BIBLIOTHÈQUE

DES SCIENCES

CONTEMPORAINES



BIBLIOTHÈQUE

DES

SCIENCES CONTEMPORAINES

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

PAR LA LIBRAIRIE

C. REINWALD

Depuis le siècle dernier, les sciences ont pris un énergique essor en s'inspirant de la féconde méthode de l'observation et de l'expérience. On s'est mis à recueillir, dans toutes les directions, les faits positifs, à les comparer, à les classer et à en tirer des conséquences légitimes. Les résultats déjà obtenus sont merveilleux. Des problèmes qui sembleraient devoir à jamais échapper à la connaissance de l'homme ont été abordés et en partie résolus. Mais, jusqu'à présent, ces magnifiques acquisitions de la libre recherche n'ont pas été mises à la portée des gens du monde : elles sont éparses dans une multitude de recueils, mémoires et ouvrages spéciaux. Et cependant il n'est plus permis de rester étranger à ces conquêtes de l'esprit scientifique moderne, de quelque œil qu'on les envisage.

De ces réflexions est née la présente entreprise. Chaque traité forme un volume, avec gravures quand c'est nécessaire, et de prix modeste. Jamais la vraie science, la science consciencieuse et de bon aloi, ne s'est faite ainsi toute à tous.

Un plan uniforme, fermement maintenu par un comité

de rédaction, préside à la distribution des matières, aux proportions de l'œuvre et à l'esprit général de la collection.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Cette collection paraît par volumes in-12, format anglais aussi agréable pour la lecture que pour la bibliothèque ; chaque volume a de 10 à 15 feuilles, ou de 350 à 500 pages. Les prix varient, suivant la nécessité, de 3 à 5 francs.

EN VENTE

I. **La Biologie**, par le docteur Charles Letourneau. 2e édition, 1 vol. de 518 pages avec 112 gravures sur bois.
Prix, broché, 4 fr. 50 ; relié, toile anglaise........ 5 francs.

I. **La Linguistique**, par Abel Hovelacque. 2e édition, 1 vol. de 454 pages.
Prix, broché, 4 francs; relié, toile anglaise.......... 4 fr. 50

III. **L'Anthropologie**, par le docteur Paul Topinard, avec préface du professeur Paul Broca. 3e édition, 1 vol. de 576 pages avec 52 gravures sur bois.
Prix, broché, 5 francs; relié, toile anglaise....... 5 fr. 75

IV. **L'Esthétique**, par M. Eugène Véron, directeur du journal *l'Art*. — Origine des Arts. — Le Goût et le Génie. — Définition de l'Art et de l'Esthétique. — Le Style. — L'Architecture. — La Sculpture. — La Peinture. — La Danse. — La Musique. — La Poésie. — 1 volume de 506 pages.
Prix : broché, 4 francs ; relié, toile anglaise........ 4 fr. 50

V. **La Philosophie**, par M. André Lefèvre. 1 vol. de 612 pages.
Prix : broché, 5 francs ; relié, toile anglaise........ 5 fr. 75

VI. **La Sociologie** d'après l'Ethnographie, par le docteur Charles Letourneau. 1 vol. de 598 pages.
Prix : broché, 5 francs ; relié, toile anglaise........ 5 fr. 75

BIBLIOTHÈQUE

DES

SCIENCES CONTEMPORAINES

VII

PARIS. — TYPOGRAPHIE A. HENNUYER, RUE D'ARCET, 7.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES CONTEMPORAINES

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

PAR

YVES GUYOT

PARIS
C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

1881

A LA MÉMOIRE

DE

M. MENIER

Avril 1881.

LA

SCIENCE ÉCONOMIQUE

LIVRE I.

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

SA MÉTHODE, SON OBJET, SA DÉFINITION.

CHAPITRE I.

DE LA MÉTHODE DANS LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

I. Observation de M. Courcelle-Seneuil. — La méthode d'après J.-B. Say. — II. Le manifeste de M. Ingram. — Ses reproches aux économistes. — III. La méthode mathématique. — La méthode de M. Auguste Comte. — IV. M. Bonamy Price : l'économie politique est-elle une science ? — V. Les *Catheder-Socialisten.* — La prétendue méthode historique. — VI. M. Louis Blanc. — La réalité et l'illusion. — Les millénaires modernes. — M. Tolain. — VII. Ignorance économique. — Haine des économistes. — VIII. La mission de la science. — Responsabilité de Newton. — L'alchimie sociale. — Nécessité de renverser la plupart des questions. — Les intérêts et les vérités économiques. — IX. Rôle des économistes. — M. de Tocqueville. — Leur influence. — Les hommes pratiques et les théoriciens.

I. Les confusions que nous trouverons au cours de ce livre et certaines discussions récentes, m'obligent à traiter d'abord de la méthode dans la science économique.

M. Courcelle-Seneuil a remarqué avec raison que l'économie politique, ou plus exactement la science économique, est la

première partie de la science sociale qui ait été cultivée avec soin, avec suite et avec succès [1].

Elle ne date, comme science, que d'un siècle : Quesnay, Turgot, les physiocrates, ont entrevu plusieurs de ses lois. Le grand ouvrage d'Adam Smith a paru en 1776. J.-B. Say, le premier a nettement déterminé, sauf quelques erreurs de mots, dans son *Traité d'Economie politique* (1803) et dans son *Cours d'Economie politique*, la méthode que devaient suivre les économistes.

« En économie politique, comme en physique, comme en tout, dit-il [2], on a fait des systèmes avant d'établir des vérités, c'est-à-dire qu'on a donné pour la vérité des conceptions gratuites, de pures assertions. Plus tard on a appliqué à cette science les méthodes qui ont tant contribué, depuis Bacon, aux progrès de toutes les autres : c'est-à-dire la méthode expérimentale [3], qui consiste essentiellement à n'admettre pour vrais que les *faits* dont l'observation et l'expérience ont démontré la réalité, et, comme des vérités constantes que les conclusions qu'on en peut tirer naturellement : ce qui exclut totalement ces préjugés, ces autorités qui, en science comme

[1] *Journal des Économistes. Situation de l'écon. polit.;* septembre 1877, p. 326.

[2] *Discours préliminaire.* Ce discours n'a paru qu'en 1826.

Pour tous les économistes classiques, je me sers de la grande *Collection des Economistes* publiée chez Guillaumin.

[3] Plus exactement J.-B. Say devrait dire ici : la méthode d'observation.

Claude Bernard a bien distingué le caractère des deux méthodes dans le passage suivant : « On donne le nom d'*observateur* à celui qui applique les procédés d'investigations simples ou complexes à l'étude des phénomènes qu'il ne fait pas varier et qu'il recueille par conséquent tels que la nature les lui offre; on donne le nom d'*expérimentateur* à celui qui emploie les procédés d'investigations simples ou complexes pour faire varier ou modifier, dans un but quelconque, les phénomènes naturels et les faire apparaître dans des circonstances ou dans des conditions dans lesquelles la nature ne les présentait pas. »

en morale, en littérature comme en administration, viennent s'interposer entre l'homme et la vérité ; mais sait-on bien tout ce qu'on doit entendre par le mot *faits* si souvent employé ?

« Il me semble qu'il désigne tout à la fois *les choses qui existent* et *les choses qui arrivent*, ce qui introduit déjà deux ordres de faits : c'est un fait que telle chose se passe ainsi ; c'est un fait que tel événement s'est passé de telle manière.

« Les *choses qui existent*, pour qu'elles puissent servir de base à des raisonnements sûrs, il faut les voir telles qu'elles sont, sous toutes leurs faces, avec toutes leurs propriétés. Sans cela, croyant raisonner de la même chose, on pourrait discourir, sous le même nom, de deux choses diverses.

« Le second ordre de *faits*, les *choses qui arrivent*, consiste dans les phénomènes qui se manifestent lorsqu'on observe comment les choses se passent. C'est un fait que lorsqu'on expose les métaux à une certaine chaleur ils deviennent fluides.

« La manière dont les choses sont et dont les choses arrivent constitue ce qu'on appelle *la nature des choses*, et l'observation exacte de la nature des choses est l'unique fondement de toute vérité.

« De là naissent deux genres de sciences : les sciences qu'on peut nommer descriptives, qui consistent à nommer et à classer les choses, comme la botanique ou l'histoire naturelle ; et les sciences expérimentales, qui nous font connaître les actions réciproques que les choses exercent les unes sur les autres, ou, en d'autres termes, la liaison des effets avec leurs causes : telles sont la physique et la chimie.

« Ces dernières exigent qu'on étudie la nature intime des choses, car c'est en vertu de leur nature qu'elles agissent et produisent des effets : c'est parce qu'il est dans la nature du soleil d'être lumineux et dans la nature de la lune d'être opaque, que lorsque la lune passe devant le soleil ce dernier est éclipsé. Une analyse scrupuleuse suffit quelquefois pour

nous faire connaître la nature d'une chose; d'autres fois, elle ne nous est complètement révélée que par ses effets, et, de toutes manières, l'observation, quand nous ne pouvons avoir recours à des expériences faites exprès, est nécessaire pour confirmer ce que l'analyse a pu nous apprendre.

« Ces principes, qui m'ont guidé, m'aideront à distinguer deux sciences qu'on a presque toujours confondues : l'économie politique, qui est une science expérimentale [1], et la statistique, qui n'est qu'une science descriptive.

« L'économie politique, telle qu'on l'étudie à présent, est tout entière fondée sur des faits, car la nature des choses est un fait aussi bien que l'événement qui en résulte. Les phénomènes dont elle cherche à faire connaître les causes et les résultats peuvent être considérés ou comme des *faits généraux* et constants, qui sont toujours les mêmes dans tous les cas semblables, ou comme des faits particuliers, qui arrivent bien aussi en vertu des lois générales, mais où plusieurs lois agissent à la fois et se modifient l'une par l'autre sans se détruire, comme dans les jets d'eau de nos jardins, où l'on voit les lois de la pesanteur modifiées par celles de l'équilibre, sans pour cela cesser d'exister. La science ne peut prétendre à faire connaître toutes ces modifications qui se renouvellent chaque jour et varient à l'infini; mais elle en expose les lois générales et les éclaircit par des exemples dont chaque lecteur peut constater la réalité.

« La statistique ne nous fait connaître que les faits arrivés... Elle peut plaire à une curiosité, mais elle ne la satisfait pas utilement quand elle n'indique pas l'origine et les conséquences des faits qu'elle consigne; et lorsqu'elle en montre l'origine et les conséquences, elle devient de l'économie politique...

« L'économie politique est établie sur des fondements inébranlables, du moment que les principes qui lui servent de

[1] J.-B. Say devrait dire : *d'observation.*

bases sont des déductions [1] rigoureuses de faits incontestables.

« Les faits généraux sont, à la vérité, fondés sur des faits particuliers ; mais on a pu choisir les faits particuliers les mieux observés, les mieux constatés, ceux dont on a été soi-même le témoin, et lorsque les résultats en ont été constamment les mêmes, et qu'un raisonnement solide montre pourquoi ils ont été les mêmes, lorsque les exceptions mêmes sont la confirmation d'autres principes aussi bien constatés, on est fondé à donner ces résultats comme des lois générales. Un nouveau fait particulier, s'il est isolé, si le raisonnement ne démontre pas la liaison qu'il a avec ses antécédents et ses conséquences, ne suffit point pour ébranler une loi générale : car qui peut répondre qu'une circonstance inconnue n'ait pas produit la différence qu'on remarque entre les deux résultats... En économie politique, c'est un fait général que l'intérêt de l'argent s'élève en proportion des risques que court le prêteur de n'être pas remboursé. Conclurai-je que le principe est faux pour avoir vu prêter à bas intérêt dans des occasions hasardeuses ? Le prêteur pouvait ignorer son risque, la reconnaissance ou la peur pouvait lui commander des sacrifices, et la loi générale, troublée en un cas particulier, devait reprendre tout son empire du moment que les causes de perturbation auraient cessé d'agir. Enfin, combien peu de faits particuliers sont complètement avérés ! combien peu d'entre eux sont observés avec toutes leurs circonstances ! et en les supposant bien avérés, bien observés et bien décrits, combien n'y en a-t-il pas qui ne prouvent rien ou qui prouvent le contraire de ce qu'on veut établir...

« C'est une opposition bien vaine que la théorie et la pratique. Qu'est-ce donc que la théorie, sinon la connaissance des lois qui lient les effets aux causes, c'est-à-dire des faits à des faits ? Qui est-ce qui connaît mieux les faits que le théoricien,

[1] C'est *inductions* que J.-B. Say a voulu dire ici.

qui les connaît sous toutes leurs faces et qui sait les rapports qu'ils ont entre eux ? et qu'est-ce que la pratique sans la théorie, c'est-à-dire l'emploi des moyens sans savoir comment ni pourquoi ils existent ? Ce n'est qu'un empirisme dangereux, par lequel on applique les mêmes méthodes à des cas qu'on croit semblables, et par où l'on parvient où l'on ne voudrait pas aller.

« Il faut donc, pour parvenir à la vérité, connaître non beaucoup de faits, mais les faits essentiels et véritablement influents, les envisager sous toutes leurs faces, et surtout en tirer des conséquences justes, être assuré que l'effet qu'on leur attribue vient réellement d'eux et non d'ailleurs. Toute autre connaissance de faits est un amas d'où il ne résulte rien : une érudition d'almanach.

« D'autres personnes habiles en d'autres sciences et trop étrangères à celle-ci, s'imaginent, de leur côté, qu'il n'y a d'idées positives que les vérités mathématiques et les observations faites avec soin dans les sciences naturelles ; elles s'imaginent qu'il n'y a pas de faits constants et de vérités incontestables dans les sciences morales et politiques ; qu'elles ne sont point par conséquent de véritables sciences, mais seulement des opinions hypothétiques plus ou moins ingénieuses, mais purement individuelles. Ces savants se fondent sur ce qu'il n'y a pas d'accord entre les écrivains qui en traitent, et sur ce que quelques-uns d'entre eux proposent de véritables extravagances. Quant aux extravagances et aux hypothèses, quelle science n'a pas eu les siennes ? La chimie, la physique, la botanique, la minéralogie, la physiologie, ne sont-elles pas des champs clos où les opinions viennent se heurter, tout comme dans l'économie politique. Chaque parti voit bien les mêmes faits, mais il les classe différemment et les explique à sa manière ; et remarquez bien qu'on n'observe pas dans ces débats que les vrais savants soient d'un côté et les charlatans de l'autre. Leibnitz et Newton, Linné et Jussieu, Priestley et Lavoisier, de Saussure et Dolomieu, étaient tous gens de mérite et n'ont pu

s'accorder. Les sciences qu'ils ont professées n'existaient-elles pas parce qu'ils se sont combattus ?

« De même, les lois générales dont se composent les sciences politiques et morales existent en dépit des disputes. Tant mieux pour qui saura découvrir ces lois par des observations judicieuses et multipliées, en montrer la liaison, en déduire les conséquences. Elles dérivent de la nature des choses, tout aussi sûrement que les lois du monde physique : on ne les imagine pas, on les trouve ; elles gouvernent les gens qui gouvernent les autres, et jamais on ne les viole impunément.

« Les lois générales qui règlent la marche des choses, se nomment des principes, du moment qu'il s'agit de leur application.

« L'économie politique, de même que les sciences exactes, se compose d'un petit nombre de principes fondamentaux et d'un grand nombre de corollaires ou déductions de ces principes. Ce qu'il y a d'important pour les progrès de la science, c'est que les principes découlent naturellement de l'observation : chaque auteur multiplie ensuite ou réduit à son gré le nombre des conséquences, suivant le but qu'il se propose... Plus cette science sera perfectionnée et répandue, et moins on aura de conséquences à tirer, parce qu'elles sauteront aux yeux : tout le monde sera en état de les trouver soi-même et d'en faire des applications...

« Il y a sans doute dans l'état social des maux qui tiennent à la nature des choses, et dont il n'est pas permis de l'affranchir entièrement ; mais il y en a un grand nombre d'autres auxquels il est non seulement possible, mais facile de remédier. On s'en convaincra en lisant plusieurs endroits de ce livre ; je pourrais ajouter même que beaucoup d'abus pourraient être corrigés chez presque toutes les nations, sans qu'il en coutât le moindre sacrifice aux privilégiés qui en profitent ou qui s'imaginent en profiter. »

Dans tout ce morceau, il n'y a presque rien à reprendre. Je

l'ai cité parce que, publié en 1826, écrit probablement auparavant, il a répondu d'avance aux discussions soulevées récemment en Angleterre et en Allemagne.

En Angleterre, on a déclaré que la science économique n'avait été jusqu'à présent qu'une science déductive, et l'on a discuté très sérieusement la question de savoir si elle était une science.

En Allemagne, on a prétendu inventer une nouvelle économie nationale reposant sur une prétendue méthode historique.

En France, enfin, certains hommes, vivement frappés des misères sociales, croient qu'il suffit de résumer leurs aspirations dans un mot pour les guérir, et d'autres hommes qui leur sont hostiles refusent toute compétence aux économistes !

Je vais exposer et examiner rapidement ces questions.

II. M. Ingram, président de la section d'économie politique au Congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, tenu à Dublin en 1878, fit un manifeste dans lequel il déclara que l'économie politique n'avait ni avenir scientifique ni avenir pratique[1]. Il voulait bien reconnaître toutefois qu'elle avait une certaine utilité.

M. Ingram reprochait aux économistes :

1° D'avoir isolé l'étude des faits de la richesse des autres phénomènes sociaux ;

2° D'avoir donné un caractère métaphysique et vicieusement abstrait à beaucoup de leurs conceptions ;

3° D'avoir abusé de la déduction dans leurs recherches :

4° D'être trop absolus dans la conception et l'énonciation de leurs conclusions.

III. Tandis que d'un côté on reproche à la science économique d'être déductive, d'un autre côté, M. Cournot, dans un livre publié en 1838, intitulé : *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* ; un auteur allemand, M. Hagen (1839), M. Stanley Jevons, M. Léon Walras, dans ces dernières années, ont tenté d'en faire une science mathématique[2]. On

[1] *The Present Position and Prospect of Political Economy.*

[2] Le *Journal of the Statistical Society* a publié une bibliographie

sait le procédé des mathématiques : il consiste à extraire, à isoler quelques notions très simples, très générales qui deviennent des axiomes, puis, négligeant toute observation et toute expérience, à déduire toutes les conséquences qu'ils renferment. On arrive ainsi aux plus prodigieuses erreurs [1]. Que les mathématiques servent de moyen accessoire, de procédé de contrôle ; qu'elles soient employées à préciser certains rapports, à les enfermer dans des formules brèves, elles peuvent jouer un rôle utile, analogue à celui des graphiques. Mais c'est une fausse prétention que de vouloir substituer, dans la science économique, la méthode mathématique à la méthode d'observation.

Toutefois, au cours de sa brochure, M. Ingram abandonne son premier reproche, et il fait bien, car ce reproche ne résiste pas à l'examen. Le tort des économistes a été non de se limiter trop, mais de ne pas se limiter assez. Une science n'existe qu'en se spécialisant ; autrement, tout est dans tout : on peut bâtir une encyclopédie sur un grain de sel.

Quant au second reproche, nous avons vu que la méthode indiquée par J.-B. Say est la véritable méthode d'observation. M. Ingram reconnaît que le livre d'Adam Smith est plein de faits [2] et qu'il y a donné une large place à l'induction. Senior disait : « L'économie politique est avide de faits. » Il est vrai que Ricardo a basé ses théories sur des abstractions ; mais J.-B. Say avait constaté, dès 1826, cette vicieuse tendance [3]. Si M. Ingram s'imagine l'avoir découverte, il vient un peu tard. A propos de Ricardo, J.-B. Say disait : « Condillac a remarqué judicieusement qu'un raisonnement abstrait est un calcul avec d'autres signes. Mais un argument ne fournit pas plus qu'une équation les données qui, dans les sciences expérimentales,

des ouvrages appliquant la théorie mathématique à l'économie politique, juin 1878.

[1] Voir Yves Guyot, *l'Inventeur,* p. 264.

[2] P. 23.

[3] *Discours prélim.*, p. 16, 24, 41.

sont indispensables pour parvenir à la découverte de la vérité. » Il adresse à Quesnay et à ses amis le reproche d'avoir « commencé par poser des généralités abstraites ».

Qu'il y ait eu des disciples de Ricardo qui n'aient fait que des déductions, c'est possible ; c'est la faute de ces disciples : en quoi ce défaut personnel incrimine-t-il la science ?

Mais, après avoir reproché à la science économique de trop user de la méthode déductive, M. Ingram et M. Cliffe Leslie ne sont pas heureux en invoquant l'autorité d'Auguste Comte. Ils ignorent sans doute que, dans sa *Politique positive*, Auguste Comte fonde toute la sociologie sur la méthode déductive. Il a pris le système de Gall, a assigné à l'homme dix-huit facultés, sans même essayer de vérifier *a posteriori* cette affirmation ; puis il a partagé ces facultés en facultés affectives et en facultés intellectuelles, et a conclu à la subordination de celles-ci à celles-là. M. Ingram, en se jetant dans le subjectivisme d'Auguste Comte pour échapper aux abstractions de Ricardo, a été tout simplement un Gribouille inconscient.

IV. M. Bonamy Price s'est tout d'un coup avisé de se poser cette question : l'économie politique est-elle une science ? et d'y répondre : — Non ! C'était de la modestie de sa part, puisque, professeur d'économie politique depuis de longues années à l'Université d'Oxford, il venait dire à ses élèves : — Ce n'est pas une science que je vous ai enseignée. Ce n'est pas une science que je vous enseigne [1] !

Ses arguments sont-ils égaux à sa modestie ? Ses arguments sont au nombre de quatre :

« 1° L'économie politique n'a pas inventé ni découvert les moyens de satisfaire les besoins de l'homme. » — C'est vrai ; mais les hommes ont mangé du pain, avant que la chimie n'en indiquât la composition et que la physiologie n'étudiât les phénomènes de l'assimilation. L'homme a marché, l'homme a construit des maisons, l'homme a soulevé des fardeaux avec

[1] *Chapters on Practical Political Economy*, ch. I. 1878.

le levier avant d'en faire la théorie, avant d'étudier les lois de la pesanteur, etc. Il a soufflé le verre avant de connaître les silicates. Parce que l'homme a accompli ces fonctions avant d'être chimiste, physiologiste ou physicien, dira-t-on que la chimie, la physiologie et la physique ne sont pas des sciences? Partout l'empirisme précède la science.

« 2° Le but de l'économie politique est de faire du sens commun le suprême régulateur de l'industrie et du commerce. »

Je cite cette phrase parce que M. Bonamy Price y attache beaucoup d'importance, mais elle ne signifie rien. Depuis longtemps la philosophie objective a abandonné la conception du « sens commun ». Si M. Bonamy Price a voulu dire que le but de l'économie politique est de formuler des lois tellement précises que tout le monde soit obligé de les accepter et de les appliquer, il est en contradiction avec la thèse qu'il soutient. Ce but est celui de toutes les sciences : proclamer des vérités indéniables.

3° M. Bonamy Price dit encore : « La plupart des hommes n'étudient pas la chimie et l'astronomie. Ils savent que ces connaissances sont au-dessus d'eux. Mais ils savent aussi que ces sciences contiennent des renseignements extrêmement importants pour eux et ils sont prêts à suivre les règles qu'elles leur donneront, quoiqu'ils ne s'en rendent pas compte. Le teinturier et le fermier intelligent les demandent au chimiste. Le marin prend les observations du soleil et de la lune et consulte ses tables. Il en est tout autrement en économie politique. Chacun pense qu'il comprend aussi bien et même mieux les questions économiques que les économistes. » — Qu'est-ce que cela prouve? L'infatuation de l'ignorance sous une de ses formes.

« 4° Les vérités proclamées par l'économie politique sont des truismes. » — Il en est de même de toutes les lois scientifiques. Le légendaire M. de la Palisse est le patron de tous les savants. Ils se bornent à constater des faits aussi évidents que celui-ci : « Un quart d'heure avant sa mort, il était encore

en vie. » Seulement les plus grands, parmi eux, sont ceux qui établissent un fait que tout le monde pouvait voir, mais que seuls ils ont vu. Leur mérite a été de substituer l'observation voulue à l'observation fortuite.

V. En Allemagne, l'économie politique a toujours été rangée parmi les sciences camérales (qui ont l'Etat pour objet). C'est une des formes de l'administration, rien de plus. Les Allemands ont pu faire quelques monographies de statistique ; mais, jusqu'à ces dernières années, ils n'avaient joué aucun rôle dans la science économique.

On connaît, au point de vue du droit, l'école historique allemande, qui a pour représentants Savigny, Eichhorn, Grimm, Hugo. C'est l'école du fatalisme : une institution existe, une loi existe ; du moment qu'elles ont existé, elles sont légitimes. Cette école confond les faits nécessaires, les faits constants, sans lesquels il n'y aurait ni humanité ni univers, avec des faits accidentels, des faits contingents qui auraient fort bien pu ne pas se produire.

M. Roscher a voulu faire pour la science économique ce que Savigny a fait pour le droit, et il a annoncé avec fracas l'application de la méthode historique à l'étude de la science économique. On croirait, à l'entendre, qu'avant lui jamais un économiste n'avait ouvert un livre d'histoire ; cependant Adam Smith n'avait eu garde de ne pas examiner les faits historiques ; son ouvrage contient des analyses historiques fort étudiées sur les banques, sur les divers systèmes agricoles, sur les différences des progrès de la richesse chez les divers peuples. On trouve des études analogues chez J.-B. Say. Tous les deux avaient si peu nié le passé, qu'ils avaient constaté combien il avait souvent violé les lois économiques, et les effroyables perturbations et les misères qui en étaient résultées. Est-ce à dire qu'il ne faille qu'examiner les faits passés ? Les faits contemporains ne nous frappent-ils pas plus vivement ? Ne sont-ils pas plus faciles à apprécier, à contrôler, à examiner ? Est-ce que la plupart des faits passés ne nous appa-

raissent pas comme entourés d'une sorte d'ombre ? Non seulement nous connaissons mal les causes et les effets de la plupart d'entre eux ; à peine si nous les connaissons eux-mêmes.

Mais les Allemands font du terme : méthode historique, un instrument d'exclusion. Ils ne veulent reconnaître que des faits particuliers ; ils s'imaginent qu'ils peuvent trouver ainsi la solution la plus heureuse pour tel ou tel problème d'application ; quant aux faits généraux, sur lesquels se basent les lois générales, ils refusent de les admettre.

M. le professeur Held, de l'Université de Bonn, demande que les économistes abandonnent « complètement toute recherche de lois naturelles ».

Alors que cherchent-ils ? Les *Catheder-Socialisten* [1], les socialistes de la chaire, n'admettent d'autres lois que celles qui sont faites par les gouvernements ; et ils croient que ces lois ont une puissance sans limites. M. Schmoller, professeur à Strasbourg, l'a dit naïvement : « L'Etat peut tout faire, puisqu'il fait les lois. » Telle a été, en effet, la prétention de tous les autocrates ; mais ce n'est pas la peine d'être un professeur et de se donner des airs profonds pour formuler une idée qui se trouve dans le cerveau du dernier petit tyranneau africain.

MM. Hildebrand, d'Iéna ; Knies, de Heidelberg, et enfin M. Emile de Laveleye, de Liége, qui s'est fait, en France et en Belgique, leur porte-voix, soutiennent la même thèse en termes plus ou moins nets. Tous demandent une plus forte intervention de l'Etat en matière économique, « pour fortifier l'esprit public, » dit M. Held, qui ne s'aperçoit pas que plus l'Etat est fort, en général, plus l'esprit public est faible. M. Wagner va jusqu'à nier pour l'individu le droit d'aller et de venir, de changer de résidence d'une commune dans une autre, de se marier sans autorisation ; il admettrait, avec Marlo et Schœffle, que l'Etat puisse fixer le nombre des ménages et le nombre

[1] Ce nom a été donné à cette école économique par M. Oppenheim, député au parlement prussien, dans une brochure publiée en 1872.

des enfants par ménage. Il oublie de dire comment l'Etat s'y prendrait pour obtenir ce dernier résultat.

M. de Bismarck, dans sa discussion du tarif allemand, s'est montré le plus puissant des *Catheder-Socialisten*.

Ces théories absolutistes sont colorées de sentimentalisme ; ils veulent non seulement étudier la richesse, mais les hommes; non seulement les intérêts matériels, mais les intérêts immatériels. Ils parlent de « charité chrétienne » et invoquent beaucoup « le sentiment du juste », comme si « la charité chrétienne » et « le sentiment du juste » pouvaient servir de bases scientifiques.

Ils me paraissent se rapprocher, sous certains rapports, de M. Roudelet, qui a publié un livre intitulé : *Du spiritualisme en économie politique*; et de M. de Metz-Noblat, professeur à la faculté de droit de Nancy, qui a donné comme épigraphe à un *Cours d'économie politique*[1] ce passage de saint Matthieu : « Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et de sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » De pareilles sottises prouvent contre leurs auteurs, elles ne prouvent rien contre la science économique.

Mais quelle est donc la différence entre ces *Catheder-Socialisten*, dont M. de Bismarck soutient les doctrines au Parlement, et les socialistes qu'il poursuit avec un acharnement de proscripteur ?

La différence est simple ; les uns veulent appliquer les forces de l'Etat surtout au profit des gouvernants actuels ; les autres veulent les appliquer au profit des ouvriers. Au fond les uns et les autres ont la même doctrine et se font les mêmes illusions sur le rôle de l'Etat.

M. de Bismarck ne s'y était pas trompé, comme le prouve l'aveu de ses relations avec Lassalle[2]. Celui-ci voulait fonder des sociétés de production par l'intervention de l'Etat : l'Etat

[1] 2e édit., 1880.

[2] Reichstag. Séance du 17 septembre 1878.

réglerait le travail de la nation, comme on règle le travail dans une grande usine.

C'est toujours la substitution de l'Etat, forme collective, aux initiatives et aux énergies individuelles. Cette idée n'est pas neuve. Les *Catheder-Socialisten*, malgré leurs prétentions, n'ont rien dit que n'aient dit tous les protectionnistes, les communistes et les socialistes autoritaires.

VI. Je prends le dernier représentant de ceux-ci et leur plus haute expression, M. Louis Blanc. Son séjour en Angleterre n'a pas modifié ses idées de 1848, et, dans son discours à Nîmes, le 28 septembre 1879, il a prouvé qu'il en était toujours à sa conception de l'*Organisation du travail.*

En ce moment je ne veux examiner son discours qu'au point de vue de la méthode, et, dès les premières lignes, j'y trouve l'assertion suivante : « Adam Smith, Turgot, tous les grands économistes furent des hommes de bien, mais ils eurent le tort de n'étudier les phénomènes économiques qu'au point de vue du fait, sans se préoccuper du droit. » Et alors le voilà qui s'indigne contre Adam Smith et contre J.-B. Say, parce qu'ils ont dit : « que le prix du travail était fixé par le rapport de l'offre à la demande ; que dans les relations sociales, ce prix dépendait de la proportion qui existait entre le nombre des travailleurs et cette portion de la richesse sociale qui est destinée à la rémunération du travail. » — Eh bien, oui, cela a été dit ; et M. Louis Blanc voue les économistes qui ont constaté ces faits à l'anathème ! Mais ces faits étaient-ils vrais ou étaient-ils faux ? Voilà ce qu'aurait dû examiner M. Louis Blanc.

Or, M. Louis Blanc ne conteste pas la réalité de ces faits : il la reconnaît lui-même : « Les économistes ont très savamment expliqué comment les choses se passent ; mais ils ne se sont pas demandé comment elles doivent se passer. Ils ont fait de l'économie politique une science purement descriptive. Ils ont décrit avec beaucoup d'exactitude comment, dans les sociétés modernes, la richesse se crée, comment elle se distribue, comment elle se change mais ils ne se sont pas inquiétés

de savoir si elle était répartie conformément aux règles de la justice... »

Confusion entre la réalité et une conception plus ou moins exacte du droit, de la justice : voilà ce que révèle ce passage. Si les économistes étaient parvenus aux résultats qu'indique M. Louis Blanc, leur tâche serait terminée. Malheureusement, ils sont loin d'avoir formulé toutes les lois qui régissent la production et la répartition des richesses. Ils en ont formulé quelques-unes, c'est déjà beaucoup. Ces lois sont dures, ces lois sont cruelles ; soit : mais faut-il les nier alors qu'elles existent ? Est-ce la conclusion de M. Louis Blanc ? Non, puisqu'il reconnaît leur existence. Faut-il ne pas en tenir compte ? Il semblerait l'insinuer ; mais que dirait-il d'un mécanicien qui, construisant une machine, rejetterait les lois de la statique et de la dynamique, sous prétexte qu'elles sont gênantes ?

Les Allemands sont logiques, eux, puisqu'il déclarent que ces lois sont fausses ; il est vrai qu'ils se bornent à cette déclaration, car dès qu'ils essayent de raisonner, ils sont bien obligés de les reconnaître. Mais M. Louis Blanc a-t-il un procédé pour les violer, sans que leur violation n'ait pour résultat la destruction de la richesse elle-même ? Quant aux économistes, en constatant les vérités que M. Louis Blanc reconnaît lui-même, ont-ils dit que l'humanité ne devait rien faire pour améliorer son sort ? C'est précisément le contraire qu'ils ont dit ; chaque fois qu'ils ont proposé une application de la science économique, cette application a eu pour but d'augmenter le bien-être, la richesse de la majorité. Je parle ici des maîtres de la science, sans m'inquiéter de quelques économistes plus ou moins réactionnaires. Mais ces gens étaient réactionnaires, non pas parce qu'ils étaient économistes ; ils étaient réactionnaires, quoique économistes : car la première affirmation de l'économie politique a été la constatation du progrès humain[1].

M. Louis Blanc et beaucoup de ceux qui prennent avec lui

[1] Turgot. Discours sur le progrès, 1750.

le nom de « socialistes » et font de « l'extinction du prolétariat la seule question sociale [1] », se créent un idéal de justice fort généreux et fort grand, mais très en dehors de la réalité. Ils ont une conception d'un avenir de bonheur qui a des analogies avec les rêveries des millénaires [2]. On entend dans leurs discours comme un écho de ces paroles de Jésus : « Je vous assure que quiconque aura pour moi quitté sa maison, sa femme ou ses enfants, recevra *dès ce temps-ci* le centuple en maisons, en terres, en parentés. Plusieurs qui étaient les derniers seront les premiers, et plusieurs qui étaient les premiers seront les derniers. » Dans les conceptions de beaucoup de socialistes, il y a une sorte de transformation de l'idée religieuse. On rêve à un avenir parfait comme à un paradis. On en parle avec l'enthousiasme de la foi ; on excommunie ceux qui doutent que la négation des lois économiques soit le meilleur moyen d'y arriver, comme les croyants excommuniaient les savants ; et on néglige les moyens pratiques de le préparer !

Méfions-nous de ce mysticisme social : il ne peut produire qu'enthousiasmes insensés et déceptions amères.

VII. Il serait bon aussi que ceux qui veulent amuser les besoins de l'humanité, avec des mots représentant des conceptions subjectives plus ou moins élastiques, sussent au moins ce dont ils parlent.

M. Tolain n'affirmait-il pas un jour que l'économie politique ne s'occupe pas de la répartition des richesses [3] ?

Cependant Adam Smith a déclaré que son livre sur la *Richesse des nations* examine « les causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail, et l'ordre selon lequel son produit se distribue naturellement parmi les différentes classes du peuple. »

J.-B. Say a donné de l'économie politique la définition sui-

[1] Discours de Nîmes.

[2] Voir *Études sur les doctrines sociales du christianisme*, par Yves Guyot. In-12, 2e édit. Marpon, éditeur.

[3] Conférence : *la République du travail*, 20 avril 1879.

vante : « La science qui montre comment la richesse se forme, se distribue et se consomme. »

Rossi disait : « L'économie politique est la science de la richesse. »

La loi de l'offre et de la demande, la plus indiscutable qu'ait formulée l'économie politique, est une loi concernant plutôt la répartition des richesses que leur production.

Maintenant voyons la contre-partie.

Ceux qui se considèrent comme constituant les classes dirigeantes parlent volontiers de l'ignorance des ouvriers ; et pour les instruire en matière économique, on fait des lois contre les associations, on fait des lois contre les réunions, on fait des lois contre la presse : excellent moyen d'instruire les gens que de les priver de moyens d'information et d'expérience ! On parle avec dédain de leurs « utopies socialistes » ; on leur dit qu'ils ne savent ce qu'ils veulent, et, comme dernier argument, on les menace de la force : manière commode d'abréger la discussion.

Mais qui parle ainsi ? Des gens qui sont peut-être allés au collège, qui sont peut-être bacheliers, qui sont peut-être licenciés en droit , mais leur savoir économique est-il donc supérieur à celui des ouvriers ?

Il ne suffit pas d'avoir ruminé du latin pour être astronome ; il ne suffit pas d'avoir appris les racines grecques pour être chimiste ; il ne suffit pas d'avoir étudié les Pandectes pour être physiologiste ; il ne suffit pas non plus d'être ce qu'on appelle dans la bonne compagnie « un homme instruit » pour être économiste.

C'est une remarque pleine de justesse d'Herbert Spencer, qu'en face de la science économique, l'ignorance des gens dits instruits et des gens ignorants est égale[1] : « Entre analyser une phrase et se faire une idée nette des causes qui détermi-

[1] *Essais politiques. La Réforme électorale.*

nent le taux des salaires, il n'y a pas de rapport. Des rois, des pairs, des membres du Parlement, élèves pour la plupart des universités, n'ont su qu'embarrasser le commerce avec force précautions, prohibitions et primes. Parmi tous ces gens bien élevés, venus des quatre coins du pays, pendant cette suite de siècles, à peine se trouva-t-il un homme pour voir combien ces dispositions nous faisaient de tort.

« Ce ne fut pas un des adeptes de ces études tant estimées qui sut, avec un livre, remettre dans le droit chemin ces politiques. Non, ce fut un homme qui sortit du collége sans un grade, pour poursuivre des études fort étrangères au programme établi, Adam Smith !... Dans ces derniers temps, ceux qui ont le mieux entendu les vérités de son livre et qui, par leur persévérance à les exposer, ont gagné la nation à leurs idées, n'étaient pas des gradés de l'Université. Tout au contraire, ceux qui avaient suivi le *curriculum* obligé ont fait en général l'opposition la plus âpre et la plus obstinée aux réformes conseillées par l'économie politique. Voilà toute une question de premier ordre, dans laquelle les bonnes lois ont été soutenues par des hommes à qui manquait la prétendue bonne éducation, et combattues par le plus grand nombre des hommes formés par cette bonne éducation ! »

Cette ignorance des questions économiques, de la part des hommes politiques, est encore plus frappante en France qu'en Angleterre.

En 1848, il y avait en France quatre chaires d'économie politique ; en Angleterre, il y en avait quatre mille. Les grandes universités ont des professeurs d'économie politique et multiplient partout les cours [1]. En France, les cours d'économie politique faits dans les Facultés de droit sont, pour la plupart,

[1] Mon ami James Stuart, professeur de mécanique au Trinity College de Cambridge, a organisé des cours d'économie politique avec des programmes et des examens dans presque toutes les villes industrielles de l'Angleterre.

d'une insuffisance inouïe. Et où en fait-on ailleurs ? et si l'on en fait, par qui sont-ils faits pour la plupart ?

Nos hommes d'Etat, loin d'être gênés par cette ignorance, s'en font un titre. Toujours la vieille fable du *Renard et les Raisins* : Ils sont trop verts ! Et alors, pour se dédommager, ils s'accordent avec les utopistes afin de rendre responsables les économistes des embarras où ils se trouvent.

Les assemblées les plus intelligentes n'échappent pas à ce travers. Dupont (de Nemours) écrivait à J.-B. Say : « Vous ne savez pas qu'à l'Assemblée nationale, dès qu'il était question de commerce ou de finances, on commençait toujours par quelque violente invective contre les *économistes*. » L'habitude n'est pas perdue. Les financiers politiques, qui s'occupent peu d'augmenter la richesse générale de la nation, mais beaucoup de servir des intérêts particuliers, n'ont pas assez de dédain pour les économistes. M. Claude (des Vosges) a fait, sans hésitation, cette déclaration solennelle : « En économie politique, il n'y a point de principes, mais seulement des intérêts [1]. »

M. Thiers ne tarissait pas de sarcasmes sur cette « littérature ennuyeuse. »

Que prouvent ces attaques de la part des utopistes et des conservateurs? La même ignorance, non seulement de la science économique, mais de la méthode scientifique, de l'objet de la science.

VIII. En astronomie, il ne s'agit pas de savoir s'il vaudrait mieux que le soleil fût plus près ou plus loin de la terre ; s'il vaudrait mieux qu'il tournât autour d'elle au lieu que ce soit elle qui tourne autour de lui ; si la lune ne devrait pas briller d'un éclat assez vif et continu pour nous dispenser de lanternes et de bougies. En chimie, il ne s'agit pas de savoir si l'acide carbonique et l'oxyde de carbone sont des gaz désagréables qui ne devraient pas exister, etc. On ne s'est jamais avisé de rendre Newton responsable de la chute des tuiles sur la tête des passants.

[1] 13 janvier 1872.

En matière économique, on rend les économistes responsables de toutes les lois qu'ils ont constatées. Parce qu'ils les ont constatées, on s'imagine qu'ils les ont créées et inventées, pour avoir la satisfaction d'aggraver les souffrances des pauvres gens ou de vexer les parasites qui considèrent leurs privilèges comme des droits acquis.

Ils ont le sort de tous ceux qui disent des vérités désagréables : on leur sait mauvais gré de leur franchise, et on applaudit les flatteurs. Les économistes sincères sont dans une situation d'autant plus difficile qu'ils se trouvent placés entre deux ordres de préjugés hostiles les uns aux autres.

Deux exemples :

1° La loi de Malthus : elle est fausse, comme je le démontrerai facilement plus loin ; mais il la croyait vraie. Cette loi se résume en ceci : la population croît en progression géométrique, 1, 2, 4, 8, 16, 32, etc., tandis que la production ne croît qu'en progression arithmétique, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc.

Si cette loi était vraie, il faudrait l'accepter comme telle ; mais, sans examiner si cette loi est exacte ou erronée, quantité de gens font de Malthus un monstre, une sorte d'ogre, d'apôtre de l'infanticide, et son nom est devenu une injure !

Il est vrai que Malthus a donné certains conseils d'application de sa loi ; mais supposez sa loi exacte, dans ce cas il n'y aurait rien de mieux à faire que de les suivre.

2° Les économistes ont détruit les préjugés de la balance du commerce et réclamé le libre-échange. Beaucoup de grands industriels, de grands manufacturiers qui traitent de socialistes anarchistes les ouvriers, qui réclament des protections de la part de l'Etat, réclament à leur tour des droits prohibitifs contre les produits similaires à ceux qu'ils fabriquent. Ils admettent l'application des lois économiques quand elle leur est favorable, ils la repoussent quand elle diminue leurs privilèges.

Les économistes reçoivent des horions des deux côtés.

La plupart des gens en sont encore restés à la conception d'une alchimie sociale : ils croient que l'économiste doit avoir

le secret de faire de l'or, de créer de la richesse : si, modestement, il répond que telle n'est pas sa tâche et s'il refuse de s'occuper de ces chimères, on le taxe d'égoïsme, on lui crie : Anathème ! et on le rend responsable de toutes les misères inhérentes à notre nature.

Les économistes doivent prendre pour devise ces paroles de La Mettrie :

« Écris comme si tu étais seul dans l'univers, et que tu n'eusses rien à craindre de la jalousie et des préjugés des hommes, ou bien tu manqueras ton but [1]. »

Et, dans l'application, ils doivent toujours se rappeler cette règle formulée par Benjamin Constant :

« Un principe reconnu vrai ne doit jamais être abandonné, quels que soient ses dangers apparents. »

La plupart des progrès dans les sciences et dans les arts sont le renversement complet de ce qu'on avait cru jusqu'alors. Je n'en veux citer que quelques exemples : la science n'a progressé que lorsqu'on a substitué à la méthode scolastique la méthode d'observation, qui est précisément le contraire. On avait cru longtemps que la science devait consister à chercher le pourquoi : elle ne s'est constituée que lorsqu'elle s'est bornée à chercher le comment. L'humanité a cru pendant des siècles la terre plate et le ciel rond, la terre immobile et le soleil tournant autour. La science a prouvé exactement le contraire.

Prenons un autre sujet : en histoire, une des gloires de Voltaire est d'avoir substitué à l'histoire providentielle l'histoire humaine et d'avoir prouvé que l'âge d'or, loin d'être derrière nous, est devant nous. Dans tous les ordres de connaissance, nous pourrions faire la même démonstration.

En matière économique, Montaigne n'était que l'expression d'un préjugé général en disant : « Il ne se fait aulcun proufit qu'au dommage d'aultruy [2]. » Beaucoup de gens prennent

[1] Préface de ses *Œuvres philosophiques*.

[2] Montaigne, liv. I, ch. XXI.

encore cette sentence pour une vérité ; la science économique a prouvé son erreur.

Tous les jours on dit encore que « la balance du commerce » nous est défavorable quand nos importations dépassent nos exportations : or, la science économique a prouvé depuis près d'un siècle qu'un pays ne s'enrichit que lorsque la balance du commerce lui est contraire.

Aujourd'hui, la plupart des financiers, beaucoup d'économistes pensent que les crises commerciales viennent d'un excès de production. Nous verrons qu'elles viennent d'un excès de consommation.

La plupart des publicistes qui se sont occupés des questions fiscales ont cru jusqu'à présent que le meilleur système pour atteindre les revenus était de les frapper au moment où ils se manifestent sous forme de consommation. M. Menier a prouvé qu'il faut les atteindre dans leur source, qui est le capital.

Ces exemples suffisent pour démontrer que la plupart des progrès de la science économique impliquent le renversement des préjugés existants. Mais ces préjugés sont assez clairvoyants pour comprendre que toute nouvelle loi économique dégagée recevra des applications. Or, ces applications ne troubleront pas seulement des idées fausses, elles troubleront des intérêts : contre toute nouvelle vérité économique, il y a donc coalition des préjugés et des intérêts. Pour qu'elle triomphe de cette formidable opposition, il faut qu'elle s'impose avec force et éclat ; mais plus cette force est grande, plus cet éclat est brillant, et plus les protestations effarées sont violentes.

Cependant, pour ceux qui ne recherchent que la vérité elle-même, il y a une satisfaction. La voici : dans les attaques qu'on dirige contre eux, on s'appuie toujours sur les vérités qu'ils ont démontrées eux-mêmes. Quand vous essayez de diminuer, de restreindre la concurrence, pour votre profit particulier, vous ne niez pas une loi économique : vous essayez tout simplement de l'appliquer à votre avantage.

Il n'y en a pas moins quantité de gens qui vous disent : — C'est

bon en théorie et mauvais en pratique ! et qui opposent ces deux termes l'un à l'autre, comme si toute pratique n'était pas le résultat d'une théorie. Seulement, ceux qui s'intitulent « hommes pratiques » agissent en général d'après une théorie inconsciente, mal liée, dont ils n'aperçoivent que des lambeaux.

En mécanique, il y a aussi la théorie et la pratique : mais jamais mécanicien s'avise-t-il de dire : — Je me sers d'une pratique en opposition avec la théorie ? Au contraire, quel est son idéal ? C'est, par le poli des surfaces et la précision des engrenages, de rapprocher sa machine de la machine théoriquement parfaite ; c'est de lui donner un rendement qui se rapproche le plus près possible du rendement théorique.

Y a-t-il deux chimies ? Y a-t-il deux physiques, l'une théorique, l'autre pratique ?

Si à ces gens pratiques on venait dire : Vous prétendez qu'il ne faut pas relier l'effet à la cause, qu'il faut se garder d'observer les diverses données du problème, qu'il est insignifiant d'oublier la moitié de ses coefficients ! évidemment ils se révolteraient, et cependant leurs protestations contre la théorie aboutissent exactement à cette thèse.

A l'origine, on n'admet que des faits arbitraires, des volontés arbitraires ; plus tard on recherche des lois dans l'ordre physique comme dans l'ordre social : en ce moment, il est grand temps de formuler ces lois. « Nos actes, dit un homme pratique, M. Brassey [1], ont dépassé notre savoir, encombrent notre marche. Il faut les généraliser et les mettre en ordre. »

Dans la science économique, comme dans toutes les sciences, nous avons à lutter contre des entités. Les préjugés ont pris cette forme dans la pratique comme dans la théorie, et on en arrive à se battre sur les mots autant que sur les choses.

Enfin, la grosse difficulté à vaincre, c'est de détruire la confusion qui existe constamment entre l'intérêt accidentel et l'intérêt permanent.

[1] *Works and Wages*, p. VIII.

On reproche aussi à la science économique de n'avoir pas dit le dernier mot sur toutes les questions ; or, les sciences d'observation ne résolvent jamais une question que pour en poser une autre.

Certes, la science économique est encore bien imparfaite ; et cependant nul ne viendra dire que ses applications ont appauvri les peuples, qu'elles ont eu pour but d'augmenter leurs charges, d'arrêter la circulation des matières premières et des produits, de diminuer la richesse publique, d'augmenter la contrebande !

Bien plus, les hommes qui s'intitulent pratiques sont obligés de s'incliner, en maugréant, en les maudissant, en les anathématisant, devant les conséquences de ses principes.

IX. M. de Tocqueville a constaté, non sans reproche, le grand rôle des économistes dans la Révolution française[1] :

« Les économistes ont eu moins d'éclat dans l'histoire que les philosophes ; moins qu'eux ils ont contribué peut-être à l'avancement de la Révolution ; je crois pourtant que c'est dans leurs écrits qu'on peut le mieux étudier leur vrai naturel. Les philosophes ne sont guère sortis des idées très générales et très abstraites en matière de gouvernement ; les économistes, sans se séparer des théories, sont cependant descendus plus près des faits : les uns ont dit ce qu'on pouvait imaginer, les autres ont indiqué parfois ce qu'il y avait à faire. Toutes les institutions que la Révolution devait abolir sans retour ont été l'objet particulier de leurs attaques, aucune n'a trouvé grâce à leurs yeux. Toutes celles, au contraire, qui peuvent passer pour son œuvre propre, ont été annoncées par eux à l'avance et préconisées avec ardeur : on en citerait à peine une seule dont le germe n'ait été déposé dans quelques-uns de leurs écrits. On trouve en eux tout ce qu'il y a de plus substantiel en elles.

« Ce sont pourtant, en général, des hommes de mœurs

[1] *L'Ancien Régime et la Révolution,* p. 234.

douces, tranquilles, des gens de bien, d'honnêtes magistrats, d'habiles administrateurs ; mais le germe particulier à leur œuvre les entraîne. Le passé est, pour les économistes, l'objet d'un mépris sans bornes. « La nation est gouvernée, depuis « des siècles, par de faux principes ; tout semble y avoir été « fait au hasard, » dit Letronne. Partant de cette idée, ils se mettent à l'œuvre : il n'y a pas d'institution si vieille et qui paraisse si bien fondée dans notre histoire dont ils ne demandent l'abolition pour peu qu'elle les incommode et nuise à la symétrie de leurs plans. L'un d'eux propose d'effacer à la fois toutes les anciennes divisions territoriales et de changer tous les noms des provinces quarante ans avant que l'Assemblée constituante l'exécute. Ils ont conçu la pensée de toutes les réformes sociales et administratives que la Révolution a faites. »

Herbert Spencer, se plaçant à un autre point de vue, a pu dire sans exagération[1] :

« Adam Smith, du coin de sa cheminée, a imposé au monde des changements plus grands que pas un premier ministre. Un général Thompson, qui forge les armes nécessaires à la guerre contre la loi des grains ; un Cobden et un Bright qui les perfectionnent et qui s'en servent, font plus pour la civilisation qu'aucun des porte-sceptre. La chose peut déplaire aux hommes d'Etat ; mais il n'y a pas à chicaner. Calculez tous les résultats déjà acquis du libre-échange[2], joignez-y les résultats bien plus grands encore qu'il nous promet, et non seulement à nous, mais à toutes les nations qui adopteront notre principe, et vous verrez que la révolution entreprise par ces hommes surpasse en grandeur tout ce qu'a jamais fait un potentat moderne. M. Carlyle le sait bien : ceux qui préparent des vérités nouvelles et qui les enseignent à leurs semblables, sont, de nos jours, les vrais maîtres, « les législateurs non

[1] *Essais de politique. Le Gouvernement représentatif.*

[2] Il n'existe encore nulle part d'une manière complète.

reconnus », les rois véritables. Chacun le sent : ceux qui sont assis sur les trônes et ceux qui composent les cabinets ne sont que leurs serviteurs. »

Et maintenant, hommes pratiques, pleins de dédain pour les idéologues, grands hommes politiques, qui, en échange de votre puissance passagère, n'avez souvent rien de mieux à réclamer que l'oubli de vos fautes et même de vos crimes, demandez : « Toi qui traites de la science de la richesse, as-tu su l'appliquer à ton profit ? »

Figaro a répondu depuis longtemps : « Il n'est pas nécessaire de posséder les choses pour en parler ! »

Nous sommes dans un train de chemin de fer. La locomotive nous entraîne et nous emporte. Combien parmi nous en connaissent le mécanisme ? Le chauffeur qui l'alimente n'en saurait démonter lui-même tous les rouages. Le mécanicien qui sait qu'en pesant sur tel levier, en ouvrant tel robinet, il la mettra en marche, lui donnera une pleine vitesse ou la ralentira, la poussera en avant ou la ramènera en arrière, ignore souvent les lois mécaniques et physiques qu'il applique.

Le savant, au contraire, qui, du fond de son laboratoire, donnera la formule exacte des effets mécaniques produits, serait fort embarrassé s'il devait mener un train.

Tel petit épicier et tel grand industriel, tel petit changeur et tel grand financier gagnent, perdent, achètent, vendent, spéculent sans se rendre compte de ce qu'ils font : ils se ruinent ou deviennent riches sans savoir même ce que c'est que la richesse, exactement comme M. Jourdain faisait de la prose. La plupart agissent d'après des raisons qu'ils ne pourraient formuler, parce qu'ils ne peuvent les analyser. Ils agissent par instinct, et ils appellent ainsi des raisonnements incomplets. Dans les enquêtes, on voit l'embarras de leurs réponses. Les maîtres de l'économie politique, ceux qui ont eu cette influence décisive que constatent de Tocqueville et Herbert Spencer, ne sont point les Rothschild : c'est un chirurgien comme Quesnay ; c'est un professeur, vivant solitaire, comme

Adam Smith ; c'est un journaliste comme J.-B. Say ; c'est un journaliste comme Charles Dunoyer ; c'est un homme qui a sacrifié ses intérêts particuliers aux intérêts publics, comme Cobden, dont deux souscriptions publiques, l'une de 70 000 livres sterling, l'autre de 40 000 livres sterling, ont réparé la ruine ; c'est un petit juge de paix de campagne comme Bastiat ; et Bentham, qui a eu une si grande influence sur les destinées de l'Angleterre au dix-neuvième siècle, n'a jamais été lord de la Trésorerie.

CHAPITRE II.

LES MATÉRIAUX DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

I. « Organisation artificielle » et « structure naturelle ». — « Laissez faire, laissez passer. » — Les *contradictions* et les *harmonies économiques*. — Préoccupations étrangères à la science. — II. Les faits historiques. — III. La statistique. Définitions : Achenwall ; Guerry ; Moreau de Jonnès ; Achille Guillard. — Les moyennes. — Erreurs des moyennes. — Le travail humain et les moyennes. — Des chiffres ! — Que valent-ils ? — Comment sont faites les statistiques. — Les tableaux de douanes. — Erreur de M. Keller. — Rapports inexacts. — Ce qu'il y a sous certains chiffres. — Décadence de Londres. — IV. Les graphiques. — Playfair. — Vulgarisation. — Maxima et minima. — Méthode graphique, applicable à l'économie politique. — V. Les enquêtes. — Enquêtes hiérarchiques. — Enquêtes administratives. — M. de Bismarck et M. Varnbühler. — La commission des douanes. — Les hommes spéciaux. — Théories préconçues. — Herbert Spencer et les enquêtes.

I. Il est inutile de nier que, l'application de la méthode scientifique à la science économique présentant les plus grandes difficultés, elle n'ait souvent été faite d'une manière maladroite, avec des idées préconçues, par les maîtres mêmes de l'économie politique.

Dans la science économique, il y a plus de causes d'erreurs que dans toute autre. J.-B. Say se trompe, par exemple, en disant : « Les parties qui composent la société ne sont pas un effet de son organisation artificielle, mais de sa structure naturelle. » En ce moment, elles sont l'effet de l'une et de l'autre. L'idéal que poursuit l'économie politique dans ses applications est de substituer une structure tracée sur les lois naturelles à une structure qui, jusqu'à présent, n'a cherché qu'à les fausser et à les violer au détriment des uns pour le profit des autres. Vous faites un réservoir d'eau sur une montagne et vous l'empêchez de couler dans la vallée ; vous ne violez pas les lois naturelles ; seulement, grâce à leur application, vous arrivez à une œuvre artificielle. C'est ainsi que les peuples et les gouver-

nements ont compris l'application des lois économiques. Ils ont mis partout des barrages, afin d'empêcher la circulation des utilités.

Lorsque Quesnay, après de Gournay, répétait cette formule : Laissez faire, laissez passer ! elle signifiait : respect à la science, n'essayez pas de contrarier les lois naturelles de la production et de la distribution des richesses. C'est la première formule d'un art qui, renonçant aux conventions *à priori*, comprend qu'il doit se borner à appliquer les lois existantes.

Je le reconnais volontiers : certains économistes, animés des meilleures intentions, ont fait de la science avec des préoccupations étrangères à l'objet de la science même. Au lieu de chercher la vérité, ils ont voulu soutenir des thèses. Bastiat, par exemple, a composé ses *Harmonies économiques* pour répondre aux *Contradictions économiques* de Proudhon. « J'entreprends, disait-il, de montrer dans cet écrit l'harmonie des lois providentielles qui régissent la société humaine. » Il voulait, en prouvant que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes économiques possibles, justifier la Providence des reproches que des esprits chagrins lui adressaient. Dans ce cas, Bastiat n'est qu'un disciple de Pangloss. Il fait penser forcément à cette phrase ironique de Sforza : « Quelle merveilleuse harmonie entre mon cousin Charles VIII et moi ! disait-il. Nous voulons tous les deux la même chose : Milan ! »

Mais les physiciens, les chimistes, les physiologistes, n'ont-ils jamais fait des déclarations analogues et n'ont-ils jamais mêlé des préoccupations théologiques à des recherches scientifiques ? Il nous semble que M. Pasteur ne combattait pas seulement la génération spontanée comme physiologiste : il la combattait encore au nom de la religion et de la morale. La Providence n'a point encore quitté l'Académie des sciences, et M. Coste se montra d'une rare hardiesse le jour où, voulant tout concilier, il rendit hommage « à la matière *éternelle* et à *son éternel auteur !* »

Certes, tous les économistes n'ont point été exempts de pré-

jugés, de préventions, de passions ; mais les autres savants n'ont-ils jamais eu ni préjugés, ni préventions, ni passions ? Leurs erreurs prouvent contre les hommes, elles ne prouvent pas contre la science même. Nous devons les étudier pour nous en préserver, avec d'autant plus de soin que l'examen rigoureux des questions économiques est soumis à plus de motifs d'erreurs.

Il faut encore le reconnaître : depuis les grands ouvrages d'Adam Smith et de J.-B. Say, il y a eu un arrêt dans l'économie politique. Certes, loin de moi de nier la valeur de quantité de travaux estimables qui ont été faits en France et en Angleterre ; mais trop souvent ils n'ont été que la paraphrase ou le commentaire des ouvrages des maîtres. Ils se sont perdus en subtilités raffinées. On est ainsi tombé dans un byzantinisme économique, au lieu de se retremper dans l'observation.

II. Quels sont les matériaux que l'économiste a à sa disposition ? Quelle est leur valeur ?

Les faits historiques ? Nous en rapportons-nous à l'évaluation faite par ordre de Charles VII, attribuant à la France, qui alors ne comprenait pas plus de 15 000 lieues carrées, 1 700 000 villes, bourgs et villages ?

En Angleterre, même incertitude qu'en France : en 1340, le roi Édouard III obtint du Parlement un subside de 50 000 livres sterling. On calcula que la répartition de cette somme ferait lever, en moyenne, 1 liv. 2 sh. 4 den. par paroisse. Or, chacune paya 5 liv. st. 16 sh. Au lieu de 45 000, il n'y en avait que 9 000, soit le cinquième !

Cette erreur persista jusqu'en 1775. Sous le règne de Charles III, la Chambre des communes ayant fixé chaque paroisse à 22 shillings, on supposa que la somme totale s'élèverait à 50 000 livres sterling. On s'aperçut ensuite qu'on s'était trompé des quatre cinquièmes !

III. C'est à l'aide de la statistique que l'économie politique peut se procurer la plupart des éléments de ses travaux. D'après Achenwall, qui le premier paraît avoir employé le mot en alle-

mand (1749), « l'ensemble de ce qui est réellement remarquable dans un État, en fait la constitution dans le sens le plus général, et l'exposé de la constitution d'un ou de plusieurs États est la statistique. »

Depuis, le sens de ce mot a été restreint. « La statistique, dit Querry, consiste essentiellement dans l'énumération méthodique d'éléments variables dont elle détermine la moyenne. »

En réalité, la statistique est la simple constatation de certains phénomènes. C'est avec raison que J.-B. Say disait qu'il était impossible de ne pas ajouter au mot de « statistique » ceux-ci : « de tel endroit, de telle époque. »

Selon M. Moreau de Jonnès, la statistique consiste à prendre, d'après le plus grand nombre des observations similaires, la moyenne des nombres qui les expriment.

D'après M. Guillard, elle est « la science qui se compose de toutes les observations susceptibles d'être réduites en moyennes exprimées par des nombres ».

Quelles sont les questions à poser dans une bonne statistique ? Neuf congrès de statisticiens n'ont pu encore répondre.

Il n'y a de statistique sérieuse que celle qui est établie sur de grands nombres. Quételet est allé jusqu'à dire que « la précision des résultats croît comme la racine carrée du nombre des observations. » Ainsi les degrés de précision sont comme les nombres 1, 2, 3, 4, etc., quand les observations sont comme les nombres 1, 4, 9, 16, etc. Il avait vérifié ce fait par un tirage de boules blanches et noires.

Quant aux moyennes, certains statisticiens ont une tendance à en abuser. Michelet demande à Moreau de Jonnès une note sur la journée du 10 août 1792 dont il avait été témoin. Le statisticien indique le nombre des combattants tués par les canons, à coups de fusil et à coups de sabre ; puis il ajoute : « moyenne, x » ; le chiffre y était !

Une moyenne, c'est bien ; mais quelle est l'amplitude des oscillations qui la déterminent ?

On prend une moyenne du prix du blé pendant dix ans. Cette

moyenne peut n'être pas élevée, et toutefois, pendant une année, il a pu y avoir une véritable disette.

Voyez les moyennes du commerce de la France de 1867 à 1876 : on ne se douterait pas que nous avons passé par les effroyables désastres de 1870.

En 1856, le ministre des travaux publics demande aux compagnies de chemins de fer le nombre d'heures de travail de leurs mécaniciens et chauffeurs. On lui envoie des moyennes. En 1865, le ministre des travaux publics, dans une nouvelle circulaire, demande qu'on n'indique pas seulement la moyenne, mais aussi le maximum. Les compagnies ne répondent pas, afin de ne pas avouer qu'il y avait eu des maxima de 18 heures, 24 heures et même 38 heures !

La moyenne ne rend pas compte de tout.

Les gens qui n'ont pas l'habitude d'étudier ces questions vous disent, en vous montrant des chiffres quelconques :

— Ce sont des chiffres, cela ! je ne connais que les chiffres !

Ils proclament l'infaillibilité du chiffre, ignorant que les chiffres sont de simples signes qui n'ont aucune valeur par eux-mêmes. Qu'y a-t-il dessous ? qui les a groupés ? quels phénomènes les ont déterminés ? voilà ce qu'il importe de savoir.

Qui a fait la statistique d'abord ?

Deux sortes de gens jusqu'à présent ont fait les statistiques : — des employés de bureaux, qui ne voyaient dans ce travail qu'un ennui, et qui, par conséquent, le faisaient au hasard, s'occupant peu de vérifier et de contrôler les éléments qui le composaient; ils ne s'occupent même pas de corriger les fautes grossières d'impression ou de calcul qui sautent aux yeux de tous ceux qui ont le malheur de consulter des documents officiels ; — ou bien des gens intéressés, qui, voulant prouver telle ou telle thèse, avaient recours à l'art de grouper les chiffres.

On a découvert un jour que le plus grand accroissement de

la population française a eu lieu de 1802 à 1806[1]. Dans le même volume de l'*Annuaire du bureau des longitudes* on trouve que la vie moyenne, en France, est à la fois de 36 ans et de 39 ans 7 mois, ce qui paraît difficile !

Dans l'arithmétique la plus primaire, on enseigne qu'il faut additionner des unités de même ordre. Dans la statistique, on additionne fort bien ensemble des tonneaux de navires à voile et des tonneaux de navires à vapeur; et chacun de ceux-ci représente quelque chose comme quatre des autres !

Comment sont faites les statistiques agricoles ? quelle valeur leur attribuer, alors que tant de cultivateurs ne savent pas eux-mêmes l'exacte quantité de leur récolte ?

Quand on compare le prix moyen du blé par année, il est nécessaire de savoir s'il s'agit de l'année agricole, qui s'étend du 1er août au 31 juillet, ou de l'année ordinaire.

Les statistiques ne valent que si les rapports sont constants ; or, presque toujours, et souvent par des circonstances forcées, les rapports varient.

Par exemple, vous consultez la statistique du commerce extérieur de la France : mais en 1859 la France a subi une augmentation de territoire ; en 1870, une diminution ; il faut tenir compte de ces deux phénomènes, si on veut avoir des rapports exacts.

Vous estimez le mouvement des marchandises en millions de francs.

Mais la valeur des marchandises n'a-t-elle pas varié ? Pour avoir un rapport exact, il faut donc tenir compte des variations de cette valeur, et généralement on oublie cette petite considération.

M. Keller, dans un grand discours en faveur de l'agriculture, prononcé le 14 février 1880, a montré, par sa propre argumentation, à quelles conséquences on pouvait arriver en la négligeant. M. Keller disait : « Sur les soieries, il y a une très grosse perte depuis 1860. Cette perte est aujourd'hui de 250 millions.

[1] Voir Guillard, *Éléments de statistique humaine,* p. XVI.

Il y a une perte d'environ 100 millions sur l'exportation des vins et eaux-de-vie. »

Or, si nous consultons les quantités, voici ce que nous trouvons : en 1857, elle s'élevait à 2 460 000 hectolitres ; mais, en 1876, elle atteignait 3 245 000 hectolitres.

En 1859, l'hectolitre était inscrit pour 104 francs ; en 1876, il ne l'était plus que pour 76 francs. De même, pour les soieries : elles étaient portées à 146 francs le kilogramme en 1859, et elles étaient portées seulement à 105 francs en 1876. Pour les rubans, l'estimation était de 178 francs en 1879 et de 111 francs en 1876, etc. Si on comparait exactement les prix, il faudrait relever de plus de 500 millions le chiffre de nos exportations.

Les chiffres ont-ils toujours été établis de la même façon ? Non ; car en 1863 on a déduit de l'estimation l'emballage, ce qui fait une diminution d'environ 20 pour 100.

Un tableau est dressé, en vue de constater tel ou tel résultat, et il paraît constater ce résultat. Les gens naïfs s'écrient : « C'est évident ! » Le sceptique, à qui l'expérience a appris à se méfier des statistiques, dit : « Voyons donc ce qu'il y a sous les chiffres et si ce résultat ne serait point dû à de tout autres causes que celles auxquelles on l'attribue généralement. »

Rarement le sceptique se trompe ; je n'en veux citer qu'un exemple : l'amirauté anglaise a publié des tableaux pour prouver que les maladies contagieuses ont diminué dans les stations où les *Contagious diseases acts* ont été appliqués. A partir de 1873, tout d'un coup, on voit une diminution assez accentuée. Les partisans de la réglementation triomphent alors. « Vous voyez que les actes ont diminué la maladie ! »

Eh bien, pas du tout ; ils indiquent non une diminution, mais une dissimulation de la maladie, parce que, cette année-là, on prit la mesure ingénieuse de supprimer la paye aux soldats et aux marins qui s'avouaient malades !

Je suppose qu'on montre au « monsieur qui ne connaît que

les chiffres » les chiffres suivants, indiquant le nombre des maisons et la population d'une ville :

1801.	16 508 maisons.	128 833 habitants.		
1861.	13 298	—	112 063	—
1871.	7 00	—	74 732	—

Immédiatement, l'homme qui « ne voit que les chiffrès » dira : « Voilà une ville en décadence ! c'est une ville ruinée ! » — Pardon, ces chiffres s'appliquent à la cité de Londres, qui ne passe pas précisément pour ruinée !

Il ne faut pas seulement « voir les chiffres », il aut voir ce qu'il y a dessous.

D'où vient cette décadence apparente de la cité de Londres ? C'est que des monuments publics, des établissements de banque, des bureaux de compagnies financières, des offices de tout genre, des gares de chemins de fer, ont été élevés ; c'est que de larges et grandes rues ont été percées ; c'est que les moyens de communication se sont perfectionnés, de sorte que le soir plus de deux mille maisons remplies de bruit et de mouvement dans la journée restent désertes. Au fur et à mesure que les affaires se sont entassées dans la cité, les habitants s'en sont éloignés ; et si le nombre des freemen, possédant le droit de voter dans la cité, ne cesse pas d'augmenter, le nombre des résidants ne cesse pas de diminuer.

Les chiffres, en admettant qu'ils soient exacts, que les rapports qui ont servi à les établir n'aient pas été altérés, peuvent indiquer tel ou tel phénomène : ils n'indiquent pas les causes du phénomène. Il faut faire parler les chiffres, « il faut leur ouvrir la bouche », dit, avec une hardiesse métaphorique dont nous serions incapables, un Allemand, M. Rümelin.

IV. Grand partisan des tableaux graphiques, je suis étonné que, depuis qu'ils ont été appliqués aux phénomènes économiques par Playfair en 1789, leur usage ne se soit pas répandu davantage [1].

[1] *Tableau d'arithmétique linéaire du commerce, des finances et de*

Je m'en suis servi dans des conférences populaires et dans des démonstrations scientifiques ; je m'en sers dans ce livre pour rendre plus nettes et plus évidentes certaines démonstrations, pour faire saisir plus facilement certains rapports. Mais, en transformant des grandeurs en longueurs, on ne les rend pas plus exactes : on les exprime d'une autre façon.

Ces graphiques ont encore l'avantage, dans certains cas, d'indiquer, en même temps que l'axe des moyennes, les minima et les maxima, de donner ainsi un aperçu complet de tous les éléments de la question et de montrer avec netteté de quelle manière la moyenne est obtenue.

Là se borne leur rôle : on commet un abus de langage, si, en les appliquant à l'économie politique ou à la statistique, on désigne leur usage par l'expression : « méthode graphique ».

Les physiologistes ont fait des sphygmographes qui enregistrent les battements du pouls, des pneumographes qui inscrivent les mouvements respiratoires, des myographes qui inscrivent nos actes musculaires; les météorologistes ont des pluviomètres inscripteurs; le physicien inscrit l'intensité des courants électriques au moyen du rhéographe électrique, etc.

Les statisticiens n'ont pas d'appareil enregistreur constatant mécaniquement le phénomène. Nos graphiques ne servent qu'à établir clairement des rapports que rendraient d'une manière moins nette et moins facile de longues démonstrations ; mais nous ne pouvons provoquer des expériences comme le physiologiste, nous sommes obligés de prendre les faits comme ils viennent et de nous contenter des renseignements incomplets, donnés trop souvent par des politiques intéressés à les falsifier ou par des bureaucrates indolents.

V. Quant aux enquêtes, elles sont choses excellentes, mais à la condition qu'on ne les accepte que sous bénéfice d'inventaire.

la dette d'Angleterre, par Playfair. Trad. de l'anglais. Mars 1879. Paris.

Les enquêtes hiérarchiques n'aboutissent jamais. Comment l'inférieur se mettrait-il en contradiction avec son supérieur? S'il n'est dominé par une passion qui rend son témoignage suspect, il lui faudrait le plus difficile des courages, le courage de l'abnégation, de la souffrance, de la misère peut-être en perspective, pour oser dire la vérité. On ne peut exiger que tous les hommes soient des héros!

Les enquêtes administratives? Nous les connaissons. Un ministère ou un service quelconque les entreprend. Le but de ceux qui les ouvrent est facile à comprendre. Il s'agit pour eux de prouver que tout est pour le mieux dans la meilleure des administrations. Si, malgré tous les efforts, l'enquête tend à prouver le contraire, rien de plus facile : on l'interrompt, sous prétexte qu'elle désorganise les services. Je ne citerai qu'un fait, parce qu'il a été tellement flagrant, qu'il a culbuté un ministre : l'enquête sur la Préfecture de police, commencée par M. Gigot, pour donner un os à ronger à l'opinion publique, et interrompue par M. de Marcère parce qu'elle prouvait précisément ce qu'on ne voulait pas qu'elle révélât! Un sténographe assistait à ses séances. Je suis bien sûr que jamais on ne publiera ses procès-verbaux.

Dans les enquêtes économiques des faits analogues se produisent. La commission chargée de réviser les tarifs douaniers en Allemagne était présidée par M. de Varnbühler, qui n'avait garde de se mettre mal avec M. de Bismarck. Dans la distribution des rapports, il a donné des matières peu importantes aux libre-échangistes et a réservé les autres aux protectionnistes. En France, la Chambre des députés nomme une commission pour examiner le tarif général des douanes. Les bureaux choisissent pour en faire partie, qui? des industriels, des manufacturiers, des députés représentant certains arrondissements de grande industrie. Cette commission ouvre une enquête. Qui entend-elle? Des représentants de toutes ces industries. Que disent-ils? Qu'ils ont des concurrents à l'étranger et qu'ils préféreraient ne pas en avoir. Que concluent les mem-

bres de la commission? Les uns sont exactement dans la même position, les autres ont derrière eux certains électeurs influents qui ont une position analogue; alors ils affirment : « que l'intérêt du pays exige la suppression de la concurrence étrangère et la constitution de privilèges pour tels et tels producteurs français. »

Ils appellent cela « défendre le travail national », et des naïfs disent : « Ce sont des hommes spéciaux! »

Mais, précisément, rien de plus dangereux qu'un homme spécial! Il ne voit que son intérêt immédiat; et, dans ce cas, son intérêt immédiat, c'est d'élever le barrage de la douane de manière à bénéficier de toute la différence de niveau. Il se dit que toute augmentation de tarif constituera un bénéfice net pour lui, dont il peut à peu près calculer le chiffre. N'exigez pas de son abnégation qu'il étende son regard un peu au delà et qu'il étudie de quelle manière nos intérêts privés se solidarisent avec l'intérêt général!

Mais, bien plus, ces hommes qui, si volontiers, demandent : Des faits! des faits! comme le héros des *Hard times* de Dickens, ne jugent le plus souvent que d'après des théories préconçues. L'Angleterre est le pays des enquêtes, et nulle part, je crois, elles ne se font avec une plus entière bonne foi, une plus sincère passion de découvrir la vérité. Or, voici comment les apprécie Herbert Spencer[1] :

« Avant de faire ou de changer une loi, l'usage est de nommer une commission d'enquête, qui appelle les hommes capables de la renseigner sur le sujet en question et qui leur pose quelques milliers de questions. Ces questions, avec les réponses, sont imprimées dans de gros livres qu'on distribue aux membres du Parlement : et, m'a-t-on dit, il se dépense quelque 100 000 livres (2 millions et demi de francs) par an à ramasser ainsi et à distribuer des renseignements. Néanmoins, il m'a paru que les ministres et les représentants du peuple

[1] *Essais de politique. Le Gouvernement représentatif.*

anglais sont obstinément attachés à des théories que les faits les plus éclatants ont depuis longtemps démenties. Ils font grande attention à des renseignements de détail ; mais, quant aux grandes vérités, ils les négligent. Ainsi, l'expérience de plusieurs générations a prouvé que l'Etat est à peu près en tout mauvais administrateur. Les domaines nationaux sont si misérablement exploités, que souvent, au lieu de rapporter, ils coûtent. Les chantiers de l'Etat, pour la construction des vaisseaux, sont toujours établis d'une façon bizarre et incommode. L'administration de la justice est si mauvaise, que la plupart des citoyens aiment mieux supporter même de grosses pertes que d'entamer un procès, ce qui serait courir le risque de se ruiner. On voit, par des faits innombrables, que le gouvernement est le pire propriétaire, le pire fabricant, le pire commerçant ; bref, le pire administrateur, quelle que soit la chose à administrer. Les preuves sont abondantes et concluantes : durant une récente guerre, les bévues des fonctionnaires ont été aussi frappantes et aussi nombreuses que jamais : n'importe ! la croyance générale que, si l'on crée un nouveau département et qu'on le charge de quelque fonction, il s'en acquittera toujours à la satisfaction de tous, n'a pas perdu une ligne de terrain. Des législateurs, qui se croient bien pratiques, se cramponnent à leur idée d'une société réglée par voie administrative, en dépit des preuves accumulées, en dépit des efforts incessants du contrôle administratif.

« Au contraire, cette croyance semble gagner du terrain parmi ces hommes d'Etat anglais si amis des faits, et cela, au moment où tous les faits s'élèvent contre elle. Jamais on n'a vu foisonner à ce point les projets tendant à attribuer à l'Etat le droit de surveillance sur ceci et sur cela. »

« Si les actionnaires d'un chemin de fer, dit Herbert Spencer, se mettaient à nommer à leur conseil d'administration le secrétaire de la compagnie, l'ingénieur, l'inspecteur général, le chef d'exploitation et autres fonctionnaires, comme nous ririons de leur sottise ! comme nous prédirions que l'intérêt par-

ticulier de ces employés l'emportera plus d'une fois sur le bien de la compagnie ! »

Dites ces vérités dans un bureau de la Chambre, chargé de nommer un commissaire du tarif des douanes, et vous verrez ses membres ouvrir de grands yeux, vous regarder avec stupéfaction et ne pas comprendre.

Mais, en dépit de la nature humaine, supposons que tout homme, une fois député, oubliera assez ses intérêts pour que, élu membre d'une commission, il les sacrifie généreusement sur l'autel de la patrie : il y a encore un mot à ajouter.

Un homme spécial ne voit que sa spécialité. Fixez votre œil dans le champ d'un microscope, il découvrira des infiniment petits fort intéressants ; mais il n'apercevra qu'un horizon restreint.

CHAPITRE III.

LA PSYCHOLOGIE ÉCONOMIQUE.

La question psychologique. — De l'identité des mobiles humains. — Instinct de la conservation. — L'égoïsme de l'homme. — M. Held. — Lange. Sentiments altruistes. — Adam Smith. — Les engouements. — L'apathie. — La question d'argent est secondaire. — L'acquisivité. — Ricardo : l'aversion pour le travail. — Avantages de ce mobile. — L'utilité. — Définition. — Délimitation de la science économique.

Autre difficulté de l'application de la méthode dans la science économique : c'est la question psychologique.

Quoi que prétendent les *Catheder-Socialisten*, l'étude de l'économie politique ne saurait se limiter à une nation. Autant vaudrait dire qu'il y a des phénomènes physiques nationaux, et que la pression de l'air n'agit pas sur le baromètre en Allemagne comme en Angleterre. Cependant l'homme est-il donc partout le même ? un naturel de la Terre de Feu pense-t-il comme un habitant de l'Europe occidentale du dix-neuvième siècle ?

Je n'examine pas si dans les profondeurs de nos civilisations, à Londres, par exemple, il n'y a pas des hommes et des femmes dont le développement intellectuel n'est pas de beaucoup supérieur aux types les plus primitifs de la civilisation humaine : je ne dis pas non plus avec Voltaire : « Les différences sont extérieures, partout l'homme est l'homme. » Non : les différences sont considérables ; le type homme est susceptible des variations les plus diverses. Et toutefois Voltaire n'a pas complètement tort.

M. Francis Galton reçoit l'image de six personnes sur une plaque photographique ; chacune n'a posé qu'un sixième du temps nécessaire pour faire un seul portrait : tous les traits communs ressortent avec force ; les dissemblables restent dans le vague. M. Galton projette plusieurs portraits distincts

sur le même écran, au moyen de lanternes magiques disposées de façon que les images se superposent exactement : les traits communs se renforcent si bien que les autres disparaissent : l'image obtenue est très nette. Il superpose des figures appartenant à des races diverses, et il obtient un type général de l'homme [1].

Cette expérience matérialise une vérité indéniable : l'organisation de tous les hommes est la même ; leurs variations proviennent de son plus ou moins grand développement. Or, cet organisme commun implique similitude de besoins. Tout homme a besoin de manger, de boire, il craint les intempéries, il est sollicité par ses appétits reproducteurs, il a des sentiments égoïstes et altruistes, dont la forme et l'intensité se modifient selon les milieux ; il a enfin cet instinct de la conservation, sans lequel il périrait.

Cet instinct de la conservation, ce besoin de développement qu'éprouve chaque être organique, qui constitue son pouvoir de résistance dans la lutte pour l'existence, a reçu, quand il s'agit de l'homme, le nom d'*égoïsme*.

M. Held répond que « l'homme n'est pas égoïste ». S'il n'était pas égoïste, il y a longtemps qu'il n'existerait plus. M. Held ajoute que « l'homme ne connaît pas toujours pour le mieux ses intérêts ». Soit : mais l'erreur que peut commettre un homme en désirant telle ou telle chose ne change pas le caractère égoïste de son désir. La science économique, qui n'a pas à s'inquiéter de la moralité des volontés, mais de leurs effets producteurs ou destructeurs, ne peut considérer les hommes que comme des êtres parfaitement égoïstes, en dépit de la protestation de Lange, qui appelle cette conception « un matérialisme blâmable [2] ».

Mais, nous dit-on, cette conception est fausse : Smith avait raison en considérant la sympathie comme un mobile égal à l'intérêt. Est-ce qu'à côté des sentiments égoïstes de l'homme

[1] Expériences faites à l'Institut Royal de Londres.

[2] *Histoire du matérialisme*, t. II, p. 474.

il n'y a pas des sentiments altruistes? Bien plus, est-ce que l'homme ne pense qu'à faire des échanges, qu'à combiner des valeurs? est-ce que même, dans ces combinaisons de valeurs, c'est toujours son propre intérêt d'acquéreur qu'il consulte? est-ce qu'il ne subit pas l'influence de mobiles variés : la paresse, l'habitude, l'amour, l'amour-propre, des vices, comme l'ivrognerie? Est-ce que pour le Napolitain la paresse n'a pas plus d'utilité que le bien-être? L'Irlandais ne sacrifiera-t-il pas le confortable de l'avenir au plaisir de causer, de flâner et de boire, tandis que l'Ecossais aimera mieux travailler que se reposer? Si vous étudiez les crises commerciales, ne devez-vous pas tenir compte de l'apathie routinière qui empêche le capital de changer d'emploi? Par contre, voyez l'histoire des chemins de fer en Angleterre, pays qui passe pour savoir compter; est-ce qu'il n'a pas subi la période de la « folie des chemins de fer », qui a englouti inutilement une masse de capitaux? Comment expliquer ces engouements pour les emprunts de pays insolvables qui ont dévoré des milliards prélevés sur les places de Paris et de Londres, tandis que des industries sérieuses, en Angleterre et en France, ne pouvaient trouver de commanditaires? Comment pouvez-vous déterminer par une loi économique l'esprit de jeu qui apporte tant de perturbations dans les rapports économiques?

Enfin, examinez même les hommes dont toute la vie paraît avoir pour unique mobile de gagner de l'argent : industriels, banquiers, et vous remarquerez que chez eux, comme chez la plupart des hommes, la question d'argent, qu'on considère volontiers comme le premier mobile de nos actions, ne vient qu'en seconde ligne. Les grands industriels et les grands banquiers, riches à dizaines de millions, qui compromettent leur fortune déjà acquise, leur repos, dans de nouvelles entreprises, le font-ils donc pour gagner de nouveaux millions? Les uns obéissent à un besoin d'activité, les autres à une fièvre de jeu, tous à des passions de beaucoup supérieures au désir de gagner de l'argent pour l'argent même.

Puis, compterez-vous pour rien les influences de la mode qui, tout d'un coup, peuvent ruiner ou enrichir une industrie, les monomanies comme celles des bibelots, des tableaux, qui donnent des valeurs factices à des objets délaissés hier et qui, demain, retomberont peut-être dans la même indifférence ?

Tout cela est vrai.

Mais l'acquisivité n'en est pas moins un besoin constant, permanent, universel chez l'homme. La guerre, l'art, la science, comme le travail, comme le commerce, ne sont que des expressions diverses de ce besoin, résultat de l'instinct de la conservation. Que son intensité puisse varier selon les individus et les milieux, nous sommes loin de le contester. Chacun se contente plus ou moins facilement, met son idéal plus ou moins haut, fait un effort plus ou moins grand. Les plus capables de progrès sont ceux pour qui tout désir satisfait engendre un nouveau désir.

Ricardo a fort bien indiqué l'autre mobile économique de l'homme : non seulement il désire acquérir, mais il désire acquérir avec le moins de peine possible. En un mot, au point de vue économique, l'homme obéit à deux impulsions : le désir de richesse et l'aversion du travail.

Souvent cette aversion du travail lui fait faire des efforts et courir des dangers beaucoup plus grands que s'il se résignait tout simplement au travail direct. Il fait la guerre pour piller le travail des autres et acquérir des esclaves qui travailleront pour lui. Mauvais calcul, soit, mais calcul dérivant des deux mobiles que nous venons de mentionner. A un autre degré de civilisation, cette aversion du travail le pousse à inventer des machines, à gagner par l'épargne la possibilité de jouir, sans travail, de richesses accumulées. Désir de richesse, aversion du travail ! acquisivité et apathie ! besoin et paresse !

En un mot, *tout désir constitue un besoin. L'utilité est un phénomène essentiellement subjectif.*

La recherche de l'utilité se traduit par des phénomènes objectifs : ce sont ces phénomènes qu'étudie la science économique.

L'utilité étant subjective, nous n'avons pas à savoir, comme le voudrait Lange, si l'homme sait toujours discerner son intérêt véritable. Telle ou telle chose est utile parce que telle ou telle personne croit qu'elle lui est utile. La science économique est essentiellement immorale. Elle n'a pas à s'inquiéter de la qualité des sentiments, des besoins, des passions des hommes. Elle constate avec la même impartialité l'adoration des noires pour les verroteries et des blanches pour les diamants. Elle admet que la musique est une utilité, puisque beaucoup de personnes jugent utiles les émotions qu'elle leur fait éprouver. Tout désir est besoin, et toute satisfaction de ce besoin est utilité. *La science économique étudie les lois qui régissent les efforts de l'homme à la recherche de l'utile.*

Elle doit observer les frottements, les obstacles qu'apportent, dans l'application de ces lois, les habitudes, les passions, les mobiles contraires ; mais ces phénomènes psychologiques ne sauraient porter le moindre trouble dans ses études.

CHAPITRE IV.

DÉFINITIONS.

I. Nécessité de définitions précises. — Adam Smith. — J.-B. Say. — Malthus. — II. Le besoin. — Le désir. — L'utilité. — L'école anglaise : Ricardo, Malthus. — La richesse. — Objet ou service ? — Erreur de Mac-Culloch et de M. Courcelle-Seneuil. — J.-B. Say et les produits immatériels. — Contradiction signalée par M. Dunoeyr. — Définition de Mac-Culloch. — Inconséquence de Stuart Mill. — Étymologie du mot *richesse*. — III. Les agents naturels non appropriés. — Toute utilité est appropriée. — IV. Le travail. — Travail et richesse. — Préjugés : MM. de Saint-Cricq, Cunin-Gridaine. — La machine de Sismondi. — La culture du Sahara et du Groënland. — V. L'échange. — Conclusion. — Résumé.

I. Nous allons déterminer les phénomènes dont la science économique a l'étude pour objet.

Peu d'économistes ont suivi le conseil de Voltaire : « Définissez les termes ! » Cependant, pour s'entendre, il faut d'abord se comprendre.

Mes définitions ne seront pas toutes d'accord avec les définitions généralement acceptées ; un auteur a le droit de définir à son gré les termes qu'il emploie ; il doit seulement remplir deux conditions : s'en servir toujours dans l'acception rigoureuse qu'il leur a donnée ; présenter des définitions plus précises que celles qui existaient antérieurement.

Malheureusement, les termes qui jouent le rôle de clefs de voûte à la science économique sont pris dans des sens fort différents. Quelquefois, chez le même auteur, leur signification varie. Ce défaut existe chez Adam Smith. J.-B. Say a essayé d'y remédier ; mais certaines de ses définitions sont fort discutables. Malthus avait constaté la nécessité de définitions précises : « On semble fort peu d'accord, dit-il, sur la définition à donner de la richesse, du capital, du travail productif, de la valeur, et sur ce qu'il faut entendre par salaires réels, par profit, par le mot : travail, etc. » Lui-même a fait une longue

étude sur *les Définitions en économie politique*[1], au cours de laquelle il a oublié son titre.

II. L'homme a des besoins, c'est une vérité de fait, que l'observation de tous les jours établit suffisamment pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister[2].

Le besoin est le désir pour l'homme de se procurer des jouissances et d'éviter des efforts et des souffrances.

Rien ne se crée, rien ne se perd : telle est la grande formule de la science moderne. L'homme ne crée pas des objets : pour satisfaire ses besoins, il crée des utilités.

D'après M. Courcelle-Seneuil, qui suit en cela Ricardo, Malthus et Sismondi, « le besoin économique est un désir qui a pour but la possession et la jouissance d'un objet matériel[3]. »

A ce compte, j'ai besoin de me faire défendre par un avocat : je ne paye pas mon avocat.

M. Courcelle-Seneuil dit encore : « Sont richesses, toutes choses matérielles utiles, appropriées aux besoins de l'homme. »

La santé n'est-elle pas une richesse? la force n'est-elle pas une richesse? l'intelligence n'est-elle pas une richesse?

En dehors des agents naturels appropriés aux besoins de l'homme, il y a des utilités résultant d'un certain ordre établi dans les rapports de l'individu soit avec lui-même, soit avec les autres individus. La santé est une utilité. La sécurité est une utilité.

D'après la théorie de M. Courcelle-Seneuil, les médecins n'auraient droit à aucun honoraire, les gouvernants non plus. Il est vrai que ceux-ci, au lieu d'assurer la sécurité, sont souvent les premiers à la troubler; mais ce n'est pas dans cet

[1] Pour toutes les citations que je ferai des physiocrates, de Turgot, de Smith, de J.-B. Say, de Ricardo, de Malthus, je me servirai de la grande *Collection des Économistes* de Guillaumin.

[2] Voir, pour l'analyse philosophique du « besoin », Letourneau, *Physiologie des passions*, *la Sociologie*; — André Lefèvre, *la Philosophie*, p. 538-540.

[3] *Traité d'économie politique*, t. I, p. 25.

espoir que les contribuables consentent à leur donner des appointements fort élevés.

M. Courcelle-Seneuil pourra répondre que la santé est une chose fort matérielle, et la sécurité aussi. Je ne conteste pas, s'il veut donner cette extension, peut-être excessive, aux termes « possession et jouissance d'un objet matériel [1] ».

Je n'ai pas à rechercher ici comment l'individu peut agir sur lui-même. Me contentant de constater des faits en dehors de toute discussion, je dis : Quel est le but de toute instruction? — D'augmenter la puissance soit musculaire, soit cérébrale de l'individu.

Les tournois du moyen âge étaient des foires où les chevaliers venaient montrer leur force et leur valeur. Le mot était propre ; car, plus ils étaient forts, plus ils valaient.

Aujourd'hui, dans les concours scientifiques ou littéraires, aux expositions artistiques, enfin en nous adressant tout simplement au public, que faisons-nous, artistes, littérateurs, savants, etc. ? Nous montrons la plus-value qui est résultée pour chacun de nous de nos efforts intellectuels.

Je vais plus loin. Il y a utilité pour l'homme, non seulement quand il se procure une satisfaction, mais encore quand il s'épargne une peine. Toute satisfaction d'un désir, tout soulagement d'une peine représente une valeur.

« Mais, dit Mac-Culloch [1], si l'économie politique devait mettre en discussion la production ou la distribution de tout ce qui est agréable à l'homme, elle renfermerait en elle-même toutes les autres sciences ; la meilleure encyclopédie serait alors le meilleur traité d'économie politique. La santé est chose utile et délectable : il faudrait donc insérer la médecine dans le catalogue de la science des richesses. La liberté civile et la liberté religieuse sont éminemment utiles : il faudra donc que la science des richesses comprenne la science politique. Le jeu

[1] Économie politique, article publié dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*.

d'un grand acteur est chose agréable : il faudra donc, pour compléter la science de la richesse, y introduire des discussions sur les principes de l'art scénique, et ainsi de suite. »

Mac-Culloch posait mal la question. Il ne s'agit pas d'étudier la médecine ni l'art dramatique ; mais il s'agit d'étudier les effets économiques de la médecine, de l'art dramatique, de la liberté civile et religieuse, comme de tout autre service.

Le médecin a une valeur, l'acteur a une valeur, la liberté civile et religieuse ont elles-mêmes une valeur. Nul ne niera les effets économiques de la révocation de l'édit de Nantes.

J.-B. Say dit parfaitement [1] : « L'industrie d'un médecin, l'industrie d'un administrateur de la chose publique, d'un avocat, d'un juge, satisfont à des besoins tellement nécessaires, que, sans leurs travaux, nulle société ne pourrait subsister. Les fruits de ces travaux sont tellement réels qu'on se les procure au prix d'un autre produit matériel. »

Il donne au résultat de l'industrie d'un médecin le nom de « produit immatériel », pour l'opposer à « produit matériel ». Cette distinction est fausse ; en réalité, nous ne créons jamais que des produits immatériels, puisque nous ne pouvons jamais créer de matière ; ou plutôt, il n'y a pas de produits ; il n'y a que des utilités, et les utilités comprennent tous les services donnant lieu à des échanges. Ce sont toujours des services qu'on achète ou qu'on vend. Un médecin est un entrepreneur de guérisons.

Du reste, Charles Dunoyer [2] a fort bien montré la contradiction existant chez la plupart des auteurs qui appellent travaux improductifs ceux qui ne s'incorporent pas dans un objet matériel ; cependant, tous arrivent à reconnaître l'utilité des résultats productifs de ces prétendus travaux improductifs. Mac-Culloch n'y avait pas échappé ; après la réfutation que

[1] *Traité d'économie politique,* liv. I, chap. XIII.

[2] *Dictionnaire d'économie politique,* article PRODUCTION.

j'ai citée, il arrive à comprendre dans le même traité, sous le nom de travail productif, toutes les différentes sortes d'avantages auxquels il avait d'abord refusé ce titre ; et dans ses *Principes d'économie politique* il donne de la richesse la définition suivante : « La richesse désigne tous les articles ou produits qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme et qui, en même temps, sont doués d'une valeur échangeable [1]. »

Il n'a pas fait suivre le nom de « produits » de l'épithète « matériels », ce que n'a pas manqué de lui reprocher Malthus. John Stuart Mill constate [2] que « l'adresse, le talent, l'énergie et la persévérance des artisans d'un pays font partie de la richesse de ce pays tout aussi bien que les machines et les outils du travail. » Il définit la richesse : « Toutes les choses utiles ou agréables qui possèdent une valeur échangeable. »

Mais, par une inconséquence très fréquente chez lui, il revient à dire : « Quand, dans ce traité, je parlerai de la richesse, c'est de la richesse matérielle seule qu'il sera question, et, par travail productif, j'entends le travail dont l'emploi produit les utilités incorporées aux objets matériels [3]. »

« Les services sont-ils richesses ? » dit M. Courcelle-Seneuil [4], et il conclut « que, partout, l'idée de la richesse emporte avec elle celle des divers objets tout matériels. »

Cependant, si nous remontons à l'origine du mot de richesse, nous voyons que *Reich* signifie puissance, et *Reichthum*, richesse. Chez les Latins, *opes* signifie, à la fois, force et richesse. *Wealth*, en anglais, veut dire : bien et richesse. Dans la langue espagnole, on appelle *ricos hombres*, les hommes riches ou puissants.

« Richesse, c'est pouvoir, » a dit Hobbes. Oui, richesse est synonyme de puissance. Est riche celui qui, pouvant échanger beaucoup de services, peut obtenir beaucoup d'utilités. Un in-

[1] *Principes d'économie politique*, part. I, p. 5.
[2] *Principes d'économie politique*, liv. I, chap. III, § 3.
[3] *Principes d'économie politique*, liv. I, chap. III, § 3.
[4] T. I, p. 37.

venteur, un grand écrivain sont riches, et leur richesse se manifeste souvent de la manière la plus matérielle.

Un peuple qui peut rendre de grands services aux autres est riche. Est-ce que les grands médecins, les grands acteurs ne constituent pas une partie de la richesse de la France ? Demandez-le aux étrangers qui viennent pour consulter les premiers et admirer les seconds !

Lord Lauderdale a donné de la richesse une vraie définition en comprenant sous ce terme : « tout ce que l'homme désire comme pouvant lui être utile ou agréable [1] ».

Il faut qu'il soit bien entendu dès maintenant que *la richesse, c'est l'utilité.*

Cette distinction est importante, car nous verrons plus loin à quelles conséquences fantastiques sont arrivés les économistes qui l'ont fait résider dans la valeur.

III. D'après eux, les utilités naturelles ayant pour conséquence de diminuer la valeur, plus l'homme en a à sa disposition, plus il est pauvre, économiquement parlant [2]. Les utilités artificielles seules constituent la richesse [3]. En vertu de je ne sais quelle application des causes finales, ils disaient :

« La nature cède gratuitement aux hommes certaines utilités dont tous jouissent également [4]. » « La nature met au service de la production l'air, la lumière du soleil, l'eau de l'Océan, ce sont les agents naturels non appropriés [5]. »

Il y a là une erreur : l'utilité n'existe que par rapport à l'homme ; en dehors de lui, elle n'existe pas : le terme *utilité* implique appropriation.

Jean-Baptiste Say disait :

« La terre n'est sûrement pas le seul agent naturel doué de force productive, mais c'est le seul ou presque le seul qui puisse

[1] *An Inquiry into the nature and origine of public wealth.* 1804.

[2] Voir chap. v, *Définition de la valeur.*

[3] Voir *Dictionnaire d'économie politique,* H. Passy, art. Utilités.

[4] *Dictionnaire d'économie politique,* art. Utilités.

[5] G. de Molinari, *Cours d'économie politique*, t. I, p. 44.

être possédé. L'eau des rivières et de la mer, l'air, le soleil, sont aussi des forces productives ; mais, heureusement, personne ne peut dire : Elles m'appartiennent, payez-moi pour les services qu'elles vous rendront. » Erreur ! tout est propriété.

La chaleur du soleil ? n'en tenez-vous pas compte quand vous achetez une maison, une terre, quand vous louez un appartement ou un jardin ? Les maîtres d'hôtel de Nice et de Pau ne la font-ils pas payer ? Auriez-vous des vignobles sans la chaleur du soleil ? et lorsque vous achetez tel ou tel cru, ne dites-vous pas : Il est dans une bonne situation ?

La mer n'est-elle pas appropriée sur les côtes ? le port qu'elle forme n'est-il pas la richesse d'une ville ? n'est-elle pas appropriée par le navire qui flotte sur elle dans tout l'espace nécessaire à son parcours ? Elle est si bien appropriée, que sa possession est susceptible de conventions multiples. Voyez Terre-Neuve et ses morues !

L'air ? Une maison est en bon air ou en mauvais air. On l'approprie avec jalousie dans les villes. Une propriété augmente ou diminue de valeur selon qu'elle est bien aérée, trop aérée, ou pas assez.

Une nation compte son climat parmi ses richesses ; et elle a d'autant plus raison que souvent c'est sa principale richesse. Quand elle défend son territoire, elle défend en même temps son soleil.

Le terme *utilité* implique l'idée d'appropriation, par suite d'échange.

Mais vous considérez, peut-on dire, la santé comme une utilité ; cependant, est-elle susceptible d'échange ?

Oui, car, pour la conserver ou l'obtenir, vous payez médecins et pharmaciens.

Mais, dites-vous, soit : elle a une valeur pour vous ; mais pour les autres elle n'en a pas ; elle n'est donc pas susceptible d'échange.

J'admets que ma santé n'ait pas de valeur pour les autres : mais elle en a pour moi : c'est une utilité tellement appropriée

par moi qu'elle est amalgamée à ma personne. Je puis l'acheter, je l'achète même tous les jours, et très cher.

Je puis même la vendre ; car ma santé fait partie de mes forces, et je puis louer l'usage ou céder le produit de mes forces.

L'échange n'implique pas identité de services, il implique réciprocité et diversité de services. La santé est une utilité pour moi, je l'achète au médecin en échange d'une somme d'argent qui sera une utilité pour lui.

Pour se procurer des utilités l'homme agit. Il agit même pour se procurer la négation de l'action : le sommeil ; il se couche, et achète de l'opium.

IV. Toute action qui a pour but de procurer à l'homme une utilité quelconque comporte un effort, plus ou moins intense, plus ou moins réfléchi, plus ou moins agréable. Cet effort, c'est le travail.

Tantôt le travail s'exerce sur l'homme lui-même, ou plutôt sur certaines parties de l'homme. L'hercule de foire développe ses biceps, la chanteuse sa voix, la danseuse ses jarrets ; tous ceux qui se livrent à un travail intellectuel quelconque, mathématiciens ou comptables, romanciers ou savants, leurs circonvolutions cérébrales.

Tantôt le travail s'exerce sur un objet extérieur : le laboureur façonne la terre, le pêcheur prend du poisson, le mineur extrait de la houille, etc.

Le travail a pour résultat soit un changement d'état de la matière (physique, chimique ou physiologique), soit un changement de lieu.

Il faut se garder ici de l'erreur dans laquelle sont tombés les économistes anglais, que répètent tous les jours les protectionnistes et qui ne choque pas l'opinion publique : — Toute richesse vient du travail. « Le travail constitue la richesse d'un peuple, » disait M. de Saint-Cricq, ministre du commerce, et cette phrase est ressassée encore aujourd'hui dans toutes les discussions économiques.

A ce compte la richesse serait donc proportionnelle au tra-

vail ? Or, le travail, pour se procurer une utilité quelconque, doit être d'autant plus grand que la terre est moins fertile, que nos moyens mécaniques sont moins perfectionnés. Donc la richesse est en raison inverse de la fertilité du sol et du progrès mécanique. Le plus sûr moyen de devenir riche serait d'aller labourer le Sahara et cultiver le Groënland.

Cela a été dit. M. Cunin-Gridaine, autre ministre du commerce, s'écriait : « Inventez une machine qui augmente de moitié la main-d'œuvre, afin de donner de l'ouvrage aux ouvriers. »

Tout le monde connaît l'hypothèse de Sismondi. Il suppose une machine dont la manivelle serait placée dans la main du roi ou d'un ministre. Il la ferait tourner sans effort et elle accomplirait toute la besogne que font aujourd'hui, si péniblement, tant de millions d'hommes, qui alors n'auraient plus qu'à regarder faire en se croisant les bras. Ce résultat serait, pour Sismondi, la ruine du pays.

En dépit des économistes, beaucoup de gens sont encore de l'avis de Sismondi, et M. Allain-Targé ne commettait point une erreur personnelle, en s'écriant : « Nous sommes une démocratie laborieuse, vivant de travail. Il faut défendre le travail [1]. »

C'est la confusion tout simplement entre le mal et le bien, la peine et le plaisir, le moyen et le résultat. Le travail est un effort qui a pour but de donner une satisfaction. L'effort est le mal et la satisfaction est le bien. L'humanité s'efforce de réduire l'effort et d'augmenter la satisfaction. C'est pour cela qu'en dépit des apologistes du travail, elle ne cesse pas d'inventer des machines qui ont pour but de le détruire, et dont chacun se trouve bien. On ne vit pas de travail ; on vit des résultats du travail ; l'idéal, c'est de se procurer le maximum d'utilité avec un minimum d'effort.

Sous quelque forme qu'il se présente, le travail est l'applica-

[1] 17 février 1880, Chambre des députés.

tion de nos facultés à la satisfaction de nos besoins. On peut le définir : l'effort nécessaire à l'homme pour l'appropriation des utilités.

V. Mais on peut se procurer des utilités possédées par une autre personne en lui donnant en échange d'autres utilités. Le malade ne peut se soigner tout seul ; il achète au médecin l'utilité dont celui-ci est le détenteur, c'est-à-dire sa science et son art, à l'aide d'une autre utilité, de l'or, le plus souvent. Chacun ne fait pas ses souliers ni ses habits. Il les achète en cédant en échange des utilités dont il est possesseur. L'échange est le rapport des utilités entre elles.

RÉSUMÉ.

Est besoin tout désir. Est utilité tout ce qui peut concourir à la satisfaction des besoins de l'homme.

L'utilité n'existe que par l'appropriation.

La richesse est l'ensemble des utilités.

L'homme s'approprie des utilités par son propre effort ou par l'échange.

L'échange, c'est le rapport des utilités entre elles.

CHAPITRE V.

LA VALEUR.

I. La valeur; importance de ce terme. — Bastiat, Perry, Proudhon, John Stuart Mill. — Nécessité d'une définition. — Stanley Jevons. — Absence de définition. — II. Smith : la valeur d'usage et la valeur d'échange. — Confusion de Blanqui. — Erreur de Ricardo. — III. Le travail et la valeur. — Storch, Senior. — *Do ut des*. — La valeur est un rapport humain. — Confusion de Rossi entre utilité et valeur. — Rapport entre objets : erreur. — IV. Théorie de Bastiat. — Les éléments du service humain. — Subtilités de Bastiat. — Le Clos-Vougeot. — M. R. de Fontenay. — V. Conditions indispensables de la valeur. — La valeur du soleil, de l'air, de l'eau, etc. — Confusion avec utilité. — Définition de la valeur.

I. Nous devons aborder de suite une définition du terme : valeur. Ce n'est pas sans raison que Bastiat disait que « la théorie de la valeur est, à l'économie politique, ce que la numération est à l'arithmétique [1] ». Le professeur Perry dit : « Ce mot marque et délimite le champ de l'économie politique. » Proudhon s'écriait : « La valeur est la pierre angulaire de l'édifice économique. » Quoique Stuart Mill fasse quelques réserves, il n'en dit pas moins : « La question est fondamentale [2] ». Il est vrai qu'après avoir répété : « Commençons par définir les termes [3] », il ne donne pas de définition de ce terme si important.

Aucune expression du langage économique n'a soulevé plus de discussions que celle-là. Telle ou telle définition a provoqué des réclamations de priorité. Toutefois, la question a été si peu résolue jusqu'à présent, que le professeur Jevons a déclaré qu'il cesserait complètement de se servir de ce mot. Seulement, il lui substitue une locution : « raison d'échange », et finit par avouer qu'elle ne le satisfait pas.

[1] *Harmonies économiques*, chap. v.
[2] Liv. III, chap. I, § 1.
[3] Liv. III, chap. I, § 2.

Le professeur Thornton raconte l'anecdote suivante, tout à fait typique :

« La plupart des membres du *Political Economy Club* connaissent l'anecdote de Sydney Smith. Quelques jours après son admission, il annonça l'intention de donner sa démission. Il la motivait de la manière suivante. En venant au *Political Economy Club*, il avait espéré y découvrir ce que c'était que la valeur, et il avait seulement découvert que les autres membres du club n'en savaient pas plus que lui sur cette matière [1]. »

Adam Smith n'a pas donné une définition du mot *valeur*. Il a fait suivre ce mot de deux qualificatifs distincts qui lui donnent deux sens complètement opposés.

« Le mot « valeur », dit-il [2], a deux significations différentes : quelquefois il signifie l'utilité d'un objet particulier, et quelquefois il signifie la faculté que donne la possession de cet objet d'en acheter d'autres marchandises.

« On peut appeler, l'une, valeur en usage, et l'autre, valeur en échange.

« Des choses qui ont la plus grande valeur en usage, n'ont souvent que peu ou point de valeur en échange, et les choses qui ont la plus grande valeur en échange n'ont souvent pas de valeur en usage. »

Stuart Mill a fait observer pour cette dernière phrase que la réciproque n'est pas vraie, l'appréciation de l'usage étant une question morale et non économique.

Cette définition de Smith n'a qu'un malheur : elle n'existe pas.

Si la valeur signifie l'utilité d'un objet particulier, l'air, l'eau, qui ont la plus grande utilité, devraient avoir la plus grande valeur. Or, il n'en est pas ainsi, sauf certaines circonstances.

II. Alors Adam Smith, s'apercevant de cette contradiction, a introduit le terme « valeur en échange », qui, dans ce cas, détruit

[1] Thornton, article de la *Contemporary Review*, octobre 1876 : *Cairnes on value*.

[2] *Richesse des nations*, liv. I, chap. IV.

le premier, puisque ces deux valeurs sont fréquemment contradictoires.

Cependant, beaucoup d'économistes se sont contentés de cette contradiction, M. Blanqui entre autres. Selon lui, la distinction établie par Adam Smith a le grand avantage d'établir nettement le caractère particulier de la valeur en échange, la seule sur laquelle s'exercent les transactions, parce qu'elle est le produit du travail humain.

Cette raison est fausse : car on échange des choses parce qu'elles sont utiles, et non pas parce qu'elles sont produites par le travail humain. J'achète une colline où je veux placer un moulin. Cette colline a une valeur pour moi ; et cependant son édification n'a coûté aucun travail à celui qui me la vend.

III. Ricardo[1] s'était fort bien aperçu de l'erreur de Smith ; mais lui-même est tombé dans la même erreur que Blanqui. Considérant l'utilité, il a dit : « Ce n'est pas elle qui est la mesure de la valeur échangeable, quoiqu'elle lui soit essentielle. » Cette réserve était sage ; mais, après l'avoir faite, aussitôt il ne parle plus que du travail, comme fondement de la valeur. « La valeur d'une marchandise, dit-il, dépend de la quantité relative de travail nécessaire pour la produire. » Ici l'erreur, relevée par J.-B. Say, est manifeste. Vous travaillez trente ans pour produire un poème épique ; si le besoin ne s'en fait pas sentir, s'il n'est pas utile, en un mot, il reste sans valeur, malgré la quantité de travail considérable que vous y avez engloutie. Sans utilité, pas de valeur !

L'erreur de Ricardo vient de la confusion que nous avons relevée déjà entre l'effort et l'utilité, le travail et son résultat.

Storch, pour ne pas commettre la même faute, place la valeur dans le jugement, Senior dans la rareté.

Toutes ces définitions ont un côté vrai ; mais aucune ne donne le sens réel et précis qu'on doit attacher au mot *valeur*.

Ces économistes n'ont vu qu'un terme dans la valeur, tandis que la valeur se compose de plusieurs termes.

[1] *Principes de l'économie politique,* chap. I.

La valeur n'est ni l'utile, ni le travail, ni la rareté.

Un homme A est doué d'une grande force musculaire. Il a pu encore la développer par l'exercice. Il a un fardeau à soulever. Il le soulève seul, sans secours. Sa force est de l'utilité pour lui.

Un autre homme B, plus faible que lui, a le même fardeau à soulever. Il ne peut y arriver. Il demande alors l'aide de A. La force de A, utilité possédée par A, a de la valeur pour B. Mais B a une fontaine. Cette fontaine lui fournit de l'eau. Cette eau a de l'utilité pour lui.

A, l'homme fort, n'a pas d'eau. Il dit à B : « En échange de l'utilité de ma force que je te donne, donne-moi de l'eau, qui a de la valeur pour moi, comme ma force a de la valeur pour toi. » *Do ut des.*

En un mot, l'homme possède des utilités ; les rapports seuls des hommes entre eux leur donnent de la valeur.

On ne trafique pas, on ne marchande pas, on n'échange pas avec ses muscles, ses nerfs, l'eau, l'air, toutes les forces et agents naturels dont peut se servir l'homme : les hommes ne trafiquent qu'entre eux : la valeur est un rapport humain.

Rossi, reprenant la définition de Smith, se trompait en disant : « La valeur est le rapport qui existe entre les besoins de l'homme et les choses. Un objet est-il propre à satisfaire nos besoins ? il y a là une valeur [1]. »

Non. Il y a une utilité. C'est l'échange qui détermine la valeur.

B a soif. Il a de l'eau. Il ne paye rien à la nature pour se désaltérer. A paye cette eau, tant que cette eau est possédée par B.

Smith, Senior, J.-B. Say considèrent la valeur comme une relation entre deux objets. M. H. Passy dit que la valeur est « un rapport de quantité entre les produits échangés [2] ». Pro-

[1] *Cours d'économie politique,* t. I, chap. III.
[2] *Dictionnaire d'économie politique.*

duits ? quels produits ? les services n'ont-ils pas de valeur ? les efforts n'ont-ils pas de valeur ?

La valeur n'est pas une relation entre deux objets : c'est un rapport entre deux individus.

M. Carey a défini :

« La valeur est la mesure de la résistance à vaincre pour se procurer les denrées nécessaires à nos besoins, c'est-à-dire la mesure de la puissance de la nature sur l'homme [1]. »

Si on se place dans le cas de Robinson, cette définition est exacte ; mais Robinson n'est qu'une exception. Il calculait la valeur des objets par les efforts qu'il devait faire pour les acquérir : nous, nous calculons la valeur des objets moins par les efforts que nous devons faire que par les utilités que nous devons donner en échange.

IV. MM. Bastiat, Charles Dunoyer, R. de Fontenay, ayant constaté ces divers faits, en conclurent : — les utilités fournies par les agents naturels n'ont pas de valeur. Les services humains seuls valent, et Bastiat résume ce système dans la formule suivante : — la valeur, c'est le rapport de deux services échangés.

Seulement, Bastiat et les économistes immatériels refusent d'admettre que tout service humain se compose de trois choses :

1° Utilité fournie par la nature : nerfs, muscles, puissance cérébrale, air, eau, sol, etc. ;

2° L'effort qu'il a nécessité ;

3° Le besoin qu'a de ce service celui à qui on le rend ; car tout service implique besoin.

Ayant négligé de décomposer ainsi les éléments qui constituent un service, MM. Bastiat et R. de Fontenay ont déclaré que la valeur avait pour unique base l'effort que le service a coûté ou l'effort que le service a épargné ; que la valeur ne s'applique jamais à l'utilité des choses, mais toujours à l'utilité

[1] *Principes de la science sociale,* t. I, p. 177.

des services humains ; que « les agents naturels n'ont rien à réclamer comme valeur dans l'œuvre de la production [1]. »

Pour soutenir cette thèse, Bastiat s'est lancé dans une série de démonstrations subtiles.

« J'ai besoin d'eau, dit-il, et la source est à une lieue du village. C'est pourquoi, tous les matins, je me donne la peine d'aller chercher une petite provision d'eau, car c'est à l'eau que j'ai reconnu ces qualités utiles qui ont la propriété de calmer la souffrance qu'on appelle soif. — Besoin, effort, satisfaction, tout s'y trouve. Je connais l'utilité, je ne connais pas encore la valeur.

« Cependant, mon voisin allant aussi à la fontaine, je lui dis : « Épargnez-moi la peine de faire le voyage : rendez-moi « le service de me porter de l'eau. Pendant ce temps, je ferai « quelque chose pour vous ; j'enseignerai à votre enfant à épe- « ler. » Il se trouve que cela nous avantage tous deux.

« Bientôt, je dis à mon voisin : « Votre enfant m'importune, « j'aime mieux faire autre chose pour vous ; vous continuerez à « me porter de l'eau, et je vous donnerai cinq sous. » Si la proposition est agréée, l'économiste, sans crainte de se tromper, pourra dire : « Le service vaut cinq sous. »

« Plus tard, mon voisin n'attend plus ma requête. Il sait, par expérience, que tous les jours j'ai besoin de boire..... : il se fait marchand d'eau. Alors, on commence à s'exprimer ainsi : « L'eau vaut cinq sous. »

« Mais, en vérité, l'eau a-t-elle changé de nature ? la valeur qui était tout à l'heure dans le service s'est-elle matérialisée pour aller s'incorporer dans l'eau ?... »

Non ; mais Bastiat suppose ici que la source n'appartient à personne. Dans ce cas, il n'y a que le travail qu'on paye. Mais si la source a été appropriée par quelqu'un ? si ce quelqu'un demande une redevance pour qu'on prenne son eau ? est-ce que l'utilité de cette eau n'a pas de valeur ? est-ce qu'on ne payera pas l'utilité de cette eau ?

[1] *Harmonies économiques,* chap. V.

Bastiat prend un autre exemple :

« Je me promène, dit-il, au bord de la mer. Un heureux hasard me fait mettre la main sur un superbe diamant. Me voilà en possession d'une grande valeur. Pourquoi ? Est-ce que je vais répandre un grand bien dans l'humanité ? serait-ce que je me suis livré à un long et rude travail ? Ni l'un ni l'autre. Pourquoi donc ce diamant a-t-il tant de valeur ? C'est, sans doute, parce que celui à qui je le cède estime que je lui rends un grand service. »

Et il conclut :

« La valeur n'est pas dans le diamant : elle est tout entière dans les services rendus et reçus à l'occasion de ces choses, et déterminée par le libre débat des contractants. »

Fort bien : mais si le diamant n'existait pas, il n'y aurait pas de contractants, il n'y aurait pas de services échangés. L'utilité est subjective, avons-nous dit. Evidemment, elle n'est pas dans le diamant lui-même : elle est dans l'utilité que certaines personnes attribuent au diamant ; mais cette utilité est inséparable du diamant ; le service rendu par le détenteur du diamant est attaché au diamant. Ce terme *service* est employé par Bastiat, dans les deux exemples ci-dessus, dans deux sens différents : dans le premier exemple, il représente le travail ; dans le second, il représente la demande.

M. R. de Fontenay, pour soutenir la thèse de Bastiat, s'écrie [1] :

« Lorsqu'on nous rebattra les oreilles du Clos-Vougeot et de son haut prix, je dirai : — Regardez sur les sommets de la Côte-d'Or ces entassements de calcaire grisâtre, ces vignes enveloppées, comme des cratères, de monceaux de pierres qu'elles ont rejetées une à une de leur sein. Le vin que ce travail effrayant arrache au sol ne se vend pas plus de 2 ou 3 sous la bouteille. Voilà pourquoi le Clos-Vougeot vaut 6 ou 8 francs. — Et pour qui a compris ce que nous venons de dire, cette réponse est péremptoire. »

[1] *Du revenu foncier*, p. 257.

Elle ne paraîtra pas péremptoire aux vignerons, qui se donnent tant de mal pour ne vendre leur vin que 2 ou 3 sous la bouteille, alors que celui de la vigne d'à côté vaut 6 ou 8 francs. Elle est la preuve, au contraire, que le même travail produit des résultats absolument différents selon la qualité des agents naturels auxquels il est appliqué. Est-ce que les circonstances physiques qui donnent du vin valant 3 sous la bouteille ou du vin valant 6 francs ne sont pas absolument indépendantes de l'industrie de l'homme? Puisque cette différence existe entre la valeur des produits, vous ne pouvez pas dire que l'utilité du sol, cause de cette différence, n'a pas de valeur.

Il est vrai que M. de Fontenay prétend que le haut prix du Clos-Vougeot est une rémunération du travail infructueux qui s'applique aux autres terrains. Mais, pour que cette thèse fût juste, il faudrait que tous les propriétaires en profitassent. Or, le Clos-Vougeot a un propriétaire particulier, et c'est lui seul qui bénéficie de l'utilité attachée à l'heureuse situation de ce coteau.

Dans la haute rémunération que l'acheteur donne à son produit, il ne compte pas évidemment les efforts infructueux des autres travailleurs. Il n'en a nul souci. Le Clos-Vougeot est un vin qui provoque ses désirs et ne se trouve sur le marché qu'en quantité limitée. Le propriétaire élève son prix non d'après les frais de production des autres vignerons, mais d'après les offres qu'on lui fait, l'intensité du besoin des consommateurs. On ne peut pas séparer l'utilité de l'agent naturel du service qu'il permet à l'homme de rendre.

Allons plus loin. Voici un brave homme, travailleur obstiné, cerveau peu développé. Il pioche avec acharnement; et cependant il devient un avocat, un médecin, un artiste médiocre. Son produit n'a jamais qu'une valeur banale.

Voici un autre homme, doué d'aptitudes heureuses : avec un moindre travail, ou un travail égal, il fournit des produits d'une qualité supérieure, du moins par rapport au goût des consommateurs. Ses qualités cérébrales lui ont été données

par un privilège de naissance auquel il a été complètement étranger. Cependant leur utilité a une valeur indéniable !

Pour qu'un agent naturel ait une valeur, il faut deux conditions :

1° Qu'il soit possédé par un être humain ;

2° Qu'un autre être humain éprouve le besoin d'en user.

L'air, au milieu de contrées désertes, n'a pas de valeur. Dans une ville, chaque propriétaire de maison possède une quantité d'air ; et cette portion d'air a une telle valeur, que des lois et des règlements interviennent pour l'assurer.

L'électricité répandue dans l'atmosphère n'a pas de valeur ; mais un homme construit une pile, dégage de l'électricité, et, si j'ai besoin de cette électricité, il me la cède à un prix de x. Cette électricité a donc une valeur.

Smith fait la distinction de la valeur d'utilité et de la valeur en échange, « parce que, dit-il, les agents naturels les plus indispensables à la vie, comme la chaleur du soleil, l'air, l'eau, sont utiles et n'ont pas de valeur. » C'est pour le même motif que Bastiat prétend que l'utilité inhérente aux agents naturels n'a pas de valeur.

Ces deux erreurs proviennent d'un défaut d'observation.

Smith et Bastiat, se promenant dans la campagne, ont vu le soleil, qu'on ne leur disputait pas : Smith aurait dû savoir, cependant, que les Anglais payent par leurs voyages le soleil qu'ils n'ont pas, en allant à Nice, à Pau, à Rome, etc. Bastiat aurait dû savoir que, si le Médoc avait le soleil de Londres, il ne produirait pas ses vins qui font sa fortune et que quelques hectares de terre ne vaudraient pas des millions !

L'eau ? ils se figurent qu'elle n'a pas de valeur. Cependant la question de l'eau n'est pas encore résolue pour la plupart des villes de l'Europe. Elle fait défaut. En lisant la Bible, comment n'avaient-ils pas vu apparaître à tout instant la question de l'eau ? D'où vient la célébrité de la Mecque ? Du célèbre puits de Zamzam, le puits d'Ismaël. Dans toutes les légendes arabes, dans les souvenirs des vieilles inimitiés de tribus à

tribus, se dresse partout la question de l'eau. L'importance de la possession est proportionnée à la rareté et à l'utilité[1].

Tout agent naturel, toute force naturelle possédée par un homme et qu'un autre homme juge utile pour lui a une valeur.

Un homme possède une boucle de cheveux d'une femme qu'il a aimée, il dit : « Ce souvenir a une grande valeur pour moi. »

Il a raison d'ajouter « pour moi ». Il ferait mieux de dire « a une grande utilité » ; car, en réalité, ce souvenir est dépourvu de toute valeur, si aucune autre personne n'éprouve le besoin de l'acquérir.

M. de Molinari a donc tort en disant : « La valeur existe indépendamment de l'échange ; l'échange la manifeste sans la créer. » Non : l'utilité existe indépendamment de l'échange ; mais la valeur n'est qu'un rapport entre les possesseurs d'utilités.

La valeur doit donc être définie : *le rapport de l'utilité possédée par un individu au besoin d'un autre individu* [2].

[1] Voir *Histoire des prolétaires*, par Yves Guyot et Sigismond Lacroix, t. I, p. 341. — Voir, plus haut également, liv. I, chap. IV, § iij.

[2] J'ai publié pour la première fois cette définition en 1869.

CHAPITRE VI.

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE : SON OBJET.

Économie politique.— Étymologie.— Confusion entre la science et l'art.— Usage du terme *économie politique.* — Adam Smith. — Rousseau. — J.-B. Say. — Confusion. — J. S. Mill. — Fawcett. — Senior. — Mac Culloch.— Distinction entre la science pure et l'application de la science. — M. Courcelle-Seneuil. — -- Objet de la science économique.

J'ai intitulé cet ouvrage : *la Science économique* et non *Économie politique.* Voici pourquoi :

Quoique convaincu que les mots valent par le sens qu'on y attache et non par leur étymologie, il n'est pas mauvais de la rappeler dans certaines circonstances.

Economie vient de οἶκος et νόμος, maison et règle.

Les anciens ne faisaient pas de distinction rigoureuse entre les sciences et les arts : Xénophon dit : « L'économie est une science comme la médecine, la fonderie de bronze et l'architecture. » Et il la définit ainsi : « C'est la science par laquelle les hommes peuvent augmenter leur maison. » On a ajouté encore à ce mot, celui de πόλις, ville, société. D'après cette étymologie, l'économie politique est simplement l'art d'augmenter les ressources, la richesse, la fortune d'une société.

Partout l'art précède la science. La science est la détermination des rapports des phénomènes entre eux. L'art est l'application de ces rapports à la satisfaction des besoins de l'homme. La médecine n'est que l'application de la biologie et de la physiologie. La confusion entre l'art et la science, dans l'étude des phénomènes économiques, est exprimée par ces deux termes: *Économie politique.*

Pour la première fois, on trouve ce mot employé en tête d'un vieux traité français, publié en 1615 par Montchrestien de Watteville. Quoique Quesnay et ses amis aient pris le nom de physiocrates, ils employèrent ce mot et le propagèrent. Smith

le reçut d'eux, sans examen. Il envisage « l'économie politique, comme la science d'un homme d'Etat ou d'un législateur, se proposant deux objets distincts : 1° de procurer au peuple un bon revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se les procurer lui-même ; 2° de pourvoir à ce que l'état ou la communauté ait un revenu suffisant pour les charges publiques. Elle se propose d'enrichir en même temps le peuple et le souverain [1]. »

Rousseau en avait donné une définition analogue dans son article de l'*Encyclopédie*.

Jean-Baptiste Say fit quelques réserves. Dans le titre même de son *Traité d'économie politique*, il dit qu'elle avait pour objet la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. Le sous-titre de son livre est : « Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses.» Dans son *Cours d'économie politique*, il revient sur cette définition, et dit : « On a pu voir, dans cet ouvrage même, que cette science tient à tout dans la société. Depuis qu'il a été prouvé que les propriétés immatérielles, telles que le talent et les facultés personnelles acquises, forment une partie intégrante des richesses sociales, etc., l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier [2]. »

Moins une science est avancée, moins ses limites sont exactement tracées. Ces lignes de J.-B. Say prouvent combien il se faisait encore une idée vague de la science économique et quelle confusion existait dans son esprit entre ses lois et les applications de ces lois. Elle s'affirme encore aujourd'hui, avec peut-être plus d'intensité chez les Allemands qui s'occupent de ces questions.

M. Cauwès, professeur d'économie politique à la Faculté de

[1] Liv. IV.

[2] *Cours d'économie politique, Consid. génér*, p. 41.

droit de Paris, rejette « l'économie politique pure, » et veut en faire une « science morale [1] ».

Ricardo et Malthus n'ont essayé de donner aucune définition. Rossi discute plusieurs définitions, mais n'en donne pas.

M. J. S. Mill définit l'économie politique, « la science qui traite de la production et de la distribution des richesses, en tant qu'elles dépendent des lois de la nature humaine [2]. » M. Fawcett définit l'économie politique, « la science qui traite de la production, de la distribution et de l'échange de la richesse [3]. »

Senior, pour éviter toute confusion, dit : « L'économiste ne doit pas donner un seul mot de conseil ; et son objet n'est pas de recommander telle mesure ou de détourner de telle autre, mais d'établir des principes généraux. »

Mac Culloch dit aussi : « On peut définir l'économie politique la science des lois qui régissent la production, l'accumulation, la distribution et la consommation des denrées ou des produits qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme, et qui possèdent en même temps une valeur échangeable. » Cependant Mac Culloch lui-même a mêlé les questions d'application de la science avec la science elle-même : presque tous les économistes, y compris Stuart Mill, ont commis la même erreur.

Quant à nous, nous commençons par considérer l'économie comme science pure, cherchant les lois qui régissent les rapports des besoins de l'homme aux utilités qui peuvent les satisfaire ; nous nous bornerons ensuite à constater de quelle manière on les a appliquées.

M. Courcelle-Seneuil, qui a très bien signalé la nécessité de faire cette distinction, avait même proposé pour l'accentuer d'appeler la science pure « ploutologie » : science de la richesse, et la science appliquée, « ergonomie » : arrangement du travail.

Ces deux mots n'étant pas entrés dans la langue, il vaut mieux se servir des mots usités déjà, en en précisant le sens.

[1] *Cours d'économie politique,* t. I, p. 9.

[2] J. S. Mill, *Essays on some unsettled Questions in Political Economy.*

[3] Fawcett, *Manual of Political Economy,* p. 1.

Sans créer de mots nouveaux, pour prévenir autant que possible toute confusion, on doit, lorsqu'on s'occupe de l'économie au point de vue purement scientifique, retrancher le mot *politique*, qui vise directement son application. « Sous le nom de *maison*, dit Xenophon, nous comprenons tout ce que l'homme possède. » Dans ce cas, οἶκος et νόμος signifieraient : règle des choses possédées par l'homme. La science elle-même doit donc prendre le titre de *science économique* ; ses applications peuvent être désignées par les titres d'économie politique, d'économie sociale, de socialisme, de finances, etc.

M. Alglave et M. Leroy-Beaulieu n'ont pas tort en demandant que l'économie politique soit enseignée dans les facultés des sciences et considérée comme une science naturelle [1].

Toutes ces définitions que nous avons données plus haut présentent quelques défauts. Ainsi, la science économique n'est pas la science de la production des richesses, ce sont la mécanique, la physique, la chimie qui, en apprenant à modifier l'état des corps, produisent des richesses. La science économique ne doit s'inquiéter que des rapports humains, résultant pour les hommes de la nécessité de la satisfaction de leurs besoins. Reprenant les définitions données plus haut, je dis : *L'échange est le rapport des utilités entre elles. La valeur, c'est le rapport de l'utilité possédée par un individu aux besoins d'un autre individu.*

La science économique est consacrée à l'étude de ces rapports, c'est-à-dire des éléments constitutifs de la valeur. Mac Culloch ne s'était pas trompé en proposant de la définir : *la science des valeurs*.

La science économique a donc pour objet de déterminer les lois qui régissent les rapports des agents naturels utilisés par des individus, agissant en dehors de toute coercition susceptible d'altérer ces rapports.

Avec plus de concision, on peut dire : *la science économique est la science de la valeur.*

[1] Société d'économie politique, séance du 4 avril 1874.

LIVRE II

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA VALEUR

CHAPITRE I.

TENDANCES ÉCONOMIQUES DE L'HOMME.

Matière et forces. — Modes d'appropriation.— L'outil.— Importance de l'outil. — Aversion pour l'effort. — L'instrument, l'animal, la femme, l'esclave. — La chasse. — Civilisation pastorale. — Civilisation agricole. — Civilisation industrielle. — Prédominance de cette dernière.

L'homme a en face de lui, à l'état objectif, des matières et des forces. Elles deviendront pour lui des utilités, s'il sait les approprier à ses besoins.

Cette appropriation peut se faire à l'aide de :

1° Changements d'état de la matière, physiques, chimiques, physiologiques, etc. ;

2° Changements de lieu ;

3° Changements de temps ;

4° Changements de possesseurs.

Etudions d'abord comment s'accomplissent les premières transformations.

On a trouvé dans les calcaires de la Beauce des silex taillés et retaillés. Il y avait donc à l'époque tertiaire un être qui, déjà, voulait se procurer des outils. On en a fait l'homme tertiaire. M. de Mortillet lui a donné son vrai caractère, celui de précurseur de l'homme.

Aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire de l'humanité, nous trouvons chez l'homme, ou chez l'animal qui s'en rapproche le plus, cette préoccupation : faire des outils. On a défini l'homme : un animal qui a des outils. Cette définition

n'est évidemment pas complète, mais elle n'est pas inexacte. Cet effort de l'homme a un caractère si prédominant, que, pour déterminer les diverses phases de la civilisation préhistorique, nous les désignons par la qualité de leurs outils : âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer.

Voyez le naturel de la Terre de Feu : ses outils sont si primitifs, que la femme est obligée de plonger dans la mer pour pêcher des moules, pendant que l'homme se repose. Il a des chiens qui l'aident à prendre la loutre. Son alimentation est si aléatoire, qu'il est souvent réduit à dévorer les femmes.

Trois faits caractérisent cette période :

Insuffisance de l'outil.

Animal utilisé déjà comme outil.

Femme utilisée comme outil par l'homme.

Défaut ou impuissance de prévoyance.

Insuffisance de l'outil : par conséquent, plus l'outil sera perfectionné, plus le degré de civilisation sera élevé.

Défaut ou impuissance de prévoyance : l'homme, grâce à l'imperfection de son outillage, est obligé de faire tant d'efforts pour se procurer sa nourriture indispensable, qu'il n'a pas le temps de perfectionner son outil, ni d'épargner une certaine quantité de nourriture qui lui permettrait de vivre sans la préoccupation constante de la faim.

Le seul outil perfectionné qu'il ait, c'est le chien. Il l'a dompté, il le fait travailler pour lui, il lui fait prendre les loutres.

L'autre outil, c'est la femme. Nous verrons le même fait se reproduire dans les diverses phases des civilisations.

L'homme a de l'aversion pour l'effort. Le plus fort cherche donc à faire faire l'effort par le plus faible et à conserver la satisfaction pour lui. Le premier être qui se trouve dans ces conditions est la femme. La femme commence par être l'esclave de l'homme. Le degré de la civilisation est en raison inverse de la sujétion de la femme.

Du même sentiment est venu l'esclavage. Le vainqueur s'est arrogé le droit de satisfaire son besoin, il impose au vaincu

le devoir de faire l'effort. L'esclave est considéré comme un outil plus commode, plus producteur que tout autre. Presque tous les peuples, partant de cette idée, ont cherché non à travailler par eux-mêmes, mais à dépouiller les autres, puis à se procurer des esclaves qui travailleraient pour eux.

L'esclave est un outil vivant.

Dans la première phase de la civilisation, l'homme est pêcheur et chasseur. Son outil est une flèche ou une hache.

Dans la seconde phase de la civilisation, nous voyons l'homme pasteur. Il a pu dompter ou au moins grouper des animaux autour de lui ; ce sont des instruments qui lui fournissent du lait, de la viande, de la laine.

La phase supérieure est la phase agricole. Là, l'homme prend la terre comme instrument de travail. Par l'observation, il est arrivé à constater qu'en y enfouissant du grain à tel moment, il aura une récolte à tel autre. Il est prévoyant. Il sait garder une partie de sa récolte pour la semer. Il sait attendre.

Enfin, vient la phase industrielle de l'humanité ; elle utilise alors toutes les forces que lui fait découvrir la science, et dont elle ignorait l'existence et la nature. Pendant des siècles, elle se sert du vent, de l'eau, comme force motrice ; un jour, elle se sert de la vapeur, de l'électricité, elle emmagasine la chaleur du soleil. Mais c'est toujours une nouvelle phase du même phénomène : l'effort constant pour l'homme d'ajouter à sa force la force de l'outil.

Chez un même peuple, ces diverses phases peuvent coexister : seulement, on les désignera par la phase caractéristique.

Mais, quand reconnaîtra-t-on qu'un peuple est supérieur à un autre sous le rapport économique ? Quand, ayant des outils plus perfectionnés, il pourra plus facilement approprier les agents naturels à ses besoins.

Comme dans les civilisations les plus primitives, il y a des pêcheurs en France, en Angleterre : seulement, ils ont des barques, ils ont des filets ; ils ont des engins inconnus aux naturels de la Terre de Feu ; et suivant le mouvement

général de la production, ils commencent à remplacer la voile et la rame par la vapeur : c'est elle maintenant qui relève leurs filets.

La chasse n'est devenue dans la production qu'un accessoire, dont l'importance est destinée à diminuer de plus en plus ; dans les pays très peuplés et agricoles, on élève le gibier comme de la volaille ; l'outil de destruction est tellement perfectionné, qu'abandonné à lui-même il ne pourrait y résister.

Certes, nous avons encore des troupeaux ; mais les patriarches hébreux seraient fort confondus en voyant une étable anglaise ou un pâturage normand. On calcule avec précision la production, l'élevage, le produit de l'animal, soit sous le rapport du travail, soit sous le rapport du rendement en laitage ou en viande. Un bœuf est une machine qu'on construit, qu'on établit et qui doit rendre un effet utile, proportionnel au combustible qu'on lui fournit sous forme d'aliment. C'est un problème de mécanique.

De même, au point de vue agricole, l'outillage mécanique tendra de plus en plus à remplacer l'effort de l'homme. Il a d'abord employé des animaux ; maintenant, à ces moteurs animés il commence à substituer la vapeur, demain, il y substituera l'électricité. L'agriculture est encore empirique sous bien des rapports ; mais plus nous allons et plus la terre est considérée comme un instrument de travail semblable à tous les outils. On calcule ce qu'on lui donne, on calcule ce qu'il doit rendre.

Ces faits généraux incontestables prouvent que la phase industrielle absorbe maintenant toutes les autres. Ce qui la caractérise, c'est la puissance et la précision de l'outil.

Il résulte de ces observations que l'homme, dans sa lutte contre la nature, tend à obtenir :

1° Une appropriation d'agents naturels destinés à augmenter la satisfaction de ses besoins et à diminuer ses efforts ;

2° Une appropriation d'agents naturels destinés à rendre postérieurement plus facile la satisfaction de ses besoins.

CHAPITRE II.

LES CAPITAUX.

Erreur des physiocrates. — Le sol est-il un capital spécial? — Coquelin. — M. Joseph Garnier. — Instruments naturels appropriés et instruments artificiels. — James Mill ; travail accumulé. — Malthus. — Banfield. — Rossi. — Distinctions fausses. — Capitaux productifs d'utilité et d'agrément.

Les économistes se sont livrés à de longues discussions pour savoir quel nom donner à ces agents naturels ainsi appropriés.

Je vais les exposer rapidement ici ; car, montrer les erreurs d'une science, c'est faire ressortir d'autant mieux ses vérités.

Les physiocrates faisaient provenir toute la richesse du sol. C'était une erreur, pardonnable cependant à leur époque. Ils n'avaient point vu quelle richesse pouvait fournir la transformation de la chaleur de la houille en vapeur. Par suite de cette erreur, des économistes contemporains attribuent encore au sol un caractère économique spécial.

M. Coquelin dit :

« Sauf quelques écrivains, qui ne font pas autorité dans la science, tous les économistes s'accordent à ne pas comprendre, sous la dénomination de capital, la terre, ni les instruments donnés par la nature, mais seulement les valeurs créées de main d'homme et antérieurement accumulées [1]. »

Rossi et M. Joseph Garnier ont admis cette restriction.

« Le travail et la terre sont des forces primitives, le capital n'est jamais qu'un résultat de l'industrie de l'homme [2]. »

M. Joseph Garnier a donné un tableau des fonds productifs de la société ; il les divise en trois catégories qu'il désigne de la manière suivante :

« 1° Instruments naturels ou non appropriés, comprenant :

[1] *Dictionnaire d'économie politique*, t. I, p. 273.

[2] *Traité d'économie politique*, p. 40.

la mer, les cours d'eau publics, l'atmosphère, la chaleur du soleil, les autres forces de la nature, physiques, chimiques, mécaniques, qui sont à la disposition de tout le monde.

« 2° Les instruments naturels appropriés, comprenant : la *terre*, le *travail*.

« 3° Les *instruments artificiels* ou *acquis* et *appropriés*, c'est-à-dire :

« Le capital : Le *capital matériel*, comprenant tous les produits :

« *Provisions, semences, matières premières, produits fabriqués, outils, machines, bâtiments, bestiaux, monnaie*, etc..., résultant d'une industrie antérieure ;

« Comprenant encore le capital employé à l'amélioration du sol et faisant corps avec lui, ce qui donne à la terre le double caractère d'instrument *naturel* et d'instrument *acquis* ;

« Le *capital immatériel*, comprenant les *clientèles*, les *procédés*, les *connaissances*, scientifiques, littéraires, artistiques, etc.; ces dernières constituent le *capital intellectuel*. »

D'après ce tableau, la terre, en comprenant sous cette dénomination les cours d'eau, les mines, représenterait des instruments naturels appropriés. Mais la houille, matière première, mais le minerai de fer, matière première, représenteraient des instruments artificiels appropriés ! Bien plus : l'amélioration du sol, faisant corps avec lui, serait un capital, et la terre n'en serait pas. Le tuyau de drainage serait un capital, mais l'arbre planté serait-il un instrument naturel ou un instrument artificiel ? J.-B. Say avoue lui-même que la distinction n'est pas facile.

Toute appropriation n'est-elle pas le résultat de l'industrie de l'homme ? Par conséquent, d'après la définition de M. Garnier, lui-même, la terre appropriée est un capital, comme tout autre agent naturel.

On doit à James Mill la plus fausse des définitions du capital et celle qui a fait la plus grande fortune : « Le capital est du travail accumulé. » A ce compte, tournez dans le vide et vous obtien-

drez un capital. L'écureuil, dans sa cage, fait du capital. Qu'est-ce qu'un travail qui s'accumule ?

Je comprends mieux la distinction établie par d'autres économistes anglais.

Malthus a défini le capital : « Une portion de bien consacrée à la production et à la distribution des richesses. » Stuart Mill dit : « Le capital est la richesse appliquée à un emploi reproductif. » M. Banfield dit aussi : « Le capital est la portion des biens qui nous sont donnés par la nature ou que nous avons accumulés par abstinence [1]. » M. Rossi, adoptant ces idées, voulait que le capital fût « non seulement le produit épargné », mais encore « le produit destiné à la reproduction. »

Au point de vue de la science économique, ces distinctions ne servent qu'à embrouiller les questions. Il est difficile de distinguer entre les choses appropriées qui sont consacrées à un emploi reproductif, et celles qui ne le sont pas. Un exemple : la nourriture. Elle est à coup sûr souvent un capital employé à un travail reproductif.

J.-B. Say, fort embarrassé, fait une autre distinction :

« Lorsqu'un propriétaire fait bâtir une maison d'habitation, il ne sortira de cette maison aucun produit que l'on puisse porter au marché ; mais il en sortira, à toute heure, un produit fort appréciable, puisque le propriétaire peut vendre son utilité de tous les instants (ce qu'il fait quand il tire un loyer de sa maison) ; ou bien, il peut la consommer lui-même (ce qu'il fait lorsqu'au lieu de louer sa maison, il en fait son habitation). Cette portion de son capital n'est donc pas improductive, bien qu'elle ne concoure à la formation d'aucun produit matériel [2]. »

Il a conclu qu'il y avait des capitaux productifs d'utilité et d'autres d'agrément ; mais, en langage économique, où s'arrête l'utilité et où commence l'agrément ?

[1] *Organisation de l'industrie.*

[2] *Cours d'économie politique*, Ire part., chap. XI.

Tout simplement, Bastiat a dit :

« Le capital d'une nation, c'est la richesse de ses matériaux, provisions et instruments [1]... »

« Le capital, dit M. Courcelle-Seneuil, n'est autre chose que la somme des richesses existantes, à un moment donné, dans l'espace que l'on désigne ou en la possession de la personne dont on parle. *Capital* est donc, à certains égards, synonyme de *richesse*, puisque l'une et l'autre appellation s'appliquent aux mêmes objets considérés en général et sans distinction [2]. »

En un mot :

Est utilité tout agent naturel approprié par l'homme.

Toute utilité est un capital.

Le capital d'un individu est l'ensemble des utilités possédées par lui.

Si on me dit : — Mais la santé que vous aviez qualifiée utilité, est-ce un capital ? La réponse est simple : — Est-ce qu'un homme malade a la même valeur qu'un homme bien portant ?

Mais, une opération chirurgicale, est-ce un capital ? C'est l'échange de capitaux : la science incorporée dans le chirurgien et le besoin de santé pour moi.

[1] *Harmonies économiques,* chap. VII.

[2] *Traité d'économie politique,* t. I, p. 47.

CHAPITRE III.

LE CAPITAL FIXE ET LE CAPITAL CIRCULANT.

Classification d'Adam Smith. — Observations. — Criterium.

Depuis Adam Smith, tous les économistes ont divisé le capital en capital fixe et en capital circulant.

Quel est le criterium pour distinguer l'un de l'autre? Adam Smith n'en a pas donné. Il s'est borné à faire la classification suivante :

« Le capital fixe, dont le caractère distinctif est de rapporter un revenu ou profit sans changer de maître, consiste principalement dans les quatre articles suivants :

» 1° Toutes les machines utiles et instruments d'industrie qui facilitent et abrègent le travail.

« 2° Tous les bâtiments destinés à un objet utile, et qui sont des moyens de revenu non seulement pour le propriétaire qui en tire un loyer en les louant, mais même pour la personne qui les occupe et qui en paye le loyer ; tels que les boutiques, les magasins, les ateliers, les bâtiments d'une ferme, avec toutes leurs dépendances nécessaires, étables, granges, etc... Ces bâtiments sont fort différents des maisons purement d'habitation : ce sont des espèces d'instruments d'industrie, et on peut les considérer sous le même point de vue que ceux-ci.

« 3° Les améliorations des terres, tout ce qu'on a dépensé d'une manière profitable à les défricher, dessécher, enclore, marner, fumer et mettre dans l'état le plus propre à la culture et au labourage. Une ferme améliorée peut, avec grande raison, être considérée sous le même point de vue que ces machines utiles qui facilitent et abrègent le travail, et par le moyen desquelles le même capital circulant peut rapporter à

son maître un bien plus grand revenu. Une ferme améliorée est aussi avantageuse et beaucoup plus durable qu'aucune de ces machines : le plus souvent, les seules réparations qu'elle exige, c'est que le fermier applique de la manière la plus profitable le capital qu'il emploie à la faire valoir.

« 4° Les talents utiles acquis par les habitants ou membres de la société. L'acquisition de ces talents coûte toujours une dépense réelle produite par l'entretien de celui qui les acquiert. pendant le temps de son éducation, de son apprentissage ou de ses études, et cette dépense est un capital fixé et réalisé pour ainsi dire dans sa personne. Si ces talents composent une partie de sa fortune, ils composent pareillement une partie de la fortune de la société à laquelle il appartient. La dextérité perfectionnée, dans un ouvrier, peut être considérée sous le même point de vue qu'une machine ou un instrument d'industrie qui facilite ou abrège le travail, et qui, malgré la dépense qu'il a coûté, restitue cette dépense avec un profit.

« Le capital circulant est aussi composé de quatre articles :

« 1° L'argent.....

« 2° Le fonds de vivres qui est dans la possession des bouchers, nourrisseurs de bestiaux, fermiers, marchands de blé, brasseurs, etc., et de la vente desquels ils espèrent tirer un profit.

« 3° Le fonds de matières, ou encore tout à fait brutes, ou déjà plus ou moins manufacturées, destinées à l'habillement, à l'ameublement et à la bâtisse, qui ne sont préparées sous aucune de ces trois formes, mais qui sont encore dans les mains des producteurs, des manufacturiers, des merciers, des drapiers, des marchands de bois en gros, des charpentiers, des menuisiers, des maçons, etc.

« 4° Enfin, l'ouvrage fait et parfait, mais qui est encore dans les mains du marchand ou manufacturier, et qui n'est pas encore débité ou distribué à celui qui doit en user ou le consommer ; tels que ces ouvrages tout faits que nous voyons souvent exposés dans les boutiques du serrurier, du menuisier en meubles, de l'orfèvre, du joaillier, du faïencier, etc.

« Ainsi, le capital circulant se compose des vivres, des matières et de l'ouvrage fait de toute espèce, tant qu'ils sont dans les mains de leurs marchands respectifs, et enfin de l'argent qui est nécessaire pour la circulation de ces choses et pour leur distribution dans les mains de ceux qui doivent, en définitive, s'en servir ou les consommer.

« De ces quatre articles, il y en a trois, les vivres, les matières et l'ouvrage fait, qui sont régulièrement, soit dans le cours de l'année, soit dans une période plus longue ou plus courte, retirés par le capital circulant, pour être placés, ou en capital fixe, ou en fonds de consommation [1]. »

J.-B. Say, Stuart Mill, Mac-Culloch, MM. de Molinari, Courcelle-Seneuil, Stanley Jevons, se bornent à de simples commentaires du tableau d'Adam Smith. M. Courcelle-Seneuil a même fini par dire : « Cette distinction, contestable en théorie, est souvent difficile à reconnaître en pratique [2]. »

Faut-il considérer encore cette distinction comme un sujet de raffinement d'école ou est-elle une réalité ?

Pour répondre à cette question, je rappelle que nous avons constaté dans l'appropriation des agents naturels aux besoins de l'homme deux caractères distincts :

1° *Appropriation d'agents naturels pour la satisfaction immédiate de ses besoins.*

2° *Appropriation d'agents naturels destinés à rendre postérieurement plus facile la satisfaction de ses besoins.*

Observons les faits : Un homme a un hameçon pour prendre du poisson. Cet hameçon lui servira toujours sous sa forme d'hameçon. Du jour où il le perdrait, il ne pourrait plus prendre de poisson. A quel usage, au contraire, l'homme qui prend le poisson le destine-t-il ? A être mangé ou à être vendu. S'il est mangé, il ne rend de services à l'homme qu'à la condition de subir certains changements chimiques qui le transformeront complètement. S'il est vendu, il n'est pas moins

[1] Smith, *Richesse des nations,* t. I, p. 340.

[2] *Manuel des affaires,* p. 38.

transformé, à l'égard de l'homme qui l'a pêché, car il est devenu pour lui des noix de coco, de l'argent, de l'eau-de-vie, etc.

Prenons un outil plus perfectionné que l'hameçon : voici une machine à vapeur. Elle ne sert qu'à la condition de rester complète avec ses rouages et ses engrenages. Au contraire, la houille qu'on jette dans sa chaudière n'est utile qu'à la condition de se transformer en force motrice.

Voici une filature de coton : le coton entre en laine ; il ne produit d'utilité qu'en supportant un changement physique ; il devient du coton filé. La broche qui a accompli cette transformation ne rend au contraire de service qu'à la condition de rester broche, identique à elle-même.

Le coton filé perd toute son utilité pour le filateur, s'il ne le transforme pas en argent ou en autres produits. Comme marchandise, il ne donne de l'utilité qu'en se transformant de nouveau par voie d'échange.

D'après ces observations, il y a donc une distinction réelle entre le capital fixe et le capital circulant.

Pour la première fois, le criterium suivant a été établi dans l'ouvrage : *Théorie et Application de l'impôt sur le capital*, par M. Menier[1].

Le capital fixe est toute utilité dont le produit ne change pas l'identité.

Le capital circulant est toute utilité dont le produit change l'identité.

Ou autrement :

Le capital fixe produit de l'utilité sans se transformer.

Le capital circulant ne peut produire de l'utilité qu'en se transformant.

Ou plus simplement encore :

Le capital fixe, c'est l'outil.

Le capital circulant, c'est la matière première et le produit.

[1] 1874.

CHAPITRE IV.

NOMENCLATURE DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS.

Sol, outils.— Valeurs mobilières.— Matières premières.— Marchandises. Monnaie.

Ce criterium déterminé, il est très facile de distinguer les capitaux fixes des capitaux circulants.

Le sol ne peut produire de l'utilité qu'à la condition de rester sol. Sans doute, il s'épuisera, si on ne renouvelle pas un certain nombre des éléments qui le composent ; mais, précisément, si ces éléments disparaissent, il n'est plus ce qu'il était précédemment. Il faut lui rendre son identité. Le sol est donc un capital fixe.

La récolte, au contraire, destinée à être vendue ou mangée, est un capital circulant. La part réservée pour la semence est aussi un capital circulant, car elle ne sera utilisée qu'en perdant son identité.

Parmi les animaux, ceux qui sont destinés au travail ou à l'agrément sont des capitaux fixes.

Le porc, destiné au saloir, est un capital circulant. Le coq est un capital fixe ; le chapon est un capital circulant.

Les machines, les ustensiles de ménage, les meubles, les objets d'art, tous les outils, en un mot, producteurs d'utilité, quelque forme qu'ils revêtent, sont des capitaux fixes.

Toutes les matières premières, tous les produits fabriqués, destinés à être vendus, sont des capitaux circulants.

Quant à la monnaie, elle est un capital fixe pour l'avare légendaire qui passe sa vie dans sa cave à contempler son trésor ; mais les autres hommes n'ont pas l'habitude de la garder pour se donner le plaisir de la contempler. Ils envisagent, considèrent si bien qu'elle a un tout autre caractère

d'utilité, que, dès qu'ils l'ont, ils s'empressent de la transformer soit en maisons, en terres, soit en objets d'alimentation, etc. La monnaie n'est qu'un organe de transmission, un moyen d'échange. C'est, par essence, un capital circulant.

— Mais les actions? les obligations?

— Cette objection prouve que le public ne s'est pas encore rendu un compte bien exact du caractère de ces titres. L'action n'est qu'une fraction de titre ; c'est un titre d'une part de propriété tout simplement. Cette propriété est un capital fixe ou un capital circulant, peu importe ; l'action n'est qu'une représentation d'un capital, ce n'est pas un capital.

De même pour les obligations. L'obligation est un titre hypothécaire, habituellement garanti par un capital fixe. Or, tout créancier hypothécaire est copropriétaire de la propriété qui lui sert de gage. C'est ce capital fixe qui produit chaque année la somme nécessaire pour payer les intérêts de la créance.

Des particuliers peuvent compter dans leur capital fixe, comme leur produisant une utilité très effective, les actions et les obligations ; mais ils leur donnent un autre caractère que celui de simples pièces, de titres fractionnés de propriété, ils confondent le signe avec la chose.

D'après ces considérations, voici la liste des utilités qui composent le capital fixe et le capital circulant :

CAPITAL FIXE.

Sol ;
Mines ;
Constructions ;
Machines ;
Outillages ;
Navires ;
Voitures ;
Animaux servant à l'exploitation ;
Ustensiles de ménage ;
Meubles ;
Objets d'art.

CAPITAL CIRCULANT.

Matières premières ;
Marchandises destinées au commerce ;
Monnaie.

CHAPITRE V.

DU ROLE DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS DANS LA PRODUCTION.

I. Rôle de l'outil. — L'homme, le cheval, le cheval-vapeur. — Économie de l'effort. — II. L'effort est productif d'utilité en raison de la puissance de l'outil. — III. Puissance de reproduction de l'outil. — Durée de l'outil. — Accumulation des capitaux fixes. — IV. Conversion des capitaux circulants en capitaux fixes. — Consommation des capitaux circulants et puissance des capitaux fixes. — V. Machine à vapeur. — La houille et le fer. — Caractères du rôle des capitaux fixes et des capitaux circulants dans la production.

I. Personne ne contestera que l'outil est une augmentation de puissance pour l'homme. Le jour où il a appris à se servir du levier, il a pu, avec un moindre effort, exercer une action plus énergique. Le jour où il s'est adjoint un chien, il a pu, à l'aide de ce chien, exercer une action qu'il n'eût pu exercer seul. Ce sont là des vérités difficilement contestables. Je ferai cependant observer qu'il n'y a pas longtemps encore, beaucoup de gens demandaient si les machines étaient utiles, et que cette question fait encore doute pour certains ouvriers. Je dirai plus loin d'où vient ce préjugé.

Pour la démonstration que je veux établir, en ce moment, il me suffit d'indiquer le fait suivant : La force d'un cheval, calculée d'après les expériences faites pour déterminer la force du cheval-vapeur, équivaut à celle de 7 hommes.

La force d'un cheval-vapeur, dans la pratique courante, est évaluée à celle de 3 chevaux de trait, soit de 21 hommes.

Or, en 1878, sur 2 800 000 chevaux à peu près, il y avait 2 200 000 chevaux de travail. Leur puissance équivalait donc à celle de 15 400 000 hommes.

Il y avait 3 024 000 chevaux-vapeur : leur force équivalait donc à celle de 63 504 000 hommes.

De plus, leur force est continue, sans intermittence. On pour-

rait donc doubler, tripler, quadrupler même ces chiffres sans exagération.

Quelles sont les conséquences économiques de ce fait ?

Quatre chevaux traînent une charrue : ces quatre chevaux font donc l'ouvrage que feraient 28 hommes. Pendant qu'ils tracent un sillon, les 28 hommes peuvent employer leurs forces, les uns comme menuisiers, les autres comme maçons, les autres comme professeurs ; enfin, il y en a qui peuvent ne rien faire. Au bout de la journée, la même quantité de travail sera accomplie que si les 28 hommes avaient travaillé à cette tâche. Les chevaux, moteurs animés, outils vivants, ont fait l'effort pour eux.

Si, au lieu de ces quatre chevaux, on a employé 4 chevaux-vapeur, au lieu de 28 personnes, ce sont les efforts de 84 hommes qui ont été suppléés, qui sont devenus disponibles : ils peuvent regarder faire, et le résultat, au bout de la journée, sra e même que s'ils avaient géhenné sans un moment de repos. Cette chaudière, ce tiroir à vapeur, ces pistons, cette houille et cette eau représentent 84 esclaves actifs, économes et travaillant sans halte.

L'outil a pour résultat de réduire l'effort humain à son minimum.

II. Si, avec l'outil, l'homme obtient en un quart d'heure un effet utile qu'il n'obtiendrait pas autrement en vingt-quatre heures, l'usage de l'outil lui donne donc tout le reste du temps pour faire ce qu'il voudra. De même, si une machine peut produire la même quantité d'utilités que le travail de 21 hommes, voilà 21 hommes libres de vaquer à une autre production.

Ainsi, 3 millions de chevaux-vapeur représentent l'effort de 63 millions d'hommes. Ces hommes ne seraient occupés qu'à produire de la force motrice. La vapeur étant employée à cette production, ces 63 millions d'hommes peuvent se livrer à telle ou telle autre production : cette force motrice est acquise, elle est à leur disposition.

Ou bien, il y a, par exemple, en France, de l'ouvrage pro-

duit comme si 63 millions d'hommes avaient travaillé : et ces 63 millions d'hommes n'existent pas !

Il faut ajouter que ces efforts rendus disponibles peuvent, à leur tour, agir sur d'autres outils d'une puissance égale à ceux qui les ont affranchis : un cheval-vapeur remplace 21 hommes, mais ce cheval-vapeur n'est pas unique. L'effort de ces hommes disponibles peut s'exercer à l'aide d'outils, dont chacun rend disponible, à son tour, l'effort de 10, 15, 20, 50, 100, etc., hommes.

De là cette conclusion :

L'effort[1] *est productif d'utilité en raison de la puissance de l'outil.*

III. Ici intervient un nouveau facteur.

Du silex taillé au silex emmanché dans un morceau de bois il y a loin ; et de cette hache de pierre à la machine à vapeur il y a encore plus loin.

A partir du jour où l'homme a eu l'idée d'emmancher un silex dans un manche, cette idée se reproduit constamment : et l'outil qu'il a fait lui sert à reproduire l'outil déjà acquis.

Des milliards de couvercles de casseroles et de marmites avaient été soulevés par la vapeur d'eau. Les ménagères trouvaient cela ennuyeux. Il faut arriver jusqu'au milieu du dix-huitième siècle pour qu'un jeune homme, observateur par intuition, tire toutes les conséquences de ce fait. La machine à vapeur est inventée.

Une fois la machine à vapeur inventée, elle est reproduite indéfiniment, et chaque jour y apporte de nouveaux perfectionnements. Elle sert elle-même à sa propre reproduction.

Donc, première conséquence de l'emploi de l'outil :

Pour un produit égal, l'outil nécessite un effort en raison inverse de sa puissance.

Donc :

[1] Il est bien entendu, quand nous employons le mot *effort,* qu'il s'agit des efforts humains.

Pour un produit égal, l'outil laisse un effort disponible proportionnel à sa puissance.

L'outil, une fois produit, peut être reproduit indéfiniment, et lui-même sert, directement ou indirectement, à sa reproduction.

On me dira : — Une broche à filer le coton ne sert pas à sa reproduction. — C'est vrai, directement ; mais, indirectement, elle permet de vêtir l'ouvrier qui travaillera à la reproduire.

On me dira : — Un tableau est un outil de jouissance : cependant il ne peut pas se reproduire indéfiniment. — C'est vrai, au sens strict du mot : mais pourquoi l'original a-t-il tant de valeur et les copies ont-elles une valeur relative si amoindrie ? Parce que les copies sont relativement faciles. Le *Jugement dernier* de Michel-Ange est à l'art ce qu'est la machine de Watt à l'industrie.

A cette faculté de reproduction de l'outil fini, il faut ajouter une autre qualité : la durée.

Un outil est construit, il dure un an, deux ans, dix ans ; une route dure un siècle, deux siècles ; un port, un chemin de fer durent indéfiniment moyennant certains travaux d'entretien ; une maison dure pendant un temps plus ou moins long. Les nouveaux capitaux fixes ne détruisent donc pas ceux qui existent déjà. De là l'accumulation des capitaux fixes.

IV. Nous avons enfermé tous ces outils producteurs d'utilité, plus ou moins subjective, dans ce nom : *capitaux fixes*.

Or, tous ne produisent de l'utilité qu'à une condition : absorber des matières premières et les transformer en produits.

Chez l'homme de l'âge de pierre, la dépense de matière première est considérable par rapport au produit. Avant qu'il ait pu se procurer sa hache de pierre, il doit pouvoir vivre pendant de longs jours ; pendant ces jours, il doit manger ; les aliments sont les matières premières de sa production ; la consommation est grande et a pour résultat un faible produit. La recherche du capital circulant : nourriture, est sa préoccupation de tous les instants ; car, plus son capital fixe est faible, plus il lui est difficile de se procurer du capital circulant.

Mais quand il est parvenu peu à peu à obtenir un capital fixe qui lui permette d'obtenir un capital circulant supérieur à son besoin immédiat, il a du temps et des efforts disponibles pour essayer d'augmenter son capital fixe.

Mettez en regard de l'homme préhistorique, talonné chaque jour par la faim, l'homme de notre civilisation.

L'industrie consomme des capitaux circulants, sous forme d'aliments, pour des milliers d'hommes, sous forme de matériaux, de pierres, de fer, de houille, pendant un laps de temps plus ou moins long. Dans quel but ? Pour construire une maison, un navire, un chemin de fer, un pont, un tunnel, qui, ensuite, serviront à épargner les efforts humains, à économiser la consommation des aliments, des capitaux circulants pour faire telle ou telle œuvre.

La consommation des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance de l'outil.

V. Un kilogramme de houille représente 8 000 calories. Une calorie équivaut à 425 kilogrammètres. Un kilogramme de houille représente 8 000 calories : soit $8\,000 \times 425 = 3\,400\,000$ kilogrammètres.

Un cheval-vapeur donne par heure $75 \times 3\,600 = 270\,000$ kilogrammètres.

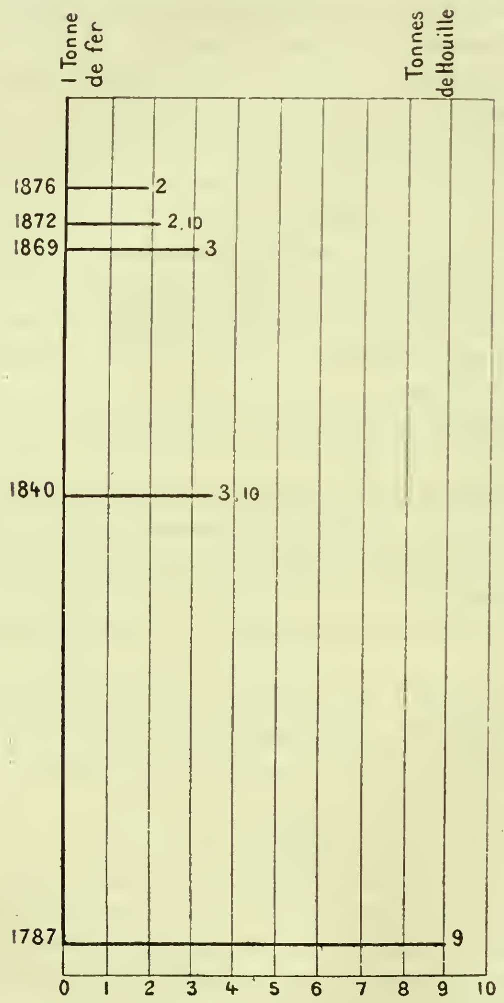
Dans une machine à vapeur consommant 1 kilogramme de houille par heure et par cheval, le rapport entre le travail développé et l'équivalent numérique de la chaleur dégagée est donc de

$$\frac{270\,000}{3\,400\,000} = 0{,}08.$$

La machine à vapeur consomme une matière première, la houille, qu'elle rend en force. Cette force a pour résultat un produit. La perte est encore considérable ; le progrès consistera à la réduire.

La locomotive à marchandises actuelle donne 14 fois plus de force avec 8 fois moins de combustible que les locomotives Stephenson de 1825 ; le rapport est donc de 1 à 112.

Le graphique I indique, d'après M. Mundella [1], la proportion des tonnes de houille employées pour produire 1 tonne de



Graph. I. — Rapport de la consommation de la houille à la production du fer [2].

[1] *Journal of Statistical Society,* mars 1878.

[2] Les graphiques de ce volume ont été dressés par M. Prosper Guyot, directeur de la *Correspondance scientifique et agricole.*

fer brut (*Pig Iron*). Il en fallait 9 en 1787 ; en 1869, il n'en fallait plus que 3 ; en 1876, il n'en fallait pas 2.

On a réalisé cette économie par une meilleure construction des fourneaux, un meilleur aménagement des souffleries, une meilleure utilisation du calorique ; et ce progrès est dépassé aujourd'hui par la conversion du fer en acier Bessemer, par le fourneau régénérateur et par le procédé direct de Siemens.

Mais qu'en résulte-t-il ? C'est que cet outillage, cette usine peut livrer à moins de frais plus d'utilités, sous forme de fer et d'acier, qu'elle n'en livrait autrefois.

Le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse le plus grand possible entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes.

Pour la multiplication des capitaux circulants, l'effort est en raison inverse de la puissance des capitaux fixes.

La multiplication des capitaux circulants est en raison de la puissance des capitaux fixes.

Nous ne pouvons actuellement déterminer d'une manière précise, au moins dans la plupart des cas, la progression exacte de cette raison ; plus tard, quand la statistique fournira des renseignements plus certains que ceux que nous avons actuellement, on y parviendra.

Mais quel est le caractère de la consommation de la plupart de ces capitaux circulants, matières premières ou produits ?

L'homme consomme des aliments ; pendant qu'il consomme ces aliments, il construit un outil, il se bâtit une cabane ; que fait-il ? il convertit le capital circulant nourriture en capital fixe. Dans une civilisation plus avancée nous le voyons convertir en routes, en ponts, en digues, en ports, en viaducs, en canaux, en locomotives, etc., des aliments, des matériaux de toutes sortes, minerais, houille, etc. Nous pouvons donc dire que *les capitaux circulants, sauf la monnaie, ont une tendance constante à se convertir en capitaux fixes.*

CHAPITRE VI.

L'ESPACE.

Changement de lieu. — Produits. — Matières premières diverses. — Besoin. — Capitaux fixes et capitaux circulants. — La route, le chemin de fer. — Confirmation de la loi précédemment énoncée.

Nous venons d'examiner le jeu des capitaux fixes et des capitaux circulants dans les changements d'état de la matière.

Nous les retrouvons exactement les mêmes dans les changements de lieu.

En dépit des partisans des causes finales, nous répétons qu'il n'y a à la disposition de l'homme que des matières et des forces. Son effort seul les convertit en utilités.

L'homme ne trouve pas dans le même lieu les divers objets qui peuvent servir à la satisfaction de ses besoins. Il a du coton aux Etats-Unis et de la houille en Angleterre. Il met en contact ces matières premières : coton et houille; quand elles sont transformées en produits, il s'agit de mettre ces produits à la disposition des besoins des consommateurs.

Des besoins étant donnés, si les utilités destinées à les satisfaire ne peuvent se transporter près de l'homme, c'est lui qui se transporte auprès d'elles. On ne peut transporter dans les brouillards de Londres le ciel de Nice. L'Anglais va à Nice pour y consommer son soleil.

Le principal facteur du problème à résoudre, c'est l'espace.

J'emprunte les chiffres suivants à un homme qui s'est occupé spécialement des moyens de transport, M. Perdonnet :

Un cheval de force moyenne, marchant au pas, dix heures sur vingt-quatre, ne peut pas porter sur son dos plus de 100 kilogrammes. Ce même cheval, si on l'attelle à une voiture, portera ou plutôt traînera, à une égale distance, sur une route ordinaire empierrée, 1 000 kilogrammes, et sur un che-

min de fer à faibles pentes et ne faisant pas de circuits prononcés, 10 000 kilogrammes.

Continuons :

En 1840, les voitures de roulage pour le transport des marchandises faisaient tranquillement 3 à 4 kilomètres par heure. Marchant pendant huit heures, elles arrivaient à faire de 28 à 30 kilomètres par jour. Le roulage accéléré, il est vrai, ayant des relais, accomplissait des trajets de 65 à 70 kilomètres.

Les frais de construction des routes en empierrement pouvaient être évalués en moyenne à 20 000 francs par kilomètre, les largeurs étant de 10 à 12 mètres entre les fossés. L'entretien annuel de la même longueur était de 500 francs.

L'établissement des grandes lignes de chemin de fer a coûté, en France, 503 000 francs par kilomètre. Une locomotive à marchandises, comme l'Engerth, coûte 107 000 francs. Mais cette locomotive traîne 44 wagons, chargés chacun de 10 tonnes de marchandises, à une vitesse de 30 kilomètres à l'heure. Elle accomplit donc en une heure un trajet plus long que le roulage ordinaire en un jour, soit en deux heures un trajet presque aussi long que le roulage accéléré, soit en vingt-quatre heures un trajet qui aurait exigé vingt-quatre jours du premier et douze du second ! Il faut ajouter aux 440 000 kilogrammes traînés par la locomotive les 62 000 kilogrammes de son propre poids.

Cette locomotive, qui peut faire 300 000 kilomètres sans être hors de service, consomme pour traîner cette charge 16 kilogrammes de houille en été et 18 en hiver par kilomètre. La dépense, y compris le personnel, les frais de régie, le combustible, l'huile, la graisse, le suif, les chiffons, l'eau, l'éclairage, l'entretien des machines et des tenders, s'élève en moyenne à 1 fr. 10.

Examinons ces faits. L'homme ne pourrait porter que 30 ou 40 kilogrammes au maximum. Le cheval en porte 100 : trois fois plus. Ce cheval a coûté un élevage, un entretien, de la nourriture ; mais ces avances sont remboursées par le travail

du cheval, qui remplace dans la proportion indiquée ci-dessus celui de l'homme. Il est vrai que, pour obtenir ce résultat, l'homme a d'abord dû faire une avance d'efforts.

Plus tard l'homme peut faire une avance plus considérable ; il n'élève pas seulement le cheval, il fait une route ; pendant qu'il fait cette route, il faut qu'il mange ; il faut donc qu'il ait mis en réserve des capitaux circulants, qu'il puisse consommer pendant qu'il établit ce capital fixe. Il convertit ses aliments en route ; mais l'homme sait ce qu'il fait. Une fois ses aliments convertis en route, il pourra tirer un bien plus grand parti de son premier capital fixe : le cheval ; celui-ci, au lieu de porter 100 kilogrammes, en traînera 1 000. Effort de l'homme de moins en moins grand pour un effet utile de plus en plus grand.

D'une manière plus ou moins inconsciente l'homme continue ce système. Il arrive à jeter 500 000 francs par kilomètre pour établir des routes qui ne coûtaient auparavant que 20 000 francs. Ces 500 000 francs représentent, pour la plus grande partie, la consommation de houille, de fer, d'aliments, capitaux circulants qui sont devenus des talus, des terrassements, des tunnels, des rails. L'avance des efforts est si énorme qu'elle paraît folle ! et cependant, rien de plus raisonnable, puisqu'elle a diminué proportionnellement l'effort de l'homme. Avec une quantité de travail finie, il supprime une quantité indéfinie de travail.

Nous voyons là encore la confirmation de cette loi :

Le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse maximum entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes.

Les capitaux circulants ont une tendance constante à se convertir en capitaux fixes.

CHAPITRE VII.

LE TEMPS.

I. Le temps. — Avance des capitaux circulants pour l'établissement des capitaux fixes. — II. Le crédit produit-il ? — Le crédit et le transport. — Stuart Mill. — III. Caractère du crédit. — Ses avantages. — Les actifs et les inactifs. — Erreur de J.-B. Say. — Took. — Bagehot. — Caractère démocratique. — IV. Caractère moderne du crédit. — Le père de Pope. — V. Intérêt de l'argent. — VI. Son caractère. — Amortissement. — Définition. — Conclusion.

I. Un autre facteur économique, beaucoup trop négligé, c'est le temps.

L'homme préhistorique, pour construire sa hache de pierre, doit pouvoir vivre pendant quinze jours, un mois ; il ne peut, si habitué qu'il soit à supporter la faim, rester tout ce temps sans manger. Il absorbe donc des capitaux circulants, sous forme d'aliments, qui se transformeront en capital fixe, comme la hache de pierre. C'est une avance qu'il est obligé de faire.

Plus la civilisation se développe, plus cette avance est considérable ; 1 kilomètre de chemin de fer coûte 500 000 francs. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pendant trois ans, quatre ans, il a englouti, sous forme d'aliments pour les ouvriers, pour les moteurs animés, de houille pour les machines à vapeur, de matériaux, une quantité de capitaux circulants équivalant à cette somme.

Or, ce capital fixe ne rend pas en utilité immédiate les capitaux circulants qu'il a consommés.

Il faut attendre qu'il soit constitué définitivement, et une fois constitué, il ne donne que peu à peu l'équivalence des utilités absorbées par lui.

Il y a avance de capitaux circulants. Qu'est-ce que cette avance ? C'est la diminution du temps, comme le transport est la diminution de l'espace.

Cet acte s'appelle le crédit.

Il peut être défini rigoureusement ainsi :

Le crédit est l'avance des capitaux circulants.

Ces capitaux circulants seront consommés d'une manière ou d'une autre ; mais, comme nous l'avons constaté, la plus grande partie sera convertie en capitaux fixes.

II. Le crédit ne produit rien, dit-on. Pas plus que le transport, alors ! Il raccourcit le temps, comme le transport raccourcit l'espace.

A possède un capital de 50 000 francs ; avec ces 50 000 francs il peut acheter une usine à Z, qu'il payera en partie seulement ; il achète du charbon à Y, qu'il payera seulement dans trois mois, quand il aura eu le temps de fabriquer un produit qu'il vendra alors à X. Chacun fait exactement de même pour ses propres affaires ; si le crédit n'était pas en usage, Y n'aurait pas donné à A ces matières premières. Celui-ci n'aurait pas pu s'en servir, et la production qui en est résultée n'aurait pas existé.

Mais si Y n'avait pas eu les matières premières, il est évident qu'il n'aurait pas pu en faire crédit à A. Le crédit s'exerce toujours sur quelque chose, est inséparable de quelque chose, exactement comme le transport ; mais le transport, en rapprochant des matières premières d'origines diverses, en mettant les produits à la portée des besoins des consommateurs, a une conséquence indiscutable : la multiplication des capitaux. Il en est de même pour le crédit.

Le crédit n'augmente pas la quantité des capitaux existants au moment où il se produit ; mais il augmente le pouvoir producteur de ces capitaux.

Dans une civilisation active, il en résulte une répercussion indéfinie qui multiplie indéfiniment le capital initial ; un consommateur achète à trois mois, vend à trois mois, cela fait six mois, et ainsi de suite. Cette multiplication, s'appliquant de jour en jour, de mois en mois, sur les millions d'individus qui produisent et consomment, finit par représenter un immense

pouvoir de production. On aura beau ergoter, il n'est pas possible de le nier.

Quoique Stuart Mill ait constaté lui-même ces effets, il se moque des gens qui parlent « d'une extension de crédit, comme si c'était une extension de capital, tandis que le crédit n'est que la permission d'user du capital d'autrui ».

Si Stuart Mill a raison, ces gens n'ont pas tout à fait tort non plus. Extension de crédit équivaut à extension de capital ; car elle met à la disposition de ceux qui le demandent un capital qu'avec une dépression du crédit ils n'auraient pas eu. Crédit n'implique pas toujours usage du capital d'autrui ; il peut signifier simplement caution, garantie. Un capitaliste ouvre un crédit à un industriel. Sur cette assurance, celui-ci prend des engagements ; mais si ses affaires prospèrent, il est possible qu'il n'ait jamais recours au capital représentant son crédit. Le crédit ici est donc bien une extension de capital.

III. Le crédit est extension de capital, comme diminution du temps.

Pour produire tel capital fixe, un chemin de fer par exemple, il faut que j'engloutisse d'abord pour 500 000 francs par kilomètre d'objets d'alimentation, de vêtements nécessaires aux ouvriers ; de pierre, de fer, et autres capitaux circulants que j'immobilise dans cette voie. Une fois cette voie construite, on calcule, en France, qu'en quatre-vingt-dix-neuf ans les capitaux fixes qui l'utiliseront auront remboursé cette avance. De plus, ils auront rémunéré cette avance.

Voici un billet escompté à trois mois. Ce billet me permet de me procurer des capitaux circulants, matières premières qui, transformées en produits, me permettront de payer ce billet à échéance. D'où vient la valeur de ce billet ? De la garantie qu'il sera payé au terme fixé. Sans doute, grâce à ce billet, j'ai pu me procurer « le capital d'autrui », j'ai pu en user, je puis le transformer en capital d'une valeur supérieure ; opération que je n'aurais pu faire autrement. Il n'y a donc pas là simplement déplacement de capital, il y a extension de capital.

— Mais, me dit-on, si le crédit produit une extension de capital, il suffirait donc d'étendre indéfiniment le crédit pour augmenter indéfiniment le capital ?

Cette objection confirme ma thèse. Le crédit ayant pour résultat d'absorber les capitaux circulants dans les capitaux fixes, il en résulte qu'une trop grande extension du crédit provoque cette absorption trop rapidement ; alors, l'équilibre est rompu, les capitaux circulants manquent pour utiliser les capitaux fixes [1].

Stuart Mill reconnaît lui-même que le crédit a une puissance d'acquisition semblable à celle de la monnaie.

Avantage du crédit. — Il met à la disposition du plus capable de l'employer un capital que l'apathie ou l'inaptitude du possesseur laisserait moins productif ou même improductif.

Ainsi, M. Bagehot a très bien montré le caractère principal de Lombard Street. Il y a des parties tranquilles du pays qui accumulent l'argent ; il y a des parties actives qui l'emploient : Lombard Street sert d'intermédiaire entre les deux.

Les questions relatives au crédit étaient si mal connues, à une date relativement récente, que J.-B. Say écrivait :

« Il vaut mieux, chaque fois que la chose est possible, travailler avec ses propres capitaux. »

Voici la réponse :

« La puissance d'acquisition des négociants qui ont des capitaux et du crédit s'étend, dit M. Tooke, bien au-delà de ce que peuvent imaginer ceux qui n'ont pas une connaissance pratique des marchés sur lesquels se font les spéculations. Si celui qui a la réputation de posséder un capital suffisant pour ses affaires et qui jouit d'un bon crédit dans son commerce, vient à prévoir sérieusement une hausse du prix de l'article dont il fait le commerce ; s'il est favorisé par les circonstances au début et dans le cours de sa spéculation, il peut effectuer des achats énormes, hors de toute proportion avec son capital [2]... »

[1] Voir liv. IV, *les Crises commerciales*.

[2] *Recherches sur le principe de la circulation*, p. 78 et 136-38.

M. Bagehot va encore plus loin.

« Il a surgi, dans toutes les parties de l'Angleterre, une foule de petits commerçants qui escomptent des quantités considérables de papier, et qui, au moyen de ce capital emprunté, circonviennent et terrassent le vieux capitaliste, en admettant même qu'ils ne parviennent à le chasser. Le nouveau commerçant a évidemment d'immenses avantages pour soutenir la lutte. Admettons qu'un négociant ait un capital à lui, capital de 1 250 000 francs : pour que ce capital lui rapporte 10 pour 100, il lui faudra faire 125 000 francs de bénéfices annuels, et il doit vendre ses marchandises en conséquence ; si un autre marchand, au contraire, n'a que 250 000 francs à lui et qu'au moyen de l'escompte il emprunte 1 million, il se trouve à la tête d'un capital semblable de 1 250 000 francs et peut vendre à beaucoup meilleur marché. S'il a emprunté aux taux de 5 pour 100, il devra chaque année payer 50 000 francs d'intérêts ; et si, comme le vieux commerçant, il réalise 125 000 francs de profits par an, il lui restera encore, après avoir déduit les intérêts qu'il doit, une somme annuelle de 75 000 francs, c'est-à-dire que son capital de 250 000 francs lui rapportera 30 pour 100.

« La certitude de pouvoir se procurer de l'argent en escomptant du papier ou autrement, et cela à un taux d'intérêt modéré, fait que, dans le commerce anglais moderne, il y a une sorte de prime à travailler avec un capital d'emprunt et une sorte de défaveur constante à se borner uniquement à son propre capital, ou à s'appuyer principalement sur lui. »

IV. En même temps, le crédit donne un caractère démocratique à la production ; il remplace le capital initial par l'activité personnelle ; il a fait disparaître les grandes et vieilles familles de « princes marchands » ; en ce moment, on peut dire que quiconque a une conception, paraissant devoir donner des bénéfices, peut trouver des capitaux. Je dis : « paraissant », car il ne s'agit pas seulement d'avoir raison, il faut persuader aux autres qu'on a raison : *Credere*, croire : crédit.

Le crédit est une institution toute moderne. Jadis, il n'y

avait que les usuriers classiques, aventurant leurs capitaux sur des affaires plus ou moins fantastiques, ayant pour spécialité de secourir des gens dans l'embarras en leur faisant payer cher le rachat de leur détresse. Le prêteur était exceptionnel, un être ne pouvant faire autre chose, un juif, par exemple; en réalité, il était fort rare. Encore dans beaucoup de pays, le capitaliste ne tient pas à retirer un intérêt de son argent, il tient à garder son argent. Les légendes populaires sur les trésors constatent un fait universel qu'on retrouve encore en Asie, en Afrique, dans l'Amérique du Sud, et même chez un certain nombre de nos paysans français. Macaulay a fort bien montré l'embarras d'un homme, ayant de l'argent et ne sachant qu'en faire : « Pendant l'intervalle, dit-il, qui s'est écoulé entre la Restauration et la Révolution, la richesse de la nation s'était rapidement augmentée. Des milliers de négociants s'apercevaient, en faisant leur inventaire à Noël, qu'après avoir pourvu aux dépenses du ménage sur les revenus de l'année, il leur restait encore un surplus. Comment employer ce surplus ? C'était là pour beaucoup une question qui ne laissait pas que d'être assez difficile à résoudre. Au seizième siècle, un avocat, un médecin, un négociant retiré des affaires, qui avait mis de côté quelques milliers de livres sterling, et qui désirait les placer sûrement et de façon profitable, se trouvait souvent fort embarrassé. Le père de Pope, le poète, était un marchand de la Cité ; quand il quitta les affaires, il emporta avec lui un coffre contenant 20 000 livres sterling, d'où il retirait de temps en temps les sommes nécessaires à l'entretien de la maison. »

V. De là viennent les préjugés relatifs à l'intérêt de l'argent. Ils commencent du reste à disparaître. Proudhon, qui n'a eu d'autre importance que de s'approprier et de formuler d'une manière pittoresque toutes les chimères des divers utopistes qui ont amusé la crédulité des foules aux environs de 1848, s'est écrié : « Ma pierre philosophale, c'est la gratuité du crédit ; si je me trompe là-dessus, le socialisme est un vain rêve. »

Je me rappelle ma stupéfaction, lorsqu'en 1868 et 1869 je vis, dans les réunions publiques, discuter fort longuement la question de la gratuité du crédit. Les disciples de Proudhon la présentaient comme une panacée universelle. En réalité, l'intérêt est basé sur deux faits indestructibles : 1° le prix du temps ; 2° l'assurance du risque.

L'emprunteur paye le service qui lui est rendu. S'il ne veut pas le payer, qu'il ne le demande pas. Les gens qui veulent supprimer l'intérêt de l'argent devraient commencer par supprimer l'emprunteur.

Toutes les combinaisons de crédit ont pour but d'empiéter sur le temps, de provoquer la formation de plus en plus rapide de nouveaux capitaux, de même que toutes les combinaisons de transport ont pour but de gagner sur l'espace, et ces deux sortes de combinaisons s'unissent dans la même œuvre ; les institutions de crédit transportent des capitaux d'un bout du monde à l'autre, tandis qu'en augmentant la rapidité et la facilité de la circulation des capitaux circulants, les moyens de transport rendent leur réalisation plus facile et plus rapide.

VI. Un chemin de fer est construit, il a dévoré pour 100 millions de nourriture, de vêtements pour les ouvriers ; de nourriture pour les chevaux ; de charbon de terre pour les locomotives employées aux travaux de remblai ; de traverses, de rails, etc., dont la production elle-même n'a été qu'un engloutissement de capitaux circulants. Puis, dans un temps donné, ces dépenses sont remboursées : cela s'appelle l'amortissement.

Qu'est-ce donc ?

L'amortissement, c'est le remboursement des capitaux circulants absorbés par le capital fixe.

Conclusion : *le crédit est l'avance de capitaux circulants.*

Il n'augmente pas la quantité de capitaux existants au moment où il se produit ; mais il augmente le pouvoir producteur de ces capitaux.

CHAPITRE VIII.

L'ÉCHANGE.

Variété des besoins. — Spécification des aptitudes. — Se suffire à soi-même. — Utilités superflues et utilités nécessaires. — Bienfait du besoin. — Caractère de l'échange.

J'ai défini la valeur :

Le rapport de l'utilité possédée par un individu aux besoins d'un autre individu[1].

L'échange, c'est le rapport des utilités entre elles. *Do ut des ; facio ut facias ; do ut facias ; facio ut des* : la classification romaine était juste.

Un Français du dix-neuvième siècle a besoin de souliers, de vêtements, de vin, de pain, de viande, de café, de sucre, de poisson, de légumes, de musique, de nouvelles, de sécurité, etc., etc.

Ses besoins sont plus variés que ses aptitudes. Il peut difficilement faire en même temps des souliers, des vêtements, du vin, du pain, de la viande, du café, du sucre, etc. Le pays qu'il habite n'est pas apte à ces productions diverses. Il faut un outillage, terre, métiers, force motrice, etc., qu'il n'a pas à sa disposition. Je n'ai pas besoin d'insister ; tout le monde comprend l'impossibilité pour chacun de nous de pourvoir à tous ses besoins. Autrefois, il y avait dans l'agriculture un axiome : qu'une terre devait se suffire à elle-même, c'est-à-dire qu'on devait y récolter tous les produits nécessaires à la famille qui l'exploitait ; maintenant, il est allé rejoindre quantité d'erreurs analogues. Le vigneron du Midi fait des vignes, il achète son blé. La terre doit rendre le pro-

[1] Liv. I, chap. v.

duit qu'elle est le plus apte à donner ; l'homme aussi. Personne ne peut nier la vérité de ce principe qui s'appelle la division du travail.

Plus la civilisation se développe, plus les besoins de l'homme sont variés, tandis que ses aptitudes ont une tendance à se spécialiser davantage.

Il en résulte qu'il est susceptible de produire plus d'utilités qu'il n'en produisait précédemment ; mais ce sont des utilités uniformes.

Alors il produit non pas ce dont il a besoin, mais ce dont les autres ont besoin.

En raison de ce mouvement, l'échange devient une nécessité de plus en plus impérieuse ; car l'échange consiste à donner les utilités qui nous sont relativement superflues contre des utilités qui nous sont relativement nécessaires.

Nous nous servons ici du mot : utilité, à dessein, et non pas du mot : chose ou substance. Quand un musicien nous fait entendre de la musique, il n'échange pas contre notre argent une quantité définie de substance ; nous considérons la sensation agréable que produit sa musique comme une utilité pour nous ; c'est cette sensation que nous lui payons.

Toute la mécanique de l'échange est basée sur la variété des besoins et des aptitudes.

De temps en temps, vous entendrez dire par quelque homme sage : « Il faut se contenter de peu. Il ne faut pas développer ses besoins outre mesure. »

Soit : mais quelle est cette mesure ?

Individuellement, si l'on dit : il ne faut pas avoir de besoins plus que nous ne pouvons produire d'utilités pour les satisfaire, on a raison.

Mais, d'un autre côté, il faut prendre garde à cette morale apathique. Sous prétexte de sagesse, elle pousse à la paresse. C'est l'incitation de nouveaux besoins qui pousse les hommes à lutter, à développer, à augmenter leur puissance.

L'idéal, pour chacun de nous, doit être d'agrandir sa vie en

multipliant et en étendant son action ; le développement de nos besoins est parallèle au développement de nos aptitudes.

Plus les uns et les autres varient et augmentent en intensité, plus l'échange devient fréquent.

Chez les peuples primitifs, il se borne à quelques instruments ou objets élémentaires ; dans nos civilisations avancées, nous ne faisons pas un acte qui n'ait pour principe et pour conséquence un échange.

L'échange a pour but de mettre les utilités possédées par chaque individu en rapport avec les besoins des autres individus.

CHAPITRE IX.

LA CIRCULATION.

L'industrie. — Le commerce.— Définition de la circulation. — Définitions précédentes : Coquelin, J.-B. Say et Stuart Mill. — M. Menier. — *La production est en raison géométrique de la rapidité de la circulation.*

L'homme approprie à ses besoins des agents naturels en faisant subir à la matière des changements d'état. En langage économique ces changements consistent dans l'action des capitaux fixes sur les capitaux circulants.

Mais ces changements n'ont lieu qu'à l'aide de l'échange, qu'à l'aide des transports. L'industrie consiste à mettre des capitaux circulants d'origine diverse en contact, et à les soumettre à l'action d'un capital fixe. Ainsi le métallurgiste met du minerai, venu d'Espagne, en contact de la houille, venue d'Anzin, dans un haut fourneau. Le fer obtenu, il faut qu'il soit mis en contact avec le consommateur. C'est l'opération du commerce. Le consommateur en fera des charpentes, des machines, des marteaux ou des clous, peu importe.

A ces divers phénomènes doit être appliqué le terme de *circulation*, beaucoup trop restreint jusqu'à présent :

La circulation est l'ensemble des phénomènes à l'aide desquels s'opère la transformation des capitaux circulants en nouveaux capitaux circulants ou en capitaux fixes.

Je sais que cette définition, pas plus que la plupart de celles que j'ai données, ne fait partie du vocabulaire économique actuel. Coquelin définissait tout simplement la circulation : « la disposition au mouvement [1] »; à coup sûr, on ne reprochera pas à cette définition d'être trop étroite. Elle est si large, qu'elle ne précise rien.

[1] *Dictionnaire d'économie politique.*

J.-B. Say dit : « C'est le mouvement des monnaies, des marchandises, lorsqu'elles passent d'une main dans une autre. »

John Stuart Mill : « Le nombre moyen des achats faits par chaque pièce de monnaie donne la conclusion d'une somme d'affaires donnée. »

Le premier économiste qui ait bien compris toute l'importance de la circulation est M. Menier [1]. Ce sera là son titre de gloire dans l'histoire des doctrines économiques.

Personnellement, je lui devrai toujours une profonde reconnaissance : car, grâce à sa grande expérience pratique des affaires, il me découvrit des horizons que mes études théoriques ne m'avaient point fait apercevoir ; il me montra par mille exemples que toutes les questions économiques se résumaient en une seule : la circulation.

« Quel est mon idéal, à moi industriel ? dit-il, c'est de transformer le plus rapidement possible mes matières premières en marchandises et mes marchandises en un nouveau capital, avec un bénéfice.

« Mais quelle est la mesure de cette production ? Peut-on la déterminer ? Peut-on montrer d'une manière positive l'influence que la rapidité de la circulation a sur la production ?

« A ces questions, je n'hésite pas à répondre : — Oui, on le peut, et de la manière la plus simple. Une seule hypothèse nous permettra de déterminer ce phénomène avec précision. Pour simplifier l'opération, je fais abstraction des intérêts composés.

« J'opère avec un capital circulant de 100 000 francs (matières premières), qui tous les ans est transformé en capital circulant (marchandises), qui me donne un effet utile que je représente par 10 000 francs.

« Qu'arrive-t-il au bout de dix ans ? J'ai un nouveau capital de 100 000 francs, égal à mon capital primitif.

« J'agis alors avec un capital de 200 000 francs qui me donne

[1] *Théorie et application de l'impôt sur le capital*, liv. IV, chap. III.

chaque année un bénéfice de 20 000 francs : au bout de dix années nouvelles, j'ai donc un capital de 400 000 francs.

« Ce capital me donne 40 000 francs de bénéfice chaque année : au bout de dix années, j'ai donc 800 000 francs.

« J'ai supposé que j'avais obtenu ce résultat en trente ans. Mais si, au lieu de trente ans, je n'en ai mis que vingt, mon capital, au bout de trente ans, ne serait pas seulement de 800 000 francs, il serait de 1 600 000 ; si, au lieu de vingt ans, je n'en ai mis que dix, il serait de 3 200 000 francs.

« De là, je conclus que la *production est en raison géométrique de la rapidité de la circulation.* »

La production d'un pays dépend de la rapidité de la circulation.

Mieux une nation peut utiliser l'espace et le temps, plus elle produit.

CHAPITRE X.

RÉSUMÉ.

Il est utile de résumer en quelques mots cette analyse des éléments constitutifs de la valeur.

Pour se procurer de l'utilité, l'homme doit triompher des obstacles suivants : inertie de la matière, espace, temps.

Pour se procurer une utilité possédée par un autre individu, il doit donner à cet individu une utilité équivalente à celle qu'il veut obtenir.

Les diverses combinaisons à l'aide desquelles chacun surmonte ces difficultés, pour obtenir, avec un minimum d'effort, dans un minimum de temps, un maximum d'utilité, forment les éléments constitutifs de la valeur.

Maintenant nous allons examiner les causes qui l'augmentent ou la diminuent relativement aux diverses utilités.

LIVRE III

LA VALEUR

DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS.

CHAPITRE I.

UNE CONTRADICTION ÉCONOMIQUE.

Question de J.-B. Say. — Proudhon : la contradiction économique. — Diminution de la valeur : augmentation de la production. — Valeur utile et valeur échangeable. — Réponse de M. H. Passy. — Son insuffisance. — Erreur de Bastiat. — Capitaux fixes et capitaux circulants. — Une chute d'eau. — Un champ. — Conclusion.

J.-B. Say avait posé la question suivante :

« La richesse d'un pays étant composée de la valeur des choses possédées, comment se peut-il qu'une nation soit d'autant plus riche que les choses y sont à plus bas prix ? »

Proudhon, qui cherchait bien plus les jeux de la dialectique que la réalité des choses, s'empara de la question de J.-B. Say et en fit son livre : *les Contradictions économiques*.

Il disait :

« La valeur décroît comme la production de l'utilité augmente, et un producteur peut arriver à l'indigence en s'enrichissant toujours.

« Trois années de fertilité dans certaines provinces de la Russie sont une calamité publique ; comme, dans nos vignobles, diverses années d'abondance sont une calamité pour le vigneron [1].

« Il résulte du rapport utile à valeur échangeable que si, par accident ou par malveillance, l'échange était interdit à l'un des producteurs, avec des magasins remplis il ne prélèverait rien...

[1] *Contradictions économiques,* chap. II.

« L'utilité est la condition nécessaire de l'échange ; mais ôtez l'échange, l'utilité devient nulle.

« L'effet inévitable de la multiplication des valeurs est de les avilir.

« Il y a donc contradiction entre nécessité du travail et ses résultats.

« Je somme donc tout économiste sérieux de me dire, autrement qu'en répétant ou en traduisant la question, par quelle cause sa valeur décroît, à mesure que la production augmente.

« En termes techniques, la valeur utile et la valeur échangeable nécessaires l'une à l'autre sont en raison inverse l'une de l'autre. »

Proudhon ajoutait : « cette contradiction est nécessaire ». Donc, plus les peuples travaillent pour s'enrichir, plus ils deviennent pauvres. Il donnait comme sous-titre à son ouvrage : *Philosophie de la misère.*

Il faut bien le dire : la question n'est pas seulement captieuse ; elle contient une certaine partie de vérité, et jusqu'à présent les économistes n'y ont pas plus répondu que les mathématiciens n'ont résolu le problème de Fermat.

D'abord, nous devons débarrasser la question d'une proposition incidente qui n'a rien à y faire : Proudhon dit : « ôtez l'échange, l'utilité devient nulle. » Robinson se charge de répondre : il ne peut échanger sa cabane, son fusil, son parasol, et cependant ils lui sont fort utiles.

Mais le problème n'en reste pas moins posé. M. H. Passy a essayé de le résoudre : il ne l'a point éclairci.

« La richesse privée, dit-il, est en rapport avec la valeur des choses dont elle se compose, mais quant à la richesse générale, faute d'être échangeable, elle ne saurait être évaluée en aucune manière ; plus les choses abondent, plus la richesse est grande et plus sa valeur relative diminue [1]. »

D'après cette argumentation, plus un pays serait riche,

[1] *Dictionnaire d'économie politique,* art. VALEUR.

moins il vaudrait. Chacun des particuliers pourrait dire : — Je suis riche, car j'ai des choses d'une valeur de X ; et puis si l'on additionnait ce total de richesses particulières qui fait la richesse générale, on arriverait à zéro ! M. Passy a confirmé la contradiction, il ne l'a pas supprimée.

Bastiat a essayé de résoudre la question à l'aide d'une brillante et subtile théorie [1].

« On peut donner et l'on donne légitimement deux sens au mot *richesse* :

« La richesse effective, ou la somme des utilités que le travail humain, aidé du concours de la nature, met à la portée des sociétés.

« La richesse relative, c'est-à-dire la juste part proportionnelle de chacun à la richesse générale, quote-part qui se détermine par la valeur.

« Chacun prend à l'utilité générale une part à la valeur qu'il crée. »

Là n'est pas encore la solution. Il essaye de la donner dans le chapitre suivant : *Propriété*, *Communauté*.

« Il y a les dons naturels, dit-il, les matériaux gratuits, les forces gratuites : c'est le domaine de la communauté.

« Il y a de plus les efforts humains consacrés à recueillir ces matériaux, à diriger ces forces, efforts qui s'échangent, *s'évaluent*, et se compensent : c'est le domaine de la *propriété*.

« En d'autres termes, à l'égard les uns des autres, nous ne sommes pas propriétaires de l'utilité des choses, mais de leur valeur, et la valeur n'est que l'appréciation des services réciproques.

« Propriété, communauté, sont deux idées corrélatives à celles *d'onérosité* et de *gratuité*, d'où elles procèdent.

« Ce qui est gratuit est commun, car chacun en jouit et est admis à jouir sans conditions.

« Ce qui est *onéreux* est *approprié*, parce qu'une peine à pren-

[1] *Harmonies économiques,* chap. v.

dre est la condition de la satisfaction, comme la satisfaction est la raison de la peine prise. »

Bastiat établit que la coopération de la nature est gratuite pour l'homme; la coopération de l'homme seule est onéreuse. Or, le progrès humain consiste à rendre la coopération de la nature de plus en plus grande : donc elle est de plus en plus gratuite.

« Nous gagnons d'autant plus que nous réussissons mieux à épargner notre travail et celui de nos capitaux qui est nécessairement coûteux, et que nous parvenons à faire exécuter, au moyen des services gratuits de la nature, une plus grande part des produits. »

« La richesse de l'homme, c'est l'abondance des choses. »

Bastiat conclut :

1° Que l'utilité tend à devenir de plus en plus gratuite, commune, en sortant progressivement du domaine de l'appropriation individuelle;

2° Que *la valeur,* au contraire, seule appropriable, seule constituant la propriété de droit et de fait, tend à diminuer de plus en plus relativement à l'utilité à laquelle elle est attachée [1].

Dans les observations de Bastiat, il y a une part de vérité : nous l'avons constaté nous-même : le progrès industriel consiste en une appropriation de plus en plus grande de la matière à nos besoins. Mais Bastiat, loin de répondre à la question de Say et de Proudhon, tombe, avec sa distinction de richesse effective et de richesse relative, dans la même confusion que Smith, que Say, que H. Passy.

Si la richesse est en raison inverse de la valeur, alors pourquoi les individus estiment-ils leur fortune d'après la valeur? pourquoi un peuple est-il riche quand il possède plus de valeurs?

Si le progrès consiste à faire prévaloir la quantité des utilités gratuites sur les utilités onéreuses, les nations les plus riches seraient celles dont la valeur est la plus basse.

[1] *Harmonies économiques,* chap. V.

Loin qu'il en soit de même, comment un particulier apprécie-t-il la progression de sa fortune ?

« — J'avais une propriété valant 100 000 francs ; maintenant elle vaut 200 000 francs. »

Or, ce qui est vrai pour un particulier ne saurait être faux pour une nation ; car la richesse d'une nation n'est que le total des richesses des individus qui la composent.

Et nous en revenons toujours à la question : — Y a-t-il contradiction entre la valeur utile et la valeur échangeable, pour me servir des termes de Smith et de Say ; entre l'utilité et la valeur, d'après les définitions que j'ai données plus haut [1] ?

Cette question devait rester insoluble avant qu'on eût vu le rôle précis des capitaux fixes et des capitaux circulants dans la production.

J'ai défini la valeur : le rapport de l'utilité possédée par un individu aux besoins d'un autre individu.

J'ai constaté que l'effort est productif d'utilité en raison de la puissance de l'outil.

Plus mon outil champ, usine, etc., est puissant, plus je vaux par rapport aux autres individus, car plus je me suis approprié d'utilités et plus je peux leur rendre de services.

Une chute d'eau fait tourner une méchante roue de moulin donnant une force de 10 chevaux-vapeur ; agissant sur une turbine, elle donne une force de 40 chevaux-vapeur ; elle livre trois fois plus d'utilité : or, cette utilité s'échange avec d'autres ; ma chute d'eau vaut donc trois fois plus que précédemment ; mais si j'emploie cette chute d'eau à moudre du blé, il en résulte que je puis en moudre trois fois plus, avec le même effort. En diminuant donc le prix total de ma mouture de moitié, je gagne encore le double de ce que je gagnais auparavant et, par conséquent, par rapport à moi et par rapport aux autres, ma chute d'eau vaut le double de ce qu'elle valait précédemment.

[1] Voir liv. I, chap. III, IV, V.

De même, j'ai un champ ; mon champ était éloigné de routes, capitaux fixes ; on ne pouvait lui fournir les matières premières nécessaires, engrais et amendements ; on ne pouvait ensuite en mettre les produits à portée des besoins. Il produisait alors 10 hectolitres qui, vendus sur le marché, avaient nécessité l'effort d'un cheval et d'un homme ; maintenant il en produit 20, qui rendus sur le marché ne nécessitent pas plus d'efforts, en nécessitent même moins. En vendant mon blé moitié moins, je fais un bénéfice égal à celui que je faisais jadis. Mais mon champ, produisant plus d'utilités, a une plus grande valeur pour moi et pour les autres.

Reportez-vous au graphique I du chapitre précédent : il constate la diminution de la consommation de la houille par rapport à la production du fer, grâce au perfectionnement des usines. Donc leur valeur doit forcément augmenter, puisqu'elles contiennent une plus grande puissance d'utilité, tandis que les utilités qu'elles livrent aux consommateurs doivent baisser de valeur, puisqu'elles sont en plus grand nombre et coûtent moins de frais de production. Ces exemples nous donnent la solution du problème posé par J.-B. Say et Proudhon.

C'est la valeur des capitaux fixes qui constitue la richesse : car elle constate leur puissance d'utilité. Or, quel est le caractère de l'utilité des capitaux fixes actifs ? C'est de produire une plus grande quantité de capitaux circulants. Mais plus leur production est grande, moins elle est onéreuse, par conséquent leur utilité peut être livrée à plus bas prix.

Donc :

La valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants, et la valeur des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance des capitaux fixes.

CHAPITRE II.

LA MESURE DE LA VALEUR.

I. Étalon de la valeur.— Toutes les valeurs variables.— La loi de l'offre et de la demande.— II. Erreur de Smith.— Le poème épique.— Stuart Mill et Carey.— La valeur et le coût de production.— Éléments complexes de la valeur.— III. La valeur n'est pas une entité. — Ni hausse ni baisse générales. — Bon marché. — Cherté. — IV. Fausse locution de J.-B. Say. — Maison à Paris et en basse Bretagne.— Revenu à Paris et en basse Bretagne.— V. Le prix.— Définition.— Loi de Davenant et King. — M. de Molinari : quantité en raison arithmétique et prix en raison géométrique.

I. La solution de ce problème va nous donner l'explication de phénomènes économiques qui n'ont pas encore été bien expliqués.

On a beaucoup agité autrefois la question de l'étalon de la valeur. Que demandait-on en le réclamant ? On demandait une valeur pour mesurer la valeur. C'était tout simplement un non-sens. Les valeurs ne se mesurent que par des valeurs, et toutes les valeurs sont variables.

Elles sont régies par une loi : la loi de l'offre et de la demande. L'offre est le désir pour un individu, en échange des utilités qu'il possède, de se procurer des utilités d'une autre nature.

La demande est le désir, joint aux moyens d'achat, de se procurer une utilité quelconque.

La valeur d'une utilité est en raison inverse de l'offre et en raison directe de la demande.

Cette loi est la plus indiscutable de la science économique. De temps en temps on entend des rêveurs la maudire. Les Catheder-Socialisten la combattent. En réalité, toutes leurs combinaisons, si ingénieuses qu'elles soient, reposent sur elle. Ils essayent de la fausser, pour l'appliquer à leur gré ; mais c'est elle qu'ils ne cessent d'invoquer. Les protectionnistes ne

demandent l'élévation de barrières que pour limiter l'offre.

Il n'est pas besoin de démonstration pour prouver cette vérité :

La valeur varie selon l'intensité du besoin et la difficulté de se procurer l'utilité.

Cependant les économistes, au lieu de se borner à constater ce fait, n'ont vu trop souvent qu'un des rapports de la question.

H. Smith estimait que « le travail est la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise. Le prix réel de chaque chose, ce que chaque chose coûte réellement à l'homme qui désire l'acquérir, est le travail et la peine qu'il a pour l'acquérir ». Soit, mais que la vendra-t-il ? Ou plutôt, quelle utilité pourra-t-il obtenir en échange de cette chose sur le marché ? Quel « pouvoir d'achat », comme disent les Anglais possède-t-il ?

Nous en revenons toujours au poème épique : Un homme s'est donné beaucoup de mal pour le faire, il vaut beaucoup pour lui; mais pour les autres que vaut-il ? Voilà une modiste à la mode, vous achetez ses chapeaux : est-ce le travail employé à les faire qui fixe leur valeur ?

Stuart Mill dit : « La valeur de ces outils, de ces bâtiments, dépend du coût de production. »

M. Carey répond : « La valeur du capital existant se mesure par l'effort exigé pour sa reproduction et non par ce qu'il a coûté pour sa production. »

Double erreur : construisez une usine loin de tout approvisionnement et de tout débouché ; elle aura pu coûter fort cher, elle ne vaudra rien. Une usine, au contraire, est bien située, bien aménagée, à la portée des matières premières et des débouchés pour ses produits, elle vaudra beaucoup plus que son coût de production ou de reproduction. La valeur des capitaux fixes est en raison de l'utilité qu'ils donnent.

Chercher une seule cause à la valeur est chimérique. La valeur se compose d'éléments complexes. La psychologie joue un

grand rôle dans leur détermination. L'habitude, la routine, la prédominance de tel ou tel besoin, sont autant de causes de variations de la valeur. Le désir est subjectif et la valeur augmente en raison de la rareté.

J.-B. Say dit que « l'utilité détermine la demande qu'on fait de tel ou tel objet, et que les frais de sa production donnent l'étendue de cette demande ».

Stuart Mill dit : « La plupart des choses s'échangent l'une contre l'autre en raison de leur prix de revient que l'on peut appeler valeur coûtante (*cost value*) [1]. »

C'est vrai, dans une assez large mesure pour les capitaux circulants d'une consommation courante : toutefois ce prix est modifié par la rareté et par la concurrence.

Cette observation n'est pas exacte pour les capitaux fixes : un hôtel particulier bâti dans une ville n'a pas une valeur en rapport avec son prix de revient, mais avec la situation, le développement de la ville, la mode, etc.

La valeur d'une utilité ne se mesure pas par la quantité de travail employé à la produire, mais par la quantité des autres utilités qu'elle peut faire obtenir en échange. La Patti a pu perfectionner sa voix par le travail, mais j'aurais travaillé mille fois plus qu'elle, que jamais je ne serais parvenu à échanger l'utilité donnée par ma voix pour la cent-millième partie des utilités que lui rapporte la sienne.

Jean-Baptiste Say a dit avec raison : « La valeur d'une chose est une quantité positive, mais elle ne l'est que pour un instant donné. Sa nature est d'être perpétuellement variable, de changer d'un lieu à l'autre. Rien ne peut la fixer invariablement, parce qu'elle est fondée sur des besoins et des moyens de production qui varient à chaque minute [2]. »

III. Cependant on a fait une entité de la valeur, tandis qu'elle n'est qu'un rapport des utilités entre elles. Aussi Stuart Mill a-t-il remarqué très justement : « La valeur de toutes choses

[1] Liv. III, chap. VI.

[2] *Cours d'économie politique*, t. I, p. 70.

(de toutes utilités) ne peut ni hausser ni baisser à la fois : il n'existe rien de semblable à une hausse ou à une baisse générale des valeurs [1]. »

Ainsi un outil ne produit plus telle utilité : il baisse de valeur. L'utilité est demandée. Elle hausse de valeur : c'est le cas des années de mauvaises récoltes.

Il ne peut y avoir ni baisse ni hausse de toutes les valeurs à la fois, parce que valeur est comparaison. Un capital monte ou baisse par rapport aux autres.

On parle de « bon marché » et de « cherté ». Une chose est « bon marché » par rapport à d'autres ; elle est « chère » par rapport à son propre prix dans d'autres temps, dans d'autres lieux ou par rapport aux prix d'autres utilités. La viande est plus chère qu'elle n'était précédemment. La terre est plus chère qu'elle ne l'était autrefois. Le vin est plus cher à Paris qu'il ne l'est dans l'Hérault, et le clos-vougeot est plus cher que la piquette. Le blé est bon marché relativement aux truffes.

Il n'y a ni bon marché ni cherté absolus.

Nous retrouvons partout ce jeu des capitaux fixes et des capitaux circulants. Les valeurs, avons-nous dit, se mesurent par des valeurs.

Si la proportion des capitaux circulants aux capitaux fixes restait toujours la même, la valeur de ceux-ci n'augmenterait ni ne diminuerait ; mais doublez les capitaux circulants, le capital fixe restant le même, le capital fixe vaut plus dans la même proportion : c'est-à-dire, pour se procurer la même quantité de capital fixe, il faudra donner le double de capitaux circulants.

Sans doute les rapports varient à tout instant entre les capitaux circulants ; ils varient entre les capitaux fixes ; mais nous allons démontrer par l'histoire des prix la vérité de la loi que nous avons formulée dans le chapitre précédent :

[1] Liv. II, chap. IV.

La valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants et en raison inverse de la puissance des capitaux fixes.

J.-B. Say dit qu'une maison de 20 000 francs en basse Bretagne a plus de valeur qu'une maison de 20 000 francs à Paris [1].

Si cette proposition était vraie, la basse Bretagne serait plus riche que Paris.

La maison vaut plus en basse Bretagne relativement aux objets qui l'entourent : voilà sans doute ce qu'a voulu dire Say. Elle peut occuper plus de terrain qu'à Paris, car le terrain est moins cher. Elle peut contenir plus de logement, avoir plus d'air, et plus de lumière ; car l'espace, l'air, le soleil ne sont pas appropriés là-bas avec la même âpreté que dans les grandes villes.

Mais la maison de même prix à Paris représente des utilités d'égale valeur, quoique d'un autre ordre : si elle est plus étroite, elle est au centre des affaires, d'une population plus dense et plus active, etc.

Poursuivant la même idée, Say ajoute : « Un revenu de 10 000 francs est bien plus considérable qu'un revenu de pareille somme à Paris [2]. »

Si cette proposition était vraie, tout le monde déserterait Paris et irait vivre en basse Bretagne.

Ce qui est vrai, c'est qu'en basse Bretagne on peut se procurer avec 10 000 francs plus de pommes de terre, de blé noir, de cidre, de poulets qu'à Paris ; mais il y a une foule d'utilités qu'on ne pourrait s'y procurer qu'à un prix beaucoup plus élevé, et c'est pour cela que Paris ne cesse pas d'attirer de nouveaux habitants.

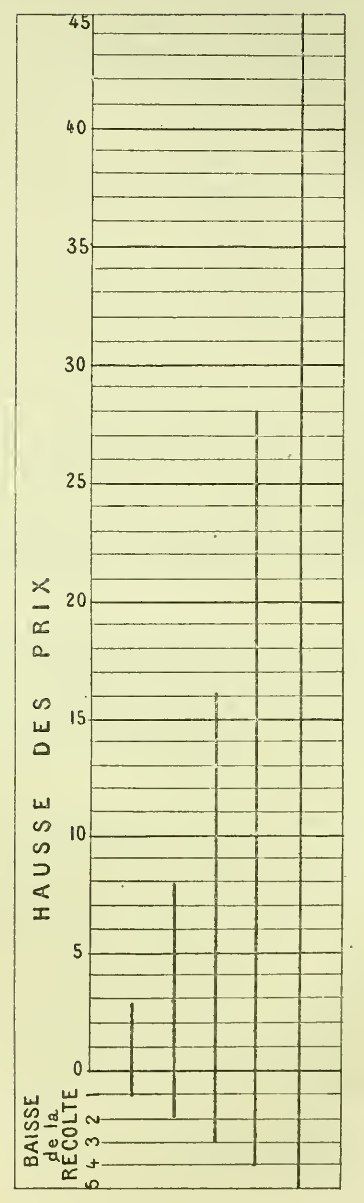
IV. Adam Smith a fort bien caractérisé le terme « prix », en disant qu'il est la valeur nominale des choses. Le négociant a

[1] *Traité d'économie politique,* chap. XXVII.
[2] *Traité d'économie politique,* liv. I, chap. XXVII.

besoin d'estimer la valeur relative de ses ventes et de ses achats : il les évalue à l'aide de la monnaie, équivalent qui lui sert d'instrument d'échange. Mais l'or et l'argent étant des utilités de valeur relative, le prix n'est jamais absolu par rapport à elles.

La valeur étant le rapport de certaines utilités entre elles, *le prix est l'évaluation de ce rapport en monnaie.*

Les prix, très variables, obéissent à certaines influences uniformes. Davenant et King, à la fin du dix-septième siècle, constataient l'étrange relation suivante entre la proportion des déficits de la production et celle de la hausse des prix.



Graph. 2. — Baisse de la récolte et hausse des prix, d'après Davenant et King.

Soit le déficit, par rapport à la consommation moyenne, égal à :	La hausse, par rapport au prix moyen, sera de :
1/10	3/10
2/10	8/10
3/10	16/10
4/10	28/10
5/10	45/10

Porter [1] et Tooke [2] ont admis cette proportion.

M. de Molinari a fort bien expliqué les causes de cette différence.

Tout le monde a pu remarquer qu'il suffit d'un faible déficit dans la récolte, c'est-à-dire dans la quantité de blé mise au marché, pour occasionner une hausse considérable dans le prix. En 1847, année où le déficit n'atteignit pas le quart d'une récolte ordinaire, le prix monta successivement de 20 francs à 40 et 50. Tandis que la quantité offerte décroissait en progression arithmétique, le prix croissait en progression géométrique.

De même, il suffit d'une faible augmentation dans la récolte pour faire baisser considérablement le prix. De 1847 à 1849 le prix du blé est descendu de 50 francs à 10 ou 12 francs, bien que l'excédent de la récolte ne dépassât point le déficit de l'année précédente.

Cependant le développement de la progression géométrique se trouve communément ralenti par la circonstance suivante.

Lorsqu'un déficit survient dans la production d'une denrée et que le prix s'élève en conséquence, la demande de cette denrée diminue. Supposons, par exemple, que l'on consomme dans une ville 100 000 hectolitres de blé au prix de 20 francs. — 10 000 hectolitres viennent à être retirés du marché. Aussitôt le prix monte à 24 francs, mais à 24 francs on consomme moins de blé qu'à 20 francs. La demande baissera probable-

[1] *Progress of the Nation.*

[2] *History of Prices.*

ment de 5 000 à 6 000 hectolitres. L'écart entre les quantités de blé et de monnaie offertes en échange diminuant, le prix tombera pour se fixer aux environs de 22 francs. Si la provision de blé est régulièrement renouvelée, il n'y aura pas d'autres variations. Mais si elle ne l'est point, et si, par la consommation, l'approvisionnement vient à tomber à 80 000, à 60 000 hectolitres et ainsi de suite, le prix haussera avec rapidité. D'un autre côté, la demande continuera de baisser. Elle baissera, en premier lieu, parce qu'on consommera d'autres aliments devenus relativement moins chers ; en second lieu, parce que le prix, en s'élevant, cessera d'être à la portée de la portion la plus misérable de la population. Mais, comme, avant de se laisser mourir de faim, chacun se résigne aux plus grands sacrifices, la concurrence des consommateurs de blé demeurera néanmoins très vive et l'écart entre les quantités de blé et de monnaie offertes en échange deviendra de plus en plus sensible. Le dernier millier d'hectolitres se vendra probablement à un prix excessif.

Le blé et, en général, les objets indispensables à la vie sont ceux dont les prix peuvent monter le plus haut par le fait d'un déficit dans l'approvisionnement. Donc : *Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces deux denrées varie en progression géométrique* [1].

Il faut ajouter : *L'exactitude de cette loi et en raison inverse de la facilité des moyens de transport.*

[1] Molinari, *Questions de politique et de droit public*, t. I, p. 35.

CHAPITRE III.

LA MONNAIE.

I. La monnaie responsable de tous les maux. — Préjugés. — L'homme peut créer de la richesse. — Valeur de la monnaie. — II. Le troc. — Monnaies diverses. — Utilité de la monnaie. — Hypothèse de Stuart Mill. — III. Définition de la monnaie. — IV. Stanley Jevons, Aristote. — La monnaie, affaire de foi. — Fausse monnaie en France et en Angleterre. — La loi de Gresham. — V. Équivalents commerciaux de métaux. — Qualités de l'or. — L'argent. — Coût de l'emploi des métaux comme monnaie. — Disparition future de la monnaie. — VI. Le double étalon. — Les pays à étalon d'or et les pays à étalon d'argent. — La monnaie française. — L'union latine. — VII. Production de l'or et de l'argent d'après M. Sœtbeer. — — Rapport de la production de l'or et de l'argent. — Variations du rapport des valeurs de l'or et de l'argent. — VIII. J.-B. Say : erreur de la définition française. — La valeur des monnaies et des métaux précieux. — Origine des préjugés. — Le prix du blé et de l'or. — IX. L'or est-il en hausse ou en baisse ? — Fausse question. — Le développement des affaires et la production des métaux précieux. — Comparaison. — Baisse et hausse relative. — Désaccord des économistes. — Question mal posée. — Cela dépend.

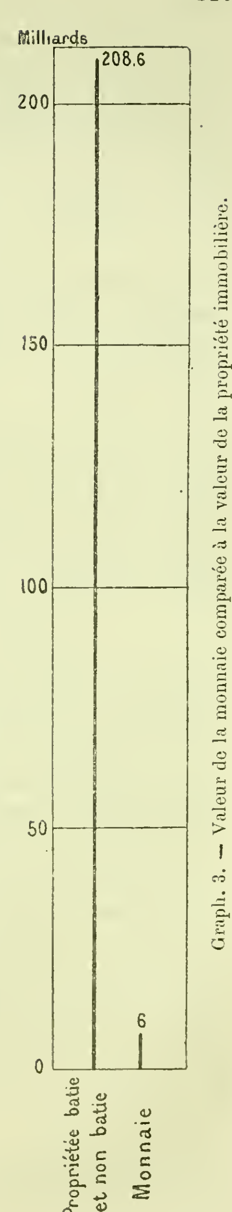
I. Certains communistes et socialistes de 1840 rendaient la monnaie responsable de tous les maux. Proudhon, qui avait cependant des prétentions à connaître les questions économiques, voulait la supprimer par sa banque d'échange. Il aurait donné une adhésion enthousiaste au journal anglais *Exchange and Mart*, fondé pour servir d'intermédiaire entre ceux qui veulent troquer un vieux cheval excellent contre un charmant chien, aussi désagréable que possible. Dans les réunions publiques de 1868 et de 1869, nous avons entendu lancer de furieux anathèmes contre la monnaie. Il paraît qu'en Angleterre certains membres de la Chambre des communes partagent des préjugés analogues ; car l'un d'eux, il y a peu d'années, raconte M. Stanley Jevons, disait : « Je ne m'étonne pas que le peuple soit pauvre, puisqu'il y a insuffisance de pièces d'un shilling et de 6 pence, et que le seul montant des taxes et des impôts payés dans une année dépasse la somme totale de petite monnaie circulant dans le royaume. »

C'est une des expressions du préjugé que l'homme peut créer de la richesse. Partout nous le retrouvons dans la science économique. Ici, il a d'autant plus beau jeu que, par habitude, la plus grande partie des gens qui se servent de la monnaie négligent de se rendre un compte exact de son rôle.

On a cru que les monnaies représentaient toutes les marchandises et que leur valeur totale, en chaque pays, égalait la valeur totale de tous les autres biens.

Ce préjugé n'est pas encore tellement éteint, qu'il ne soit nécessaire de le démentir. Un coup d'œil sur le graphique 3 suffira pour le réfuter.

D'après M. Vacher, la fortune de la France [1] peut être évaluée :



Graph. 3. — Valeur de la monnaie comparée à la valeur de la propriété immobilière.

[1] *Journal de la Société de statistique,* novembre 1878. — Je prendrai pour toutes ces études, outre les chiffres officiels, ceux de M. Vacher, de M. de Foville, de MM. Stanley Jevons, Giffen, Newmarch, Sœtbeer, Bertillon, etc. ; j'en laisserai la responsabilité complète à ces auteurs, afin qu'on ne puisse pas m'accuser de grouper les chiffres pour les besoins de mes thèses.

Ici les chiffres relatifs à la valeur des propriétés, de M. Vacher, sont trop faibles ; ceux de la monnaie devraient aussi être doublés : ces chiffres ont été discutés (*Avenir économique,* par Menier, t. II). Mais, dans ce livre, nous ne discutons pas des questions de statistique : je n'essaye que de montrer des rapports exacts.

Propriété non bâtie	156 600 000
— bâtie en location	15 600 000
— bâtie	30 000 000
Biens de mainmorte	5 000 000
Forêts de l'État	1 400 000
	208 600000
Numéraire	6 000 000

On voit que la monnaie représente en France quelque chose comme 3 pour 100 de la valeur des terres et des maisons. Ce n'est donc qu'une infime partie de la richesse du pays.

II. L'humanité a commencé par le troc. Seulement il avait ce petit inconvénient, que deux hommes pouvaient avoir chacun à échanger des choses dont ni l'un ni l'autre n'avaient besoin. Ils auraient préféré un équivalent avec lequel chacun aurait pu se procurer les objets de son désir.

Les hommes cherchèrent alors cet équivalent. Nous voyons servir à cet usage : les bœufs à Athènes, les fourrures en Sibérie et au Canada, le thé dans la Tartarie chinoise, les clous en Ecosse, le blé et le tabac dans les anciennes colonies anglaises de l'Amérique, des coquilles dans l'Amérique du Nord et aux Indes, des bouts de paille dans les possessions portugaises d'Angola, le sel à Sumatra et au Mexique.

Les Européens ont dans leurs rapports avec les peuples primitifs employé largement le wiskey, et aujourd'hui tout le commerce de l'Afrique se fait avec des cotonnades bleues, fabriquées en Angleterre, qui ont reçu le nom significatif de *guinées*.

Seulement quand un Athénien avait un bœuf pour monnaie, le change ne devait pas être toujours facile, et puis un bœuf n'est pas toujours égal à un bœuf. Ce sont là des inconvénients.

Avec le système du troc, la tenue des livres ne serait pas facile. Entre 100 articles, il y a 4 950 échanges possibles, chaque denrée devant être évaluée en termes de chaque autre denrée.

John Stuart Mill conseille d'examiner l'embarras qu'on éprouverait si l'intermédiaire de la monnaie venait à être supprimé.

D'abord, plus de commune mesure de valeur. Les ménagères seraient bien embarrassées tous les matins pour estimer leurs achats. Puis, la monnaie est un instrument d'échange, « servant à voiturer des valeurs », comme disait Adam Smith.

III. Elle doit réunir les qualités suivantes : avoir une valeur par elle-même, être une marchandise, être très divisible, être toujours identique à elle-même, être durable.

La valeur de la monnaie doit être une réalité. Cependant chez les peuples civilisés, où la monnaie est considérée comme un instrument de circulation, elle est plutôt un « sentiment de valeur », selon l'expression de lord Castlereagh, qu'une valeur même.

C'est fort utile de savoir combien de blé on peut acheter pour 1 livre d'argent, et combien de cire pour la même quantité d'argent. La marchandise choisie, comme le dit fort bien M. Stanley Jevons, devient ainsi un *commun dénominateur* ou une *commune mesure de valeur* [1]. Aristote a fort nettement indiqué l'origine et le caractère de la monnaie :

« On convint de donner et de recevoir dans les échanges une matière qui, utile par elle-même, fût aisément maniable dans les usages habituels de la vie : ce fut du fer, par exemple, de l'argent, ou telle autre substance dont on détermina d'abord la dimension et le poids, et qu'enfin, pour se débarrasser d'un continuel mesurage, on marqua d'une empreinte particulière, signe de sa valeur [2]. »

Parmi les définitions récentes, nous citons celle de M. Michel Chevalier, complétée par M. Stanley Jevons, qui nous paraît fort exacte :

« Les pièces de monnaie sont des lingots dont le poids et la pureté sont garantis par l'intégrité de dessins imprimés sur les surfaces du métal. »

Ou plus simplement :

[1] *La Monnaie,* 1877.

[2] *Politique,* liv. I, chap. III.

Les pièces de monnaie sont des lingots dont le poids et le titre sont certifiés.

La monnaie même métallique est depuis longtemps une affaire de foi.

M. Stanley Jevons déclare qu'en 1869, par une enquête attentive et fort étendue, il s'est assuré que 31 et demi pour 100 des souverains et près de la moitié des pièces de 10 shillings, étaient au-dessous de la limite de poids. La monnaie française est encore moins bonne que la monnaie anglaise. Son titre atteint régulièrement la tolérance admise, et cette régularité ne devrait être qu'une exception.

Dans les pays à trésor, où la monnaie est considérée comme un instrument servant à emmagasiner la valeur, on regarde de plus près au titre. En Orient, on réclame des pièces d'argent très fin, au titre de 960, 979 millièmes, afin qu'elles soient plus faciles à contrôler. On sait que les pièces d'argent de l'union latine divisionnaires sont seulement au titre de 835 millièmes. Cependant la loi de germinal an XI déclare, après la loi du 3 thermidor an III, que 5 grammes d'argent, au titre de 9 dixièmes de fin, constituent l'unité monétaire sous le nom de *franc*.

Notre étalon monétaire est donc devenu de la fausse monnaie depuis la convention de 1866. Mais personne n'y fait attention dans les usages de la vie. La psychologie joue un grand rôle dans les questions monétaires comme dans toutes les autres questions économiques.

C'est là ce qui explique la loi de Gresham : — *La mauvaise monnaie chasse la bonne et la bonne monnaie ne peut chasser la mauvaise.*

Pourquoi ? Parce que la majorité ne fait pas attention à la qualité de la monnaie. On a une pièce plus ou moins usée ou effacée, peu importe. Au contraire, des spéculateurs sur les monnaies gardent la bonne, mettent au creuset les pièces neuves, donnant au public les mauvaises. C'est pourquoi l'Etat, seul, peut retirer les mauvaises pièces.

IV. Voici les équivalents commerciaux des métaux au cours de 1877 [1] :

Or.	1	Étain.	942
Platine.	3 1/2	Cuivre	1 696
Aluminium. . . .	7	Plomb	6 360
Argent.	16	Fer en barre	15 900
Nickel	71	Fer en lingot. . . .	50 880

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces équivalents pour comprendre la prépondérance de plus en plus grande de l'or comme monnaie : 6 grammes suffisent là où il faut 100 grammes d'argent et où il faudrait 800 kilogrammes de fer. L'économie de transport est évidente.

L'or a, en outre, plusieurs autres qualités. Il est d'une couleur qui en fait un objet d'ornement. Il est malléable, d'une pesanteur spécifique élevée, peu oxydable et peu soluble. Allié à un dixième de cuivre, il est dur. Son point de fusion n'est pas trop élevé ; il ne subit aucune volatilisation aux plus hautes températures. Les vieilles monnaies peuvent être fondues avec une perte très légère.

Toutes ces qualités — et surtout la première — sa valeur sous un petit volume, doivent assurer sa prépondérance sur l'argent : on a commencé par des monnaies de cuir, d'étain, de cuivre, d'argent, puis on arrive presque exclusivement à la monnaie d'or. C'est une marche logique qu'auraient dû observer les alarmistes qui, comme M. Michel Chevalier, dans leur épouvante de la découverte des placers de la Californie, conseillèrent à la France d'adopter l'étalon unique d'argent.

L'or doit disparaître à son tour, au moins dans une large mesure, parce que son emploi est onéreux et qu'il devient de plus en plus inutile.

Le Clearing House anglais fait pour 150 milliards de transactions sans un sou. Le papier est plus transportable que l'or.

En 1876, la valeur totale des métaux employés par la monnaie, en Angleterre, était :

[1] Au cours actuel. celui de l'argent serait de plus de 17.

Monnaie d'or en circulation	100 000 000 liv. st.
Métal en lingots	15 000 000 —
Monnaies d'argent	15 000 000 —
Monnaies de bronze.	1 000 000 —
Total	131 000 000 liv. st.
	3 275 000 000 fr.

L'intérêt à 3 un quart pour 100 est de 4 262 000 livres sterling.

Perte d'intérêt..	4 262 000 liv. st.
Usure de la monnaie..	48 000 —
Fabrication de la monnaie.	42 000 —
Total.	4 352 000 liv. st.
	18 800 000 fr.

On comprend que les Anglais sont trop bons calculateurs pour ne pas essayer de restreindre autant que possible cette dépense.

Newmarch remarque avec raison que l'or est la monnaie divisionnaire du billet de banque, comme le billet de banque est la monnaie divisionnaire du chèque ; le chèque de la lettre de change, la lettre de change des virements de parties et des comptes courants.

Le billet de banque perd tous les jours de son importance en Angleterre : l'usage du Clearing House en restreint l'usage, comme lui-même avait restreint l'usage de la monnaie.

C'est une conséquence du progrès de la circulation. On allège les organes de transmission de mouvement, on diminue le poids mort. Deux chiffres sur un livre remplacent le va-et-vient de sacs d'argent ou d'or.

V. C'est en raison de ce mouvement que les pays qui gardent encore le double étalon sont condamnés à subir dans un temps donné une perte considérable.

Il est vrai que la Hollande, avec sa monnaie d'argent, vit augmenter le nombre de ses exportations ; mais comme elle était payée avec une monnaie dépréciée, elle perdit les bénéfices qu'elle avait cru réaliser. Elle est revenue à l'étalon d'or-

Maintenant les pays à étalon d'or unique; comprennent 140 millions d'habitants ; ceux qui ont le papier-monnaie, l'argent, ou le double étalon, comptent 940 millions d'habitants. Parmi ceux-ci sont l'Inde et la Chine ; parmi les premiers, l'Angleterre depuis 1816.

Cette question de l'étalon est fort simple.

On appelle : étalon de mesure, une mesure fixe à laquelle on puisse rapporter toutes les autres ; étalon de poids, un poids invariable, auquel puissent se rapporter tous les autres ; mais étant donné le caractère de la monnaie, l'étalon monétaire sert seulement à désigner la monnaie type d'un pays, ayant cours forcé pour toutes les transactions.

En France on a pris deux monnaies : le franc à 5 grammes d'argent au 900 millièmes et le louis de 20 francs à 155 par kilogramme. On a établi ainsi un rapport fixe de 15 et demi pour 100 entre les deux métaux, sur cette fiction que toujours 1 kilogramme d'or pourra acheter ni plus ni moins que 15 kilogrammes et demi d'argent.

Cependant, dès le dix-septième siècle, William Petty et Locke avaient montré qu'il est absurde de prendre, pour mesure de la valeur commerciale des choses, des matières qui n'ont pas entre elles un rapport fixe et invariable, et qu'il ne doit y avoir dans chaque pays qu'un seul métal qui soit la monnaie de compte, le gage des conventions et la mesure des valeurs.

Certains gouvernements ne l'ont pas encore comprise, cette vérité si simple, la France entre autres. Il y a même un publiciste qui paraît vouloir vouer toutes ses forces à faire adopter ce rapport fictif et conventionnel chez toutes les nations et à perpétuité. M. Cernuschi avait mieux à faire.

Les peuples qui composent l'union latine : la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse, ont pris des mesures de défense en suspendant la frappe des pièces de 5 francs. De fait, il n'y a plus qu'un seul étalon : l'étalon d'or, puisque le possesseur de lingots d'argent ne peut pas les faire frapper. Toutefois, les pièces de 5 francs continuent à avoir cours forcé pour des som-

mes illimitées. Il faudra nécessairement les réduire le plus tôt possible au rôle de monnaie d'appoint. Autrement la situation est trop simple : le commerçant français achète en Angleterre et est forcé de payer en or; le commerçant anglais achète en France et paye en argent, avec un métal valant 10, 12, 13 pour 100 de moins. Le bénéfice est aussi net pour lui que la perte est nette pour nous. De là le résultat suivant, attesté par l'état de l'encaisse de la Banque :

	Or. Millions.	Argent. Millions.
Novembre 1876.	1 541	627
— 1877.	1 240	859
— 1878.	1 099	1 044
13 — 1879.	803	1 207
11 — 1880.	556	1 247

Ce livre étant un livre de science et non de polémique, je ne fais qu'indiquer cette question, pour montrer que l'or et l'argent, marchandises comme toutes les autres, ne sont point des mesures fixes, mais des expressions de rapports variables. La monnaie est un mètre qui s'allonge ou se raccourcit. En mesurant les objets, elle se mesure elle-même.

VI. Les tableaux suivants feront comprendre le rôle des métaux précieux, depuis la découverte de l'Amérique.

J'emprunte ces chiffres à l'ouvrage du docteur Sœtbeer (de Gottingue) : *Production des métaux précieux et Valeur relative de l'or et de l'argent*, publié en 1879 [1]. La statistique a commis les plus formidables erreurs en ces matières. M. Sœtbeer en relève beaucoup ; je me couvre de son autorité. Dans le tableau suivant, il n'entre pas moins de six ou sept cents éléments ; mais quelle est la valeur exacte de chacun d'eux ? M. Sœtbeer a essayé de la dégager avec soin ; il n'est arrivé qu'à la plus grande vraisemblance possible.

[1] Jules Perthes, éd. Gotha.

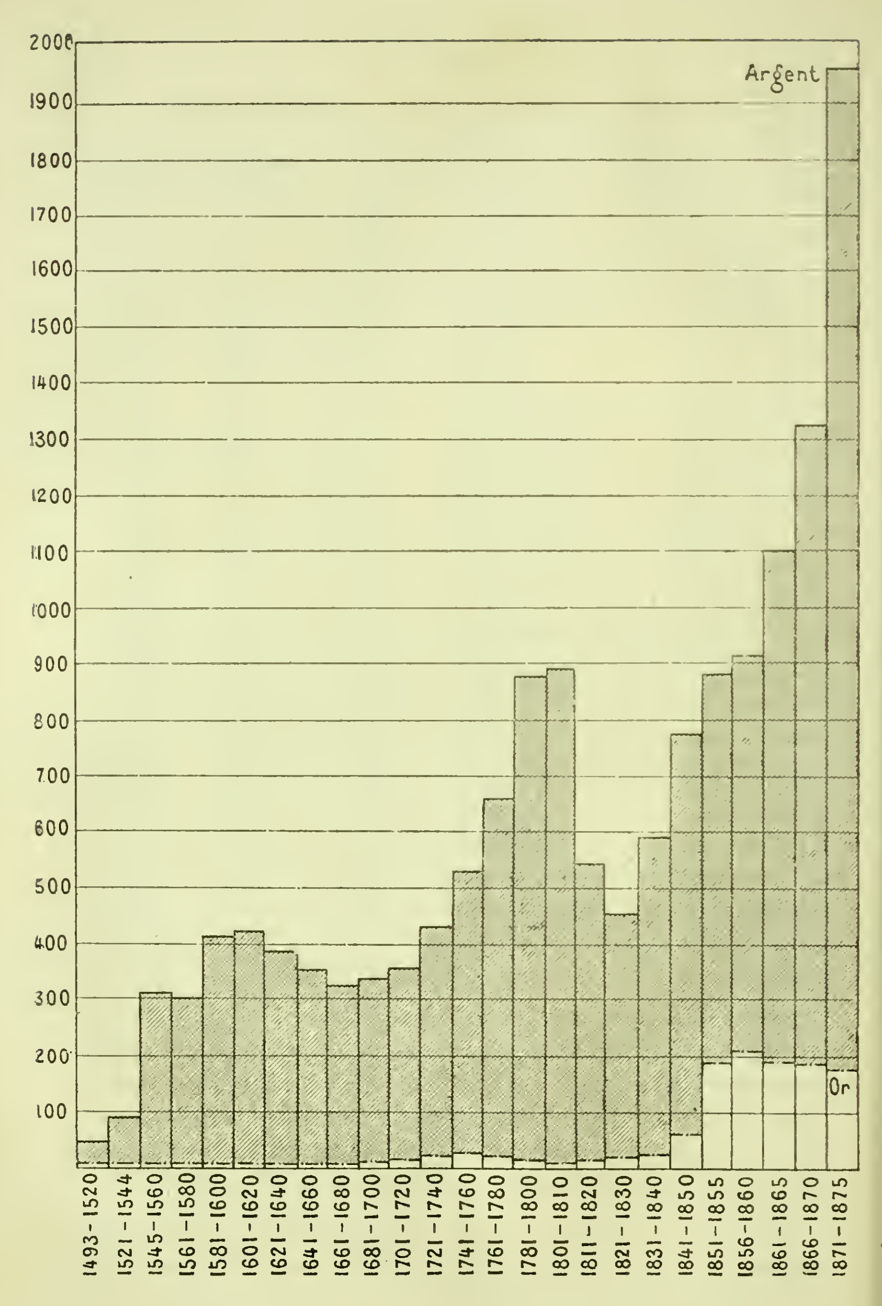
PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE DU MONDE ENTIER
A DIVERSES ÉPOQUES.

Périodes.	Argent. kilog.	Or. kilog.	Valeur totale en millions de marks.	Valeur totale en millions de francs.
1493-1520	47 000	5 800	24,6	30,7
1521-1544	90 200	7 160	36,2	45,2
1545-1560	311 600	8 510	79,8	99,7
1561-1580	299 500	6 840	73,0	91,0
1581-1600	418 900	7 380	96,0	120,0
1601-1620	422 900	8 520	99,0	124,9
1621-1640	393 600	8 300	94,0	117,5
1641-1660	366 300	8 770	90,4	113,0
1661-1680	337 000	9 260	86,5	108,1
1681-1700	341 900	10 765	91,6	114,5
1701-1720	355 600	12 820	99,8	124,7
1721-1740	431 200	19 080	130,8	163,5
1741-1760	533 145	24 610	164,6	205,7
1761-1780	652 740	20 705	175,3	219,1
1781-1800	879 060	17 790	207,9	259,9
1801-1810	894 150	17 778	210,6	263,2
1811-1820	540 770	11 445	129,3	161,6
1821-1830	460 560	14 216	122,6	153
1831-1840	596 450	20 289	164,0	205,0
1841-1850	780 415	54 759	293,3	366,6
1851-1855	886 115	197 515	710,6	888,2
1856-1860	904 990	206 058	737,8	922,2
1861-1865	1 101 150 [1]	198 207	714,7	893,4
1866-1870	1 339 085	191 900	776,4	970,5
1871-1875	1 969 425	170 675	830,7	1 038,3

(Voir graphique 4, p. 132.)

Ceux qui nous menacent de l'invasion de l'or doivent voir quelle faible quantité en a été répandue dans le monde comparativement à l'argent. Frappé de ce fait, M. Suss, un homme considérable en Autriche, a prédit l'épuisement rapide de l'or. Avec le même à propos, d'autres économistes avaient menacé nos arrière-petits-neveux de l'épuisement de la houille.

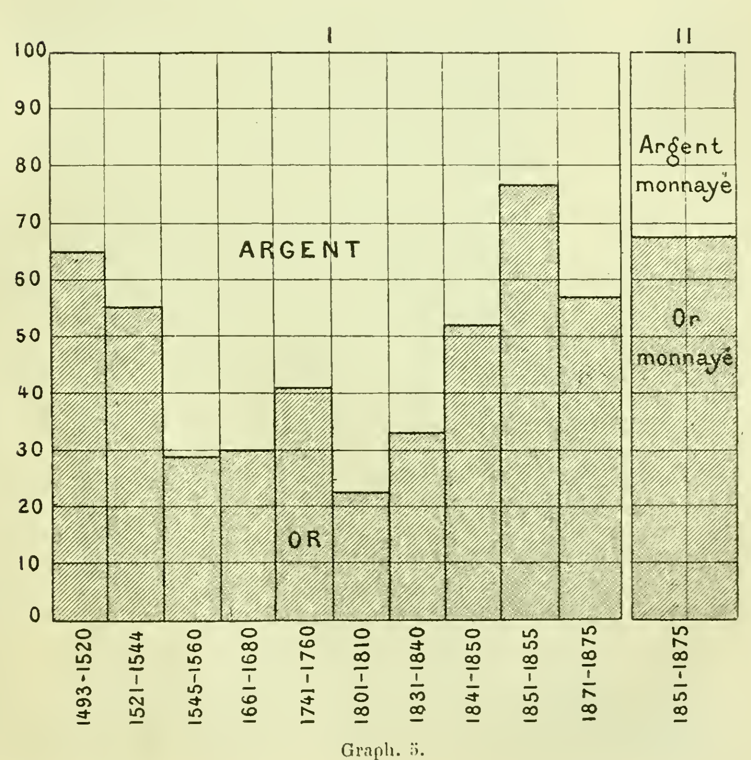
[1] Ces chiffres sont plus forts que ceux de la Commission anglaise chargée d'étudier les causes de la dépréciation de l'argent. Voir *Rapport* de M. Goschen, 5 juillet 1876.



Graph. 1. — Production moyenne annuelle de l'argent et de l'or.

Seulement, si l'on suppose tout l'or et l'argent produits convertis en monnaie, le kilogramme d'or valant 2790 marks et celui d'argent 180, on a les proportions suivantes :

Périodes.	Argent.	Or.
1493-1520.	34,3 pour 100	65,7 pour 100
1521-1544	44,9	55,1
1545-1560	70,3	29,7
1661-1680	70,1	29,9
1741-1760	58,3	41,7
1801-1810	76,4	23,6
1831-1840	65,5	34,5
1841-1850	47,9	52,1
1851-1855	22,4	77,6
1871-1875	42,7	57,3



Graph. 5.

VII. D'après le docteur Sœtbeer il a été frappé, de 1851 à 1875, soit dans une période de vingt-cinq ans, en Grande-Bretagne, en Autriche, aux Indes anglaises, aux États-Unis, en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie, en Suède et Norwège, et dans les Pays-Bas :

Or. . . .	5 785 580 kil.	16 142 millions de marks. (20 177 millions de francs.)
Argent. .	42 098 340 —	7 578 millions de marks. (9 472 millions de francs.)

L'or est donc entré pour 68,1 pour 100 dans le monnayage et l'argent pour 31,9 pour 100. (Voir graphique 5, II.)

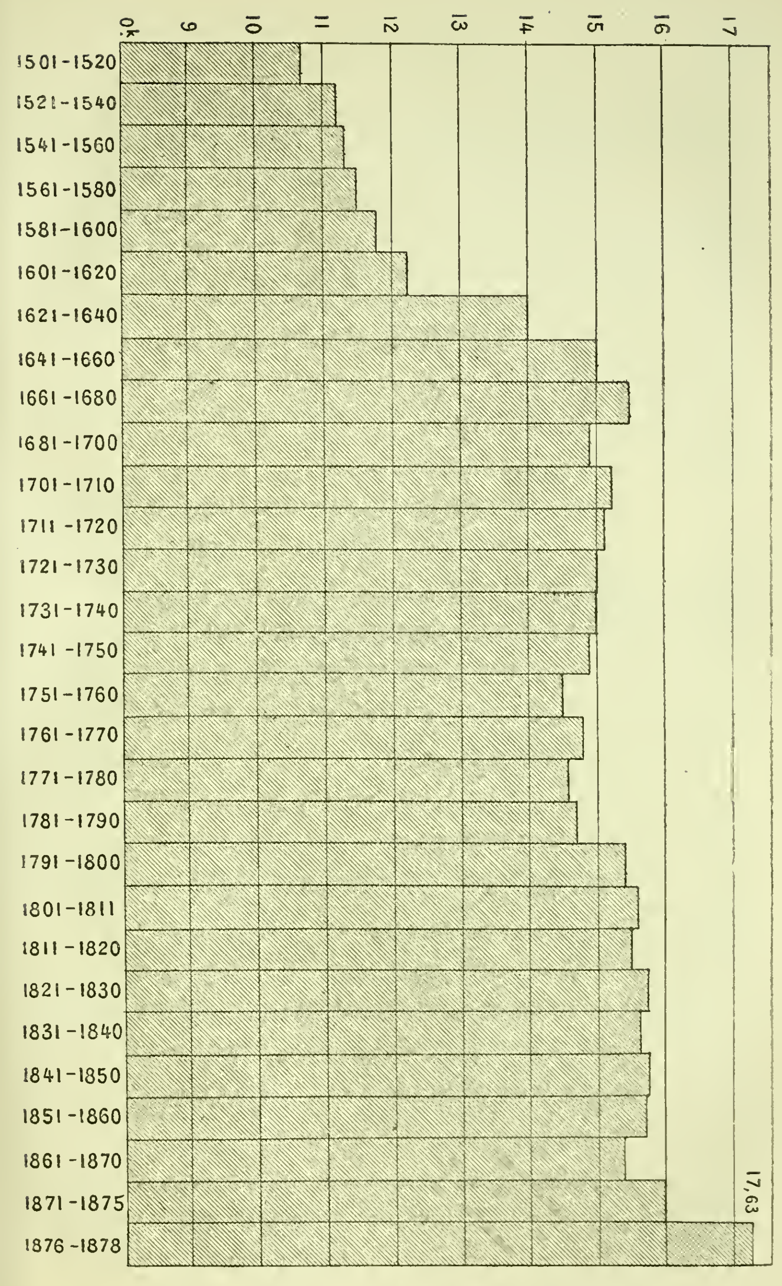
Il est vrai qu'une partie de ce métal monnayé existait d'abord : oui, 1 029 000 kilogrammes pour l'or et 11 100 000 pour l'argent ; relativement, l'augmentation de l'argent a été moins grande que celle de l'or, qui a été de 46,2 pour 100.

Quant aux partisans des deux étalons, nous les prions de jeter un coup d'œil sur les chiffres suivants :

VARIATIONS DU RAPPORT DES VALEURS D'OR ET D'ARGENT DE 1501 A 1878.

Périodes.	Rapport des deux valeurs.	Périodes.	Rapport des deux valeurs.
1501-1520. . .	10,75	1751-1760. . .	14,56
1521-1540. . .	11,25	1761-1770. . .	14,81
1541-1560. . .	11,30	1771-1780. . .	14,64
1561-1580. . .	11,50	1781-1790. . .	14,76
1581-1600. . .	11,80	1791-1800. . .	15,42
1601-1620. . .	12,25	1801-1810. . .	15,61
1621-1640. . .	14,00	1811-1820. . .	15,51
1641-1660. . .	15,00	1821-1830. . .	15,80
1661-1680. . .	15,50	1831-1840. . .	15,75
1681-1700. . .	14,96	1841-1850. . .	15,83
1701-1710. . .	15,27	1851-1860. . .	15,86
1711-1720. . .	15,15	1861-1870. . .	15,48
1721-1730. . .	15,09	1871-1875. . .	15,98
1731-1740. . .	15,07	1876-1878. . .	17,63
1741-1750. . .	14,93	(Voir graphique 6.)	

On voit qu'en 1876-1878, on pouvait acheter 17,63 kilogrammes



Graph. 6. — Rapport de la valeur de l'or et de l'argent.

d'argent avec 1 kilogramme d'or, tandis qu'en 1500 on ne pouvait en acheter que 10. Il n'est pas besoin d'insister pour montrer la moins-value constante de l'argent.

Devant la réalité des faits, on est bien obligé de reconnaître que le rapport entre la valeur de l'or et de l'argent est variable. Mais l'humanité a un tel besoin de fixité, qu'alors même qu'elle admet que la valeur de l'or est variable, elle n'en essaye pas moins d'établir un rapport uniforme entre lui et toutes les autres valeurs.

Nous allons analyser ce préjugé et montrer à quelles erreurs il pousse les hommes qui se sont le plus et le mieux occupés des questions monétaires.

VIII. On a pris l'habitude de dire : Cinq grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de fin valent un franc, parce que la loi du 7 germinal an XI a constitué avec cette proportion d'argent l'unité monétaire à laquelle elle a donné le nom de franc.

J.-B. Say a très bien fait observer que cette locution était impropre : 5 grammes d'argent valent 5 grammes d'argent, comme 5 grammes de cuivre valent 5 grammes de cuivre. La division ne donne pas une qualité nouvelle à un métal.

Toutefois, dans cette expression, il y a une part de vérité que nous allons essayer de dégager.

En Angleterre, les frais de monnayage sont à la charge de l'Etat, le souverain ne vaut ni plus ni moins qu'un lingot de même poids et de même titre[1]. En France, les frais de monnayage, à la charge du porteur, sont de 6 fr. 70 par kilogramme d'or, à 900 millièmes. Le kilogramme représente 3 100 francs. Les frais de fabrication déduits, il vaut 3 093 fr. 30 ; et à moins que le gouvernement ne suspende la frappe, il ne peut pas descendre au-dessous : car si la monnaie avait un cours au-dessous du lingot, tous les détenteurs de monnaie la convertiraient en lingots.

[1] Si la frappe se fait par l'intermédiaire de la Banque, on reçoit 3 liv. 17 sh. 9 p. par once d'or, au titre standard, au lieu de 3 liv. 17 sh. 10 1/2 pence.

Il n'y a de variations que celles qui peuvent venir des frais de transport, de garde, des nécessités de payement. Ce sont ces variations qui constituent les cours du change.

Donc on a raison de dire : le kilogramme d'or vaut 3 100 francs, ou, avec les frais de fabrication, 3 093 fr. 30 ; en Angleterre, 7g,98 d'or à 917 millièmes valent un souverain. Mais que valent les francs ? que valent les souverains ? voilà la question. On veut se rendre compte du prix du blé. On le mesure ou on le pèse, et l'on dit : l'hectolitre ou le quintal valent 20, 25, 30 francs, etc. On voit bien qu'il faut plus ou moins de grammes d'or pour acheter la même quantité de blé : par conséquent, la valeur de l'or baisse ou monte par rapport au prix du blé.

Alors des personnes concluent nettement :

— L'or a baissé ou augmenté de valeur.

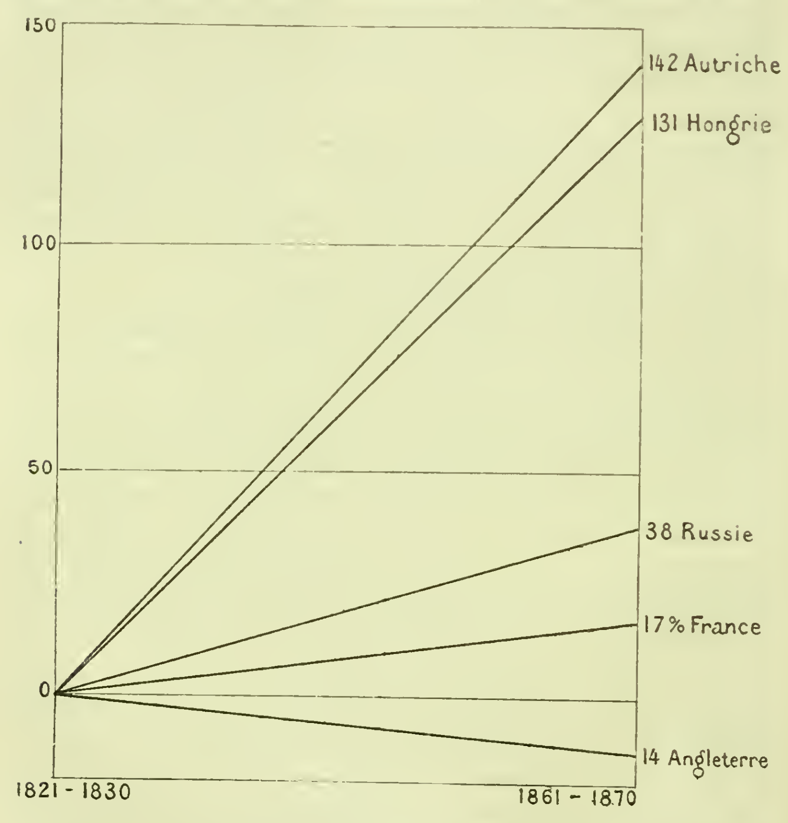
Soit : mais par rapport à quoi ? Est-ce par rapport au blé ? — Oui, dites-vous. — Mais qui vous dit que le blé n'a pas augmenté de valeur tout simplement parce que la consommation en est devenue plus grande, parce que les moyens de transport l'ont mis à la portée des besoins, parce que l'agriculture n'a pas pu en produire une quantité suffisante pour satisfaire la demande ? La hausse du blé peut donc être indépendante de la valeur de l'or ; et le prix du blé peut indiquer non pas sa valeur par rapport à l'or, mais sa valeur par rapport aux autres utilités auxquelles la monnaie sert de commun dénominateur.

Le graphique 7 représente le rapport du prix du blé dans la période 1861-1870 avec son prix pendant la période 1821-1830, longtemps avant la découverte des grands gisements d'or.

On sait que l'Angleterre et la France sont les deux pays qui ont absorbé le plus d'or ; par conséquent, dans ces deux pays le prix du blé aurait dû s'élever d'une manière considérable : pas du tout ; il s'est abaissé de 14 pour 100 en Angleterre ; il n'est monté que de 17 pour 100 en France ; et où s'est-il élevé ? en Autriche et en Hongrie, de 142 et de 131 pour 100, dans des pays qui manquent si bien d'or, qu'ils sont obligés d'avoir recours au papier monnaie !

L'élévation du prix du blé n'est donc pas en rapport avec l'abondance ou la rareté de l'or.

M. Levasseur, dans son volume *la Question de l'or*, dit : « Quand on veut avoir une expression numérique tout à fait exacte, ce n'est pas une marchandise, ce sont toutes les mar-



Graph. 7. — Prix du blé avant et après la découverte des grands gisements.

chandises qu'il faut prendre pour terme de comparaison. » Toutes ? sans exception ?... M. Levasseur reconnaît sans doute que la tâche est difficile, car il ajoute déjà ce correctif : « Si le prix de toutes les marchandises ou de presque toutes les marchandises a haussé d'un dixième, on n'en conclura pas que

la valeur de toutes les marchandises est en hausse ; car la valeur n'étant qu'un rapport, une hausse ou une baisse de toutes les valeurs est un non-sens ; mais on en conclura que la valeur des métaux précieux, c'est-à-dire le rapport d'une certaine marchandise à toutes les autres, a baissé dans la même proportion. »

Pour que cette théorie eût une apparence de justesse, il faudrait que tous les capitaux, les fixes et les circulants, les terres et le blé, éprouvassent une hausse uniforme. Or, cela s'est-il jamais vu ? Sans doute, en Californie, au moment où les pionniers, saisis de la fièvre de l'or, se précipitaient sur les placers, achetant une bouteille de vin 50 francs, 1 livre de sucre 10 francs, 1 livre de farine 5 francs, on pouvait dire que, sur ces lieux, la valeur de l'or était fort basse, parce que l'or était relativement abondant tandis que toutes les autres utilités étaient rares ; mais le sol, sauf celui occupé par les placers, était également sans valeur. Dans quelles limites la répercussion de ce fait circonscrit, provenant de la difficulté des moyens de transport, s'est-elle étendue sur le reste du monde ?

Je retourne la question : admettons qu'une hausse uniforme du prix de tous les capitaux puisse avoir lieu, je dis qu'elle ne prouve pas une baisse de la valeur de l'or.

Je suppose une île réduite à avoir une certaine quantité d'or invariable. Elle a un mouvement de production et de consommation que j'estime à 100. Son numéraire, qui est 10, lui suffit.

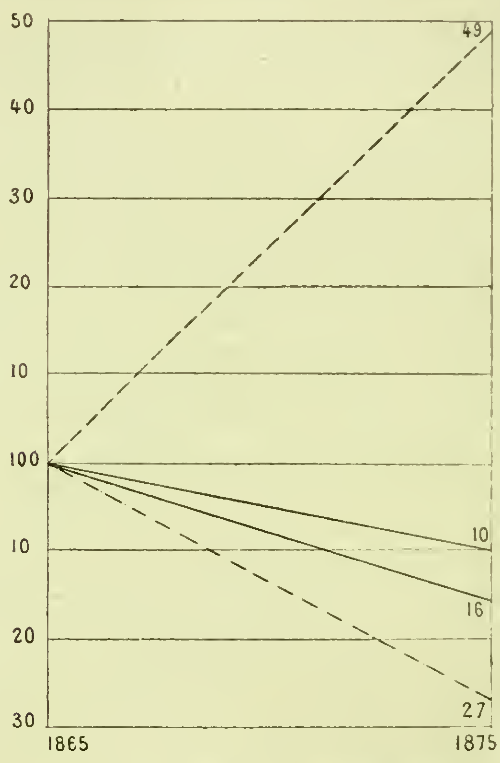
Sa population augmente, sa consommation augmente plus rapidement que sa production. Le prix de la viande, du blé double. — Dira-t-on que l'or a baissé de valeur ? — Oui, d'après M. Levasseur ; non, d'après la réalité des faits. Au contraire, si on n'a pas eu recours à des chèques et des clearing-houses, l'or a augmenté de valeur ; et cependant les prix se sont élevés [1].

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait supposer que le défaut d'or paralysât assez les transactions pour en faire tomber

[1] Voir les graphiques 2 et 4.

les prix : or, ce n'est pas exact : le troc par papier ou autrement y suppléerait dans une large mesure.

Mais quand la quantité des métaux précieux augmente, leur valeur doit-elle diminuer en proportion, et *vice versâ* ? M. Levasseur déclare que la seule mesure que nous puissions donner



Graph. 8. — Hausse et baisse de l'or par rapport aux capitaux fixes et aux capitaux circulants en Angleterre, 1864-1875. — 49, augmentation de la valeur du capital fixe. — 10, frappe de l'or. — 27, prix des principales marchandises à Londres. — 16, diminution de la production de l'or.

de la valeur des métaux, c'est leur production. Il faudrait, au moins, ajouter : « et leur consommation ». (Voici le graphique 8).

D'après Newmarch, 1865-1875, toutes les marchandises, baisse 27 pour 100 ; 1865-1875, réelle propriété, hausse 49 pour 100.

PRODUCTION DE L'OR.

1861-1865	206 058
1871-1875	170 675

En moins, 16 pour 100.

FRAPPE DE L'OR A LA MONNAIE DE LONDRES
(*Statistical abstract*).

1856-1865	52 788 000 liv. st.
1866-1875	47 278 000 —

Baisse, 10 pour 100 sur la période antérieure.

IX. La production totale de l'or a baissé de 16 pour 100 et la frappe à la monnaie de Londres a baissé de 10 pour 100. Or, la frappe baissant de 10 pour 100, le prix des capitaux fixes aurait dû baisser et celui de l'or monter ; par conséquent, nous devrions constater une baisse dans leur valeur : pas du tout, ce que nous apercevons, c'est une hausse de 49 pour 100.

— Parfaitement, me dit-on, mais cette hausse provient de ce qu'il y a trop d'or, malgré la diminution de la frappe et que la valeur de l'or a baissé. Si cet argument était vrai, il faudrait m'expliquer pourquoi le prix des capitaux circulants baisse encore plus vite que ne diminue la frappe de la monnaie ? Cette baisse n'indique-t-elle pas une hausse de la valeur de l'or par rapport à tous les capitaux circulants, matières premières, marchandises, objets de consommation ?

Donc, il y a baisse de la valeur de l'or par rapport à la propriété réelle et hausse par rapport aux capitaux circulants.

D'où j'ai le droit de conclure que la valeur de l'or ne diminue pas en proportion de sa quantité ; qu'elle varie selon tels et tels capitaux ; baisse par rapport aux uns et hausse par rapport aux autres.

D'après le graphique 7, elle a haussé de 14 pour 100 sur le marché de Londres par rapport au blé, et d'après le graphique 8, en 10 ans elle a baissé de 49 pour 100 par rapport au capital fixe de la Grande-Bretagne.

Cependant ce serait commettre une erreur que de considérer

ces rapports comme rigoureusement exacts ; car si la monnaie sert de commun dénominateur à toutes les utilités, la valeur des utilités ne varie pas seulement avec la monnaie. Nous avons déjà observé que si le blé est cher à un moment, ce n'est pas parce que la monnaie a baissé de valeur : c'est parce que la récolte est inférieure aux besoins de la consommation.

De même, si une usine augmente de valeur, ce n'est pas parce que l'or a baissé de valeur, mais c'est parce que cette usine peut produire plus d'utilités qu'auparavant.

Toutefois, si on me dit : cette baisse provient-elle de la moins grande utilité de l'or ? cette hausse des capitaux fixes provient-elle de ce qu'ils sont producteurs de plus d'utilités qu'auparavant ? La réponse ne me paraît pas douteuse : oui, l'or est moins utile ; oui, les capitaux fixes sont plus utiles.

L'or subit le sort de tous les capitaux circulants : produit à plus bas prix, en plus grande abondance et employé plus économiquement, il a une valeur de plus en plus réduite par rapport aux capitaux fixes. Cependant, dans cette période de dix ans, au moins, sa valeur a moins baissé que celle de la grande masse des capitaux circulants. Ailleurs nous verrons que, sur la période de 1850 à 1877, elle a baissé par rapport à eux de 10 pour 100 : peu de chose relativement à la hausse constante des capitaux fixes.

Cependant, il n'y a guère d'historiens et d'économistes qui n'affirment que la valeur de l'or a baissé ou monté d'une manière absolue. Il est vrai qu'ils sont singulièrement d'accord entre eux ! Je ne prends, pour exemple, que les dernières évaluations. M. Stanley Jevons déclare que, de 1780 à 1809, la valeur de l'or baissa de 46 pour 100 ; de 1809 à 1849 elle se releva de 14 pour 100 ; de 1849 elle est redescendue de plus de 20 pour 100. Et les chiffres qu'il donne dans son tableau des prix depuis 1785 ne s'accordent pas avec ces mouvements[1].

[1] Voir *Journal of the Statistical Society* (*On the Variation of Prices*, vol. XXVIII, 1865).

D'après M. de Foville, la baisse de l'or depuis le commencement du siècle aurait été de 25 pour 100. M. Roswag[1] affirme qu'elle n'atteint pas 4 pour 100. M. David, ancien secrétaire du département fédéral du commerce suisse, l'évalue à 3 et demi pour 100. M. Sœtbeer enfin constate la baisse du métal argent et la hausse du métal or.

M. Giffen dit que la valeur de celui-ci a augmenté depuis vingt ans. Lord Beaconsfield, dans un discours à la Chambre des lords sur la crise de l'agriculture, disait en 1878 : « L'or augmente chaque jour de valeur, et son augmentation de valeur provoque la baisse des prix. » M. Patterson démontrait dernièrement à la *Statistical Society* que l'or ne cessait pas de baisser de valeur en Angleterre et dans le monde [2].

Eh bien ! la question posée ainsi est mal posée : la hausse de l'or par rapport à l'argent, oui ; l'or a haussé par rapport à l'argent ; mais il a baissé par rapport au blé en Autriche, il a haussé par rapport au blé en Angleterre, il a baissé, par rapport aux maisons, aux terres, en Angleterre, en France. Bref, il a haussé par rapport à certaines utilités qui sont devenues moins chères ; il a baissé par rapport à d'autres utilités qui sont devenues plus chères.

Dernièrement, à la suite du dîner du *Progrès social,* j'entendais M. G. Hubbard, l'inspirateur économique de M. Gambetta, sans soulever de contestation, parler comme d'un fait incontestable de la dépréciation des métaux précieux. Je me permis, au grand scandale de tous — ce qui prouve que parmi les économistes on prend souvent des mots pour des choses, — de soulever une timide protestation. M. Gustave Hubbard me dit alors :

— Voyons ! je suppose un louis du dix-huitième siècle et un louis du dix-neuvième siècle, ont-ils la même valeur ?

— Cela dépend de ce que vous voulez acheter.

[1] *Les Métaux précieux,* 1875.

[2] *Journal of the Statistical Society,* mars 1880.

Il se sauva en criant, au milieu des éclats de rire de tous :

— Ah ! si vous posez la question comme cela !

Je le regrette pour les rieurs ; mais je la pose comme cela, et elle ne peut pas se poser autrement.

Il est faux de dire : « La valeur de l'or a baissé ou haussé, » si l'on ne spécifie pas l'utilité à laquelle on la compare.

De plus, il suffit de voir le graphique 8 et les graphiques suivants pour se souvenir que sa baisse est constante à l'égard des capitaux fixes.

Et pourquoi ? par la raison que nous avons indiquée dans le livre II.

Les capitaux fixes ne cessent pas d'augmenter leur production d'utilités : la monnaie, capital circulant, augmente en abondance ; puis, au lieu que son utilité augmente, son utilité diminue. En vertu de la loi d'après laquelle le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse maximum entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes, l'homme cherche à restreindre l'usage de la monnaie, par des banques de dépôt, des clearing-houses, des institutions de crédit, des chèques.

A l'égard de la monnaie, se vérifie donc la loi que nous avons formulée :

La valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants, et la valeur des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance des capitaux fixes.

Donc, nous pouvons dire :

L'or est une marchandise.

L'étalon monétaire est un commun dénominateur des valeurs et un instrument d'échange.

La valeur de la monnaie est relative à la valeur de telle ou telle utilité spécifiée.

La valeur de la monnaie est en raison inverse de l'utilité des capitaux fixes.

CHAPITRE IV[1].

VALEUR RELATIVE DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS.

M. de Foville : prix de la terre et des produits agricoles de 1789 à 1880. — Causes qui ont arrêté la plus-value de la terre. — Constatations semblables en Angleterre. — M. Caird. — Causes de l'augmentation du prix de la viande. — Les prix de 1820-1825 à 1870-1875. — Erreur de M. de Foville. — Production agricole et production manufacturière. — La viande. — Le vin. — Le froment. — Capitaux fixes et circulants en Angleterre de 1865 à 1875. — Valeur de la terre en Angleterre : 1848-1878. — Baisse des prix constante. — New-York. — Augmentation de la consommation individuelle. — Pays pauvres. — Conclusion.

J'ai dit que la *valeur des capitaux fixes est en raison directe de l'abondance des capitaux circulants, et que la valeur des capitaux circulants est en raison inverse de la puissance des capitaux fixes.*

Je viens de démontrer la justesse de cette loi en ce qui concerne la monnaie ; je vais maintenant en démontrer la justesse en ce qui concerne les autres capitaux.

La démonstration ne sera pas longue. Les faits parleront eux-mêmes.

PRIX MOYEN DE L'HECTARE DE TERRE (d'après M. de Foville).

		Pour cent.
En 1789.	500	»
1815.	700	40
1851.	1 290	158
1862.	1 850	290
1874.	2 000	300

[1] Ce chapitre a été communiqué au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, session de Reims, section d'économie politique, 14 août 1880. Voir compte rendu et discussion dans *le Temps* du 10 septembre, dans *l'Économiste français* des 18 septembre, 16 octobre et 19 novembre 1880.

PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE DE BLÉ (année du calendrier).

		Pour cent sur les prix de 1787-1809.
De 1787-1793	19,89	»
1800-1809	19,91	»
1820-1829	18,22	»
1830-1839	19,08	»
1840-1849	20,49	2,8
1850-1859	21,51	»
1856-1876	22,05	15,8

SALAIRE MOYEN D'UN JOURNALIER AGRICOLE NON NOURRI.

		Pour cent.
1789	1f »[1]	»
1850	1 42[2]	42
1862	1 85	85
1875	2 »	100

MARCHÉ DE POISSY ET DE SCEAUX.

	Prix du kil. de bœuf.	Pour cent.		Prix du kil. du bœuf.	Pour cent.
1780-1789	0f 45[3]	»	1850	0 87	93
1810	0 97		1860	1 25	
1820	0 96		1870	1 40	211
1830	1 05	144	1875	1 06	
1840	1 11		1878	1 69	275[4]

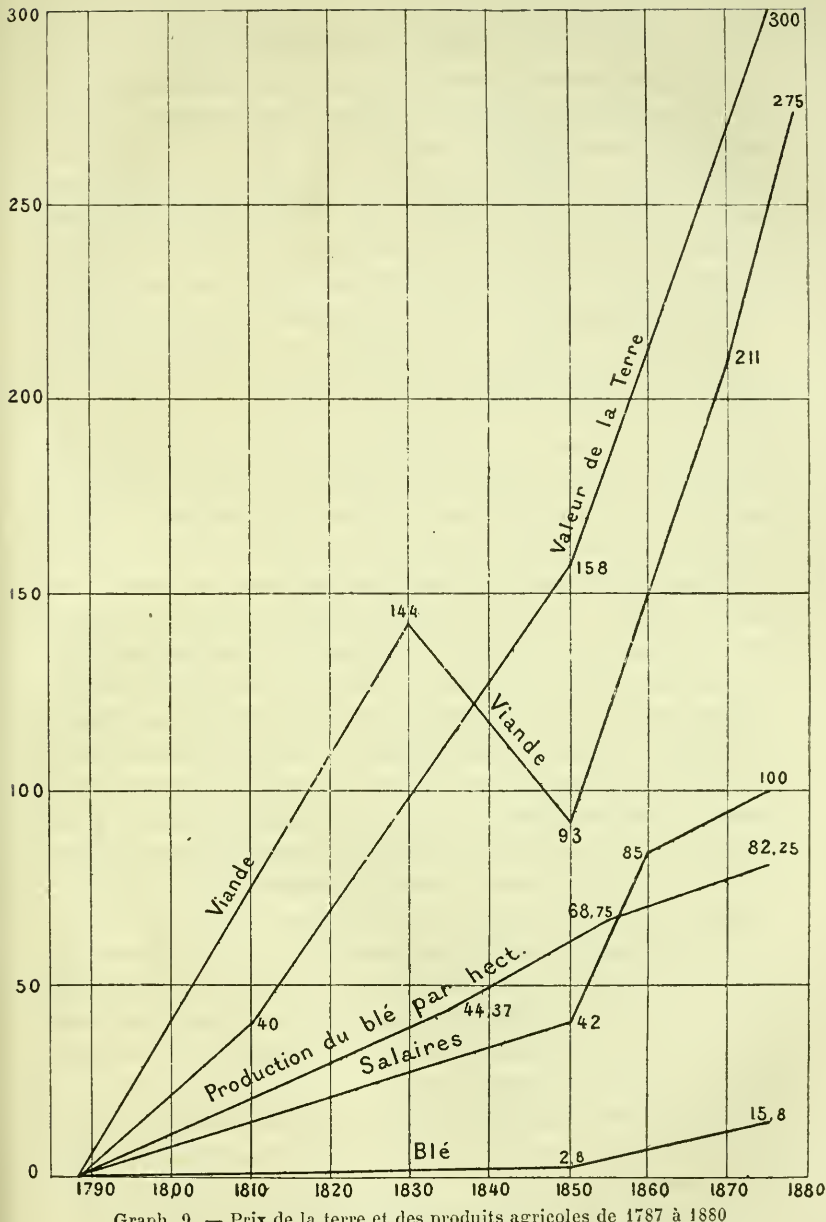
(Voir graphique 9.)

Pour l'augmentation de la valeur de la terre, j'ai emprunté les chiffres de M. de Foville.

Or, nous constatons une augmentation, de 1787 à 1875, de 300 pour 100 dans la valeur vénale de la terre, tandis que l'augmentation du prix du blé n'a été que de 15,8 pour 100.

On dit que « la terre manque de bras », et l'on se plaint de la cherté des salaires des ouvriers. Cependant ils n'ont augmenté que dans la proportion de 100 pour 100.

[1] Paul Boiteau, *État de la France en* 1789, p. 509.
[2] Maurice Block, t. II, p. 39, d'après les *Enquêtes*.
[3] Boiteau, *Etat de la France en* 1789.
[4] Marché de la Villette (*Bull. de statist. municip.*).



Graph. 9. — Prix de la terre et des produits agricoles de 1787 à 1880 (d'après M. de Foville).

Cette plus-value de la terre vient de ce qu'on commence à en tirer un meilleur parti. Il est vrai que l'augmentation par hectare de la production du froment n'a été que de 82 pour 100. C'est la preuve que la valeur des capitaux fixes ne monte pas seulement en raison arithmétique de l'abondance des capitaux circulants. Elle monte non seulement en raison de la plus grande quantité qu'ils fournissent, mais encore en raison de la plus grande quantité d'utilités qu'ils paraissent pouvoir fournir.

De plus, il ne faut pas seulement tenir compte dans l'évaluation des prix de la plus grande quantité du rendement ; il faut tenir compte de l'économie des capitaux circulants employés à les produire. Ainsi, l'usage du semoir a économisé la semence de moitié. L'emploi des machines à battre a supprimé une énorme quantité de main-d'œuvre. La facilité des communications a ouvert de nouveaux débouchés aux produits.

Cependant, quoique la valeur de la terre ait monté de 300 pour 100, ce chiffre est bien inférieur à ce qu'il devrait être. Dans ce siècle, l'industrie agricole est peut-être celle qui a le moins progressé. Certes, la chimie et la physiologie ont indiqué nettement les conditions de la culture et l'ont réduite en formules d'une extrême simplicité. Jusqu'à présent, elles ont été peu appliquées. Les machines à vapeur employées dans toutes les autres industries sont encore négligées par elles. Tandis que l'industrie emploie 3 millions de chevaux-vapeur, l'agriculture en emploie 25 000. Enfin, je ne parle pas de toute la quantité d'utilités négligées ou perdues par l'homme.

M. Denayrouze et M. Ville calculent que, par l'irrigation et les engrais chimiques, on peut élever de 3 000 francs chacun la valeur des 33 millions d'hectares susceptibles des améliorations de cette sorte ; ce serait donc une plus-value de 100 milliards pour le sol de la France [1].

En Angleterre, nous voyons se produire un phénomène identique. J'emprunte ces chiffres à M. Caird (*Landed Interest*, p. 157, 1878).

[1] *La Richesse*, par L. Denayrouze (*Nouvelle Revue*, 1er mars 1879).

AUGMENTATION POUR CENT DE 1771 A 1850 ET 1878.

	1771	1850		1878	
			Augment. pour cent.		Augment. pour cent.
De la rente de la terre..	13 sh.	27	107	30	130
De la production de blé par acre.	23 bush.	26 1/2	15,22	28	22,7
Du gage des ouvriers laboureurs.	7 sh. 3 den.	9,7	32,20	14	93,3
Du prix du pain, par liv.	1 1/2 den.	1 1/4	—16,60	1 1/2	»
Du prix de la viande. .	3 den.	5	66,66	9	200

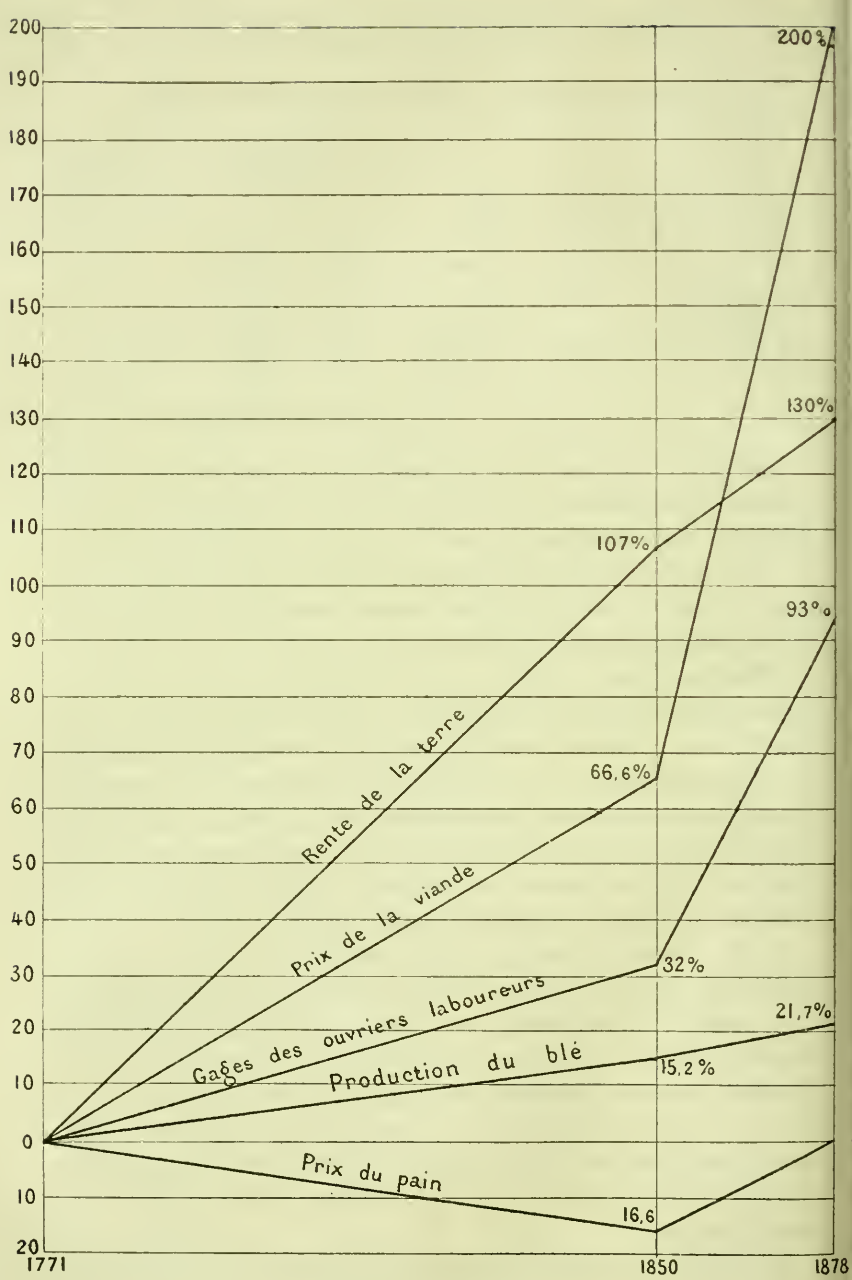
(Voir graphique 10.)

On sait quelles sont les difficultés de la transmission de la propriété en Angleterre. Elle n'a donc pas un cours comme en France ; c'est pourquoi M. Caird a évalué sa rente plutôt que sa valeur. Mais cette plus-value constante de la rente de la terre indique : quoi ? Une plus grande production d'utilités par le sol, par conséquent une plus-value.

Cette plus-value est de 115 pour 100 plus considérable que la plus-value des salaires agricoles. Pour les mêmes raisons que nous avons indiquées relativement à la France, l'augmentation de la production du blé est de beaucoup inférieure à l'augmentation de la rente. Quant au prix du pain, il est en 1878 exactement ce qu'il était en 1771 ! Sa valeur relativement au capital fixe, terre, a donc baissé de 130 pour 100 et relativement aux salaires des ouvriers agricoles de 93 pour 100.

Il est vrai que la viande seule a monté de 200 pour 100 en Angleterre, et de 275 pour 100 en France ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve un manque de production et une augmentation de consommation ; cela prouve que, jusqu'à ces dernières années, l'homme n'avait pu triompher ni de l'espace, ni du temps qui l'empêchaient, là où elle est abondante, d'être mise à la portée des consommateurs. L'élévation du prix de ce capital circulant ne démontre qu'une chose : c'est qu'il ne circulait pas assez.

De cette augmentation du prix de la viande, M. de Foville a



Graph. 10. — Prix de la terre, des produits agricoles et taux des salaires agricoles en Angleterre, 1771-1878.

tiré une conclusion qui ne me paraît pas exacte. Je reproduis son tableau, quoiqu'il me paraisse contenir quelques inexactitudes. Mais en ces matières l'important, c'est que les rapports soient exacts.

DE 1820-1825 A 1870-1875 [1].

		Hausse réelle pour cent.	Baisse réelle pour cent.
Agriculture	Propriété foncière	187,5	»
	Alimentation animale	142,5	»
	Alimentation	»	2,5
	Boissons indigènes	109	»
Importations de denrées coloniales		»	36
Industrie	Produits minéraux	»	51
	Tissus	»	62,5
	Produits chimiques	»	59
	Produits divers	»	25

(Voir graphique 11.)

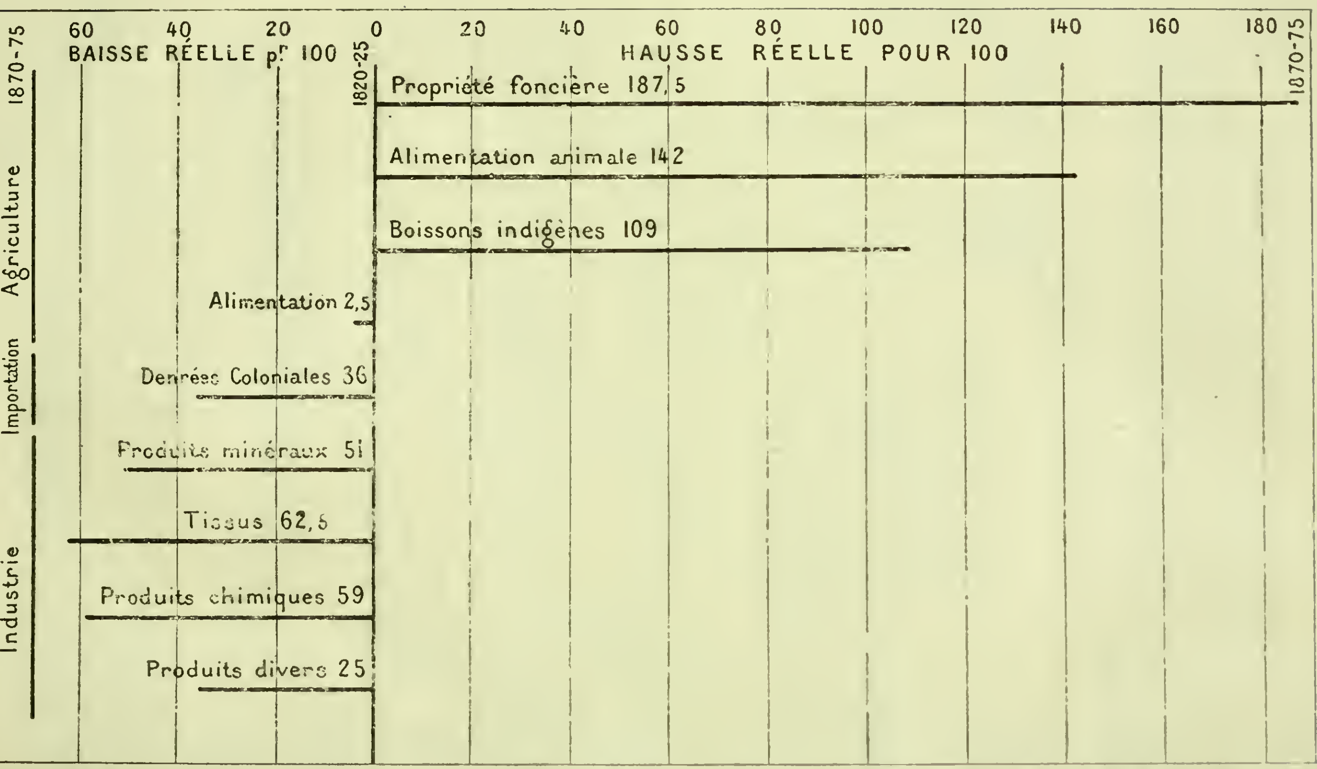
M. de Foville conclut qu'il y a tendance ascendante des prix des produits agricoles, tendance descendante des prix des produits industriels.

Pour que la thèse de M. de Foville fût juste, il faudrait qu'il n'eût pas reconnu lui-même que le prix de « l'alimentation avait baissé de 2,5 pour 100 ». Et qu'entend-il par alimentation ? Le froment, les autres blés, les pommes de terre, tous produits agricoles, j'imagine.

Il a été frappé beaucoup moins de leur baisse que de la hausse de l'alimentation animale, et de la hausse des boissons indigènes.

J'ai indiqué une des causes de la hausse de la viande. Nous devons en signaler une autre, qui s'applique également aux boissons indigènes.

[1] De Foville, *Des moyens de transport,* p. 226. — M. de Foville croit que la puissance d'achat de la monnaie a baissé de 25 pour 100 depuis 1825. Il déduit donc ce chiffre de son évaluation. C'est ce qu'il appelle hausse ou baisse *réelles*. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, l'erreur de cette évaluation. Il faudrait donc rehausser ces chiffres de 25 pour 100.



Graph. 11. — Hausse et baisse de la propriété foncière et des divers produits, de 1820-1825 à 1870-1875 (d'après M. de Foville).

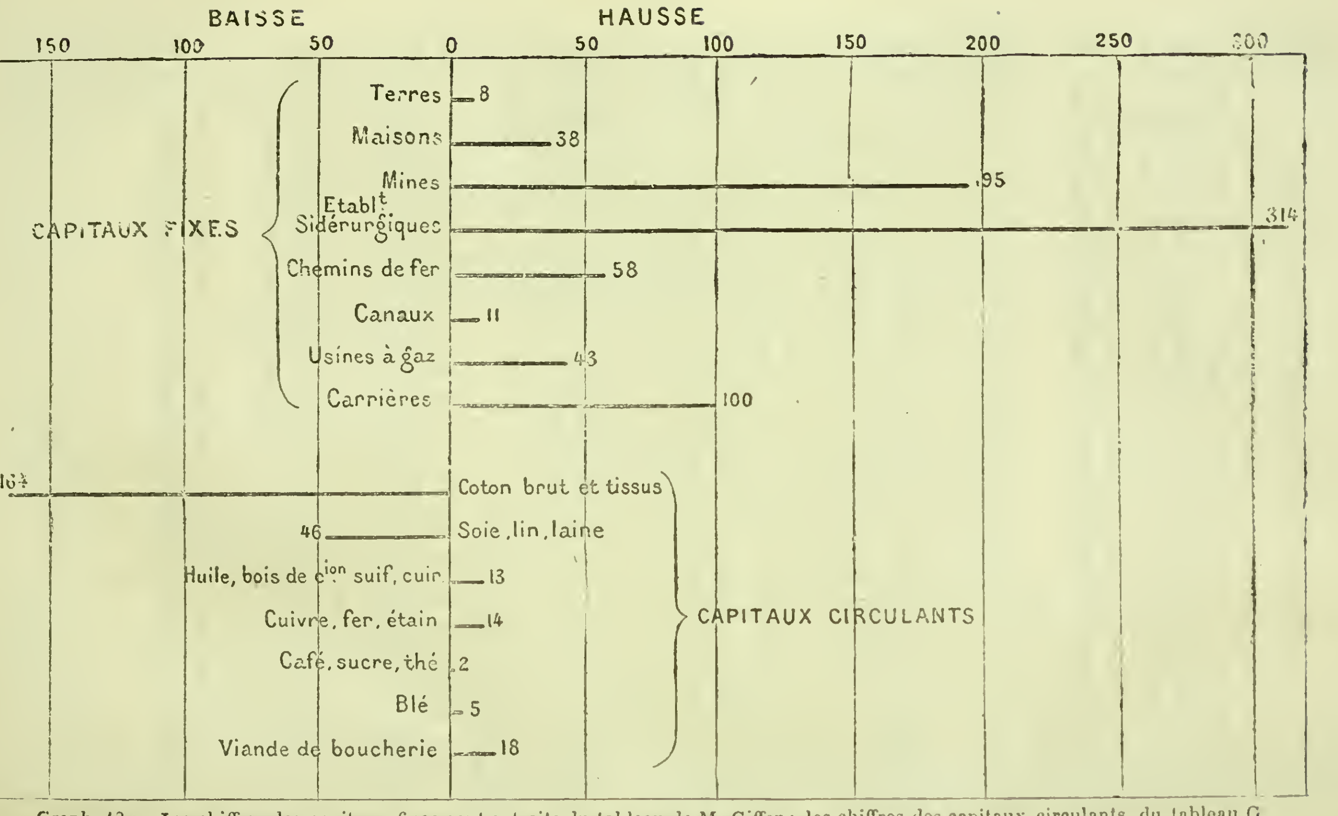
Il y a un va-et-vient constant entre la production agricole et la production manufacturière. Tous les hommes employés à la production manufacturière consomment des produits agricoles. Or, la production manufacturière a grandi dans une proportion beaucoup plus grande que la production agricole. La consommation est devenue non seulement plus grande, mais a changé de nature.

La consommation de la viande a presque triplé, la production n'a pu suivre ; les moyens de transport ont été insuffisants pour l'amener de l'étranger ; la consommation des boissons indigènes a triplé. Or, nul pays en dehors de la France n'était prêt à suppléer à l'insuffisance de ses récoltes de vin. C'est à peine si même aujourd'hui, en Espagne, on sait faire le vin. Voilà les causes qui ont porté à un si haut prix la viande et les boissons indigènes. Pour ne pas anticiper, nous ne parlons pas ici des moyens de transport qui, en multipliant les rapports entre les peuples, ont multiplié la consommation de vin français et provoqué l'exportation de notre bétail.

Pourquoi le froment n'a-t-il pas monté dans la même proportion, quoique sa consommation n'ait pas cessé d'augmenter en faisant repousser les blés de qualité inférieure ? Parce qu'en cas d'insuffisance il a pu venir d'Odessa, des bouches du Danube, des Etats-Unis.

La thèse de M. de Foville n'est pas juste ; du moins, en essayant de la prouver, a-t-il démontré la nôtre ? Le graphique 11 prouve, en effet, que tandis que la propriété foncière (capital fixe par excellence) a monté de 187 pour 100, tous les autres capitaux circulants, sauf la viande et les vins, tous, blés, denrées coloniales, produits minéraux, tissus, produits chimiques, etc., ont baissé de 1825 à 1875.

Ce phénomène est-il particulier à la France ? Il se présente dans les mêmes termes en Angleterre. (Voir le graphique 12.)



Graph. 12. — Les chiffres des capitaux fixes sont extraits du tableau de M. Giffen; les chiffres des capitaux circulants, du tableau G de M. Newmarch, qui ne donne que le pourcentage. (Newmarch, *Journ. of Statist. Soc.*, 1878, p. 259.)

COMPARAISON DE LA VALEUR DU CAPITAL FIXE DANS LE ROYAUME-UNI, EN 1865 ET 1875 [1].

Capital fixe.	Mill. de liv.	Mill. de liv.	Différence.	Pour cent.
Terres.	1 864	2 007	143	8
Maisons.	1 031	1 420	389	38
Mines	19	56	375	195
Établissements sidérurgiques..	7	29	22	314
Chemins de fer	414	655	241	58
Canaux.	10	20	2	11
Usines à gaz.	37	53	16	43
Carrières	2	4	2	100
	3 392	4 244	852	25

J'ai été obligé de prendre une période courte, parce que ce n'est que pendant cette période qu'on a des chiffres à peu près exacts sur la valeur des capitaux fixes. Ici nous voyons la valeur de la terre n'augmenter que de 8 pour 100, mais celle des maisons de 38 pour 100 en dix ans, celle des usines de 195 pour 100, celle des établissements sidérurgiques de plus de 300 pour 100, celle des chemins de fer, qui sont en Angleterre des propriétés privées, de 58 pour 100.

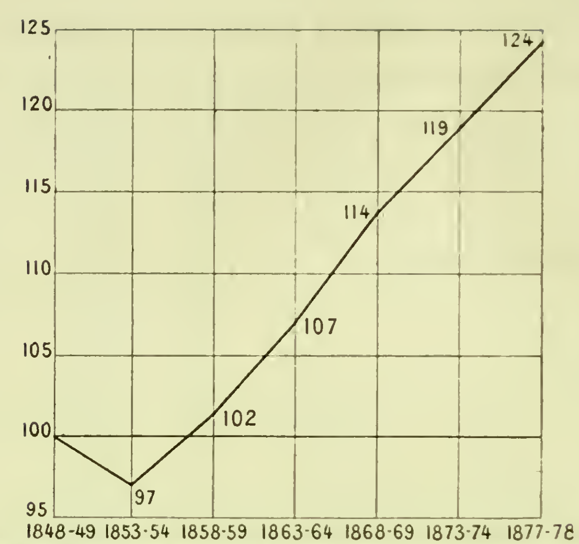
Quant aux cotons bruts et aux tissus, ils baissent dans la même période de 164 pour 100, la soie de 46 pour 100, le blé ne monte que de 5 pour 100, la viande seulement de 18, le fer, le cuivre, l'étain de 14 pour 100.

Dans ces deux nations, la France et l'Angleterre, les capitaux fixes ont donc acquis une valeur de beaucoup plus considérable que les capitaux circulants.

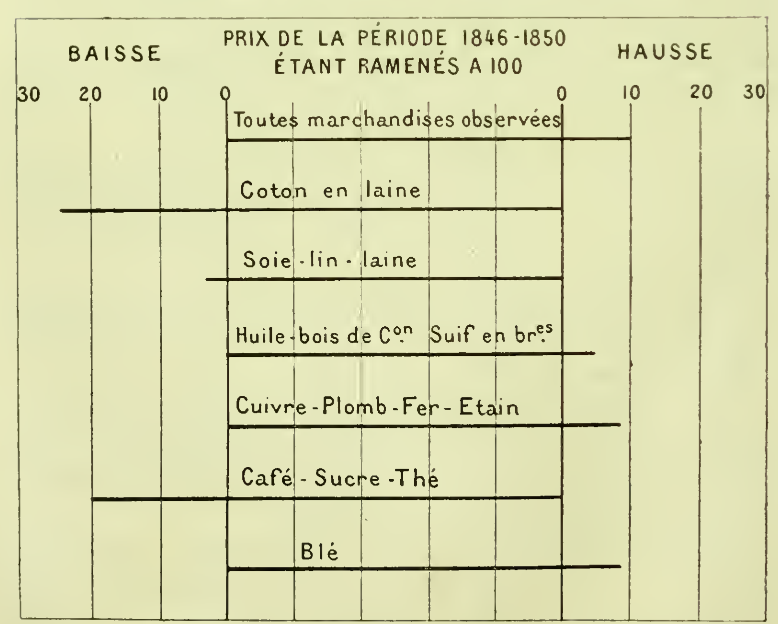
Je ne voudrais pas multiplier les exemples, pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur; mais prenons des périodes différentes, afin qu'on ne nous accuse pas de grouper des chiffres. Voici les résultats auxquels nous arrivons.

Nous empruntons la proportion suivante, pour l'augmentation de la valeur de la terre en Angleterre de 1848-1849 à

[1] *Journal of the Statistical Society*, mars 1878, p. 12.



Graph. 13. — Valeur de la terre à diverses époques, celle de 1848-1849 étant 100 (d'après M. Charles Turner, Rapport du 7 août 1879).



Graph. 14. — Augmentation ou diminution des prix des deux périodes 1831-1845 et 1870-1877

1877-1878, au rapport de M. Charles Turner sur l'*Income tax* du 7 août 1879 (graphique 13). Maintenant, voyons la comparaison du prix des capitaux circulants pendant les deux périodes 1831-1845 et 1870-1877. Nous avons les chiffres suivants (graphique 14) :

AUGMENTATION OU DIMINUTION PROPORTIONNELLE DES PRIX DES DEUX PÉRIODES 1831-1845 ET 1870-1877, CEUX DE LA PÉRIODE 1846-1850 ÉTANT 100 [1].

	Quinze années d'après Jevons. 1831 à 1845.	1846 à 1850.	Huit ans, d'après Newmarch, 1870 à 1877.	Moins.	Plus.
1° Toutes les marchandises observées	115	100	125	»	10
2° Coton en laine.	151	100	127	24	»
3° Soie, lin, laine.	130	100	127	3	»
4° Huiles, bois de construction, suif en branche, étain	115	100	120	»	5
5° Cuivre, plomb, fer, étain.	108	100	117	»	9
6° Café, sucre, thé.	135	100	115	20	»
7° Blé.	106	100	97	»	9
8° Viande de boucherie.. .	»	100	143	»	»

La hausse est très faible ; la baisse de certains articles est beaucoup plus considérable; si l'on compare des époques plus rapprochées, on constate que la baisse s'accentue.

PRIX DES PRINCIPAUX ARTICLES DE VENTE EN GROS EN 1873 ET EN 1879 [2].

Articles.	Janvier 1873.	Janvier 1879.	DIMINUTION EN 1879. Montant.	DIMINUTION EN 1879. Pour cent par rapport à 1873.
Fonte de fer écossaise, la tonne	127 sh.	43 sh.	84 sh.	66
Charbons, la tonne . .	30 sh.	19 sh.	11 sh.	37
Cuivre.	91 liv. st.	57 liv. st.	34 liv. st.	37

[1] *Commercial History and Review of* 1878 (*Supplement to the Economist,* mars 1879, p. 53).

[2] *La Baisse des prix en Angleterre,* Robert Giffen (*Journal of the Statistical Society,* 1879, p. 66).

Articles.	Janvier 1873.	Janvier 1879.	DIMINUTION EN 1879. Montant.	DIMINUTION EN 1879. Pourcent par rapport à 1873.
Étain.	142 liv. st.	61 liv. st.	81 liv. st.	57
Froment, le quartier. .	55 sh. 11 d.	39 sh. 7 d.	16 sh. 4 d.	29
Farine, le sac.	47 sh. 6 d.	37 sh.	10 sh. 6 d.	22
Bœuf inférieur, le stone	3 sh. 10 d.	2 sh. 10 d.	1 sh.	26
— 1re qualité. . . .	5 sh. 3 d	4 sh. 9 d.	6 den.	10
Coton, la livre. . . .	10 den.	5 3/8 den.	4 5/8 den.	46
Laine, la balle	23 liv. st.	13 liv. st.	10 liv. st.	43
Sucre, le quintal . . .	21 sh. 6 d.	16 sh.	5 sh. 6 d.	26
Café, — . . .	80 sh.	65 sh.	15 sh.	19
Poivre, la livre. . . .	7 den.	4 1/4 den.	2 3/4 den.	39
Salpêtre étranger, le q[l]	29 sh.	19 sh.	10 sh.	34

1879 1873

Baisse % des prix de 1873 à 1879

70% 60 50 40 30 20 10 0%

Fonte de fer écossaises

Charbon

Cuivre

Etain

Froment

Farine

Bœuf inférieur

Bœuf 1re qu.

Coton

Laine

Sucre

Café

Poivre

Salpêtre

Graph. 15.

Qu'on consulte *the British Trade Journal*, tout particulièrement le numéro du 1er juin 1880, qui contient des tableaux spéciaux de prix depuis 1871 jusqu'en 1880, et partout à travers des phases diverses, avec des flux et des reflux, on voit une tendance des capitaux circulants à la baisse. On parle de crise, on croit que c'est là un phénomène accidentel. Non, c'est un phénomène permanent qui s'accentuera d'autant plus que la puissance de production deviendra plus grande, que les capitaux s'accumuleront avec plus de rapidité. Les agriculteurs, les industriels doivent en prendre leur parti et envisager sous ce rapport les conditions de leur production.

Des tarifs prohibitifs n'empêcheront même pas ce phénomène. Le prix des objets sur le marché de New-York en est une preuve.

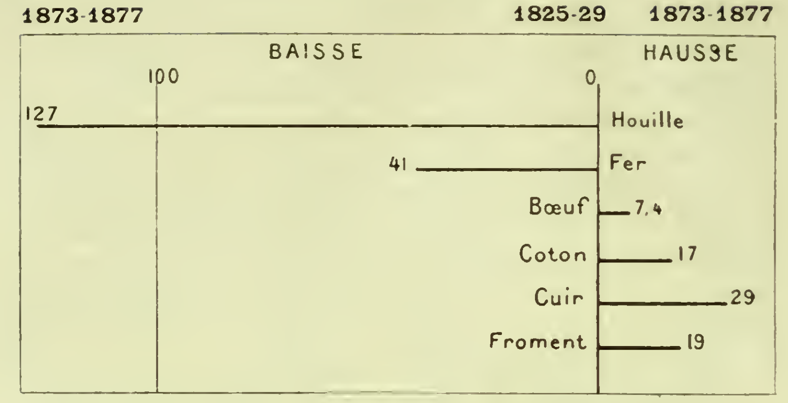
PRIX DES MARCHANDISES D'APRÈS LE RAPPORT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NEW-YORK.

	ANNÉES		
	1825-1829. doll.	1873-1877. doll.	Pour cent.
Bœuf, lb.	9,12	9,80	+ 7,4
Houille, tonne.	10,90	4,80	— 127
Coton, lb..	12,40	14,60	+ 17
Fer, tonn..	87,70	62,00	— 41
Cuir.	21,20	27,40	+ 29
Froment.	1,11	1,33	+ 19
Pour l'ensemble des marchandises	»	»	— 42

(Voir graphique 16.)

Cependant partout, en France comme en Angleterre, les prix des capitaux circulants auraient dû augmenter, car la consommation s'est accrue dans une proportion considérable. J'emprunte les chiffres suivants à M. de Foville [1].

[1] *Moyens de transport*, p. 336.



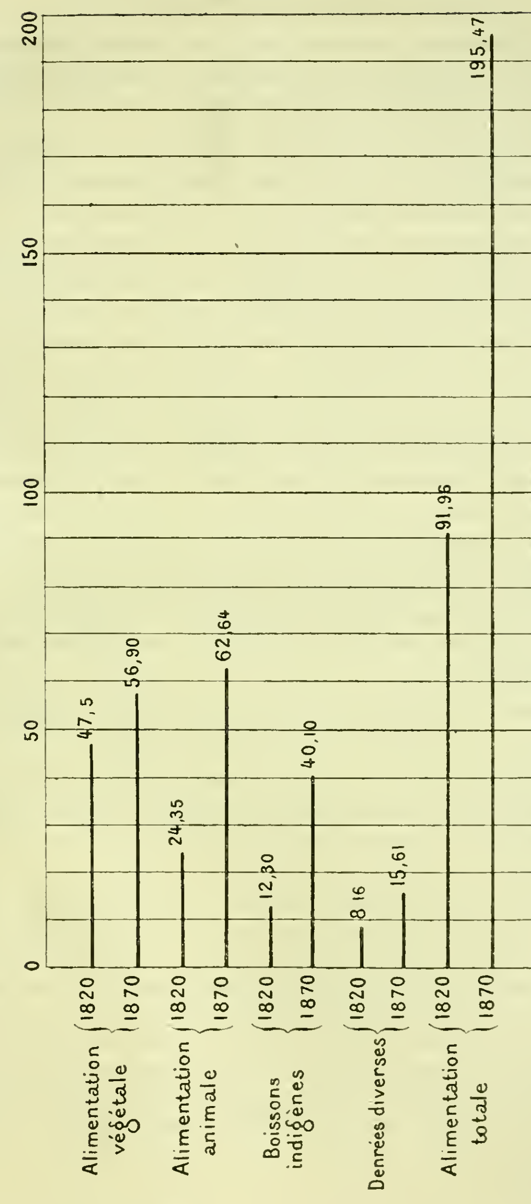
Graph. 16. — Valeur des capitaux fixes et des capitaux circulants.

IMPORTANCE COMPARATIVE DE LA CONSOMMATION INDIVIDUELLE EN FRANCE, EN 1820 ET EN 1870.

	VALEUR DES QUANTITÉS CONSOMMÉES PAR TÊTE					
	en 1820 au prix de 1870.	en 1820 au prix de 1870.		en 1870 au prix de 1820.		en 1870 au prix de 1820.
	fr.	fr.		fr.		fr.
1° Alimentation végétale.	47 05	63 55	20 %	56 86	63 %	77 12
2° Alimentation animale.	24 35	45 52	37 %	33 57	157 %	62 64
3° Boissons indigènes	12 30	23 »	83 %	22 60	226 %	40 10
4° Denrées diverses	8 22	5 17	196 %	24 61	88 %	15 61
Alimentation totale.	91 96	137 24	49 %	137 64	112 %	195 47

(Voir graphique 17.)

Maintenant, retournons la question. Allons au Mexique, la plupart des capitaux circulants seront chers, la plupart des capitaux fixes sans valeur, à commencer par le sol. Allons dans les Indes, nous trouverons le même phénomène. Allons partout où l'industrie agricole et l'industrie manufacturière ne sont pas développées, nous constaterons le même fait, qui confirme la loi que nous avons formulée sur le rapport des valeurs des capitaux



Graph. 17. — Consommation individuelle en France.

fixes et des capitaux circulants, et qui en même temps donne la solution de la prétendue contradiction économique signalée par J.-B. Say et commentée par Proudhon.

« La richesse d'un pays étant composée de la valeur des choses possédées, comment se peut-il qu'une nation soit d'autant plus riche que les choses y sont à plus bas prix ? »

D'après ce que nous venons de voir, il y a là une confusion de mots : les choses ne se mesurent que par les choses, les valeurs par les valeurs ; il ne peut y avoir une hausse générale ni une baisse générale dans un pays : par conséquent, il est faux de dire qu'une nation est d'autant plus riche que les choses y sont à plus bas prix. Il faut dire : que « certaines choses ». Or quelles choses ? Nous renvoyons aux lois que nous avons formulées dans le livre précédent : le progrès industriel consistant à augmenter sans cesse les utilités contenues dans les capitaux fixes, et à économiser la consommation des capitaux circulants (matières premières) en augmentant la production des capitaux circulants (produits), il en résulte que la valeur des capitaux circulants baisse et la valeur des capitaux fixes augmente.

Le problème posé par J.-B. Say reçoit donc la solution suivante :

La richesse d'une nation est en raison directe de la valeur de ses capitaux fixes et en raison inverse de la valeur de ses capitaux circulants [1].

[1] J'ai exposé cette formule au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences*. *L'Économiste français* l'a discutée ; M. Leroy-Beaulieu reconnaît qu'au fond elle est juste ; seulement une nouvelle théorie ne peut jamais être acceptée immédiatement, tout entière, dans son intégrité. Il faut bien qu'on proteste un peu contre elle. M. Leroy-Beaulieu dit : « Il se pourrait fort bien que la rente de la terre, par suite de la concurrence des pays neufs, baissât d'un tiers ou de moitié dans le vieux monde, sans que la société y rétrogradât, sans que la nation même fût devenue moins riche. » Je ne sau-

* 14 août 1880.

rais être de l'avis de M. Leroy-Beaulieu, et tous les propriétaires fonciers trouveront qu'il prend bien facilement son parti de la diminution de la valeur de la terre. Le lendemain du jour où elle aurait lieu, conserveraient-ils le même pouvoir d'achat que la veille? Si cet événement se produisait, il serait la confirmation complète de ma thèse. Pourquoi la valeur de la terre diminuerait-elle? Parce que les pays neufs pourraient produire du blé, de la viande, etc., à plus bas prix. Donc, il y aurait baisse de la valeur des capitaux circulants. En même temps, pour eux, il y aurait hausse de la valeur des capitaux fixes. Si ce mouvement provoquait dans le vieux monde une baisse de la valeur des capitaux fixes, ce serait la preuve que leurs propriétaires n'ont pas su ou n'ont pas pu leur donner une nouvelle utilisation, leur permettant de lutter contre la concurrence extérieure. Alors ce serait la ruine pour eux; et l'on ne pourrait pas dire que la nation ne serait pas devenue moins riche.

M. Leroy-Beaulieu ajoute : « Il est tout à fait abusif de dire que la richesse de la nation est en raison inverse de la valeur de ses capitaux circulants; tout au moins faudrait-il ajouter ce correctif : de la valeur des unités composant son capital circulant. » La méthode dont je me suis servi pour faire cette démonstration suffit, je crois, pour dissiper toute équivoque à cet égard. C'est le prix des unités que j'ai comparé, et non le prix de la totalité du capital circulant d'un pays. Si j'avais eu la pensée que semble me prêter M. Leroy-Beaulieu, je me serais servi non du pluriel, mais du singulier, auquel il a recours pour arriver à établir une équivoque qui ne peut exister que grâce à cette substitution de nombre.

Le numéro de décembre du *Journal des Economistes* contient également une critique de M. Clément sur cette question. M. Clément a pu commettre quelques erreurs à la simple audition d'une communication. C'est sur ces erreurs que portent ses critiques. J'espère qu'en lisant ce chapitre, il reconnaîtra qu'elles sont sans fondement.

CHAPITRE V.

RAPPORT DE L'ESPACE AVEC LA VALEUR DES CAPITAUX.

I. Économie réalisée sur les transports. — Homme et chemin de fer. — Péage. — Prix kilométrique. — II. La circulation de la France. — Les tonnes individuelles. — III. Arago : les tringles de fer parallèles. — Moyens de transport et valeur des capitaux fixes. — IV. Égalisation des prix. — Le blé en France. — Le blé sur les divers marchés du monde. — V. Division du travail agricole. — Spécialisation du travail national. – Conclusion.

I. J'ai dit que l'espace était un facteur économique dont on commence seulement à tenir un compte proportionné à son importance.

J'ai indiqué comment [1] l'homme, en dépensant une certaine quantité de capitaux circulants pour construire une route, un canal, un chemin de fer, arrivait, à l'aide de cette quantité finie de consommation, à diminuer indéfiniment la consommation des capitaux circulants qu'exigerait le transport des objets qui lui sont nécessaires.

Quelques chiffres vont indiquer cette relation.

D'après un calcul aussi favorable que possible, un homme porte 30 kilogrammes et parcourt 30 kilomètres par jour ; si l'on admet que l'homme dépense 3 francs par jour, le prix du transport revient à 3 fr. 33 la tonne kilométrique.

Un muletier peut conduire deux mules, portant chacune un poids de 75 kilogrammes et faisant chaque jour 30 kilomètres. Le coût du transport se règle de la manière suivante :

Dépense de l'homme.	3f »	par jour.
— des deux mules	3 50	—
Amortissement (bêtes et homme)	1 »	—
Total.	7f 50	par jour.

En supposant 300 jours de travail pendant l'année, soit,

[1] Liv. II, chap. I.

pour 2 mules, 3 150 tonnes kilométriques, le prix moyen de la tonne kilométrique ressort à 87 centimes.

Le chameau passe pour un véhicule économique. Voici à quel prix reviennent les transports qu'il effectue : quinze marchands se réunissent pour le voyage du Soudan et choisissent un chef; total, seize hommes. Chaque entrepreneur charge de marchandises trois chameaux, un quatrième porte provisions et bagages ; total, soixante chameaux pour la caravane entière. Le chameau peut porter 400 kilogrammes à raison de 40 kilomètres par jour, et cela, au besoin, pendant plus d'un mois. La nourriture coûte peu, mais l'animal a une certaine valeur, la femelle porte douze mois et l'élevage est long. Le compte du transport à dos de chameau revient :

Un homme.	2f 50	par jour.
Quatre chameaux.	4 »	—
Amortissement.	2 50	—
Total.	9f »	par jour,

soit, pour l'année, 3 285 francs.

La caravane fait deux voyages par an, aller et retour, soit un parcours de 6 000 kilomètres. La charge normale étant de 400 kilogrammes par chameau, la totalité du transport, pour chaque entrepreneur et pour l'année, est de 7 680 tonnes kilométriques. La tonne kilométrique revient donc ici à 42 centimes.

Dans l'enquête de 1861, M. Eugène Flachat évaluait le prix de la tonne kilométrique, par route, à 20 centimes. M. Jacqmin, d'après une étude faite sur les prospectus des commissionnaires de roulage, pendant la période de 1834 à 1846, est arrivé aux chiffres suivants : la tonne kilométrique coûtait de 43 à 45 centimes et demi par roulage accéléré et de 23 à 28 centimes par roulage ordinaire. La moyenne de l'expédition était donc environ de 25 centimes par tonne kilométrique.

Le tarif kilométrique par chemins de fer en 1835 était le suivant :

Marchandises par tonne (petite vitesse).

Houille	8 centimes.
1re classe.	12 —
2e classe.	14 —
3e classe.	16 —

Le tarif actuel est le suivant :

Marchandises.

En grande vitesse.		36 centimes.
En petite vitesse :	1re classe.	16 —
	2e classe.	14 —
	3e classe.	10 —
	4e classe.	8, 5, 4 cent.

Le tarif moyen de la petite vitesse représente donc à peine la moitié des prix du roulage.

Nous nous plaignons tous les jours des tarifs de chemins de fer et nous n'avons pas tort, — et cependant la tonne, frais accessoires non compris, coûte à peine 6 centimes en moyenne.

Si l'on compare ce prix de 6 centimes au prix moyen du roulage, soit 25 centimes, d'après M. Jacqmin, l'économie réalisée est donc de 76 pour 100.

Mais le péage est plus élevé que le transport, comme le montre le tarif suivant de la quatrième classe.

	Péage.	Transport.	Total.
De 9 à 100 kil. au maximum de 5 fr. . .	0 05	0 03	0 08
De 101 à 300 kil. au maximum de 12 fr.	0 03	0 02	0 05
Au-dessus de 301 kil.	0 035	0 015	0 04

Si le péage était supprimé sur les chemins de fer, comme il est maintenant supprimé sur les routes et sur les canaux, le transport reviendrait à 2 centimes. Nous avons donc la proportion suivante :

Tonne kilométrique.	Homme.	3f 33
	Mules.	0 87
	Routes	0 25
1835.	Chemins de fer.	0 12
1879.	—	0 06
	Sans péage.	0 02

(Voir graphique 18.)

II. La circulation intérieure de France était, en chiffres ronds, de 1876 à 1878, par an :

	Tonnes kilométriques.
Chemins de fer.	8 milliards.
Navigation intérieure.	2 —
Cabotage.	1 —
Routes, chemins et rues.	8 —

Par chemin de fer sans péage 500 tonnes

Par chemin de fer avec péage p. 1879. 166 t.

Par chin de fer avec péage (1835) 91 t.

Transpt sur routes 40 t.

Mules 11,5 t.

Hommes

Graph. 18. — Les surfaces représentent les quantités de marchandises transportées à un kilomètre pour un même prix kilométrique par divers moyens de transport.

Ce chiffre de près de 20 milliards de tonnes kilométriques, rapproché du nombre d'habitants de la France, donne une moyenne individuelle de 540 tonnes kilométriques, soit à peu près 1 tonne kilométrique et demie par jour. Dans ces 19 mil-

liards de tonnes ne sont pas comptés les grands transports maritimes, qui se chiffrent également par milliards de tonnes kilométriques.

Un homme de l'âge de pierre ne pouvait évidemment transporter 1 tonne kilométrique et demie par jour, et Robinson, quoique possesseur de quelques-unes des ressources de la civilisation, ne pouvait y parvenir davantage.

« Mouvoir, c'est produire, » a dit John Stuart Mill. Rien de plus juste. Toute l'industrie consiste à mettre en rapport des matières premières originaires de lieux divers.

III. Arago, en 1838, combattant l'établissement des chemins de fer, disait : « Il ne faut pas admettre que deux tringles de fer parallèles donneront une face nouvelle aux landes de la Gascogne. » Cependant les deux tringles de fer ont été établies, et les landes ont été transformées, parce que ces deux tringles de fer ont permis d'en emporter les bois qu'elles produisent.

Il y a des millions de kilomètres en Afrique, en Amérique, en Australie, en Asie, le tout sans valeur : pourquoi ? parce qu'ils ne sont pas unis par des moyens de circulation aux centres de consommation. Mais que des canaux ou des chemins de fer les mettent en rapport avec les autres pays, et aussitôt leurs terres acquerront une valeur considérable, parce qu'alors leurs produits trouveront des débouchés.

Les Américains savent si bien cette vérité, que les actionnaires de leurs chemins de fer, les banquiers de New-York qui les organisent, ne comptent pas sur les dividendes que rapporteront leurs lignes, mais sur la plus-value qu'elles donneront aux prairies de l'Iowa, aux terres à blé de l'Illinois, aux forêts du Michigan, aux usines de charbon et de fer de la Pensylvanie, aux entrepôts de Chicago et de Buffalo.

La valeur des capitaux fixes est en raison de la puissance des moyens de transport.

IV. Quand un chemin de fer pénètre dans un pays perdu, immédiatement vous entendez les gens qui y vivaient tranquille-

ment, dire : — Les chemins de fer font renchérir les denrées !

Ils ont raison s'ils parlent des denrées produites dans le pays : les chemins de fer leur créent des débouchés, et par conséquent leur donnent une plus-value : mais en même temps les chemins de fer apportent des capitaux circulants à plus bas prix que les anciens moyens de locomotion ne le permettaient. Ils font, par conséquent, baisser le prix des capitaux circulants étrangers à cette région et hausser le prix des capitaux circulants produits dans la région. Ils provoquent ainsi le nivellement des prix.

Mais, en même temps, ils portent aux capitaux fixes des régions qu'ils traversent des matières premières qui leur manquaient : des calcaires, des phosphates, des amendements pour le sol ; de la houille, des minerais, etc. Ils permettent donc aux capitaux fixes de produire ce qu'ils ne pouvaient produire auparavant. Ils leur donnent une plus grande puissance d'utilité.

Autrefois, les terres situées dans les environs de Paris pouvaient seules pourvoir à son alimentation en fruits, en légumes; et la différence du prix de transport donnait à leurs récoltes un avantage considérable sur celles qui étaient situées dans une zone plus éloignée.

Les chemins de fer maintenant apportent du blé de Marseille à Paris, des artichauts et des asperges de l'Algérie, des choux-fleurs, des salades et des pommes de terre de Roscoff, des fraises de Bordeaux, des pêches de Provence, des melons de Cavaillon, etc. Autrefois, l'approvisionnement du lait ne dépassait pas un rayon de 25 kilomètres, maintenant il dépasse 100.

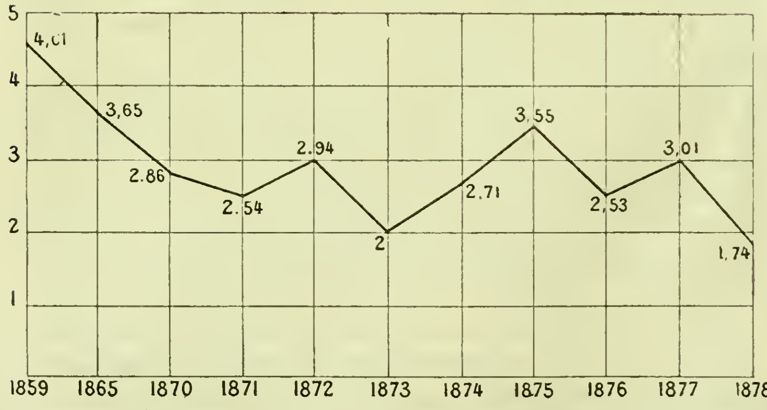
Il en est résulté une moins-value pour les terrains situés dans les environs de Paris et une plus-value pour les terrains plus éloignés. Cette moins-value, du reste, n'est que relative et n'est que passagère. Elle est tout simplement la conséquence de cette tendance qu'ont les moyens de transport perfectionnés à niveler les prix.

Sur les routes, le transport de l'hectolitre de froment (75 kilogrammes), coûtait 2 centimes par kilomètre, 2 francs par 25 lieues, 20 francs par 250 lieues. De là des écarts énormes selon que la récolte était abondante sur un point et faisait défaut sur un autre. Maintenant les tarifs pour les céréales varient sur les chemins de fer de 3 à 7 centimes la tonne. Une tonne de blé contient plus de 13 hectolitres. Il en résulte que l'écart des prix du blé entre les diverses régions tend à diminuer de plus en plus.

Voici, d'après les indications du ministère de l'agriculture et du commerce, l'écart maximum constaté dans les neuf régions suivantes : Nord-Ouest, Nord, Nord-Est, Ouest, Centre, Est, Sud-Ouest, Sud et Sud-Est :

	fr. c.		fr. c.
1859	4 61	1874	2 71
1865	3 65	1875	3 55
1870	2 86	1876	2 53
1871	2 54	1877	3 01
1872	2 94	1878	1 74
1873	2 »		

(Voir graphique 19.)



Graph. 19. — Écart maximum du prix du blé entre les neuf régions de la France.

Le même phénomène se manifeste pour les prix de pays à pays, comme le montre le tableau suivant :

PRIX DE L'HECTOLITRE DE BLÉ.

Années.	France.	New-York.	Odessa.	Écart maximum.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1835.	15 25	18 45	9 37	9 08
1836.	17 32	25 79	8 43	17 36
1837.	18 53	30 76	8 28	22 48
1838.	19 51	25 50	9 45	16 05
1839.	22 14	22 04	10 88	11 16
1840.	21 84	15 44	11 78	10 06
1841.	18 54	17 13	11 83	6 71
1842.	19 55	16 02	11 09	8 46
1843.	20 46	14 12	9 49	10 97
1844.	19 75	13 35	9 87	9 88
1845.	19 75	15 26	10 78	8 97
1846.	24	15 36	12 59	11 46
1847.	29 01	20 30	14 90	14 11
1848.	16 65	17 66	12 »	5 66
1849.	15 37	17 »	11 80	5 20
1850.	14 32	17 22	11 55	5 67
1851.	14 48	14 24	9 10	5 38
1852.	17 23	14 74	11 30	5 93
1853.	22 39	23 20	11 76	11 44
1854.	28 82	30 09	»	1 27
1855.	29 32	34 85	»	5 53
1856.	30 75	24 49	22 58	8 17
1857.	24 37	21 92	19 53	4 84
1858.	16 75	18 75	14 78	3 97
1859.	16 74	20 »	14 02	5 98
1860.	20 24	21 15	16 15	5 »
1861.	24 25	20 20	14 31	9 94
1862.	23 24	17 11	11 66	11 58
1863.	19 78	15 53	13 26	6 52
1864.	17 58	12 53	12 75	5 05
1865.	16 41	17 20	13 60	3 60
1866.	19 61	25 52	18 08	7 44
1867.	26 19	23 05	18 70	7 49
1868.	26 64	21 69	20 40	6 24
1869.	20 33	15 21	16 15	5 12
1870.	20 56	15 27	15 30	5 29
1871.	25 65	19 28	17 85	7 80
1872.	23 15	21 30	16 32	6 83
1873.	25 62	23 69	19 »	1 93

Années.	France.	New-York.	Odessa.	Écart maximum.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1874.	25 11	23 41	»	1 70
1875.	19 32	17 73	»	1 59
1876.	20 59	18 42	»	2 17
1877.	23 44	20 85	»	2 59
1878.	23 »	»	»	»

(Graphique 20.)

Cependant le prix du transport, soit de la mer Noire, soit de la Californie, en Angleterre, d'une quantité de blé égale au produit d'un acre de terre en Angleterre, est rarement au-dessous, souvent au-dessus de 40 shillings.

La viande fraîche d'Amérique, égale au produit d'un acre en Angleterre, coûte pour son transport au Royaume-Uni 40 shillings.

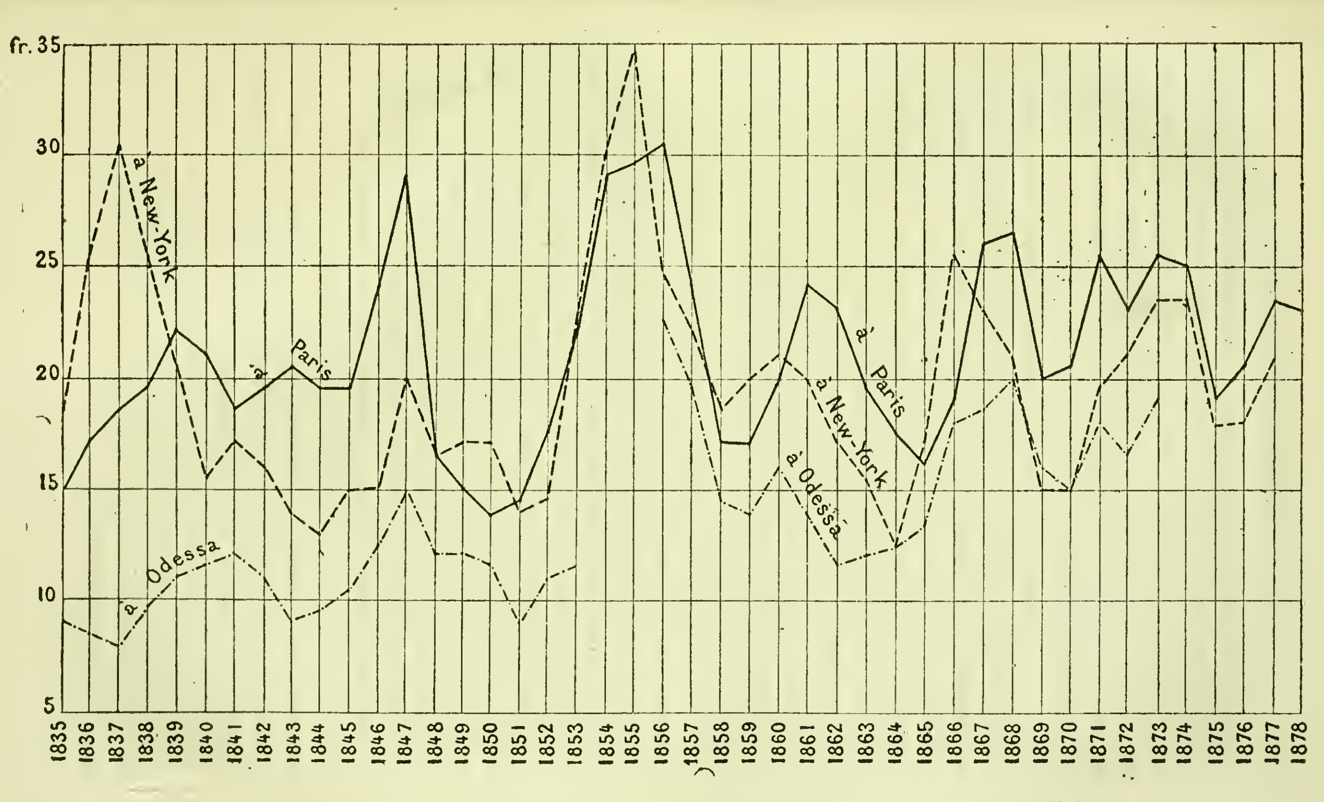
Cette différence que provoque le prix du transport est égale à la rente que paye en moyenne le fermier au propriétaire [1].

Mais plus les moyens de communication se perfectionneront, plus cette différence diminuera.

V. Moins les moyens de transport sont développés, et plus est étroit le rayon d'approvisionnement de l'homme. Il faut qu'il trouve sous sa main tous les objets nécessaires pour satisfaire ses besoins. S'il ne les trouve pas, il n'a qu'une ressource, s'en passer. L'habitant de l'Armorique ne songeait même pas à se procurer du poivre, du sucre ou de la cannelle. Les premiers habitants de la Grande-Bretagne n'avaient jamais pu deviner qu'un jour on y apporterait du coton des États-Unis ou de l'Inde pour l'y mettre en contact avec de la houille ; qu'ensuite, sous forme de fils et de tissus, à des centaines, à des milliers de lieues, il irait trouver des êtres qui en ont besoin.

Avant le développement des moyens de transport, sans doute, un agriculteur était prudent en se disant : J'aménagerai ma terre de manière que ses récoltes puissent pourvoir à mes besoins les plus nécessaires ; j'aurai du grain pour manger, j'aurai du vin pour boire, j'aurai du lin pour filer.

[1] Caird, *Landed interest*, 1878.



Graph. 20. — Prix moyen de l'hectolitre de blé en France, à New-York et à Odessa, 1835-1878.

Maintenant l'agronome répond : — Fais produire à ta terre ce qu'elle produit le mieux. Rapporte-t-elle de bon grain et de mauvais vin ? ne produis que du grain. Rapporte-t-elle de bon vin et de mauvais grain ? ne t'inquiète pas de ton pain, fais du vin, et avec le vin que tu vendras, tu achèteras le pain qui t'est nécessaire.

Ainsi en France, le blé se concentre dans les plaines, l'avoine sur les plateaux ; telle région tend à se transformer tout entière en prairies et à ne plus faire que du bétail ; la betterave couvrirait déjà tout le Nord, sans nos impôts sur le sucre ; le Midi avait renoncé à produire du blé et ne s'attachait plus qu'à la production de la vigne, quand le phylloxera est venu retarder cette évolution. Mais le préjugé, refoulé sur ce point, n'en reparaît pas moins sous une autre forme et dit :

— Il faut qu'une nation se suffise à elle-même et ne soit pas tributaire de l'étranger.

C'est la même théorie que la vieille théorie agricole que je signalais tout à l'heure.

Pour qu'une nation comme la France pût se suffire à elle-même, il faudrait qu'elle se passât d'une foule de choses qui sont entrées dans ses habitudes courantes, à commencer par le café et les vêtements de coton. Si elle trouvait le sacrifice trop grand, elle n'aurait d'autre ressource que de planter des caféiers à Montreuil et des cotonniers dans la Beauce. Ce café et ce coton ainsi obtenus seraient probablement d'une qualité médiocre, et reviendraient à un prix fort élevé. Il est plus simple de les faire venir des contrées où ils poussent sans tant de peine. Quoi qu'en disent les protectionnistes, *les moyens de transport provoquent dans chaque région la production pour laquelle elle est la plus propre et lui font abandonner les productions pour lesquelles elle a moins d'aptitude.*

De là, par conséquent, une augmentation de puissance utile, donc de valeur pour les capitaux fixes ; une diminution de prix pour les capitaux circulants, puisque ceux-ci sont produits ou amenés à moins de frais.

Nous pouvons donc dire : *Les moyens de transport, en ayant pour résultat de donner aux capitaux circulants une plus-value sur leurs lieux de production et une moins-value sur les lieux de consommation, nivellent leurs prix.*

Comme, en même temps qu'ils apportent des matières premières, ils remportent des produits, ils donnent aux capitaux fixes une plus grande puissance d'utilité.

L'égalité de prix de tous les capitaux similaires et la valeur des capitaux fixes sont en raison de la puissance des instruments de transport.

CHAPITRE VI.

RAPPORT DU TEMPS AVEC LA VALEUR DES CAPITAUX. PRIX DU CRÉDIT.

Le signe pour la chose. — Le prix de l'argent, locution vicieuse. — Causes des variations du taux de l'intérêt. — Diminution du taux de l'intérêt. — Erreur de M. Leroy-Beaulieu. — Baisse du prix des capitaux circulants et hausse du prix des capitaux fixes.— La Rente. — Variations du taux. — La consommation des capitaux. — Amortissement. — Taux comparé de l'escompte des banques d'Angleterre, de France et de Berlin. — La gratuité du crédit.

La Convention, reprenant l'idée de Turgot, inscrivit dans la loi cette déclaration : « L'argent est une marchandise dont le prix dépend entièrement de la convention, et varie, comme celui de toutes les autres marchandises, à raison du rapport de l'offre à la demande. »

Mais les préjugés sont si vivaces, qu'elle fut obligée de rapporter ce décret par celui du 2 prairial.

Aujourd'hui encore, quoique le système des maxima soit jugé absurde pour toutes les autres marchandises, on l'accepte pour l'argent, l'or, la monnaie.

Ici encore, il y a une confusion. On se figure emprunter de l'argent, de l'or, de la monnaie parce que c'est sous cette forme que s'accomplit le prêt. Mais il peut tout aussi bien s'accomplir sous forme de billets de banque, de chèques, ou par un simple transport d'écriture. Quand vous empruntez de la monnaie, en admettant même que ce soit en espèces sonnantes et trébuchantes que vous receviez votre prêt, vous n'allez pas les garder et les enfermer dans votre trésor. Immédiatement vous allez les convertir en autres choses, soit en payant des dettes, soit en achetant des capitaux fixes, soit en vous approvisionnant de capitaux circulants. Quand on parle donc du prix de l'argent, de l'intérêt de l'argent, on commet une grossière er-

reur, en vertu de ce défaut d'observation qui nous fait constamment prendre le signe pour la chose. Cela était explicable au temps des thésauriseurs. Maintenant il est honteux de trouver encore de pareilles expressions, non seulement dans le langage courant, mais dans la langue législative.

Si le taux de l'intérêt représentait le prix des métaux, il devrait être très élevé en Angleterre, où il y a si peu de métaux en circulation. C'est le pays où il est à plus bas prix.

M. Tooke dit : « Toutefois, toute modification dans la somme de la monnaie en circulation produit un effet temporaire sur le taux de l'intérêt. » M. Tooke confond ici le taux de l'intérêt avec le change. Si la monnaie est insuffisante pour les besoins, le change s'élèvera ; mais ce ne sera pas le taux de l'intérêt.

— Mais, dit-on, il y a deux milliards dans les caves de la Banque de France. Ils ne trouvent pas d'emploi. Dans ce cas, le taux de l'intérêt baissera.

Oui ; mais pourquoi y a-t-il deux milliards de métaux précieux dans les caves de la Banque ? Parce que les gens qui les ont reçus en échange de leurs marchandises n'ont pas trouvé l'occasion de les convertir en nouvelles marchandises ou en nouveaux capitaux ; ils en sont embarrassés, comme un épicier qui aurait beaucoup plus de sucre en magasin que sa clientèle n'en demanderait. Alors il baisserait le prix de son sucre pour l'écouler. Les détenteurs des deux milliards de monnaie, que feront-ils ? Ils se résigneront à acheter plus cher des titres de créance, pour se débarrasser de leurs capitaux. Ils prêteront à plus bas prix.

— Mais alors la réciproque devrait être vraie ? S'il n'y a pas abondance de métaux précieux, le taux sera plus élevé ?

Non, si les capitaux circulants sont en abondance et ne trouvent pas d'emploi ; oui, si cette pénurie de métaux précieux est le signe d'une telle demande de capitaux circulants, qu'ils trouvent facilement un emploi facile et rémunérateur.

Il ne faut jamais oublier que si la monnaie a une valeur in-

trinsèque, elle ne devient jamais une utilité pour son possesseur qu'à la condition qu'il en fasse usage. Elle lui est utile au moment où elle disparaît de ses mains pour se convertir en utilité quelconque.

Nous l'avons dit : le taux de l'intérêt représente le prix du temps, exactement comme le taux du transport représente le prix de l'espace.

Ce taux obéit à toutes les lois qui régissent les autres utilités.

Là où les capitaux circulants sont rares, où il n'y a point d'organisation pour utiliser facilement et avec sécurité le temps, le taux de l'intérêt est élevé.

La loi des Wisigoths autorisait un intérêt de 12 et demi pour 100 pour les prêts d'argent, et de 50 pour 100 pour les prêts en marchandises. Au treizième siècle, en Italie et en France, les Lombards et Juifs prêtaient en moyenne à 20 pour 100. Au quatorzième siècle, dans les provinces du Rhin, un taux de 50 à 60 pour 100 n'était pas extraordinaire.

Maintenant, au contraire, le taux de l'intérêt ne cesse pas de diminuer. A ce sujet signalons l'erreur de M. Paul Leroy-Beaulieu. Il dit :

« La baisse persistante du taux de l'intérêt fait enfler la valeur nominale de tous les capitaux engagés soit sous la forme de titres mobiliers, soit sous celle de fonds de terre, de maisons, de constructions de diverses natures. Depuis l'an dernier, les rentes sur l'Etat français ont haussé de 9 à 10 pour 100, tous les immeubles des villes, ceux de Paris notamment, ont monté dans une proportion au moins équivalente, quelquefois supérieure ; il en a été de même, malgré la crise agricole, pour la plus grande partie du territoire [1]. »

De 1872 à 1879, la rente 3 pour 100 française est montée de 51 ou 52 au cours de 82, soit une augmentation de valeur de

[1] Leroy-Beaulieu, 20 septembre 1879, *Économiste français*. Voir aussi 22 mars 1879.

plus de 50 pour 100, donc 7 pour 100 par an, sans compter les intérêts. C'est donc au bas mot 10 pour 100 ; mais le capital n'est pas usé, il montera encore. M. Leroy-Beaulieu n'exagère donc pas quand il évalue le gain à 13 pour 100.

Les faits constatés par M. Leroy-Beaulieu sont exacts ; ce mouvement de hausse ne s'arrête pas. Le 5 pour 100 a dépassé le cours de 120 francs en 1880. Seulement M. Leroy-Beaulieu n'a pas su expliquer ce phénomène.

Cette explication est maintenant simple pour nous, en raison des lois que nous avons formulées précédemment.

Que représentent la plupart des valeurs mobilières ? Des capitaux fixes, mines, forges, chemins de fer, etc. Or, la plus-value de ces capitaux est constante. Les valeurs mobilières sont tout simplement des fractions du titre de cette propriété. Leur valeur augmente. Rien de plus naturel.

La valeur des capitaux circulants diminue. Ils sont trop abondants. Ils cherchent à se transformer le plus vite possible en capitaux fixes. Or, comme nous l'avons établi [1], une créance représente une copropriété du capital fixe ; une hypothèque est une division du titre de la propriété. Le créancier devient copropriétaire ; tout prêt sur une hypothèque, toute obligation est un mode de conversion de capitaux circulants en capitaux fixes. Qu'est-ce que la rente ? C'est une hypothèque prise sur l'ensemble de la fortune de la France, garantie par tous ses capitaux fixes ! Les rentiers sont les propriétaires indivis de la fortune nationale.

Par conséquent, l'élévation des prix des valeurs mobilières, actions, obligations, rentes, est tout simplement une des formes de la plus-value des capitaux fixes.

L'abaissement des taux est une preuve de l'abondance des capitaux circulants. Nous retrouvons là la loi que nous avons formulée.

A moins d'épouvantables destructions de capitaux par la

[1] Voir p. 84.

guerre, ce phénomène sera continu. Avis aux financiers et aux capitalistes qui, après avoir nié le fait, prédit des retours, sont obligés maintenant d'admettre sa réalité, mais n'en comprennent pas la cause.

Toutefois, voici l'objection qu'on pourrait me faire :

Au dix-huitième siècle, en Angleterre, sous la reine Anne, l'intérêt légal n'était plus que de 5 pour 100; sous Georges III, l'intérêt était tombé à 3 pour 100; sous le ministère Walpole, les consolidés anglais ont atteint le cours de 107 francs. C'est pendant le dix-huitième siècle que le taux le plus bas a été atteint en Europe. Depuis la fin du dix-huitième siècle jusqu'en 1872, il s'est relevé. Ce n'est que depuis qu'il a baissé.

Je donne l'objection sous sa forme la plus brutale et les faits avancés sont trop absolus. Mais peu m'importe, je les prends pour exacts. Loin de contredire ma thèse, ils la prouvent.

Depuis la fin du dix-huitième siècle, la guerre a consommé d'immenses capitaux; elle a donc retardé l'accumulation des capitaux circulants, par conséquent leur baisse, et la hausse des capitaux fixes.

Les grands travaux, les chemins de fer ont encore consommé une masse énorme de capitaux; on les y a jetés par dizaines de milliards; or, en admettant que tous deviennent productifs un jour ou l'autre, ils ne le sont pas devenus du jour au lendemain. L'avance a donc été considérable, elle a retardé l'accumulation des capitaux circulants, par conséquent leur baisse, et la hausse des capitaux fixes.

Les emprunts des États américains ou asiatiques ont consommé également d'énormes capitaux, dont la plupart ont été bêtement gaspillés.

Maintenant les capitaux avancés dans les grands travaux commencent à s'amortir. De plus, presque tous ont eu pour objet d'augmenter la rapidité de la circulation : chemins de fer, canaux, ports, canal de Suez, etc. Le télégraphe, d'ingénieuses combinaisons de banque, ont accéléré la circulation. Or, plus la circulation est rapide, plus le capital circulant s'immobi-

lise rapidement. De là, le mouvement de plus en plus accéléré de la hausse des valeurs mobilières et de la baisse du taux de l'intérêt.

Sans les guerres, il y a longtemps que le taux de l'intérêt serait à 1 pour 100.

Dans certaines contrées, le taux est encore élevé, parce que le capital circulant fait défaut, les nouvelles colonies, par exemple. En 1850, en Australie, un emprunt, avec toute garantie, ne pouvait pas être conclu au-dessous de 15 à 20 pour 100. Le taux a beaucoup baissé maintenant. Aux États-Unis, se produisent des variations énormes dans le taux de l'intérêt ; on paye 5 à New-York, 10 en Illinois, 15 ou 20 au Nebraska (1878) [1].

Nous pouvons assurer que le même phénomène que nous avons indiqué pour les moyens de transport se produira : c'est le nivellement des prix. Le temps est proche où les grandes fortunes des spéculateurs de bourse ne seront plus possibles, parce que les grandes oscillations seront impossibles, au grand avantage de tous.

Nous pouvons donc conclure :

Le prix du crédit est en raison inverse de l'abondance et de la facilité de circulation des capitaux circulants.

Les tableaux publiés par M. Inglis Palgrave dans le *Banker's Magazine*, en 1878, sur le taux de l'escompte dans les grandes banques européennes, confirment cette thèse [2].

Si nous prenons l'année 1860 comme centre d'observation, nous ne voyons à la Banque d'Angleterre le taux de l'escompte descendre à 2 pour 100 avant cette époque que deux fois : en 1851 et 1853 ; et en 1853, il n'est resté à ce niveau que six jours. Depuis 1860, au contraire, sept années ont vu l'escompte à 2 pour 100 : 1862, 1867, 1868, 1871, 1875, 1876, 1877. Pendant les deux dernières de ces années, le taux de 2 pour 100

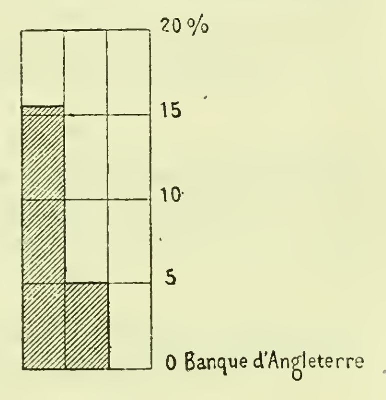
[1] *L'Agriculture aux États-Unis,* rapport à la Société des agriculteurs de France par H.-T. Mot, p. 16.

[2] Ils ont été reproduits, *Bulletin de statistique du ministère des finances,* juillet 1878.

Graph. 21. — Nombre de jours pendant lesquels les Banques d'Angleterre, de France et d'Allemagne ont porté leur escompte : 1° au-dessous de 3 0/0, 2° au-dessus de 4 0/0, pendant la période 1844-1877.

n'a pas duré moins de 425 jours, soit bien plus que la moitié du temps, et pendant les années 1867 et 1868 il a duré 483 jours, soit, sur deux ans, une année et quatre mois.

Pendant la période de 1844 à 1877, la moyenne du taux de l'escompte à la Banque de France est sensiblement plus élevée qu'à la Banque d'Angleterre. Le taux le plus ordinaire, à la Banque de France pendant cette période, est celui de 4 pour 100 et ensuite le taux de 5 pour 100. Une maison de commerce aurait pu faire escompter ses billets par la Banque d'Angleterre au taux de 3 et 2 et demi pour 100 et par la Banque de France au taux de 4 pour 100 pendant le même nombre de jours. La Banque d'Angleterre a escompté à 3 pour 100 pendant 2682 jours, tandis que ce taux n'a été en vigueur à la Banque de France que 1518 jours, et tandis que la Banque d'Angleterre a escompté à 2 pour 100 pendant 1391 jours, la Banque de France n'a conservé ce même taux que pendant 270 jours.



Graph. 22.

Il en résulte que la moyenne du taux de l'escompte a été la suivante :

Banque d'Angleterre.	Banque de France.	Banque d'Allemagne.
3£ 16 sh. 3 d.	4 £ 0 sh. 6 d. + 5,5 0/0 [1]	4 £ 8 s. 7 d. + 16,1 0/0

+ que le taux de la Banque d'Angleterre.

Ainsi en France les taux les plus bas ont duré moitié moins qu'en Angleterre, mais ils embrassent encore près d'un huitième de la période totale ; or, tandis que ces taux minimes se

[1] *The Economist*, 13 nov. 1880.

maintiennent en Angleterre pendant un espace de temps considérable et en France durant une période moindre, mais encore assez longue, l'escompte à Berlin ne tombe pas une seule fois au taux de 3 pour 100 et ne reste à 3 et demi pour 100 que pendant 54 jours.

Ce qu'il y a de commun entre les escomptes de Paris et ceux de Berlin, c'est que le taux de 4 pour 100 est le plus ordinaire et ensuite le taux de 5 pour 100.

Voici les chiffres :

Banque de France de 1844 à 1877 :

Escompte à	4 pour 100	pendant	4 399 jours.
—	5	—	1 935 —
		Total.	6 334 jours.

Banque d'Allemagne de 1844 à 1879 :

Escompte à	4 pour 100	pendant	7 576 jours.
—	5	—	2 393 —
		Total.	9 969 jours.

Les chiffres correspondants pour l'Angleterre sont :

Escompte à	4 pour 100	pendant	1 293 jours.
—	5	—	1 106 —
		Total.	2 399 jours.

Ce n'est pas l'abondance des métaux précieux qui détermine ce bon marché du taux de l'escompte, car nous trouvons [1] :

	Somme des espèces.	En banque.	En circulation.	Par tête.
Royaume-Uni.	£ 120 000 000	£ 32 000 000	£ 80 000 000	55 sh.
France	310 000 000	90 000 000	220 000 000	120 —
Allemagne . .	123 000 000	27 000 000	96 000 000	45 —

Mais la Grande-Bretagne et ses colonies représentent un tiers du *banking power* du monde.

[1] *Progress of the World,* par Michael-G. Mulhall, 1880, p. 31 et 37. — Le chiffre est trop faible pour la France. Il devrait être presque doublé. Mais l'observation qui résulte de cette comparaison n'a que plus de force.

	Banking power.	Par habitant.
Grande-Bretagne..	£ 780 000 000	£ 23
France.	340 000 000	9
Allemagne	280 000 000	7
Monde entier.	2 600 000 000	8

On voit donc que le bon marché du taux de l'intérêt ou de l'escompte ne vient pas de l'abondance des métaux précieux, mais de l'organisation du crédit, qui permet une plus grande économie des capitaux circulants et leur réserve une plus grande rapidité de circulation.

Tandis que certains utopistes voulaient supprimer de vive force le prix du crédit, ce prix se réduisait tout seul par la force des choses.

Mais on ne peut contenter tout le monde et son père. La gratuité du crédit, pour les uns, était le suprême bien ; pour Adam Smith, Mac-Culloch, Roscher, Stuart Mill, c'est le suprême mal. Ils prédisent que la suppression du taux de l'intérêt provoquera un état stationnaire, sans initiative, la stagnation des salaires, etc.

Ces craintes sont bien chimériques : les capitaux chercheront toujours à s'utiliser, car s'ils ne s'utilisaient pas, la production cesserait et ils seraient rapidement détruits.

La gratuité du crédit ne sera jamais que relative. Il n'y a pas de place pour la stagnation dans l'avenir de la civilisation.

LIVRE IV.

LA VALEUR DE L'HOMME.

CHAPITRE I.

LA POPULATION.

I. Malthus. — La loi de Malthus. — Calcul de Perrette. — Obstacles destructifs et obstacles préventifs. — II. Omission de Malthus. — Rapport de la richesse et de la population. — France. — Iles-Britanniques. — États-Unis. — III. Les moyens de subsistance et la population. — Erreur de M. Achille Guillard. — Bertillon. — Irlande. — IV. Obstacles de Malthus. — Densité de la population. — Animaux domestiques et sauvages. — Obstacles. — V. Contrainte morale. — Ses causes. — Le recensement. — L'épargne des enfants. — Passion dépressive. — France. — Arrêt de la population. — Angleterre. — Inertie morale. — VI. Comparaison de la longévité humaine. — Population par kilomètre carré. — Utilité de la densité de la population.

I. Malthus est devenu une sorte de bouc émissaire qu'on rendrait volontiers responsable de tous les maux de l'humanité. Cette responsabilité est-elle justifiée ?

Malthus est parti de ce fait : que, lorsque plusieurs produits ont chacun une force reproductive égale à celle du producteur, on arrive nécessairement à une progression géométrique plus ou moins rapide. Le fils de l'homme a-t-il une force génératrice égale à celle de son père ? Pour lui, toute la question est là.

Or, il lui paraît évident que tout homme a une force génératrice égale à celle de son père. La progression de la population sera donc géométrique.

Mais, si l'homme peut engendrer deux, quatre enfants qui consommeront pendant quinze, vingt ans sans produire, il ne peut cependant produire que comme un. Il en résulte donc que la production sera toujours en retard de toute une génération sur la production.

Malthus a formulé dans les termes suivants la loi à laquelle il a donné son nom :

« Lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique.

« Les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique.

« Portons à 1 000 millions le nombre des habitants actuels de la terre : la race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9 ; au bout de trois siècles, comme 4096 est à 13, et, après deux mille ans, la différence serait immense et comme incalculable. »

C'est le calcul de Perrette. Son pot au lait se casse, et le calcul s'évanouit ; mais si le pot au lait ne s'était pas cassé, il n'en eût pas été plus exact.

Il faut compter avec les obstacles qui empêchent l'application rigoureuse de ce calcul ; Malthus, qui les avait fort bien vus et analysés, les a distingués en deux sortes : les obstacles destructifs et les obstacles privatifs.

II. Il faut tenir compte enfin d'une toute petite chose qu'avait complètement négligée Malthus : c'est l'augmentation de la capacité industrielle de l'homme.

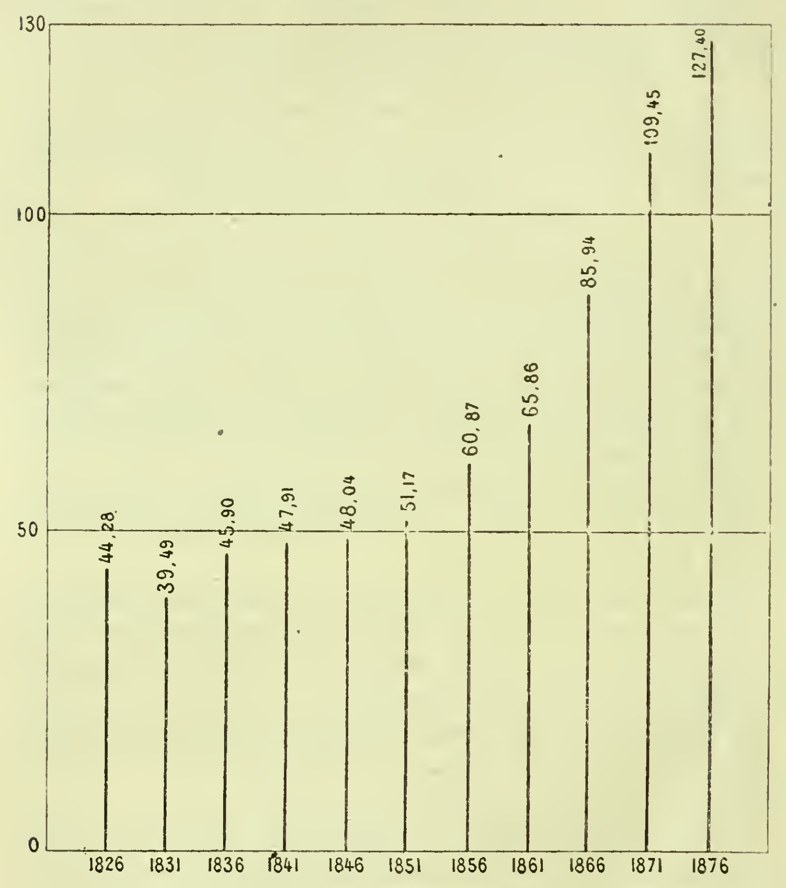
Le fils, qui a la machine à vapeur à sa disposition, ne fait pas plus d'enfants que son père, mais peut quintupler ou décupler sa puissance de production [1].

Les faits sont un démenti constant depuis un siècle à la loi de Malthus, ce qui prouve que les lois *à priori* ne valent pas mieux dans la science économique que partout ailleurs.

Voici la France : il suffit de jeter un coup d'œil sur le

[1] Voir liv. II.

tableau suivant pour être convaincu que la richesse y croît autrement vite que la population [1].



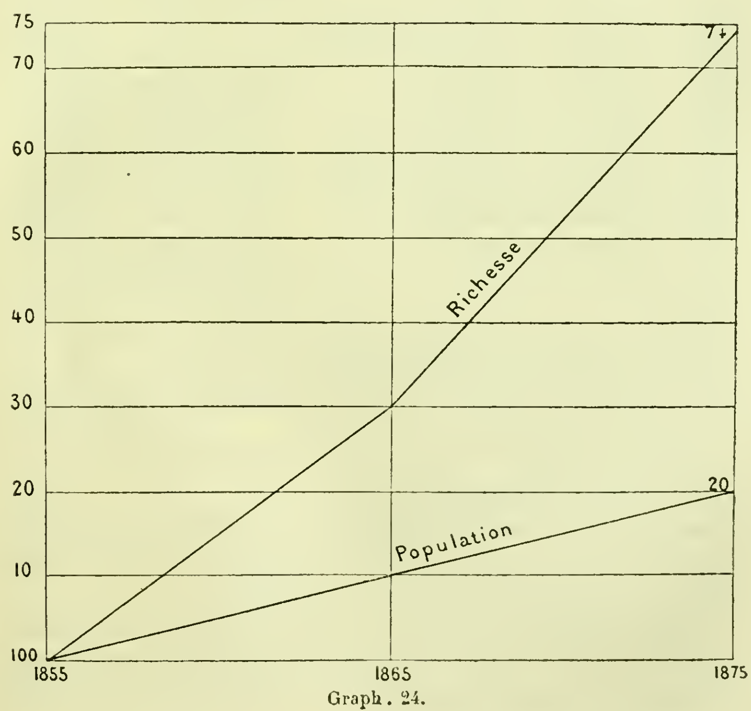
Graph. 23. — Rapport de la valeur en capital des successions constatées et de la population en France, 1826-1876.

[1] Cette évaluation de la richesse n'est pas rigoureusement exacte, mais elle est un indice suffisant, sur une longue période. (Pour la discussion de cette évaluation, voir Vacher, *Evaluation de la fortune de la France, Journal de statistique,* nov. 1878.) De plus, elle est trop faible, car elle ne tient pas compte de la dissimulation des valeurs mobilières.

RAPPORT EN CAPITAL DES SUCCESSIONS CONSTATÉES ET DE LA POPULATION EN FRANCE EN 1826-1876.

Dates des recensements.	Chiffre de la population.	Valeur en capital des successions constatées.	Rapport par habitant.
1826.	30 461 937	1 337 359 808	44,28
1831.	32 569 223	1 286 271 015	39,49
1836.	33 540 912	1 539 738 388	45,90
1841.	34 230 178	1 640 409 974	47,91
1846.	35 400 486	1 700 821 890	48,04
1851.	35 783 170	1 831 372 639	51,17
1856.	36 039 364	2 193 957 117	60,87
1861.	37 386 313	2 462 868 220	65,86
1866.	38 067 004	3 271 841 682	85,94
1872.	36 102 921	3 951 245 604	109,45
1876.	36 905 788	4 701 768 569	127,40

(Voir graphique 23.)



Graph. 24.

— Mais, dit-on, en France, la population croît lentement.

C'est vrai ; mais dans les Iles-Britanniques la population croît rapidement, et voici le résultat :

ROYAUME-UNI.

	Richesse pour cent.	Population pour cent.
1855-1865	30	10
1865-1875	44	10

(Voir graphique 24.)

POPULATION ET RICHESSE DES ÉTATS-UNIS PAR PÉRIODES DÉCENNALES DE 1790 A 1870.

Années.	Population.	Richesse.		Accroissement de la populat.	Accroissement de la richesse.	Moyenne de richesse par tête.
		doll.		0/0	0/0	doll.
1790..	3 929 827	750 000 000	(estimation).	»	»	187,00
1800..	5 305 937	1 072 000 000	—	35,02	43,00	202,13
1810..	7 239 814	1 500 000 000	—	36,43	39,00	207,20
1820..	9 638 191	1 882 000 000	—	33,13	25,40	195,00
1830..	12 866 020	2 653 000 000	—	33,49	41,00	206,00
1840..	17 069 453	3 764 000 000	(officiel).	32,67	41,70	220,00
1850..	23 191 876	7 135 780 000	—	35,87	89,60	307,67
1860..	31 500 000	16 159 000 000	—	35,59	126,42	510,00
1870..	38 558 000	30 069 000 000	—	22,00	86,13	776,96

(D'après M. Giffen.) (Voir graphique 25.)

III. Ces faits montrent que la loi de Malthus pourrait être retournée et que nous pourrions dire :

— La population croît en raison arithmétique et la richesse en raison géométrique.

Malthus ajoutait : — La population croît avec les moyens de subsistance et est limitée par eux.

En apparence, rien de plus juste : et cependant les faits qui précèdent prouvent que les moyens de subsistance peuvent croître beaucoup plus vite que la population.

De plus, Malthus oubliait de définir les moyens de subsistance. Il est évident que les moyens de subsistance ne sont pas les mêmes pour un Anglais et pour un Napolitain. Celui-ci même

se résignerait difficilement aux vers, aux larves, aux infimes coquillages qui sont les moyens de subsistance ordinaires d'un naturel de la Terre de Feu ou de l'Australie.

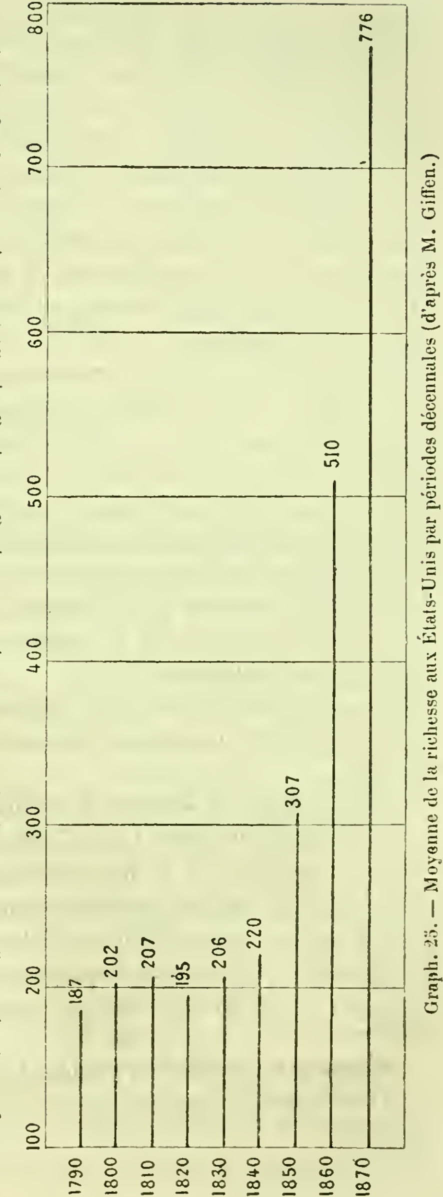
Aussi suis-je étrangement surpris que M. Ach. Guillard, parrain de la *Démographie*, ait adopté cette proposition de Malthus et lui ait donné le nom d'« Equation générale des subsistances » : « La population moyenne se proportionne aux subsistances disponibles.

« Où il y a un pain, il naît un homme; et inversement :

« Où disparaît un pain, disparaît un homme. »

M. le docteur Bertillon a un peu généralisé la loi de M. A. Guillard. Il la formule ainsi :

Dans un pays salubre, pour un même groupe ethnique et pour un même état mental, la population, et par suite sa multiplication ou sa natalité, tend à se proportionner à la quantité de travail



Graph. 25. — Moyenne de la richesse aux États-Unis par périodes décennales (d'après M. Giffen.)

productif et facilement disponible (*ou accessible*) pour le type humain étudié, et pour un même degré de culture [1].

Je me contenterai de faire observer qu'il y a des pays très peuplés où il n'y a pas de pain et où il y a des hommes. Si la proposition de Malthus et de M. Achille Guillard était vraie, il y a longtemps que l'Inde serait déserte, en dépit du riz qui y tient lieu de pain [2]; il y a longtemps que l'Irlande serait déserte en dépit des pommes de terre : car dans l'Inde et en Irlande les moyens de subsistance, si éloignés qu'ils soient des nôtres, sont loin d'être toujours en rapport avec l'accroissement de la population.

Si cette loi était exacte, la France devrait être beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est, et l'Irlande beaucoup moins.

Dans le rapport de M. Burgoyne publié en 1838, on voit que la population irlandaise a presque doublé en un demi-siècle, que les deux cinquièmes des hommes y sont sans ouvrage, leur agriculture étant momentanée et leur industrie nulle. Ils ne mangent qu'une pomme de terre très productive, mais de qualité nutritive inférieure. Le lait est un objet de luxe : jamais ni pain ni viande. Le seul luxe, c'est le wiskey. A peine adultes, les enfants ne s'en marient pas moins, et multiplient cette misère. Dans la famine de 1847, après avoir épuisé leurs pommes de terre, ils tuèrent leurs cochons, et ensuite furent réduits à vivre de charognes, puis d'herbe !

La population de l'Irlande en 1840 était de 8 155 000 habitants : de 1846 à 1875, elle n'a cessé de diminuer ; en 1878, elle n'est plus que de 5 350 950 : perte nette, 2 804 571 ; là où il y avait 100 habitants, il n'y en a plus que 65 ; perte, 35 pour 100.

Mais les naissances ne cessent pas d'être supérieures aux morts.

[1] Bertillon, *Réforme économique,* p. 41. 1875.

[2] Voir *the Economist,* 13 novembre 1880 : *the Over-peopling of India,* d'après M. W. Hunter, directeur général de la statistique de l'Inde.

D'après les registres de l'état civil [1], qui ne sont tenus en Irlande qu'à partir du 1er janvier 1864, nous constatons :

	Naissances.	Morts.	Par cent personnes.
1864.	740 275	495 531	45 0/0
1868.	786 858	480 622	63 0/0
1870.	792 787	515 319	53 0/0
1875.	850 607	546 453	55 0/0
1877.	887 055	500 348	77 0/0

Il y a donc toujours excédent de naissances en Irlande sur les morts. Le déficit provient, d'où? de l'émigration.

Voilà un obstacle à l'augmentation de la population sur un point donné, et cet obstacle existera jusqu'à ce que chaque mètre carré de terre ait son habitant.

Malthus en a bien parlé, mais ne l'a pas compté comme sérieux. Il disait :

« La population croît avec les moyens de subsistance, *à moins* de quelques obstacles particuliers et faciles à découvrir.

« Ces obstacles et tous ceux qui contiennent la population au-dessous du niveau des subsistances sont la contrainte morale, le vice et la misère (*misery*) [2]. »

Cette loi, qui se termine par un « à moins que », manque de précision. Malthus, de plus, est loin d'avoir énuméré tous les obstacles qui suivent cet « à moins que » :

La contrainte morale? le vice? la misère?

IV. Les Indiens des Etats-Unis de l'Amérique du Nord étaient au nombre de quelques milliers là où sont maintenant les millions d'habitants des Etats-Unis.

Schoolcraft estime que chaque chasseur vivant du produit de sa chasse a besoin de 78 milles carrés pour son entretien. D'après M. Oldfield, il ne faut pas moins de 50 milles carrés à l'Australien pour entretenir sa misérable existence. D'après l'amiral Fitzroy, il en faut 68 à un Patagonien.

Cet obstacle à la multiplication des habitants de ce pays

[1] *Financial Reform Almanack, for* 1879, p. 121.
[2] Liv. II, chap. XIII.

semblerait confirmer la loi de Malthus ; cependant cet obstacle n'est pas celui qu'entendait Malthus.

D'après Malthus, les êtres se reproduiraient en raison géométrique ; mais la misère, le défaut de subsistance viendraient les faucher et rétablir l'équilibre. En réalité, l'obstacle est encore moins répressif que préventif.

Les animaux domestiques sont plus féconds que les animaux sauvages. Pourquoi ? parce qu'ils ont une nourriture plus régulière, plus abondante et dépensent moins de force [1].

Même phénomène pour l'homme à l'état sauvage. L'insuffisance de nourriture est fréquente : souvent il est réduit à se repaître de fruits sauvages, d'insectes, de larves, de vers, de boules de terre. Il avale toutes ces choses sans les débarrasser de leurs parties non nutritives. Elles n'ont qu'une valeur médiocre au point de vue de l'alimentation et coûtent beaucoup, non seulement à trouver, mais encore à mâcher et à digérer. Cette nourriture paraîtrait insuffisante même à un Irlandais. Ces êtres se livrent à des efforts musculaires non continus, mais énormes à certains moments, pour chasser ou pêcher. Ils sont mal couverts, mal abrités. Leur dépense physiologique est donc considérable et limite d'autant plus leur aptitude reproductive, que la femme supporte encore plus de fatigue et de misère que l'homme.

Voilà l'obstacle préventif. Quant à l'obstacle répressif, il existe également. L'individu, dans de pareilles conditions, ne saurait vivre longtemps. Pour certains pays, il court le danger d'être dévoré par des animaux féroces, tué par des reptiles. Ailleurs, il aide lui-même à sa propre destruction par des combats, des luttes d'hommes à hommes, de familles à familles, de tribus à tribus.

Voilà pour les civilisations primitives.

Mais dans nos civilisations, les diagrammes 21, 22, 23 prou-

[1] Voir Herbert Spencer, *Biologie*, VI[e] partie, *les Lois de la multiplication*.

vent que les moyens de subsistance dépassent de beaucoup la population ; de plus, les hommes qui y vivent sont plus féconds, parce qu'ils dépensent moins de force et ont une meilleure nutrition.

Quels sont les obstacles qui empêchent la population de croître en raison géométrique ?

Partout où l'homme borne ce qu'il considère comme lui étant nécessaire à des objets qu'il peut se procurer sans efforts, il acquiert une grande fécondité.

Tels étaient les Taïtiens, qui étaient obligés d'avoir recours à certaines pratiques, comme l'infanticide, pour limiter leur population. Tels sont les Boers du cap de Bonne-Espérance ; tels étaient les Français du bas Canada, d'humeur facile, dépourvus d'esprit d'entreprise, vivant dans un pays où on se procure facilement de la terre et des subsistances [1]. La fécondité était beaucoup moins grande chez leurs voisins anglo-saxons, inquiets, difficiles à satisfaire, actifs et ardents.

Nous pouvons constater le même fait dans nos populations européennes ; et ici interviennent deux considérations d'ordre différent : l'une morale, l'autre physiologique.

V. Malthus avait indiqué, comme obstacle à la population, la contrainte morale. Je n'ai pas à m'inquiéter de la forme sous laquelle elle peut se produire. Le fait est qu'il y a, dans nos civilisations, un grand nombre de personnes qui veulent limiter leur reproduction et qui la limitent. Pourquoi ? Ces causes ressortent du domaine économique.

Le mendiant fait beaucoup d'enfants. Ils meurent en route, c'est possible : mais ils ont été procréés. Il fait des enfants, parce qu'il s'occupe peu de leur sort. Il obéit au besoin animal et il le satisfait. Advienne que pourra. Les enfants pourront toujours être mendiants comme leurs parents.

Tout le monde connaît l'origine du mot *prolétaire* : faiseur

[1] Johnston, cité par H. Spencer, *Biologie*, t. II, *Lois de la multiplication*.— Voir Letourneau, *Sociologie*.

d'enfants. Aujourd'hui encore, il justifie son étymologie. L'enfant vient. On compte sur l'assistance publique pour l'élever. Il pourra toujours facilement devenir manœuvre comme son père.

De même, des gens très riches peuvent faire beaucoup d'enfants, parce qu'ils ne sont pas embarrassés de leur sort. De même encore, dans le pays où existe le droit d'aînesse, en Angleterre, où le père ne s'occupe point de donner un héritage à ses fils et de donner des dots à ses filles, on fait beaucoup d'enfants.

Ces faits prouvent qu'un homme et une femme procréent d'autant plus d'enfants que ces enfants peuvent arriver plus facilement à une position égale à la leur.

Or, en ce moment, la France est malthusienne, non doctrinalement, mais pratiquement. On a recommandé et prêché l'épargne au Français. Le bourgeois a pratiqué « cette vertu ». Il n'a jamais guère travaillé que pour avoir le droit de se reposer le plus tôt possible. Longtemps l'homme le plus honoré a été celui « qui ne faisait rien ». Pour se donner ce droit, il vivotait chichement et cherchait dans l'économie la sécurité de son avenir. La lésinerie était la grande vertu de la bourgeoisie. On lésinait sur les enfants comme sur le reste. C'était logique.

Peu à peu les paysans propriétaires, les gros fermiers, se sont aperçus du système suivi par la bourgeoisie ; ils l'ont imité. Ils ont commencé par épargner péniblement, sou à sou, quelques écus à l'aide desquels ils ont acheté un morceau de terre. Puis en songeant au partage de cette terre, à sa conséquence, aux frais de justice qui, d'une seule lampée, raflaient toutes leurs sueurs, ils ont épargné sur les enfants aussi, eux, laissant avec dédain la charge de nombreuses familles aux plus pauvres. Voici l'attestation de ce calcul.

Le docteur Bertillon a partagé la France en trois groupes [1].

[1] Ces chiffres ont été empruntés au remarquable travail publié sous le titre : *Démographie de la France*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

MOUVEMENT DE POPULATION
SUIVANT LE NOMBRE DE PAYSANS PROPRIÉTAIRES TERRIENS (1862)
PAR 1000 HABITANTS EN CHAQUE CATÉGORIE.

Groupes de départements ayant	Nombre de propriétaires sur 1000 habits.	Matrimonialité.	Natalité.	Mortalité.	Nombre de départements de chaque groupe [1].
Le plus de propriétaires.	285	25,3	24,78	23,23	30
Nombre intermédiaire de propriétaires.	240	25,6	25,7	23	31
Le moins de propriétaires	177	25,87	28,1	23.2	21
Les trois groupes ensemble. . .	240	25,6	26	23,1	82

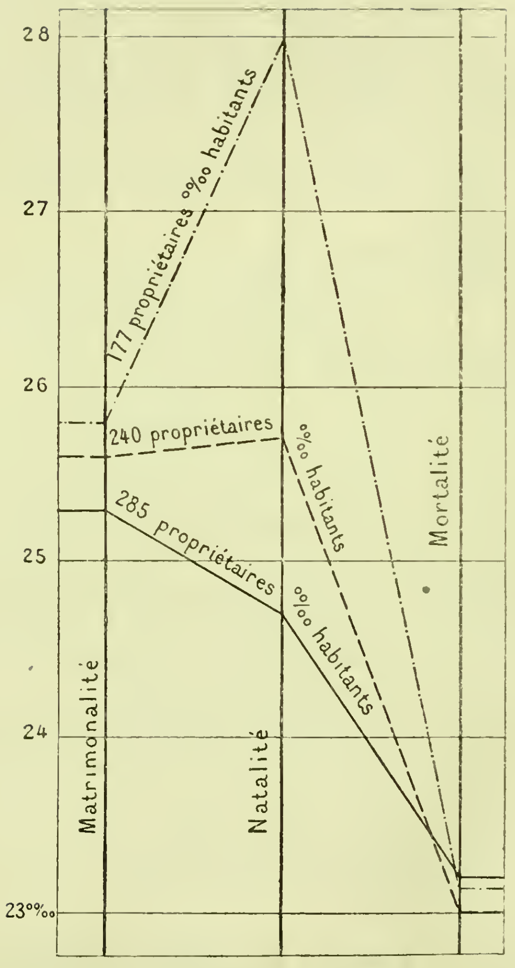
(Voir graphique 26.)

Le premier comprend les trente départements dans lesquels plus du quart des paysans domiciliés sont propriétaires, soit en moyenne environ 285 par 1 000 habitants, le dernier comprenant 21 départements où moins du cinquième des paysans sont propriétaires, soit en moyenne 177 par 1000 ; enfin un groupe intermédiaire de 31 départements où le nombre des paysans propriétaires s'élève environ à 240 par 1000.

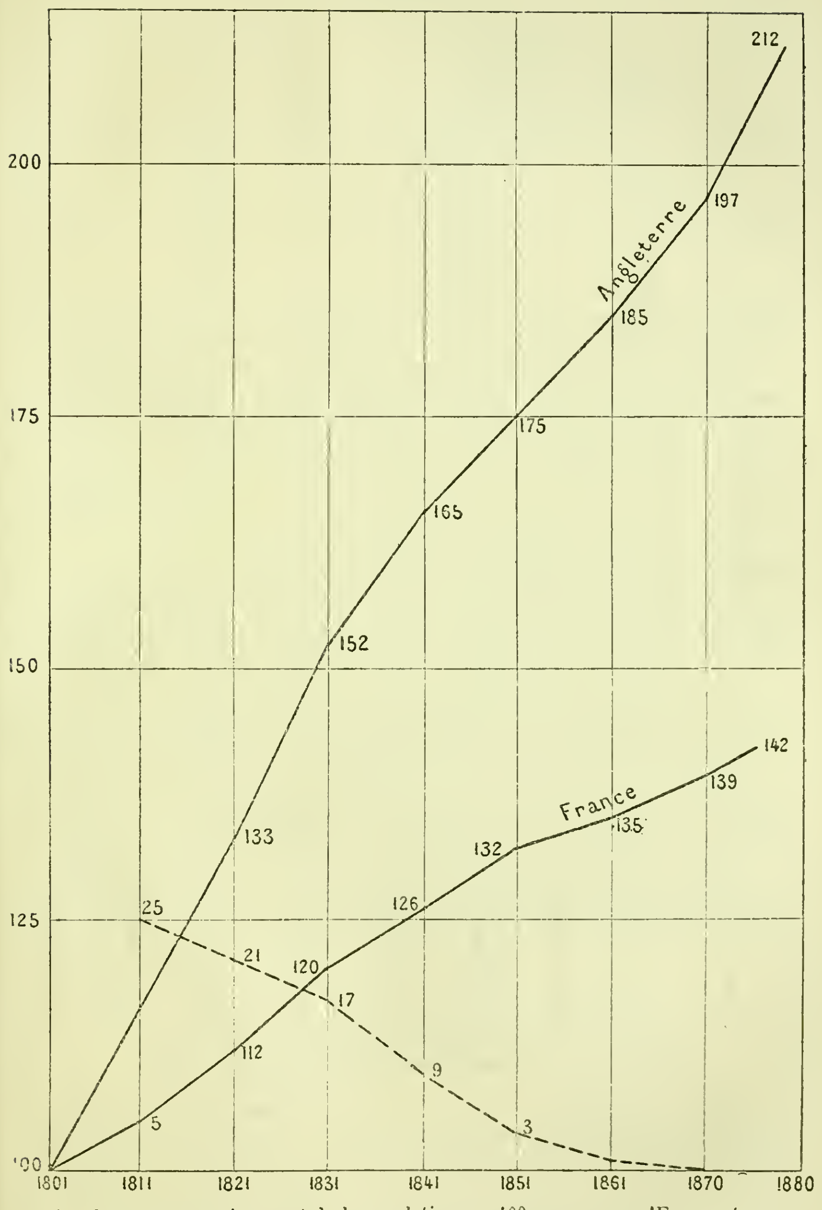
Le bourgeois et le paysan économisant les enfants, il en résulte une rétrogradation de la natalité (voir graphique 27).

En ce moment, la France est le pays dont le croît de la population est le plus lent. De 1801 à 1876 ou 1878, 100 personnes en Angleterre sont devenues 212 personnes : en France, elles ont devenues 142.

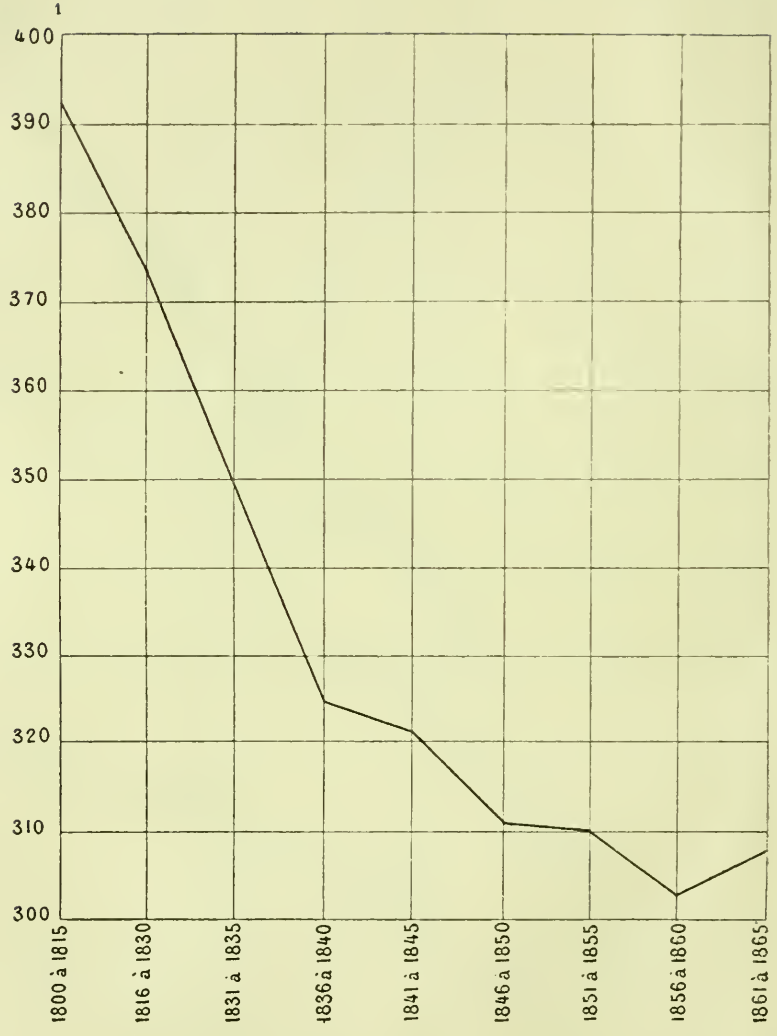
[1] Nous avons dû écarter les départements contenant les grandes villes, Seine, Rhône, etc., dans lesquels la propriété agricole est insignifiante ; c'est ce qui fait que les coefficients des trois groupes, pris ensemble, diffèrent un peu de ceux de la France en général.



Graph. 26. — Accroissement de la population suivant le nombre de propriétaires terriens par 1000 habitants en chaque catégorie.



Graph. 27. — Accroissement de la population par 100 personnes en France et en Angleterre (sans tenir compte des agrandissements de territoire).
---- Natalité décroissante en France.



Graph. 28. — Enfants légitimes nés vivants par 100 mariages, pendant diverses périodes.

[1] Dans ce cliché, il devrait y avoir une virgule après le premier chiffre à gauche, qui représente des unités et non des centaines.

	Augmentation de la population dans les Iles-Britanniques.		Par 1000 habitants.
1801.	15 996 400 habit.		»
1821.	21 272 187	—	1 330
1831.	24 392 485	—	1 525
1841.	27 239 404	—	1 656
1851.	29 571 644	—	1 750
1871.	31 628 400	—	1 975
1878.	33 935 000	—	2 126

La natalité de la France est de 80 pour 100 au-dessous de celle de la Prusse et de l'Angleterre, et cependant y a-t-il pléthore ? N'y a-t-il plus une parcelle de sol en France où un Français ne puisse plus poser ses pieds ? Loin de là ; car la population spécifique de la France relativement à son étendue est faible (voir graphique 29).

Le nécessaire est relatif. Pour le paysan propriétaire, le nécessaire, c'est sa propriété. Pour toute une catégorie de bourgeois, le nécessaire, c'est une place de gouvernement. Maintenant pour tout le monde en France, le nécessaire ne représente pas un morceau de pain quotidien, mais un certain bien-être.

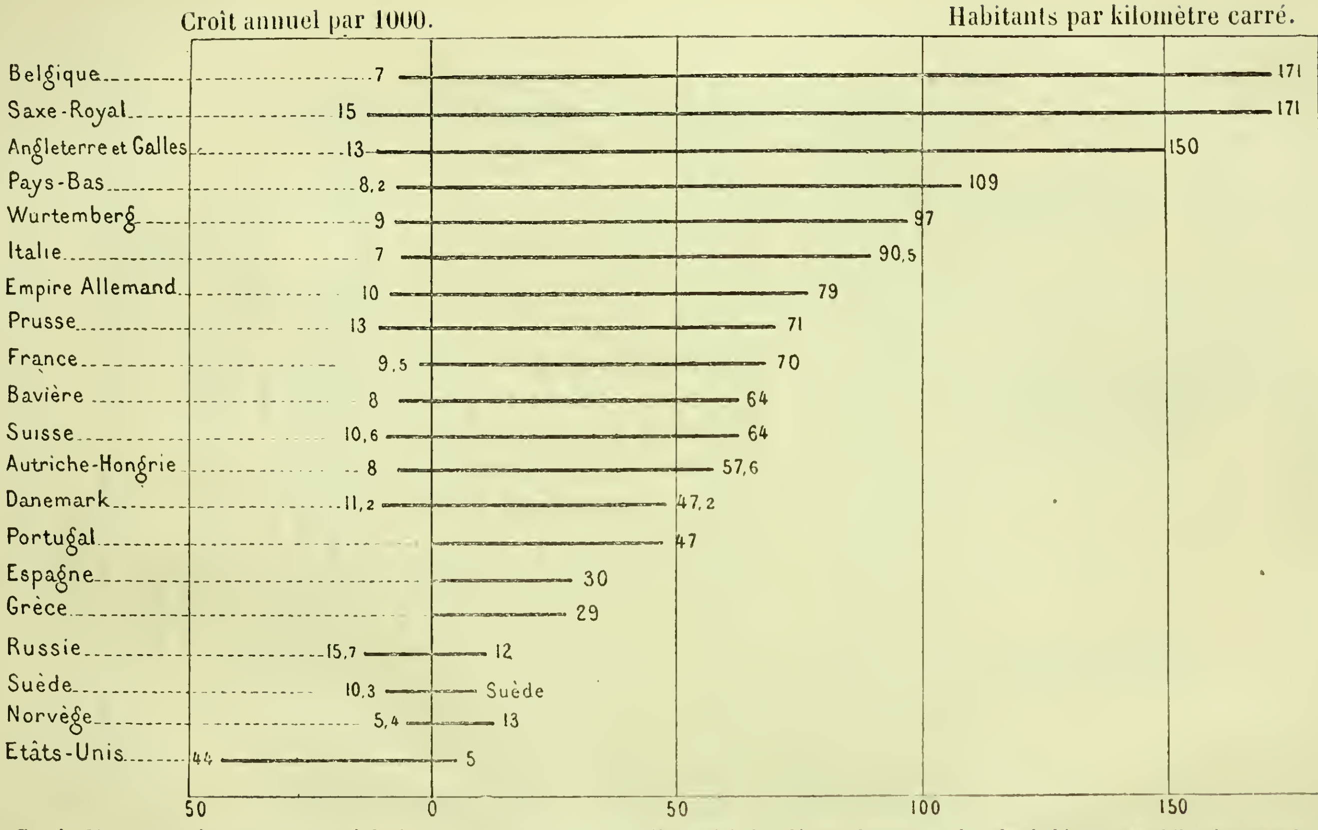
Or, il y a deux moyens de le conquérir et de ne pas le perdre : c'est de redoubler d'initiative, d'efforts, d'énergie ou bien de restreindre ses charges au minimum. La majorité des Français prend ce dernier parti. L'imprudence de l'insouciant qui jette des enfants au monde, sans capital pour les élever, est blâmable ; mais la prudence qui en arrive à supprimer la paternité, pour éviter des charges, est un grave symptôme d'inertie morale. Chez tout homme qui, au lieu d'agir, se donne pour but d'éviter l'action, le ressort est brisé.

Sous ce rapport, le tableau suivant est navrant :

ENFANTS LÉGITIMES (NÉS VIVANTS), PAR MARIAGES [1].

1800-1815.	3.93
1816-1830.	3,73

[1] *Économiste français,* 13 mars 1880 ; *Question de la population en France,* Paul Leroy-Beaulieu.



Graph. 29. — Accroissement comparé de la population dans les dernières périodes décennales et nombre des habitants par kilomètre carré, d'après le docteur Bertillon.

1831-1835.	3,48
1836-1840.	3,25
1841-1845.	3,21
1846-1850.	3,11
1851-1855.	3,10
1856-1860.	3,03
1861-1865.	3,08

(Voi graphique 28.)

VI. Qu'on jette un coup d'œil sur le graphique 30, représentant la population de divers États par trois grands groupes d'âges de 0 à 15 ans, de 15 à 60 ans, de 60 ans et au delà. En France sur 1 000 habitants, il n'y a que 275 vivants du premier âge; mais il y en a 617 du second ; il y en a 108 du troisième.

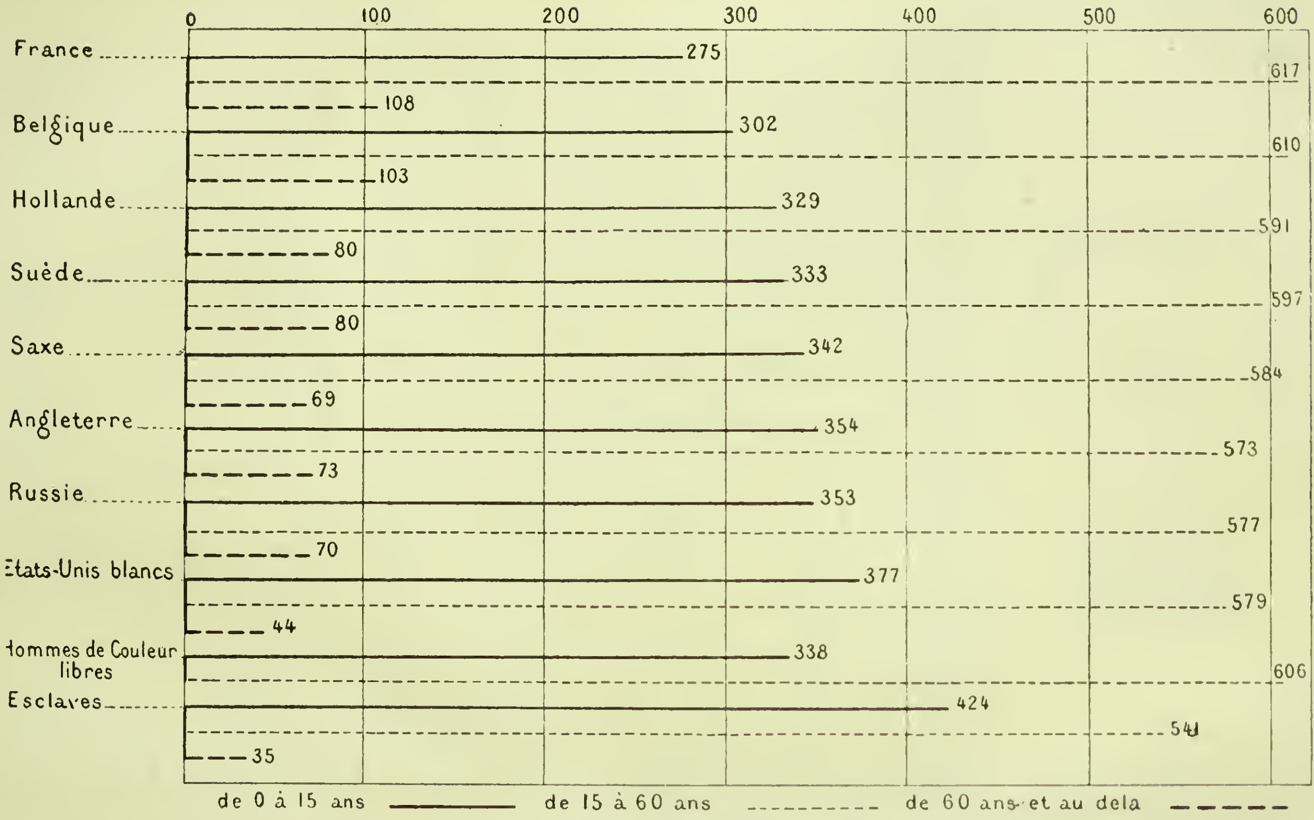
C'est une proportion beaucoup plus forte qu'en Angleterre, où, de 0 à 15 ans, nous trouvons 354 vivants, tandis qu'il n'y en a plus que 573 de 15 à 60 ans et 69 de 60 à 0.

Mais pour bien se rendre compte de la conséquence de ces chiffres, il faut considérer ceux qui concernent les esclaves aux Etats-Unis, avant l'émancipation, cela va sans dire. Le groupe des vivants de 0 à 15 ans est de 424 : il dépasse tous les autres, celui de 15 à 60 ans n'est plus que de 541 ; celui de 60 à 0 n'est plus que de 35.

Si la natalité est nombreuse, le déchet est donc énorme. On meurt vite, on meurt jeune, on dépasse péniblement l'âge de 60 ans.

En France, la natalité est faible. De 15 à 30 ans, la mortalité est forte.

La France, qui occupe le cinquième rang pour sa mortalité générale, n'a que le deuxième pour sa mortalité de 15 à 30 ans : 8,63 décès annuels par 1 000 habitants, tandis que les pays Scandinaves n'en comptent que 5,8 à 6,7, la Prusse que 7; l'Angleterre elle-même, malgré sa grande et meurtrière industrie, et l'Espagne, malgré sa civilisation peu avancée, n'ont que 8,2!



Graph. 30. — Population des divers États par par trois grands groupes d'âges.

SURVIVANCE A VINGT ANS ACCOMPLIS [1].

	Proportion par 100 habitants.
Norwège	72,6
Danemark	71,3
Suède	69,8
Angleterre	64,4
Belgique	64,2
France	62,9
Pays-Bas	61,6
Prusse	58,6
Italie	53,4
Espagne	51,1

(Voir graphique 31.)

Graph. 31. — Survivance à vingt ans accomplis.

La perte est énorme ; car alors l'homme est élevé ; il est prêt à produire, à commencer une famille. Il meurt. C'est un capital disparu complètement. Cette mortalité doit nous préoccuper : elle tient sans doute à notre absurde système d'éducation, à notre service militaire, à la parcimonie avec laquelle les pa-

[1] *Réforme économique*, fo V, p. 57.

rents pourvoient aux besoins du jeune homme, pour lui laisser une plus grosse fortune après leur mort.

Cette période passée, la mortalité est très faible; la vie est longue : de là un inconvénient, car au-delà de 60 ans, en thèse générale, le vieillard ne peut plus être considéré comme un instrument de production, et il pèse, par conséquent, sur la partie active de la population. Si nous procédons par analyse, nous appliquerons à la France cette constatation de la biologie, qu'en général, les organismes supérieurs vivent plus longtemps que les organismes inférieurs.

Nous appliquerons encore cette autre constatation : qu'une espèce animale produit beaucoup de rejetons dont elle ne prend aucun soin et quelques-uns dont elle prend beaucoup de soins.

La population française a peu de rejetons, mais elle en a un soin relatif, quoique bien insuffisant, supérieur à celui des autres peuples, au moins quant aux résultats. Cette population se conserve, elle se conserve même trop et ne se renouvelle pas. Il y a trop de gérontes et pas assez d'enfants; et les gérontes engendrent la gérontocratie, gouvernement des vieux, des vieilles idées, des vieilles choses, négation de tout progrès !

D'un autre côté on dit : Soit, la population anglaise augmente dans une proportion considérable; elle émigre alors de la Grande-Bretagne aux États-Unis et en Australie : de 1837 à 1876, en 39 années, 8 millions de personnes, soit par an 22800, ont pris cette route. Chaque émigrant valait, pour le pays où il allait, environ 175 livres sterling; c'est-à-dire son enfance, son éducation, son habileté, et le stock de ses habits, de son argent, des marchandises qu'il emportait, valait 175 livres pour la nouvelle contrée de son choix.

L'Angleterre a donc contribué, année moyenne, pour 4 millions de livres (100 millions de francs), soit un total de 4 milliards de francs, au progrès de l'Amérique et de l'Australie [1].

[1] *The Economist Review Commercial of* 1878, p. 5. L'*Economist* dit:

Et puis, quand une colonie est devenue puissante, comme les Etats-Unis, elle se sépare de la métropole et lui ferme ses frontières. En attendant, dès qu'elle est suffisamment forte, elle élève des tarifs de douanes qui ferment son territoire aux produits de l'Angleterre, telle l'Australie, tel le Canada. L'Angleterre n'a donc que les charges sans bénéfices. Elle n'arrive qu'à se faire des concurrents. Si ces 4 milliards de francs avaient été dépensés en Angleterre, celle-ci n'en eût-elle pas eu meilleur profit?

La question est évidemment très discutable et très complexe; mais ces émigrations seraient-elles improductives pour l'Angleterre; fût-il indifférent pour elle qu'il n'y eût pas sur toute la surface du globe des hommes parlant anglais, ayant des habitudes anglaises, des traditions anglaises, qu'il n'en resterait pas moins vrai que si la population n'est pas dense, la lutte pour l'existence disparaît; alors c'est la stagnation, c'est l'arrêt de développement. Tout enfant que vous ne faites pas est un homme de moins, dirait M. de la Palisse; et cet homme pouvait être Papin, Watt ou Stephenson!

Les hommes se gênent, mais ils s'aident les uns les autres. Jetez un grain de froment isolé dans une plaine; il aura bien de la chance s'il produit un épi qui arrive à maturité. Semez un champ de blé, et ces plantes multiples se protègeront réciproquement.

La solidarité est une loi de nature chez des organismes qui en sont parfaitement inconscients. Seulement, sans elle, ils auraient disparu depuis longtemps, si jamais ils avaient existé. Il en est de même pour l'homme.

Ici, je ne tiens pas compte des obstacles physiologiques, résultant des maladies diverses, de la vie surchauffée de notre civilisation raffinée; je ne constate qu'un fait au point de vue de ses conséquences économiques.

40 *millions pounds per annum;* mais c'est évidemment là une faute. C'est 4 millions qu'il faut lire.

L'augmentation de la population pousse au progrès tout peuple qui ne s'abandonne pas à la résignation passive, comme l'Hindou. Sous cette pression, la lutte pour l'existence est plus ardente, l'homme fait plus d'efforts, et il développe sa puissance, sa capacité d'utilités. Si l'on ne peut pas dire que tous les peuples denses sont des peuples forts, on peut dire que jamais un peuple d'une population stagnante et disséminée n'a été un peuple fort. Cette densité est si nécessaire, que partout nous voyons un mouvement d'immigration dans les villes, là où la population est la plus serrée.

Le moral restreint, — la contrainte morale de Malthus — ne doit être pratiqué qu'avec une extrême prudence. Son application exagérée menace de détruire peu à peu la population française. Si elle s'étend aux autres peuples avancés dans l'évolution humaine, ils courent le danger d'être débordés, dans un moment donné, par des peuples d'une civilisation inférieure. Ce qui est arrivé pour notre aristocratie dégénérée, pour notre riche bourgeoisie dont les rejetons, abusant de la vie, s'en vont s'étiolant, en formant la classe des petits crevés, arrivera pour des peuples entiers.

Voyez en France les conséquences de notre économie politique dépressive. Dans les civilisations primitives, la sélection est provoquée par la force de l'homme, la beauté ou au moins l'énergie de la femme. Dans notre civilisation française la sélection s'est faite, elle se fait encore, par la position, la dot, le titre, sans qu'on tienne compte de l'épuisement de l'homme, de la scrofule de la femme. En Angleterre, chaque jeune homme a appris à compter sur lui, chaque jeune fille sur elle : ils s'unissent dans le but de poursuivre ensemble la lutte pour l'existence ; la sélection se fait, la femme estimant l'énergie de l'homme, l'homme le dévouement de la femme.

Cependant, dans ce pays prolifique, l'Angleterre, en 1877, des libres-penseurs, des hommes fort distingués [1], ont fondé

[1] Dr Drysdale, président.

la *Malthusian League*. Voici quelques-uns des paragraphes de son programme, qui en expliquent le but :

« 4. Les obstacles préventifs consistent dans la limitation des enfants par l'abstention du mariage, ou la prudence après le mariage.

« 5. L'abstention prolongée du mariage — que prônait Malthus — est la source de beaucoup de maladies et de vices sexuels ; l'union précoce, au contraire, tend à assurer la pureté sexuelle, le comfort domestique, le bonheur social et la santé individuelle ; mais c'est une grave offense pour les hommes et les femmes de mettre au monde plus d'enfants qu'ils ne peuvent convenablement en loger, nourrir, habiller, élever.

« 6. La surpopulation est la source la plus féconde du paupérisme, de l'ignorance, du crime et de la maladie. »

Il est difficile de retourner la question et de dire qu'il est bon que les hommes et les femmes doivent mettre au monde plus d'enfants qu'ils ne peuvent convenablement en loger, nourrir, habiller et élever; mais que représente ce long adverbe « convenablement ? » Affaire d'appréciation et de mesure, rien de plus.

La *Malthusian League* pose encore la question d'une autre manière : la restriction de la population aurait « un immense résultat presque immédiat : la diminution de la demande de travail, donc l'augmentation des salaires. »

Ce second côté de la question mérite un examen sérieux, car il s'agit de savoir par quelles lois est réglée la valeur de l'homme.

CHAPITRE II.

LES PROFESSIONS.

« L'agriculture manque de bras. » — Mouvement des populations rurales vers les villes. — France. — Angleterre. — Transformation des populations agricoles en populations industrielles. — Fait constant. — Émigrations en France. — Statistique des professions. — Rapport de la population active et inactive. — Les parasites.

Tous les jours, on entend des doléances qui peuvent se résumer en cette phrase : — L'agriculture manque de bras.

On en a tellement abusé, qu'elle est devenue un cliché de vaudeville. Ledru-Rollin, déjà en 1848, dans un discours sur le droit au travail, parlait de la dépopulation des campagnes et de la nécessité de renvoyer les ouvriers des villes vers l'agriculture. C'était montrer de l'ingratitude envers eux, à qui était due la Révolution, et faire preuve d'une étrange manière de comprendre la liberté du travail.

C'est un fait : la population rurale a une tendance à devenir population urbaine ; la population agricole, à se transformer en population industrielle, non seulement en France, mais en Angleterre, mais partout.

RÉPARTITION POUR 100 [1].

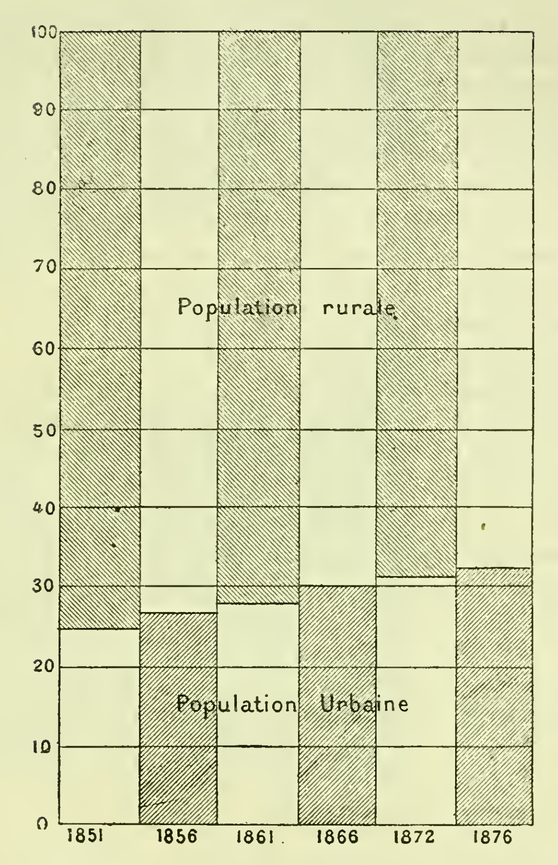
Population.	ANNÉES. 1851.	1856.	1861.	1866.	1872.	1876.
Urbaine	25,52	27,31	28,86	30,46	31,12	32,44
Rurale.	74,48	72,69	71,14	69,54	68,88	67,56

(Voir graphique 32.)

M. Max Wirth a constaté les mêmes faits pour l'Angleterre [2].

[1] *Statistique de la France,* t. V; 1876, paru en 1879, p. XXIV.

[2] Dans les pays industriels, la population agricole et la population industrielle forment chacune un flot continu, mais allant en



Graph. 32. — Rapport entre la population rurale et la population urbaine en France.

sens contraire; tandis que le premier va en diminuant, le second va en augmentant. En 1849, la population agricole de la Saxe était de 32 pour 100 ; en 1801, elle était descendue à 21 pour 100, tandis que la population industrielle, atteignant 51 pour 100 en 1849, s'était élevée à 56 pour 100 en 1861.

Dans la Grande-Bretagne (Angleterre, pays de Galles et Écosse), ce mouvement s'opère conjointement avec l'augmentation de la population, de l'importation et de l'exportation des marchandises,

Ce mouvement est conforme à la loi que nous avons constatée : la tendance de la civilisation agricole à se transformer en civilisation industrielle.

Dans l'agriculture actuelle, l'emploi des machines étant restreint, l'homme a une capacité productive faible : son salaire doit donc être plus bas que dans l'industrie. L'homme sait maintenant qu'il n'est plus lié au sol comme un végétal. Le chemin de fer passe à côté de chez lui et il sait qu'il peut se déplacer, s'en aller là où il vaut le plus. Ce mouvement ascendant d'émigration est constaté par les chiffres suivants.

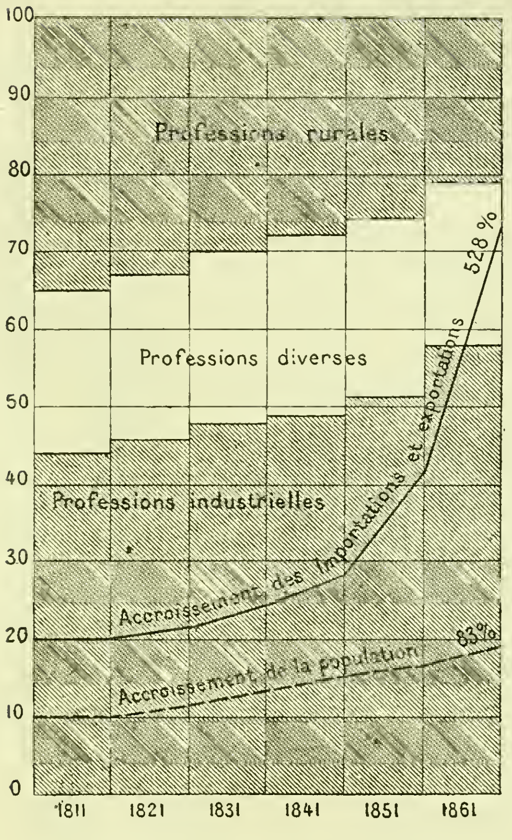
En 1861, la population des Français restés ou revenus dans leur département d'origine était de 88,24 par 100 habitants ; en 1866, elle n'était plus que de 87,45. Immédiatement après la guerre, elle est descendue à 84,97 ; elle n'est plus aujourd'hui que de 83,74. Cette réduction continue de la population sédentaire montre combien s'accentue, chaque année, le déplacement des populations. (Voir graphique 34.)

La population agricole n'en reste pas moins considérable en France comme le montrent les tableaux suivants :

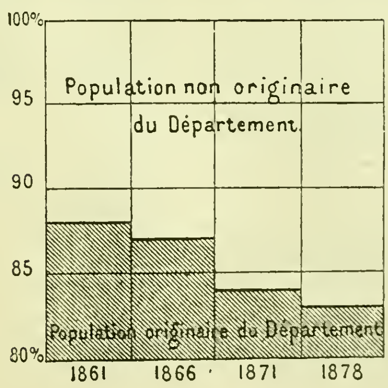
c'est-à-dire avec la production des richesses. (*Lois du travail,* p. 45.)

Années.	Importation.	Exportation.	Total.	Population.	POPULATION. Économie rurale.		
						Industrie.	Autres occupations.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.		0/0	0/0	0/0
1811. .	26 510 186	32 890 712	59 400 898	12 596 803	35,0	44,0	21,0
1821. .	30 792 760	36 659 630	67 452 390	14 391 631	33,0	46,0	21,0
1831. .	49 713 889	37 164 372	86 878 261	16 539 318	30,0	48,0	22,0
1841. .	64 377 962	51 534 623	116 012 585	18 720 394	28,8	49,6	21,6
1851. .	110 484 997	74 488 722	184 933 719	20 959 477	26,2	51,0	22,8
1861. .	217 485 024	159 632 498	377 117 522	23 128 518	21,5	58,1	20,4

(Voir graphique 33.)



Graph. 33. — Mouvement de la population industrielle et de la population rurale en Angleterre, relativement à la population générale.



Graph. 34. = Rapport de la population étrangère à la population moyenne du département.

Agriculture.	1° Propriétaires et paysans cultivant eux-mêmes leurs terres. .	10 620 886	56,00
	2° Fermiers, colons et métayers..	5 708 132	30,09
	3° Professions agricoles diverses (vignerons, bûcherons, jardiniers, maraîchers, etc.). . . .	2 639 587	13,91
		18 968 605	100.00
Industrie.	Grande industrie.	3 133 807	33.79
	Arts et métiers.	6 140 670	66.21
		9 274 537	100,00
Commerce et transports.		3 837 223	100.00
Professions libérales.	Gendarmerie et police	130 769	8,54
	Exercice des cultes.	229 667	15,00
	Fonctions publiques.	567 541	37,06
	Instruction publique et privée. .	222 641	14,54
	Professions judiciaires.	148 905	9,72
	— médicales	141 830	9,26
	Sciences et arts.	90 052	5.88
		1 531 405	100,00
Personnes vivant exclusivem. de leurs revenus.	Propriétaires et rentiers.	1 957 037	90,94
	Pensionnaires de l'État.	194 850	9,06
		2 151 888	100,00

(*Statistique de la France,* p. XLIX.) (Voir graphique 35.)

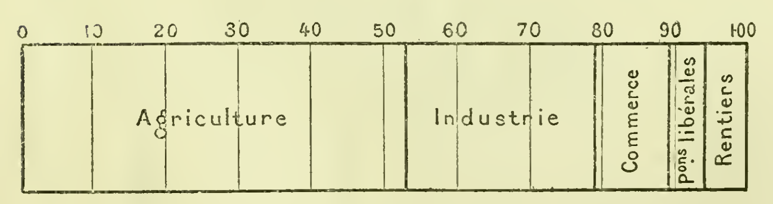
Groupes professionnels.	Nombre d'habitants.	Nombre proportionnel.
Agriculture.	18 968 605	53,04
Industrie.	9 274 537	25,93
Commerce et transports.	3 837 223	10,73
Professions libérales.	1 231 405	4,28
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus [1].	2 151 888	6,02
	35 763 658	100,00
Populations non classées [2].	281 740	
Total égal de la population nominative.	36 045 398	

(*Statistique de la France,* 1876, p. XLVIII.) (Voir graphique 36.)

[1] Propriétaires, rentiers, pensionnaires.

[2] Mendiants et vagabonds, professions inconnues.

Graph. 35. — Répartition proportionnelle de chaque groupe de professions.



Graph. 36. — Nombre proportionnel de personnes occupées dans chaque profession.

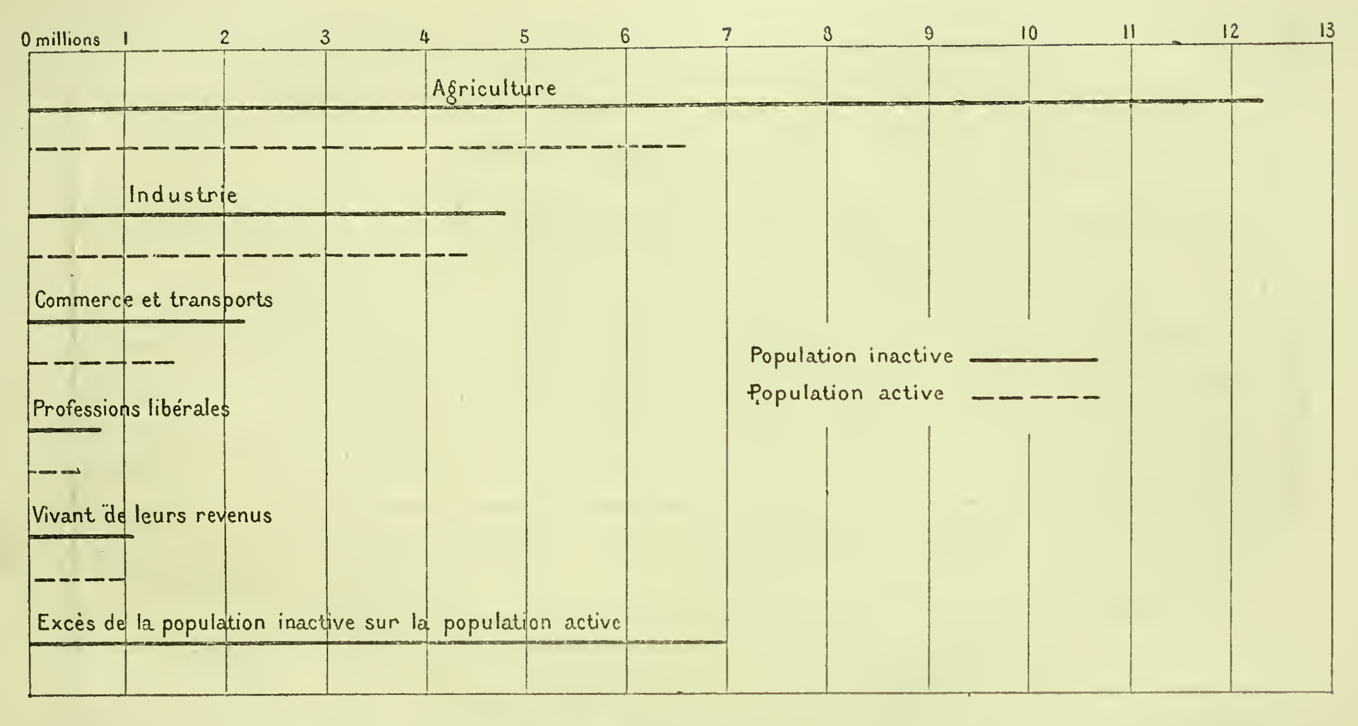
GROUPES PROFESSIONNELS.	POPULATION ACTIVE.				POPULATION INACTIVE		POPULATION	
	Chefs d'emploi.	Employés.	Ouvriers.	Journaliers	de la famille.	de la domesticité	ACTIVE.	INACTIVE.
Agriculture.	3 906 381	136 628	967 267	1 626 174	11 006 901	1 325 254	6 636 450	12 332 155
Industrie.	1 125 680	192 686	2 600 864	549 717	4 584 398	221 192	4 468 947	4 805 590
Commerce et transports	784 101	318 095	254 420	219 281	2 007 178	254 148	1 575 897	2 261 326
Professions libérales. .	523 256	114 124	1 209	28 241	686 437	178 138	666 830	864 575
Vivant de leurs revenus.	943 617	10 135	»	81 200	755 985	360 951	1 034 952	1 116 936
TOTAL ÉGAL à la population nominative. .	7 283 035	771 668	3 823 760	2 504 613	19 040 899	2 339 683	14 383 076	21 380 582

(*Statistique de la France*, p. L.) (Voir graphique 37.)

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE.

GROUPES PROFESSIONNELS.	POPULATION ACTIVE. Proportion pour 100				POPULATION INACTIVE. Proportion pour 100		RÉPARTITION POUR 100	
	des chefs et patrons.	des employés.	des ouvriers.	des journaliers.	de la famille.	de la domesticité	de la population active.	de la population inactive.
Agriculture	58,86	2,06	14,58	24,50	89,26	10,74	34,99	65,01
Industrie..	25,19	4,31	58,20	12,30	95,39	4,61	48,18	41,82
Commerce et transports	49,75	20,19	16,14	13,92	88,76	11,24	41,07	58,93
Professions libérales. .	78,47	17,11	0,18	4,24	79,40	20,60	43,54	56,45
Vivant de leurs revenus.	91,18	0,97	»	7,85	67,6	32,31	48,10	51,90
Moyennes générales.	50,63	5,37	26,59	17,41	89,06	10,94	40,22	59,78
		49,37						
	100				100		100	

(*Statistique de la France*, p LI.)



Graph. 37. — Rapport entre la population active et la population inactive de la France.

Dans un pays, tout le monde ne travaille pas : il y a des gens qui travaillent, qui produisent pour les autres ; les autres jouissent du produit de leurs efforts.

Avant de donner la proportion pour la France de la population active et inactive, nous devons faire cette réserve qu'un certain nombre de gens comptés dans la population active peuvent être rangés dans la population onéreuse. Les rats sont actifs ; mais leur activité est dévorante. Telle, celle de quantité de parasites sociaux.

Le docteur Bertillon en a relevé le nombre de la manière suivante :

En résumé, en ce qui concerne les *professions dites libérales*, on comptait qu'en 1866 :

16 à 17 personnes (y compris leur famille : aides et serviteurs) sur 10 000 habitants, vivent de professions qui ont pour objet les travaux, les ouvrages scientifiques, littéraires, artistiques qui font la gloire du pays ;

36 à 37 personnes (chefs de famille, femmes, enfants et serviteurs) vivent des professions qui ont pour objet la santé de l'homme et de ses animaux domestiques ;

46 à 47 vivent des professions qui ont pour objet de maintenir la justice et l'équité dans les rapports des hommes entre eux ;

53 vivent des professions qui ont pour sujet l'éducation et l'instruction de nos enfants, la propagation de l'héritage du savoir de toute sorte légué par nos ancêtres ;

62 personnes vivent de l'exercice des différents cultes, du soin de louer Dieu en faveur de ceux qui estiment que ces prières, ces louanges et ces chants amènent la Divinité à favoriser nos petits intérêts, ou tout au moins sont des cordiaux fort utiles ;

108 vivent des fonctions publiques et des soins donnés à la gestion des affaires d'intérêt général.

Enfin environ 171 vivent du soin de la défense extérieure et intérieure des personnes et de la fortune publique et privée.

En outre, à la même époque je relève :

190 personnes (familles et serviteurs compris) vivant du produit de la location de leurs biens ruraux ;

61 à 62 de la location de leur propriété urbaine ;

196 du produit de leurs rentes (sur l'État ou autres ?) ;

39 des pensions faites par l'État ou autre jouissance publique ou privée [1].

Encore à première vue, beaucoup de ces professions paraissent utiles, productives : si on regardait bien au fond, on verrait que tel magistrat, chargé de produire de la sécurité, n'a jamais su produire que le danger qui résulte du mépris de la loi, provoqué par la bassesse du juge.

[1] Bertillon, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. France.

CHAPITRE III.

LA VALEUR DE L'HOMME.

Rôle économique de l'homme. — Sa capacité d'utilités. — Serrurier et professeur. — Capital et travail : termes impropres. — Utilités impersonnelles et utilités personnelles. — Le combustible de l'homme. — Les machines et le travail. — Puissance de l'outil et valeur de l'homme. — Augmentation des salaires en France : tableaux. — Comparaison des augmentations de salaires. — Les salaires en Angleterre. — Le bien-être des pauvres de Londres. — Salaires à New-York, en Angleterre, en Belgique, en Alsace et en Normandie. — Coefficient du travail, d'après M. Brassey. — Comparaison du taux des salaires et du prix de l'alimentation. — La prétendue loi des salaires : Ricardo, Lassalle. — Le nécessaire est relatif. — Malthus ; erreur : la baisse des salaires. — Le travail matériel. — L'industrie. — La capacité administrative. — Substitution du travail intellectuel au travail musculaire.

L'homme, avons-nous dit, s'approprie des utilités, ou par son propre effort ou par l'échange.

L'effort personnel de l'homme s'appelle le travail. C'est l'emploi de ses forces intellectuelles ou musculaires à la transformation des forces de la nature en utilités pour lui.

L'homme peut agir directement, mais son action isolée est faible. Livré à ses propres ressources, nous avons vu que Robinson obtenait difficilement le plus faible bien-être ; et cependant Robinson avait à sa disposition des outils et des procédés produits par une civilisation développée.

De là ce résultat : un échange permanent des utilités possédées par chaque individu.

Or, chaque individu est détenteur d'un plus ou moins grand nombre d'utilités.

Plus ces utilités sont grandes, plus sa puissance d'achat pour obtenir d'autres utilités est grande.

L'homme peut être détenteur de deux sortes d'utilités : les unes sont indépendantes de lui ; c'est à celles-là qu'on donne, dans la langue courante, le nom de propriété, de capital : masse

inerte, sol, machines, houille, approvisionnements, inutiles par eux-mêmes.

Les autres, au contraire, sont incorporées à lui : c'est sa capacité musculaire, sa capacité intellectuelle, ses connaissances acquises, ses aptitudes, la beauté pour une femme.

Il peut échanger ces utilités contre d'autres.

On parle des rapports du capital et du travail, et l'on fait du capital et du travail deux entités hostiles. En réalité, il n'y a que des rapports entre des utilités d'ordres divers.

— Moi, je suis ouvrier, ayant un métier, capable de faire des serrures, je suis détenteur de l'utilité *serrure*. Quiconque voudra des serrures sera obligé de s'adresser à moi. Mais qui s'adressera à moi? un détenteur d'utilités différentes. Il sera détenteur d'utilités personnelles ou impersonnelles : peu importe. Il échange un certain nombre des utilités qu'il a contre la mienne : c'est un professeur, je suppose ; il échange son utilité *science* contre mon utilité serrure. — Mais je puis ne pas avoir besoin de son utilité science.

D'autres en ont besoin, au contraire. Alors son utilité : « science », réalisée sous forme d'appointements, de leçons, lui a donné le pouvoir d'acheter mon utilité : serrure.

Mais ce professeur peut ne pas consommer immédiatement toutes les utilités qu'il a reçues en échange de celles qu'il a données. Alors ou il les met dans le fond de son armoire où elles dorment improductives, ou bien il les incorpore dans des terres, dans des mines, dans des forges, dans des chemins de fer, dans des bateaux, dans des capitaux fixes quelconques. Moi, serrurier, je consomme immédiatement les utilités que je reçois en échange de celles que je donne. Il en résulte que je n'ai de disponible que mes utilités personnelles, tandis qu'au contraire, le professeur, outre ses utilités personnelles, a encore à sa disposition d'autres utilités impersonnelles. Sa puissance d'achat est devenue plus grande qu'elle n'était auparavant.

Relativement au rapport qui existait entre nos deux puis-

sances d'achat, la différence est devenue plus grande qu'auparavant. Mais s'il y a gagné, y ai-je perdu ? Non, parce que si sa puissance d'achat d'utilités est devenue plus grande, il pourra acheter plus de serrures : mes serrures augmenteront donc de valeur, et, par conséquent, ma puissance d'utilités sera augmentée.

Lorsque l'on parle du capital et du travail, on se sert d'un terme impropre, en opposant ces deux termes l'un à l'autre : il y a tout simplement échange d'utilités impersonnelles et d'utilités personnelles.

L'homme est un capital fixe capable de produire des utilités, exactement comme un champ, comme une machine, comme un outil quelconque.

Sa supériorité est d'être un outil susceptible de se perfectionner lui-même. Plus il est perfectionné, plus il a de capacité d'utilités : par conséquent, plus il vaut.

Une machine est d'autant meilleure que, pour produire plus d'effet utile, elle consomme moins de capital circulant [1]. L'homme étant un capital fixe, il en est exactement de même pour lui. Il consomme du combustible aussi lui sous forme de pain, de vin, de viande. S'il produit moitié plus avec la même consommation de combustible, sa puissance d'utilité double. Il vaut donc davantage.

Or, comment sa puissance de production peut-elle augmenter? Par la science, qui lui a indiqué des procédés plus rapides et plus faciles pour faire subir à la matière des changements d'état et de lieu ; par la machine, qui vient substituer à sa force musculaire celle de ses chevaux-vapeur.

Sa capacité d'utilité augmente en raison de la puissance de l'outil dont il se sert. Or, que représente sa capacité d'utilité? sa valeur.

On peut donc dire :

La valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil.

[1] Voir liv. II.

Faute de s'être rendu compte de ce phénomène, beaucoup de gens ont déclaré doctoralement que les machines devaient supprimer le travail et diminuer les salaires : telle était la prophétie de Sismondi; elle a souvent été répétée depuis, quoique perpétuellement démentie par ce fait : la demande de travail a augmenté, les salaires aussi.

En 1760, Arkwright prit son premier brevet d'invention pour sa machine à filer. Il y avait alors en Angleterre 5 200 fileuses au petit rouet, et 2 700 tisseurs, en tout 7 900 personnes employées à la fabrication des étoffes [1].

Des coalitions se formèrent contre sa machine et contre celle de Hargreaves ; il fut obligé de prendre successivement plusieurs brevets.

La machine à vapeur de Watt, qui devait généraliser l'emploi du métier d'Arkwright, ne fut inventée qu'en 1774, et ce ne fut qu'en 1775 ou 1777 que les filatures de coton mues par la vapeur commencèrent à se répandre dans le Royaume-Uni.

En 1787, une enquête du Parlement constata que le nombre des ouvriers avait atteint le chiffre de 320 000, soit 4 400 pour 100 d'augmentation.

Depuis, les machines ont été perfectionnées, le même travail a exigé moins de bras, le nombre des ouvriers progresse toujours.

M. Baines, dans ses *Documents statistiques,* établit qu'en 1833 il y avait dans le Royaume-Uni 237 000 ouvriers employés à la filature et au tissage à la mécanique, et 250 000 tisserands à la main ; en tout, 487 000 personnes employées seulement à la filature et au tissage des étoffes de coton.

En comptant les ouvriers employés aux industries latérales, à l'impression des étoffes, etc., M. Baines obtient le chiffre de 800 000 ouvriers.

La mécanique appliquée à l'industrie cotonnière, qui devait ruiner 7 900 fileurs, donnait, en 1833, la subsistance à 2 mil-

[1] Michel Chevalier, *Cours d'économie politique,* t. Ier, p. 354 et suiv.

lions de personnes, en tenant compte de la répercussion du chiffre de 800 000 ouvriers.

Depuis 1833, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Le nombre d'individus qui vivent de l'industrie cotonnière n'est pas moindre de 2 500 000.

J.-B. Say avait très bien expliqué les motifs de ce phénomène. Supposons que 300 000 francs soient employés dans une manufacture ; — un tiers en matières premières et les deux tiers en salaire. Le manufacturier trouve une machine qui économise deux tiers. Laissera-t-il improductifs les 100 000 francs économisés ? Non. Il diminuera le prix de ses produits proportionnellement, par conséquent, en augmentera la consommation, et cette augmentation provoquera l'agrandissement de son usine. S'il ne peut employer cette somme à son usine, il la déposera dans une banque, il l'emploiera en commandite, et ce capital, rendu ainsi disponible, servira à provoquer de nouvelles entreprises qui réclameront une augmentation de l'effort humain.

Plus les capitaux circulants sont abondants, plus leurs détenteurs sont empressés d'en trouver l'emploi et de les convertir en capitaux fixes [1].

Ils ne peuvent les employer, ils ne peuvent les convertir qu'à l'aide d'un effort humain. Qu'ils fondent une usine, qu'ils bâtissent une maison, qu'ils commanditent un chemin de fer, c'est toujours l'effort humain qu'ils demandent. Plus sa demande est abondante, plus son prix s'élève.

En outre, la valeur des capitaux circulants, produits par l'homme, diminue en proportion de leur abondance.

La valeur de l'homme, comme celle de tous les capitaux fixes, est en raison de l'abondance des capitaux circulants.

Cette loi est démontrée par les chiffres suivants, qui indiquent l'augmentation des salaires en France pendant le dix-neuvième siècle :

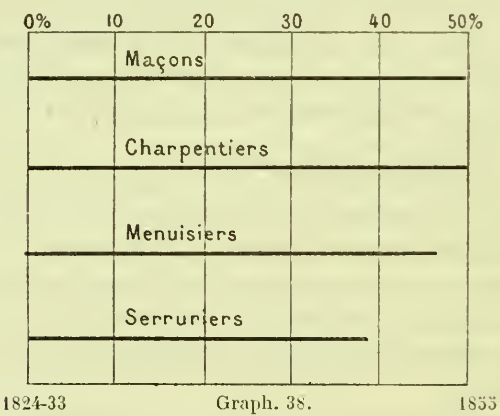
[1] Voir liv. II.

PRIX DE JOURNÉE MOYEN DES OUVRIERS EN BATIMENT EMPLOYÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS [1].

	1824-33.	1834-43.	1844-53.	1854.	1855.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Maçons.	2 00	2 07	2 15	2 26	2 34
Charpentiers. . .	2 15	2 21	2 32	2 44	2 52
Menuisiers. . . .	2 16	2 22	2 30	2 41	2 49
Serruriers	2 26	2 32	2 42	2 55	2 64

(Voir graphique 38.)

AUGMENTATION POUR 100.



1824-33 Graph. 38. 1855

PRIX DE JOURNÉE MOYEN DES OUVRIERS EN BATIMENT DANS LES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS, PARIS NON COMPRIS [2].

		1853.	1857.	1871.	1872.
50 %	Maçons.	2,07	2,40	3,06	3,07
50 %	Charpentiers. . . .	2,20	2,53	3,34	3,43
47 %	Menuisiers.	2,02	2,31	2,85	2,98
39 %	Serruriers.	2,16	2,44	3,02	3,01

PRIX DE JOURNÉE MOYEN DES OUVRIERS EN BATIMENT A PARIS.

	1805.	1810.	1853.	1866.	1875.	0/0.
Terrassier..	2 25	2 25	3 »	4 »	4 »	77
Tailleur de pierre. .	3 35	3 50	5 »	5 50	5 50	69
Poseur.	3 25	4 »	5 25	6 »	6 25	92
Maçon.	3 25	3 25	4 25	5 25	5 50	69

[1] D'après M. de Foville (*Économiste français,* 5 février 1876).

[2] *Id., ibid.*

	1805.	1810.	1853.	1866.	1875.	0/0.
Limousin.	2 50	2 50	3 »	4 25	5 »	100
Manœuvre.	1 70	1 90	2 50	3 35	3 50	105
Charpentier	3 »	3 25	5 »	6 »	6 »	100
Menuisier.	3 50	3 2	4 »	4 50	5 »	42
Forgeron.	5 »	5 »	5 »	6 50	7 »	40
Ajusteur.	3 75	4 »	4 25	4 60	5 25	40
Vitrier.	3 »	»	3 75	5 »	5 25	75
Plombier.	4 25	»	4 »	5 50	6 »	41
Couvreur.	5 »	»	5 »	6 »	6 »	20
Peintre.	4 25		4 »	5 »	6 »	41
Serrurier.	»	»	4 »	5 »	5 »	

(Voir graphique 39.)

0f 1f 2 3 4 5 6 7

Terrassier

Tailleur de Pierres et Maçon

Manœuvre

Charpentier

Forgeron

Ajusteur

Vitrier

Plombier

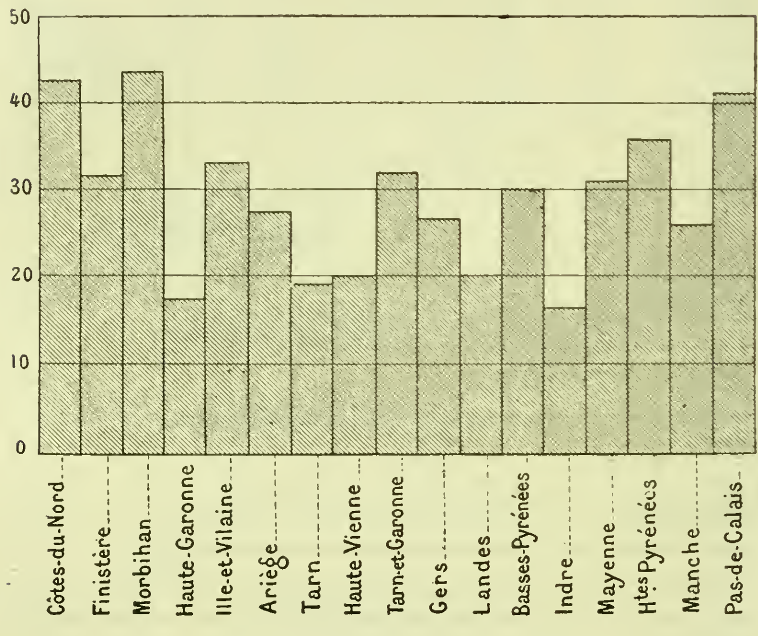
Couvreur

Peintre

en 1805 en 1875

Graph. 39. — Prix moyen des journées des ouvriers en bâtiment à Paris en 1805 et en 1875.

Voici, d'après M. de Foville, les dix-sept départements où les salaires pour le travail des champs étaient le moins élevés en 1862 [1].



Graph. 40.

PRIX DE JOURNÉE MOYEN.

Départements.	1849-53.	1855.	1862.	Accroissement de 1849-53 à 1862.
	fr.	fr.	fr.	0/0.
Côtes-du-Nord. . . .	0 80	0 90	1 14	42,5
Finistère.	0 86	0 91	1 14	32,5
Morbihan	0 82	0 94	1 18	43,9
Haute-Garonne. . . .	1 03	1 08	1 21	17,5
Ille-et-Vilaine	0 97	1 03	1 29	33,0
Ariège.	1 05	1 18	1 35	28,6
Tarn.	1 15	1 22	1 37	19,1
Haute-Vienne	1 14	1 25	1 37	20,2
Tarn-et-Garonne. . .	1 06	1 26	1 40	32,1

[1] *L'Économiste français,* 8 janvier 1876.

Départements.	1849-53.	1855.	1862.	Accroissement de 1849-53 à 1862.
	fr.	fr.	fr.	0/0.
Gers.	1 12	1 26	1 43	27,7
Landes.	1 20	1 37	1 44	20,0
Basses-Pyrénées. . .	1 10	1 17	1 44	30,9
Indre.	1 26	1 55	1 48	17,4
Mayenne.	1 14	1 20	1 50	31,6
Hautes-Pyrénées. . .	1 10	1 12	1 50	36,4
Manche	1 21	1 33	1 53	26,4
Pas-de-Calais	1 08	1 30	1 53	41,7

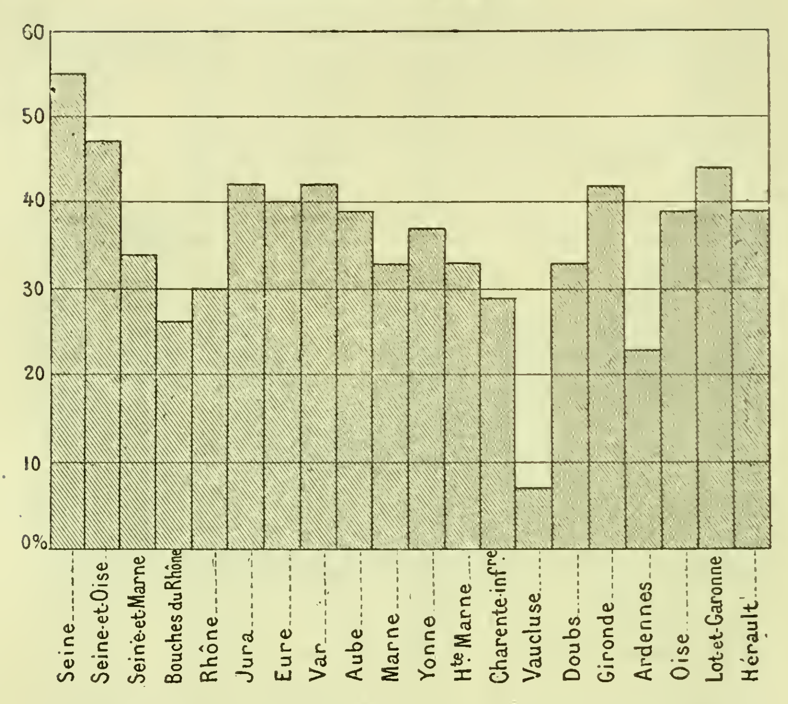
Voici les vingt départements où la main-d'œuvre pour le travail des champs se payait le plus cher en 1862.

PRIX DE JOURNÉE MOYEN [1].

Départements.	1849-53.	1855.	1862.	Accroissement de 1849-53 à 1862.
	fr.	fr.	fr.	0/0.
Seine	2 00	2 38	3 10	55.0
Seine-et-Oise.	1 80	2 17	2 66	47,7
Seine-et-Marne. . . .	1 90	2 23	2 56	34,7
Bouches-du-Rhône .	1 97	2 16	2 50	26,9
Rhône.	1 92	2 20	2 50	30,2
Jura.	1 75	1 92	2 50	42,8
Eure.	1 69	1 87	2 37	40,2
Var.	1 65	1 92	2 35	42,4
Aube.	1 67	1 83	2 33	39.5
Marne.	1 72	1 90	2 30	33.7
Yonne.	1 65	1 74	2 26	37,0
Haute-Marne.	1 66	1 92	2 22	33.7
Charente-Inférieure. .	1 72	1 91	2 22	29,0
Vaucluse.	2 04	2 30	2 20	7,84
Doubs.	1 63	1 85	2 17	33,1
Gironde.	1 52	1 75	2 16	42.1
Ardennes	1 75	1 84	2 16	23.4
Oise.	1 54	1 77	2 15	39,6
Lot-et-Garonne. . . .	1 47	1 78	2 13	44,9
Hérault	1 52	1 76	2 12	39.5

(Voir graphique 41.)

[1] D'après M. de Foville (*Économiste français,* 8 janvier 1876).



Graph. 41. — Accroissement pour 100 du salaire du travail des champs dans les vingt départements où le salaire était le plus considérable de 1849-52 à 1862.

PRIX DE JOURNÉE MOYEN DES FEMMES A PARIS.

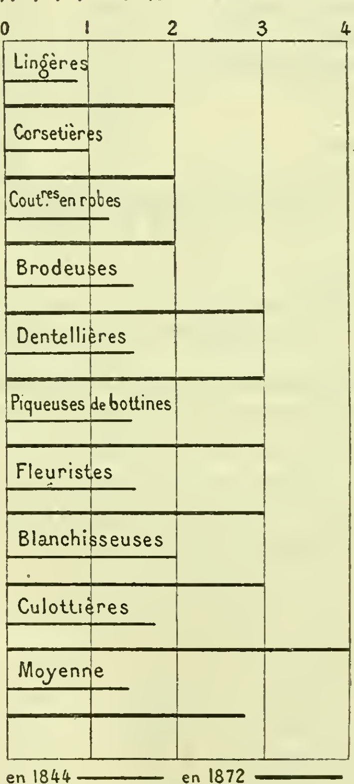
Professions.	En 1844[1].	En 1853[2].	En 1860[1].	En 1872.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	0/0.
Lingères.	0 90	1 50	1 75	2 »	122
Corsetières..	1 »	1 50	2 »	2 »	100
Couturières en robes. .	1 5	1 75	2 »	2 »	60

[1] Chiffres cités par M. Louis Blanc dans *l'Organisation du travail;* la thèse soutenue par l'auteur peut les faire croire un peu inférieurs à la réalité.

[2] *Statistiques* publiées par le ministère de l'agriculture et du commerce.

[3] *Statistique de l'industrie à Paris* en 1860, d'après l'enquête faite par la chambre de commerce.

Professions.	En 1844. fr.	En 1853. fr.	En 1860. fr.	En 1872. fr.	
Brodeuses.	1 50	2 »	2 »	3 »	100
Dentellières.	1 50	2 30	2 50	3 »	100
Piqueuses de bottines.	1 50	2 50	2 »	3 »	100
Fleuristes.	1 50	2 50	2 25	3 »	100
Blanchisseuses.	2 »	2 50	2 50	3 »	50
Culottières [1].	1 75	2 50	2 75	4 »	128
Moyennes.	1 43	2 12	2 20	2 78	94



Graph. 42. — Prix moyen des journées des femmes à Paris.

[1] *L'Économiste français,* 15 mars 1876, *Variations des prix en France,* de Foville.

PRIX DE JOURNÉE MOYEN DES FEMMES DANS LES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT [1].

Professions.	En 1853.	En 1872.	Accroissement pour cent.
Modistes.	1 12	1 37	22
Lingères.	0 90	1 38	53
Brodeuses.	0 98	1 38	41
Corsetières.	0 97	1 46	51
Couturières en robes. . .	1 08	1 49	38
Culottières.	1 05	1 50	43
Piqueuses de bottines . .	1 »	1 52	52
Blanchisseuses.	1 25	1 53	22
Giletières.	0 95	1 57	65
Dentellières.	1 08	1 66	54
Fleuristes.	1 33	1 78	34

(*Économiste français*, 15 mars 1876, *Variations des prix en France*, de Foville.)

SALAIRES DE LA PETITE INDUSTRIE DANS LES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT, PARIS EXCEPTÉ.

Nous donnons dans les tableaux suivants les salaires journaliers des ouvriers nourris et non nourris, d'après la *Statistique annuelle de la France*, tomes VI et VII [2].

La moyenne générale des salaires des soixante-deux corps d'état recensés par les maires en 1853, 1871, 1876 et 1877, peut être évaluée ainsi qu'il suit :

SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER NOURRI.

Années.	Salaire ordinaire.	Maximum.	Minimum.	Accroissement pour 100.	Accroissement absolu.
1853. . . .	0f 96	1f 23	0 74	»	»
1871. . . .	1 40	1 82	1 10	46	0,44
1876. . . .	1 49	1 93	1 18	55	0,53
1877. . . .	1 51	1 93	1 21	57	0,55

[1] D'après M. de Foville (*Économiste français*, 5 février 1876).

[2] Statistique publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce.

SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER NON NOURRI.

Années.	Salaire ordinaire.	Maximum.	Minimum.	Accroissement pour 100.	Accroissement absolu.
1853. . . .	1 89	2 36	1 53	»	»
1871. . . .	2 65	3 36	2 19	40	0,76
1876. . . .	2 86	3 64	2 34	51	0 97
1877. . . .	2 87	3 64	2 37	52	0,98

Les salaires moyens, pris dans leur ensemble, se sont accrus en vingt-trois ans de 53 pour 100, ce qui équivaut à une augmentation de 2,30 pour cent par an.

SALAIRE HABITUEL DES FEMMES (NON NOURRIES) DANS LES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT, PARIS EXCEPTÉ.

Professions.	Salaire moyen ordinaire.				Augmentation absolue.			Augmentation pour 100.		
	1853.	1871.	1876.	1877.	1871.	1876.	1877.	1371.	1876.	1877.
Blanchisseuses. . .	1^f 25	1^f 50	1^f 65	1^f 65	0^f 25	0^f 40	0^f 40	20	32	32
Brodeuses.	0 98	1 45	1 61	1 64	0 47	0 63	0 66	48	64	67
Corsetières	0 97	1 42	1 55	1 55	0 45	0 58	0 56	46	60	58
Couturières en rob^s	1 08	1 42	1 56	1 57	0 34	0 48	0 49	32	44	45
Culottières.. . . .	1 05	1 45	1 53	1 57	0 40	0 48	0 52	38	46	50
Dentellières	1 08	1 71	1 76	1 78	0 63	0 68	0 70	58	63	65
Fleuristes.	1 33	1 70	1 85	1 98	0 37	0 52	0 65	11	40	49
Giletières.	0 95	1 51	1 »	1 61	0 56	0 67	0 66	59	70	69
Lingères..	0 90	1 29	1 42	1 41	0 31	0 52	0 51	32	58	57
Modistes	1 12	1 40	1 66	1 45	0 28	0 54	0 33	25	48	39
Piqueuses de bottin^s	1 »	1 46	1 63	1 65	0 46	0 63	0 65	46	63	65
Moyennes général.	1 07	1 48	1 62		0 41	0 55		38	51	

Le premier résultat qui ressort de ce tableau, c'est qu'en moyenne le salaire des femmes dépasse à peine la moitié du salaire des hommes; néanmoins elles ont participé dans une proportion presque égale à la hausse générale qui s'est produite dans la période de 1853 à 1877.

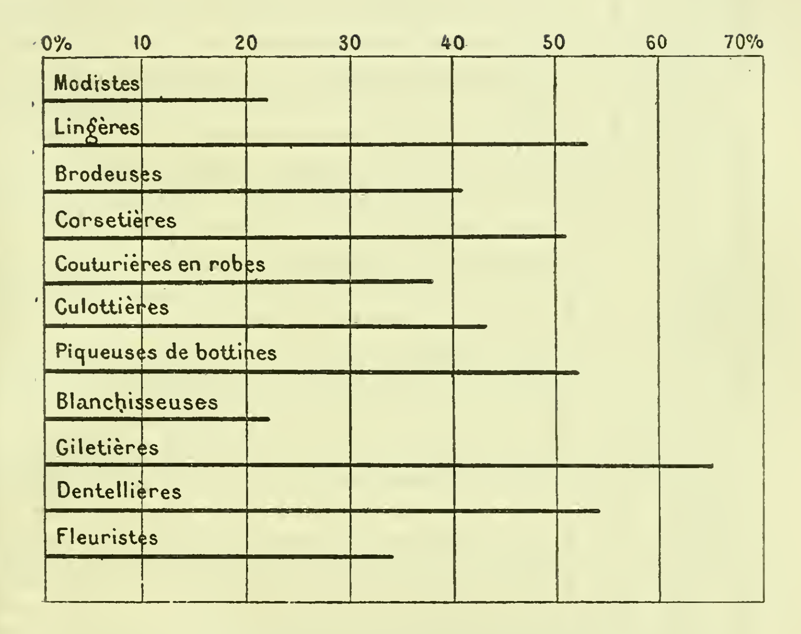
INDUSTRIE PARISIENNE. — SALAIRE HABITUEL DES FEMMES.

Professions.	Salaire moyen ordinaire [1].			Augmentation			
				absolue.		pour 100.	
	1853.	1871.	1877.	1871.	1877.	1871.	1877 [2].
Blanchisseuses. . . .	2 50	3 »	3 »	0 50	0 50	20	20
Brodeuses.	2 »	3 »	3 »	1 »	1 »	50	50
Corsetières..	1 50	2 »	2 »	0 50	0 50	33	33
Couturières en robes.	1 75	2 »	2 »	0 25	0 25	14	14
Culottières..	2 50	4 »	4 »	1 50	1 50	60	60
Dentellières.	2 30	3 »	3 »	0 70	0 70	30	30
Fleuristes.	2 50	3 »	3 »	0 50	0 50	20	20
Lingères.	1 50	2 »	2 »	0 50	0 50	33	33
Piqueuses de bottines	2 50	3 »	3 »	0 50	0 50	20	20
Moyennes générales .	2 12	2 78	2 78	0 66	0 66	31	31

On voit que les salaires des femmes sont deux fois plus élevés à Paris qu'en province. Mais leur tendance à l'augmentation y paraît plus faible.

[1] *Statistique de la France*, p. XLVI.

[2] Les salaires n'ont pas varié de 1876 à 1877.



Graph. 43. — Accroissement pour cent du prix de la journée des femmes, dans les chefs-lieux de département, de 1853 à 1872.

SALAIRES DE LA PETITE INDUSTRIE DANS LES VILLES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT.

OUVRIERS NON NOURRIS (HOMMES).

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.				AUGMENTATION ABSOLUE.			AUGMENTATION POUR 100.		
	1853.	1871.	1876.	1877.	1871.	1876.	1877.	1871.	1876.	1877.
Bijoutiers, orfèvres.. . .	2 74	3 58	3 97	4 04	» 84	1 23	1 30	31	45	47
Bouchers	1 73	2 58	2 74	2 84	» 85	1 01	1 11	49	58	64
Boulangers	1 90	2 92	3 39	3,31	1 02	1 49	1 41	54	78	74
Brasseurs.	2 20	2 83	3 24	3 33	» 63	1 04	1 13	29	47	51
Briquetiers-tuiliers. . .	1 88	2 58	2 85	2 80	» 70	» 97	» 92	37	52	49
Carriers.	2 02	2 80	2 91	3 06	» 78	» 89	1 04	39	44	51
Carrossiers	2 21	3 16	3 42	3 48	» 95	1 21	1 27	43	55	57
Chapeliers.	2 12	3 »	3 21	3 20	» 88	1 09	1 08	41	51	51
Charbonniers	1 83	2 71	2 52	2 56	» 88	» 69	» 73	48	38	40
Charcutiers	1 79	2 63	2 71	2 87	» 84	» 92	1 08	47	51	60
Charpentiers.	2 20	3 34	3 65	3 74	1 14	1 45	1 54	52	66	70
Charrons	2 06	2 94	3 18	3 23	» 88	1 12	1 17	43	54	57
Chaudronniers..	2 21	3 03	3 15	3 31	» 82	» 94	1 10	37	42	50
Chaussonniers.	1 80	2 34	2 39	2 46	» 54	» 59	» 66	30	33	37
Cordiers..	1 76	2 36	2 56	2 63	» 60	» 80	« 87	34	45	49
Cordonniers.	1 68	2 50	2 70	2 76	» 82	1 02	1 08	49	61	64
Couteliers.	1 80	2 61	2 73	2 83	» 81	» 93	1 03	45	52	57
Couvreurs.	2 16	3 49	3 56	3 57	1 03	1 40	1 41	48	65	65
Ébénistes	2 20	2 98	3 30	3 36	» 78	1 10	1 16	35	50	53
Ferblantiers-lampistes. .	2 04	2 86	3 08	3 08	» 82	1 04	1 04	40	51	51
Forgerons.	2 42	3 22	3 51	3 51	» 80	1 09	1 09	33	45	45
Horlogers.	2 43	3 43	3 86	3 86	1 »	1 43	1 43	41	59	59
Imprimeurs.	2 40	3 26	3 92	3 45	» 86	1 52	1 05	36	63	44
Jardiniers.	1 78	2 47	2 65	2 70	» 69	» 87	» 92	39	49	52
Maçons.	2 07	3 06	3 24	3 28	» 99	1 17	21	48	56	58

Maréchaux ferrants. . . .	1 94	2 79	2 96	3 02	» 85	1 02	1 08	44	53	56
Menuisiers.	2 02	2 86	3 13	3 20	» 84	1 11	1 18	41	55	58
Pâtissiers.	1 97	2 31	2 81	2 60	» 34	» 84	» 63	17	43	32
Peintres en bâtiments . .	2 20	3 16	3 32	3 39	» 96	1 12	1 19	44	51	54
Perruquiers coiffeurs. . .	1 35	2 17	2 42	2 30	» 82	1 07	» 95	61	79	70
Plombiers.	2 25	3 14	3 27	3 32	» 89	1 02	1 07	40	44	47
Poêliers ferblantiers. . .	2 27	3 23	3 35	3 41	» 96	1 08	1 14	42	47	50
Potiers	1 95	2 65	2 72	2 67	» 70	» 77	» 72	36	39	37
Relieurs.	1 92	2 51	2 81	2 82	» 59	» 89	» 90	31	46	47
Scieurs de long.	2 01	3 31	3 33	3 29	1 30	1 32	1 28	65	66	64
Sculpteurs ornemanistes.	3 42	4 80	4 93	4 81	1 38	1 51	1 39	40	44	41
Selliers	2 14	2 87	3 05	3 11	» 73	» 91	» 97	34	42	45
Serruriers.	2 16	3 02	3 25	3 28	» 86	1 19	1 12	40	55	52
Tailleurs d'habits	1 96	2 84	3 15	3 03	» 88	1 19	1 07	45	61	54
— de pierres . .	2 39	3 48	3 74	3 64	1 09	1 35	1 25	46	56	52
Tanneurs	2 01	2 76	3 08	3 01	» 75	1 07	1 »	37	53	50
Tapissiers.	2 39	3 30	3 54	3 53	» 91	1 15	1 14	38	48	48
Teinturiers	1 91	2 65	2 85	2 85	» 74	» 96	» 94	39	50	49
Terrassiers.	1 57	2 40	2 65	2 67	» 83	1 08	1 10	53	69	70
Tisserands.	1 43	1 94	2 50	2 33	» 51	1 07	» 90	36	75	63
Tonneliers	1 98	2 70	2 96	3 02	» 77	» 98	1 04	39	49	52
Tourneurs sur bois. . . .	1 94	2 77	2 98	3 01	» 76	1 04	1 07	39	54	55
— sur métaux. .	2 52	3 45	3 72	3 74	» 95	1 20	1 22	38	48	48
Vanniers	1 80	2 53	2 75	2 74	» 73	» 95	» 94	41	53	52
Vidangeurs	2 »	3 07	3 08	3 07	1 07	1 08	1 07	53	54	53
Vitriers.	2 06	2 89	2 99	3 05	» 83	» 93	» 99	40	45	48
Moyennes générales. .	2 06	2 90	3 12	3 14	» 84	1 06	1 08	41	51	52

Le salaire le plus élevé est celui des sculpteurs (ouvriers ornemanistes, qui gagnaient 3 fr. 42 en 1853 et 4 fr. 80 en 1871 ; ils ont gagné jusqu'à 4 fr. 95 en 1876). Quelques ouvriers plus habiles de cette profession recevaient jusqu'à 4 fr. 70 en 1853 et 6 fr. 50 en 1871. Après eux viennent les bijoutiers et les orfèvres, dont le salaire était de 2 fr. 74 en 1853 et de 3 fr. 58 en 1871 ; les horlogers, les charpentiers, les tailleurs de pierres et les ouvriers en métaux.

SALAIRES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

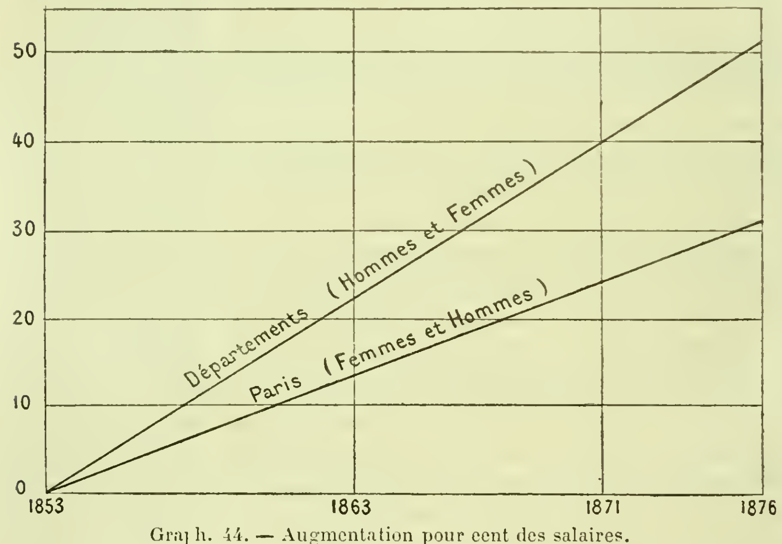
OUVRIERS NON NOURRIS (HOMMES).

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.				AUGMENTATION ABSOLUE.			AUGMENTATION POUR 100.		
	1853.	1871.	1876.	1877.	1871.	1876.	1877.	1871.	1876.	1877.
Bijoutiers, orfèvres.. . .	4 25	6 »	6 50	6 50	1 75	2 25	2 25	41	53	53
Bouchers.	4 50	6 60	6 »	6 »	1 60	1 50	1 50	32	33	33
Boulangers.	5 »	4 25	6 65	6 65	» 50	1 65	1 65	13	33	33
Brasseurs.	3 75	3 30	4 25	4 25	» 30	» 50	» 50	10	13	13
Briquetiers-tuiliers.. .	3 »	4 »	3 30	3 30	1 »	» 30	» 30	30	10	10
Carriers.	3 »	5 50	4 »	4 50	1 50	1 »	1 50	37	30	50
Carrossiers	4 »	6 50	5 50	5 50	2 50	1 50	1 50	62	37	37
Chapeliers..	4 »	6 50	6 50	6 50	1 »	2 50	2 50	20	62	62
Charbonniers	3 »	»	4 »	5 50	1 »	1 »	2 50	»	33	75
Charpentiers..	5 »	»	6 »	6 »	1 »	1 »	1 »	25	20	20
Charrons	4 »	6 »	5 »	5 »	1 «	1 »	1 »	22	25	25
Chaudronniers..	4 50	5 50	5 50	5 50	1 »	1 »	1 »	22	22	22
Chaussonniers.	1 75	2 »	2 25	2 25	» 25	» 50	» 50	14	29	29
Cordiers..	3 »	4 »	4 »	4 »	1 »	1 »	1 »	33	33	33
Cordonniers.	3 »	3 50	3 60	3 60	» 50	» 60	» 60	17	20	20
Couteliers.	4 »	5 »	5 50	5 50	1 »	1 50	1 50	25	37	37
Couvreurs.	5 »	6 »	6 »	6 50	1 »	1 »	1 50	20	33	30
Ébénistes.	3 50	5 »	5 »	6 »	1 50	1 50	2 50	43	20	71
Ferblantiers-lampistes. .	3 50	4 »	4 »	4 »	» 50	» 50	» 50	14	14	14
Forgerons.	5 »	6 50	6 50	6 50	1 50	1 50	1 50	30	30	30
Horlogers.	4 50	5 »	5 »	6 »	» 50	» 50	1 50	11	11	33
Imprimeurs.	5 »	6 »	6 »	6 »	1 »	1 »	1 »	20	20	20
Jardiniers.	2 50	4 50	3 75	3 75	2 »	1 25	1 25	80	50	50
Maçons.	4 25	5 »	5 »	5 »	» 75	» 75	» 75	17	17	17
Maréchaux ferrants.. . .	3 65	5 »	5 »	5 »	1 35	1 35	1 35	37	37	37
Menuisiers..	3 50	5 »	5 »	6 »	1 50	1 50	2 50	43	43	71

Peintres en bâtiments. .	4 »	6 »	6 »	6 25	2 »	2 »	2 25	50	50	56
Perruquiers coiffeurs. . .	2 »	3 »	3 »	3 »	1 »	1 »	1 »	50	50	50
Plombiers.	4 »	5 »	6 »	6 »	1 »	2 »	2 »	25	50	50
Poêliers fumistes.	4 »	5 50	5 35	5 35	1 50	1 35	1 35	37	34	34
Potiers	3 50	3 85	3 85	3 85	» 35	» 35	» 35	10	10	10
Relieurs.	3 50	5 50	5 50	5 50	2 »	2 »	2 »	57	57	57
Scieurs de long	3 50	5 »	5 »	5 85	1 50	1 50	2 35	43	43	67
Sculpteurs ornemanistes.	4 »	7 »	7 »	7 »	3 »	3 »	3 »	75	75	75
Selliers.	4 »	4 50	4 50	4 50	» 50	» 50	» 50	12	12	12
Serruriers	4 »	4 50	4 50	4 50	» 50	» 50	» 50	12	12	12
Tailleurs d'habits	3 »	5 »	5 »	5 »	2 »	2 »	2 »	67	67	67
— de pierres . . .	5 »	6 »	6 »	6 50	1 »	1 »	1 50	20	20	30
Tanneurs.	3 75	5 »	5 »	5 »	1 25	1 25	1 25	33	33	33
Tapissiers.	4 »	5 »	5 »	5 »	1 »	1 »	1 »	25	25	25
Teinturiers	3 50	5 »	4 50	4 50	1 50	1 »	1 »	43	29	29
Terrassiers.	3 »	4 »	4 »	4 50	1 »	1 »	1 50	33	33	50
Tisserands.	3 »	4 »	4 »	4 »	1 »	1 »	1 »	33	33	33
Tonneliers.	4 25	5 60	5 »	5 »	1 35	» 75	» 75	32	18	18
Tourneurs sur bois . . .	4 »	5 »	5 »	5 »	1 »	1 »	1 »	25	25	25
— sur métaux. .	5 »	6 »	6 »	6 »	1 »	1 »	1 »	20	20	20
Vanniers	3 75	4 50	4 50	4 50	» 25	» 75	» 75	7	20	20
Vidangeurs.	4 50	5 »	5 »	5 »	» 50	» 50	» 50	11	11	11
Vitriers.	3 75	5 50	5 50	6 »	1 75	1 75	2 35	47	46	63
Moyennes générales. .	3 81	4 99	5 »	5 18	1 17	1 19	1 37	31	31	36

Bien que les renseignements abondent sur les salaires des ouvriers de Paris, l'extrême division du travail ne permet que difficilement d'obtenir des résultats moyens. Le service de la statistique croit y être parvenu en combinant les chiffres fournis par la Chambre de commerce avec les informations qu'il a reçues directement de la Préfecture de police. — Dans le tableau précédent, ainsi que dans le suivant, il n'est question que du salaire de l'ouvrier non nourri. — La hausse proportionnelle se trouve être sensiblement moindre à Paris que dans les départements. — Ce sont les salaires des chapeliers qui présentent la plus forte augmentation. Pour un assez grand nombre de professions relatives à l'habillement ou à l'ameublement, les salaires n'ont guère augmenté de plus de 10 pour 100. — Ces chiffres officiels nous paraissent plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Les salaires les plus élevés dans les départements et à Paris sont ceux des sculpteurs ornemanistes, des bijoutiers. Pourquoi? parce que ce sont des métiers qui exigent un long apprentissage et des dispositions spéciales; par conséquent, l'homme qui connaît ce métier est capable d'une plus grande puissance d'utilités qu'un manœuvre, par exemple; donc, il a une plus grande valeur. A Paris, ils ont augmenté de 75 pour 100 pour les premiers, de 53 pour 100 pour les seconds. Si les salaires de



Graph. 44. — Augmentation pour cent des salaires.

certains autres métiers ont augmenté dans une plus forte proportion que ceux des bijoutiers; c'est que plus nous irons, plus les travailleurs auront une tendance à prendre des métiers ayant un côté délicat et artistique. Le recrutement de ces métiers deviendra donc de plus en plus facile, l'offre de travail de plus en plus grande.

La moyenne de l'augmentation des salaires a été plus grande dans les départements qu'à Paris; mais ici les salaires sont plus élevés du tiers ou de la moitié. On comprend qu'un pareil avantage provoque un afflux à Paris de tous les ouvriers qui

se sentent quelque habileté. Il en résulte une offre considérable de travail qui précisément a retardé la progression de l'élévation des salaires. Cet afflux, par contre, a réagi sur les chefs-lieux des départements. Afin de conserver des ouvriers habiles, on a été obligé d'élever rapidement leur salaire.

Cette augmentation de salaires s'est manifestée en Angleterre comme en France.

Vous avez vu à Londres un groupe de mendiants et de mendiantes, aux vêtements en lambeaux, laissant voir la peau grelottante à travers leurs déchirures ; aux souliers crevés et fangeux ; aux faces blêmes et au regard morne, d'une résignation désespérée, et vous avez cru qu'ils représentaient le dernier degré de la misère, au-delà duquel il n'y a plus que la mort. Eh bien ! ces gens sont des aristocrates relativement à leurs aïeux.

Il y a environ soixante ans, le nombre des pauvres de Londres était de 106 000 [1]. En 1875, il était moindre, quoique la population ait triplé. Or, le prix d'entretien de 100 000 pauvres à Londres est cinq fois plus élevé qu'en 1815.

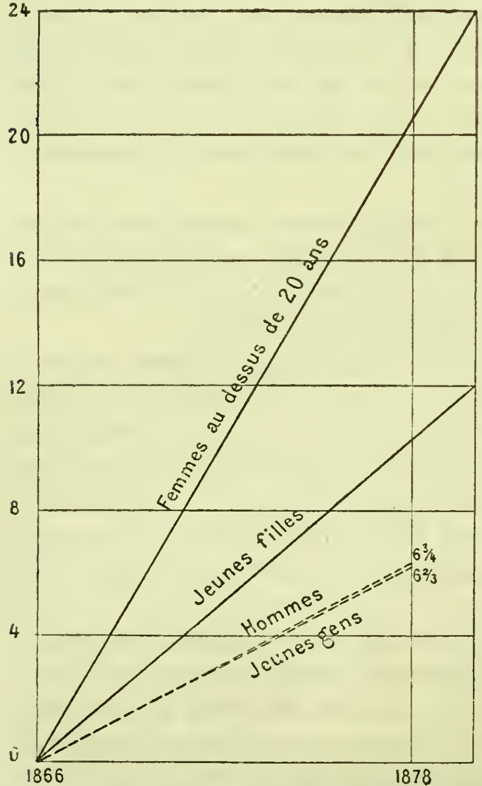
Puisque presque toutes les marchandises, entre autres le pain, le sucre, le thé, sont moins chères qu'à cette époque, d'où vient cette différence? ce ne sont pas les pauvres qui fixent leurs moyens d'existence ; ils sont fixés par d'autres, et ils doivent être inférieurs à ceux des ouvriers les moins payés. Cette différence vient que l'idée du nécessaire indispensable, même pour les plus pauvres, s'est transformée depuis cette époque.

On sait aussi qu'après des élévations considérables des salaires, les Anglais les diminuent lorsque survient une dépression dans le commerce. Certes, nous ne disons pas qu'alors il n'y a pas de souffrances ; toutefois ces souffrances ne sauraient se comparer à celles qui existaient jadis. En 1878, la crise a sévi très durement en Angleterre ; or, d'après les rapports du

[1] Danson, *Lectures*, p. 42.

Board of Trade, les dépenses des personnes vivant de leurs salaires n'ont pas diminué [1].

L'importation des aliments n'a pas diminué, et leur meilleur marché a compensé la réduction des salaires. Il y a eu augmentation dans les importations de l'aliment animal, particulièrement du lard, qui est surtout consommé par les classes travaillant manuellement. Quant à l'aliment végétal, la légère diminution qui s'est manifestée dans son importation a été compensée par les offres de l'agriculture anglaise. Les classes immédiatement au-dessus des ouvriers ont senti plus vivement la crise : la consommation de vin a diminué, tandis que celle de l'alcool a à peine faibli.



Graph. 45. — Augmentation des salaires : femmes et jeunes filles, hommes et adolescents (Levi).

Ce pouvoir de dépenser des ouvriers, qui s'est maintenu beaucoup mieux en 1878 que dans les précédentes crises, a entravé la baisse de l'industrie.

D'après le professeur Levi, la moyenne des salaires, représentée par le total des gains, divisés par le nombre respectif des travailleurs, donne les résultats suivants :

[1] *The Economist*, 25 mars 1879, p. 358.

Années.	HOMMES au-dessous de 20 ans. par semaine.	HOMMES 20 ans et au-dessus. par semaine.	FEMMES au-dessous de 20 ans. par semaine.	FEMMES 20 ans et au-dessus. par semaine.
1866	7f 06	19f 06	8f »	11f »
1878	8 »	21 09	9 »	13 08
Augment. pour 100.	6 2/3	6 3/4	12	24 »

Nous constatons également une hausse des salaires en Alsace. Nous empruntons les chiffres à un travail de M. Charles Grad, fait d'après une enquête de la Société industrielle de Mulhouse.

SALAIRES. — FILATURE A MULHOUSE DE 1835 A 1880 [1].

	1835.	1845.	1855.	1865.	1880.	Augmentat. pour 100.
Contremaîtres.. . .	2 91	3 50	4 37	4 58	6 25	115
Régleur	1 88	2 30	3 17	2 88	3 50	86
Graisseur..	1 50	1 80	1 58	2 50	3 10	107
Sellier.	1 50	1 83	2 42	2 50	4 »	160
Batteur. Femmes. .	0 96	1 04	1 06	1 33	1 70	77
Cardes. Réparateur.	1 33	1 42	2 83	2 22	2 70	103
— Débourreur.	»	»	1 79	1 96	2 35	?
— Soigneuse..	0 87	1 »	1 01	1 31	1 60	81
Banc à broches. . .	1 50	1 50	1 59	1 78	2 40	60
Fileur à bras. . . .	1 75	2 60	3 75	4 12	»	143
— automate.. .	»	»	2 50	3 52	4 25	143
Rattacheur.	0 65	0 75	1 25	1 42	2 30	256
Bobineur (enfants) .	»	»	0 92	1 08	1 60	?

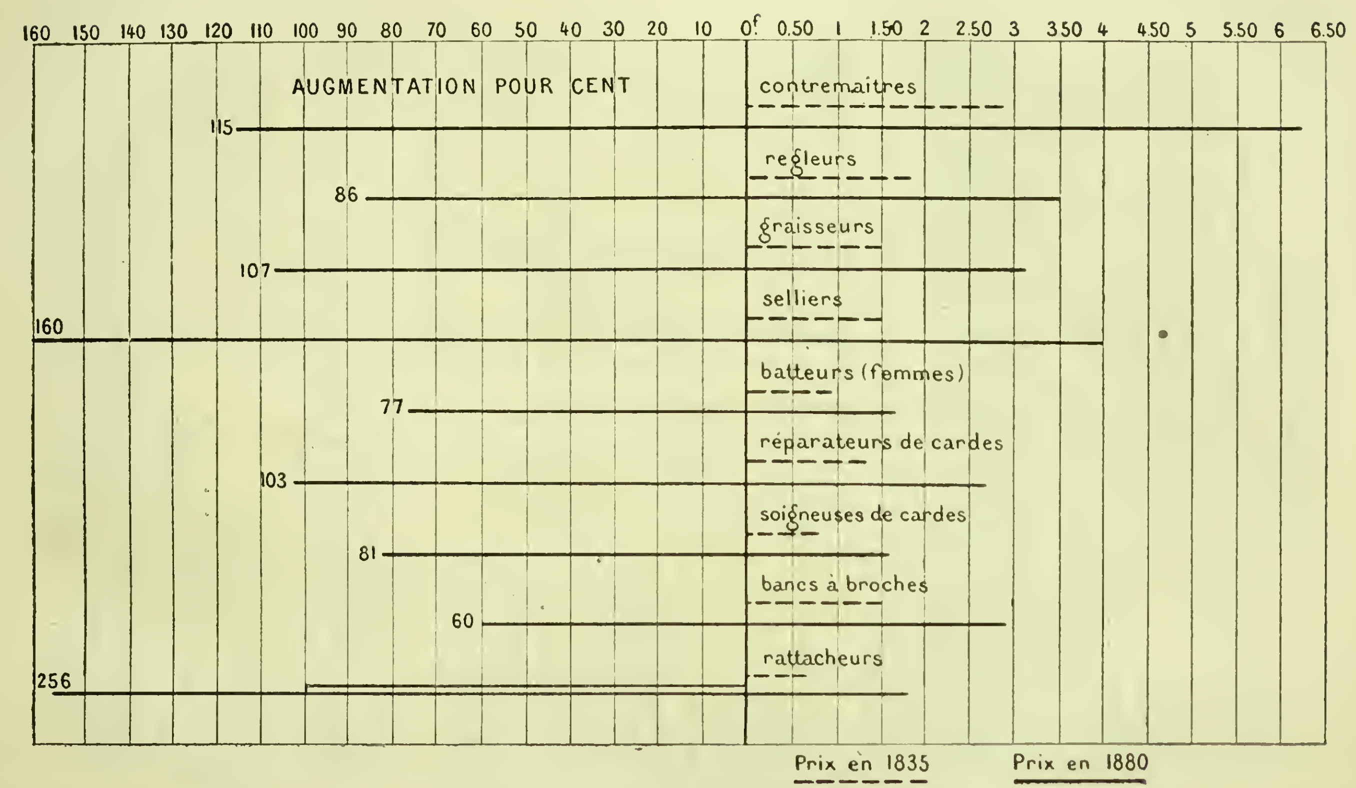
(Voir graphique 46.)

Dans une fabrique de rubans de soie située à Guebwiller, l'augmentation a été de 15 à 77 pour 100 dans l'intervalle des années 1848 à 1880, à savoir :

	En 1848.	En 1880 [2].
Tisserands, hommes..	2 » à 3 30	2 10 à 4 25
— femmes.	»	2 » à 3 80
— enfants apprentis .	»	1 20 à 2 25

[1] *Economiste français* du 16 octobre 1880, p. 474 : *les Salaires dans l'industrie manufacturière,* par Charles Grad.

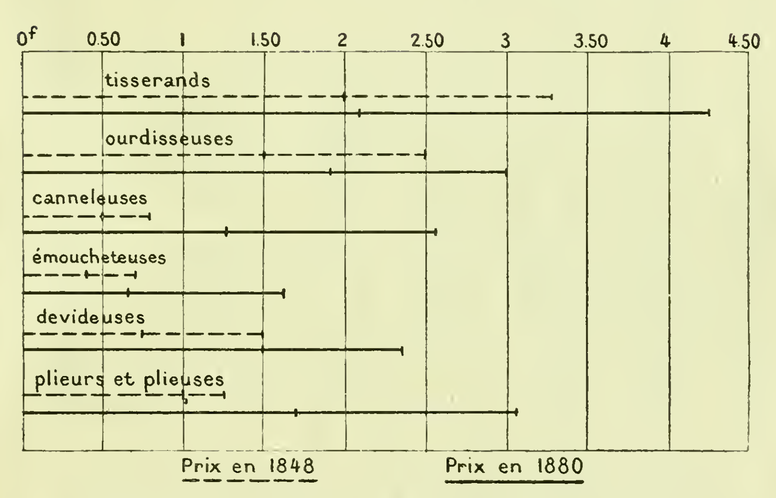
[2] *Id., ibid.*



Graph. 46. — Salaires des ouvriers en 1835 et en 1880.

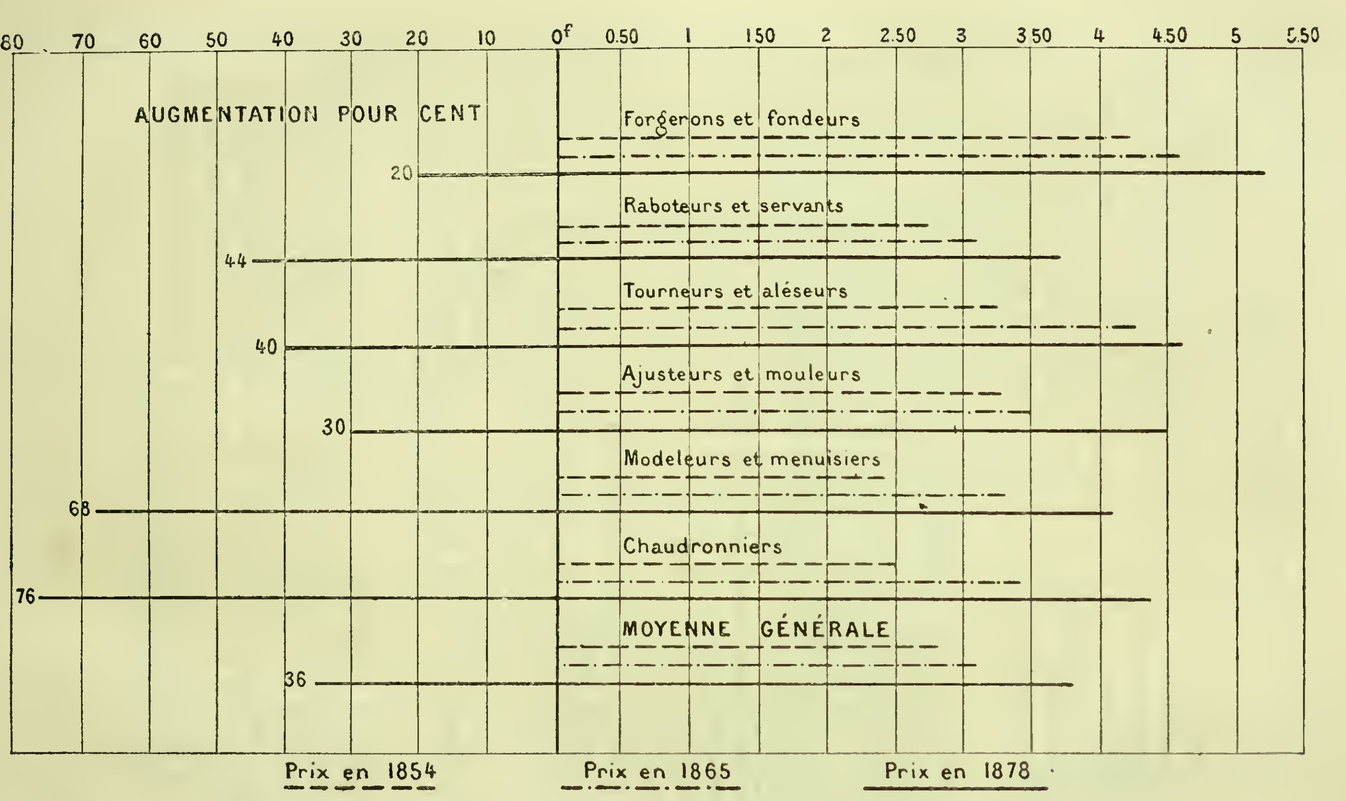
	En 1848.	En 1880.
Ourdisseuses.	1 50 à 2 50	1 90 à 3 »
Canneleuses..	0 50 à 0 80	1 25 à 2 55
Émoucheteuses.	0 40 à 0 70	0 66 à 1 60
Dévideuses.	0 75 à 1 50	1 50 à 2 35
Plieurs et plieuses	1 » à 1 25	1 70 à 3 05
Teinturiers.	1 50 à 2 50	»
Contremaîtres..	2 » à 4 50	»

(Voir graphique 47.)



Graph. 47. — Salaires des ouvriers d'une fabrique de rubans de soie à Guebwiller, en 1848 et en 1880.

Dans le même intervalle, les salaires se sont élevés de 44 pour 100 dans les tanneries de Strasbourg contre 25 pour 100, en 50 ans, à la verrerie de Wildenstein, et de 36 pour 100, depuis 1854, dans les deux grands ateliers de construction de Mulhouse et de Grafenstaden. Le prix de la journée de travail a varié comme suit, de l'année 1854 à l'année 1878, pour les ouvriers qui travaillent les métaux :



Graph. 48. — Salaires des ouvriers en métaux à Mulhouse et à Grafenstaden en 1854, 1865 et 1878.

	1854.	1865.	1878.	Augmentation pour 100.
Forgerons et fondeurs . . .	4 23	4 60	5 18	20
Raboteurs et servants.. . .	2 57	3 06	3 70	44
Tourneurs et aléseurs . . .	3 28	4 28	4 60	40
Ajusteurs et mouleurs. . .	3 30	2 51	4 30	30
Modeleurs et menuisiers. .	2 44	2 86	4 10	68
Chaudronniers..	2 50	3 44	4 40	76
Moyennes générales. .	2 80	3 08	3 80	36

(Voir graphique 48.)

M. Charles Grad fait observer que, dans les industries textiles, comme dans les industries métallurgiques, ce sont les salaires inférieurs qui ont augmenté le plus depuis cinquante ans. Quelle est l'explication de ce phénomène? Le niveau intellectuel, le niveau de l'aptitude des ouvriers s'est élevé ; par conséquent, le recrutement pour les travaux plus difficiles, ayant un salaire plus fort, a été plus facile. C'est là une des causes qui ont empêché pour ceux-là une plus grande augmentation de salaire. Pour les métiers moins difficiles, la demande du travail n'a pas cessé d'augmenter. De plus, l'outillage industriel, en se perfectionnant, a pu utiliser ce travail d'une manière de plus en plus fructueuse. De là, d'abord une cause d'augmentation de salaire pour les travailleurs, ensuite la possibilité pour l'employé de supporter cette augmentation.

L'augmentation considérable du salaire des femmes, que nous avons constatée en Angleterre, est due à de semblables causes.

L'homme a abandonné des métiers dans lesquels il faisait concurrence à la femme, parce qu'il a trouvé un meilleur emploi de ses forces. La demande du travail des femmes est devenue de plus en plus considérable. Le premier luxe d'un ménage qui arrive à l'aisance est de prendre une domestique. L'augmentation de la demande du travail des femmes est un des signes les plus caractéristiques du progrès de la richesse publique.

Si nous comparons les salaires pour la filature de coton, nous trouvons les différences suivantes :

	Alsace.	Vosges.	Normandie.	Manchester.	Mulhouse.
	fr. fr.	fr. fr.	fr. fr.	fr.	fr.
Batteurs, hommes . . .	2 » à 3 »	2 » à 3 25	2 » à 2 25	2 80	1 70
— femmes. . . .	1 50 à 1 75	1 75 à 2 »	1 80 à 2 »	»	»
Cardes. Régleurs. . . .	2 30 à 3 75	3 25 à 3 75	3 50 à 4 »	»	»
— Débourreurs. .	2 » à 2 50	2 25 à 2 50	1 50 à 2 76	4 60	2 35
— Filles	1 20 à 1 75	1 40 à 1 50	1 50 à 2 »	2 30	1 60
Peigneuses, filles. . . .	1 40 à 2 »	» »	» »	»	»
Étirages, filles.	1 30 à 2 »	75 2 25	2 20 à 2 50	3 »	»
Bancs à broches, filles .	1 20 à 2 25	1 80 à 2 50	2 » à 4 »	3 23	2 40
Bobineurs, enfants. . .	1 » à 1 50	0 90 à 1 25	1 » à 1 75	»	1 60
Rattacheurs, hommes .	1 50 à 2 25	1 25 à 2 25	1 50 à 2 50	2 81	2 30
Fileurs, hommes. . . .	3 50 à 4 50	3 75 à 4 20	4 » à 5 »	5 90	4 25

(*Salaires dans l'industrie manufacturière*, par Charles Grad (*Économiste français*, 17 septembre 1880, p. 353.)

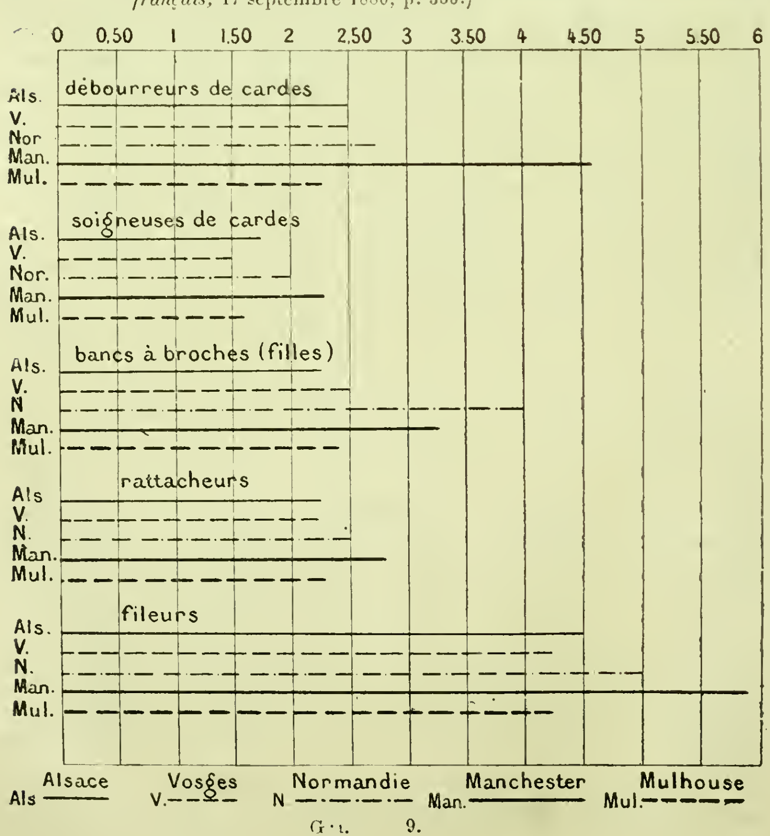


Fig. 9.

Manchester et Mulhouse, c'est-à-dire les deux villes où cette industrie est le plus prospère, ont les taux de salaire les plus hauts.

M. Brassey dit que son père, avec une expérience sans égale, avait constaté que le prix du travail, en termes plus exacts, le coefficient résultant de la division de l'ouvrage produit chaque jour par le salaire quotidien, était à peu près le même dans tous les pays. M. Siemens a adopté cette loi. M. Brassey fils la soutient également ; mais, dans son livre *Foreign Work and English Wages,* il ne la démontre pas complètement. Au premier abord, elle paraît paradoxale ; je ne l'ai pas vérifiée d'une manière assez complète pour me prononcer nettement. Toutefois les résultats que nous avons donnés ci-dessus tendent à la confirmer. Je n'en prends qu'un exemple. A Manchester, les salaires des ouvriers employés aux filatures de coton sont plus élevés que partout ailleurs ; mais Manchester est situé près de Liverpool, qui est le plus grand entrepôt de coton du monde ; c'est le marché régulateur des prix en Europe ; c'est là par conséquent que le coton se trouve au plus bas prix. Les tarifs entre Liverpool et Manchester ne sont pas élevés ; les transports sont rapides ; la houille est à bon marché ; l'outillage est perfectionné ; enfin l'ouvrier anglais a une capacité de production plus grande qu'aucun autre. Quoique son salaire soit plus élevé que celui de tous ses concurrents, il peut donc ne pas grever plus pesamment la production que le salaire beaucoup plus bas de l'ouvrier normand.

La quantité de monnaie n'est pas la mesure exacte de la quotité des salaires. Il faut savoir si l'on peut se procurer, avec une somme égale, un meilleur logement, de meilleures conditions hygiéniques, plus de pain, plus de café, de sucre, de thé, de vin, de bière, de vêtements, de linge.

Il faut encore ajouter au salaire les fondations diverses qui, maintenant, sont l'appendice de la plupart des établissements industriels : maisons ouvrières, caisses de prévoyance, de retraite, d'assurance, sociétés coopératives, et enfin, et surtout, les écoles !

Si nous comparons maintenant les salaires entre trois pays,

nous trouvons également la vérification des lois que nous avons formulées :

SALAIRES HEBDOMADAIRES.

Métiers.	Salaires. New-York.	Prix du pain.	Prix de la viande.
Poseurs de briques.	60 à 75f	La livre,	Bœuf, la livre,
Maçons.	60 à 90	22 centim. 1/2.	0,40 à 0,80.
Charpentiers et menuisiers.	45 à 60		Veau,
Peintres.	50 à 80		0,40 à 1,20.
Plâtriers.	50 à 75		Mouton,
Plombiers.	60 à 90		0,45 à 0.80.
Forgerons.	50 à 70		Porc,
Ébénistes.	40 à 60		0,80 à 1 fr.
Selliers et bourreliers . . .	60 à 75		
Boulangers.	30 à 40		
Bouchers.	40 à 60		
Tailleurs	50 à 90		
Cordonniers.	60 à 90		

Métiers.	Salaires. Angleterre.		Prix du pain.	Prix de la viande.
Poseurs de briques	40f	60	0,20 à 0,25.	Bœuf,
Maçons.	40	80		0,50 à 0,70.
Charpentiers et menuisiers.	41	25		Mouton,
Peintres.	36	25		0,60 à 0,80.
Plâtriers.	40	50		Porc,
Plombiers.	38	75		0.50 à 0,60.
Forgerons.	40	60		
Ébénistes.	38	50		
Selliers et bourreliers. . . .	34	»		
Boulangers	32	25		
Bouchers.	36	15		
Tailleurs . . . . 25 à	36	50		
Cordonniers.	36	75		

Métiers.	Salaires. Belgique.		Prix du pain.	Prix de la viande.
Poseurs de briques.	30f	»	La livre,	Bœuf, la livre,
Maçons.	30	»	0,20 à 0,25.	0,80 à 1 fr.
Charpentiers et menuisiers.	27	»		Veau,
Peintres.	21	10		0,80 à 1 fr.
Plâtriers.	27	»		Mouton,
Plombiers.	30	»		0,80 à 1 fr.
Forgerons.	22	»		Porc,
Ébénistes.	24	»		0,80 à 1 fr.

Métiers.	Salaires. Belgique.
Selliers et bourreliers. . .	24 »
Boulangers.	22 »
Bouchers.	»
Tailleurs	»
Cordonniers.	»

Le tableau suivant indique que le prix du fer, en onze années, a subi des variations considérables, tandis que celles des salaires ont été presque imperceptibles.

	Prix moyen par tonne.			Salaires des puddleurs.	
	liv.	s.	d.	s.	d.
1868.	6	11	3	8	»
1873.	11	8	4	13	3
1874.	10	18	11	11	6
1875.	7	10	4	8	3
1877.	6	17	1	8	3
1878.	6	7	4	7	6
1879.	5	18	7	7	»

(Voir graphique 50.)

Le graphique 51, qui montre les divers éléments dont s'est composé, à diverses époques, le prix de revient d'une tonne de fer, démontre également que les variations du taux des salaires n'ont pu avoir jusqu'à présent qu'une très faible influence sur les prix des marchandises [1].

Les salaires sont plus élevés en Angleterre qu'en Belgique, aux Etats-Unis que dans les deux pays précédents, pourquoi ? Parce que l'offre du travail est moins grande aux Etats-Unis qu'en Belgique et en Angleterre, parce que leur mécanique est extrêmement avancée, parce que leurs capitaux fixes, capables d'utilités, y sont en grande abondance ; parce que, grâce au crédit [2], les capitaux circulants y circulent avec une vitesse dont nous commençons seulement à nous faire une idée.

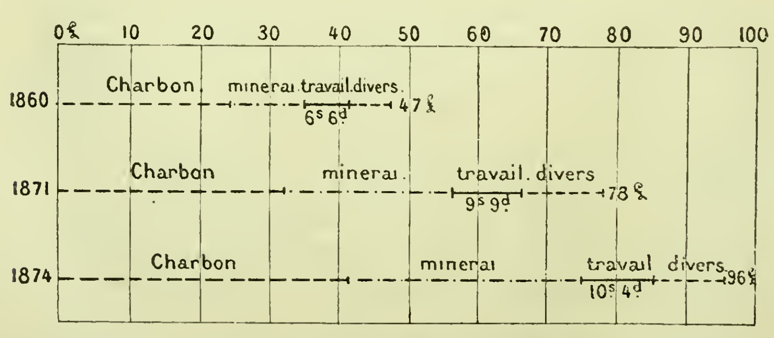
Il y a une économie politique subjective beaucoup plus aisée

[1] Voir le chapitre *Crises commerciales*.

[2] D'après M. Ewarts, secrétaire d'État aux États-Unis. — *Économiste français*, 20 septembre 1879.

prix moyens par tonne de fer
salaires des puddleurs par tonne de fer
12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 £ 0
1868 1873 1874 1875 1877 1878 1879

Graph. 50. — Variations dans le prix du fer et les salaires des ouvriers.



Graph. 51. — Prix de revient d une tonne de fer en Angleterre (d'après Brassey, p. 316).

à étudier que l'économie politique objective. Dans des réunions publiques, dans des brochures, on entend répéter ce mot : — la loi des salaires, la loi des salaires !

La loi des salaires est celle que je viens de formuler ; mais ce n'est pas ainsi que l'entendent ceux qui répètent cette locution.

La manie de certains hommes est de prêter à leurs adversaires des idées qu'ils n'ont pas eues ou de donner à leurs idées une forme absolue qu'elles n'avaient pas : procédé de juge d'instruction. Puis, une fois qu'ils ont ainsi présenté ces idées, ils les acceptent comme vraies. Les ayant ainsi acceptées, ils en tirent toutes sortes de conséquences. Plus elles sont épouvantables et absurdes, plus ils les déclarent vraies.

Peut-être auraient-ils fait une œuvre plus utile en vérifiant d'abord le point de départ ; mais s'ils avaient suivi ce procédé, ils perdaient tout le bénéfice de leur thèse, puisque leur thèse n'existerait plus. Or, pour des hommes comme Proudhon et Lassalle, la vérité, chose secondaire ; la thèse éclatante et étonnante, chose importante. Ils ont fait descendre la scolastique dans l'économie sociale, son dernier refuge.

Lassalle dit : « D'après Ricardo, la moyenne du salaire du travail est fixée d'après les besoins indispensables à la vie. »

D'abord Ricardo n'a point dit cela, sous cette forme absolue. Voici son texte [1] :

« Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers en général le moyen de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. Le prix naturel du travail dépend donc du prix des subsistances et de celui des choses nécessaires ou utiles à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. »

Cette forme diffère quelque peu de celle que prêtait Lassalle à Ricardo ; mais Ricardo reconnaissait lui-même que la proposition ci-dessus n'était pas exacte, car il ajoutait : « On au-

[1] *Principes d'économie politique,* chap. IV.

rait tort de croire que le prix naturel des salaires est absolument fixe et constant, même en les estimant en vivres et autres articles de première nécessité ; il varie à différentes époques dans un même pays et il est très différent dans des pays divers. L'ouvrier anglais regarderait son salaire comme au-dessous du taux naturel, et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acheter d'autre nourriture que des pommes de terre, et d'avoir pour demeure qu'une misérable hutte de terre. »

Cette proposition de Ricardo est aussi fausse que la loi de Malthus dont elle est dérivée, quoique Malthus l'ait réfutée. Quand il base toute sa théorie des profits sur la baisse des salaires, il commet une erreur qui saute aux yeux de tous ; car, si sa thèse était justifiée, les profits seraient d'autant plus grands que les ouvriers seraient plus misérables, et les plus riches manufacturiers devraient se trouver dans les pays les plus pauvres.

Pour que la thèse de Ricardo fût juste, il faudrait trois conditions : que les capitaux fixes sur lesquels s'exerce l'effort de l'homme conservassent toujours un degré constant de puissance ; que les matières premières et les produits ne subissent jamais ni hausse ni baisse ; que l'échange et le crédit eussent à tout jamais et en tout lieu des procédés invariables.

Le tableau suivant [1] prouve que *le rapport du prix de la nourriture au taux du salaire est en raison inverse du développement industriel d'un pays.*

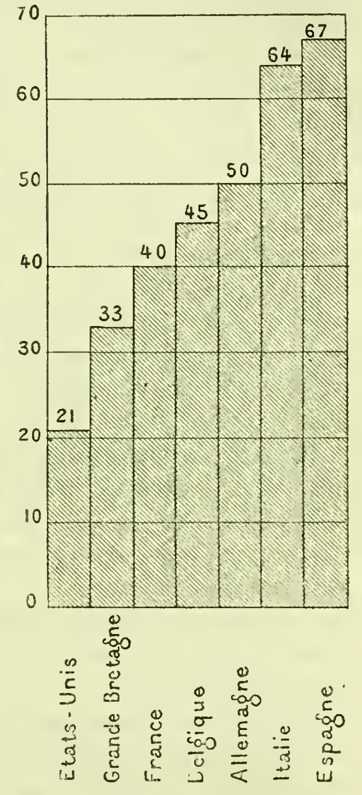
Contrées.	Taux moyen des salaires par semaine.	Prix de la nourriture par semaine.	Prélèvement sur le salaire pour la nourriture.
États-Unis.	48 shill.	10 shill.	21 %
Grande-Bretagne. . .	33 —	11 —	33 %
France.	20 —	8 —	40 %
Belgique.	22 —	10 —	45 %
Allemagne.	18 —	9 —	50 %
Italie.	13 —	8 —	64 %
Espagne.	15 —	10 —	67 %

(Voir graphique 52).

[1] *Progress of the World*, par Michael G. Mulhall, 1880, p. 65.

Nous voyons cependant répéter tous les jours l'erreur de Ricardo : M. Jacqmin, directeur de la compagnie de l'Est, déclare que « la dépense d'un train dépend uniquement du taux des salaires et que, le jour où les salaires auraient doublé, le prix de revient d'un train serait également doublé, la recette restant stationnaire. »

Et le prix de la houille n'est-il donc rien dans le prix d'un train ? et le prix du fer ? et le prix des machines ? et le prix d'établissement de la voie ? et le prix de manutention des marchandises, qui peut se faire à l'aide d'appareils mécaniques plus ou moins perfectionnés ? Et l'organisation administrative, qui peut faire varier du simple au double les frais d'une grande compagnie ? Et l'effet utile du train voyageant à plein chargement, comparé à celui du train voyageant à vide ? N'est-ce rien, tout cela ?



Graph. 52. — Rapport du taux des salaires au prix de la nourriture (d'après M. Michael G. Mulhall. p. 65, *Progress of the World*).

Le taux du salaire obéit, comme le prix de toutes les marchandises, à la loi de l'offre et de la demande. Si la demande du travail est plus grande que l'offre, il monte ; si l'offre du travail est plus grande que la demande, il baisse. Si l'offre du travail devient si grande que le prix du travail soit nul, le salarié ne travaille plus, il mendie.

Les ouvriers, ou plutôt ceux qui prétendent parler en leur nom, ont hérité d'un préjugé qu'ont partagé, du reste, Smith,

Ricardo, Sismondi[1]. Ils n'admettent pas que tout travail qui ne s'incorpore pas immédiatement dans un objet matériel soit productif. Par conséquent, ils ne comptent pas comme un salaire la rémunération que touchent ceux qui se livrent à un travail dont ils ne voient pas le produit direct.

D'après cette doctrine, le médecin ne travaille pas. Cependant nul ne niera que, quand il produit la santé, son travail ne soit pas incorporé dans un objet appréciable, ayant une valeur; l'homme sain a une puissance de production supérieure à celle de l'homme malade : donc, il vaut plus. L'avocat ne travaille pas, le juge ne travaille pas; cependant le jugement que rend celui-ci, et qui intervient après la plaidoirie de celui-là, a des effets absolument matériels : il se traduit, en matière civile, par de l'argent à donner ou à recevoir; en matière criminelle, par l'élargissement ou l'incarcération d'un ou plusieurs hommes.

Toujours en vertu de ce préjugé, les subjectifs de l'économie politique tiennent difficilement compte de la capacité administrative. Elle a cependant des effets très matériels; les hommes qui ont organisé les compagnies de chemins de fer, qui provoquent l'ouverture, la construction de nouvelles lignes, qui régularisent le mouvement des locomotives et des wagons sur les anciennes, fournissent des produits dont nul ne peut nier l'existence.

Or, en vertu de ce préjugé, les susdits subjectifs refuseraient volontiers toute rémunération à la capacité administrative; il n'y a pas cependant d'élément de production qui ait une valeur égale, sauf la capacité de l'inventeur.

Certes nul plus que moi n'admire l'inventeur. Voilà un homme qui prend une force de la nature, jusque-là sans emploi pour l'humanité; c'est l'aimant de la boussole, c'est la lumière du soleil; c'est la vapeur, c'est l'électricité; et il l'emploie aux besoins de l'homme. L'utilisation de cette force remplace l'effort de l'homme par le travail d'un agent naturel. Il n'y a pas

[1] Voir liv. I, *Travail.*

d'œuvre plus utile et plus grande ; que serait le dix-neuvième siècle sans Watt, sans Fulton, sans Stephenson, sans Morse ? Oh ! je sais qu'on me dira : « Si ceux-là n'avaient pas existé, d'autres auraient fait leurs inventions. » Mauvaise raison, raison de débiteur qui ne veut pas s'acquitter de sa dette. En tout cas, quand « les autres » auraient-ils fait leur invention ? Eux, sont arrivés les premiers, et le temps qu'ils ont fait gagner à l'humanité n'est-il donc rien ? La capacité inventive se développera évidemment de plus en plus, elle sera en rapport avec les progrès de notre instruction objective ; mais elle n'est pas une qualité si commune, que nous puissions dire qu'elle n'a qu'une valeur commune. En fait, c'est la plus grande des valeurs, et aucun inventeur n'a reçu une rémunération proportionnée à la richesse qu'il a produite. Watt et Stephenson ont pu gagner des millions. Qu'est-ce que leurs millions à côté des milliards dont la machine à vapeur et les chemins de fer ont fait bénéficier l'humanité [1] ? Vous pouvez demander des Watt, il ne s'en offrira pas tous les jours.

Le plus grand inventeur est celui qui a la plus grande capacité d'utilités.

Je comprends parfaitement la société qui s'est fondée sur la personnalité de M. Edison ; — produisez, faites des inventions, nous vous donnons une part considérable dans les bénéfices ; nous y gagnerons toujours, puisque sans vous ces inventions n'auraient pas eu lieu. Les gens mêmes qui ont en horreur les inventeurs sont tous à la recherche d'un problème quelconque qu'une invention seule pourra résoudre. Il n'y a pas un homme qui, à certains moments, n'ait exprimé un désir dont la satisfaction ne dépende pas d'une invention.

L'invention existe, c'est bien ; mais il faut la mettre en œuvre. Ici intervient la capacité administrative.

Elle se compose d'éléments fort complexes : l'initiative, l'art de grouper des intérêts, l'ordre, le contrôle, l'action et la per-

[1] Voir *l'Inventeur*, par Yves Guyot, in-8°. 1866.

sévérance. Ce sont là des qualités qui rarement se concilient chez le même individu.

Que d'inventions retardées parce qu'à côté de l'inventeur ne s'est pas trouvé l'homme propre à les mettre en œuvre ! Que de millions perdus en gaspillages, faute d'emploi intelligent ! Certes en ce moment il y a des capitaux disponibles en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande, en Suisse, aux États-Unis, le monde entier est à féconder, et voyez donc le misérable usage qui trop souvent en est fait ; pourquoi? par défaut de capacité administrative de leurs possesseurs !

Mais où éclate cette incapacité, c'est dans l'administration des intérêts généraux des nations. Voyez les hommes d'Etat qui se sont succédé à la tête des peuples depuis des siècles, et par le mal qu'ils ont fait, le bien qu'ils n'ont pas fait, estimez la valeur de la capacité administrative !

La capacité administrative doit donc recevoir un salaire, et un large salaire, en raison de sa rareté et de sa production d'utilités. Les capitalistes commencent à ne plus le lui marchander ; ils le lui marchanderont de moins en moins. C'est en vain que les utopistes de je ne sais quelle égalité de mollusques veulent en contester la légitimité, elle existe par la force des choses.

Et je parle ainsi, non seulement pour les entreprises privées, mais pour les affaires publiques. C'est le calcul le plus faux et le plus antiéconomique que de lésiner, dans une démocratie, sur les appointements des hommes chargés de la gestion des intérêts collectifs. On la laisse alors, soit aux riches nullités, soit aux capacités exubérantes, intrigantes ou charlatanesques, en en éloignant les esprits positifs, qui, calculant les risques à courir et la médiocrité des avantages, se disent que, s'ils consacrent toutes leurs forces à leurs affaires privées, ils y gagneront en sécurité et en bénéfices. Les capacités exubérantes sont exceptionnelles ; et, si puissantes, si remarquables,si utiles qu'elles puissent être, elles sont toujours un peu empreintes de don-quichottisme. Fonder sur elles un État politique stable

serait une imprudence, si ce n'était une erreur. Les autres peuvent ruiner un pays avec la désinvolture d'un Robert Macaire exploitant Gogo.

Le travail musculaire de l'homme tend à disparaître, étant remplacé avec avantage par la machine. Le travail intellectuel s'y substitue. L'homme dirige, au lieu d'agir lui-même. Le mécanicien de chemin de fer tourne un robinet, pèse sur un levier; et il entraîne des milliers de kilogrammes. On peut dire que la part du travail intellectuel, dans la production, est en raison de la puissance du capital fixe.

Lorsque certains hommes disent donc : — Nous sommes travailleurs et, montrant leurs mains calleuses, ajoutent : — Il n'y a que nous de travailleurs ! ils se trompent.

Certes, nous devons espérer que leurs fils n'auront plus ces callosités, signe affligeant et honorable du travail manuel ; mais ils n'en seront pas moins des travailleurs, faisant des efforts effectifs en vue d'un produit déterminé.

Conclusion :

L'homme est un capital fixe obéissant à la loi de la valeur relative des capitaux fixes et des capitaux circulants.

La valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil. Sa valeur augmente en raison de l'abondance des capitaux circulants et de la puissance des capitaux fixes.

Le rapport du prix de la nourriture au taux du salaire est en raison inverse du développement industriel du pays.

CHAPITRE IV.

DU TRAVAIL HUMAIN DANS LES ORGANISATIONS INDUSTRIELLES.

Collaboration du travail humain dans la production; son organisation. — Les réformateurs du passé. — Les corporations. — L'apprentissage. — Les valets. — La réception à la maîtrise. — L'édit de 1776. — Confusion entre l'homme et la chose.

Nous avons défini le travail humain : l'effort nécessaire à l'homme pour s'approprier des utilités.

Nous avons prouvé également que la valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil et de l'abondance des capitaux circulants.

Comment est organisée la collaboration du travail humain dans la production ? Quelle transformation paraît-elle appelée à subir ? Telles sont les questions que nous allons examiner.

Certains prétendus réformateurs, plaçant leur idéal dans le passé, voudraient faire revivre les corporations qui, réminiscences des corps de métiers romains, se sont organisées pendant le moyen âge et se sont perpétuées jusqu'à la Révolution [1].

Ils n'ont jamais réfléchi au vice profond qui les caractérisait et que nos lecteurs, après le chapitre précédent, comprendront d'un seul mot.

Nous avons prouvé que la forme de l'association est d'autant plus perfectionnée qu'elle établit mieux la distinction entre les intérêts et les personnes et qu'elle spécifie mieux les intérêts qu'elle met en commun.

Or, la corporation des arts et métiers s'était modelée sur

[1] Voir *l'Inventeur,* par Yves Guyot. Introduction.

l'organisation sociale au milieu de laquelle elle s'était établie et développée. Chaque corporation formait une petite féodalité sur laquelle régnaient les maîtres. Ceux-ci cherchèrent et réussirent à faire de la maîtrise une caste héréditaire en obligeant celui qui n'était pas de leur rang à remplir, pour y arriver, une foule de conditions à peu près insurmontables. Chacun des maîtres devint un petit baron : à ses yeux, l'artisan ne fut qu'un serf.

Sous prétexte de protection à l'apprenti et au compagnon, le maître exerça sur eux le plus absolu despotisme : le malheureux qui aspirait au degré de maîtrise devait d'abord faire un long apprentissage chez un seul maître. N'était pas apprenti qui voulait. La fabrique de Lyon exigeait certaines conditions de naissance. L'homme marié ne peut entrer dans aucune profession. Le maître, auteur du règlement, avait poussé, dans chaque corporation, l'exploitation du jeune ouvrier jusqu'à son extrême limite. L'apprentissage durait quatre ans chez les cordiers, six ans chez les batteurs d'archal, sept ans chez les bottiers, huit ans chez les fabricants de boucliers de fer, neuf ans chez les baudoyeurs, dix ans chez les cristalliers, douze ans chez les patenôtriers. L'apprenti devait, en outre, donner en moyenne vingt sous d'argent par année. Celui qui ne pouvait payer en argent devait s'acquitter en sacrifiant un certain nombre d'années. C'était là un minimum. Le règlement permettait au maître d'augmenter la charge, non de la diminuer. « Plus argent et plus service peut-il prendre si faire se peut. »

Livré tout entier à son maître, soumis à tous ses caprices, à toutes ses exigences, l'apprenti ne pouvait porter plainte. Si, écrasé de coups et de misère, il prenait la fuite, nul ne pouvait lui donner asile. Il était esclave. Comme d'un serf, le patron pouvait en trafiquer, le vendre à un autre patron.

Une fois l'apprentissage terminé, toutes les difficultés n'étaient pas terminées pour celui qui n'était point fils de maître. Il devenait « valet ». Le nombre des valets était limité pour chaque maître comme celui des apprentis. Le valet doit tout son temps

à son maître depuis la pointe du jour jusqu'au soleil couchant. Il est engagé pour un mois, pour un an. Son patron est brutal, acariâtre, qu'importe! le compagnon ne peut rompre l'engagement.

Comment devenir maître? Dans certaines corporations, même après avoir épousé la fille d'un maître, il ne pouvait aspirer à une si haute position. Dans celles qui étaient moins exigeantes, il devait consacrer un an à faire un chef-d'œuvre que devaient juger des jurés choisis parmi les maîtres. Ceux-ci, voulant restreindre leur nombre, naturellement trouvaient son chef-d'œuvre détestable, à moins que le pauvre ouvrier n'adoucît leur rigueur à l'aide « de présents et de banquets ». En dehors de ces dépenses courtoises, il y avait des dépenses officielles obligatoires. Au dix-septième siècle les frais du banquet pour un maître drapier étaient de 3 240 livres. Il fallait enfin acheter la maîtrise ; pour un serrurier, un menuisier, un charron, le prix était de 1 200 à 1 500 livres. Dans certains corps de métiers, il montait jusqu'à 4000 et 5000 livres. Le compagnon qui n'avait point les ressources suffisantes pour supporter toutes ces charges, était condamné, sans retour, à rester à perpétuité sous la servitude du maître. Si le malheureux essayait de travailler à son compte, de s'isoler, il était poursuivi et traqué comme une bête malfaisante.

Turgot, dans le préambule de l'édit de 1776, abolissant les corporations, maîtrises et jurandes, disait :

« Dans presque toutes les villes l'exercice des différents arts est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres, réunis en communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre des objets du commerce particulier dont ils ont le privilège exclusif, en sorte que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits et à des exactions

multipliés, par lesquels une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce, ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommée en pure perte.

« Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes sont réduits à n'avoir qu'une existence précaire sous l'empire des maîtres, à languir dans l'indigence, etc. »

Turgot affirmait que « le droit de travailler était la propriété de tous, et la première, la plus imprescriptible de toutes. »

Cet édit avait, dans cette société fondée tout entière sur le privilège, un caractère révolutionnaire qui le rendait inacceptable. Les corporations étaient rétablies la même année et n'étaient décidément supprimées que le 4 août 1789 ; malgré les efforts plus ou moins intéressés et ignorants, faits pour les rétablir, elles demeurent supprimées à jamais. Leur rétablissement serait le symptôme d'un trop grand recul. Elles sont contraires à la loi de développement de l'association, car elles établissent la confusion entre la personne et l'intérêt, l'homme et la chose. Elles englobent la personnalité humaine. Ce sont des sortes de congrégations et de couvents qui trouveront de moins en moins place dans nos sociétés modernes.

Plus l'individualité est forte, plus elle proteste contre toute absorption de ce genre.

CHAPITRE V.

LES PRIVILÈGES DES PATRONS.

Confusion de l'association et de la corporation. — Erreurs législatives. — Loi de germinal an XI. — Privilèges des patrons. — Les articles 414 et 415. — Les empiétements de la police. — Le livret. — M. Persil. — La révolution de 1848.

Seulement, la Révolution ne sut pas établir cette distinction entre la corporation et l'association. Par réaction contre un abus, elle tomba dans un autre d'où sortit la loi des 14-17 juin 1791. Naïvement, Chapelier disait dans son rapport : « Il doit être permis à tous les citoyens de s'assembler, mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. » La loi stipulait :

« Art. 1er. L'anéantissement de toute espèce de corporations de citoyens de même état et profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit.

« Art. 2. Les citoyens de même état ou profession, entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer président, ni secrétaire, ni syndics; tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

Il n'y avait ici qu'une erreur de doctrine, une confusion regrettable ; plus tard, aux heures de réaction, la législation eut pour but avoué, non de garantir la liberté individuelle de tous, mais d'assurer des privilèges aux patrons.

La loi de germinal an XI contenait cet article redoutable :

« Art. 7. Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser

le travail dans certains ateliers, enchérir les travaux... emprisonnement de six mois. »

Le privilège pour les patrons parut tellement scandaleux, que les rédacteurs du Code pénal sentirent le besoin de l'atténuer au moins dans la forme, en y substituant les articles suivants :

« Art. 414. Toute coalition *entre* ceux qui font travailler...

« Art. 415. Toute coalition de la part des ouvriers pour *faire* cesser le travail. »

En réalité, l'application de l'article 414 ne pouvait être que dérisoire ; quant à l'article 415, malgré l'adjonction du verbe « faire », il fut appliqué avec une brutalité qui rendait cette nuance bien superflue : bien plus, en dépit de la loi de 1864, il est appliqué encore aujourd'hui ; l'esprit qui a inspiré ces dispositions légales vit non seulement dans notre magistrature, mais dans les sphères gouvernementales et administratives.

D'autres dispositions étaient empreintes d'un semblable esprit de privilège.

En cas de contestations avec ses ouvriers, d'après l'article 1781 du Code Napoléon, le maître était cru sur son affirmation. Il n'a été abrogé que par la loi du 2 août 1868.

Par l'arrêté du 17 décembre 1803 (9 frimaire an XII), le livret était assimilé aux passeports, le dépôt en était obligatoire entre les mains du patron : le patron pouvait y inscrire toutes les avances qu'il y avait faites ; il ne le rendait que lorsque les avances lui avaient été remboursées en journées de travail : toutefois il était libre de renvoyer l'ouvrier quand il voulait ; mais la dette de celui-ci le suivait chez ses autres patrons, qui en devenaient responsables et devaient prélever le cinquième du prix de sa journée pour l'acquitter. L'ouvrier devait faire viser son livret à chaque mutation, par le commissaire de police : les garçons bouchers et boulangers devaient le déposer entre ses mains. Pour la plupart des professions, les bureaux de placement étaient organisés par la préfecture de police et investis d'un monopole. Nous passons une foule

de règlements plus ou moins vexatoires. La préfecture de police avait rétabli les anciennes corporations à son profit [1].

Elle se relâcha un peu sous le gouvernement de juillet ; la loi de 1854 maintient l'obligation du livret, mais y interdit toute mention favorable ou défavorable, et aussitôt la date d'entrée écrite, le remet entre les mains de son propriétaire. Malgré ces dispositions législatives, beaucoup d'ouvriers n'en font pas usage.

Quand les ouvriers demandent des privilèges, certains démocrates, très convaincus et de très bonne foi, disent : ils ne sont pas raisonnables ! ils méconnaissent les principes d'égalité !

Soit ; mais qui donc leur a enseigné à méconnaître ces principes d'égalité et à réclamer des privilèges de classes et de castes, sinon, après la noblesse de l'ancien régime, la bourgeoisie du nouveau ?

Naïvement, M. Persil, procureur général de la cour de Paris en 1833, avouait l'inégalité qui pesait sur les ouvriers :

« Tout serait compromis si l'on pouvait peindre chaque jour aux ouvriers leur position, comparée à celle d'une classe plus élevée de la société, en leur représentant qu'ils sont des hommes comme eux et qu'ils ont droit aux mêmes jouissances. »

Remarquez bien que M. Persil ne demandait pas qu'on changeât l'état de choses ; il demandait qu'on empêchât les ouvriers de s'en apercevoir.

Malheureusement les faits étaient assez patents pour qu'ils découvrissent bien par eux-mêmes qu'ils n'avaient pas précisément les mêmes droits ni les mêmes avantages que les patrons ; ils comparaient facilement leur misère avec le luxe des autres : ils savaient fort bien qu'eux étaient soumis à l'obligation du livret, et non pas les patrons : ils n'ignoraient pas les dispositions de l'article 1781 du Code Napoléon ; ils n'ignoraient pas que les ordonnances de police, faites contre eux, avaient encore aggravé une législation déjà si lourde ; ils n'ignoraient

[1] Voir Levasseur, *Histoire des classes ouvrières depuis* 1789.

pas que les patrons pouvaient se coaliser et non les ouvriers ; que, dans leurs démêlés avec eux, ils avaient pour juges, qui ? des hommes appartenant par leurs relations, leur naissance, leur mariage, au clan des patrons. Non, ils n'ignoraient aucune de ces choses, et ils en savaient quelques autres encore, en dépit du silence dont M. Persil voulait entourer ces questions. On s'en aperçut bien, à l'explosion de 1848. Alors les Persils furent fort surpris.

« Comment ! les ouvriers ne sont pas contents ? mais nous avions eu soin de leur dissimuler qu'ils avaient le droit de n'être pas contents ! Ils sont donc dans leur tort. Puis les ouvriers demandent qu'on renverse la question. Jusqu'à présent c'est nous qui avons eu les privilèges, ils demandent que les privilèges soient pour eux. Mais ils sont fous ! »

On leur prouva leur folie à coups de fusil, à l'aide des déportations en masse, de l'état de siège et autres arguments tout aussi persuasifs.

Ils furent étonnés et mécontents. Il y avait de quoi.

CHAPITRE VI.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LE DROIT AU TRAVAIL.

I. L'esprit mendiant. — M. Louis Blanc et la concurrence. — Les protectionnistes. — Le programme de M. Louis Blanc. — La production par l'État. — La cherté. — L'économie sentimentale. — Erreur sur le rôle du capital. — II. Le droit au travail. — Les protectionnistes. — La constitution de 1848. — M. Ledru-Rollin. — Questions embarrassantes. — Aberrations économiques. — Napoléon III.

I. La bourgeoisie censitaire avait eu ce que Buckle appelle l'esprit protecteur et ce que plus exactement on doit appeler l'esprit mendiant, — le mendiant étant celui qui réclame une faveur, une aumône, un privilège, tantôt par supplication, tantôt par menace.

Cet esprit inspira les doctrines socialistes de 1848 : et ce sont elles qui se manifestent dans les utopies et les discussions du temps ; les réfutations de leurs adversaires étaient sans portée, parce que, immédiatement, ils pouvaient être mis en contradiction avec eux-mêmes.

A M. Louis Blanc attaquant la libre concurrence à l'intérieur, que pouvaient répondre les protectionnistes lorsqu'il leur disait : — Mais, messieurs, si la concurrence est une bonne chose, pourquoi demandez-vous donc qu'on vous protège contre elle ? je n'ai pas inventé mon système : c'est le vôtre que j'ai pris.

Les protectionnistes disent :— L'industrie du coton est nécessaire, l'industrie du fer est nécessaire, l'industrie houillère est nécessaire, l'industrie des instruments de musique fait partie du domaine national. Assurez-nous contre la concurrence d'étrangers qui font mieux que nous et à moins de frais.

Ils ont répété ces lamentations depuis soixante ans, et ils les répètent encore tous les jours. Alors M. Louis Blanc intervenait :

— On vous préserve de la concurrence et vous gardez le profit pour vous. A notre tour, nous allons assurer le profit du monopole de la production aux ouvriers : vous ne pouvez invoquer contre ce projet des principes économiques. C'est au nom des mêmes principes que nous parlons ! vous ne pouvez invoquer que votre intérêt, déclarer que vous voulez conserver pour vous seuls votre monopole : ce monopole, nous vous l'enlevons et nous le donnons aux ouvriers !

Tel est le système, et, présenté dans ces termes, il est irréfutable.

Malheureusement, M. Louis Blanc ignorait trop les plus simples notions économiques pour enfermer ses adversaires dans ce dilemme inflexible ; et alors, s'empêtrant dans des contradictions aussi embrouillées qu'un écheveau de fil qui a servi d'amusement à un jeune chat, il déclarait que s'il voulait assurer le monopole de la production à l'État, c'était au nom de la liberté ! Il écrivait avec aplomb des aphorismes dans le genre de celui-ci : « La concurrence existant, la liberté est impossible. » Il procède alors à *l'organisation du travail* — sur le papier.

« Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production et investi, pour accomplir sa tâche, d'une grande force.

« Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurence pour faire disparaître la concurrence.

« Le gouvernement lèverait un emprunt dont le produit serait affecté à la création *d'ateliers sociaux* dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale. »

M. Louis Blanc ne doute pas que cet emprunt ne soit couvert par ces capitalistes qu'il est destiné à ruiner : il consent toutefois à leur payer l'intérêt de leur argent, mais il ne les appelle pas à la moindre participation dans les bénéfices.

L'État aura toutes les vertus, naturellement : il ne sera pas spéculateur, de sorte qu'il devra acheter cher, même quand il pourra prévoir qu'à un autre moment il pourrait acheter à bon

marché. Le prix de ses produits devra être réglé chronométriquement, sans tenir compte de la loi de l'offre et de la demande. M. Louis Blanc déclare ensuite que l'État ne sera pas entrepreneur d'industrie, il ne sera que régulateur. — Alors des industriels indépendants pourront continuer à produire à côté de l'État? — Oui, semble-t-il à M. Louis Blanc; mais lui-même bientôt après ajoute : « Dans toute industrie capitale il y aurait un atelier social faisant concurrence à l'industrie privée. La lutte serait-elle bien longue? Non [1]. »

Si l'ouvrier engagé dans les ateliers nationaux de M. Louis Blanc pouvait avoir quelque avantage comme producteur, il le perdrait comme consommateur. M. Louis Blanc, comme le plus simple disciple de Pouyer-Quertier, a pour but de combattre le bon marché. L'atelier social aurait soin de maintenir les prix « à un taux rémunérateur », pour me servir du cliché protectionniste.

M. Louis Blanc mesurait la tâche et les salaires d'après la formule suivante : « Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins. » Qui mesurera les besoins? quel sera le criterium des aptitudes et des forces?

« Le point d'honneur du travail substitué au mobile de l'intérêt, et, comme conséquence, l'égalité immédiate ou prochaine des salaires, jusqu'au jour où on sera arrivé à l'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche et qui est de produire selon ses forces et de consommer selon ses besoins. » Tel est le fondement de l'atelier sociétaire.

Pour combattre cet affreux égoïsme qui pouvait s'introduire dans l'atelier national, comme partout ailleurs, M. Louis Blanc avait un moyen infaillible : « Qu'on plante dans chaque atelier un poteau avec cette inscription : « Dans une association de « frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur. »

Quoique le système de M. Louis Blanc eût pour but de réaliser l'égalité des salaires, son application commençait par une

[1] 4e édit., p. 88.

monstrueuse inégalité. M. Louis Blanc avait compris que, du jour au lendemain, il ne pouvait englober toute la production de la France dans son organisation : il n'accueillait donc dans ses ateliers sociaux que certains privilégiés. Si l'industrie privée avait voulu essayer de lutter contre cette concurrence, elle eût été obligée de réduire ses salaires. M. Louis Blanc ne pouvait donner un bien-être supérieur à quelques-uns qu'au détriment des autres.

M. Louis Blanc, quoique ennemi de l'affreux capital, n'en dit pas moins : « Pour faire mieux que son voisin, le grand procédé, c'est d'avoir plus de capitaux qu'il n'en emploie. » Vraiment? L'histoire nous prouve que les grands détenteurs de capitaux en font souvent un usage fort destructif. Tel homme riche échoue là où tel homme modeste, mais ingénieux, habile et persévérant, réussit.

Du reste, les théories économiques de M. Louis Blanc ne se réfutent pas, parce qu'elles sont insaisissables. Quand on en approche, on s'aperçoit qu'elles ne sont rien. On est stupéfait qu'à un moment donné elles aient pu faire illusion, même aux plus ignorants. D'après les récents discours prononcés par M. Louis Blanc, nous avons lieu de croire qu'il s'y tient toujours. Nous devons regretter que, fort de la considération qui l'entoure et de sa grande situation politique, il n'ait point déposé à la Chambre des députés un projet de loi tendant à l'organisation d'un ou plusieurs ateliers sociaux. Il aurait pu, par exemple, demander modestement qu'on leur attribuât la fabrication des allumettes et du tabac.

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

Hélas! *l'Organisation du travail* de M. Louis Blanc restera comme une homélie éloquente, témoignage des aberrations économiques qui s'agitèrent en France, de 1840 à 1850, et dont nous voyons encore, de temps en temps, se manifester les derniers vestiges, non pas seulement dans les congrès ouvriers, mais dans les chambres du Parlement.

II. En 1848, les ouvriers réclamaient le droit au travail. Cette locution a conservé, dans l'imagination de beaucoup de bons bourgeois, je ne sais quel caractère satanique. Et cependant, à qui les ouvriers avaient-ils emprunté cette formule, sinon aux censitaires de la Restauration et du gouvernement de juillet, qui n'avaient cessé de réclamer et de maintenir des tarifs prohibitifs, au nom du travail national ?

Dans les honteuses discussions qui ont eu lieu ces dernières années, à la Chambre des députés et au Sénat, sur les tarifs de douanes, que demandaient, que réclamaient, que quémandaient pour eux les filateurs de coton, les directeurs des établissements metallurgiques, quoi ? sinon le droit au travail !

Dans le projet primitif de la Constitution de 1848, l'article 7 était ainsi conçu :

Art. 7. — « Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant. La société doit, par les moyens productifs et généraux dont elle dispose, et qui seront organisés ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement. »

Il fut modifié de la manière suivante :

« La société doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de famille, des ressources à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Ces diverses rédactions montrent le caractère théologico-métaphysique qui dominait alors ces discussions. On fait de « la société » une entité, ayant une fortune, un pouvoir à part, venus d'on ne sait où. On ne pouvait s'imaginer qu'elle fût tout simplement le total des citoyens. Il faut lire les discours prononcés à cette époque pour se rendre compte du vague qui enveloppait toutes ces questions. Les esprits politiques sentaient bien eux-mêmes l'impossibilité d'aboutir à quelque chose de pratique. M. Ledru-Rollin, soutenant la nécessité d'inscrire la reconnaissance du droit au travail dans la

Constitution, fit à deux reprises cette déclaration, dont nous sourions aujourd'hui et qui, alors, ne parut étonner personne : « Quand vous inscrirez le droit au travail, vous ne serez pas forcé de l'avoir organisé dès le lendemain. »

Le sens naïf du droit au travail peut se résumer ainsi :

« Donnez-moi du travail, donnez-moi un salaire suffisant pour me faire exister avec ma famille. »

Un salaire suffisant ? Où commence l'insuffisance du salaire ? vous contenterez-vous des pommes de terre de l'Irlandais ?

« Donnez-moi du travail ! » Quel travail ? celui de manœuvre, à vous qui êtes orfèvre ? — Non ! — La « société » se fera donc orfèvre et produira toujours et quand même en dépit de la loi de l'offre et de la demande. Mais la société a besoin de capitaux pour produire ? où les prendra-t-elle ? Par un emprunt, disait M. Louis Blanc. Soit ; mais cet emprunt retirera de la circulation une somme égale de capitaux. Si elle en fait un moins bon usage que ses propriétaires n'en eussent fait, c'est une perte sèche pour la société. Or, cette perte se traduit par une moins grande puissance d'achat de travail. Il en résultera donc que, pour assurer le travail, la société aura contribué à en diminuer la demande !

Du reste, je ne signale ces aberrations économiques qu'en passant. Celles-là sont enterrées sous le nom qu'elles portaient. Elles ont laissé quelques rejetons, mais qui sont loin d'avoir le prestige de leurs aînées.

M. Holyoake dit énergiquement : « L'État socialiste promet un droit, il donne un boulet quand vous le demandez. » Hélas ! c'est là toute l'histoire des doctrines socialistes de 1848.

Napoléon III avait fait du socialisme platonique dans sa prison de Ham ; il ne sut faire du socialisme pratique qu'au bénéfice des tripoteurs d'affaires. Quant aux mesures en faveur des ouvriers, il n'en prit que deux : la loi de 1864 sur les coalitions, l'abrogation de l'article 1781 en 1868 ; mais il poursuivit et tracassa sans relâche les ouvriers ; il les démoralisa en jetant au milieu

d'eux des mouchards chargés de les enivrer d'idées fausses, pour faire peur à la bourgeoisie, et se présenter devant elle dans l'attitude formidable d'un belluaire [1] : tout le monde connaît les épisodes sanglants des grèves d'Aubin et de la Ricamarie.

[1] Nous avons vu dernièrement des excitations analogues se produire, et certainement pour les mêmes motifs et par les mêmes moyens. Le journal *la Révolution sociale,* de M[lle] Louise Michel, avait pour principal rédacteur un agent secret de la préfecture de police.

CHAPITRE VII.

PREJUGÉS ET REVENDICATIONS ÉQUITABLES.

I. La loi de l'offre et de la demande. — Elle est faussée. — Assistance publique. La prostitution. — Soldats, couvents, etc. — Le travail national et les travailleurs étrangers. — II. Les heures de travail. — Le salaire. — Macaulay et le dimanche. — Protection des enfants dans les manufactures. — Le travail des femmes. — Le travail de nuit. — Esprit restrictif. — III. La responsabilité dans les accidents.

I. Souvent, dans les réunions publiques, dans les publications socialistes, on entend déclamer contre la loi de l'offre et de la demande. Autant vaudrait réclamer contre la rotation de la terre.

Toutefois, dans ces déclamations il y a une part de vérité, non pas qu'elles prouvent que la loi de l'offre et de la demande est fausse. Au contraire. Les ouvriers ont le droit de se plaindre qu'elle soit viciée à tout instant à leur détriment. Ainsi, dans tel arrondissement de Paris, 1 habitant sur 7 ou 8 est inscrit à l'Assistance publique. L'ouvrier qui reçoit des secours peut offrir son travail à plus bas prix que celui qui ne compte que sur ses propres ressources. C'est à des conséquences de ce genre qu'a abouti la taxe des pauvres en Angleterre. Inventée au quatorzième siècle, systématisée au seizième siècle, elle a fait des pauvres de profession dont l'entretien a surchargé ceux qui travaillent. On croit secourir des malheureux, on fait des malheureux en avilissant le prix du travail.

De même pour la femme, la prostitution fausse la loi de l'offre et de la demande. Certaines ouvrières comptent non seulement sur le travail du jour, mais encore sur la débauche du soir : le patron cyniquement fait son calcul et est amené, par la force des choses, à se dire : — « Je sais bien qu'avec le prix que je donne à mes ouvrières elles ne peuvent pas vivre sans se créer

des ressources par ailleurs. Mais cela ne me regarde pas. J'en trouve à ce prix-là, et je les prends. » Je voudrais que toutes les jeunes filles fussent pénétrées de cet argument économique; il vaudrait mieux pour elles que tous les arguments religieux qui jusqu'à présent ont abouti aux résultats que nous connaissons.

Il y a des soldats qui travaillent en ville; des sergents de ville, à leurs heures de loisir, sont cordonniers, tailleurs, horlogers. Dans les établissements hospitaliers, à Bicêtre, par exemple, les pensionnaires font de petits métiers; en France, les travaux des prisons sont donnés à des entrepreneurs [1]. Les couvents, sous prétexte de recueillir de petites orphelines, soumettent aux travaux forcés des jeunes filles qu'ils gardent rigoureusement jusqu'à l'âge de vingt et un ans, en les faisant travailler comme des esclaves et en les nourrissant économiquement de la parole de Dieu. Échappant à la patente, subventionnés par des dons et legs, ils vicient encore la loi de l'offre et de la demande du travail.

Les protestants ont institué des ouvroirs pour les jeunes filles dans un but absolument philanthropique, je le veux bien; mais ils font concurrence au travail libre.

Dans une idée très humaine, on apprend le métier d'imprimeurs aux sourds-muets, mais ils impriment pour certaines maisons de Paris, et ainsi déprécient le travail libre.

Tous les protectionnistes s'écrient que le travail national est détruit, si les produits similaires à ceux qu'ils produisent peuvent entrer librement en France. Ils ont fait envoyer des délégués ouvriers auprès de la commission des tarifs de douanes et, à mon grand étonnement, ceux-ci n'ont pas dit : — Les filateurs de Rouen et du Nord, les compagnies houillères et métallurgiques demandent des protections pour le travail national. Pour que ces protections soient complètement effectives, nous demandons aussi des protections contre le travail

[1] En Angleterre, les travaux des prisonniers sont consacrés aux établissements de l'amirauté et de l'armée.

des Belges, des Allemands, des Piémontais, etc. C'est une conséquence forcée du système protecteur. Si vous protégez les produits, sans protéger l'ouvrier producteur, vous ne donnez de production qu'au capital, puisque vous n'empêchez pas l'importation du travail étranger. Les ouvriers des Etats-Unis sont aussi logiques en demandant l'expulsion des Chinois que les ouvriers anglais seraient illogiques en demandant l'expulsion d'ouvriers étrangers ; que les ouvriers français sont illogiques quand ils demandent des droits protecteurs sur les filés de coton et se résignent à subir la concurrence d'ouvriers belges. Cet argument n'a pas éte relevé dans les discussions de la Chambre des députés, il eût été curieux de connaître la réponse des défenseurs du « travail national ».

Ces préjugés de l'esprit mendiant n'ont pas complètement disparu, et ils se sont affirmés dans le pays où ils auraient eu le moins de raison d'être : en Angleterre.

II. Mais à tous les préjugés qu'on reproche aux ouvriers nous retrouvons une filiation bourgeoise.

Regnault de Saint-Jean d'Angély, en l'an XI, voulait déterminer un minimum d'heures de travail : une ordonnance de police du 26 septembre 1806 fixa à Paris la durée du travail et des heures des repas pour les ouvriers du bâtiment. Les ouvriers veulent aujourd'hui fixer un maximum : c'est la contre-partie.

On connaît l'agitation des ouvriers anglais pour les neuf heures et puis pour les huit heures de travail. Une loi fixe la durée du travail pour les femmes et les enfants.

Certes, l'homme n'est pas une machine destinée à produire sans relâche et sans trêve telle ou telle denrée ; un outil inerte, une sorte de dent d'engrenage devant marcher automatiquement jusqu'à usure complète. Rien de plus juste que les considérations de Macaulay relatives à l'utilité du dimanche :

« Ce jour n'est pas perdu. Tandis que l'industrie est suspendue, que la charrue repose dans le sillon, que la Bourse est silencieuse, que la fumée ne couronne plus les manufac-

tures, il se fait une opération aussi importante pour la richesse des nations que pour n'importe quelle autre opération dans les jours les plus affairés. L'homme, la machine des machines, la machine par rapport à laquelle tous les engins de Watt et d'Arkwright sont sans valeur, se répare et se remonte, de sorte que lorsqu'elle reprend son travail le lundi, c'est avec une intelligence plus lucide, un esprit plus élevé, une vigueur corporelle revivifiée. Jamais je ne croirai que ce qui fait une population et plus forte, et plus vigoureuse, et plus sage, et meilleure, puisse la rendre plus pauvre[1]. »

La formule de Lassalle : « La production est en raison inverse de la durée du travail, » aboutit à une conséquence légèrement absurde ; mais il n'en est pas moins vrai qu'un travail trop long épuise ; que l'intensité de l'effort est en raison inverse de sa durée. C'est là une question de mécanique.

Une semaine se compose de 168 heures ; 6 jours de travail à 10 heures donnent 60 heures ; restent donc 108 heures. Si l'on prélève 9 heures par jour pour le sommeil, les repas, l'aller et retour au lieu du travail, restent 45 heures pour les affections de famille, les réunions, les lectures, l'étude, les relations, les affaires personnelles. Est-ce trop ? Je ne le pense pas.

Mais là n'est pas la question : la question est de savoir s'il appartient à la loi de fixer la durée des heures de travail. Le 14 septembre 1848, une loi le réduisait à douze heures dans les usines et dans les manufactures. Des décrets la modifièrent par une foule d'exceptions. Un règlement d'administration publique en exempta les ateliers employant moins de dix ouvriers, et ceux-ci représentaient alors les neuf dixièmes de l'industrie. En réalité, elle est tombée en désuétude. En 1880, la Chambre des députés a adopté en première délibération un projet de loi destiné à réduire à dix heures le travail, non seulement dans les usines et manufactures, mais encore dans les ateliers. Le Congrès ouvrier du Havre l'a énergiquement appuyé. Cependant,

[1] Discours sur *Factory Arts*.

si cette loi venait jamais à être appliquée, elle ne tarderait pas à soulever des protestations unanimes. Que deviendraient les petits fabricants de Paris, qui donnent de si furieux coups de collier à certains moments? Devraient-ils donc, d'un bout de l'année à l'autre, avoir le même travail régulier, dans les mortes-saisons comme dans les saisons de commandes pressées? Puis, qu'est-ce que cette ingérence continuelle de la police dans les ateliers? Qu'on prenne garde! on en revient peu à peu, sous prétexte de salubrité publique et de mesures humanitaires, aux règlements de Colbert.

Je citais tout à l'heure le passage de Macaulay relatif au repos du dimanche : y a-t-il eu jamais loi plus impopulaire en France que la loi de 1814, qui le consacrait? Qui donc l'observait?

L'Association des ouvriers de Londres commença le mouvement des neuf heures en 1859; en 1861, les employeurs, pour en finir, payèrent par heure au lieu de payer par jour. Aujourd'hui, quoique en fait les heures de travail ne soient plus que de cinquante-six et demie par semaine, certaines *Trades-Unions* demandent l'intervention de la loi.

Je la repousse : que les travailleurs aient la liberté de s'associer, de fixer leurs salaires et les conditions de leur travail, rien de mieux. Mais si l'État intervient dans la fixation de la durée des heures de travail, il n'y a pas de raison pour qu'il n'intervienne pas dans la fixation du salaire. Ce sont les deux faces de la même question.

Pour que la mesure donne un profit véritable aux travailleurs, il faut que l'État formule sa loi de la manière suivante : « Les heures de travail seront réduites à neuf heures; le salaire ne sera pas réduit. »

Mais nous admettons que la loi protège le travail des enfants dans les manufactures. Ils ne peuvent pas se défendre. Ils peuvent être l'objet d'ignobles exploitations pour leurs parents et certains patrons qui, quoique adversaires de l'esclavage des nègres, n'étendent pas leur libéralisme jusqu'aux petits blancs.

Le *factory and workshop Act*, voté en 1878, a codifié la législation

anglaise sur le travail des enfants, des jeunes gens des deux sexes de quatorze à dix-huit ans, et des femmes. Quant au travail des hommes âgés de plus de dix-huit ans, leur travail n'est soumis à aucune réglementation. Les cinq premiers jours fournissent dix heures et dix heures et demie de travail par jour; le samedi seulement, six heures et demie. Mais la législation anglaise a bien senti combien de pareilles règles sont d'application difficile; aussi n'a-t-elle pas imposé la même règle uniforme à toutes les industries; certaines peuvent étendre la durée du travail jusqu'à quatorze heures pendant quarante-huit jours par an, d'autres pendant quatre-vingt-seize jours. On va souvent loin avec des mesures protectrices de ce genre. En France, l'application de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures est hérissée de difficultés. A Paris, les écoles de demi-temps sont loin de donner les résultats qu'on devrait attendre, et cependant il n'y a probablement pas de ville au monde où l'apprenti soit plus paternellement traité.

En Allemagne, le nombre des enfants employés dans les manufactures n'a pas cessé de diminuer : ils ont même été complètement exclus de beaucoup d'entre elles [1].

Cette suppression est-elle toujours un avantage pour l'enfant? Est-elle un avantage pour l'industrie?

Dans les premières réunions publiques qui eurent lieu, après la loi de 1868, on discuta la question du travail des femmes. Les hommes en réclamaient l'interdiction légale. Dans les congrès ouvriers qui ont eu lieu ces dernières années, on s'est gardé d'aller jusque-là. Les femmes qui y ont pris part, loin de réclamer pareilles faveurs, voudraient au contraire qu'un plus grand nombre de professions leur fussent ouvertes. Toutefois, avec l'esprit restrictif dont nous avons tous tant de peine à nous débarrasser, elles ont demandé l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. Elles ne s'apercevaient pas qu'ainsi elles arrivaient à les exclure de certaines professions. Si on

[1] Voir *Économiste français*, 15 novembre 1879.

leur interdit le travail de nuit dans les manufactures, pourquoi ne le leur interdirait-on pas aux Halles et n'obligerait-on pas les maraîchères à n'y apporter leurs légumes que le matin? On en serait quitte pour retarder l'heure du déjeuner! Les plieuses de journaux devraient être remplacées par des plieurs. Singulière manière d'augmenter les débouchés du travail féminin!

Cet esprit restrictif peut conduire loin. On se rappelle le décret de la Commune interdisant le travail de nuit aux boulangers. Rochefort répondit par un mot : « Les allumeurs de réverbères n'exerceront leur métier qu'en jour. » On arrive vite à l'absurde quand on veut faire intervenir la loi dans les conditions du travail.

Liberté du contrat entre l'employeur et le travailleur ; indépendance des deux contractants : voilà ce que doit garantir la loi.

Autrefois la loi intervenait pour favoriser l'employeur, donnant à celui-ci le pouvoir d'imposer sa volonté, son salaire; reconnaissant à son affirmation une valeur qu'elle refusait à celle du travailleur; lui permettant des coalitions qu'elle interdisait à celui-ci : la loi, prenant fait et cause pour une des parties, avait tort.

Si demain la loi intervient pour favoriser le travailleur, lui donner des monopoles, lui assurer un minimum de salaire, avec un maximum de travail, la loi, prenant fait et cause pour une des parties, aura tort.

Elle rappellera cette légendaire définition d'un mouvement militaire : c'est exactement la même chose, seulement c'est tout le contraire. Elle constituera, comme elle a constitué, un privilège ; elle mettra au-dessus du contrat librement consenti un contrat imposé.

III. Au point de vue légal, certaines modifications dans la législation s'imposent. En voici une, par exemple, en ce qui concerne les accidents.

L'article 1382 du Code civil est ainsi conçu : « Tout fait quel-

conque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

« Art. 1383. Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. »

Un ouvrier est tué : il tombe d'un échafaudage ; en remuant un moellon, il est écrasé : actuellement, il n'a droit à aucune indemnité, à moins qu'il ne prouve que l'accident soit arrivé par la faute de son patron.

Dans certains métiers, chaque jour l'ouvrier livre une bataille où il expose sa vie : charpentiers, couvreurs, chauffeurs, mécaniciens, mineurs. Il y en a d'autres où il n'y a même pas bataille ; l'ouvrier est condamné à mort dans un temps donné : telles sont les fabriques où il est soumis à l'action des poussières de plomb, du mercure, du chromate de plomb, etc.

Les règlements de salubrité établis par les conseils d'hygiène n'ont abouti qu'à démontrer leur impuissance. Quant aux patrons, non seulement ils manifestent souvent la plus complète insouciance, mais parfois un entêtement inexplicable.

Ce n'est qu'à la suite de plusieurs grèves que les ouvriers fondeurs ont pu imposer aux industriels la substitution de l'emploi de la fécule au poussier de charbon.

Un ouvrier périt dans une mine, tué par le grisou. Qui est responsable ? Le grisou, répond-on. Quand l'accident atteint des proportions considérables, l'opinion publique s'émeut, et des gens généreux font une souscription. Si l'ouvrier est tué isolément, il n'en est pas moins mort : sa mort passe inaperçue, et il est démontré qu'il vaut mieux être tué de compagnie. *Væ soli !*

Cette démonstration n'est pas une solution. La plupart des compagnies ont établi des caisses de retraite, de secours plus ou moins bien organisées. En tout cas, leur responsabilité est toujours dégagée.

Un mécanicien passe sa vie au milieu des engrenages : il est

obligé de les graisser au moment où ils sont en marche ; un jour, dans un mouvement d'oubli, il est saisi par leurs dents, et il ne leur échappe que mort ou affreusement mutilé. Tant pis pour lui. C'est de sa faute. Il fallait qu'il prît des précautions. Le patron peut faire quelque chose pour lui, sa femme et ses enfants, par générosité ; mais s'il n'est pas généreux, le malheureux, avec sa famille, est jeté sur le pavé et condamné à la mendicité.

Evidemment, cet état de choses n'est pas équitable : quand le soldat, en guerre, reçoit un coup de fusil, on ne lui demande pas : N'avez-vous pas été imprudent ?

On lui donne sa pension ; et l'on a raison. Il doit en être de même sur le champ de bataille industriel. L'ouvrier qui est blessé ou qui périt sur le chantier doit être considéré comme une victime de son devoir professionnel.

M. Martin Nadaud a déposé un projet de loi dans ce sens, à la Chambre des députés, en 1880; il y en a également un à l'étude au Parlement d'Angleterre : nous approuvons complètement.

Les entrepreneurs, tous ceux qui emploient des ouvriers, dans des professions dangereuses, s'assureront contre les accidents possibles ; et nous n'aurons plus le triste spectacle de malheureux mutilés qui n'ont plus de ressources que la charité publique. On en abuse vraiment, de la charité. Il faut substituer des certitudes à ses hasards.

De même, pour les deux ou trois premières classes de professions insalubres, les patrons doivent être considérés comme responsables des maladies et de la mortalité de leurs ouvriers.

CHAPITRE VIII.

LE COMMERCE DU TRAVAIL.

I. Position de la question.— Accord forcé d'intérêts contradictoires.— Employeur et employé. — II. La marchandise travail. — Conditions du marché. — III. Organisation du commerce du travail.— Les *Trades-Unions*.— Le pour, le contre. — Leur influence sur les salaires. — Programme des *Trades-Unions*.— IV. Les grèves en Angleterre dans les dix dernières années. — Pertes qu'elles ont occasionnées. — Leurs gains. — Exigences envers les ouvriers. — Caractère économique de la grève. — Raréfaction du travail. — Passions et préjugés. — V. Utilité des associations.— Stabilité des salaires.— Les débouchés du travail. MM. Marx Wirth et de Molinari : la bourse du travail. — L'homme et le produit.— L'ouvrier est un marchand de travail. — Commerce en gros du travail et commerce en détail. — Échelle mobile des salaires.— Moyennes.— M. Mundella : arbitrages. — VI. Les syndicats professionnels en France. — Leurs programmes. — Apprentissage. — Liberté du travail. — VII. Hostilité des employeurs et travailleurs. — La grâce ! — Le contrat de travail. — Nécessité de le fortifier. — VIII. L'offre du capital tend à dépasser la demande de travail. — IX. Le travail aux pièces. — Avantages. — X. Participation aux bénéfices. — L'enquête de M. Victor Bœhmert. — Échecs. — Cas où cette combinaison est impossible. — Combinaisons multiples du capital et du travail.

I. Nous allons essayer de dégager la question des rapports du travail et du capital de tous les préjugés qui l'obscurcissent, du côté des possesseurs du premier et du côté des possesseurs du second, avec la certitude de froisser les uns et les autres.

Vouloir persuader au patron et à l'ouvrier que leurs intérêts sont identiques, c'est une erreur, quand ce n'est pas une hypocrisie. L'intérêt de l'acquéreur de travail est d'acheter le travail au plus bas prix possible. L'intérêt du travailleur est de le vendre le plus cher possible. Voilà le fait positif.

Entre ces intérêts opposés, y a-t-il accord ? Dès maintenant nous pouvons répondre qu'il y a forcément accord comme dans tout échange. Seulement, les conditions de l'échange peuvent être bonnes pour l'une des parties, mauvaises pour l'autre, désastreuses même pour les deux. Nous avons donc à examiner

si l'organisation actuelle du commerce du travail constitue une application rationnelle des lois de la science économique.

D'abord une question de mots : en France, on emploie encore les dénominations : *patrons* et *ouvriers*. Ce sont là des vestiges de l'ancienne corporation, impliquant supériorité pour celui qui achète le travail et infériorite pour celui qui le vend. Rien de plus faux et de plus antidémocratique. En Angleterre, ces mots ont été remplacés par ceux d'*employer* et de *workman*, très justes et très précis au point de vue économique ; employeur de travail, fournisseur de travail : telle est leur traduction exacte. La langue française a le mot : travailleur ; pour exprimer l'autre rapport de la question, il faut franciser le mot anglais et en faire : employeur.

L'assimilation du travail à la marchandise révolte certains employeurs :— « Quoi ! nous n'aurons plus sous nos ordres nos ouvriers ! mais ce sont nos enfants, notre famille. »

Il y a des pères qui traitent assez mal leurs enfants ; en tout cas, l'idéal pour les hommes n'est pas d'être toujours traités comme des enfants.

Les travailleurs se récrient de leur côté et disent : « — La théorie du travail-marchandise est cruelle et désespérante au point de vue du sentiment. Le travail n'a pas les caractères d'une marchandise, le salaire n'a pas les caractères d'un contrat, car le travailleur n'est point à l'égard de celui qui l'emploie dans la position d'un libre vendeur. Le capitaliste est toujours libre d'employer le travail et l'ouvrier est toujours forcé de le vendre. La valeur du travail est complètement détruite, s'il n'est pas vendu à chaque instant. Ce capital travail n'est susceptible ni d'accumulation, ni même d'épargne, à la différence des véritables marchandises. »

Il faudrait prouver tout d'abord que les véritables marchandises sont toutes susceptibles d'accumulation et d'épargne. Contestera-t-on le caractère de marchandises aux fraises et aux œufs frais ? sont-ils susceptibles d'accumulation ou d'épargne ?

La valeur du travail est complètement détruite, s'il n'est pas

vendu à chaque instant ; mais vous êtes marchand de force motrice, si vous ne la vendez pas, elle est complètement détruite.

Il est vrai qu'on suppose que le capitaliste est toujours libre d'employer le travail et que l'ouvrier est toujours forcé de le vendre. Le capitaliste est libre de ne pas employer le travail, mais à la condition de ne pas employer son capital. Les propriétaires d'une houillère peuvent ne pas employer de travailleurs, mais au bout de l'année leur mine sera inondée, les galeries éboulées, leur capital ne leur rapportera pas de dividendes, et s'ils ont des engagements qu'ils ne peuvent pas tenir, ils feront faillite.

Seulement, ils peuvent attendre plus ou moins longtemps, tandis qu'il faut que l'ouvrier mange tous les jours et nourrisse sa femme et ses enfants, c'est vrai. Il y a là une position d'infériorité du marchand de travail à l'égard du marchand de capital. Mais, dans toute transaction, est-ce qu'il n'y a pas toujours un des contractants qui a plus besoin de faire l'opération que l'autre? Si le besoin du vendeur domine, la marchandise baisse ; si le besoin de l'acheteur est le plus grand, la marchandise hausse. Or, depuis de longues années déjà, le besoin des a heteurs de travail l'emporte, puisque le prix du travail ne cesse d'augmenter.

II. C'est en Angleterre que les efforts pour organiser le commerce du travail ont été les plus pratiques, les plus persévérants, faits sur la plus grande échelle, et ont obtenu le plus de succès. C'est donc là que nous allons d'abord les étudier.

A leur début, les *Trades-Unions* apparaissent comme des conspirations mystérieuses, violentes et sanguinaires. C'était la guerre du travail et du capital. Celui-ci avait toutes sortes de privilèges légaux. Le travail ne pouvait librement débattre ses conditions avec lui. La loi de l'offre et de la demande était viciée, comme elle est viciée dans toute transaction où un détenteur de monopole peut imposer ses conditions à l'autre partie contractante. Sous Edouard VI, on coupait l'oreille à l'ouvrier convaincu d'avoir pris part à une combinaison destinée à élever

les salaires. De pareils traitements appelaient des représailles. En 1813, les Luddistes déclarèrent la guerre aux machines. De suite, on en pendit dix-neuf dans la seule ville d'York, pour leur apprendre à vivre. Leurs amis continuèrent pendant plusieurs années à ravager le district de Nottingham. Sur tous les points de l'Angleterre se manifestaient de pareils symptômes. Les ouvriers comprenaient tant bien que mal que la législation les opprimait. Ils ne voyaient pas nettement la cause de leurs souffrances, ni la manière d'y remédier.

C'est là une des grandes difficultés des plaies sociales : le malade lui-même doit faire son diagnostic et trouver le remède. Le diagnostic est difficile. Le mal connu, reste l'étiologie ; presque toujours, le médecin social se trompe. Alors qu'il veut guérir la plaie, il l'envenime. Les patrons anglais et les ouvriers anglais ne comprenaient peut-être pas très bien ce qu'il fallait faire et les ouvriers récriminaient contre les machines, alors qu'ils auraient dû demander la liberté de marchander leur travail avec le capital. Comme on ne pouvait pas aboutir à la suppression des machines, on commença par donner aux ouvriers la liberté de s'organiser. L'opération se fit mal, et comme à regret. En 1824, on abolit les lois restrictives du travail, mais elles furent rétablies l'année suivante pour n'être définitivement abrogées qu'en 1839. Toutefois, dans le fouillis des vieilles lois anglaises, il restait encore assez de dispositions pour frapper les associations se donnant pour but d'influer sur le cours du travail. Des *Trades-Unions* se fondèrent cependant, tantôt locales, tantôt générales. Elles avaient le double caractère de sociétés de secours mutuels et de sociétés de résistance. Leur existence ne fut bien connue qu'à la suite de l'enquête de 1868, provoquée par les crimes commis à Manchester et à Sheffield en 1866. Lorsqu'on vit comparaître un nommé Broadhead, rémouleur de scies à Sheffield qui se vanta d'avoir été l'instigateur d'assassinats et d'incendies, l'opinion publique fut effrayée. Le *Times,* dans un moment d'effarement, proposa que tous les patrons renvoyassent de leurs ateliers tous les affiliés

aux Unions ; mais le sang-froid britannique reprit rapidement le dessus. On reconnut qu'il était absolument impossible de supprimer ces associations, que les ouvriers devaient avoir le droit de se concerter pour débattre leurs intérêts et les faire prévaloir, et, au lieu de les proscrire, non seulement on leur donna la liberté, mais on leur reconnut une existence légale.

Les *Trades-Unions* enregistrées en 1877 ont un revenu de 254 565 liv. st. (6 366 000 francs), un capital accumulé de 374 989 liv. st. (9 300 000 francs) et comptent 260 222 membres [1]. Leurs membres ne représentent donc que la minorité des ouvriers anglais ; toutefois, on ne peut nier leur pouvoir ; leur influence prouve non pas que leur organisation soit excellente, mais qu'elles représentent une organisation. Quel usage en font-elles ?

Les adversaires des *Trades-Unions* disent : « Elles mettent dans un fonds commun des contributions reçues pour assurances sur la vie, pour maladies, et les contributions reçues pour les grèves et les affaires de métier. Elles emploient les unes et les autres à subventionner des grèves plutôt qu'à assurer leurs membres. Elles sont presque toutes sous la dépendance d'un comité directeur despotique. Pour la plupart animées de l'esprit mendiant et exclusif, volontiers elles combattraient les machines ; et si elles ne peuvent supprimer celles qui existent, elles font tout leur possible pour retarder l'introduction de machines plus perfectionnées. Dans son rapport de 1879, la Société des fondeurs de fer disait que, contre les machines, il n'y avait qu'un remède : moins produire et travailler moins de temps.

« Elles prohibent le travail à la tâche, et, dans certains métiers, les briquetiers par exemple, elles imposent aux ouvriers l'obligation de ne pas travailler avec trop de zèle. On a calculé qu'à Manchester ceux-ci avaient renchéri de 35 pour 100 le

[1] Voir Thomas Brassey, *Foreign Works and English Wages*. Bevan, *Manufacturing Industry*.

prix d'une maison. Naturellement, comme locataires, tous les ouvriers supportent leur part de ce renchérissement. Elles réclament l'égalité du salaire pour tous les ouvriers, quelles que soient leurs différences d'aptitudes. A l'instar des anciennes corporations, elles veulent restreindre le nombre des apprentis ; sous prétexte d'émancipation de l'ouvrier, elles l'astreignent au despotisme le plus complet, le pliant à leur règlement et le privant de la première de toutes les libertés, la liberté du travail, en l'obligeant à ne travailler que dans telles et telles conditions déterminées, et en le forçant de quitter l'atelier si le comité décrète la grève. » Les pessimistes ne sont pas loin d'attribuer aux *Trades-Unions* la crise industrielle qui a sévi dans ces dernières années sur l'Angleterre. L'homme a toujours besoin d'un bouc émissaire.

III. Heureusement qu'en Angleterre, il y a des gens qui conservent leur sang-froid et examinent le fond des questions. Ceux-ci répondent :

« Les *Trades-Unions* peuvent faire tous les efforts imaginables ; elles ne changeront pas plus la loi de l'offre et de la demande qu'elles ne pourraient arrêter la rotation de la terre. Le temps des Josués est passé.

« Elles n'empêcheront jamais les salaires de tomber quand l'industrie ne trouve pas de débouchés ; tandis que l'ardeur des industriels à étendre leurs affaires, au moindre événement favorable, provoque immédiatement une demande de travail qui élève les salaires, sans que les *Trades-Unions* aient besoin d'intervenir.

« Si les *Trades-Unions* faisaient monter les salaires au-delà du taux que peut supporter une industrie déterminée, celle-ci disparaîtrait. Par conséquent, la demande du travail faisant défaut, les salaires retomberaient.

« Les récents travaux du professeur Lévi ont prouvé que, dans les dix dernières années, les salaires des ouvriers qui ne font pas partie des *Trades-Unions* ont réalisé une augmentation plus grande que les salaires des membres des *Trades-Unions*

les plus puissantes, de 1866 à 1878. Les salaires des femmes ont augmenté de 24 pour 100 et ceux des hommes généralement de 6 trois quarts pour 100 [1].

« L'impuissance des *Trades-Unions* à empêcher la baisse des salaires en temps de crise, est signalée dans le rapport de l'Association des mineurs de Durham : « En 1874, notre revenu était de 47 004 liv. st., la dépense était de 23 613 liv. st., pour cette année seule notre revenu dépassa donc nos dépenses de 23 390 liv. st. Mais en 1875, 1876, 1877, il y a eu diminution relative des recettes, augmentation des dépenses. Revenu en 1877, 33 290 liv. st.; dépenses, 60 513 liv. st.; différence : 27 223 liv. st. Chacun doit voir que cet état de choses ne peut durer longtemps. »

« C'est seulement quand l'offre du travail est rare que les ouvriers peuvent dicter leurs conditions aux patrons. Pendant la guerre d'Amérique, les salaires doublèrent et triplèrent. Ils baissèrent ensuite, mais se maintinrent à un taux de 50 à 75 pour 100 plus élevé que vingt-cinq ans auparavant. Il n'y eut pas besoin de *Trades-Unions* pour que ce résultat se produisît.

« Les ouvriers du bâtiment peuvent faire monter plus facilement leurs salaires, parce que leur industrie n'a pas à craindre la concurrence étrangère et qu'elle est limitée à des localités déterminées. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, les maçons et les briquetiers ont eu des salaires quotidiens de 11 sh. 3 d. à 15 sh. Les ouvriers de cette dernière catégorie en 1873 étaient arrivés jusqu'au chiffre de 18 sh. 10 d. Ces conditions sont dans une large mesure indépendantes des *Trades-Unions*.

« Les grèves des maçons à Londres, des menuisiers à Manchester (1877), ont échoué. Les industriels ont répondu aux associations des ouvriers par de puissantes associations qui leur donnent un pouvoir de résistance égal à celui des plus fortes *Trades-Unions*. A la grève, ils opposent le *lock out,* c'est-à-dire la fermeture complète de leurs ateliers. Ils introduisent dans

[1] Voir chap. III, *Valeur de l'homme*. Graph. 45, p. 242.

leurs engagements, en cas de grève, une clause qui les dispense de livrer leurs travaux à la date fixée.

« Quant à l'esprit exclusif des *Trades-Unions*, sans doute elles ont tort de combattre le travail aux pièces, de réclamer l'égalité des salaires, de vouloir supprimer la liberté du travail de leurs membres, de récriminer contre les machines, et d'organiser des grèves ; mais elles ont abandonné les sauvages théories professées jadis à Ghent et à Lyons.

« En 1877, le président du congrès des *Trades-Unions* à Bristol a réprouvé, dans les termes les plus énergiques, les violences qui avaient eu lieu dans le Lancashire contre les manufacturiers.

« Voici enfin le programme du comité parlementaire des *Trades-Unions* associées pour 1879 :

« 1° Amélioration de la loi concernant les accidents, de manière que les travailleurs et leurs familles puissent recevoir une indemnité en cas de blessure ou de mort, due à la négligence de l'employeur ;

« 2° Réformes de l'administration de la justice : (*a*) juridiction sommaire de magistrats, avec garantie d'appel et de jugement par jury, et diminution des emprisonnements inutiles ; (*b*) nomination d'arbitres gratuits ;

« 3° Codification des lois criminelles ;

« 4° Réforme de la loi sur le jury ;

« 5° Extension de l'acte de 1875, sur les employeurs et les travailleurs, aux navires pendant qu'ils sont dans les eaux britanniques ;

« 6° Augmentation du nombre des inspecteurs des manufactures et des ateliers ;

« 7° Réforme de la loi sur les brevets ;

« 8° Abolition de l'emprisonnement pour dettes ;

« 9° Certificats de compétence pour les conducteurs de machines à vapeur.

« Certes, il n'a rien que de très pratique et de très acceptable.

« Enfin, les *Trades-Unions* peuvent rendre d'excellents services en réunissant des informations sur la condition et l'avenir du travail. Le travailleur sera guidé par la connaissance de ces faits dans ses négociations avec ses employeurs. Il comprendra alors que son intérêt est que le capital, « élément de production sensitif et volatil [1] », n'émigre pas, n'aille pas à l'étranger, car dans ce cas, son pouvoir d'achat pour le travail disparaîtrait. Il ne le chassera donc pas par ses exigences. D'un autre côté, le capitaliste comprendra qu'il doit donner à l'ouvrier un salaire aussi rémunérateur que le permettent les conditions de la production. »

IV. Nous avons exposé le pour et le contre ; examinons maintenant les grèves qui ont eu lieu depuis dix ans, de 1870 à 1879, en Angleterre, d'après M. Bevan.

1870	30
1871	98
1872	343
1873	365
1874	286
1875	245
1876	229
1877	180
1878	268
1879 (1er décembre)	308
	2 352

Elles ont duré :

	Semaines.
1870	68
1871	279
1872	988
1873	1 093
1874	812
1875	684
A reporter	3 924 semaines

[1] Brassey.

Report	3 924 semaines
1876	952
1877.	759
1878.	1 621
1879 (jusqu'à la fin de décembre). . . .	1 774
Total.	9 027 semaines
	ou 54162 jours de travail [1].

Voici leur énumération détaillée :

Métiers.	Villes.	Semaines.	Années.
Charpentiers et menuisiers.	Heywood.	28	1872
	Wolverhampton . .	27	1877
	Manchester.	52	1877
	Dunfermline. . . .	40	1878
	Hartlepool.	34	1878
	Shields.	34	1878
Tailleurs.	Merthyr	27	1874
	Blanofon.	47	1875
	Aberdeen.	57	1875
	Bradford.	20	1878
Ouvriers des docks.	Shields.	23	1873
Mineurs.	South-Wales. . . .	21	1875
	Burnley.	26	1876
	Dronfield.	36	1877
	Pembrokeshire. . .	28	1876
	Kinneil.	26	1878
	Churche Lane. . .	36	1878
	Mauvers Main. . .	26	1878
Ouvriers en fer.	Weshaw.	20	1873
	Middlesbrough . .	29	1873
	Parkgate.	22	1875
	Aberdare.	25	1879
	Bradford.	36	1879
	Glasgow.	20	1870
Constructeurs de navires.	Dumbarton.	28	1876
	Runcorn.	26	1876
	Glasgow.	23	1877
Verriers.	Sunderland.	26	1876
	Glasgow.	33	1876
	Alloa.	56	1878

[1] *Journal of the Statistical Society,* mars 1880, p. 46.

Métiers.	Villes.	Semaines.	Années.
Maçons.	London..	33	1877
	Newcastle	24	1878
	Kircaldy.	36	1878
	Wigan.	30	1879
	Barnsley.	31	1879
Fabricants de ressorts.	Sheffield.	28	1875
Ferblantiers.	Edinburgh.	33	1879
Mécaniciens.	Newcastle	21	1871
	Ashton.	22	1879
	Belfast.	26	1879
Employés de chemins de fer.	Taff Vale.	25	1876
Ouvriers des tabacs.	Newcastle	24	1879
Plombiers.	Nottingham	38	1878
	Darlington.	37	1876
Compositeurs d'imprimerie.	Dublin.	31	1878

Autant que l'auteur a pu s'en rendre compte, voici la solution de ces diverses grèves :

	Nombre de grèves.	Perdus.	Gagnés.	Compromis.	Explications.	Inconnus.
1870.	30	1	8	2	11	19
1871.	98	5	10	11	26	72
1872.	343	6	8	8	22	321
1873.	365	»	»	»	»	365
1874.	286	»	»	»	»	286
1875.	245	23	17	9	49	196
1876.	229	24	15	16	55	174
1877.	180	15	7	10	32	148
1878.	268	43	3	15	61	207
1879.	308	72	3	20	95	213
Total. . .	2352	189	71	91	351	2001

Le nombre des grèves augmente quand la production augmente ; pendant la crise, il diminue ; la crise passée, les grèves recommencent. Ces chiffres constatent que les ouvriers observent dans ces grèves la loi de l'offre et de la demande du travail ; ils se résignent quand la demande est faible ; ils augmentent leurs prétentions quand la demande est forte.

Quelquefois cependant, il y a des grèves sans espoir ; celles

qui ont été provoquées par une injustice, contre laquelle les ouvriers ont voulu protester; ce sont les grèves les plus héroïques, celles-là, et certes les plus légitimes.

Sur ces 2352 grèves, les houilleurs en ont fait 314 ; les charpentiers, 187 ; les maçons, 151 ; les ouvriers du fer, 127; les ouvriers cotonniers, 120; les constructeurs de navires, 100; les mécaniciens et ajusteurs, 96.

Dans ces dix ans, les grèves n'ont été faites que par 111 corps de métiers, et M. Bevan constate que c'est « encourageant de constater combien peu de métiers ont fait grève en comparaison de ceux qui ne l'ont pas fait ».

M. Bevan a calculé la perte des salaires résultant de 110 grèves. Estimant la perte quotidienne à 4 sh. (5 francs), en comptant 5 jours de travail par semaine, il est arrivé à un total de 4 468950 liv. st. (111 723 000 francs).

La grève des constructeurs de navires de la Clyde, en 1877, coûta à elle seule 300 000 liv. st. (7 500 000 francs) ; la grève des mineurs de Durham, en 1879, coûta 240 000 liv. st. (6 000 000 francs). Ces sommes ne sont pas comprises dans le total ci-dessus. Si 112 grèves donnent une pareille perte, quelle doit donc être celle que représentent les 2240 grèves restant ? dépréciation de la propriété des maisons dans les pays sujets aux grandes grèves ; loyers impayés ; dettes s'accumulant sur la tête de l'ouvrier et, de là, retombant lourdement sur le commerçant qui a ouvert le crédit; affaiblissement physique, maladies, souffrances des femmes et des enfants. Quelquefois l'industrie périt du coup dans le lieu où a éclaté la grève. C'est ainsi qu'à la suite d'une grève, la construction des navires a cessé à Millwall, sur la Tamise[1]. Le travail a émigré. Une petite réduction de salaire, pendant une courte période, aurait pu sauver une industrie. Quelques mois après, il faut arriver à une réduction de 20 pour 100, et il est trop tard!

Toutefois, à propos des ruines et du gaspillage produits par

[1] Ce fait a été contesté par M. Brassey.

les grèves, nous devons signaler une observation très juste de M. Howell, secrétaire parlementaire des *Trades-Unions Societies*.

Si 10 ou 20 pour 100 des ouvriers livrent bataille pour tous leurs collègues, ils en bénéficieront tous et la perte doit être calculée dans cette proportion. Que dans un district 200 hommes fassent grève, assurent une augmentation de salaire à 1000, préviennent le retour d'une nouvelle grève, il y a bénéfice évident.

En définitive, il résulte de cette discussion à la *Statistical Society* que nulle part le sort du travailleur n'est plus assuré qu'en Angleterre et qu'il est meilleur aujourd'hui qu'avant les grèves.

Il faut observer combien peu de temps les travailleurs ont eu pour s'organiser. Il n'y a qu'une douzaine d'années que les *Trades-Unions* ont une existence légale. Immédiatement on demande que les travailleurs soient parfaits, qu'ils ne commettent aucune erreur, qu'ils ne se laissent jamais emporter par aucune passion, qu'ils pèsent toujours de la manière la plus exacte et la plus précise leurs intérêts et ceux des employeurs. Mais êtes-vous donc parfaits, vous qui vous montrez si exigeants ? Ne reste-t-il plus dans votre intelligence l'ombre d'un préjugé ? En avez-vous effacé cet amour-propre qui, vous portant à vous considérer comme d'une nature supérieure, vous pousse à la résistance, non seulement parce que vous y avez intérêt, mais encore parce que vous avez l'orgueil enfantin de ne pas vouloir céder?

La grève est un moyen de guerre, comportant toutes les destructions, conséquences forcées de la guerre : ruine pour le capital, dégradation de l'outillage, misère pour l'ouvrier; mais, en définitive, elle n'est qu'une application de la loi économique de l'offre et de la demande.

On surprendrait beaucoup de travailleurs partisans des *Trades-Unions*, si on leur disait : — Vous êtes des accapareurs! Ce n'était pas la peine de vouer à l'exécration ceux que vous

désigniez ainsi pour les imiter et prendre la suite de leurs affaires.

Cependant que font-ils ? ils accaparent le travail, ils l'emmagasinent, ils refusent sa vente au détail. La grève, c'est la raréfaction du travail.

Il est trop abondant, ses cours sont trop bas ; les possesseurs de travail retirent leurs offres, exactement comme un négociant attend que les cours se relèvent pour vendre ses marchandises. Seulement il ne peut attendre qu'un temps limité, sous peine de ruine. Il en est de même des travailleurs et des employeurs ; les uns et les autres sont forcés d'arriver à un accord réglé toujours par la loi de l'offre et de la demande, mesuré d'après la force de résistance des uns et des autres.

Je ne fais ici qu'un traité de *Science économique* et, par conséquent, je n'entre dans ces détails que pour dégager certains principes. Je ne m'occuperai des grèves en France qu'à un point de vue ; elles ne sont pas organisées, elles n'ont pas pour les soutenir les *Trades-Unions*. Cependant nous sommes frappés d'une telle ignorance économique, que, dès qu'une grève se produit, elle nous apparaît comme une sorte d'émeute. Immédiatement les pouvoirs publics, administration, magistrature, police, armée, gendarmerie, prennent parti contre les grévistes. Les souvenirs sanglants des grèves d'Aubin et de la Ricamarie sont dans toutes les mémoires. Si M. Gambetta protestait contre la présence des troupes au Creusot [1], en 1870, il n'a point protesté contre leur présence à Anzin en 1878 et à Roubaix en 1880. On considère que les ouvriers sont dans un état insurrectionnel quand ils refusent le travail à des conditions qui ne leur conviennent pas. La loi de 1864, sur les coalitions, est une loi de guerre, semée de chausse-trapes où les grévistes doivent tomber chaque fois qu'il plaît au gouvernement. M. Emile Ollivier avait dit pompeusement dans son rapport : « Liberté absolue de la coalition à tous les degrés,

[1] Discours du 26 janvier 1870.

répression rigoureuse de la violence et de la fraude. » La formule est juste, mais où finit la liberté de la coalition et où commence la liberté d'association ? La loi de 1864 ne permet aux ouvriers de s'entendre que pour la grève, et encore de quelle manière !

Une coalition de Saint-Etienne, ayant nommé un comité de seize membres, fut convaincue d'avoir formé une association de plus de vingt personnes et condamnée en vertu de l'article 291 et de la loi de 1834. Cette législation existe toujours.

Si, aujourd'hui, les syndicats sont organisés, ce n'est que grâce à une tolérance, variable, chancelante comme toutes les tolérances. Non seulement beaucoup de magistrats, mais encore beaucoup d'hommes politiques se font, à peu près, des associations d'ouvriers et des grèves une idée analogue à celle qu'exprimait ainsi M. Lepelletier, dans son réquisitoire contre les ouvriers tailleurs de Paris (1867) : « La grève, c'est le sinistre, terrible, mais passager : c'est l'incendie, il est éteint. L'association, c'est le foyer qui peut le rallumer demain, il faut l'éteindre. »

V. Nous, nous réclamons, au contraire, la liberté d'association, pour les travailleurs comme pour tous les autres citoyens ; elle est de droit ; en fait, elle a été utile à l'Angleterre. Nous allons montrer que, pour la solution de toutes les questions irritantes, posées entre les employeurs et les travailleurs, elle est indispensable.

Les hommes pratiques et les économistes qui ne trouvent pas que des récriminations et des déclamations soient des raisons pensent que le véritable moyen d'éviter les grèves est la formation de grandes associations de travailleurs et d'employeurs. M. Theo Wood Bunning [1] a montré qu'elles feraient cesser les froissements qui résultent lorsque des hommes débattent l'un contre l'autre leurs intérêts respectifs ; que leurs délégués, stipulant au nom des intéressés avec des mandataires

[1] *Journal of the Statistical Society,* mars 1880.

d'associations de patrons, assureraient aux arrangements convenus une stabilité indispensable aux grandes entreprises industrielles. M. Brassey montre aussi quelle utilité ces grandes associations peuvent avoir au point de vue des informations concernant la valeur du travail et la situation de l'industrie.

Tous ces arguments paraîtront indiscutables, sauf aux gens qui prétendent que la meilleure manière de se comprendre est de ne pas s'entendre.

C'est par ces *Trades-Unions,* ces associations, les chambres syndicales en France, que s'organisera le commerce du travail.

En 1877, au moment de la grève des menuisiers, à Manchester, ils étaient payés dans cette ville 8 d. 1/2 (0 fr. 85) l'heure; à Liverpool, 8 d. 1/4 ; à Bradfort, 8 d. (0 fr. 80) ; à Lincoln, 7 d. 3/4 ; à Lancaster, 7 d. (0 fr. 70) ; à Cambridge, 6 d. 1/2 (0 fr. 65) ; à Gloucester, 6 d. (0 fr. 60); à Winchester, 5 d. 1/2 (0 fr. 55) ; à Frome, 4 d. 3/4.

Le salaire des ouvriers de navires en fer était de 2 shillings sur la Tamise, de 4 sur la Clyde.

Le travail étant le même, les différences de condition de l'existence étant insignifiantes, cette différence de salaire prouve que la marchandise-travail n'a pas su encore organiser ses débouchés, car les prix des marchandises, entre autres des blés, se sont nivelés en raison du développement des moyens de transport, de la facilité et de la rapidité de la circulation.

L'homme est resté la marchandise la plus difficile à transporter : il n'est pas toujours seul, il a une femme, des enfants, il est retenu par des habitudes, des relations d'amitié et de famille, l'inquiétude de l'aléa, l'inertie inhérente à chacun de nous ; enfin, il n'est que mal renseigné sur le cours du travail dans telle ou telle place.

M. Max Wirth avait fondé en 1856 le *Arbeitgeber* (bourse du travail [1]). M. de Molinari a essayé de réaliser la même idée en Belgique. Les deux entreprises n'ont pas réussi.

[1] Voir Max Wirth, *les Lois du travail,* p. 210-213.

Ces insuccès ne prouvent cependant rien contre la justesse de cette conception. Elle repose sur une idée qui concorde avec toutes les lois historiques que nous avons exposées et vérifiées. La séparation de l'homme de la chose, de la personnalité humaine du service dont elle est susceptible, la spécification de ce service sont des signes indéniables de progrès.

Autrefois, l'esclave était une chose vendable, échangeable ; tout entier, il appartenait au maître. Celui-ci pouvait tout exiger de lui, son existence comprise. De même le serf, avec quelque nuance cependant ; dans l'ancienne corporation, le compagnon est toujours l'homme lige du maître. Aujourd'hui, l'ouvrier ne cède plus que son travail. Il vend un produit déterminé, nettement spécifié. Sa personnalité reste en dehors. Il peut penser, croire ce qu'il veut, on n'a pas à lui demander compte de sa vie ; il livre à l'employeur, moyennant un prix déterminé, un produit spécifié, exactement comme un négociant du Havre livre à son correspondant de Paris une balle de café. L'ouvrier est un marchand de travail.

En fait de bourse, il n'a que la « grève ». Elle est découverte, sans abri, n'a rien des commodités des bourses de commerce ou de capitaux. Comme intermédiaires, il n'y a que les placeurs pour certains corps de métiers. Partout la marchandise-travail est vendue en détail.

Les *Trades-Unions* sont l'organisation du commerce en gros de la marchandise-travail. Les bureaux de *Trades-Unions* sont de véritables intermédiaires qui ont pour but de tenir les prix de la marchandise-travail. Quand ils entrent en négociation avec la marchandise-capital, ils ne spécifient pas pour la marchandise-travail en détail, ils vendent en gros [1].

Qu'en résulte-t-il? C'est qu'ils comprennent que le travail doit subir la loi de l'offre et de la demande, comme toute autre marchandise.

A Newcastle [2], les mineurs ont organisé un comité commun ;

[1] *Journal of the Statistical Society,* mars 1880, p. 55.

[2] M. W. T. Bunning.

le principe de l'échelle mobile pour les salaires a été admis. Le reste de l'Angleterre les a imités.

L'institution de cette échelle mobile a montré aux ouvriers au milieu de quelles difficultés étaient obligés de lutter les directeurs de houillères et les causes de la différence entre le prix d'extraction de la tonne et le prix de vente. Si le consommateur de Londres la paye 25 shillings (31 fr. 25), le propriétaire de houillères du Northumberland ou de Durham ne touche que 4 sh. 5 d. (5 fr. 50).

En Angleterre, de 1871 à 1873, les salaires des mineurs montèrent à 8 ou 10 francs par jour ; la crise survient, ils sont ramenés à 2 fr. 50 ou 3 francs. Le choc a été dur, il a été supporté cependant plus facilement que si les travailleurs ne se fussent pas mis au courant de la situation économique.

Ce n'est qu'avec des associations de ce genre que peuvent se résoudre des problèmes comme celui-ci : une compagnie houillère a six puits d'extraction voisins : dans l'un, l'extraction est facile, la houille de première qualité. Les ouvriers peuvent avoir un fort salaire ; dans les cinq autres puits, les ouvriers ne peuvent avoir un salaire égal. Que faire ? sinon une moyenne.

La gloire de M. Mundella a été d'avoir introduit des habitudes d'arbitrage, en faisant instituer des tribunaux d'arbitres, chargés de décider entre les deux parties. Ils ont évité beaucoup de grèves.

VI. Les syndicats professionnels en France poursuivent un but analogue à celui des *Trades-Unions* en Angleterre. Ils datent de 1867 et se sont formés à la suite des études faites par les ouvriers à l'Exposition. Dans leur mémoire au ministre du commerce, daté du 2 février 1868, leurs délégués réclament :

1° Des modifications dans les conseils des prud'hommes ;

2° L'abrogation de l'article 1781 du Code civil ;

3° La suppression des livrets ;

4° Le droit de réunion ;

3° L'organisation de chambres syndicales ouvrières comme celles des patrons.

La délégation française à Vienne demandait :

1° La constitution de délégations légales appelées à examiner les différends entre patrons et ouvriers et à leur donner une solution ;

2° La création de l'enseignement professionnel sur des bases plus pratiques que celles préconisées par l'enseignement officiel.

Le congrès ouvrier tenu au Havre du 14 au 22 décembre, salle Franklin, a voté les résolutions suivantes, sous ce titre : *Question du salariat :*

1° Abrogation de toutes les lois restrictives sur les associations ;

Liberté absolue de toute association ouverte et publique, laissant aux intéressés la faculté d'adopter telle forme qu'il leur conviendra ;

2° Reconnaissance des chambres syndicales comme personnes civiles, et leur admission aux adjudications des travaux publics ;

3° Révision de la loi sur les prud'hommes ; les jugements seront rendus exécutoires dans les trois jours ;

4° Suppression des bureaux de placement, et leur remplacement par les bureaux des chambres syndicales ;

5° Admission des chambres syndicales à déposer dans les enquêtes législatives officielles ;

6° Fixation de la journée de travail à dix heures au maximum ;

7° Suppression des livrets ;

8° Une surveillance active du travail dans les ateliers, usines, manufactures, exercée par des inspecteurs pris dans les chambres syndicales ouvrières ;

9° Irréductibilité des salaires sous forme de retenue ou d'amende ;

10° Approbation des règlements d'atelier par les chambres syndicales et prud'hommes ;

11° Interdiction légale aux patrons d'obliger leurs ouvriers à faire partie des caisses de secours spéciales à leurs maisons ;

12° Suppression du travail dans les prisons ; son remplacement par des pénitenciers agricoles ; la suppression du travail dans les couvents, en attendant la suppression des couvents eux-mêmes ;

13° La suppression des impôts de consommation, des impôts indirects, suppression de l'octroi ;

14° La création d'un impôt unique sur le capital fixe, établissement d'un nouveau cadastre ;

15° Le congrès conclut à la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse, par les soins de la commission exécutive. Un questionnaire sera envoyé à toutes les chambres syndicales, qui auront à donner leur avis sur cette importante question.

On peut discuter certains points de ce programme, quelques-uns sont inspirés par l'esprit mendiant et exclusif; d'autres sont excellents; et les collectivistes révolutionnaires n'ont guère trouvé à demander autre chose pour le présent. De plus, dans la discussion du congrès, on trouve la préoccupation tout à fait remarquable de l'instruction et de l'apprentissage.

Presque partout l'apprentissage est défectueux. L'apprenti est considéré comme le domestique de tous les ouvriers. Il fait les courses, balaye l'atelier et il n'apprend son métier que par raccroc, souvent au milieu des injures et des coups. Certains ouvriers, loin de lui venir en aide, le voient d'un mauvais œil, le considérant comme un concurrent futur qui fera baisser le prix du travail, encombrera la profession, et volontiers voudraient le supprimer, afin de conserver pour eux seuls le monopole de la production. Les chambres syndicales, en réclamant cependant l'organisation d'écoles professionnelles, témoignent d'un grand progrès dans les mœurs.

Enfin ces chambres syndicales affirment la liberté du travail. C'est là le grand point. Il ne faut pas que, sous prétexte d'associations professionnelles, on fasse revivre l'odieux despotisme de la vieille corporation. L'esprit de classe et de caste est terrible. C'est lui qui a figé depuis tant de siècles les civilisations orientales, l'Inde, le Japon, la Chine. La pétrification supprime la vie.

VII. Dans la discussion sur le travail de M. Bevan[1], M. Theo Wood Bunning, secrétaire de l'Association des propriétaires de houillères dans le Northumberland et le Durham, par conséquent, bien renseigné sur la question par son expérience personnelle, disait avec une sagesse trop rare : « Les hommes de toutes les classes ont à peu près les mêmes passions, et, parmi eux, on peut établir à peu près un égal pourcentage de gens raisonnables et de gens déraisonnables. Ils sont tous mus par le même mobile, l'intérêt personnel ; et cet intérêt personnel ne prévient pas les grèves, parce qu'aucun des deux partis ne sait mesurer les intérêts de l'autre. »

Les patrons — je parle de la généralité — volontiers trouvent qu'ils en font toujours trop pour leurs ouvriers, et les ouvriers trouvent que leurs patrons n'en font jamais assez pour eux.

Les employeurs et les travailleurs obéissent au même préjugé : ils ne veulent pas voir qu'ils sont deux contractants, l'un achetant, l'autre vendant.

Les ouvriers s'imaginent souvent que les patrons sont des êtres féroces, qui pourraient fixer le taux du salaire comme ils l'entendent et qui ne l'augmentent pas, uniquement par mauvaise volonté. Cette ignorance économique, qui existe souvent aussi chez le patron, engendre deux ordres de préjugés.

D'un côté, un esprit de mendicité, pour l'ouvrier, lequel se transforme en haine quand il n'a pas obtenu satisfaction. D'un autre côté, une illusion complète pour l'employeur, qui prend au pied de la lettre son titre de patron.

Autrefois il y avait une locution : Le roi est si bon ! La reine est si bonne !

Michelet a merveilleusement percé à jour l'épaisse erreur de cette locution. C'était la grâce, la faveur, au lieu de la justice et de la loi ; c'était l'arbitraire à la place de la règle[2].

Certes, au point de vue moral, nous devons constater qu'il y

[1] *Statistical Society*, mars 1880.

[2] Voir *Études sur les doctrines sociales du christianisme*, par Yves Guyot, 2e édit.

a d'excellents employeurs qui, pour leurs ouvriers, ont fait des choses excellentes. Ils ont profité de l'expérience administrative qu'ils avaient acquise par faculté héréditaire, par la pratique des affaires, pour doter les ouvriers d'organisations que ceux-ci ne seraient jamais parvenus, je ne dis même pas à appliquer, mais même à concevoir. Ils ont su associer leurs ouvriers au développement de leur établissement. Ils ont su donner de la sécurité aux familles vivant autour d'eux. En profonds calculateurs qui ne veulent pas tout sacrifier au présent, ils n'ont point cherché une source de gain dans la misère de leurs ouvriers, en profitant des variations de l'offre et de la demande du travail qui pouvaient se produire. Quelquefois, dans des moments de découragement, quelques-uns répètent : « Ah ! on fait tout ce qu'on peut pour les ouvriers et ils ne vous en savent guère gré ; ils sont bien ingrats. »

D'abord, l'effort n'est pas collectif, il est isolé ; ensuite, les travailleurs ont une tendance à ne voir qu'une chose, c'est le gain du capital d'une industrie prospère comparé à leur salaire, et ils ne réfléchissent pas que, si tout à coup leur salaire était augmenté, même dans une proportion relativement minime, le gain se traduirait par des pertes. De plus, ils ne voient pas l'aléa : ils comprennent qu'il y a bénéfice immédiat ; mais ils sont loin de savoir calculer l'amortissement, le changement des cours. Quelquefois ils supputent le prix de revient et disent : « Mon travail vaut tant ; la matière première coûte tant ; » ils croient avoir fait un calcul très précis, et si les directeurs de l'usine avaient calculé comme eux, l'usine ne fonctionnerait plus depuis longtemps. Cette ingratitude est de l'ignorance.

Il faut que les employeurs et les travailleurs se persuadent bien qu'il est de leur intérêt réciproque de s'entendre ; beaucoup comprennent déjà cette nécessité ; c'est par un accord commun qu'ils arriveront facilement à la solution des questions pendantes entre eux.

Les manufacturiers réclamaient, en l'an XI, contre l'habitude,

de la part des ouvriers, de violer les contrats d'apprentissage et les engagements relatifs au travail.

On entend encore, de temps en temps, formuler des plaintes de ce genre ; mais les employeurs ne sont-ils pas coupables, dans une large mesure, de cet état de choses? Ils vous diront tous : « Nous voulons être les maîtres chez nous. » Et, pour rester les maîtres absolus, ils ne veulent point se lier, ils ne veulent point contracter d'engagement de longue haleine. Il en résulte que les ouvriers, de leur côté, prennent l'habitude de ne pas se considérer comme engagés ; et quand la fantaisie leur en prend, quand ils trouvent le moment favorable pour faire une grève, ils cessent leur travail, quittent le chantier et laissent l'employeur dans l'embarras. L'employeur a des engagements vis-à-vis de tiers. Si les travailleurs changent leurs prix tout d'un coup, il peut en résulter de grosses pertes pour lui.

Que les chauffeurs et les allumeurs d'une compagnie à gaz fassent grève un jour, et voilà une ville dans l'obscurité ; que les mécaniciens d'une compagnie de chemin de fer refusent de monter sur les locomotives, et la circulation est interrompue dans une partie du pays, etc.

Autrefois, en Angleterre, l'ouvrier ne pouvait quitter son maître ; comme il ne saurait être question de rétablir de semblables coutumes, l'employeur commence à s'apercevoir qu'il est de son intérêt de cimenter le contrat ; que s'il veut garder toute liberté pour lui, les autres, par réciprocité, peuvent prendre toute liberté pour eux. Aussi, les grands industriels intelligents ont-ils recours à diverses combinaisons pour attacher les travailleurs à leur maison : logements, asiles, écoles pour les enfants, primes, augmentations de salaires en rapport avec la durée du temps passé dans l'usine, caisse des retraites, gratifications annuelles subissant une majoration provisoire [1]. Les compagnies de chemins de fer ont commissionné leurs agents.

[1] On trouvera les détails de ces combinaisons dans un ouvrage très intéressant : *Patrons et Ouvriers de Paris,* par A. Fongerousse, 1880.

VIII. Les employeurs, ceux qui ont besoin d'acheter du travail, sont aussi intéressés que les travailleurs à la solution de ces questions. La plupart ne s'en doutent pas encore, et cependant il leur suffirait de jeter un regard sur les faits qui se passent autour d'eux pour en être convaincus.

Comme nous l'avons prouvé, le capital s'accroît beaucoup plus rapidement que la population, au moins en Angleterre, en France, aux États-Unis. Plus les moyens mécaniques de production se développeront, plus cette proportion tendra à augmenter. Il en résulte donc que « les bras manqueront », ou, pour parler plus exactement, que la demande de travail sera supérieure à l'offre de travail. Alors, le capitaliste devra faire tous ses efforts pour se procurer le travail le plus productif possible dans les meilleures conditions possible. D'ici un demi-siècle, nous pouvons l'affirmer, si quelque guerre ne provoque point une de ces épouvantables destructions de capital qui font retarder la civilisation de plusieurs années, la marchandise-travail manquera par rapport à la marchandise-capital.

On dit bien : Mais il y a encore des millions de bras disponibles. Est-ce que les Chinois n'envahissent pas déjà les États-Unis? Après les Chinois, n'y aura-t-il pas les nègres? Par conséquent, la marchandise-travail surabondera toujours.

C'est un côté de la question; mais on oublie de voir que le monde n'est point peuplé jusqu'à la pléthore, que la plus petite partie de ses forces naturelles est seulement utilisée; qu'il n'y a pas quarante ans que la grande révolution industrielle a commencé à transformer les conditions de la production; or, plus nous irons, plus les forces naturelles se substitueront aux forces humaines; plus la puissance musculaire deviendra secondaire, plus la puissance intellectuelle deviendra importante. Les peuples avancés dans l'évolution prendront pour eux toute la direction intellectuelle de la production; ils laisseront aux races moins avancées les emplois les plus pénibles, mais qui diminueront de jour en jour d'importance.

Mais, grâce aux applications de plus en plus fécondes de la

science, la puissance productrice du travail humain ne cessera pas d'augmenter : par conséquent, il augmentera la somme de capital, par conséquent le pouvoir d'achat du capital, donc l'offre du capital.

Or, la valeur du travail est en raison de l'offre du capital. Donc le taux des salaires ne cessera pas d'augmenter.

Les « employeurs de travail » devront lui faire des avances, des coquetteries, pour se le procurer, exactement comme la petite marchande fait des avances à l'acheteur; et ces coquetteries se traduiront par des combinaisons, des participations, des assurances pour l'éducation des enfants, pour les maladies, pour la sécurité de la vieillesse.

Les employeurs, pendant trop longtemps, ont regardé les travailleurs comme leurs obligés. Déjà la réduction du taux de l'intérêt, la difficulté des placements productifs, les pertes que leur ont fait subir les aventures qu'ils ont voulu courir dans des affaires étrangères, leur prouvent que pour la production il faut qu'ils donnent une plus large part à l'autre contractant. Leur intérêt les oblige à considérer que la solidarité n'est pas un vain mot. Les agriculteurs se plaignent et s'écrient : « Les bras manquent à l'agriculture! » Que signifie cette phrase? L'offre du capital est plus grande que la demande du travail. Ce mouvement s'accentuera pour toutes les industries. Les égoïstes exécrables et idiots qui voudraient jouir de tous les avantages de la société, à la condition de les avoir à eux seuls, pourront récriminer contre lui ; il n'en est pas moins un signe manifeste du progrès.

Cette solidarité s'affirme déjà par plusieurs combinaisons, dans lesquelles le travailleur est un véritable associé. Ne pouvant les examiner en détail, nous devons relever certains préjugés qui peuvent être de nature à les paralyser.

IX. Ainsi, le travail aux pièces, les *Trades-Unions* anglaises le combattent; en France, il est repoussé théoriquement par certains ouvriers : ce sont en général ceux qui prétendent que l'ouvrier doit faire le moins de travail possible, sans réfléchir

que moins il produit, moins il peut exiger pour son produit. A l'honneur de notre pays, nous pouvons dire que la très petite minorité seulement préfère le travail à la journée. Dans le travail aux pièces, l'ouvrier se sent libre. Il fait un marchandage avec le patron, qui lui avance la matière première, les outils, la force motrice. Pourvu que, dans un temps convenu, il livre la pièce dans les conditions convenues, il est indépendant. Personne n'a le droit de le surveiller d'un œil jaloux et de lui dire : « Allons, il faut travailler ! » et de le traiter de fainéant. Le travail aux pièces est une question de dignité pour lui. Il établit la séparation de l'homme et de la chose, de l'individualité humaine et de l'utilité qu'elle produit. Il spécifie la fonction de l'homme, qui, moyennant un prix convenu, doit un service convenu. Le travail aux pièces est une des formes progressives de l'organisation du travail ; et partout maintenant où, dans la grande industrie, il peut être employé, il tend à se substituer aux autres modes de travail.

D'après les observations faites au Creusot, à Terrenoire, on a remarqué que l'ouvrier, à ses pièces, ne travaillait pas toujours plus dur [1], mais qu'il travaillait plus intelligemment. On estime que son travail est meilleur de 75 pour 100, et que son salaire augmente de 50 pour 100. Il y a donc bénéfice pour les deux : 50 pour 100 pour le travailleur et 25 pour 100 pour l'employeur.

A l'usine Cail, les ouvriers sont engagés à l'« affûtage », c'est-à-dire à tant l'heure. Chacun devient entrepreneur, a son outillage, son établi, sa vapeur, son emplacement. Pour monter une locomotive, par exemple, il faut quatre ouvriers ; supposons qu'on y affecte un prix de 800 francs. Voici comment se répartit cette somme : 1° ils sont payés à tant l'heure d'affûtage, selon leur capacité ; 2° ils sont payés ensuite d'après le nombre d'heures pendant lesquelles chacun a travaillé ; 3° reste la différence des sommes perçues ainsi au total des 800 francs ;

[1] Denny, *Worth of Wages*.

cette différence est partagée au prorata des salaires touchés par chacun. Il n'y a pas de sous-traitants.

Dans le cas suivant, nous trouvons de petites sociétés faisant l'office de sous-traitants. Dans les ardoisières de North-Wales, trois ou quatre hommes forment une Co-partnery (société en nom collectif) et s'engagent à extraire des ardoises de la portion de la carrière qui leur est assignée, à tant par mille. Les hommes qui prennent ces engagements forment environ un tiers du nombre total des ouvriers. Les autres sont employés par eux comme ouvriers. Les propriétaires fournissent les outils les plus dispendieux, les associés les petits outils et la poudre [1].

Il y a deux modes de travail : le travail servile; il a pour sanction les coups de fouet et les fers : c'est le moins productif; le travail libre; il a pour sanction un gain plus élevé, l'amour-propre de son œuvre : c'est le plus productif.

Le travail à la journée est un dérivé du travail servile ; le travail aux pièces est la plus haute expression du travail libre. C'est le commencement de l'association.

Comme preuve des efforts faits pour cet accord dont nous avons déjà parlé, il faut noter la participation des employés et ouvriers aux bénéfices des patrons [2].

X. Un économiste allemand, M. Victor Bœhmert, chef du bureau de statistique du royaume de Saxe, a procédé à une enquête sur cette question. Elle a porté sur cent vingt établissements représentant des industries différentes, placés dans des contrées et dans des conditions diverses. Voici les conclusions auxquelles il est arrivé [3] :

1° La participation aux bénéfices agit d'une manière efficace sinon dans tous, du moins dans presque tous les cas, et tant

[1] Brassey, p. 242.

[2] *Bulletin de la participation aux bénéfices*, 2e année. (Librairie Chaix.)

[3] On trouvera une analyse de ce document dans le *Journal des Économistes* de juillet 1880.

comme amélioration du sort matériel que comme élévation du niveau moral;

2° Il est manifeste que ce système ne peut être présenté comme une panacée, comme un remède aux plaies sociales ou comme une conséquence absolue de justice, mais seulement comme un système de salaires parfaitement compris et dont l'adoption, dans la plupart des cas et selon la nature des industries, peut devenir aussi profitable à celui qui donne du travail qu'à celui qui le fournit;

3° L'idée d'une adoption de ce système est toujours saine et juste. Son application ne comporte ni forme particulière ni modèle unique à suivre. Les formes ou manières les plus diverses doivent être, au contraire, employées concurremment, à l'effet de perfectionner de plus en plus le système du salariat;

4° La description, que contiennent les rapports spéciaux, des situations industrielles les plus diverses, accuse la signification locale et individuelle du système et montre que chacun des cas en particulier doit être résolu indépendamment des autres, c'est-à-dire en vertu des moyens, des ressources ou des circonstances qui lui sont propres. Chaque entreprise en elle-même représente un petit monde à part, indépendant du reste du monde et réclamant un développement spécial, ainsi qu'une action de même nature de la part de ceux qui s'en occupent. Il faut poser en principe : que la participation dans la forme la plus élevée exige en chaque intéressé de plus grands efforts, ainsi qu'une habileté pratique supérieure;

5° Pour faire une heureuse application du système, il est nécessaire de tenir compte des conditions suivantes :

A. La participation doit être établie de telle manière que dans la pratique des choses une solidarité véritable, une communauté d'intérêts s'établisse entre le maître et ses employés, entre le capital et le travail.

B. La question du salaire est indépendante de celle des bénéfices. Les salaires ne sauraient dépendre des bénéfices; ils ne peuvent qu'être soumis aux conditions des variations du marché.

C. Dans le décompte général, on doit toujours envisager séparément le côté commercial et le côté industriel, et ne pas considérer en bloc ce qui touche à ces questions différentes : le travail, le capital et le but de l'entreprise.

D. Il est bon, dans la répartition des parts bénéficiaires, de tenir en compte le montant des appointements ou du salaire de chaque intéressé ; dans quelques cas même, il faudra y ajouter la considération du temps écoulé au service de la maison ou de la société.

E. Les parts bénéficiaires seront attribuées dans la plus large mesure possible, afin de n'être pas abaissées à des proportions qui ne rencontreraient qu'indifférence de la part des intéressés.

F. Ces parts bénéficiaires, qui s'étendront toujours au plus grand nombre d'intéressés possible, seront régularisées de manière à ne pas dépendre de l'arbitraire d'un patron ou directeur nouveau.

G. Dans chaque entreprise admettant la participation aux bénéfices, on devra constituer en même temps un fonds de réserve suffisant : 1° pour les réparations extraordinaires faites aux bâtiments ou opérées dans l'outillage ; 2° pour réparer le vide occasionné par une perte possible.

H. En règle habituelle, les parts bénéficiaires ne seront pas comprises dans les frais généraux, et on les rendra productives d'intérêts. Il sera admis, stipulé que les intéressés, au bout d'un temps de service à fixer, ou dans les cas extraordinaires de la vie de famille, ou dans l'acquêt d'une maison, ou dans les temps prolongés de chômage, auront le droit de toucher la part d'actif inscrite à leurs comptes individuels.

Un but essentiel à considérer dans l'application du système de la participation aux bénéfices, c'est de constituer un certain capital en faveur de l'ouvrier pris isolément, de manière à ce qu'il passe graduellement et pacifiquement du salariat à l'avoir argent productif d'intérêt, et qu'il ait ainsi sa modeste part de la fortune publique ;

6° Plus on atteindra promptement ce but définitif de la par-

ticipation aux bénéfices : transformer les salariés en propriétaires d'un capital, mieux et plus promptement on fera disparaître cette défiance réciproque qui constitue malheureusement la règle entre ouvriers et patrons. Mais c'est à ceux qui, dans la lutte pour l'existence, se trouvent être les plus forts, qu'il appartient de travailler, eux les premiers, à faire disparaître cette défiance.

Certaines combinaisons de ce genre ont échoué. On cite entre autres la maison Briggs, qui, exploitant une houillère, avait admis la participation des ouvriers aux bénéfices, mais tout d'abord avait commencé à prélever, pour l'intérêt du capital, 10 pour 100, taux suffisamment raisonnable qu'elle éleva ensuite à 14 pour 100. Les ouvriers trouvaient que, dans ces conditions, la participation était légèrement illusoire. Avaient-ils tout à fait tort? Ce système avait été établi en 1865; ils y renoncèrent en 1875.

On cite un échec, il faut voir ses causes ; on cite un succès, il faut examiner s'il peut justifier partout l'application du système. Là se trouve la difficulté des études de ce genre.

Ainsi, voilà des ouvriers qui construisent un chemin de fer; qui creusent un port; qui percent l'isthme de Suez ou l'isthme de Panama : les travaux sont engagés pour 10, 20, 500 millions; ils doivent durer des années; ce n'est qu'au bout de ce temps que les entrepreneurs et les capitalistes sauront s'ils sont en gain ou en perte. En attendant, il a fallu que les ouvriers mangeassent, se vêtissent, se logeassent, vécussent en un mot. Dans ce cas, la participation aux bénéfices, qui peuvent être des pertes, serait considérée par eux comme une mauvaise plaisanterie.

Le salaire fixe existera toujours, parce qu'il y a quantité de gens qui préfèrent la sécurité du présent à l'aléa de l'avenir. C'est un marché à forfait.

Beaucoup d'ouvriers en France ont un petit capital; ils le tiennent de leurs parents, paysans qui ont acheté de la terre. Ils le tiennent de leur femme, qui a reçu une petite dot en se ma-

riant; ils le tiennent de leurs propres économies. Or, qu'en font-ils? Beaucoup savent parfaitement qu'ils ont beaucoup plus d'avantages à rester simples ouvriers plutôt que d'essayer de s'établir à leur compte. Ils voient par eux-mêmes que l'administration du capital n'est pas chose aussi simple que se le figurent ceux qui n'en ont jamais eu entre les mains. Ils placent leur capital dans les emprunts des villes ou de l'État. A Roubaix, ils s'associent six, huit, dix, quinze, pour acheter une valeur à lots. Si la chance les favorise, ils répartissent le lot entre chacun, au prorata de ses versements.

Tel salarié ici est commanditaire là. Cela nous arrive à nous tous, qui vivons de notre travail et touchons des salaires.

Par conséquent, il faut se garder de vouloir enfermer les combinaisons du capital et du travail dans une formule fixe; elles seront multiples, comme sont divers les genres de production: mais, ce que nous pouvons affirmer avec la confiance de ne pas nous créer et créer aux autres des illusions, c'est que, par la force des choses, l'accord se fera. Les travailleurs apprendront à calculer, à lire, à écrire, à réfléchir, à parler; ils sauront débattre leurs intérêts; tel n'était pas le cas hier: ils devaient subir la volonté d'un homme qui non seulement avait le capital en main, mais encore qui avait l'art de s'en servir, et pour lui toutes sortes de privilèges légaux. Tel ne sera pas le cas demain.

CHAPITRE IX.

LA COOPÉRATION.

L'épargne. — L'épargne par la dépense. — Les trois périodes de la coopération. — Les pionniers de Rochdale. — Société coopérative en gros de Manchester. — Difficultés légales. — La situation actuelle des sociétés coopératives dans les Iles-Britanniques. — Déceptions de la coopération. — Succès en France. — La capacité administrative.

Nous arrivons à la plus importante des transformations industrielles qui aient été tentées au dix-neuvième siècle : la coopération.

Il est bon que le travailleur acquière un capital en dehors de son capital corporel; comment y parvenir? Voilà le problème.

— Par l'économie! Faites un capital en économisant, répondraient immédiatement les gens sages.

Mais, nous l'avons dit, l'épargne est une passion dépressive. Il est facile à un homme bien nourri, bien vêtu, bien logé, de dire aux autres : Épargnez! c'est-à-dire : privez-vous. C'est la doctrine de l'ascétisme chrétien. Quand on est engagé dans cette voie, pourquoi ne pas donner comme exemples aux ouvriers les solitaires de la Thébaïde, un Macaire, un saint Antoine, les fakirs de l'Inde? La privation ne frappe-t-elle pas de maladies les hommes les plus énergiques? Une mauvaise nourriture n'équivaut-elle pas à une privation de forces?

Les Anglais n'ont pas cette qualité d'épargne qu'on admire tant chez le paysan français. Ils ont cherché autre chose, et ils ont trouvé autre chose, qui au premier abord paraît tout à fait paradoxal : la coopération, c'est l'épargne par la dépense.

Voici comment : vous achetez au store (entrepôt) les objets qui vous sont nécessaires, au prix courant; la différence entre ce prix courant et le prix net constitue le bénéfice; ce bénéfice

est épargné et devient un capital; ce capital peut servir à fonder des établissements industriels.

En 1826, le *Cooperative Magazine* disait en termes explicites : « M. Oven n'a jamais proposé que le riche donnât quelque chose de sa propriété aux pauvres; il demande que les pauvres soient placés dans une telle situation qu'ils puissent créer de nouvelles richesses pour eux-mêmes. »

La coopération, en Angleterre, a parcouru trois périodes : la période enthousiaste, de 1821 à 1830; la période socialiste, de 1831 à 1844; la période pratique, à partir de 1844, date de la fondation de la fameuse association des pionniers de Rochdale.

On cite toujours son histoire, mais on ne saurait trop la citer. Au début, en 1844, 24 ouvriers apportent chacun 1 livre sterling (25 francs); résultat, en 1878, 10187 membres : fonds de 292344 liv. st.; mouvement d'affaires, 300000 liv. st. (7500000 fr.) au moins; bénéfices pour 1878, 52694 liv. st. (1300000 fr.). Personne ne peut avoir un capital de plus de 200 liv. st. (5000 fr.) engagé dans la société.

En 1863, M. Abraham Greenwood, président de la Société des pionniers de Rochdale, a fondé à Manchester une « société coopérative en gros à responsabilité limitée ». C'est une agrégation de groupes ou sociétés partielles, dont chaque membre souscrit seulement 5 shillings (6 fr. 25), de sorte qu'une société de cent membres a 100 actions, une société de cinq cents membres, 500 actions, etc. Cette société a maintenant trois établissements de production : un à Lichester, qui fabrique 300000 paires de chaussures par an; un autre à Crumpsell, pour la fabrication du biscuit, des bonbons et du savon sec; un troisième à Durham, pour la fabrication du savon; elle a des entrepôts de beurre en Irlande; elle a une banque qui a 6 millions de livres sterling de dépôts; en 1864, elle avait 18337 actionnaires; en 1878, elle en avait 300000! A cette dernière date, son capital était de 405599 liv. st., son chiffre de ventes de 2739581 liv. st. Ses bénéfices s'élevaient à 33350 liv. st.

Le développement régulier des associations coopératives était cependant entouré de difficultés : elles n'avaient point d'existence légale. Les gérants pouvaient s'en aller avec la caisse, et, s'ils étaient poursuivis devant les tribunaux, ils étaient acquittés [1].

Quelquefois les sociétés sont devenues trop riches; elles ne savent comment employer leur capital et forcent leurs membres à le reprendre [2].

Leur but est d'organiser des sociétés de production.

Elles sont susceptibles d'organisations multiples. Pour certaines sociétés, tout le capital est souscrit par les stores; tel est le cas des imprimeurs de Manchester. Il n'y a pas d'actions individuelles.

Dans le Lancashire, les sociétés coopératives sont devenues propriétaires d'un nombre considérable de manfactures établies par actions, et, quoiqu'elles aient subi plusieurs échecs, les protectionnistes français invoquent leurs rapports pour montrer quels bénéfices elles peuvent faire.

Le partage des bénéfices subit diverses combinaisons. Habituellement la totalité des profits doit être divisée entre les directeurs, les travailleurs qui forment la société, au prorata de leurs salaires respectifs, et les clients, au prorata de leurs achats [3].

D'après le rapport parlementaire sur les sociétés coopératives en Angleterre de M. Cowen (1877), elles étaient au nombre de douze mille dans les Iles-Britanniques [4].

En Angleterre proprement dite, non comprises l'Écosse et l'Irlande, à la fin de l'année 1878, elles avaient un capital actions de 3 347 199 liv. st.; un capital obligations de 692 478 liv. st.; elles avaient reçu durant l'année 18 460 758 liv. st.; leur bénéfice net avait été de 1 565 497 liv. st. Elles comptaient 499 584 membres.

[1] Holyoake, *History of Cooperation,* t. II, p. 114.
[2] Holyoake, t. II, p. 113.
[3] Holyoake, t. II, p. 122.
[4] Holyoake, t. II, p. 113.

Le rapport du douzième congrès annuel des sociétés coopératives, tenu en 1880, contient le détail des opérations de soixante-dix sociétés pour 1878 et 1879. Voici les chiffres totaux.

	Capital.	Ventes.	Bénéfices.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1878	2544399	8871247	672009
1879	2581501	8090160	683491

On voit le formidable mouvement d'affaires de ces sociétés; et il ne faut pas oublier que ce n'est que depuis trente-cinq ans que la coopération est entrée dans la phase pratique.

La coopération a provoqué des déceptions en France. On avait montré les merveilleux succès des pionniers de Rochdale; beaucoup de Français ne virent que leurs millions, sans s'inquiéter de leurs luttes, de leurs travaux, des principes de leur organisation. Ils crurent qu'il y avait quelque chose de magique dans ce mot « coopération »; ils le considérèrent comme une sorte de pierre philosophale, ayant le secret de faire de l'or instantanément. Ce n'est pas le mot qui fait de l'or, c'est la pratique de la chose; il ne faut donc pas dorer le mot, comme un fétiche, et s'imaginer qu'il suffit de l'évoquer pour réaliser ses désirs : il faut se mettre à l'œuvre lentement, patiemment, et persévérer. Malheureusement, on avait cru à un miracle. Le miracle ne vint pas, et le découragement apathique succéda à l'enthousiasme irréfléchi.

Toutefois certaines sociétés coopératives prospèrent.

A Roubaix, il y a une société coopérative, fondée sur le modèle des sociétés anglaises, pour une durée illimitée. Après avoir constitué l'épargne par la dépense, elle s'est arrangée avec la compagnie *le Nord* pour faire des assurances, et elle achète des maisons à ses sociétaires [1].

A Reims, une société coopérative de consommation, existant depuis treize ans, a maintenant quinze succursales dans la ville, et est dans une situation florissante.

[1] *Le Temps* du 23 juillet 1880 en donne les statuts.

A Puteaux, on peut citer une société de consommation qui est dans d'excellentes conditions.

Les compagnies d'assurance font des sacrifices considérables de courtage. M. Engel Dolfus, dès 1865, dans les établissements de MM. Dolfus-Mieg, faisait assurer en bloc les mobiliers des ouvriers. L'instituteur passait dans les salles : — Qui voulait s'assurer? Les uns acceptaient, les autres refusaient. Pour ceux qui acceptaient, économie de frais de police, de courses, de démarches, etc.

En France, la coopération est encore aux tâtonnements de l'enfance. Mais le temps perdu sera vite regagné, si les travailleurs veulent bien étudier les faits économiques, au lieu de se passionner pour des déclamations métaphysiques.

Un des obstacles au succès de la coopération en Angleterre comme en France, c'est le dédain des travailleurs pour la capacité administrative. Souvent ils ont nommé comme directeurs, non les plus capables, mais les plus bavards[1]. Souvent ils s'occupent de tout autre chose que de la prospérité de l'association. Ensuite les travailleurs, en ne comprenant pas la nécessité de rémunérer à sa valeur la capacité administrative, écartent de la direction de leurs affaires les hommes sérieux. M. Brassey remarquait que le secrétaire du conseil des importantes *Trades-Unions* de Glascow était payé 10 livres par an (250 francs), et il en tirait cette conclusion, que ce salaire indiquait une profonde ignorance des lois économiques.

Le congrès des sociétés coopératives anglaises de 1877 a admis la résolution suivante :

« Le congrès demeure fermement convaincu que les sociétés coopératives doivent être basées sur le principe de conciliation entre les intérêts opposés du capitaliste, du travailleur et de l'acheteur, par le moyen d'une équitable division des profits entre eux. »

Je ne puis mieux terminer ces considérations que par quel-

[1] Holyoake, t. II, p. 120.

ques citations empruntées à l'ouvrage de M. Holyoake, qui, depuis quarante ans, mêlé activement au mouvement coopératif anglais, a déterminé les caractères de la coopération :

« La coopération cherche les moyens matériels de progrès. Elle réunit des provisions pour ses membres, en créant des *stores* (entrepôts); elle leur fournit des objets utiles par ses manufactures ; elle aspire à devenir propriétaire de terrains et de navires ; elle bâtit ; elle fait des opérations commerciales et agricoles, avec le but d'y employer ses propres membres : leur éducation et leur *self government* amènent la société à se soutenir et à se contrôler elle-même. Elle a pour moyens le capital et l'industrie. Elle se procure le capital, soit par l'épargne, soit par l'emprunt. Elle en use comme d'un agent : elle le paye au prix du marché et rien de plus. Elle a pour politique de partager le profit entier, réalisé par la pensée, l'habileté et le travail, équitablement entre ceux qui le produisent.

« Tels sont les moyens de la coopération et la nature des principes qui régiront l'avenir de l'industrie [1]. »

« Les travailleurs ont maintenant leur avenir dans leurs propres mains, et ils doivent apprendre à déblayer leur route et à payer leur progrès, comme l'a fait la bourgeoisie (middle class) [2]. »

« L'esprit de la coopération est le *self help* (aide de soi). Les hommes seuls d'un esprit indépendant sont attié vers elle. L'intention des coopérateurs n'a jamais été de dépendre d'un secours donné par le parlement, ni de la charité du riche, ni de la pitié, ni de la prière du prêtre, quelque respect qu'il puisse avoir pour les motifs de cet aide [3]. »

« J'ai prouvé que la coopération ne demande pas de secours à l'Etat ; elle ne demande pas de cadeaux aux individus ; elle ne trouble pas les intérêts, elle n'attaque la fortune de per-

[1] Holyoake, *History of Cooperation,* t. II, p. 443.
[2] Holyoake, t. II, p. 451.
[3] P. 452.

sonne ; elle ne réclame pas la confiscation de bénéfices existants, mais elle se soutient par elle-même, elle travaille par elle-même, elle défriche son propre terrain, elle recueille sa propre récolte ; elle partage les grains d'or entre ses associés, et, sans avoir besoin de faveurs ni se charger d'obligations, elle place les travailleurs parmi les possesseurs des fruits de la terre [1]. »

Le progrès à venir dépend de l'unité et de la persistance de ceux entre les mains de qui est la coopération.

CHAPITRE X.

CONCLUSION.

De tous ces faits nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

La production prendra beaucoup de formes diverses qui changeront les conditions du travail. Dès aujourd'hui, des marchands de force motrice permettent à la petite industrie de profiter des avantages de la grande. L'invention des petits moteurs est cherchée partout ; elle entrera, un de ces jours, dans la pratique. Quand les moyens de transport seront perfectionnés, l'industrie aura moins besoin de se concentrer dans les villes. L'utilisation des forces hydrauliques, le transport de la force à distance changeront certaines conditions des ateliers actuels.

Mais entassez toutes les hypothèses de combinaisons aussi multipliées que possible, vous trouverez toujours inaltérables deux caractères de l'industrie moderne : 1° la division du travail ; 2° la prédominance constante de la grande industrie.

Il est inutile de savoir si elles se prêtent ou ne se prêtent pas aux goûts particuliers de telle ou telle personne. Ce sont des faits ; les travailleurs ne doivent pas perdre leur temps à récri-

[1] Holyoake, t. II, p. 454.

miner contre eux, et doivent s'occuper à en tirer le meilleur parti possible.

L'État est impuissant à remettre entre les mains des travailleurs le capital. Ils ne pourront se le procurer que par leurs propres efforts et des organisations diverses.

Leur idéal doit être d'établir la justice commutative, au lieu de tout attendre de la justice distributive.

Ils doivent s'attacher à fortifier toutes les associations qui peuvent leur permettre de discuter librement le prix de leur travail et d'assurer leur avenir.

Et surtout nous leur recommandons l'observation de cette loi qu'ils ont trop souvent méconnue :

La forme de l'association est d'autant plus perfectionnée, qu'elle établit mieux la distinction entre les intérêts et les personnes.

Qu'ils se souviennent que toutes les libertés se résument en une seule : la liberté du travail.

Nous devons chercher à réaliser :

1° Organisation du commerce du travail par des trades-unions, des syndicats professionnels, des bourses de travail, des comités communs ;

2° Accord des employeurs et des travailleurs : garanties de sécurité données par les premiers aux seconds ; contrats plus fermes que par le passé ;

3° Organisation et développement des sociétés coopératives.

LIVRE V

L'EMPIRISME ÉCONOMIQUE

Nous avons, dans le livre Ier, donné la définition des termes qui servent à exprimer les principaux phénomènes de la science économique.

Dans le livre II, nous avons analysé les éléments constitutifs de la valeur.

Dans le livre III, nous avons montré les rapports des capitaux fixes et des capitaux circulants.

Dans le livre IV, nous avons étudié le facteur économique qui s'appelle l'homme.

Dans le livre V, nous étudions les divers systèmes qu'il a employés pour réaliser ses desiderata économiques.

CHAPITRE I.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

I. La propriété! — L'affirmation de Rousseau. — La pomme d'Ève. — Questions scolastiques. — Théorie de Ricardo. — Erreur. — Observation de Carey. — II. Les terres les moins fertiles. — Propriété primitive, propriété collective. — III. Chinois, Rome, Germains. — Grande-Bretagne. — France. — Slaves. — L'indivision. — IV. Caractère du propriétaire. — V. Privilèges de la propriété foncière. — VI. Propriété foncière en Angleterre. — Revenus de la propriété et de l'industrie. — VII. La propriété en France. — Professions agricoles. — Avantages et inconvénients du morcellement de la propriété. — Propriété indivise. — VIII. L'acte Torrens. — Mobilisation du sol. — IX. Réformes. — Conclusion.

I. La propriété foncière a provoqué des discussions passionnées, surtout depuis un siècle. Partageant l'erreur des phy-

siocrates, la grande majorité des gens regardent si bien la propriété foncière comme la seule propriété, que, pour la désigner, ils ont l'habitude de supprimer l'épithète qui la caractérise. Utopistes et conservateurs, prolétaires et bourgeois ont tour à tour accusé et défendu la propriété, l'ont rendue responsable de tous les maux et de tous les biens, et n'ont montré qu'une ignorance égale. Tous sont partis de l'affirmation de Rousseau : « Le premier qui, ayant clos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. »

Pour les utopistes, ce terrain enclos était la pomme d'Ève, le péché originel d'où étaient sortis tous les maux. Les bourgeois, qui ne voyaient que leurs fermes et leurs maisons, ne contestaient point cette origine et se bornaient à dire : — Cette pomme d'Eve a été bonne pour nous, et nous voulons la garder.

Lamartine s'écriait : « Je ne connais pas en France un homme qui adore autant que moi la propriété, je l'adore comme principe divin, comme loi de Dieu et non pas comme loi humaine [1]. »

Toutes les disputes sur la propriété roulaient sur cette question : — L'Adam de la propriété a-t-il eu le droit d'enclore un terrain ? C'est le propre des disputes scolastiques de s'éterniser sur des hypothèses, jusqu'à ce que quelqu'un s'avise de les vérifier.

La théorie de Rousseau a engendré la théorie de Ricardo sur la rente (1817). Celui-ci a supposé le premier propriétaire prenant le terrain de la meilleure qualité, et ne laissant aux autres que des terrains de qualité inférieure.

« Supposons que des terrains nos 1, 2, 3, rendent, moyennant l'emploi d'un même capital, un produit net de 100, 90 et 80 quarters (2h,207) de blé. Dans un pays neuf, où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où par conséquent il suffit de cultiver le no 1, tout le produit net restera au cultivateur et sera le profit du capital qu'il a avancé.

[1] Discours sur le préambule de la Constitution.

Aussitôt que l'augmentation de la population sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver le nº 2, qui ne rend que 90 quarters, les salaires des laboureurs déduits, la rente commencera par les terres nº 1 ; car il faut qu'il y ait deux taux de profits du capital agricole ou que l'on enlève 10 quarters de blé, ou leur équivalent, du produit nº 1 pour les consacrer à un autre emploi. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive le terrain nº 1, ces dix quarters en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur du nº 2 obtiendrait le même résultat avec son capital, soit qu'il cultivât le nº 1, en payant 10 quarters de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver le nº 2 sans payer de loyer. De même, il est clair que lorsqu'on aura commencé à défricher les terrains nº 3, la rente du nº 2 devra être de 10 quarters de blé ou de leur valeur, tandis que la rente du nº 1 devra atteindre 20 quarters ; le cultivateur du nº 3 ayant le même profit, soit qu'il cultive le nº 2 en payant 10, soit qu'il cultive le nº 3, sans payer de rente. »

Ricardo conclut : « La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol [1]. »

Cette théorie est basée sur la théorie des causes finales. Elle suppose que la terre a été créée pour l'usage de l'homme : par conséquent, il suffit que l'homme l'occupe pour qu'elle lui rapporte immédiatement ce qu'il lui demande.

Or, l'observation des faits prouve que les terres fertiles sont fertiles pour elles, et non pour l'homme ; elles sont occupées par une végétation touffue, arbres et végétaux ; elles sont souvent inondées, marécageuses, infestées de miasmes, peuplées de reptiles et d'animaux féroces.

Pour qu'elles prêtent à des produits utiles à l'homme leur fertilité, il faut d'abord que celui-ci se débarrasse de leurs produits naturels. Ce premier travail préparatoire exige une

[1] Ricardo, *Principes d'économie politique,* chap. II, p. 43.

grande dépense de force, du temps, des outils, souvent des travaux d'ensemble, une absorption considérable de capitaux circulants. Certes, il est facile de dire : « Ce terrain est à moi. » Le tout est de l'occuper.

II. Il eût suffi de jeter les yeux sur les immenses terres fertiles et non encore appropriées qui se trouvent sur le globe, pour se convaincre de cette vérité ; mais on aimait bien mieux se livrer à des discussions sans fin sur la théorie de la rente. Un Américain, M. Carey, bien placé pour observer la manière dont se fait l'appropriation des terres dans un pays neuf, s'est avisé le premier de constater que l'appropriation, au lieu de commencer par les terres les plus fertiles, commence par les terres les moins fertiles.

L'homme, isolé, faible, ayant besoin d'une récolte qui corresponde immédiatement à sa puissance de travail, défriche tout d'abord les terrains élevés, maigres, friables, où il n'a point à lutter contre une puissante végétation. Aux Etats-Unis, les premiers colons de race anglaise s'établissent sur le sol stérile du Massachusetts, où ils fondent la colonie de Plymouth ; puis à Newport, Newhaven. Dans l'Etat de New-York, ils défrichent d'abord l'île de Manhattan ; ils remontent le cours de l'Hudson, mais toujours sur les hauteurs, et aujourd'hui les terrains les plus fertiles, mais qui exigeraient de grands travaux de défrichement et de drainage, ne sont pas encore occupés. Partout le même phénomène, dans le New-Jersey, sur les bords du Delaware, dans la Géorgie, l'Alabama, la Floride, le long des rives du Mississipi : celles-ci, sur des millions d'acres, sont couvertes d'arbres magnifiques ; il est bien plus facile de couper le petit pin des collines que de se débarrasser de cette végétation exubérante.

Le premier colon du Wisconsin s'est placé sur le terrain le plus élevé, connu sous le nom du *Gros-Rempart*. Il est passé en axiome, aux Etats-Unis, que les prairies humides sont la terreur du premier émigrant et la richesse de son successeur.

C'est ainsi que les pauvres terrains de la Nouvelle-Angleterre

ont fait la fortune de leurs possesseurs, tandis que les fertiles terrains de la Basse-Virginie et de la Caroline du Nord, dont le Marais-Terrible forme une partie, n'ont pu encore être soumis à la culture.

Humboldt avait constaté le même fait au Mexique. La végétation de la plaine étroite qui s'étend le long de la côte est magnifique, mais d'autant plus funeste à la vie animale. Aussi les Espagnols n'ont-ils fait de cette plaine qu'un passage pour arriver à des districts situés à une altitude plus haute, où les Indiens indigènes aimaient mieux soutenir leur existence par de pénibles travaux de culture que de descendre dans les plaines. Dans toute l'étendue du Mexique et du Pérou, les traces d'une civilisation avancée sont confinées sur les plateaux élevés.

Même phénomène à Costa-Rica, au Nicaragua. Ce n'est pas dans la vallée de l'Orénoque que s'est placée Quito, mais sur un terrain élevé et sec. Pas une ville sur les merveilleuses rives de l'Amazone !

D'où les peuples aryens viennent-ils ? Ce n'est pas sans raison que la tradition les fait descendre des montagnes.

Quand le peuple égyptien a été puissant et fort, il a cultivé le delta du Nil ; puis, après la décadence de l'Egypte, il laissa les canaux se combler et peu à peu l'abandonna.

En Angleterre, quels sont les terrains les plus récemment cultivés ? Les marais de Lincoln. Ils sont également les plus fertiles.

En France, à l'époque de la conquête romaine, quelle est la plus grande ville ? Autun. Où Vercingétorix concentra-t-il tous les efforts des populations gauloises ? dans le Morvan. Où trouve-t-on de grandes traces de l'occupation romaine ? en Auvergne, dans les Cévennes, en Bretagne, dans les pays pauvres et montagneux.

En cet épouvantable temps de misère du quatorzième et du quinzième siècle, la Beauce redevint forêt.

Voyez les riches plaines de la Hollande, ses gras pâturages, conquis sur la mer ; et aujourd'hui en France, à son imitation,

ne faisons-nous pas de riches polders! Mais depuis combien de temps et avec quelle lenteur!

L'homme s'approprie le terrain qu'il peut et non celui qu'il voudrait cultiver.

III. Il y a loin de cette occupation du sol au coup de théâtre de Rousseau. Bien plus: la propriété individuelle n'est que la dernière forme de la propriété [1].

Chez l'homme primitif, il n'y a nulle appropriation du sol. La horde à laquelle il appartient couvre une étendue de sol plus ou moins grande.

Puis, à un degré supérieur, c'est la famille, c'est la tribu, le *genos* grec, la *gens* latine, le *clan* celte, la *cognatio* des Germains, qui possède.

Nous retrouvons cette propriété collective en Chine, avant l'an 2205 avant J.-C. Elle existe encore dans quelques provinces écartées. Elle s'affirme dans toutes les traditions des peuples de l'Orient.

A Rome, d'après les travaux de Mommsen, la commune agraire a été le premier régime terrien de l'Italie : l'âge d'or est la tradition populaire de cette époque primitive où la terre était la propriété de tous. Elle fit ensuite place à la propriété collective de la famille, de la *gens*. L'intervention de la cité, dans la vente, dans le testament s'explique par l'idée que la transmission des terres est un intérêt public soustrait aux volontés individuelles. La propriété particulière date de Numa, et à côté d'elle subsista l'*ager publicus*, le domaine commun, que plus tard accaparèrent les patriciens.

Chez les Germains, la propriété héréditaire ne s'appliquait

[1] *De la propriété et de ses formes primitives,* par Émile de Laveleye. *L'Ancien droit,* par Sumner Maine. *Origines de la civilisation,* par Lubbock, etc (Voir Menier, *Avenir économique,* t. Ier, liv. v.) — M. Letourneau, dans sa *Sociologie,* p. 284, 394, n'admet pas complètement cette règle. Il cite des cas de propriété individuelle en Australie, en Kabylie, à Taïti; mais ils ne sauraient infirmer la loi qui se dégage de l'étude à laquelle nous nous livrons.

qu'à la maison et à l'enclos y attenant (*terra salica*). Le territoire commun s'appelait *mark*. Chaque famille avait droit à la jouissance temporaire d'une part dans chacune des divisions de la *mark*, mais nul n'y exerçait un droit permanent et héréditaire. Le domaine individuel n'apparaît que dans l'*allod* chez les Saxons, après l'entrée des Romains.

La copropriété de la famille s'affirme chez les Germains par : 1° le *faida* ou *venvelta* ; 2° l'obligation de payer la composition ou *wehrgeld* ; 3° la tutelle du chef de famille, du *mundualdl* ; 4° la saisine héréditaire : tous les parents étant propriétaires, il n'y avait pas succession, il y avait continuité dans la possession.

Les communautés de famille, sous le nom de *sociétés taisibles*, c'est-à-dire tacites, existèrent jusqu'à la fin du moyen âge, et on en a même retrouvé quelques-unes de nos jours dans le Nivernais, l'Auvergne et le Bourbonnais [1].

Primitivement la Grande-Bretagne était occupée par des communautés agraires. Dans la période anglo-saxonne, l'organisation sociale s'était déjà modifiée, et, quand survint l'invasion normande, la *mark* s'était transformée en manoir.

Après la conquête normande, la féodalité donna au seigneur le domaine éminent sur les forêts et pâturages qui restent indivis entre les habitants du village. Les prairies étaient réparties tous les ans entre les coutumiers. La terre arable était devenue propriété privée ou héréditaire. Seulement tous les usages de l'ancienne communauté agraire s'étaient maintenus. Chacun avait des lots dans les différents champs de l'assolement : les paysans cultivaient suivant un système coopératif.

La commune russe, le *mir* russe, nous présente encore en ce moment l'idée la plus primitive du régime de la propriété sous la famille patriarcale.

« La famille patriarcale, dit M. de Laveleye, est le fondement

[1] Voir Dupin, pour la description de la *Communauté des Jault*, visitée par lui en 1840.

de la commune ; et les membres du *mir* sont généralement considérés comme descendants d'un ancêtre commun. Les liens de la famille ont conservé chez les Russes une puissance qu'ils ont perdue ailleurs. La famille est une sorte de corporation qui se perpétue et qui est gouvernée avec une autorité presque absolue par le chef appelé l'Ancien. Tout l'avoir reste en commun, la maison, le jardin, les récoltes, les meubles, demeurent la propriété collective de tous les membres de la famille. »

Tout le monde connaît le résultat de cette organisation, maintenue jusqu'à nos jours par le despotisme des tzars. Le paysan russe est d'une ignorance complète. La femme, maltraitée par lui, doit faire les travaux les plus pénibles et les plus fatigants. La Russie, dont le sol est si riche, est le pays où la production agricole est la plus faible ; elle en est restée à des procédés en retard de deux mille ans ; le cultivateur ne récolte pas plus de trois ou quatre fois la semence.

Mais depuis l'émancipation des serfs, l'ancienne famille patriarcale tend à se dissoudre. « Le sentiment de l'indépendance individuelle la mine et la détruit. » Les jeunes gens n'obéissent plus à l'ancien. Le fils marié veut avoir sa demeure à lui ; chaque couple s'établit à part.

Chez les Slaves méridionaux, dans la Slavonie, en Croatie, en Serbie, en Bosnie, en Bulgarie, en Dalmatie, dans l'Herzégovine et le Monténégro, il y a encore des communautés de famille formant la base de l'organisation foncière ; mais lorsqu'un chemin de fer approche, la communauté disparaît.

Il en est de même pour les Allemenden-suisses.

Maintenant, proposons aux paysans français ce système de propriété ; dites au jeune homme qui va se marier : — Tu vas continuer à rester avec ton père, ta mère, tes frères, tes sœurs, tes beaux-frères et belles-sœurs ; vous travaillerez en commun un sol collectif, il vous répondra : — Nul n'est tenu de rester dans l'indivision.

IV. Ces faits ne sont pas conformes à l'affirmation de cer-

tains collectivistes qui prétendent « que le degré de civilisation pourrait presque se mesurer à la quantité d'appropriation collective déjà réalisée [1] ».

Dans ces conditions, que devient la théorie de Ricardo sur la rente ? que deviennent les déclamations de Proudhon : la propriété, c'est le vol ? que devient la loi de 1849 défendant, sous les peines les plus graves, de discuter le principe de la propriété ?

La propriété n'a donc pas toujours eu la forme individuelle absolue que lui a prêtée Rousseau. Elle a commencé par être collective, indivise, et au fur et à mesure que la civilisation s'est développée, au fur et à mesure, par conséquent, que l'individu a eu une conscience plus nette de sa personnalité et est devenu plus fort, elle s'est individualisée. Les questions métaphysiques sur le droit à la propriété, les malédictions réciproques contre les propriétaires et contre les partageux n'ont donc plus de raison d'être. La propriété foncière, comme toutes les propriétés, est susceptible de recevoir plusieurs formes, variables selon le degré de civilisation des peuples, selon leur organisation, les productions et les modes d'exploitation du sol.

Le propriétaire n'est plus ce privilégié terrible qu'avait fait Ricardo, et qui, dans l'imagination populaire, était devenu une nouvelle incarnation de Satan.

C'est un homme qui se trouve, soit par le hasard de la naissance ou des circonstances, soit par ses propres efforts, détenteur d'un capital fixe ; ce capital fixe produit des utilités, s'il est entretenu et cultivé. Le propriétaire échange ces utilités, sous la forme de blé, de pommes de terre, de pommes ou de bœufs et de moutons, contre d'autres utilités. La valeur de ces utilités varie selon la loi de l'offre et de la demande.

Mais le propriétaire, au lieu de produire directement ces utilités, peut louer cet instrument de travail, cet outil qui s'appelle terre, à un autre individu. Pour cette location, il perce-

[1] La *Revue socialiste,* janvier 1880.

vra une somme de x, exactement comme s'il avait prêté de l'argent. Cette somme est d'autant plus élevée que cet outil sera en meilleur état et aura une plus grande puissance d'utilité.

D'après la théorie de Ricardo, le premier occupant des terres les plus fertiles aurait dû, au bout d'un certain temps, avoir une rente énorme. Les faits n'ont point confirmé ce point de sa théorie : si la valeur des terres, comme capitaux fixes, a augmenté dans une grande mesure, elle a augmenté beaucoup moins que la valeur d'un grand nombre de capitaux fixes : mines, usines, manufactures.

Et les mines aussi sont à la disposition de qui veut les prendre ! Combien y a-t-il encore dans le monde de milliers de kilomètres de houille sans propriétaire ! Le bassin du Pas-de-Calais est d'hier seulement en exploitation.

Le propriétaire du sol, comme tout détenteur de capitaux fixes, a l'avantage de détenir un instrument producteur d'utilités, mais il ne suffit pas d'avoir l'instrument, il faut encore savoir s'en servir. C'est de cette difficulté d'en user qu'est venue l'habitude du louage de la terre. Le propriétaire sacrifie une partie du bénéfice qu'il pourrait en retirer directement contre un bénéfice moindre, mais plus sûr.

Pourquoi, en France, même dans ce pays où la propriété est si morcelée, se trouve-t-il un fermier disposé à louer cette terre, au lieu d'en acheter une avec les fonds qu'il emploiera à la cultiver ? Parce que cette terre est aménagée, et au point de vue intérieur et au point de vue extérieur ; parce qu'elle est irriguée, ou drainée, ou plantée ; parce qu'elle a des moyens de communication pour amener ses matières premières et assurer le débouché de ses produits.

Avec la rente qu'il paye au propriétaire, le fermier pourrait avoir en Amérique des kilomètres de propriété très fertiles. A peu près gratuitement, il pourrait avoir 160 ares de terre dans l'Ouest. Il aime mieux louer quelques hectares près Paris ou dans le département du Nord. La valeur de la terre est en rapport non avec sa prétendue fertilité naturelle, mais avec la

densité de la population, l'abondance des capitaux circulants, la facilité des moyens de transport.

Pas plus que les autres agents naturels, jusqu'à présent, la terre n'a manqué à l'homme ; ce qui a manqué à celui-ci, c'est l'art de s'en servir.

V. Certes, les possesseurs du sol ont eu souvent des privilèges et font tous les jours des efforts pour les conserver et même pour les agrandir. Quand les propriétaires anglais luttaient pour le maintien des droits sur les céréales, que faisaient-ils ? Ils demandaient le privilège de vendre leurs blés plus cher que les blés étrangers, afin de bénéficier de la différence et d'en augmenter la plus-value de leurs terres. Quand les protectionnistes français réclament des droits sur le blé, mettent des droits sur la viande, ils se font donner un privilège de même nature. Quand ils tâchent de faire porter l'impôt sur les objets de consommation, ils essayent de s'en exonérer, et s'ils se trompent en grande partie, ce n'est que faute de connaître les lois de la répercussion.

Ces privilèges, ces usurpations, sont antiéconomiques et doivent être combattus résolument. Quand les tribus, les familles jadis nomades, se fixent, la destinée de l'homme est attachée au sol, comme celle d'un végétal. Dans le système féodal, s'il n'y a nulle terre sans seigneur, tout seigneur également est lié au sol. Le serf de la plèbe y est incorporé ; les titres, les droits, les servitudes de l'homme en dépendent. Il y a solidarité entre la terre et l'homme. Celle-ci reste difficilement transmissible. On cherche à unir, d'une manière indissoluble, l'un à l'autre, le propriétaire et la propriété. Des traces de ces préoccupations existent encore dans nos codes et dans nos mœurs. Peu à peu elles disparaîtront. L'idéal de l'homme est de s'affranchir de tous les impédimenta qui l'arrêtent. L'huître attachée à sa coquille se colle à un rocher et ne bouge plus ; si le colimaçon remue, il emporte péniblement la sienne avec lui. Certes, dans certaines phases de la civilisation, il a pu être fort utile à l'homme d'être attaché à sa coquille, mais elle a lourdement

pesé sur sa marche en avant. Ceux qui sont allés le plus vite et ont acquis les plus grandes ressources sont précisément ceux à qui la possession était interdite, les juifs. Bien plus : c'est une cause semblable qui a fait la grandeur et la puissance de l'Angleterre.

Cette affirmation paraît paradoxale au premier abord ; elle est vraie, cependant.

VI. Dans les Iles-Britanniques, le régime de la propriété foncière est détestable parce qu'il en empêche la circulation.

Voici le tableau de la répartition de la propriété dans le Royaume-Uni :

	Nombre.	Pour 100.	Étendue des terres.	Pour 100.
Propriétaires de moins d'un acre chacun.	852 438	72	188 413 ac.	0,2
Propriétaires de 1 à 100 acres	252 725	21	4 910 723	6,7
— de 100 à 1000 ac.	41 090	3,5	15 133 057	20
— de 1000 acres et au-dessus.	10 888	0.9	51 885 118	71
Propriétaires de terres dont l'acrage n'est pas établi..	6 459	»	»	»
Étendue des terres dont la rente n'est pas établie [1]..	124	»	2 570	»
	1 173 724		72 119 961 ac.	

Ce tableau ne donne qu'une idée incomplète de l'importance de la grande propriété en Angleterre, quoiqu'on y constate que, sur 72 millions d'acres, 10 000 propriétaires en possèdent 51 millions ; mais, sur ce chiffre, 977 individus possèdent 10 000 acres et au-dessus. Ainsi, moins de 1 pour 100, 0,9 pour 100 des propriétaires possèdent 71 pour 100 du sol, tandis que 72 pour 100 des propriétaires ne possèdent que 0,2 pour 100 du sol.

M. Caird estime que tout le sol arable du Royaume-Uni est détenu par 180 000 propriétaires ; que les propriétés de moins

[1] *Financial Reform Almanack,* 1879, p. 17.— L'acre est de 40 ares.

de 10 acres n'occupent que la centième partie du sol. Encore ces propriétés ne représentent-elles que des dépendances de maisons, presque nulles au point de vue agricole [1].

En Angleterre, la question du sol préoccupe en ce moment tout le monde, et les économistes du *Cobden Club* ne sont pas les derniers à réclamer une profonde modification de la législation.

J'ai déjà indiqué que ce système d'immobilisation des terres a pour conséquence d'en diminuer la valeur, le produit, et, par conséquent, la rente. J'ai dit également que ce système aristocratique, privilégié, a contribué à faire la grandeur de l'Angleterre. Voici comment.

Le bourgeois anglais, ne pouvant placer ses épargnes en fonds de terre, les a aventurées sur mer, dans les pays lointains, les a jetées dans l'industrie, les y jette encore, les fait circuler au lieu de les immobiliser, comme le bourgeois français, dans de petites propriétés, qui ne lui permettent que de vivoter chichement, et lui donnent pour idéal non l'activité productive, mais l'économie dépressive.

Le tableau suivant montre combien grande était l'erreur d'après laquelle beaucoup de gens croyaient qu'il n'y avait pas de richesses en dehors de la propriété territoriale.

CÉDULE A.

REVENU BRUT DES TERRES ET IMMEUBLES IMPOSÉS AU COMPTE DES PROPRIÉTAIRES.

Années.	Liv. sterl.	
1848-49	47 982 221	= 100
1853-54	46 772 256	= 97
1858-59	48 931 916	= 102
1863-64	51 390 046	= 107
1868-69	54 961 481	= 114
1873-74	57 402 720	= 119
1877-78	49 388 384	= 124

[1] Caird, *Landed Interest*.

CÉDULE D.

PROFITS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Années.	Liv. sterl.	
1848-49	80 929 700	= 100
1853-54	104 962 480	= 130
1858-59	106 547 938	= 132
1863-64	132 786 351	= 164
1868-69	165 526 682	= 204
1873-74	240 100 756	= 297
1877-78	250 635 707	= 309 [1]

(Voir graphique 53.)

D'après ce tableau, les revenus des propriétaires d'immeubles sont près de 150 pour 100 inférieurs aux profits de l'industrie et du commerce.

VII. En France, le régime de la propriété est l'inverse de celui de l'Angleterre. D'après la statistique de la France publiée en 1868, le sol entier de la France (bois et forêts non compris) aurait été réparti en 1862 entre 3 225 877 exploitations. En divisant la superficie du sol cultivé par ce nombre, on trouve qu'en France une exploitation moyenne contient environ 10 hectares et demi. En réalité voici comment se fait la répartition :

	Nombres.	Répartition par 100.
Petites propriétés de 5 hectares. .	1 815 558	56,29
— de 5 à 10 hectar.	619 843	19,19
Total pour les petites propriétés.	2 435 401	75,48
Moyenne propriété de 10 à 40 hect.	636 309	19,75
Grande propriété au-dessus de 40 h.	154 167	4,75
	3 225 877	100 »

(Voir graphique 54.)

[1] Rapport de M. Charles Turner, contrôleur général, 7 août 1879. — *The Economist*, 13 mars 1880.

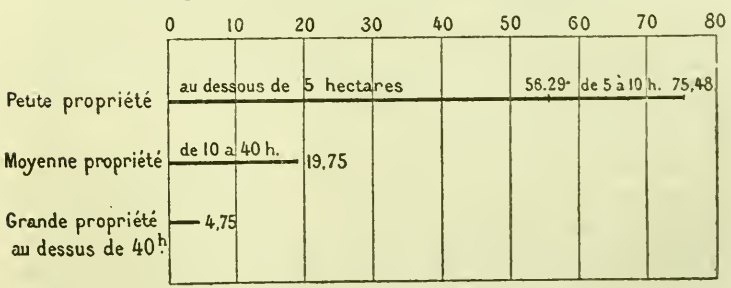
310
300
290
280
270
260
250
240
230
220
210
200
190
180
170
160
150
140
130
120
110
100
90

Industrie
130
132
164
204
297
309

Terre
97
102
107
114
119
124

1848-49 1853-54 1858-59 1863-64 1868-69 1873-74 1877-78

Graph. 53. — Augmentation pour 100 des profits de l'industrie et du commerce comparés aux revenus de la terre, en Angleterre.

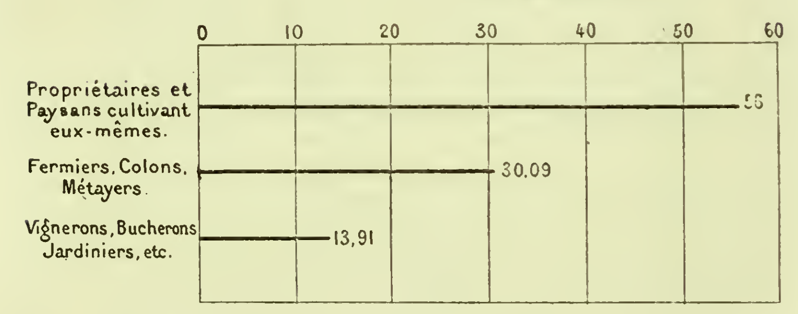


Graph. 54. — Répartition de la propriété en France.

Les professions agricoles se répartissent ainsi, d'après le dénombrement de 1876 :

		Pour 100.
1° Propriétaires et paysans cultivant eux-mêmes leurs terres.	10 620 886	56 »
2° Fermiers, colons et métayers...	5 708 132	30,09
3° Professions agricoles diverses, vignerons, bûcherons, jardiniers, maraîchers	2 639 587	13,91
	18 968 605	100 »

(Voir graphique 55.)



Graph. 55. — Professions agricoles.

Cette situation en France nous affirme un fait constaté déjà depuis longtemps : la profonde passion du paysan français pour la terre. « La terre est sa maîtresse », a dit Michelet, et pour la posséder, il a fait, il fait encore tous les efforts dont est susceptible un homme d'une instruction limitée.

Ce morcellement a eu l'avantage d'être une incitation au travail, de donner au paysan conscience de lui-même. Quand il a un morceau de terre, il se sent quelqu'un, plus solide, animé d'une plus grande force de résistance et d'un plus grand pouvoir d'action qu'auparavant.

D'un autre côté, ce morcellement maintient l'agriculture dans un état empirique. On cultive encore comme cultivaient nos pères. Pas de machines, pas de procédés scientifiques, pas d'ingénieurs qui réduisent en formules la production du sol. Toutefois de ce morcellement naîtra précisément l'association.

Il y a des travaux d'irrigation et de drainage qui s'imposent à tous. Un seul ne peut les faire sur sa petite parcelle. Après s'être longtemps méfié des machines, le paysan commence à reconnaître « qu'elles ont du bon ». Par la force des choses, se formeront des syndicats pour l'irrigation et le drainage. Il y en a depuis des siècles dans Vaucluse, dans les Bouches-du-Rhône. Ils ne cesseront de se multiplier et de solidariser les intérêts isolés.

De plus, le bourgeois-propriétaire commence à s'apercevoir que, si la terre qu'il prenait comme fonds de placement a des qualités, elle a de grands inconvénients pour celui qui veut qu'elle lui rapporte sans avoir à s'en préoccuper. L'orgueil qu'il pouvait avoir en foulant un sol bien à lui commence à disparaître. Les chemins de fer en font un nomade qui court du nord au midi. Il trouve la propriété mobilière bien plus commode que des terres qu'il faut drainer, planter, pour laquelle on a des procès; que des maisons qu'il faut entretenir, surveiller, dans lesquelles on a des locataires avec qui les rapports ne sont pas toujours agréables. Alors il va chez un agent de change au lieu d'aller chez un notaire. Il achète une part de chemin de fer, de mine, de forge ou même une part de maison, s'il prend une action de la *Rente foncière,* société basée précisément sur l'observation psychologique que je viens de signaler.

Ce mouvement est tellement accentué, qu'il a un peu retardé la progression de la valeur du sol dans ces dernières années. Le petit capitaliste a vendu la terre, qu'il affermait et ne cultivait pas, au paysan. Il n'en a pas acheté. Mais l'émigration des paysans vers les villes, le manque de bras pour l'agriculture arrêteront le morcellement du sol. Celui qui vient à la ville cède sa part à ses frères et cherche un autre emploi au capital ainsi réalisé.

On peut donc prévoir un profond changement dans les conditions de la propriété foncière en France d'ici à une ou deux générations. Pour le faciliter, certaines mesures législatives suffisent.

A force de vouloir donner des garanties à la propriété, on l'a chargée d'impédimenta. Il faut que nous arrivions à considérer le sol comme une utilité de même nature que toutes les autres, transmissible comme toutes les autres. Ce n'est pas là une utopie. Le système a déjà été réalisé avec plein succès, dans les conditions les plus difficiles, en Australie.

VIII. Les rapports de la propriété dans un pays neuf sont compliqués par la lutte des intérêts des agriculteurs et des éleveurs. Tout le monde sait aussi que rien n'est plus embrouillé que la législation anglaise sur les mutations de la propriété. Un homme, doué d'autant de persévérance que d'initiative, a donné au régime de la propriété la forme la plus simple par l'acte connu sous son nom : l'acte Torrens.

Voici en quelques lignes le mécanisme de cet acte : un propriétaire veut placer sa propriété sous le bénéfice de l'acte Torrens (car il est facultatif de rester sous l'ancienne législation), il adresse à l'enregistrement une demande à laquelle il joint ses titres de propriété, avec description et plan. Au bout de six mois, alors que toutes les contestations et réclamations ont pu se produire, l'enregistrement détache d'un registre à souche un titre de propriété définitif, auquel est annexé un petit plan et sur lequel sont consignees toutes les charges, servitudes et hypothèques de la propriété. Ce titre de propriété peut se transmettre par simple endossement. Bien plus : si des contestations s'élèvent au sujet de cette propriété, c'est le gouvernement qui les soutient. Le propriétaire, placé sous sa garantie, est devenu inattaquable et irresponsable [1].

Promulgué le 2 juillet 1858, dans l'Australie méridionale, l'acte Torrens a été adopté successivement par Victoria, Queensland, la Nouvelle-Galles du Sud, etc.

[1] Voir, pour plus de détails, *Réforme économique,* 15 sept. 1877. — J'ai pu, grâce à l'obligeance de M. James Stansfeld, M. P., me procurer les documents parlementaires, fort rares, concernant cette grande mesure. J'en prépare, en ce moment, une étude complète, avec un projet d'application à la France.

IX. Une plus grande sécurité à la terre, la suppression de toutes les chances de procès, l'enregistrement remplaçant le notaire, et cet enregistrement fait au prix du service rendu et non considéré comme impôt, la terre devenant transmissible par simple endos : telles sont, au point de vue économique, les principales améliorations à apporter au régime de la propriété foncière.

Je sais qu'il y a en France des collectivistes qui ont pour formule « l'appropriation collective du sol [1] ». Ils ont peut-être des projets de lois indiquant d'une manière précise comment elle pourrait se faire ; mais jusqu'à présent, ils les ont tenus secrets. Quant à moi, je ne vois en ce moment comme possible l'appropriation collective du sol que par des syndicats et par des sociétés pouvant mettre en valeur le sol qu'elles posséderaient. Ce n'est pas tout de l'occuper, il faut savoir s'en servir, et l'on ne peut s'en servir qu'en y engageant d'abord sous forme de bâtiments de ferme, de chemins, de travaux d'irrigation, de drainage, de défrichement, d'engrais, d'amendements, de travail mécanique, animal ou humain, une masse considérable de capitaux circulants.

Quant aux questions d'école, relativement au droit de propriété, elles sont écartées par les constatations précédentes.

La propriété est un fait nécessaire, car un agent naturel ne devient utile que lorsqu'il est approprié par l'homme. — Jusqu'à présent, ce n'est pas la terre qui a manqué à l'humanité, c'est la puissance de l'utiliser.

La théorie de la rente de Ricardo est basée sur une erreur de fait : l'homme commence par cultiver les terres les moins fertiles, et non les plus fertiles.

Plus la civilisation se développe, plus la propriété s'individualise et se mobilise.

[1] Déclarations du congrès de Marseille et du congrès collectiviste du Havre.

CHAPITRE II.

LE COMMERCE.

I. Étymologie. — Commerçants et non-commerçants. — Préjugé : acte universel et permanent. — II. Autre préjugé : commerce improductif. — Autre argument. — III. Préjugés protectionnistes. — Favorisent la production. — Malentendu. — Les deux Tantales. — La production surabonde. — Fonction utile du commerce. — IV. Les frais de production et les débouchés. — V. Les monopoles. — La concurrence. — Grand agent d'évolution. — Utilité pour la fixation du prix. — La contrebande. — VI. Le système mercantile. — Importation et exportation des métaux précieux. — J.-B. Say. — L'exemple de Bastiat. — Balance du commerce. — La ruine de l'Angleterre. — VII. La besogne des protectionnistes. — La réciprocité. — Commerce des Iles-Britanniques avant et après la Réforme. — Les primes. — Exemple : la betterave. — VIII. L'idéal protectionniste. — IX. Faire de la cherté. — Prix des capitaux circulants et des capitaux fixes. — Répercussion de la consommation sur la production. — Les superstitions économiques. — X. Conclusion.

I. Nous avons défini l'échange : le rapport des utilités entre elles.

Nous avons dit qu'il avait pour but de mettre les utilités possédées par un individu en rapport avec les besoins des autres individus.

On donne à la pratique de l'échange le nom de commerce, *commercium*. Le mot est formé de *cum* et de *merx*; commercer, c'est échanger.

Ce n'est pas sans raison que M. Charles Dunoyer avait rappelé l'étymologie du mot « commerce », car elle dissipe certains préjugés.

On considérait, on considère encore le commerce comme étant le domaine de certaines catégories de gens. Longtemps on les a traités avec dédain. La loi Flaminia, à Rome, défendait aux patriciens le commerce. Pour l'esquiver, ils le faisaient faire par leurs esclaves. Aujourd'hui, en France, en vertu de ce vieux préjugé, la population civile est classée en commer-

çants et en non-commerçants. Ceux-ci ont une juridiction spéciale, un code spécial, des charges spéciales.

Il n'y a pas de distinction plus absurde. Est-ce que chacun de nous, soit comme vendeur, soit comme acheteur, ne fait pas du commerce à tout instant? Ne sommes-nous pas tous marchands de quelque chose : un journaliste, de son capital intellectuel; un artiste, de son talent; un manœuvre, de sa force musculaire; un propriétaire, des utilités qu'il possède? Ne sommes-nous pas tous acheteurs à chaque moment de notre journée?

Le commerce n'est donc pas l'acte particulier de certains individus; le commerce est l'acte permanent de l'universalité des citoyens d'un peuple arrivé au degré de civilisation où existent la division du travail et la diversité des besoins.

Les besoins de l'homme sont variés et ses aptitudes aussi. Un individu possède des utilités d'un certain ordre; un autre en possède d'un autre ordre. L'un et l'autre ont besoin d'une certaine partie de leurs utilités respectives. Alors ils échangent entre eux.

II. Nous retrouvons, à propos de l'échange, le préjugé dont nous avons parlé à propos du travail [1]. Certaines gens s'imaginent qu'il n'est pas productif d'utilité, parce qu'il ne produit pas d'objets nouveaux.

En effet. Mais il met à la disposition des besoins les utilités qui peuvent les satisfaire.

On a, de temps en temps, considéré le commerçant comme un parasite. Autant vaudrait considérer la bielle d'une locomotive comme un organe inutile.

Un paysan breton a des poules qui lui produisent une douzaine d'œufs. Il n'a pas besoin des œufs et a besoin de quantité d'autres produits. Les Parisiens ont grand besoin d'œufs. S'il n'y a pas de commerçant qui se charge de centraliser les œufs de cent paysans comme lui, de les expédier à Paris; si

[1] Voir liv. Ier, chap. I.

dans cette dernière ville il n'y a pas de commerçants qui les achètent et les mettent à la portée du consommateur, le paysan breton gardera sa douzaine d'œufs et le Parisien ne la mangera pas.

Il est fort possible qu'actuellement le paysan vende sa douzaine d'œufs trop bon marché et que le Parisien la paye trop cher; mais cela prouve que l'organisation du commerce est défectueuse; que les rouages sont trop compliqués; qu'il y a trop de frottements; mais cela ne prouve pas contre l'utilité du commerce.

L'utilité donnée égale en valeur l'utilité reçue; donc, ont conclu certains économistes, l'échange ne produit pas d'utilité.

Ils n'ont pas vu que l'utilité que je donne m'était superflue et que l'utilité que je reçois était superflue à celui qui me la donne. Un vigneron produit 1 000 hectolitres de vin. Il ne saurait les boire. S'il ne les échangeait pas, il n'en produirait que cinq ou six, nécessaires à sa consommation. D'un autre côté, un manufacturier produit des kilomètres de tissus de coton. Il ne les produirait pas s'il ne pouvait les échanger. Chacun fait non ce dont il a besoin, mais ce qu'il est le plus apte à faire, et donne ses produits en échange de ce qui lui est nécessaire.

III. Les produits s'échangent contre des produits.

Donc, plus une nation produit, plus elle ouvre de débouchés aux autres.

Il est insensé de penser qu'il faut ruiner un pays pour faire acheter ses marchandises : une fois ruiné, avec quoi les achètera-t-il?

Chacun a intérêt à ce que son voisin soit riche.

Qu'est-ce qui fait la fortune d'un négociant? c'est la richesse de sa clientèle.

De nos jours encore, nous avons les oreilles rebattues des préjugés protectionnistes; ils s'étalent avec l'impudence de l'ignorance dans nos assemblées législatives, et ils ont une telle force que ceux mêmes qui les combattent les traitent avec une sorte de ménagement.

— Il faut favoriser la production !

Voilà l'axiome posé.

Mais comment? est-ce qu'on produit pour produire? C'est le travail de l'écureuil dans sa cage.

Jetons un coup d'œil sur le monde : que voyons-nous ?

D'un côté, du blé, du coton, du fer, de la toile, produits en grande quantité ; de l'autre, des gens ayant besoin de blé, de coton, de fer, de toile, et en manquant ; ceux qui produisent désirant vendre ; une foule de gens désirant acheter ; et cependant les uns vendant moins qu'ils ne désirent vendre, et les autres achetant beaucoup moins qu'ils ne désirent acheter.

Puis il y a de profonds financiers qui viennent vous dire :

— La production surabonde !

Alors tout le monde est gorgé jusqu'à la satiété ! Alors il y a trop de viande, trop de vin, trop de pain dans le monde ! Alors personne n'a plus besoin de chemises, ni de vêtements ! Chacun est arrivé au maximum de luxe qu'il désire ! Les besoins sont tellement satisfaits, qu'ils n'existent plus et qu'il n'y en aura plus de nouveaux !

Or, non seulement la plupart des hommes ne peuvent encore satisfaire leurs besoins les plus primitifs, mais les besoins sont susceptibles d'accroissement sans limites.

Quand on dit : La production surabonde, on dit une sottise si l'on n'ajoute pas : La production surabonde sur un point déterminé, parce que les produits à échanger contre tel autre produit font défaut.

Tout l'art de l'échange consiste donc à mettre en contact les produits qui surabondent respectivement chez les uns et les autres.

C'est un travail de canalisation : favoriser la circulation, ouvrir des débouchés, telle est la fonction utile du commerce.

IV. M. Courcelle-Seneuil a très bien fait ressortir l'effet utile du débouché sur la production [1].

[1] *Cours d'économie politique*, t. Ier, p. 151.

Dans la fabrique d'épingles d'Adam Smith, dix ouvriers produisent 48 000 épingles par jour; nous supposons qu'il n'y ait pas assez de débouchés pour les 48 000 épingles, il faudra réduire le nombre des ouvriers, en même temps la division des occupations; ou bien ces ouvriers ne devront travailler que pendant la moitié, ou le tiers de la journée; dans tous les cas, le travail sera moins productif. Il y aura un déchet. Au contraire, qu'au lieu de 48 000 épingles il y ait un débouché pour 100 000, certains frais n'augmenteront pas : ceux de comptabilité, par exemple, etc.

Donc, on peut dire que *les frais de production sont en raison inverse de la grandeur du débouché.*

V. Dans le bon vieux temps, chaque métier, chaque corporation prenait l'apanage d'une production. Sous la monarchie, c'était un privilège que concédait le roi.

Quand les découvertes des Portugais et de Christophe Colomb ouvrirent aux Européens de nouvelles régions, chaque pays de provenance, chaque objet de consommation devint le monopole exclusif d'une compagnie. Dans les pays d'Europe, du seizième siècle au dix-huitième siècle, le commerce maritime appartint à environ soixante-dix compagnies privilégiées. Ces privilèges avaient pu avoir leur utilité à l'origine pour provoquer les entreprises hardies; plus tard, ces compagnies, s'endormant dans leur possession, n'eurent plus qu'un idéal : vendre peu et vendre cher.

C'est la conséquence forcée à laquelle aboutissent toutes les organisations de ce genre. C'est le but inavoué peut-être à eux-mêmes que poursuivent encore les protectionnistes actuels.

L'idée de la libre concurrence ne s'est produite qu'en France au milieu du dix-huitième siècle; les physiocrates ont eu l'honneur de la formuler.

La concurrence, c'est l'action, c'est l'effort, c'est la lutte; et toute action, tout effort sont insupportables aux apathiques : dans toute lutte les forts l'emportent, les faibles succombent. Mais, dans l'histoire de l'humanité, ce sont les forts, les pre-

miers arrivés qui ont réclamé la suppression de la concurrence, afin d'éloigner de la position qu'ils avaient conquise leurs compétiteurs. Les maîtres veulent empêcher les compagnons d'arriver à la maîtrise. Les corporations existantes veulent empêcher les consommateurs d'avoir à meilleur marché des produits semblables à ceux qu'ils veulent leur vendre cher; les monopoles n'ont jamais été établis que pour l'avantage des forts et au détriment des faibles.

Celui qui ne veut pas de concurrence n'a qu'un but : jouir des avantages qu'il a acquis par droit de naissance ou par son propre effort, et empêcher qu'ils ne soient diminués par des rivaux.

Le protectionniste qui repousse la concurrence extérieure ne veut pas perfectionner son outillage, essayer de produire à moins de frais des produits meilleurs; il demande à avoir le monopole du *statu quo*. L'ennemi qu'il combat, c'est le progrès accompli au dehors.

Darwin s'est servi de ce mot : « la concurrence vitale ». Rien de plus juste. C'est la concurrence économique qui a produit tous les progrès matériels de l'humanité. La concurrence secoue l'apathie du satisfait, prêt à se contenter du résultat auquel il est arrivé, le pousse sans cesse à chercher le mieux. C'est le grand agent d'évolution.

La concurrence établit le niveau naturel du prix des choses. Les enquêtes protectionnistes contiennent des discussions sans fin sur le prix coûtant. Personne ne peut l'établir d'une manière fixe, hors la concurrence.

Sur dix manufacturiers, il n'y en a pas trois dont les objets aient un prix coûtant identique. Des éléments multiples le font varier de l'un à l'autre. Or, en vertu de la concurrence, il se trouve établi à l'égard de l'acheteur; les manufacturiers bien organisés gagnent davantage, les plus mal organisés gagnent moins. Le prix commun moyen, qui représente les frais et les bénéfices de la majorité, est simplement réglé en vertu de la concurrence, par la loi de l'offre et de la demande.

La concurrence est tellement dans la nature des choses, que, chaque fois que la législation a essayé de la supprimer, les hommes ont essayé d'esquiver ses restrictions, et l'on a eu beau faire, jamais la contrebande n'a été considérée comme un délit déshonorant. Les mœurs ont été plus perspicaces que les législateurs.

VI. Le système dit *mercantile* date en France de Colbert, en Angleterre de Cromwell, en Espagne de Philippe II ; il avait pour but d'attirer de l'argent et de l'or dans le pays et de les empêcher d'en sortir. Malgré les faits, c'est un des arguments qu'invoquent encore les protectionnistes.

Or, le tableau suivant prouve que jamais, en France, les importations de métaux précieux n'ont été aussi considérables que depuis la conclusion du traité de commerce de 1860.

(Valeur exprimée en millions.)

		Importation.	Exportation.	Différence en plus pour les importations.
1re période décennale,	1827-1836.	1 809	697	1 112
2e —	1837-1846.	1 711	754	957
3e —	1847-1856.	3 563	2 244	1 389
4e —	1857-1866.	6 877	5 025	1 852
5e —	1867-1876.	6 479	3 007	8 472
Total.		20 509	11 727	8 782
Moyenne des 50 années. .		410	255	175

Dans cette dernière période, la moyenne annuelle du mouvement des métaux précieux a été :

Importations.	647 millions
Exportations.	300 —
Différence pour les importations..	347 millions

(Voir graphique 56.)

Dans cette période, qui constate un excédent d'importation de 3 milliards et demi, nous avons eu cependant à payer l'indemnité de guerre de 5 milliards !

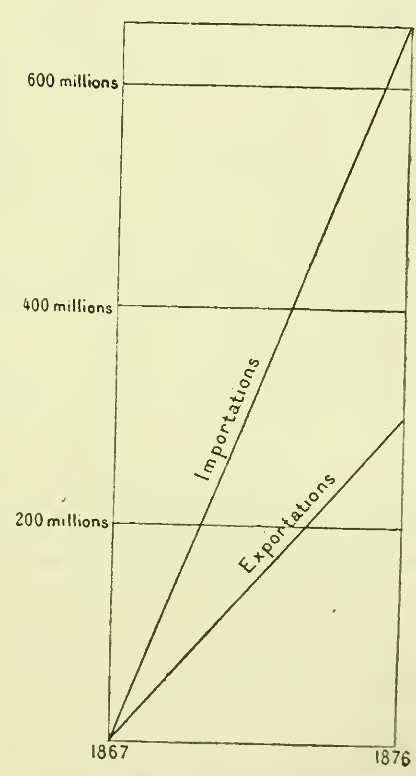
— Et depuis ? dit-on. Et alors on parle du spectre américain,

de l'invasion des blés d'Amérique et du drainage de notre or. Les protectionnistes aiment les métaphores. Voici les chiffres les plus récents :

(Valeur en milliers de francs.)

	Importation.	Exportation.
1877.	683 095	141 194
1878.	543 581	189 158
1879.	332 016	424 351
1880.	295 759	475 073

Ainsi, dans les deux dernières années, la douane constate qu'on a exporté 899 millions et qu'on en a importé 627; différence, 272 millions. Or, dans la dernière période décennale, nous avions un excédent d'importation de 3 milliards et demi; depuis cinquante ans, nous avons eu un excédent de 8 782 millions! On voit qu'il faudrait beaucoup d'années encore pour que l'excédent de nos exportations en métaux précieux constituât une crise monétaire sérieuse.



Graph. 56.— Moyenne annuelle du mouvement des métaux précieux en France de 1867 à 1876.

Mais si nous avons eu cet excédent d'importations, c'est la faute, non pas du libre-échange, mais du protectionnisme, qui barre à nos produits les frontières des États-Unis; ce système est-il donc avantageux pour eux? Le navire qui arrive de New-York au Havre, chargé

de blé, fait une maigre opération s'il n'a que quelques sacs d'or comme fret de retour. Ce qu'il cherche à emporter, ce n'est pas de l'or, ce sont des produits français, sur lesquels il peut gagner 10, 15, 20 pour 100, pour le plus grand avantage du producteur français, du négociant et du consommateur américains. L'échange en monnaie n'est qu'un pis-aller.

Tous les jours, dans les discussions des tarifs de douanes, dans les appréciations des journaux, même qui passent pour compétents, on parle de la balance du commerce; quand le chiffre des importations dépasse le chiffre des exportations, on dit : La balance est à notre désavantage.

J.-B. Say a cependant fort bien montré, depuis longtemps, que c'est maintenant le contraire qu'il faudrait dire. Bastiat [1], par un exemple sans réplique, a complété cette démonstration :

« Un négociant de mes amis ayant fait deux opérations dont les résultats ont été fort différents, j'ai été curieux de comparer à ce sujet la comptabilité du comptoir à celle de la douane.

« M. T... expédie du Havre un bâtiment pour les États-Unis, chargé de marchandises françaises et principalement de celles qu'on nomme Articles de Paris, montant à 200 000 francs. Ce fut le chiffre déclaré en douane. Arrivée à la Nouvelle-Orléans, il se trouva que la cargaison avait fait 10 pour 100 de frais et avait acquité 30 pour 100 de droits, ce qui la faisait ressortir à 280 000 francs. Elle fut vendue avec 20 pour 100 de bénéfice, soit 40 000 francs, et produisit au total 320 000 francs, que le consignataire convertit en cotons. Ces cotons eurent encore à supporter, pour le transport, assurances, commission, etc., 10 pour 100 de frais; en sorte qu'au moment où elle entra au Havre, la nouvelle cargaison revenait à 352 000 francs, et ce fut le chiffre consigné dans les états de la douane. Enfin, M. T... réalisa encore, sur ce retour, 20 pour 100 de profit, soit 70 400 francs. En d'autres termes, les cotons se vendirent 422 400 francs.

[1] *Traité d'économie politique,* liv. Ier, chap. XVII.

« Sur les livres de M. T... figuraient donc au crédit du compte des profits et pertes, c'est-à-dire comme bénéfices, deux articles, l'un de 40 000 francs, l'autre de 70 400 francs, et M. T... est bien persuadé qu'à cet égard sa comptabilité ne le trompe pas.

« Cependant, que disent à un partisan de la balance du commerce les chiffres que la douane a recueillis sur cette opération? Ils lui apprennent que la France a exporté 200 000 francs et qu'elle a importé 352 000 francs, d'où le partisan de la balance du commerce conclut qu'« elle a dépensé et dissipé les « profits de ses économies antérieures, qu'elle s'est appauvrie, « qu'elle a marché vers sa ruine, qu'elle a donné à l'étranger « 152 000 francs de son capital. »

« Quelque temps après, M. T... expédie un autre navire également chargé de 200 000 francs de produits de notre travail national. Mais le malheureux bâtiment sombra à l'entrée du port, et il ne resta à faire à M. T... que d'inscrire sur ses livres deux petits articles ainsi formulés :

« Marchandises diverses doivent à *x* fr. 200 000 pour achat « de différents objets expédiés par le navire N.

« Profits et pertes doivent à marchandises diverses fr. 200 000 « pour perte définitive et totale de la cargaison. »

« Pendant ce temps-là, la douane inscrivait, de son côté, fr. 200 000 sur son tableau d'exportation, et, comme elle n'aura jamais rien à faire figurer en regard sur son tableau d'importations, il s'ensuit que les partisans de la balance du commerce verront dans ce naufrage un profit clair et net de 200 000 francs pour la France.

« Il y a encore cette conséquence à tirer de là, c'est que, selon la théorie de la balance du commerce, la France a un moyen tout simple de doubler à chaque instant ses capitaux. Il suffit pour cela qu'après les avoir fait passer par la douane, elle les jette à la mer [1]. »

Pour que la balance du commerce fût avantageuse, il faudrait

[1] *Sophismes économiques,* 1re série.

que le négociant français subit toujours des pertes dans ses opérations à l'étranger.

Comme ce n'est pas précisément son but, on comprend qu'il fait tout son possible pour rendre la balance du commerce aussi défavorable que possible à son pays. Il y parvient heureusement en dépit de tous les efforts de la douane et de son administration. C'est ainsi que, chez tous les peuples européens, les importations dépassent les exportations, malgré les efforts de la plupart de leurs gouvernements pour provoquer le résultat opposé ; le Royaume-Uni, dont les importations de 1869 à 1873 ont été en moyenne de 8 278 millions, et les exportations de produits britanniques de 5 600 millions ; dont les importations ont été de 8 200 millions et les exportations de 4 800 millions en 1878, devrait être le plus misérable des pays ! Seulement, en dépit de la théorie protectionniste, c'est le contraire.

VII. Les protectionnistes ont pour idéal un commerce sans retour : la négation même de l'échange.

Sous prétexte de pratiquer leur industrie, ils s'occupent très consciencieusement à fermer les débouchés à leurs produits ; car, les produits s'échangeant contre des produits, si les peuples étrangers ne peuvent vendre leurs produits en France, ils ne viendront pas acheter les produits français. Audacieusement, l'Angleterre a supprimé ses barrières sans attendre la réciprocité. Elle s'est laissé envahir à la satisfaction de tous les consommateurs, c'est-à-dire de tous les Anglais, s'inquiétant peu que ses importations fussent plus élevées que ses exportations.

COMMERCE ÉTRANGER DES ILES-BRITANNIQUES AVANT ET APRÈS LA RÉFORME DES TARIFS DE ROBERT PEEL.

	Importations. millions de fr.	Exportations. millions de fr.
1840.	1 550	2 752
1850.	3 808	2 895
	2 258	143

AVANT ET APRÈS LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANÇAIS.

	Importations.	Exportations.
1860	5263	4113
1879	9075	6225
	3800	2100

La réciprocité est un de ces clichés qu'on entend formuler à tout instant, même par des gens qui se prétendent libre-échangistes. Ce mot est d'abord faux par lui-même ; car on n'échange pas des produits identiques.

De plus, il est avantageux pour un pays d'être inondé des produits d'un autre pays à meilleur marché qu'il ne pourrait les produire; il n'a pas à s'inquiéter si l'autre veut payer cher les objets qu'il lui achète. Il consomme pour lui-même, et son intérêt, à lui, est de les payer bon marché.

On sait que non seulement les protectionnistes veulent empêcher les produits étrangers d'entrer dans leur pays; ils veulent encore qu'on leur paye des primes d'exportation pour les aider à inonder les pays étrangers; car toute leur politique commerciale est basée sur cette règle : faire aux autres ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur fasse.

Toute prime d'exportation est payée avec quoi? avec l'argent des contribuables ou, au moins, des consommateurs du pays qui la paye. Et pourquoi? pour permettre à un pays étranger de se procurer ses produits à meilleur marché que ses nationaux ne peuvent se le procurer. C'est un cadeau qu'on fait à ses ennemis.

En ce moment, nos droits sur le sucre sont perçus de telle sorte qu'ils constituent une prime à l'exportation. Voici quel résultat ils produisent, comme l'a fort bien expliqué M. Fawcett[1] :

« Cette prime pourra élever le prix de la betterave; mais le profit qui en résultera pour quelques-uns sera prélevé sur tous les Français. La nation entière est, en fait, doublement taxées

[1] *Free Trade and Protection.*

D'abord la prime, qu'elle coûte 750000 livres sterling ou seulement 360000 livres sterling par an, représente une très sérieuse charge pour tous les contribuables français. Cette charge, cependant, n'est qu'une partie du fardeau qui en résulte pour eux : si l'encouragement à cette exportation exhausse seulement d'un farthing la livre de sucre, et cette estimation est fort modérée, le prix additionnel que les Français sont forcés de payer n'est pas moindre de 1 million de livres par an (25 millions de francs). »

En Angleterre, il n'y a aucun droit sur le sucre; de sorte que les Anglais ont le sucre français au-dessous du prix auquel ils peuvent obtenir le leur. Les raffineurs anglais se plaignirent et demandèrent l'établissement d'un droit d'importation destiné à annuler la prime; mais aussitôt le *Times* répondit, au nom de l'opinion publique : « Les Français sont fous avec leur prime d'exportation. Nous ne répondrons pas à leur folie par une autre folie. Nos raffineurs passeront à une autre industrie. Nos consommateurs auront du sucre à bon marché, grâce aux sacrifices faits par le trésor français. »

VIII. Les cotonniers de Lille, qui ont la houille sur place, font une concurrence ruineuse aux cotonniers de Rouen, qui sont obligés de la faire venir par bateau. Si les cotonniers des Vosges ont des forces hydrauliques à leur disposition, ils ont des frais de transport considérables ; il faudrait donc protéger ces trois groupes de filateurs les uns contre les autres. Mais les producteurs de laine n'ont-ils pas droit de dire que les vêtements de coton font concurrence à leur industrie? Le coton est une plante étrangère, la laine est un produit national; logiquement, pourquoi ne pas prohiber le coton ?

Les forges au bois ont été obligées d'éteindre leurs fourneaux en Bretagne. Si on avait établi un bon tarif proscrivant l'entrée dans cette province des fers à la houille, elles existeraient encore.

Les protectionnistes répondront : — Nous n'avons jamais dit d'absurdités pareilles.

La preuve qu'ils en seraient capables, c'est qu'ils demandent des protections contre l'Alsace et la Lorraine, hier provinces françaises ! Leur idéal logique est de faire une nation limitée à l'usine de chacun.

IX. Le rapport de la valeur des capitaux circulants et des capitaux fixes étant mal connu, les protectionnistes disent : Pour faire de la richesse, il faut faire de la cherté. Donc, il faut artificiellement élever le prix des capitaux circulants que nous produisons. Nous deviendrons plus riches.

Il est vrai qu'ils n'ont pas réfléchi qu'eux-mêmes, quand ils sont consommateurs, ils cherchent le bon marché.

Il n'ont pas encore réfléchi à cette chose : c'est qu'une usine peut presque indéfiniment réduire ses bénéfices, à la condition de pouvoir indéfiniment augmenter ses produits.

Comment cette observation si simple ne les a-t-elle pas frappés : les objets manufacturés ont presque tous baissé de valeur, et la valeur des manufactures a augmenté ?

Comment les protectionnistes ne se sont-ils pas aperçus encore des faits suivants : les grands consommateurs, ce sont maintenant les foules ? Tout le monde a plus d'esprit que Voltaire et tout le monde est plus riche que Rothschild.

Or, si le prix des objets est augmenté, immédiatement la consommation s'arrête, donc la production s'arrête également. La production s'arrêtant, tous ceux qui étaient occupés à produire sont obligés de restreindre leur consommation. Toute nouvelle diminution dans la consommation se répercute sur la production. C'est la ruine, c'est la misère, c'est la stagnation ; tel est l'avenir que cherchent à préparer aussi consciencieusement qu'inconsciemment les protectionnistes.

Si la théorie protectionniste était vraie, il ne faudrait pas seulement l'appliquer aux produits venant de l'étranger, il faudrait l'appliquer à tout le pays, il faudrait non seulement rétablir les douanes de province à province, mais encore il faudrait les resserrer davantage. Chaque commune devrait pouvoir se suffire à elle-même et n'être pas tributaire des au-

tres. Protégée contre la concurrence de ses voisines, elle ne serait pas envahie par leurs produits.

D'après les protectionnistes, plus l'homme peut se procurer avec difficulté les objets nécessaires à son usage, et plus il est riche.

On ne saurait trop admirer les efforts faits par l'homme pour s'appauvrir en croyant s'enrichir. Il n'y a pas d'ironie plus cruelle que le système protectionniste ; malheureusement, elle n'est pas seulement dans les mots, elle est dans les faits. Ceux qui l'adorent sérieusement se divisent en deux classes : les dupeurs et les dupés.

Ceux-ci sont des ignorants, qui déversent sur cette chimère leur besoin de croire à l'absurde. La puissance subjective de l'homme s'est portée sur tout : elle a créé des superstitions économiques comme des superstitions religieuses.

X. Le commerce consiste à mettre en rapport avec les besoins de l'homme les forces de la nature utilisées.

Plus les occupations sont divisées, plus le travail de chacun est puissant, plus les débouchés sont nombreux et plus l'échange est nécessaire.

Tous les obstacles qui sont mis à la liberté de l'échange ont pour résultat d'empêcher la baisse des capitaux circulants et, par réciprocité, la hausse des capitaux fixes.

Le système protectionniste est donc le plus propre à ruiner un pays.

CHAPITRE III.

LES CRISES COMMERCIALES.

I. Constatation de M. Clément Juglar. — Explication de Stuart Mill. — Utilité des crises. — M. G. de Laveleye. — Tout est fini. — Excès de production! — Crise définitive. — II. Une question. — M. Bonamy Price. — Explication. — Les moyens d'achat. — Excès de consommation. — III. Influence des mauvaises récoltes. — Excès de consommation. — Diminution du pouvoir d'achat. — Répercussion des disettes agricoles sur l'industrie. — IV. Les crises permanentes. — Les protectionnistes. — La guerre. — Les grandes armées. — Excès de consommation. — V. Les grands travaux. — Les famines de l'Inde. — La crise aux États-Unis. — La consommation des capitaux circulants par les capitaux fixes. — L'amortissement. — Excès de consommation. — VI. Paresse de l'esprit humain. — Jérôme Paturot et les bonnets de coton. — VII. La monnaie est-elle responsable de toutes les crises? — L'influence des billets de banque. — Préjugés. — L'avare et son trésor. — L'héroïsme commercial. — VIII. Apologie des crises. — Conclusion.

I. Les phénomènes psychologiques jouent un grand rôle dans les phénomènes économiques comme dans tous les phénomènes sociaux. C'est parce qu'on n'en a pas tenu suffisamment compte, qu'on a publié tant d'explications erronées sur les crises commerciales.

M. Juglar a fait un ouvrage intéressant sur les *Crises commerciales*. Avec un certain étonnement, il constate, pour toutes les crises commerciales, les symptômes précurseurs suivants : grande prospérité, entreprises et spéculations de tous genres, hausse du prix des terres, des maisons, demande des ouvriers, hausse des salaires, baisse de l'intérêt, crédulité du public, goût du jeu

Stuart Mill a donné l'explication suivante : l'accumulation des capitaux est bornée par le taux des profits qu'ils donnent : quand ils sont trop abondants, ils cherchent des entreprises qui leur offrent des bénéfices plus forts. Alors se développe une spéculation effrénée qui aboutit à une culbute.

Cette explication de Stuart Mill appplique la loi de Malthus aux capitaux. Ils sont trop abondants, ils vont à la destruction. Cette destruction rétablit l'équilibre. A ce compte, les crises seraient un mal nécessaire, pour empêcher le développement indéfini des capitaux. Comme il n'y a plus nulle part de besoins à satisfaire, que tous les habitants du globe ont atteint l'extrême limite de leur pouvoir de consommer, que personne ne dit plus : « Que je voudrais bien être riche ! » il faut qu'il y ait à intervalles périodiques une destruction de capitaux. Les crises sont une purgation !

Des financiers fort habiles ne voient pas la question autrement. M. G. de Laveleye [1] a déclaré que tout est fait en Angleterre, en Belgique, en France ! Il n'y a plus de nouvelles voies ferrées à établir, il n'y a plus de canaux à ouvrir. Les grands travaux publics sont terminés. Il en est de même en Hollande et en Italie. De même encore en Espagne, qui a maintenant complètement droit à sa paresse légendaire. En Allemagne, les moyens de production et de transport sont trop considérables et en disproportion évidente avec la clientèle possible du pays. L'humanité n'a plus qu'à se croiser les bras.

L'Afrique est arrivée à son maximum de puissance de production et de consommation, de même que l'Asie, l'Amérique et l'Océanie. La production surabonde ! c'est la ruine ! et désormais la production surabondera toujours. Il y a trop de moyens de production et pas assez de consommateurs ! La crise de 1877 n'est donc pas une crise passagère, c'est une crise définitive que le temps ne fera qu'aggraver.

Telle est la théorie développée par un éminent financier. Il ne l'a pas inventée, du reste ; on la trouve dans beaucoup d'économistes ; ceux qui ne la formulent pas ainsi donnent des explications embrouillées des crises commerciales, s'accordant avec les protectionnistes, qui, tous, répètent à l'envi : la production surabonde !

[1] *Du caractère de la crise économique actuelle.* Bruxelles, 1879.

II. Mais alors se pose cette question :

— Tout le monde est donc plus que suffisamment logé, vêtu, chaussé et nourri ? Chaque membre de la famille humaine est arrivé au degré maximum de la satisfaction de ses besoins et de ses désirs ? personne n'a plus faim sur cette terre ?

— L'hypothèse est absurde, me répondez-vous. Tout le monde sait bien le contraire.

— Alors l'explication admise des crises commerciales est également absurde !

— Oui.

L'explication réelle des crises commerciales a été donnée par M. Bonamy Price [1]. Elle s'accorde absolument avec notre théorie du rôle des capitaux fixes et des capitaux circulants dans la production.

Pourquoi la production surabonde-t-elle ? parce qu'il y a une diminution des moyens d'achat.

Et d'où vient cette diminution des moyens d'achat ?

Il faut se rappeler que le pouvoir d'achat consiste en marchandises à donner en échange et que l'argent n'est qu'un simple instrument pour échanger des utilités ; mais l'acheteur n'a pu se procurer cet argent que par une vente préalable de ses propres marchandises.

Chaque achat avec de l'argent implique une vente précédente de marchandises pour acquérir de la monnaie ; ainsi chaque achat n'est qu'une demi-transaction. Le chapelier vend son chapeau pour un louis et avec ce louis achète une paire de souliers ; le chapeau a été échangé pour des souliers. C'est le chapeau qui a acheté les souliers, et la grande vente établit clairement que tout pouvoir d'acheter réside en dernier lieu en marchandises.

D'où vient donc la dépression commerciale ? de ce qu'il y a peu de marchandises à échanger. Ainsi le commerce devenu stagnant, les manufactures et les usines ne travaillent pas ou

[1] Voir *Contemporary Review*, mai 1879.

ne travaillent que sur une petite échelle ; le marché d'argent est agité, les banques et les grandes maisons de commerce font faillite pour une seule cause : les marchandises qui peuvent acheter font défaut.

Les manufacturiers et les vendeurs ne peuvent disposer des marchandises qu'ils ont produites, parce que les acheteurs habituels ont peu ou n'ont pas de marchandises pour acheter les leurs.

Maintenant surgit cette question : — Comment se fait-il que les acheteurs et les consommateurs ont perdu leur pouvoir d'achat, ont moins de marchandises à donner en échange ? C'est la conséquence d'un fait général, qui était lui-même le résultat de plusieurs causes possibles. Il y a eu excès de consommation, il a été plus consommé et plus détruit qu'il n'a été fait pour replacer dans la consommation. Cet excès de consommation a fait le mal, cela a amené une diminution nette du stock des marchandises à échanger et par là porte les consommateurs, soit les acheteurs, à la pauvreté.

Les crises ne viennent donc pas d'un excès de production, elles viennent d'un excès de consommation.

Mais qu'est-ce qu'un excès de consommation ? Est-ce que toutes choses, toutes richesses, ne sont pas consommées ! Oui. Tous les produits sont consommés et détruits, les uns très rapidement, comme les aliments, la houille et autres choses semblables ; d'autres très lentement, comme des machines, des bâtiments, des navires et généralement tout le capital fixe.

Mais ici entre en jeu une distinction qui explique la nature et l'essence de l'excès de consommation. Toutes choses consommables se divisent elles-mêmes en deux classes : 1° l'outillage productif ; 2° objets de luxe et de jouissance.

Voici la différence qui existe entre les deux : le capital circulant employé à établir l'outillage productif est consommé et les dépenses de luxe disparaissent et ne laissent rien derrière elles. L'aliment et le vêtement des travailleurs, les engrais, portés et déposés dans le sol, la détérioration et l'usure des

charrues, tous sont reproduits dans la récolte. La consommation des chiens courants et des piqueurs ne produit que des jouissances. Le capital, nous le savons, est la somme totale de toutes les choses qui sont nécessaires pour la production de la richesse, et il est clair que si le capital ainsi détruit est restauré en plein dans les produits réalisés, la puissance productive de la nation restera intacte, sa possession de richesse restera la même, ses achats et ses ventes se feront comme par le passé, et il n'y aura aucune apparence de dépression commerciale. La nation conservera sa prospérité, il y aura la même quantité de marchandises à échanger. Maintenant renversons la question. Qu'une portion du capital détruit ne soit pas replacée, dans les produits, la conséquence nécessaire sera que, le pouvoir producteur ayant baissé, il y aura diminution de richesse. La nation sera maintenant plus pauvre, elle a moins à consommer. La cause est visible, le capital a été détruit et seulement restauré en partie : tel est le véritable excès de consommation.

III. On a constaté que les mauvaises récoltes provoquaient les crises commerciales : constatation juste. Mais pourquoi? parce qu'une mauvaise récolte représente un excès de consommation.

Il n'y a pas d'excès de consommation comparable à une famine ; des dépenses de culture ont été faites, des ouvriers ont été nourris, habillés ; des familles ont été entretenues ; des chevaux ont consommé du foin et de l'avoine ; des charrues, charrettes, engins, ont été achetés et usés, des matières premières de toutes sortes, engrais et semences, ont été employés : voilà des consommations faites.

Si la récolte est bonne, elle remplace chacune de ces consommations antérieures, et de plus il reste quelque chose : ce quelque chose, c'est le profit, c'est l'augmentation du pouvoir d'achat du cultivateur.

Que la récolte soit mauvaise, alors la consommation faite par la culture n'est pas remplacée par de nouveaux produits. Il y a

eu destruction de capital. Le pouvoir d'achat du cultivateur est diminué.

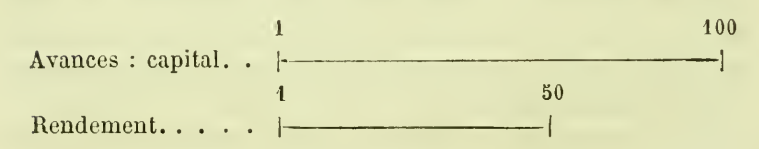
Ainsi voyez les dernières crises, il y a eu de grandes famines dans l'Inde et en Chine, grands clients de l'Angleterre ; ils n'ont pu faire que de moindres achats dans le Yorkshire et le Lancashire ; une série de mauvaises récoltes a frappé l'Angleterre, les paysans anglais ont eu un moindre pouvoir d'achat sur les objets manufacturés. En France, le blé, la betterave, le foin, la vigne ont subi de mauvaises récoltes : même phénomène.

Adam Smith disait que le grand commerce de toute nation civilisée est celui qui s'établit entre les habitants de la ville et ceux de la campagne [1].

Au moment où écrivait Adam Smith, ce fait était exact. Il le deviendra de moins en moins, à mesure que l'agriculture substituera des machines aux bras. Toutefois, encore maintenant, la population agricole, comme nous l'avons vu, est de beaucoup plus considérable que la population des villes. Une mauvaise récolte lui enlève donc son pouvoir d'achat. Mais l'industriel à qui le cultivateur aurait acheté une charrue, le fabricant d'étoffes à qui la femme aurait acheté des vêtements, ne peuvent plus écouler leurs produits. A leur tour, leur pouvoir d'achat est diminué.

On peut représenter ce phénomène par la figure suivante :

AGRICULTURE.



Le pouvoir d'achat de l'agriculteur est donc diminué de 50 pour 100.

[1] Liv. II, chap. IV.

Mais l'industriel a fait les avances d'un capital fixe pour produire 100. L'agriculteur ne peut plus acheter que 50.



Donc 50 pour 100 du pouvoir de ce capital fixe sont inutilisés ; mais de même le pouvoir d'achat de l'industriel, non seulement du patron, mais de ses ouvriers, est diminué dans la même proportion. Alors, à leur tour, ils consomment moins d'objets produits par d'autres.

Tout le monde sait que le niveau de l'eau est le même dans des vases communiquants. Ainsi s'établit une baisse générale, affirmant la solidarité de tous les intérêts.

Ce n'est pas tout. La récolte étant mauvaise, le consommateur de blé paye plus cher son blé, sa viande, son vin. En admettant même que ses ressources restent égales, son pouvoir d'achat est affaibli. Alors la production industrielle du pays tout entier se resserre.

VI. Les protectionnistes, qui ont pour idéal de faire en sorte que le pays paye toujours le blé et la viande comme si la récolte était mauvaise, s'ingénient très sincèrement à faire une crise permanente [1] !

La guerre représente aussi un formidable excès de consommation, son action n'est que destructive. Elle enlève un grand nombre d'hommes aux travaux productifs ; ces hommes mangent, il faut les nourrir, les vêtir, les entretenir ; ils consomment largement et ne rendent rien.

La guerre détruit l'industrie, les chemins de fer, les routes et autres instruments de l'activité industrielle. Toujours excès de consommation.

Maintenant il y a d'énormes armements ; on les fait au

[1] Voir Discours Menier sur le libre-échange, Chambre des députés. 19 février 1880.

moyen d'impôts qui sont absorbés par des oisifs économiques qui ne rendent en rien ce qu'ils dévorent.

Que représentent ces grandes armées ? Un excès de consommation. Elles détruisent de la richesse, elles n'en font pas : par conséquent, toutes les utilités qu'elles consomment sont à jamais dépourvues du pouvoir d'achat.

V. Mais retournons la question. Nous avons dit que l'on constatait toujours à la veille d'une crise toutes les apparences de prospérité, les industries se multiplient, on construit des chemins de fer, on fait de grands travaux publics, le public jette ses capitaux dans des sociétés fantastiques. Les économistes avaient habitude de dire avec le public : Il y a excès de production.

Non, il y a excès de consommation.

Vous faites de grands travaux, mais tout établissement de capital fixe est un excès de consommation ; pendant un temps plus ou moins long, il représente plus de consommation de richesse que de production : la différence est une diminution de moyens d'achat pour un temps plus ou moins long.

La machine faite, l'usine construite, l'instrument de production quelconque établi, sans doute, réparent cette diminution, mais seulement graduellement. L'entretien des ouvriers qui construisent un navire est une perte momentanée de richesse. Ils mangent du pain et de la viande, et cette consommation pour le moment ne leur donne pas un pouvoir d'achat plus considérable.

Or, le capital fixe est établi, le canal est fait, le port est creusé; dans tous ces travaux ont été engloutis des capitaux circulants considérables, ils y sont immobilisés. Il y a diminution momentanée du pouvoir d'achat. M. Hyndarann, dans l'article *la Banqueroute de l'Inde*, qui fit tant de sensation en Angleterre à la fin de 1878, constatait ce phénomène. Il montrait la famine dévastant l'Inde et abattant ses habitants par centaines de mille. Mais, et les chemins de fer? et les canaux d'irrigation ? ne sont-ils pas là ? comment n'ont-ils pas prévenu ce cataclysme ? Non seulement, ils ne l'ont pas pré-

venu, mais ils en ont leur part de responsabilité. On les a construits à l'aide d'emprunts et d'impôts qui ont absorbé tous les capitaux circulants des populations de l'Inde. Une disette arrive. Leur pouvoir d'achat a disparu. Les voies ferrées apportaient à Bombay et à Madras affamés des grains du Punjab et des provinces nord-ouest. Seulement la population n'avait pas de ressources pour acheter ces grains quand ils arrivaient, et elle mourait de faim.

De même M. Bonamy Price expliquait la crise des Etats-Unis dans l'article que nous avons déjà cité.

« Les Américains ont commis une grande faute en construisant une énorme quantité de capital fixe sous forme de chemins de fer. Ils ont agi comme un propriétaire qui aurait une propriété lui rapportant 10 000 francs une année et qui dépenserait 20 000 francs à la drainer. Il ne ferait pas ses travaux sur ses épargnes, puisqu'il n'en a pas ; et à la fin de la première année il serait obligé de vendre une partie de sa propriété pour payer le prix de son drainage.

« En d'autres termes, son capital, sa propriété, ses moyens d'existence sont réduits. Le drainage, qui est une excellente opération, est devenu ruineux pour lui. Ainsi a fait l'Amérique. Les chemins de fer sont un puissant instrument de richesse pour les nations ; mais un si gigantesque excès de consommation, non prélevé sur l'épargne, mais sur le capital, produit la pauvreté, la dépression commerciale et la misère. Les nouveaux chemins de fer ont atteint une longueur de 30 000 milles, et leur prix a été évalué à 10 000 livres sterling par mille. Ils ont ainsi détruit 300 millions de livres, non d'argent, mais de blé, de vêtements, de houille, de fer et autres objets. Le rapport entre un tel excès de consommation et la crise commerciale est frappant.

« Mais les conséquences désastreuses sont loin d'être terminées. L'excès de consommation non seulement a détruit la richesse employée à la construction des chemins de fer ; il en résulte encore d'autres destructions. La demande de houille,

de fer, d'engins et de matériaux a produit une prodigieuse excitation dans les manufactures et les ateliers. Les ouvriers étaient demandés de tous côtés. Les salaires se sont rapidement élevés, les profits ont participé à ce mouvement de hausse ; on a pris des habitudes de luxe. Les prix ont monté partout. L'insouciance d'un temps prospère a dupé tout le monde, et cet excès de consommation subsidiaire a augmenté dans de larges proportions la destruction du capital national employé dans les chemins de fer. Bien plus. Des nations étrangères ont été entraînées dans ce courant. Elles offraient leurs marchandises en Amérique, attirées par les hauts prix ; elles offraient des matériaux pour les chemins de fer et des objets de luxe pour leurs constructeurs. Leurs propres prix s'élevaient à leur tour, leurs affaires éclataient dans cette activité extraordinaire, les profits et les salaires étaient augmentés, beaucoup de contrées de l'Europe entraient dans ce cercle vicieux. L'excès de consommation s'avançait de plus en plus rapidement. La prospérité devenait toujours plus haute, et la destruction de la richesse marchait avec une vitesse plus grande. »

Le capital fixe est un outil disponible d'une manière permanente. Seulement il ne rembourse pas tout son prix en une fois. Il ne le rembourse que peu à peu, par un long usage : c'est l'amortissement. Il en résulte donc que son établissement représente une destruction de capitaux, un excès de consommation, une diminution de pouvoir d'achat.

Voilà un chemin de fer : il a coûté en nourriture, en vêtements, en salaires consommés de suite, en achat de rails, de pierres, de matériaux de toutes sortes, 300 000 francs par kilomètre, je suppose. Pour le moment voilà 300000 francs qui ne peuvent plus s'échanger. Sans doute, plus tard, ces 300 000 francs seront remboursés et au delà, mais c'est une question de temps. Nous le voyons, du reste, pour les Etats-Unis. La crise a sévi pendant deux ou trois ans, puis les capitaux consommés se sont reconstitués, et la crise a pris fin.

Autre considération : les capitaux fixes ne sont utilisés que s'il

y a des capitaux circulants, un navire ne transporte des matières premières ou des marchandises ; un chemin de fer, un canal, de même ; une usine ne fonctionne que s'il y a des consommateurs qui ont le pouvoir d'acheter ses produits. Si les capitaux circulants ont donc été consommés de telle manière qu'ils ne puissent se renouveler pendant longtemps, les capitaux fixes restent improductifs et la crise est d'autant plus intense et d'autant plus longue.

La plus simple observation démontre que la crise de 1876-1879 n'est pas due à d'autres causes. Nous venons de voir comment elle s'est produite aux Etats-Unis. En Allemagne, elle est due à l'effroyable consommation de capitaux en forteresses, armements, à laquelle s'est livré le gouvernement à l'aide de l'indemnité de guerre.

L'Angleterre, elle, a fourni des capitaux circulants aux Etats-Unis, à ses colonies, à la Turquie, à l'Egypte. Les uns sont devenus insolvables, les autres ne pourront reconstituer que plus tard leur pouvoir d'achat. De là, crise.

C'est là un côté des choses, mais en matière économique, il faut toujours tenir compte des répercussions. Les industriels anglais, par exemple, fournissent des rails, des locomotives, des ponts de fer, etc., etc., aux Américains, aux Indes, à l'Australie. La demande est considérable, alors ils augmentent leurs moyens de production, ils ajoutent donc à la consommation des capitaux circulants que font leurs acheteurs leur propre consommation. Quand les acheteurs manquent, ils n'ont plus de capitaux circulants pour utiliser leurs capitaux fixes. Ainsi, de 1873 à 1874, le nombre des hauts fourneaux monta en Angleterre de 876 à 959. En 1878, 454 seulement travaillaient : la moitié !

Tout excès de production est en réalité un excès de consommation. Le fabricant qui l'a commis a commencé par consommer en salaire pour les ouvriers, en matières premières, en houille, en organisation d'usine, une somme qu'il ne retrouve pas ensuite.

Les observateurs superficiels n'ont vu que le terme final, ils n'ont pas vu le terme primitif ; de là leur erreur de déclarer, dans notre siècle ! qu'il y avait excès de production, alors que, sur les 1 300 millions de bipèdes sans plumes qui peuplent le globe, il n'y a peut-être pas un million d'hommes à même de satisfaire largement leurs besoins.

L'excès de production peut exister pour une industrie déterminée, elle ne saurait exister pour toutes à la fois. Quand toutes les industries sont atteintes en même temps, c'est pour une tout autre cause, comme nous l'avons montré plus haut.

VI. Mais l'esprit humain est fort paresseux. Le capitaliste est rarement un homme d'initiative. L'industriel, homme d'initiative, est le plus souvent guidé dans le choix de sa production et dans la manière dont il produira non par des observations rigoureusement scientifiques, mais par des hasards et des goûts personnels.

L'homme est imitateur. Des industriels ont réussi. Aussitôt des capitalistes, d'autres industriels disent : Faisons la même chose ! Ils se demandent rarement si les industriels déjà établis ne sont pas à même de satisfaire tous les besoins auxquels ils veulent pourvoir. Ce mouvement instinctif a comme bon résultat de provoquer la concurrence, de stimuler les innovations, d'arriver au bon marché ; mais toutes ces améliorations ne se produisent pas sans difficulté, et souvent enfin la production d'un produit déterminé est en dehors de toute proportion avec l'utilité de ce produit. Alors la lutte pour l'existence accomplit son œuvre. Les faibles disparaissent, les forts survivent. Ceux qui disparaissent disent naturellement : La production surabonde [1].

La science économique a ses lieux communs, comme toutes les sciences. Les économistes ont pour habitude de répéter que « le capital se porte vers les branches du commerce les

[1] Voir, sur les phénomènes psychologiques et sur les crises, le *Spectator* du 28 décembre 1878, p. 1628.

plus profitables et qu'il abandonne rapidement celles qui le sont moins. »

« Rapidement » est de trop. Sans doute, forcément ce phénomène se produit à la suite des expériences répétées et souvent cruelles, mais alors seulement.

Le capitaliste est essentiellement conservateur. Il est mouton de Panurge. Il porte ses capitaux où tout le monde les porte, et ensuite il s'étonne qu'il y ait engorgement !

Malgré toutes les merveilles qui se sont accomplies dans ce siècle, il ne faut pas se dissimuler que l'industriel et le commerçant sont souvent routiniers. Quand les besoins se transforment, quand de nouvelles conditions économiques se produisent, s'ils sont en retard, ils en subissent les conséquences.

L'échange est une des formes de la division du travail, avons-nous dit ; mais les moyens de communication, si améliorés qu'ils soient depuis cinquante ans, sont encore fort imparfaits. Il en résulte que *A* fabrique un article dont *B* peut avoir besoin. Mais il ne suffit pas que *B* en ait besoin pour que *A* puisse vendre son article. Il faut encore que *A* puisse trouver *B*.

Or, *A* a pu fabriquer beaucoup d'articles avec la conviction qu'il y a quelque part des *B* qui en ont besoin. Jérôme Paturot a pu fabriquer des millions de bonnets de coton en se disant qu'il y a des millions d'individus dans le monde qui n'en sont pas pourvus. Jérôme Paturot aura tout simplement commis un excès de production, si ses bonnets de coton ne tombent pas sous la main de ceux qui s'en coiffent, et s'il ne persuade pas à tous ceux qui n'usent pas de cette coiffure qu'elle leur est indispensable.

Mais si Jérôme Paturot ne peut rentrer dans les consommations que lui a coûté cette production, il fait faillite, et sa faillite se répercute sur celui-ci et sur celui-là. Il y a eu gaspillage et destruction de capitaux. Il y a eu excès de consommation.

VII. Les hommes — et ils sont nombreux — qui attachent à la monnaie je ne sais quel pouvoir mystérieux, lui attribuent toutes les crises.

« La cause déterminante de toutes ces crises, dit M. Emile de Laveleye [1], l'économiste, réside dans l'écoulement d'une partie des métaux précieux. » Cette phrase exprime tout simplement le préjugé qui fait donner le nom de *money market* au marché des capitaux. L'écoulement des métaux précieux est un effet et non une cause. On demande du métal, pourquoi? parce qu'il y a à payer, et que le débiteur n'a pas de produits suffisants pour payer ou que le vendeur, manquant de métal, en demande.

Nous avons vu quel rôle secondaire, en temps ordinaire, il joue dans les transactions, mais c'est un véhicule, un intermédiaire. Or, des pays étrangers ou certaines parties du pays ont pu en absorber de grandes quantités. L'Inde, pour le coton, la Russie pour le blé, par exemple, n'ayant pas besoin de produits de l'Angleterre, ont demandé de l'or au lieu de tissus, de machines, de fer. En général, cette demande de l'or est un symptôme de détresse pour le pays qui la fait. Il le réclame plutôt que des objets manufacturés, parce qu'il en a besoin pour sa consommation intérieure. S'il manque dans le pays à qui il est demandé, il y a encombrement, par suite arrêt, exactement comme il y a encombrement et arrêt lors d'une crise de transports, si les wagons manquent.

On a dit que la crise provenait d'un excès dans l'émission des billets de banque. Telle était l'opinion de Robert Peel. M. Tooke a montré par les faits que, dans tous les cas de hausse ou de baisse des prix, la hausse ou la baisse a précédé l'accroissement ou la diminution des émissions de billets, et n'a, par conséquent, pu être causée par cet accroissement ou cette diminution [2].

Encore ici on a pris l'effet pour la cause. Le papier a du crédit lorsqu'on a la certitude qu'il peut être réduit en monnaie. Or, intervient la question psychologique. Ceux qui réclament cette monnaie ne veulent pas la garder, ils veulent la

[1] *Le Marché monétaire et ses Crises*, p. 193.
[2] *History of Prices.*

toucher un moment pour la changer contre d'autres produits. L'absence de monnaie est grave, uniquement parce qu'elle est la preuve qu'il y a difficulté de s'en procurer; pourquoi ? parce qu'il y a arrêt dans les échanges de produits qui avaient rendu son intervention inutile ou qui auraient pu en procurer.

On connaît l'épouvantable crise des assignats. Ils représentaient cependant d'excellentes valeurs, des terres ; mais capitaux fixes, non transformables immédiatement en capitaux circulants, dont chacun avait besoin à ce moment.

La monnaie métallique peut être très abondante et la crise commerciale très violente. C'est l'histoire de l'avare mourant de faim sur son trésor. La crise de 1857 se produit huit ans après l'immense production d'or de la Californie. D'où venait-elle ? Non de l'absence de l'or; mais la guerre de Crimée avait produit un excès de consommation; une mauvaise récolte aggrava cet excès de consommation ; les capitaux circulants manquèrent pour produire et, par conséquent, pour échanger.

Bagehot conseille aux banques, dans les périodes de panique, de prêter autant d'argent que possible. La panique vient de la pensée que « vous n'avez pas d'argent ». Il faut prouver qu'on en a. Cette preuve faite, l'écoulement de l'or s'arrête naturellement quand les sommes qu'il est destiné à payer sont payées; et le troc naturel des produits entre eux recommence à fonctionner.

Les négociants, se rendant un compte plus ou moins exact de ces phénomènes, ont quelquefois su les affronter avec héroïsme.

En 1797, la banque d'Angleterre suspendit ses payements en numéraire; en 1811, le gouvernement donna cours forcé à ses billets, qui, de prorogation en prorogation, dura jusqu'en 1822.

Imitant l'exemple qui, dans un cas analogue, leur avait été donné par leurs pères en 1745, les négociants, les fabricants, les banquiers, les armateurs de Londres décidèrent, dans une réunion immédiate du 27 février, qu'« ils ne refuseraient en aucun cas de recevoir les billets de banque en payement des

sommes qui leur seraient dues, et qu'ils feraient tous leurs efforts pour effectuer leurs payements de la même manière. » Héros inconnus, c'est à l'histoire scientifique de vous rendre hommage! Vous n'avez pas l'entraînement du courage physique, ni le grand air, ni le son aigu du fifre, ni la fanfare de la trompette, ni le bruit du canon, ni l'odeur de la poudre, ni les hallucinations sanglantes qui font les héros ; tranquillement, derrière un obscur comptoir, vous souscrivez à une ruine possible; vous l'attendez passivement, ouvrant la main au billet qui peut vous l'apporter; et ce n'est pas la mort que vous attendez, ce n'est pas la ruine, c'est pis, c'est le discrédit, le déshonneur; car, dans notre civilisation, le général vaincu peut encore monter au Capitole, même quand lui incombe toute la responsabilité de la défaite; mais le négociant vaincu est un déclassé de toutes les classes de la société, sauf celle des parias : vagabonds, voleurs, repris de justice de toutes sortes! Accepter individuellement ce sort dans l'intérêt de tous, c'est un exemple de solidarité que ne voient guère ceux qui provoquent la nécessité de ces dévouements, mais que nous devons, nous, tirer de leur obscurité et mettre en pleine lumière.

VIII. Les crises ont eu leurs apologistes. Un correspondant du *Times*[1], en janvier 1879, félicitait les États-Unis de la crise qui sévissait sur eux. Jusqu'en 1875, toutes les dépenses privées et publiques augmentaient d'une manière inconsidérée. Il y avait un excès de consommation partout. La crise survient. Alors chacun se met à la portion congrue. « Retranchement » est le mot d'ordre pour les dépenses publiques; on abolit les sinécures, on abandonne les ouvrages de luxe. Les dépenses de l'État de New-York étaient montées en 1874 à 3 millions et demi de livres sterling; en 1878, elles étaient réduites à 1 million et demi de livres, sur lesquelles il y avait 115 000 livres destinées à amortir la dette.

[1] *Times,* 11 janvier 1879, cité dans *Commercial History and Review* de 1878.

C'est une thèse en faveur de l'utilité de la douleur. Elle a des côtés vrais. L'homme ne se décide à se soigner que quand il sent vivement son mal. Quelquefois il est trop tard.

Tous les jours des hommes d'État font l'éloge de la destruction des capitaux ; ils prétendent que des gaspillages font aller le commerce. Les fêtes, les bals, les constructions de palais font aller le commerce. La construction des fortifications de Paris a fait aller le commerce. Ils ne s'aperçoivent pas qu'en agissant de cette manière ils gâchent des capitaux circulants qui ne se reproduisent pas et, ainsi consommés, perdent tout pouvoir d'achat. Ils vont même jusqu'à considérer une guerre comme un débouché, et ils ont raison : c'est un débouché énorme d'où rien ne revient. Les capitaux ainsi engloutis ne peuvent plus demander du travail. Il en résulte donc une moins-value de l'homme, une diminution de la richesse, une crise plus ou moins intense, plus ou moins prolongée, dans tous les cas désastreuse.

Donc, *les crises commerciales et financières sont produites non par excès de production, mais par excès de consommation.*

CHAPITRE IV.

LES BANQUES.

I. Terme impropre : crédit. — Nature diverse des opérations de crédit. — Les banques. — II. Adam Smith : les banques du dix-septième siècle. — Procurer de bonne monnaie. — La banque d'Amsterdam. — Sécurité. — Banques d'Italie. — Banques de dépôt. — La lettre de change. — III. Moyens divers pour remplacer la monnaie. — Le chèque. — Le clearing house. — Son mécanisme. — Circulation d'un pays et usage de la monnaie. — Le crédit. — Bénéfices des banques. — Leurs capitaux. — IV. La banque d'Angleterre. — L'acte de 1844. — Distinction antiscientifique. — La banque d'Angleterre, banque des banques. — Unique réserve métallique de l'Angleterre. — Le crédit anglais repose sur une base fictive. — La foi. — Un trompe-l'œil. — V. La banque de France. — Bonaparte et l'escompte. — La loi de germinal an XII. — Opérations de la Banque avec le gouvernement. — L'enquête. — Opérations de la Banque. — Les services rendus par la Banque. — Dividendes de ses actionnaires pendant les crises. — Elle n'a pas de capital réel. — Encaisse fictif. — VI. Système monarchique du crédit. — Ingérence de l'État dans le commerce du crédit. — Erreur du public. — La banque et le public. — Liberté des banques. — Avantages.

I. Livre II, chapitre VII, j'ai dit que le crédit était analogue au transport. Celui-ci a pour but de supprimer l'espace, celui-là a pour but d'empiéter sur le temps. La langue économique, toutefois, est encore si peu précise, que l'on donne à ce terme : crédit, une extension imprévue. Non seulement elle dépasse son étymologie, ce qui ne serait rien, mais elle groupe sous ce titre un ensemble de fonctions qui ne sont pas rigoureusement similaires.

Ainsi, les institutions dites de crédit peuvent faire des opérations de nature diverse :

Elles peuvent se charger de la garde des métaux précieux, titres, valeurs, garantir la bonne qualité de la monnaie, etc. Dans ce cas, leur fonction est une fonction de sécurité.

Elles peuvent économiser le transport des matières d'or et d'argent. Ici elles rentrent dans l'industrie des transports. Elles se donnent pour but de triompher de l'obstacle-espace.

Enfin, elles peuvent se donner pour but d'escompter des papiers de commerce, de faire des avances, de couvrir des emprunts; et alors elles ont pour but de gagner sur le temps.

On comprend sous le nom générique de banques toutes les institutions qui font soit l'une, soit l'autre de ces opérations, soit toutes ces opérations simultanément.

II. Adam Smith a admirablement décrit les fonctions des banques au dix-septième siècle, dans de petits États, comme Gênes ou Hambourg. Elles n'ont point pour but l'escompte; elles n'ont pas pour but de garder la monnaie; elles n'ont pas même pour but d'épargner le transport de la monnaie. Elles ont pour but de procurer de bonne monnaie.

Pour bien comprendre ce phénomène, il faut se figurer un petit État, une ville à territoire réduit, faisant grand commerce, comme Gênes, Hambourg, Amsterdam; elle reçoit des États voisins toutes sortes de monnaies usées, rognées, à ce point qu'à Amsterdam la valeur des monnaies ayant cours était réduite de 9 pour 100. Dès qu'une bonne pièce paraissait, elle était fondue et exportée; il en résultait que, la bonne monnaie manquant pour payer les lettres de change, celles-ci avaient une valeur variable, fort nuisible pour les intérêts du commerce. Pour remédier à ces inconvénients, on établit une banque en 1609, avec la garantie de la ville. Cette banque recevait les monnaies étrangères et les monnaies usées et légères du pays, pour leur valeur intrinsèque en argent type du pays, déduction faite d'un tant pour 100 extrêmement faible pour les dépenses de monnayage et les autres dépenses de manipulation. La banque ouvrait alors un crédit sur ses livres pour ce qui restait après cette déduction. Ce crédit s'appelait « monnaie de banque », et comme il représentait exactement de l'argent tel qu'il sortait de l'hôtel de la Monnaie, il avait toujours exactement la même valeur, et avait plus de valeur intrinsèque que la monnaie courante du pays [1]. »

[1] Smith, liv. IV, chap. III.

« La monnaie des banques de Venise, Gênes, Amsterdam, Hambourg, Nuremberg, était meilleure que les espèces courantes du pays; elle produisit un agio qui fut plus ou moins élevé, selon que les espèces courantes étaient réputées plus ou moins dégradées au-dessous du poids primitif de leur fabrication. L'agio de la banque de Hambourg, par exemple, qu'on dit être communément de 14 pour 100 environ, est la différence qu'on suppose exister entre la bonne monnaie de l'État, au titre et au poids primitif de sa fabrication, et les monnaies courantes, usées, rognées et détériorées, qui y sont versées par tous les États voisins. »

A cette fonction très importante de former une bonne monnaie, vint s'ajouter celle de la sécurité. La banque garantissait de la crainte du feu, des voleurs, des autres accidents.

Alors vient se mêler une autre considération : l'économie du temps et de l'espace; il n'y a plus d'argent à compter ni à transporter. Un simple transfert suffit.

La banque d'Amsterdam ne prêtait pas la plus petite partie des fonds qu'elle avait en dépôt : pour chaque florin dont elle donnait crédit sur ses livres, elle donnait la valeur d'un florin en argent ou en lingot.

Ayant pour objet l'utilité publique et non le profit, elle était placée sous la garde des quatre bourgmestres.

Voilà une des formes primitives des banques.

Les banques de l'Italie étaient des compagnies financières qui prêtaient ou procuraient de l'argent au gouvernement des villes où elles se trouvaient. Ce ne fut que plus tard qu'elles firent des opérations commerciales de banque.

Le besoin de sécurité provoqua la fondation des banques de dépôt. Les marchands anglais déposaient leur argent à la Tour de Londres jusqu'au moment où, sans les consulter, Charles Ier prit, à titre de prêt, 200 000 livres. Les marchands retirèrent le reste de leur argent et prirent l'habitude de le mettre en garde chez des orfèvres. Cette coutume existe encore à Liverpool.

C'est ce besoin de sécurité qui provoque encore les énormes dépôts à la banque de France et à la banque d'Angleterre.

Si la banque de circulation donne intérêt aux dépôts, les attire, elle est obligée d'en chercher l'emploi.

Pour économiser le transport de l'argent ou de marchandises, on a trouvé, dès l'antiquité la plus reculée, un moyen : la lettre de change. Elle était connue à Athènes et à Rome. Au quatorzième siècle son usage était fréquent. Une des principales opérations de banque consiste dans le commerce des lettres de change.

III. M. Stanley Jevons examine les moyens à l'aide desquels on a remplacé la monnaie métallique :

1° Remplacement de la monnaie à valeur métallique par la monnaie représentative ;

2° Intervention des livres de crédit ;

3° Système du chèque et de la compensation ;

4° Usage des lettres de change sur l'étranger ;

5° Système international de compensation.

Cet ordre n'est pas chronologique, la lettre de change a devancé le chèque. London and Westminster Bank, la première banque de dépôts avec chèques, ne date que de 1834.

Le chèque n'existe en France que depuis 1865, et l'usage n'en est pas encore entré dans nos mœurs.

Cependant peu d'idées sont plus simples. Deux personnes ont des relations d'affaires, tantôt elles vendent, tantôt elles achètent. Elles s'aperçoivent qu'il est inutile de transporter de l'argent de l'une chez l'autre pour le rapporter ensuite. Il suffit de payer la différence, si elle existe.

Or, les négociants ayant pris l'habitude de déposer leur argent dans des centres communs, un simple transfert sur les livres suffit. Le chèque est un ordre de transfert. Le morceau de papier que A donne à Z signifie que la somme qui était au crédit de A est désormais au crédit de Z.

En Angleterre, les banques établirent entre elles ce système de compensation avant que l'usage des chèques fût introduit.

Le *clearing house* fut fondé en 1775 pour épargner les courses des employés de banque et les transports d'argent. Vingt-six banques se réunirent dans un même local, en vertu de leur propre initiative, formèrent une association privée et libre, inconnue à la loi. En 1810, elles étaient 40 ; aujourd'hui elles ne sont plus que 12, mais extrêmement puissantes. Tous les jours, elles opèrent un règlement d'écriture. Il se monte à 20 millions de livres sterling par jour. En monnaie d'or, cela représente un poids de 157 tonnes ; en argent, de 2 500 tonnes.

Pas un seul shilling métallique n'intervient. Les différences se payent par des traites sur la banque d'Angleterre. Voilà certes une banque d'échange qu'aurait bien fait d'étudier Proudhon, au lieu de rêver la sienne.

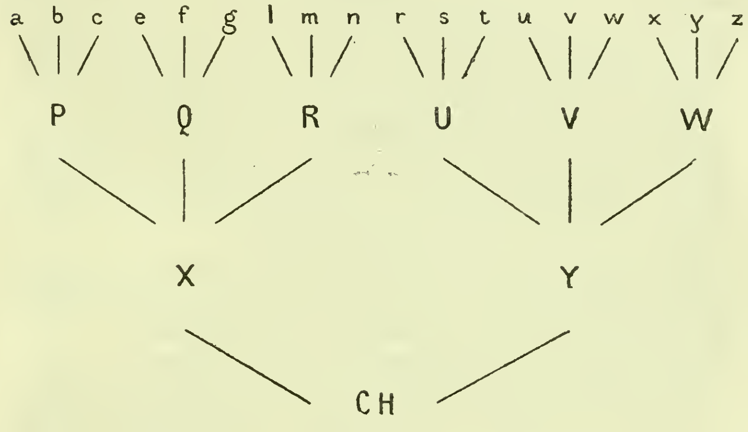
En 1858, Wilhain Gillett et sir John Lubbock organisèrent au *clearing-house* un système de liquidation pour la province.

M. Stanley Jevons a démontré d'une manière fort simple, à l'aide de la figure ci-jointe (graph. 57) le système du *clearing-house*[1].

Toute banque de province a un compte courant avec quelques banques de Londres, et toutes les banques de Londres règlent chaque jour leurs transactions mutuelles à l'aide du *clearing house*. Il s'ensuit qu'un payement peut s'effectuer, d'une partie quelconque de la province à une autre partie quelconque, par l'intermédiaire de Londres. Dans le diagramme ci-contre, mettons que *P, Q, R* soient des banques de province ayant à Londres leur agent X, et que *U, V, W* soient d'autres banques de province ayant à Londres l'agent Y. Si *a*, client de *P*, veut faire un payement à *r*, client de *U*, il envoie par la poste un chèque sur son banquier *P*. Celui qui le reçoit, *r*, le fait porter à son compte par *U*, qui, n'ayant aucune communication directe avec *P*, l'envoie à *Y*, qui le présente par l'intermédiaire du *clearing-house* à *X* ; celui-ci le met au débit de *P* et le lui adresse par le premier courrier. Il ne peut y avoir rien de plus simple que cet arrangement.

[1] *La Monnaie et le Mécanisme de l'échange*, chap. XXI.

L'institution des *clearing-houses* s'est étendue. Il y en a à Manchester, à Newcastle. Chose singulière ! à Liverpool, il n'y en a pas, et l'usage des chèques n'y est pas répandu. On se sert plus volontiers de banknotes et de monnaie. Cela tient à des habitudes auxquelles le commerce n'a pas encore voulu renoncer.



Graph. 57.

Le *clearing-house* de New-York date de 1855, comprend 59 banques et fait des affaires énormes. Un certain nombre de banquiers en ont fondé un à Paris le 18 mars 1872. Voici le chiffre de ses opérations au 31 mars 1880 :

1872-1873.	1 602 584 727 51
1873-1874.	2 142 302 845 48
1874-1875.	2 009 740 692 50
1875-1876.	2 213 724 860 58
1876-1877.	2 598 607 894 42
1877-1878.	2 199 593 418 67
1878-1879.	2 628 243 743 21
1879-1880.	3 222 745 255 48
	18 617 543 437 85

En 1842, R. Stephenson et Morison établirent une sorte de *clearing-house* pour régler les comptes des compagnies de chemins de fer entre elles.

En 1874, a été établi à Londres le *London Stock Exchange Clearing House.* Il a pour but de balancer ensemble non des sommes d'argent, mais des quantités de titres entre les agents de change. On a reconnu que les quantités réellement transférées n'excèdent pas 10 pour 100 du total des transactions liquidées.

On voit donc que ces institutions ont toutes pour but de substituer à l'usage et au transport de la monnaie métallique de simples transferts d'écriture. On peut dire que *la circulation d'un pays est d'autant plus développée, que l'usage de la monnaie y est plus restreint, relativement au chiffre de ses affaires.*

C'est un aspect de ce phénomène que nous avons constaté, savoir : *que le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse le plus grand possible entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes.*

Nous venons de voir trois importantes fonctions remplies par les banques : assurer de bonne monnaie, garder de la monnaie, réduire l'usage et le transport de la monnaie.

Elles opèrent ces trois fonctions à l'aide du papier de circulation : lettres de change, chèques, billets de banque, car le billet de banque n'est qu'une sorte de chèque, au porteur, sans endosseur.

Mais les banques ont encore une importante fonction, c'est celle du crédit à proprement parler. Elles ont pour but alors de faciliter le prêt de *A*, qui ne sait que faire de son capital, à *B*, qui veut l'utiliser.

Elles font alors usage du papier de crédit, elles escomptent les billets à ordre, qui sont des promesses de payer ; elles escomptent les traites. Enfin, depuis un certain nombre d'années, elles absorbent le plus de capitaux possible, elles font des émissions et, avec ces émissions elles commanditent des entreprises, et elles font crédit aux États dans l'embarras.

De toutes manières, dans la première catégorie d'opérations comme dans la seconde, le bénéfice de la banque est une commission.

Les banquiers, si riches qu'ils soient, ne travaillent pas avec

leurs ressources. En réalité, la source de leurs bénéfices, c'est la confiance qu'ils inspirent. Ce sont des courtiers entre les industriels et les capitalistes, entre les commerçants eux-mêmes. Les bénéfices des banques sont en raison inverse de la quantité de capitaux qui leur sont nécessaires. Ces capitaux sont une concession à l'opinion publique.

L'escompte est un monnayage des engagements contractés par l'industrie à la suite d'opérations réelles.

Les escompteurs de Londres font deux opérations : 1° ils procurent de l'argent aux banquiers de province en escomptant leur papier quand ils ont besoin d'emprunter, ce qui arrive rarement ; 2° presque toujours, au contraire, les banquiers de province ont trop d'argent, alors les escompteurs de Londres l'emploient à l'escompte du papier de commerce.

D'après la déposition de M. Richardson, un des principaux escompteurs de Londres, les affaires du second ordre sont cinquante fois plus fortes que les autres.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail des opérations de banque. Ce que nous avons dit suffit pour en indiquer les deux principaux caractères.

Maintenant reste à examiner une grosse question, c'est la question de la banque d'Angleterre et de la banque de France.

IV. L'acte de 1844 divise la banque d'Angleterre en deux sections : le département de l'émission, qui a pour tout devoir de mettre les billets de banque en circulation et ne peut en émettre que pour une somme de 15 000 livres (375 000 000 francs), montant de ses prêts faits autrefois à l'État et représentée par des inscriptions de rentes ou des bons de l'Échiquier; ensuite tous les billets émis doivent être représentés par des espèces dans les coffres de la banque. Rien de plus antiscientifique que cette distinction, car l'emploi des billets de banque doit se régler sur l'escompte des effets de commerce.

J'emprunte à l'ouvrage de M. Bagehot le bilan suivant, mais on peut faire le même travail sur les bilans qui paraissent les mercredis de chaque semaine.

DÉPARTEMENT DE L'ÉMISSION (ISSUE DEPARTMENT).

	fr.		fr.
Billets en circulation.	832 216 000	Dette de l'État. . .	275 377 500
		Autres garanties. .	99 622 500
		Monnaies d'or et lingots.	457 216 000
		Argent.	»
Total.	832 216 000	Total.	832 216 000

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE (BANKING DEPARTMENT).

	fr.		fr.
Capital.	363 825 000	Garanties sur l'État	345 298 825
Réserve.	77 582 525	Autres garanties. .	494 549 700
Dépôts publics, y compris ceux du Trésor, des caisses d'éparg., des commissaires de la dette nationale, et compts de dividende.	214 630 375	Billets	259 742 250
Autres dépôts.	455 115 175	Monnaies d'or et d'argent.	22 699 550
Billets à sept jours et autres.	11 137 250		
Total.	1 122 290 325	Total.	1 122 290 325

Sur la somme totale des billets de banque en circulation, comme nous le voyons par ce bilan, 375 000 000 francs (dette de l'État et autres garanties) sont garantis par des valeurs de l'État, et 457 216 000 francs par des lingots et des espèces en or. La banque d'Angleterre ne peut, en aucune façon, augmenter la circulation. Tous les autres billets qu'elle émet doivent être garantis par des espèces. C'est là « le système de fer » qui nous ruine, disent les adversaires de l'Acte, qui nous sauve, répondent ceux qui l'approuvent.

Or, aucune banque à Londres ou hors de Londres, sauf la section de la banque d'Angleterre, qui fait des opérations de banque, ne possède aucune somme considérable en espèces ou en valeurs ayant cours (en dehors de ce qu'elle a besoin pour

ses affaires quotidiennes). Le débit de cette section, au 29 décembre 1869, se composait des articles suivants :

Dépôts publics.	214 630 000 fr.
Dépôts particuliers.	455 115 000
Billets à sept jours et autres.	11 137 000
	680 882 000 fr.

Contre une réserve en monnaie légale (259 742 250 francs de billets de banque et 22 699 550 francs de monnaie d'or et d'argent), soit 282 442 000 francs. C'est là toute la réserve en monnaie légale que, d'après la loi, possède la section de la banque d'Angleterre, qui fait des opérations de banque, pour faire face à un débit près de trois fois aussi considérable. C'est là tout son argent comptant.

Toutes les autres banques de Londres déposent à la banque d'Angleterre leur principale réserve. C'est le banquier des banques.

La réserve de la banque d'Angleterre (environ en moyenne 250 millions de 1866 à 1873) est tout ce qu'il y a d'argent disponible pour faire face au débit de Lombard Street. Bien plus. Comme tous les banquiers de province envoient leurs fonds à Londres, la réserve qui se trouve dans les coffres de la banque d'Angleterre constitue non seulement celle de la banque, mais celle de toutes les banques d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

Bien plus. Depuis la guerre franco-allemande, Londres est devenu le centre de liquidation des opérations de change en Europe. Cette réserve de la banque d'Angleterre doit donc faire face à toutes les chances de demande de remboursement immédiat de l'Europe.

Toutes les banques dépendent de la banque d'Angleterre, tous les négociants dépendent des banquiers ; la réserve de la banque d'Angleterre est leur seule garantie, et les administrateurs de la banque d'Angleterre ont une tendance constante à la diminuer afin de donner de plus forts dividendes à leurs

actionnaires, tandis que l'argent qui dort dans leurs coffres ne rapporte rien.

On le comprend : la banque de London et Westminster ne tient en réserve que 13 pour 100 des dépôts faits chez elle ; la réserve de la banque d'Angleterre se monte à plus de 40 pour 100.

De là une grande différence dans les profits ; et les actionnaires de la banque d'Angleterre se plaignent sans cesse et poussent sans cesse ses administrateurs à restreindre cette réserve.

Ainsi tout ce gigantesque édifice du crédit anglais est fondé sur la banque d'Angleterre. C'est une pyramide placée sur sa pointe. En outre, les intérêts des administrateurs et des actionnaires sont en contradiction avec le public. Enfin ces administrateurs eux-mêmes, par la manière dont ils sont recrutés et organisés, sont loin de présenter toutes les garanties de capacité suffisante.

Du reste, personne n'admet que la banque d'Angleterre puisse sombrer. On y attache une sorte de fatalisme. C'est un fétiche. On a la foi qu'elle ne peut pas faire faillite ; cela se discute d'autant moins, qu'en 1797 elle suspendit ses payements ; qu'en 1825, elle les suspendit presque ; qu'en 1839, elle ne fut sauvée que par un emprunt à la banque de France. Trois fois depuis 1844, l'acte de Peel a dû être suspendu : en 1847, parce que la réserve se trouvait réduite à 49 850 000 francs ; en 1857, parce que sa réserve était à 37 550 000 francs ; en 1866, parce que sa réserve n'était plus que de 75 000 000 francs. Qu'importe ? C'est une affaire convenue. Elle est insubmersible.

Il y a là une question psychologique qui explique la durée d'institutions détestables et surannées. On y croit. On en a l'habitude, et c'est cette puissance de l'habitude qui fait conserver partout tant de choses inutiles et mauvaises.

M. Inglis Palgrave, dans ses *Notes on Banking*, estime que le montant des espèces et des billets de la banque d'Angleterre qui sont dans les mains des banquiers du Royaume-Uni ne va qu'à 4 ou 5 pour 100 de leurs engagements.

Tout le crédit de l'Angleterre est donc fondé sur une fiction ; il est vrai que tout le monde est convaincu que jamais les commerçants et leurs clients n'auront tous à la fois besoin de retirer la vingtième partie de la monnaie d'or dont ils ont le droit d'exiger la totalité.

Il est toujours intéressant de constater que les établissements qui passent pour les plus solides et les plus sérieux ne sont que de simples trompe-l'œil.

III. En France, la loi de 1791 proclama la liberté du travail et du commerce intérieur. Plusieurs banques se fondèrent; malgré l'épouvantable cataclysme des assignats, elles surent inspirer confiance, le crédit s'établit, et elles fonctionnèrent avec un succès qui fut leur perte.

Ce succès tenta le gouvernement. Bonaparte voulait conduire les affaires comme un bataillon. « Il faut que la Banque escompte toujours les effets de commerce à 4 pour 100, » écrivait-il au comte Mollien.

Pour lui une banque n'était qu'une fonction du gouvernement, une machine à crédit. Son capital de fondation n'était que le privilège de battre monnaie.

Ce furent ces doctrines qui inspirèrent la loi du 24 germinal an XII, à laquelle la banque de France doit sa fondation. Le gouvernement fit convertir une partie de son capital en rentes sur l'Etat, que la Banque ne pouvait revendre sans son autorisation ; il s'empara de l'autre, et en échange forcé donna des bons de délégation sur les receveurs généraux. En 1805, sur 97 millions de valeurs escomptées, il y avait 80 millions d'obligations ayant cette origine[1].

Pendant toute la durée de l'empire, la Banque ne fut de nulle utilité au commerce. Tous ses capitaux étaient employés en effets du gouvernement et étaient remis en dépôt pour garantie de prêts faits à trois mois de terme et forcément renouvelés.

[1] Voir *Encyclopédie générale,* art. BANQUE DE FRANCE, par Yves Guyot, 1870.

Tandis qu'elle avait 128 millions absorbés ainsi, elle n'avait pas en portefeuille 18 millions d'effets de commerce.

Le 18 janvier 1814, la Banque obligea les porteurs de ses billets à supporter des pertes qui s'élevèrent jusqu'à 12 pour 100. Quant à ses actionnaires, pendant le premier empire, ils avaient réalisé 90 millions de bénéfices.

Pendant la Restauration, elle continua ses opérations avec le gouvernement, si bien qu'en 1818 elle fut obligée de réduire l'échéance de soixante à quarante-cinq jours.

Une crise en résulta. La Banque n'en continua pas moins ses rapports avec l'Etat. En 1825, ce fut un grand regret, exprimé par le duc de Gaëte, que la « privation des avantages extraordinaires que les services de l'État avaient procurés à la Banque dans les années antérieures ».

La Révolution de 1830 vint les lui rendre. En 1833, M. Odier disait dans son rapport : « La Banque doit rechercher tous les moyens d'augmenter ses rapports avec le gouvernement. »

Mais voici le phénomène qui se produit : la Banque avait voulu rester banque de Paris, faisant de grandes affaires avec l'État. Mais des banques locales se fondent à Lyon, Marseille, le Havre, Lille ; Orléans, Amiens, Dijon, Toulouse demandent l'approbation des statuts des leurs.

Alors que fait la Banque ? Elle fait approuver par le conseil d'État cette doctrine que toute banque locale devait rester renfermée dans sa localité, sans communication au dehors.

Le privilège de la Banque expirait en 1843, elle le fit renouveler jusqu'en 1867. Elle établit dans diverses villes des succursales qui n'étaient que des comptoirs d'escompte. Elle n'augmenta pas, du reste, son capital pour les doter.

Le chiffre des affaires de la Banque n'avait cessé d'augmenter. En 1846, la totalité de sa réserve métallique était composée de comptes courants du public et du trésor, susceptibles d'être retirés au premier jour.

Du 1er janvier 1846 au 1er janvier 1847, l'encaisse de la Banque diminua de 172 847 000 francs. M. d'Argout attribua ce fait

à la pénurie des subsistances. Or, les chiffres ne concordent pas avec les importations de grains. M. Grandin, à la Chambre des députés, l'expliquait d'une manière plus précise ; le ministère retirait, d'un côté, brusquement, son argent. La Banque, de son côté, laissait sortir 110 millions de numéraire au profit de banquiers, qui les employaient à soumissionner des emprunts étrangers ; le public reprenait encore son argent pour soumissionner les chemins de fer.

Pendant l'année 1847, elle fut obligée d'avoir recours à toutes sortes d'expédients, qui, du reste, ne furent nullement préjudiciables à ses actionnaires.

La Révolution de 1848 éclate; du 26 février au 14 mars, l'encaisse diminue de 140 millions à 70 millions; le soir du 15 mars, il ne restait plus que 59 millions. Ici se montre le vice des opérations de la Banque. Dans son encaisse se trouvaient 125 millions dus au Trésor, qui en avait besoin. Elle restait avec un passif exigible de 305 millions, et sa plus grande ressource consistait en 1 170 000 francs de rentes sur l'État, qu'elle ne pouvait négocier sans jeter une perturbation sur le marché. On établit le cours forcé, et le 27 avril un décret réunit toutes les banques départementales à la banque de France.

Un décret du 3 mars 1852 vint donner de nouveaux avantages à la Banque. Elle prépara la prorogation de son privilège qui expirait en 1867, et cette année-là il fut prorogé jusqu'en 1897. Il est probable que, dans cinq ou six ans, la Banque va proposer une nouvelle prorogation de son privilège. Il faudra alors traiter cette question d'une manière complète.

En 1857, elle gagnait le privilège d'élever le taux de son escompte au-dessus de 6 pour 100 ; elle en profita. En 1861, elle le porta jusqu'à 10 pour 100.

Puis le gouvernement rassura l'opinion publique par une enquête d'où il n'est résulté que six gros volumes in-4° intitulés: *Enquête sur la circulation monétaire.*

Nous allons exposer en quelques lignes les opérations aux-

quelles se livre la Banque et les réclamations soulevées dans l'enquête.

Les opérations de la banque de France consistent :

1° A escompter des effets de commerce, sur Paris ou sur les villes où elle a des succursales, ayant au plus trois mois d'échéance, à trois signatures ou à deux signatures seulement, quand il s'agit d'effets créés pour fait de marchandises, mais alors avec un transfert d'effets publics français, d'actions de la Banque ou de récépissé de marchandises ;

2° A faire des avances sur des effets publics français à échéance déterminée, — sur des effets publics français à échéance indéterminée, — sur actions et obligations de chemins de fer français,— sur obligations du Crédit foncier, — sur obligations de la ville de Paris, — sur dépôts d'une valeur de 12 000 francs au moins de lingots et monnaies d'or et d'argent ;

3° A émettre des billets à vue et au porteur et des billets à ordre transmissibles par voie d'endossement ;

4° A recevoir en garde les titres, les documents, les effets publics nationaux et étrangers, au porteur ou nominatifs, et à en percevoir les arrérages, payables à Paris, moyennant un droit de garde ;

5° A recevoir en compte courant les sommes qui lui sont versées et les effets sur Paris, à encaisser et à payer les dispositions faites sur elle jusqu'à concurrence des sommes encaissées ;

6° A émettre des billets à ordre payables dans ses succursales.

Quelle doit être, en un mot, la principale mission de la Banque ? Favoriser entre les individus les opérations de crédit, et faciliter le change au moyen de la négociation des effets de commerce.

Or, les avances sur effets publics et sur titres profitent moins souvent au commerce qu'aux spéculateurs. Ceux-ci empruntent sur les titres qu'ils laissent en dépôt. Avec cette avance, ils achètent de nouveaux titres et recommencent. Quand

le numéraire est abondant, la Banque avance largement, et alors elle fait bénéficier ses actionnaires au détriment de l'escompte. Le capital devient-il rare, la Banque, éprouvant le besoin de défendre son encaisse, pour ménager ses ressources, élève le taux de son escompte.

Si la Banque fait des avances sur les effets publics, elle n'en fait pas sur les warrants.

Chose singulière! et qui prouve combien peu nous connaissons les questions économiques : plusieurs déposants, dans cette enquête, ont demandé que la Banque eût un taux permanent!

La Banque a toujours résisté aux petites coupures. Si elle y a consenti à certains moments, elle s'est empressée de les supprimer dès qu'elle a pu.

Dans une transaction ordinaire, il n'y a que deux signatures : l'acheteur et le vendeur. Or, la Banque exige trois signatures. Les deux contractants réels doivent donc acheter et payer la troisième. Il est vrai qu'un décret de 1868 a facilité l'escompte à deux signatures en autorisant la Banque à accepter, en dépôt de garantie, comme équivalent de la troisième signature, non seulement ses propres actions ou des titres de rentes sur l'Etat, mais toutes les valeurs sur lesquelles elle fait des avances.

Elle a la faculté de réduire la durée des échéances. C'est un droit absolument révolutionnaire. Enfin, jugeant en souverain, sans appel, elle peut refuser le papier d'une maison sans autre motif qu'un caprice, qu'une rancune, une inimitié politique. Elle n'abuse pas de ce pouvoir exorbitant, dit-on; soit. Mais cela prouve que les hommes qui dirigent la Banque sont meilleurs que son organisation, et cependant, combien n'y aurait-il pas à dire sur son conseil de régence !

Ne pas trouver que tout est parfait maintenant dans la banque de France, c'est bien audacieux. On invoquera, pour nous confondre, les immenses services qu'elle a rendus pendant la guerre et les 1 485 millions qu'elle a prêtés au gouvernement; mais si la banque de France n'avait pas existé, la richesse

de la France eût-elle été moins grande? Non, au contraire. Le gouvernement eût trouvé cette somme ailleurs, voilà tout.

La Banque a plus gagné que nous à cette opération, soyons-en certains. Car voici le propre de cet établissement, moitié public, moitié privé : les temps de crises et les temps de désastres pour le pays sont les temps heureux pour lui. Un coup d'œil sur les dividendes de ses actionnaires prouve cette vérité.

En 1846, les actionnaires de la Banque ont touché un dividende de 159 francs, le plus élevé qu'ils eussent jamais touché ; en 1847, de 177 francs.

Le dividende de 1869 était de 107 francs ; la guerre survient : le dividende de 1870 est de 114 francs ; les malheurs s'accumulent : le dividende de 1871 est de 300 francs ; le dividende de 1872, de 320 francs.

La France redevient prospère : en 1878, il n'est plus que de 95 francs ; en 1879, de 110 francs.

M. Thiers disait, en juin 1871, que « la Banque, en servant l'intérêt de l'État, s'était couverte d'honneur ». On voit qu'en même temps elle n'avait point desservi les intérêts de ses actionnaires.

En réalité, la banque de France n'a pas de capital, car le capital qu'elle possède est immobilisé ou engagé dans les fonds de l'État. Elle n'a pour faire face à ses engagements que des dépôts métalliques, qui peuvent être retirés du jour au lendemain. Cet encaisse qui paraît si considérable peut s'écouler immédiatement.

Cette réserve est donc fictive.

VI. Cette rapide esquisse de la situation de la banque d'Angleterre et de la banque de France suffit pour montrer sur quelle anomalie repose tout le système de crédit de l'Angleterre et de la France, et par conséquent tout leur système industriel et commercial. C'est le système monarchique du crédit. Le gouvernement, en vertu de je ne sais quelle fiction, a voulu s'attribuer un droit régalien sur le commerce du papier ; il s'en mêle et y nuit ; car, en concentrant toutes les responsabilités

sur un seul établissement, en faisant de cet établissement la réserve unique des métaux dans un pays, en inspirant cette foi erronée que cet établissement ne pourra jamais succomber à un cataclysme si formidable qu'il puisse être, il prépare, très soigneusement, les crises et les débâcles qu'il veut précisément prévenir.

En mêlant les finances publiques aux finances particulières, au lieu de les isoler, il complique encore la situation et aggrave le péril.

Les financiers d'État, qui rarement sont des économistes, n'ont pas voulu, ne veulent pas admettre ce fait : que le billet de banque n'est qu'un billet ordinaire, qu'une obligation commerciale contractée dans un esprit de commerce, dans un but de commerce. Il ne remplace pas l'argent, mais le papier commercial. Le billet de banque représente l'endos de la banque sur le billet émis. Seulement, à partir de ce moment, comme la signature de la Banque est bonne et connue de tous, le billet circule au porteur, et avec cet engagement bien précis, qu'à présentation il sera remboursé en numéraire.

Or, comme nous venons de le voir, cette dernière obligation manque de sanction sérieuse pour les banques d'Angleterre et de France.

Cependant elles peuvent vivre, elles subsistent, et elles ne manquent à leurs engagements que tous les dix ou vingt ans, ce qui serait énorme pour un particulier, mais ce qui est peu de chose pour un établissement dépendant de l'État.

Elles ont donc une solidité relative; mais d'où vient cette solidité? Non pas de leur capital, non pas de leur numéraire; elle vient du portefeuille, elle vient de tout le monde.

Par conséquent, ce n'est point la Banque qui sert de soutien au public, comme on le croit trop généralement; c'est le public qui sert d'appui à la Banque, et quand la Banque est perdue, c'est lui qui la sauve. De même l'histoire politique nous montre que lorsqu'un roi a perdu un peuple, c'est le peuple qui se sauve tout seul.

Ceci dit, où trouver un argument contre la liberté des banques?

Un banquier, un escompteur, si vous voulez, juge à propos d'émettre des billets à vue et au porteur.

Quel risque y a-t-il? Les billets sont à vue, il est donc toujours tenu de les rembourser contre des espèces.

S'il ne le fait pas, il n'a qu'à fermer sa banque; mais on admettra bien que la majorité des banques ne sont pas ouvertes aujourd'hui pour être fermées le lendemain.

Les admirateurs des monopoles vantent toujours ce que font ces monopoles; ils n'oublient qu'un point, c'est ce que ces monopoles empêchent de faire.

Si, au moyen d'un encaisse de 25 000 francs, le banquier peut élever ses émissions à 100 000 francs, il obtient du public 75 000 francs dont il ne paye aucun intérêt, tandis qu'il les place à intérêt, à 5 pour 100 par exemple, en escomptant à ce taux des effets de commerce. Son intérêt est de tenir en circulation le plus de billets qu'il peut, et cet intérêt se répercutant de banques en banques, il en résulte une extension de crédit de beaucoup supérieure à celle que peut donner un monopole.

Le monopole est tellement contraire à la nature des choses, que, malgré toute la protection dont elle jouit, les affaires ont une tendance à s'éloigner de la banque de France et à se reporter vers de grandes sociétés financières qui accumulent des dépôts dans leur caisse et prennent le papier de commerce au-dessous du taux de son escompte.

De toutes manières, il y a intérêt à diviser les risques, tandis que l'organisation de la banque d'Angleterre et de la banque de France a pour but de les concentrer. L'observation suivante de M. Bagehot suffit pour démontrer cette vérité.

Le crédit est la possibilité pour les débiteurs de se servir d'une certaine partie de l'argent que leur ont prêté leurs créanciers. Si tous les créanciers demandent en même temps leur argent, il est impossible de les rembourser, car la partie dont les débiteurs se sont servis est actuellement employée et ne peut se déplacer.

Or, les banquiers se sont habitués à considérer les réserves métalliques comme presque superflues; il n'y en a plus guère qu'à la banque d'Angleterre et à la banque de France. Qu'une panique survienne, tout l'effort de chacun des deux pays se porte sur sa banque. Le moindre symptôme inquiète la banque de France. Malgré son encaisse énorme, nous l'avons vue rehausser le taux de son escompte en 1879, en 1880, et il suffit de la moindre élévation du taux de l'escompte pour ralentir la circulation!

Nous pouvons donc conclure que :

La banque d'Angleterre et la banque de France font reposer l'organisation du crédit de chacun de ces deux pays sur une dangereuse fiction.

La liberté des banques d'émission doit faire place au monopole actuel.

CHAPITRE V.

LES SOCIÉTÉS CIVILES ET COMMERCIALES.

I. Arrangements d'autorité. — Le contrat. — L'Athénien. — Sociétés vectigaliennes. — Les moines : sociétés commerciales. — Les hanses. — Les Lombards et la société en commandite. — La Ligue hanséatique.— Sociétés commerciales en France, en Angleterre. — Sociétés par actions. — II. Association et corporation.— Esprit protecteur.— III. La loi et les sociétés commerciales.— État dans l'État. — La tutelle de l'État. — Les lois de 1863 et de 1867. — Caractère antiprogressif. — Engagements personnels et réels. — Confusion. — Mœurs de l'association. — IV. Criterium des associations progressives. — V. La société anonyme. — Son caractère. La politique des capitaux. — Liberté des personnes, solidarité des intérêts. — Bridoison. — Dupeurs et dupés. — L'expérience. — Gogo. — VI. Impuissance du législateur. — La Bourse. — L'article 419 du Code pénal. — VII. Les projets de loi. — Les panacées. — Dividendes fictifs sous la surveillance de l'État. — Le contrôle du public. — VIII. Le projet Émile Ollivier. — L'avenir des sociétés.

I. Dans les sociétés primitives, les plus forts imposent leur volonté aux plus faibles. Ils gardent pour eux les jouissances et forcent les autres à satisfaire leurs besoins. C'est ainsi que se concluent tous les arrangements d'autorité. Le maître est un chef guerrier ou un chef religieux. Il commande; les autres obéissent. La femme est le premier esclave, puis le vaincu. Des castes se forment. Dans l'Inde, le brahmane a droit « à tout ce qui existe ». Le çoudra lui doit obéissance, ne doit rien garder pour lui, ne doit pas amasser de richesses. En Egypte, d'après la Bible, Joseph dit au peuple : « Vous et vos vivres, vous appartenez tous au Pharaon. » Dans toutes les civilisations primitives, s'affirment les arrangements d'autorité imposés par les plus forts ou les plus habiles, — ce qui revient au même, — aux plus faibles et aux plus crédules.

Lorsque les aptitudes se diversifient en même temps que les besoins, la nécessité de l'échange s'impose aux individus et aux peuples. L'échange est un contrat librement consenti. Peu

à peu alors, par la force des choses, le contrat se substitue au commandement de l'autorité. Ce caractère s'affirme très énergiquement chez ces marchands et ces marins qui, dans l'histoire, s'appellent les Athéniens. Quand l'Athénien s'engage à vendre du vin ou de l'huile à tel habitant de Smyrne ou de Milet, peu importe à qui appartient ce vin ou cette huile, au moment où l'engagement est contracté. Pourvu qu'au jour dit le vin ou l'huile, de la qualité convenue, soit livré, l'engagement est tenu. Le commerce ne repose que sur la fidélité aux engagements : les conventions, les contrats n'ont rien de personnel ; ils ont un caractère absolument réel, en prenant le mot dans le sens de son étymologie : *res,* chose. Aussi, chez les peuples antiques, c'est dans les cités commerçantes de la Grèce, surtout à Athènes, qu'on trouve un vif sentiment du droit individuel.

A Rome, l'individu est absorbé dans la cité ; ses intérêts et sa personnalité sont indistincts. Cependant, les sociétés vectigaliennes paraissent avoir eu quelque analogie avec nos sociétés anonymes. On sait que le principal caractère de celles-ci est de ne mettre en commun que des intérêts, en laissant complètement en dehors les personnes. Mais les sociétés vectigaliennes n'avaient point un but commercial ni industriel : c'étaient de simples intermédiaires de l'État, qui se chargeaient de la tâche ingrate et fructueuse d'affermer les impôts.

Les moines de l'Occident forment de véritables sociétés industrielles et commerciales. Dans ces époques où la sécurité était chose si rare, ils couvrent leurs personnes et leurs biens d'une assurance religieuse. Ils mettent leurs capitaux et leurs forces en commun : alors ils peuvent entreprendre des travaux publics, comme les frères Pontifes, qui ont construit le pont Saint-Esprit ; ils défrichaient, ils cultivaient, ils exploitaient d'immenses domaines [1]. Seulement là tout est confondu : la

[1] Voir *Histoire des prolétaires,* par Yves Guyot et Sigismond Lacroix. 1re édit. in-4°, ch. VIII.

chose et l'homme; et souvent l'abbaye, au lieu d'être une communauté, ne fut qu'une possession de l'abbé, qui, à l'aide d'un pouvoir discrétionnaire, exploitait impudemment les moines qui, à leur tour, exploitaient sans vergogne l'imbécillité publique.

Dans le moyen âge, pour se protéger contre les seigneurs, les marchands organisent des hanses; destinées à lutter, elles sont jalouses, exclusives, mais si fortement organisées, qu'elles deviennent de véritables États : Gênes, Pise et Marseille, unies ensemble, commercent avec les infidèles; Montpellier, qui, réservant le consulat pour les marchands et gens de métiers, en excluait les docteurs, les avocats et les notaires, importait en France la civilisation arabe, et, avec Narbonne, Agde, Nîmes, Béziers, Cahors, alors la bourse du commerce français, servait d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. La Rochelle était alliée à la Hanse teutonique. Les marchands des villes de Bretagne étaient unis avec l'Espagne, le Portugal, la Hollande. Nice et Pise ; Avignon et Saint-Gilles ; Arles et Nîmes ; Marseille, Arles et Avignon ; Lyon et les villes de Champagne formaient autant d'associations. La grande hanse de Londres comprenait vingt-quatre villes. Les juifs, refoulés par les persécutions, se conservèrent dans ces centres. Les Lombards trouvèrent la forme de la société en commandite ; les citoyens de Gênes, de Florence, de Milan, alors même que ces villes étaient entre elles déchirées par des guerres, mettaient leurs capitaux en commun. Leurs docteurs sont pleins de discussions sur la responsabilité des commanditaires à l'égard des tiers. Ce furent elles qui jetèrent les principes, si mal ébauchés encore, du droit maritime.

La Ligue hanséatique fut fondée en 1239 par Hambourg et Lubeck, comme une digue contre les empiètements du Danemark. Elle arriva à englober quatre-vingt-cinq villes, et alors, redoutable, respectée, ayant des princes à son service, république fédérative, administrée par des diètes, elle fut un des plus puissants instruments de la transformation de la civilisa-

tion du moyen âge. Ce fut elle qui abolit le droit de naufrage et posa nettement la question du respect du contrat conclu avec l'étranger.

En France, au seizième siècle, on fonda des sociétés commerciales pour l'exploitation des moulins. La première société anonyme que nous trouvons est une société anglaise, la *Russia Company*, partagée en deux cent quarante parts; ses statuts sont de 1555; elle fut confirmée par un acte du Parlement de 1556. Il y a une autre société commerçante anglaise dont le titre indique suffisamment le but : les *Marchants Adventurers*. En 1561, se fonda une société par actions pour la fabrication du fer, à l'aide de procédés mécaniques. Puis, en Angleterre, en Hollande, dans les villes hanséatiques, dans les cités commerçantes du Midi, se multiplient les banques, les assurances maritimes; les fabriques d'Utrecht, de Harlem, les raffineries de sucre d'Amsterdam sont des sociétés par actions. L'État intervient souvent. La Compagnie des Indes était à la fois une corporation et une société en commandite par actions nominales.

En France, la société par actions paraît inconnue pendant tout le dix-septième siècle. Le statut de 1673 ne s'en occupe pas. Après Law, on commença à avoir quelque notion de l'association commerciale. En 1788, on trouve certaines sociétés importantes : la Caisse d'escompte, la Compagnie des eaux, des caisses d'assurances, les mines d'Anzin, les cristalleries de Saint-Gobain, etc.

II. Mais on confondait encore les associations financières et commerciales avec les corporations qui mettaient en commun, non seulement les intérêts, les choses; mais aussi les hommes. Telles étaient les corporations d'arts et métiers, où l'apprenti et le compagnon étaient soumis au maître. Chacune des branches de ces corporations avait pour idéal de s'attribuer le monopole d'un des produits de l'activité humaine. Elles étaient encore moins jalouses de faire que d'empêcher de faire. L'esprit protecteur a toujours pour conséquence cet esprit de pa-

resse, et c'est lui qui devait amener la chute des hanses et des compagnies où l'individu et les intérêts étaient confondus.

III. La Révolution fit bien de briser les corporations, au nom de la liberté du travail ; mais, prêtant leur caractère à toutes les associations, elle ne laissa subsister qu'une forme de société : la société en participation. Cette méfiance du législateur s'est produite dans nos codes, elle ne s'est un peu relâchée que dans la loi de 1867. De temps en temps, elle reparaît encore à la tribune, dans les colonnes des journaux, dans les travaux du Conseil d'État ; elle a même une formule : — Il ne faut pas laisser faire d'État dans l'État ; — et, par conséquent, il faut isoler les citoyens, enfermer l'activité dans une sorte de système cellulaire, de peur que leurs forces, mises en commun, ne deviennent trop grandes ; comme si la puissance d'une nation n'était pas le summum de la puissance de ses citoyens, et comme si l'idéal de l'Etat devait être de faire des peuples forts avec des individus faibles !

Où en est-on arrivé avec ce beau système ? Les tendances générales du progrès économique sont plus puissantes que les méfiances de l'État. Sous peine de se priver à tout jamais de chemins de fer, il a fallu permettre à des capitaux de se mettre en commun ; mais, comme en France l'esprit d'association n'avait pu se développer, il a fallu que l'État intervînt dans l'organisation, la formation de ces sociétés ; il s'est fait leur tuteur, il a garanti leur crédit, et, comme il avait eu peur de laisser faire « des États dans l'État », avec cette perspicacité de Gribouille, qui distingue presque toutes les mesures de sa prudence, il les a faits lui-même, en créant des monopoles, comme les grandes Compagnies de chemins de fer, comme la banque de France, comme le Crédit foncier, comme le Crédit mobilier, comme les Compagnies d'assurances qu'il a autorisées, etc. Il a assumé ainsi sur lui la responsabilité de toutes leurs fautes, de toutes leurs erreurs et de tous les désastres dans lesquels ils ont pu engager le public. Alors, peu à peu le gouvernement s'en aperçoit : les réclamations pleuvent sur lui, il veut

se décharger de la part d'impopularité qui lui incombe, et il fait la loi de 1863, puis celle de 1867, soupapes étroites et insuffisantes.

Mais ce que je veux bien faire ressortir et bien constater, c'est le caractère antiprogressif de cette législation : longtemps elle n'a permis que les associations personnelles dans lesquelles les individus sont liés les uns aux autres en même temps que leurs intérêts; et si nous jetons un coup d'œil sur le développement de l'humanité, nous constatons précisément que chaque progrès s'est manifesté par une séparation de plus en plus grande entre la personnalité humaine et les choses qui en dépendent. Dans la tribu primitive, l'homme est lié à l'homme; dans la cité antique, l'individu n'est qu'une molécule de la cité; dans la féodalité, tout homme est le vassal ou le serf d'un autre; dans la monarchie de droit divin, l'homme n'est que le sujet du roi, qui lui-même dépend de son confesseur. Comme l'a démontré Sumner Maine, le progrès consiste dans la substitution du contrat aux arrangements d'autorité.

Mais comment se manifeste cette tendance? Nous en revenons toujours à la question de division du travail, de séparation des fonctions.

V. Dans les sociétés primitives, alors que l'art de grouper les intérêts est dans son enfance, tout est confondu: les personnalités et les intérêts. Il y a un maître : et il est à la fois le maître de l'homme, de la femme, des enfants ; il commande, les autres obéissent; et non seulement on est associé en vue d'un but déterminé, mais cette association implique communauté de croyances, de préjugés, représentés, dans les civilisations grecque et romaine, par un autel commun. Encore aujourd'hui, la même manie de confusion existe dans l'Etat comme dans les associations particulières. Nous dirons plus loin les erreurs dont l'État a si grand'peine à se dégager en France. Quant aux associations industrielles et commerciales, dans les pays qui n'en ont pas une pratique déjà longue et complète, on constate que des méprises analogues existent. « Chez les

peuples qui ont la pratique de l'association, dit fort bien M. Courcelle-Seneuil[1], les relations commerciales sont complètement séparées de celles de la vie privée. Il n'est pas rare qu'un associé ignore la demeure de son associé et ne sache pas s'il est célibataire ou marié. »

Dans ces conditions, la société en participation n'est plus qu'une association de capitaux dans laquelle les personnes tendent de plus en plus à disparaître et à devenir de plus en plus indépendantes les unes des autres.

Alors les questions d'amour-propre disparaissent; il n'y a plus de rivalités entre les femmes et les enfants; on se trouve d'accord sur un point: « faire fructifier une affaire déterminée. » Les associés ne s'occupent que de ce point; en dehors, ils conservent leurs prédilections religieuses, politiques, artistiques, littéraires, familiales, etc.

Cette séparation de la vie privée et de la vie sociale est la première règle de l'art de grouper des intérêts, bien peu connue et bien peu observée jusqu'à présent.

Donc:

1° *La forme de l'association est d'autant plus perfectionnée qu'elle établit mieux la distinction entre les intérêts et les personnes.*

2° *La puissance de l'association est en raison directe de la spécification des intérêts qu'elle met en commun et du but qu'elle poursuit.*

V. La plus haute expression du progrès économique est la société anonyme, et jusqu'à présent la législation a eu pour but d'empêcher son fonctionnement. En France, ce n'est que depuis 1867 qu'une société anonyme peut se fonder sans autorisation!

Cependant, quel progrès réalise cette forme d'association! Elle met en dehors les personnes; elle ne met en commun que les capitaux; ces capitaux peuvent appartenir à des nationa-

[1] *Manuel des affaires*, p. 133.

lités étrangères : ils se groupent, ils se confondent sans drapeau, dans un but commun, et ainsi préparent la destruction des haines nationales par la fusion des intérêts.

Ces capitaux n'ont pas de croyances religieuses ; ils ne sont ni juifs, ni musulmans, ni catholiques, ni protestants ; et ainsi est supprimé le plus grand ferment de haines.

Enfin, les capitaux ne s'administrent pas d'une manière sensiblement différente dans un pays et dans un autre. Soumis partout à la loi de l'offre et de la demande, qui ne varie ni selon les milieux ni selon les circonstances, ils sont bien obligés de s'y conformer sous peine de destruction. N'est-ce pas ainsi que peu à peu se prépare l'unité ?

Liberté des personnes, solidarité des intérêts : telle doit être la formule de toutes les associations ; et nulle association ne la réalise aussi bien que la société anonyme. Il n'est donc pas étonnant que les législateurs l'aient combattue avec tant d'acharnement et la combattent encore aujourd'hui.

— Mais, dit-on, quelquefois les sociétés anonymes font de mauvaises affaires, et alors il en résulte d'épouvantables désastres.

En effet, il y a quelquefois des trains qui déraillent et des sociétés anonymes qui sombrent : le désastre fait grand fracas, tandis que la culbute d'une diligence ou la faillite d'un marchand de vin n'émeuvent personne ; question de proportion.

Mais enfin, on ne prend de l'expérience qu'à ses dépens. Ces dupes avaient placé leurs capitaux dans ces entreprises, sur le nom d'un homme, sur le vu d'un prospectus. Elles avaient fait presque toujours des plébiscites de capitaux, avec l'espoir de gains fantastiques ; elles ont eu plusieurs Sedans. Le châtiment est dur, mais mérité.

Le type de Gogo a été créé à une époque où la législation sur les sociétés était la plus étroite. Il y a, il y aura toujours des Gogos, en matière financière comme en matière politique : nulle loi ne peut supprimer une race de gens qui ne veulent croire que ce qui n'est pas démontré. Depuis des siècles, ils

prennent des actions sur le paradis : pourquoi n'en prendraient-ils pas sur les mines d'or de la lune?

Certes, que d'habiles metteurs en scène, que des esprits plus entreprenants que scrupuleux : le docteur Henry Strousberg, en Prusse ; MM. Langrand-Dumonceau, en Belgique ; Philippart, en France, etc., puissent provoquer d'effroyables débâcles, dans lesquelles ils ensevelissent l'épargne, les ressources de pauvres dupes, et que ces pauvres dupes soient fort à plaindre, soit. Nous pouvons leur donner notre pitié, rien de plus.

Mais il s'agit de savoir si les pertes qui résultent de ces quelques déconfitures ne sont pas largement compensées par les gains. Le grand défaut de l'humanité, ce n'est pas de trop faire, c'est de ne pas assez faire.

Nous voyons ici reparaître toujours l'Etat dans son rôle de tuteur, prétendant avoir en partage omniscience, tandis que l'individu n'a qu'ignorance, étourderie, imprudence, malhonnêteté.

Et, contrairement encore à une de ces lois qui se dégagent nettement de l'histoire du développement de l'humanité et en vertu desquelles tout progrès dans la notion du droit se reconnaît par une augmentation de la prédominance du fond sur la forme, le législateur intervient, pour gêner et entraver la forme du contrat. Toutes les lois sur les sociétés commerciales ont pour auteur Bridoison !

VI. La plupart des lois qui ont pour but, si louable qu'il soit, de s'immiscer dans les fluctuations de l'offre et de la demande sont impuissantes. Voyez la Bourse, le marché à terme est interdit, est illégal. Un débiteur de mauvaise foi, pour se dérober à ses engagements, peut invoquer l'exception de jeu, et cependant cette illégalité, si périlleuse qu'elle soit, est devenue une pratique constante.

Le Code pénal contient un article 419 qui punit les hausses et baisses factices d'un mois à un an de prison. Tous les jours il est violé et n'est jamais appliqué.

Outre tous ces inconvénients, les lois restrictives de la liberté

des contrats ont un grave inconvénient, elles donnent une fausse sécurité au public. Se croyant garanti par la législation, il néglige d'examiner les statuts, et le plus souvent se contente de rapports qui, tout complets qu'ils ont l'air, sont complètement fictifs. Presque toutes les sociétés sont régies par un petit conseil des Dix, parmi lesquels souvent il n'y a qu'un ou deux initiés. Presque toujours ces initiés partagent leurs soins entre plusieurs sociétés financières dont les intérêts ne sont pas toujours identiques. M. Emile Pereire a fait à la fois partie de dix-neuf conseils d'administration ; M. Isaac Pereire, de douze. Ils consultent plus leurs intérêts que ceux de Gogo ; c'est à Gogo de savoir défendre les siens et de ne pas aller porter ses capitaux aux financiers célèbres par leurs défaites.

VII. Quand une débâcle a eu lieu, aussitôt arrivent tous les faiseurs de projets de lois. On sait tant bien que mal comment le dernier accident s'est produit ; presque toutes les combinaisons ont pour but de le prévenir. Leurs auteurs ne s'aperçoivent pas que le remède vient un peu tard.

Ainsi, après la chute de la *City Glascow Bank*, même en Angleterre, des publicistes sérieux ont réclamé toutes sortes de mesures réglementaires dont la naïveté n'égalait que l'inutilité. La *Saturday Review* [1] demandait que tous les dix ans les banques soumissent leur situation à des contrôleurs publics. La *Saturday Review* n'aurait pas fait cette proposition si elle s'était rappelé la mauvaise histoire du Crédit foncier et du Crédit mobilier français, placés cependant sous le contrôle immédiat de l'État.

Tout le capital du Crédit foncier destiné à encourager l'agriculture en France ne s'est-il pas trouvé engagé dans les emprunts égyptiens ? Ne l'avons-nous pas vu distribuer des dividendes fictifs, sous la garantie de gouverneurs et de sous-gouverneurs nommés par l'Etat [2] ?

[1] 28 décembre 1878.

[2] Même sous l'administration républicaine. Voir *Économiste français*, 10 mai 1879.

En Autriche, quand éclata le Krach autrichien, en 1873, les sociétés anonymes, pour se fonder, avaient eu besoin de l'autorisation du gouvernement ; de 1867 à 1873, 1 005 avaient été autorisées, sur lesquelles seulement 682 avaient pu se constituer.

Herbert Spencer a vivement montré l'inutilité de l'immixtion de l'État dans les banques; il n'y a qu'un seul contrôle sérieux, celui du public. Plus les banques donneront une publicité étendue à leurs opérations, plus elles inspireront confiance. Au fur et à mesure que les mœurs économiques se développeront, elles seront forcées de se soumettre elles-mêmes à un contrôle étendu, sous peine de provoquer une juste méfiance.

Le Parlement anglais ne se laissa pas emporter par les projets nés de la panique, et tout le monde sait que la peur est mauvaise conseillère. Il s'est borné à adopter une loi tendant à faciliter la transformation des banques à responsabilité illimitée en banques à responsabilité limitée.

VIII. Le seul bon projet de loi qui ait été présenté sur les sociétés commerciales, l'a été par M. Émile Ollivier, de funeste mémoire. Il est bref. Il ne se compose que d'un article. Le voici :

« La loi ne régit les sociétés de commerce qu'à défaut de conventions spéciales. Toutes conventions sont valables entre les parties, à la seule condition de n'être pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Pour être opposables aux tiers, elles doivent être rendues publiques. »

Si un projet de ce genre était adopté, nous ne verrions plus l'État gêner, par son intervention, l'organisation des sociétés dont la forme est la plus progressive. Elles pourraient se plier à toutes les combinaisons. De temps en temps, nous entendons des revendications, ardentes jusqu'à la violence, sur la manière dont sont réparties les richesses, comme si l'association des intérêts avait donné son dernier mot et était emprisonnée dans sa dernière formule.

Loin de là. L'art de grouper les intérêts est dans son enfance. Il n'y a pas quatre-vingts ans que la distinction entre la corporation et l'association des intérêts commence à se faire dans

les esprits, et certes, elle est loin d'être distincte chez tous. Il y a treize ans seulement que la société anonyme peut s'organiser en France sans autorisation préalable.

Cependant, malgré toutes ces entraves, toutes ces gênes, la société financière et commerciale a produit les plus ingénieuses combinaisons : elle a utilisé une foule de forces perdues, elle a fait ces grands travaux qui s'appellent les chemins de fer, le percement des montagnes et des isthmes ; elle a fait des sociétés coopératives, elle a créé des établissements comme ceux des pionniers de Rochsdale, et en contemplant ce qu'elle a fait, nous ne pouvons même pas deviner ce qu'elle pourra faire lorsque, dégagée de toutes les garanties artificielles qui ont faussé son caractère et arrêté son expansion, elle ne sera plus soumise qu'aux garanties naturelles.

LIVRE VI.
ROLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT.

CHAPITRE I.

ROLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT.

I. Erreurs individuelles et erreurs collectives. — Proposition acceptée en détail. — Le prix de la production par l'État et par l'industrie privée. — Marine. — Armée. — Les ponts et chaussées. — L'administration des beaux-arts. — La manie de la bâtisse. — Les Invalides. — II. Prodigalité naturelle de l'administration. — Les droits acquis. — Raideur de l'administration. — Suppression de l'initiative. — Sottises perpétuelles. — Monopole des allumettes. — L'hygiène publique : irresponsabilité de l'État. — Corruption. — Conséquences. — Contradiction. — III. Contradictions en France. — La commune. — Les fonctionnaires et les fonctions. — M. Alglave : projets de monopole. — Incapacité pour les affaires individuelles et prétentions pour les affaires de l'État. — Éléments complexes. — IV. Dépression de l'individu par le despotisme. — La responsabilité de l'État. — La foi en l'État. — L'État providence. — Conclusion.

I. L'examen auquel nous venons de nous livrer a prouvé que l'organisation économique actuelle est simplement empirique. Nous avons vu les préjugés, destructeurs de richesses, les fictions sur lesquelles reposent des établissements considérables, comme la banque d'Angleterre et la banque de France ; nous avons passé rapidement en revue les mesures de toutes sortes qui, sous prétexte de développer la richesse d'un pays, n'ont souvent d'autre résultat que de l'appauvrir.

La science seule peut dissiper les erreurs.

Quand les erreurs sont individuelles, elles poussent celui ou ceux qui les partagent à commettre des maladresses plus ou moins lourdes, toujours, sans doute, regrettables et funestes, mais dont les mauvais effets sont limités à un cercle assez restreint. Leur répercussion s'amortit rapidement.

Quand les erreurs sont collectives et sont assez puissantes pour se transformer en mesures législatives, quand elles s'emparent de toutes les forces sociales pour assurer leur triomphe, alors elles peuvent causer des ravages terribles, arrêter le progrès d'un peuple, le maintenir dans la stagnation, établir d'une manière peut-être irrémédiable son infériorité à l'égard des autres, entasser ruines sur ruines.

Qu'on regarde de sang-froid l'histoire de l'humanité, et l'on constatera que l'État est le plus gros des *impedimenta* économiques.

En détail, nul ne conteste. Tout le monde admet que l'Etat produit plus chèrement et fait plus mal que l'industrie privée. Prenons quelques faits au hasard.

La marine militaire emploie, pour construire des navires de 8000 tonneaux, 800000 journées d'ouvriers, tandis que l'industrie privée n'en a mis que 411 000 pour construire *l'Amiral-Duperré,* de 10487 tonneaux; le prix du tonneau du *Redoutable*, construit par les arsenaux des ports, est de 662 francs, tandis que celui de *l'Amiral-Duperré* est de 562 francs [1].

Il s'agit de faire revenir des amnistiés de Nouméa; on oublie de pourvoir les navires de vivres suffisants; le vol sur les rations des matelots est pratiqué encore aujourd'hui, comme il y a un siècle.

Tout le monde a lu les étonnantes révélations fournies par les enquêtes sur l'administration de l'armée, et cependant que lui demandait-on? Elle n'avait pas à produire, on lui demandait tout simplement d'être prête en cas de guerre. La guerre survient: « C'est un temps anormal! » répond je ne sais quel intendant, comme si la guerre ne doit pas, au contraire, être considérée comme le temps normal de l'armée.

Et alors on s'aperçoit qu'on a mis des canons dans un parc d'où ils ne peuvent sortir; ici les attelages manquent, là les

[1] Discussion du budget de la marine pour 1880. Discours Eug. Farcy. Les chiffres n'ont pas été contestés.

chevaux; les approvisionnements font défaut partout où ils devraient être; les soldats sont tantôt sans vivres, tantôt sans munitions; l'incapacité, l'imprévoyance sont poussées jusqu'à la drôlerie. On croirait que l'administration de la guerre aurait voulu faire sa propre charge. Jamais le génie d'un Shakspeare n'a rêvé une farce aussi lugubre. Cela continue[1]. On est obligé de rétablir le caporal d'ordinaire pour éviter le gros vol dans les adjudications de viande. Le bœuf malade, la vache maigre et épuisée, s'appellent « la bête de soldat ».

L'administration est obligée d'avouer qu'elle fabrique des armes de guerre à plus de frais et de moins bonne qualité que l'industrie privée[2].

L'administration des ponts et chaussées est très fière de sa science et de son habileté. Cependant, elle a commis des séries d'erreurs qui se sont traduites souvent par des désastres. Les populations des rives de la Loire se plaignirent, en 1866, d'avoir été submergées; le ministre des travaux publics ne trouva rien de mieux que de leur répondre dans un rapport officiel qu'elles avaient tort de se plaindre, car elles auraient dû être submergées depuis longtemps. Ces vices ne sont pas particuliers à la France. De temps en temps, des enquêtes prouvent que le plus profond désordre règne dans l'amirauté anglaise; qu'il y a des navires qui ne valent rien, des vaisseaux qui ne peuvent naviguer, « la moitié des compas de mer qui ne sont que de l'antiquaille ».

Partout des imprévoyances fantastiques, des erreurs gigantesques. Le gouvernement de l'Inde n'oublie-t-il pas une centaine de millions dans son budget?

L'Etat veut diriger les beaux-arts, et quand on regarde la plupart de ses achats, on dit qu'ils ne sont faits qu'à la faveur. « La peinture officielle » est synonyme de « peinture déplorable ».

[1] Voir *Journal officiel,* 27 novembre 1878.
[2] *Journal officiel,* 30 novembre-1er décembre 1878.

On raconte des anecdotes honteuses. Tous les ans, il y a des explosions de colère. Les directeurs de beaux-arts se succèdent, et ils diffèrent tous de doctrine, sauf sur un point, « c'est qu'ils ont la mission de diriger le goût public ». Les critiques interviennent et déclarent qu'ils ne font que des sottises.

Tout le monde sait ce que coûte la manie administrative de la bâtisse. L'Assistance publique a mangé une partie de sa fortune en monuments, et leur prix n'est jamais compris dans le coût de l'entretien du malade qui y est soigné. Tout le monde connaît la folie de l'Hôtel-Dieu, simple enseigne de la charité de l'impératrice, 35 millions pour 400 lits, ce qui fait 87 500 francs par lit. Le ministre de l'intérieur propose aujourd'hui de construire des cellules pénitentiaires à la Conciergerie, dont chacune reviendrait à 33 000 francs.

On dit aussi que si les invalides sont somptueusement logés, ils sont maigrement nourris, et dans le monument il y a autant, sinon plus d'employés que de pensionnaires.

II. L'administration est naturellement prodigue, car c'est l'argent des autres qu'elle dépense, et plus un service coûte cher, plus il est important.

La concurrence supprime un service. C'est bien. C'est à ceux qui le fournissaient de donner un autre emploi à leurs facultés. Les chemins de fer surviennent, les conducteurs de diligence et les postillons utilisent leur expérience et leur capacité à d'autres fonctions. L'Etat ne leur doit pas et ne leur donne pas d'indemnité.

Mais si les diligences eussent été un service de l'État, alors les conducteurs et les postillons auraient invoqué des droits acquis. Il eût fallu les reconnaître. Aujourd'hui, si vous parlez de la suppression des contributions indirectes, de braves gens, à l'esprit administratif, vous opposent cet argument, sans réplique pour eux : — Que ferez-vous de tous les employés ?

L'administration est raide ; elle ne sait pas se plier aux difficultés, aux besoins nouveaux. Pour qu'elle agît avec une cer-

taine régularité, il a fallu l'enfermer dans des règles fixes. Il en résulte qu'elle ne peut manœuvrer que dans un sens et d'une certaine manière. Le besoin d'ordre a fait donner la prédominance à l'esprit de contrôle sur l'esprit d'initiative.

Quand le gouvernement a commis une sottise, elle subsiste presque indéfiniment. Tout le monde reconnaît en Angleterre que la loi des pauvres n'a pas atteint le but pour lequel elle avait été faite, et cependant on ne pourrait la supprimer du jour au lendemain sans provoquer un cataclysme.

En France, nous avons des milliers d'institutions décrépites qui subsistent pour le même motif. J'en prends une toute récente et toute petite, le monopole des allumettes. Tout le monde s'en plaint. Nul ne le défend. Il existera peut-être encore dans dix ans.

Les inspections ? On veut volontiers les multiplier, dans un « intérêt public ». Le plus souvent, elles ont un résultat diamétralement opposé à celui qu'on prévoyait. On réglemente la construction des machines à vapeur, on prescrit une épaisseur de x à leurs parois, les constructeurs ne cherchent pas à améliorer les métaux à l'aide desquels ils pourraient faire des chaudières plus légères et plus solides, et les machines ayant reçu le visa de l'inspection sautent.

On fait des commissions de dégustateurs, on établit des laboratoires, on s'aperçoit que les instruments dont on se sert manquent de précision ; et les victimes cependant ? leur a-t-on remboursé les erreurs administratives ? Les unes sont favorisées au détriment des autres. La fraude continue ; on confond, sous ce nom, toutes sortes d'opérations dont la plupart n'ont rien de frauduleux. On demande alors de nouveaux règlements ; et, sous prétexte d'hygiène publique, on piétine sur toutes les lois, on empêche l'importation des bestiaux et de la viande, on se permet enfin de créer des classes de parias.

L'Angleterre se laisse aller de temps en temps à cette manie ; mais, au point de vue des falsifications, l'administration échoua. La *Lancet,* journal médical, publia les falsifications auxquelles se

livrent certains fabricants et marchands. Cette publicité produisit plus d'effet que tous les efforts administratifs antérieurs.

L'État n'est pas responsable. Si on lui adresse une réclamation, il sait toujours s'y soustraire. On le voit pour la poste, pour le télégraphe. Il impose de mauvais cigares quand bon lui semble. Tous les jours les ministres, les magistrats, les agents de police violent la loi, avec la conscience tranquille qu'ils sont au-dessus d'elle.

Je pourrais multiplier les exemples des déceptions produites par l'intervention de l'État. Je renvoie à l'*Avenir économique* de M. Menier (t. II, liv. I).

Tous les jours, on parle de la corruption de l'administration, on exagère même, je ne dis pas ses défauts, mais ses vices. On l'accuse de vol ou de concussion là où il n'y a que paresse, indifférence, incurie et incapacité.

Partout on trouve l'ordre à la surface, le désordre au fond.

Quand on a ainsi bien constaté que de toutes manières l'État ne sait que commettre des sottises; qu'il paye plus cher et fait plus mal que l'industrie privée; qu'il gène par ses inspections plutôt qu'il ne sert; que le plus souvent, quand il veut réformer quelque chose, il aboutit précisément au résultat opposé à celui qu'il désirait; que lorsqu'il veut parer à un mal, il en produit un autre; qu'il ne se décide presque jamais que par des considérations étrangères au fond de la question à résoudre; que son intervention a pour conséquence fatale de supprimer l'initiative des particuliers; qu'il est prodigue, raide, frappé d'immobilité; que son administration, malgré la multiplicité des contrôles, est viciée par des corruptions et des dilapidations de toutes sortes; quand, tous les jours, la tribune, les rapports des commissions parlementaires, les enquêtes, les journaux grossissent l'acte d'accusation dirigé contre l'État, que concluent la plupart des publicistes, des députés, des hommes politiques, des électeurs?

— Qu'il faut augmenter les attributions de l'État!

M. Émile de Laveleye dit : « Quand on songe à tout le mal

que les mauvais gouvernements ont fait aux peuples, on comprend le désir de réduire leurs pouvoirs et de restreindre leurs attributions. »

Et deux minutes après, M. de Laveleye affirme, avec les *Catheder Socialisten* : « Comme le prouve l'histoire, l'État est le plus parfait agent de civilisation et de progrès. »

C'est l'expression naïve d'une contradiction courante.

III. Autrefois, en 1863, en 1869, le parti républicain officiel, celui qui est arrivé au pouvoir, repoussait la centralisation ; maintenant, au contraire, il parle des droits de l'État, traite d'anarchique tout projet ayant pour but de rendre quelque vitalité à la commune, et lui reproche de vouloir émietter la France.

Alors que le ministère donnait lui-même la preuve que les communes avaient accompli des sacrifices considérables pour le développement de l'enseignement primaire, un futur ministre de l'instruction publique, M. Paul Bert, prenait toutes les ressources des communes pour les jeter dans une caisse centrale dont l'État les répartirait comme il l'entendrait. On soustrait l'enseignement au contrôle des autorités locales. On interdit aux communes de faire des facultés d'enseignement supérieur. On vient de reconnaître que l'éducation donnée par l'Université avait été jusqu'à présent routinière, et l'on cherche à en assurer le monopole à l'État.

On se plaint du nombre des fonctionnaires, de l'abus que peut en faire un gouvernement au point de vue électoral, et on propose non seulement le rachat des chemins de fer par l'État, mais encore leur exploitation par l'État, de sorte que l'État aurait ainsi de nouvelles places à donner et serait maître, par d'ingénieuses combinaisons de tarifs, de favoriser telle ou telle région, au détriment de telle autre.

On a montré que si le monopole du tabac était avantageux au budget, il était fort nuisible à l'industrie et à l'agriculture françaises. Voici M. Alglave, professeur de science financière à la Faculté de droit de Paris, qui propose le monopole de l'alcool.

Je pourrais multiplier à l'infini des exemples de ces tendances : tous les jours surgit quelque nouvelle proposition de loi, quelque appel à un nouveau règlement, pour empêcher ceci, surveiller cela, resserrer un peu plus le bâillon qui nous étouffe, les entraves qui enserrent nos membres, comme si nous n'avions pas surtout besoin d'air et de liberté.

Malgré des expériences si multiples et si vieilles, on s'imagine qu'il suffit de changer les gens qui dirigent pour que tout aille bien ! — Si j'étais roi !... Et ceux qui parlent ainsi n'ont qu'à faire un examen de conscience ; n'ont-ils jamais commis de fautes dans leur existence ? n'ont-ils jamais été coupables de faiblesses ou de duretés ? n'ont-ils jamais fait une mauvaise entreprise, gaspillé leur argent en dépenses inutiles ou en mauvaises spéculations ? Administrent-ils bien leurs affaires privées, leur maison, leur ménage ? élèvent-ils bien leurs enfants ? n'ont-ils jamais été trompés par leurs employés ou par leurs domestiques ? n'ont-ils jamais de chicane avec leur femme ?

Si on me montrait un homme qui n'a jamais, dans son existence privée, dans ses affaires, été exposé à aucune de ces mésaventures, je dirais encore qu'il ne me présente pas de garanties suffisantes pour que je lui confie des pouvoirs étendus.

Car cet homme n'a eu à s'occuper que d'affaires limitées, à éléments simples, qu'il a pu embrasser d'un coup d'œil, dont il a pu voir l'origine et dont il peut prévoir les conséquences, tandis que les affaires de l'État se composent d'éléments tellement complexes, que c'est à peine si la science sociale commence à dégager quelques-uns d'entre eux.

Et lorsque tout homme, si intelligent, si honnête, si maître de lui qu'il soit, a si grand'peine à se conduire à peu près correctement, vous voulez que l'État, qui n'est jamais dirigé que par quelques hommes, soit plus sage, plus prévoyant, plus intelligent, fasse mieux que chaque homme en particulier !

IV. Le despotisme affaiblit l'individu et restreint la variété de ses aptitudes.

Si un peuple croit que l'Etat peut tout, il le rendra responsable de tous les maux qu'il subira et de tous les biens qu'il ne fera pas. Il lui attribuera la pluie et le beau temps, le phylloxera, la maladie des vers à soie et celle des pommes de terre. Les agriculteurs lui reprocheront leurs mauvaises récoltes, lui demanderont de faire monter le prix du blé, tandis que les travailleurs lui demanderont de faire baisser le prix du pain.

Les capitalistes voudront des droits protecteurs pour augmenter le prix de leurs produits, alors qu'en tant que consommateurs ils réclameront le bon marché. Les ouvriers lui demanderont d'augmenter leurs salaires et de diminuer leur travail. Chacun ne pouvant avoir ce qu'il veut, tous se retourneront contre lui. Un jour, ils casseront le gouvernement. Si, le lendemain, il y a encore des hommes assez imprudents pour leur promettre que l'État est une providence omnipotente, pouvant donner une satisfaction miraculeuse aux besoins les plus contradictoires, la série continuera.

M. Guizot a dit : « C'est une grosse erreur de croire dans le pouvoir souverain de la machine politique ; » et lui-même, au pouvoir, loin de l'affaiblir et de la combattre, a contribué à la propager et à la fortifier.

Le roi de Népaul canonne ses dieux parce qu'en dépit de ses sacrifices et de ses prières, il n'ont pas empêché sa femme d'avoir la petite vérole.

Ceux qui demandent le maintien du budget des cultes veulent tout simplement faire payer leur foi par ceux qui ne la partagent pas, prendre leur argent et en échange leur donner l'enfer : ce n'est pas généreux.

La foi en l'Etat est une transformation de l'idée religieuse. L'homme met sa providence sur la terre, et il croit qu'elle peut créer de la richesse, créer du bonheur, lui donner une foule d'avantages particuliers et généraux. On lui fait des prières. — Donnez-moi une bonne place. Gênez l'industrie de mes concurrents. Donnez-moi une faveur. Accordez-moi un privilège.

Comme l'a dit Bastiat, « l'Etat, c'est la grande fiction à tra-

vers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. »

L'intervention économique de l'État à l'aide de règlements, de droits protecteurs, de monopoles, d'impôts, repose sur cette vieille idée qui attribue aux gouvernements l'omnipotence et l'omniscience et aux gouvernés l'incapacité et l'ignorance.

Elle se justifie dans la théorie du droit divin et des hommes providentiels; elle est inadmissible dans un gouvernement de discussion.

Sous quelque forme qu'elle se produise, elle n'est jamais gratuite.

CHAPITRE II.

LES RESSOURCES ET LES DÉPENSES DE L'ÉTAT.

I. Les budgets en France. — Progression des budgets. — Rapport des budgets aux revenus de la nation. — II. L'impôt. — Règles de l'impôt. — Nos contributions actuelles. — Les contributions indirectes. — Circulation. — Son antagonisme avec le progrès économique. — Les contributions indirectes et la liberté du travail. — III. Caractère de l'impôt. — Définition des économistes. — Les contribuables. — M. G. de Molinari. — Les physiocrates. — Adam Smith. — Ricardo. — Rossi. — L'impôt et les revenus. — IV. Définitions de l'impôt. — Système Menier. — L'État, syndicat d'intérêts. — Projet de loi sur l'impôt sur le capital. — Les octrois et le conseil municipal de Paris. — V. Les emprunts d'État. — La dette. — Gaspillages. — La conversion. — La politique de l'État en matière économique. — VI. Préjugé. — Les dépenses de l'État sont-elles productives?

I. Ceux qui veulent augmenter indéfiniment les attributions de l'État, oublient que ses services ne sont pas gratuits.

Le tableau suivant de la progression de nos budgets en est une preuve convaincante.

Les budgets anciens ne séparaient pas des dépenses de l'Etat les dépenses sur ressources spéciales, c'est-à-dire les centimes additionnels départementaux et communaux et quelques autres recettes accessoires.

Pour faire une comparaison exacte entre les budgets de diverses époques, nous devons donc les comprendre dans notre tableau.

1789.	531 440 000 fr.
1815.	931 441 404
1828.	1 024 100 637
1840.	1 367 711 102
1852.	1 513 109 997
1860.	2 084 091 354
1865.	2 147 191 012
1869.	2 209 270 054
1872.	2 655 346 969
1874.	2 945 034 736

1876.	2 944 713 000 fr.
1877.	3 051 766 000
1879.	3 156 542 638
1880.	3 145 000 000
1881.	3 232 000 000
1882 (projet).	3 294 000 000

Il faut y ajouter 559 millions pour dépenses sur ressources extraordinaires, les dépenses du compte de liquidation, une série de charges qui viennent de nécessiter un emprunt de 1 milliard, qu'il faudra compléter par un autre dans un temps prochain.

Enfin, il faut y ajouter les dépenses des communes et des départements. Les octrois montent à plus de 250 millions. Les taxes communales autres que les centimes additionnels montent à 100 millions environ ; les produits divers des budgets communaux à 100 millions aussi, soit, en chiffres ronds, une somme de 4 200 millions, sans compter les dépenses sur ressources d'emprunt des communes et des départements.

De 1789 à 1815, le budget n'avait pas tout à fait doublé ; en 1828, on arrive au milliard ; sous Louis-Philippe, on atteint 1 600 millions, soit une augmentation de 50 pour 100 en dix-sept ans.

Presque tous les budgets se soldent par des excédents de dépenses : en 1840, c'est 138 millions ; en 1847, c'est 214 millions ; en 1854, c'est 186 millions ; en 1860, c'est 119 millions ; en 1861, c'est 164 millions.

De 1840 à 1870, vingt années se soldent en déficit ; et, depuis la guerre, le budget de 1872 a un découvert de 81 millions, le budget de 1873 de 44 millions, celui de 1877 de 64 millions.

D'après les chiffres publiés par M. Vacher, chaque année la part convertible en argent ou, mieux, la part disponible de la production totale de la France serait de 9 400 millions, impôt déduit autant que possible. En chiffres ronds, mettons 10 milliards.

Si nos dépenses ne devaient pas monter en 1880 à 4 200 millions, le revenu net de la France, d'après les estimations ac-

tuelles, serait de 14200 millions en chiffres ronds ; les dépenses publiques en prennent 30 pour 100, c'est-à-dire près du tiers.

Cette proportion, sans être inquiétante, n'en est pas moins considérable, d'autant plus qu'il ne faut pas voir seulement la somme prise, mais il faut voir de quelle manière elle est prise : et il faut songer à l'emploi qui en est fait et à l'emploi qui pourrait en être fait.

II. Sur les 2 836 503 223 francs prévus en recettes dans le projet de budget primitif de 1882, il y a :

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS.

Enregistrement.	552 096 000
Timbre.	145 014 000
Douanes et sels.	316 858 000
Contributions indirectes.. . .	1 033 743 000
Postes et télégraphes.	138 204 000
	2 185 915 000 fr.

Toutes ces taxes sont des taxes sur la circulation. On voit qu'elles composent presque les quatre cinquièmes du budget. Les contributions indirectes proprement dites et les douanes comptent pour 1 340 millions, la moitié du budget.

Or, M. Menier a prouvé dans son livre, *Théorie et Application de l'impôt sur le capital,* que toutes ces taxes avaient pour résultat d'empêcher le développement de la richesse de la France.

II. Smith avait formulé quatre règles qui devaient servir de criterium aux bons et aux mauvais impôts. M. Menier en a formulé neuf, non *à priori,* mais après constatation des faits. Nous allons les reproduire en renvoyant, pour leur développement, nos lecteurs à son livre.

1° L'impôt ne doit pas frapper l'homme, mais être prélevé sur la chose ;

2° L'impôt ne doit jamais frapper la circulation ;

3° L'impôt ne doit jamais entraver la liberté du travail ;

4° L'impôt doit être unique ;

5° L'assiette de l'impôt doit être fixe ;

6° L'impôt doit être prélevé sur le capital de la nation ; chacun doit y contribuer au prorata de la portion de capital dont il est possesseur ;

7° L'impôt doit être défini et non arbitraire ;

8° L'impôt doit être levé à l'époque et de la manière qui conviennent le mieux au contribuable ;

9° Tout impôt doit être perçu le plus économiquement possible.

Il n'est pas besoin d'insister pour prouver que toutes nos taxes violent quelqu'une de ces règles, aussi bien nos contributions directes que nos contributions indirectes.

Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas une seule de nos taxes qui soit proportionnelle. On a prouvé à maintes reprises que, dans telle commune, l'impôt foncier atteignait 2 pour 100 du revenu, et dans telle autre, 14 pour 100. Quant aux patentes, le droit proportionnel représente une charge, la valeur du loyer, non une ressource. Il est inutile d'insister pour nos impôts indirects, tout le monde reconnaît qu'ils sont progressifs à rebours.

Ils sont, de plus, entachés du grave défaut d'entraver la circulation, et nous avons vu que la richesse se développait en raison géométrique de la rapidité de la circulation.

Ils en ont un autre, qui est, du reste, la conséquence de celui-là. Nous avons dit que le progrès de la richesse d'un pays se manifeste par le bon marché des capitaux circulants et par la plus-value des capitaux fixes. Or, que font les contributions indirectes qui frappent chaque produit, le vin, l'alcool, le sel, le sucre, etc.? Elles créent une cherté factice pour les capitaux circulants, elles empêchent la diminution de leur prix. Elles sont donc en contradiction flagrante avec la caractéristique la plus significative du développement économique de l'humanité.

Elles ont l'inconvénient de vicier tous les rapports exacts de l'offre et de la demande du travail, d'intervenir dans le prix de la main-d'œuvre, de donner au salaire une hausse fac-

tice sans profit pour le salarié. Elles augmentent le prix de la production et ralentissent ainsi la consommation. Elles ralentissent encore la consommation des produits industriels; car, portant sur des objets de première nécessité, indispensables à la vie, elles diminuent d'autant le pouvoir d'achat des salariés pour les objets manufacturés.

On croirait ce merveilleux mécanisme financier inventé par un Timon qui, ayant juré haine à l'humanité, voudrait la condamner à la misère, empêcher les ouvriers de produire et les empêcher de consommer, de manière à forcer les travailleurs de chaque industrie à se nuire réciproquement : tel est le résultat le plus net de la science fiscale actuelle!

S'il y a un principe indiscutable, c'est celui de la liberté du travail. Or, les contributions indirectes frappent la liberté du travail de mille manières; elles empêchent de faire à tel jour, à telle heure, suivant tel mode; elles frappent tel produit, plutôt que tel autre, selon les préjugés du législateur, qui, se faisant juge des besoins des individus, dit : « On peut frapper l'alcool, il n'est pas nécessaire. Il faut dégrever le vin. On peut grever la bière. » M. Thiers ne dissimulait pas que les contributions indirectes devaient exercer un pouvoir directeur sur l'industrie du pays!

III. Les préjugés du passé en ce qui concerne l'impôt nous ont empêchés de voir ces anomalies. Ils se lient à l'ensemble de nos conceptions sur la constitution de la société [1].

On peut cependant établir qu'il est passé par les diverses phases suivantes :

Dans l'ancienne civilisation, qui ne reposait que sur la notion de force et non sur la notion de travail, l'idéal de tout homme était de vivre aux dépens des autres hommes.

Cet idéal revêtait diverses formes, dont la plus expressive est la conquête.

[1] Tout ce qui suit est un résumé des premiers chapitres du volume *Théorie et Application de l'impôt sur le capital*, par Menier.

Les populations vaincues étaient condamnées à satisfaire les besoins des vainqueurs; telle est l'origine de l'impôt. Ce n'est qu'un tribut.

L'impôt conserve cette forme jusqu'à la fin de la monarchie française ; et l'on peut en résumer la conception historique à l'aide des définitions suivantes :

Dans le droit ancien, l'impôt représente l'exploitation de classes opprimées par des castes oppressives, de populations conquises par des peuples conquérants.

Dans le droit monarchique, l'impôt est l'exploitation du peuple par le roi.

En un mot, il y a antagonisme entre les intérêts de ceux qui payent et les intérêts de ceux qui perçoivent.

L'impôt est l'expression de cet antagonisme.

Ce caractère de l'impôt a acquis une telle force que la plupart des définitions des économistes en sont imprégnées.

Ils ont continué à considérer, d'un côté, l'homme, l'individu, le sujet, le contribuable ; de l'autre, le gouvernement, l'État, chargé de gouverner, de régir l'individu, et ils les ont placés en face l'un de l'autre, comme s'ils devaient avoir des intérêts opposés. Mais l'État reste toujours prépondérant. Il est le maître des citoyens, au lieu de n'être que le chargé d'affaires de la nation. C'est donc aux citoyens qu'il s'adresse impérativement. Ils sont ses « contribuables ». Ils doivent payer. Ils restent soumis à une sorte de capitation. Dans cette doctrine la vie est un péage. Ils doivent donner tant par tête pour avoir le droit de vivre dans le pays. C'est l'homme qui doit à l'État. On compte les têtes. Il faut que chacun paye. L'impôt est personnel au lieu d'être réel. L'homme paye, non la chose. Le citoyen reste serf de l'État.

Cette théorie, qui est celle de Montesquieu, de J.-B. Say, etc., a été résumée de la manière suivante par M. G. de Molinari : « Le but de l'impôt est d'atteindre tous les contribuables dans la satisfaction de leurs besoins. »

Ces publicistes ne se sont pas aperçus que cette définition

aboutissait à la justification des impôts de consommation, qui ont pour but de croiser et d'entre-croiser les taxes de manière que celui qui aurait échappé à l'une soit arrêté par l'autre.

Dites : Il ne faut pas que nul puisse échapper à l'impôt, c'est très bien. Mais avouez cependant une chose, c'est que votre impôt, loin d'être un profit, est une charge, s'il vous faut rendre par l'assistance publique, par l'hôpital, par la prison ce que vous aurez prélevé sur le malheureux dont vous avez rendu la vie impossible.

Beaucoup d'autres définitions [1] de l'impôt, tout en lui donnant un sens plus large, et en essayant d'en indiquer l'emploi, maintiennent cependant la vieille idée d'antagonisme existant entre le contribuable et l'État.

Les physiocrates en avaient mieux entrevu le rôle.

Ils maintenaient l'antagonisme existant entre le gouvernement et la société, mais, dans leur définition, l'individu disparaissait ; de plus, ils essayaient d'indiquer quelle devait être la source de l'impôt.

Quesnay : « L'impôt est une partie du revenu détachée du produit net des biens-fonds d'une nation agricole [2]. »

Le Trosne : « L'impôt est une portion des richesses annuellement renaissantes, destinée à la dépense publique et prise sur le produit net [3]. »

Mercier de la Rivière : « Une portion prise dans les revenus annuels d'une nation à l'effet d'en former le revenu particulier du souverain pour le mettre en état de soutenir les charges annuelles de sa souveraineté [4]. »

Les définitions d'Adam Smith et de Ricardo sont aussi des généralités.

D'après Adam Smith : « L'impôt est le revenu qui doit pour-

[1] Voir *Théorie et Application de l'impôt sur le capital*, liv. I, ch. IV.

[2] *Maximes générales.*

[3] *De l'ordre social.*

[4] *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, chap. IV, p. 473.

voir aux dépenses publiques et aux dépenses nécessaires du gouvernement. »

D'après Ricardo : « C'est cette portion du produit de la terre et de l'industrie d'un pays qu'on met à la disposition du gouvernement [1]. »

D'après Rossi : « L'impôt est demandé essentiellement au revenu social, et il en tire son origine du droit qu'a l'État de réclamer sa quote-part dans la distribution du produit net général, dans la distribution du revenu social [2]. »

M. Courcelle-Seneuil donne aussi une définition analogue :

« L'impôt est une part des revenus généraux prélevée par autorité pour l'entretien du gouvernement et de ses agents, et quelquefois pour d'autres usages réputés utiles à la communauté [3]. »

Ces dernières définitions sont incomplètes ; mais elles élargissent la question au lieu de la restreindre. Elles ont de plus un grand avantage, c'est qu'elles font de l'impôt une chose réelle au lieu d'en faire une charge personnelle.

Elles indiquent enfin quelle doit être la source de l'impôt. Elles ne laissent aucun doute à cet égard ; il doit être évidemment prélevé sur le revenu national.

Mais qu'est-ce que le revenu national ? C'est le total des revenus particuliers.

Or, d'après Smith, les revenus particuliers se composent de trois éléments : les profits, la rente, les salaires.

Comment les atteindre ? En décomposant chaque revenu particulier.

Et alors, nous constatons la contradiction suivante : les économistes qui, dans leurs définitions, ont en vue un impôt *réel*, aboutissent, en fait, à un impôt *personnel*.

Pour frapper le revenu général, il faut demander, en effet, à chacun quel est son revenu particulier : il faut se livrer à une

[1] *Principes de l'économie politique* (De l'impôt), chap. VIII.

[2] *Cours d'économie politique,* t. IV, p. 5.

[3] *Traité d'économie politique,* t. Ier, p. 448.

inquisition, il faut compter les têtes. C'est encore l'homme qui est frappé.

Les économistes, dans leurs diverses définitions de l'impôt, ont donc tourné dans ce cercle vicieux : ils sont partis de l'exploitation de l'individu par l'État, et ils aboutissent, malgré tous leurs efforts, à l'exploitation de l'individu par l'État.

Que l'impôt soit consenti ou qu'il ne le soit pas, on en revient toujours à ce point : l'impôt est une charge imposée par l'État à chaque individu.

Cette définition est-elle conforme aux lois qui régissent la production et la répartition des richesses dans une nation?

Ces lois n'exigent-elles pas une nouvelle définition de l'impôt?

IV. Lorsque la monarchie épuisée appela en 1789 la nation à se sauver elle-même, ses représentants comprirent plus ou moins vaguement une chose qui n'a été bien nettement précisée que par les publicistes de l'école de Bentham, entre autres par James Mill : c'est qu'il faut qu'il y ait identité d'intérêts entre le corps gouvernant et la communauté.

C'est cette idée que reproduit d'une manière incomplète cette formule dont on a tant abusé : « Le peuple est le souverain »; c'est cette idée qu'on retrouve plus ou moins mal appliquée dans tout régime parlementaire. C'est cette idée enfin qui fait la base de toute république démocratique.

On peut donc affirmer hautement que l'impôt ne saurait être le tribut payé par une classe à une autre, comme dans les pays aristocratiques ou dans les républiques de l'antiquité ;

Que l'impôt ne saurait être la redevance imposée par un maître à une nation, comme dans les monarchies absolues ;

Que l'impôt ne peut être un échange entre deux contractants : l'État et le peuple, puisque leurs intérêts doivent être identiques.

Quand il y avait des classes privilégiées, exemptées de l'impôt, alors l'État avait à faire la distinction entre la tête qui devait payer et celle qui ne devait pas payer. Comme protestation contre ce système, s'affirma la maxime : « Il faut que cha-

cun paye. » Mais, maintenant que ces privilèges, s'ils peuvent être désirés en secret, ne peuvent former la base d'aucune législation et ne peuvent s'affirmer en principe, le fisc n'a à considérer que la richesse nationale prise en bloc. Elle doit être indivise pour lui, comme l'est le capital d'un manufacturier. Peu importe qui en possède telle ou telle parcelle; l'État n'en connaît pas les détenteurs, n'a pas à s'en inquiéter; cette fortune existe; elle forme un chiffre de X. C'est cette fortune qu'il s'agit de faire prospérer et de garantir. Voilà tout.

La question est donc posée pour l'État, à l'égard de la nation, comme pour moi, particulier, à l'égard de mon capital.

Une nation, au point de vue économique, est un être unique : elle possède une certaine étendue de territoire. Ce territoire a telles et telles utilités naturelles; ces utilités naturelles ont été développées par le travail ou appropriées par l'homme; le capital de la nation est l'ensemble des utilités qu'elle possède.

La nation, étant un groupe d'intérêts, forme un syndicat dont l'État est le gérant; ce syndicat se compose de 86 unités, qui sont les départements de la France; ces 86 unités représentent à leur tour 362 arrondissements; ces 362 arrondissements représentent 2500 cantons qui représentent 36000 communes.

Voilà la décomposition de ce syndicat; mais que sont ces communes, ces cantons, ces arrondissements, ces départements ? Des groupements d'intérêts, des syndicats. Le maire ne devrait être qu'un syndic; le préfet ne devrait être qu'un syndic; le gouvernement ne doit être que le gérant du syndicat national.

Or, de même qu'il n'y a pas deux comptabilités, une comptabilité privée et une comptabilité publique, de même il n'y a pas une manière différente d'administrer une nation ou un syndicat de particuliers; et pour pousser l'analogie jusqu'à ses dernières conséquences, j'ajoute : un syndicat de particuliers n'administre pas son capital d'une autre manière qu'un particulier.

Cette analogie, poussée jusqu'à l'identité, nous donne la véritable définition de l'impôt :

L'impôt représente la mise en valeur et les frais généraux d'exploitation du capital national [1].

Le seul impôt conforme à cette définition et à ces règles est l'impôt sur le capital fixe. Le voici :

Art. 1er. — L'impôt est unique et établi sur le capital fixe.

Art. 2. — Les droits... sont remplacés par une taxe au taux de X pour 1 000 sur la valeur vénale des capitaux fixes possédés en France.

Art. 3. — Sont capitaux fixes toutes les utilités dont le produit ne détruit pas l'identité, c'est-à-dire le sol, les mines, les constructions, les machines, les outillages, les navires, les voitures, les animaux servant à l'exportation, les ustensiles de ménage, les meubles, les objets d'art, lorsqu'ils ne seront pas à l'état de marchandises destinées au commerce.

Art. 4. — L'évaluation des capitaux fixes possédés sur le territoire de chaque commune sera faite par le contrôleur des contributions directes. Il sera assisté de deux délégués désignés par le conseil municipal. Dans les villes formant plusieurs cantons, le conseil municipal désignera deux délégués par canton. Ces commissions auront le droit de s'adjoindre des experts.

Art. 5. — Pour l'évaluation des objets mobiliers, quand leur propriétaire sera assuré, la police d'assurance servira de base d'appréciation.

Art. 6. — Pour les propriétés foncières, les contrôleurs des

[1] Quand on dit que l'impôt « représente la mise en valeur du capital national », il est bien entendu qu'on ne parle que de la part de la mise en valeur attribuée à l'État, et qu'il ne s'agit pas de la théorie communiste d'après laquelle l'État, propriétaire du capital national, l'exploiterait à son profit. Dans la mise en valeur de l'ensemble des capitaux de la nation, il y a une part individuelle et une part collective. Dans la définition ci-dessus de l'impôt, il ne peut être question que de cette part collective de la contribution syndicale.

contributions directes emploieront le cadastre, tel qu'il est établi actuellement, en remplaçant l'évaluation du revenu par l'évaluation réelle de la valeur vénale, basée sur les actes de vente accomplis dans le pays au cours des quatre dernières années, les polices d'assurance, et sur tous autres documents analogues.

Art. 7. — L'impôt porte sur la totalité du capital sans tenir compte des charges et des dettes dont il peut être grevé.

Art. 8. — Les réclamations en décharges ou réductions seront remises aux maires; elles seront présentées, instruites et jugées dans les formes et délais prescrits pour les autres contributions indirectes [1].

Les rôles seront arrêtés par le préfet à la fin de l'année.

Art. 9. — Toutes les autres règles communes aux contributions directes sont applicables à l'impôt sur le capital.

Art. 10. — Les dépenses départementales et communales sont prélevées à l'aide de centimes additionnels.

Certes, ce projet de loi a au moins un avantage, celui d'être court et facile à comprendre. Il nous reste à examiner maintenant les objections qu'on a élevées contre lui.

Comme moyen de transition, on pourrait d'abord laisser aux communes la faculté de l'expérimenter; je n'entre pas dans tous ces détails [2].

[1] On pourrait, au-dessus d'une certaine somme, les soumettre au jury d'expropriation.

[2] Voir Projet de loi Menier tendant à autoriser les communes à transformer leurs taxes d'octrois en contributions directes. Voir *Suppression des octrois,* proposition Yves Guyot : discussion du conseil municipal de Paris; publication de la *Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs.* Voici le texte de la proposition adoptée par le conseil municipal dans sa séance du 8 juin 1880 :

« Le Conseil,

« . . . .

« Délibère :

« Art. 1er. Une taxe de *deux* pour *mille* (2 ‰) sera établie sur

Dans ce livre, je ne voulais prouver qu'une chose, le caractère anti scientifique des impôts actuels et des doctrines fiscales de la plupart des économistes.

Comment sont employées ces ressources si mal prélevées ?

V. Quand l'État est embarrassé, il emprunte, de sorte que la France est arrivée à inscrire pour le service de sa dette au budget de 1882 le chiffre modeste de 1 083 304 000 francs, représentant un capital d'environ 27 milliards.

Si l'on ajoute en chiffres ronds 50 millions d'arrérages départementaux pour une dette de 1 milliard environ, et 200 millions pour une dette de plus de 4 milliards, contractée par les communes, nous arrivons à un chiffre de 32 milliards.

Or, si l'on faisait un bilan, et si l'on mettait d'un côté tous les millions qui ont été employés à réparer des erreurs administratives, qui ont été consacrés à des bâtisses, des monuments, des travaux luxueux, improductifs et souvent mal aménagés

la valeur vénale des terrains bâtis ou à bâtir et de tous les établissements particuliers, quelle qu'en soit la destination.

« Les produits de cette taxe seront employés à la suppression ou à la réduction des taxes d'octroi.

« Art. 2. Les droits d'octroi sur les vins sont fixés à 8 fr. 87, sans décimes, par hectolitre ; les droits sur les cidres à 4 francs ; les droits sur la bière, à l'entrée et à la fabrication, sont supprimés.

« Art. 3. L'évaluation de la valeur vénale des immeubles sera faite par l'Administration des contributions directes et les répartiteurs de la Ville.

« Art. 4. Les contrôleurs des contributions directes et les répartiteurs emploieront, pour cette opération, le cadastre tel qu'il est établi, en remplaçant l'évaluation du revenu par l'évaluation de la valeur vénale, basée sur les actes de vente accomplis au cours des quatre dernières années, les polices d'assurance, la série des prix de la Ville de Paris, et tous autres documents analogues.

« Art. 5. Les réclamations en décharge ou réduction seront présentées, instruites et jugées dans les formes et délais prescrits actuellement par la contribution foncière.

« Art. 6. Toutes les autres règles communes aux contributions directes sont applicables à cette nouvelle taxe. »

pour leur destination, qui ont enfin été engloutis dans les entreprises militaires, dans les armements, dans nos victoires et dans nos défaites ; et si, de l'autre, on mettait ceux qui ont été employés réellement à des dépenses utiles et reproductives, on s'apercevrait qu'il faut des registres pour contenir les premiers, tandis qu'une simple feuille de papier (petit format) suffirait pour contenir les autres.

Un pareil travail ne serait pas inutile, puisqu'il y a encore tant de gens qui veulent augmenter les attributions de l'État. En attendant, qu'ils jettent un coup d'œil sur les dépenses du budget de 1882.

Ils trouveront :

La dette	1 083 304 000 fr.
Cultes	53 365 000
Guerre (dépenses ordinaires) . .	575 505 000
Marine (dépenses ordinaires) . .	172 001 000
	1 884 175 000 fr.

auxquels il faut ajouter :

Guerre (dépenses extraordin.).	55 089 000
Marine (dépenses extraordin.).	35 184 000
	90 273 000

Ainsi, sur un budget dont les dépenses sont estimées à 2 818 millions, la dette, les cultes, la guerre, la marine représentent plus des deux tiers.

La dette, presque tout entière, est due à nos fautes ; quant aux budgets de la guerre et de la marine, ils ont été souvent une menace et non une garantie pour notre sécurité ; quant aux cultes, sans entrer ici dans aucune question philosophique, il est évident que s'ils sont productifs d'utilité, ce n'est pas dans ce monde.

Les autres services coûtent :

Ministère	de la justice	35 895 000
—	des affaires étrangères	13 758 000
—	de l'intérieur	60 231 000
—	de l'Algérie (service civil)	21 237 000
—	des finances (service général)	19 564 000
—	de la marine (service colonial)	30 950 000
—	de l'instruction publique	69 909 000
	Beaux-arts	8 489 000
—	de l'agriculture et du commerce	21 534 000
—	des travaux publics { service ordinaire	86 699 000
	des travaux publics { service extraord.	47 786 000
—	des finances (régie, perception)	172 010 000
—	des postes et télégraphes	111 136 000
—	de l'agricult. et du comm., 2e section	14 404 000

Admettons, pour un moment, que tous ces services soient utiles, que la justice ne peut être rendue à moins de frais ; que les affaires étrangères ne peuvent être administrées à plus bas prix ; qu'il n'y a rien à retrancher dans les dépenses du ministère de l'intérieur; que toutes les dépenses du ministère de l'instruction publique sont logiquement employées au développement intellectuel de la nation, etc., on voit quelle part relativement petite les services réellement utiles tiennent dans notre budget.

Mais je ne veux citer qu'un exemple de la prodigalité dont est susceptible un gouvernement. Prenez M. Mackay ou les Rothschild, n'importe quelle société financière si puissante que vous la supposiez, il est évident qu'aucune entreprise privée n'est capable de dédaigner une économie de 68 millions par an. Depuis 1876, le gouvernement français, gouvernement de contrôle, de discussion, républicain, néglige cette misère, en ne faisant pas la conversion !

On sait en quoi consiste cette mesure : le gouvernement émet du 5 pour 100 à 82 francs, c'est-à-dire qu'il dit à ses prêteurs : Moyennant une somme de 82 francs, vous aurez droit à un titre de rente qui vous rapportera 5 francs par an. Seulement le gouvernement se réserve le droit, si le taux de l'in-

térêt baisse, de le rembourser à ses créanciers à 100 francs ou de ne plus leur servir qu'un intérêt inférieur. Chaque souscripteur de l'emprunt connaît les termes du contrat. La rente 5 pour 100 est montée jusqu'à 120 francs, ses arrérages sont de 343 millions. Retranchez 1 franc sur 5 francs, vous avez 68 600 000 francs d'économie annuelle. Voilà ce que produirait la conversion du 5 en 4 pour 100. On aurait pu la faire en 1876, on l'a ajournée d'année en année pour des motifs électoraux et politiques. Ce fait prouve le grave défaut de l'État en matière économique, le fond des questions préoccupant toujours moins les gouvernements que les apparences des questions. Leurs déterminations sont provoquées par d'autres motifs que l'intérêt réel.

VI. Il est nécessaire encore de réfuter un préjugé qui était fort répandu dans l'ancienne monarchie, qu'on trouve répété dix fois par Voltaire, et que rééditent de temps en temps certains députés et certains financiers d'État. Le voici dans toute sa naïveté.

Le gouvernement perçoit de l'argent ; si cet argent ne sort pas du pays, il rentre dans la circulation, par conséquent le pays n'est pas appauvri.

A ce compte, le gouvernement pourrait sans inconvénient absorber toutes les productions du pays, pourvu qu'il ne les versât pas au dehors.

Par cet illogisme qui nous est habituel et nous fait accepter tant d'erreurs, tout le monde reculera devant cette conséquence. Si elle n'est pas juste, la prémisse est donc fausse, et rien n'est plus facile que de démontrer sa fausseté.

L'État, les départements, les communes absorbent 4 200 millions par an. S'ils ne les absorbaient pas, ils auraient été employés par d'autres. Or, en sortant des caisses de l'État, ont-ils une plus grande puissance d'achat qu'avant d'y entrer ? Loin de là. Une partie a été employée à payer des fonctionnaires qui ont consommé, mais qui n'ont rien produit ; une autre partie a été employée à fondre des canons, faire des ra-

tions de pain, de viande, de foin ; tout cela a été consommé. Le pouvoir d'achat a diminué, bien loin d'augmenter : une partie a été employée à payer les arrérages de la dette, on a donc pris aux uns pour donner aux autres. L'État a changé le courant qu'aurait naturellement suivi le milliard employé par lui à cette besogne, et la manipulation de ce milliard a coûté un travail improductif.

Le pouvoir d'achat de toutes les sommes versées dans les caisses de l'État est donc moins grand à leur sortie qu'à leur entrée.

— Mais, dit-on, et la sécurité intérieure et extérieure et l'instruction ? et les postes ? et les télégraphes ? et l'instruction ? et les travaux publics ?

Ici apparaît une autre question, celle des attributions de l'État. Examinons-la.

CHAPITRE III.

LES ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT.

I. Conception de l'État antique. — Émancipation de l'individu. — Luther. — La *Déclaration des droits de l'homme.* — Caractère du progrès. — II. Délits d'opinions. — Bonnes et mauvaises doctrines. — Le contrat. — Sumner Maine. — Les arrangements d'autorité et les libres contrats. — Gouverner et administrer. — III. Attributions économiques. — Règles. — Liberté des citoyens. — La justice libre. — Sanction des contrats. — Gratuité de la justice. — Les services publics et l'impôt. — IV. Le domaine public. — Définition de l'utilité publique. — Les objets du domaine public. — V. Solidarité nationale. — Guerres, inondations. — Centralisation et décentralisation. — VI. Économie politique internationale. — Règles.

I. Peut-on déterminer exactement les attributions de l'Etat ? Pour entreprendre cette étude, quelques considérations historiques sont indispensables.

Dans les civilisations primitives, l'homme est esclave de la tribu, de la gens, du clan, du mir. La personnalité est absorbée dans la communauté, et la communauté elle-même est incarnée dans un chef, dont le pouvoir n'est limité que par les coutumes et les traditions religieuses.

La cité antique était empreinte de ce caractère, si bien qu'elle avait une absolue direction religieuse, morale, intellectuelle et matérielle sur chaque citoyen.

De plus, uniquement organisée pour la guerre, dans un but de défense ou de conquête, laissant le travail productif aux esclaves, elle devait subordonner l'action de chacun de ses membres à l'action commune. Ainsi même dans la libérale Athènes, où l'homme antique fut susceptible du plus grand développement, la loi interdisait le célibat, et Socrate était condamné à boire la cigüe ; car, en raillant les dieux de la cité, il s'était rendu coupable du crime de haute trahison.

Quand la cité se personnifie dans César, c'est au César que sont subordonnées toutes les activités. En échange, il est chargé

de fournir à la foule du pain et des jeux : *panem et circenses.*

Cette conception de l'omnipotence de l'État est passée dans nos civilisations modernes. Les légistes en ont fait la théorie au profit du roi, et les disciples de Rousseau ont transporté cette omnipotence à l'État, espèce d'entité impersonnelle dans les théories, mais qui, dans les faits, finit toujours par s'incorporer dans un ou plusieurs hommes [1].

On peut mesurer les progrès de la civilisation à l'émancipation de l'individu. Luther réclame pour l'homme le droit de choisir sa foi. La grande œuvre du dix-huitième siècle qui s'inscrit si magnifiquement dans la Déclaration des *Droits de l'homme,* élimine de plus en plus l'intervention de l'État. En proclamant la liberté individuelle, elle soustrait l'individu à son caprice ; en proclamant la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté du travail, elle reconnaît que l'État n'a pas à diriger les croyances, les pensées, les opinions, les actes de l'individu. Malgré les réactions qui se sont interposées entre elle et nous, les idées bâtardes que nous voyons à chaque instant émerger dans les discours officiels, dans la presse, à la tribune, produits mâtinés du droit divin et du droit humain, c'est à la mise en pratique de ses revendications que, depuis quatre-vingt-dix ans, se consacrent tous les efforts des peuples.

Si nous jetons un coup d'œil sur le passé aussi bien que sur le présent ; si nous examinons quels signes nous révèlent que telle mesure est progressive et telle autre rétrograde, nous en arriverons à constater que nous avons tous, pour criterium du progrès, la loi suivante :

Le progrès est en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme, et en raison directe de l'action de l'homme sur les choses.

II. Cette loi indique à quel rôle se bornera de plus en plus l'action de l'État, malgré certaines tentatives actuelles.

[1] Voir Menier, *Avenir économique,* t. Ier, liv. I, chap. II-V.

Il sera de moins en moins considéré comme directeur de conscience; déjà, il y a près de cinquante ans, on a pu dire: « La loi est athée.» Le mot indiquait plutôt une tendance qu'une réalité, mais la tendance ne peut que s'accentuer.

De récentes expériences ont déterminé l'État à ne plus poursuivre les délits d'opinions. En fait, il n'a plus le droit de faire un choix entre les bonnes doctrines et les mauvaises doctrines.

C'est en vain qu'il veut essayer de conserver la direction intellectuelle de la nation; elle lui échappe. N'étant lui-même qu'un gouvernement de discussion, comment pourrait-il imposer son opinion, sans perdre son caractère?

Une profonde différence sépare la notion du droit antique et du droit moderne, sinon encore dans nos lois, du moins dans nos conceptions.

Dans l'antiquité, les personnes sont subordonnées aux choses. Le contrat s'appelle « *nexum* », les contractants « *nexi* ». Ils l'apercevaient sous forme de « lien », de « chaîne », et c'était la formalité religieuse qui formait ce « lien », soudait cette « chaîne [1] ». L'idée du contrat moderne est autre. L'article 1101 du Code civil le définit ainsi: « Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

« Article 1126. Tout contrat a pour objet une chose qu'une partie s'oblige à donner ou qu'une partie s'oblige à faire ou à ne pas faire.»

Le contrat ne peut se rapporter qu'à des choses, qu'à des services spécifiés [2], il est toujours résiliable, moyennant des dommages-intérêts (art. 1142).

Plus nous allons, plus la personne est dégagée des choses.

Des conventions particulières tendent à restreindre de plus en plus le rôle de l'Etat, les sociétés commerciales agissent en

[1] Sumner Maine, *l'Ancien droit*, p. 296.

[2] Les dispositions du Code civil en ce qui concerne les rapports sexuels violent ces principes.

dehors de son action ; les principes de l'échange, par action réflexe, s'étendent à toutes les relations. Peu à peu se dégage très nettement cette idée que, dans toutes les combinaisons de l'existence, il n'y a qu'une base fixe, la réciprocité des services. Cette réciprocité se fixe par le consentement mutuel, exactement comme dans le contrat de vente. L'industrie, le commerce étant fondés sur le principe de l'échange volontaire de services, ce principe devient la base de notre civilisation productive.

L'État doit se borner à gérer certains intérêts communs et indivis.

Il doit veiller à la sécurité extérieure : armée, marine, diplomatie.

Il doit veiller à la sécurité intérieure : administration, justice, police.

Il doit augmenter la production du capital national : instruction, travaux publics, moyens de transport [1].

« Les efforts de la plupart des personnes versées dans l'économie politique, dit M. Sumner Maine, tendent ordinairement à augmenter le domaine des contrats et à réduire celui du droit impératif à ce qui est nécessaire pour l'exécution des contrats. L'impulsion donnée par les penseurs qui professent ces idées, commence à être fortement sentie dans le monde occidental. Les législateurs ont presque avoué qu'ils ne peuvent suivre l'activité humaine dans ses découvertes, dans ses inventions et dans les manifestations des richesses accumulées ; et le droit des pays même les moins avancés tend de plus en plus à devenir une simple surface sous laquelle se meuvent des règles contractuelles toujours changeantes, dont il ne s'occupe que pour assurer l'observation de quelques principes fondamentaux ou pour punir les violations de la bonne foi [2]. »

Et ailleurs :

« Le mot *état*, dit encore M. Maine, peut être employé utile-

[1] Une grande partie de ces fonctions peuvent être remplies par les communes.

[2] Sumner Maine, *l'Ancien droit*, p. 189.

ment dans une formule destinée à exprimer la loi du progrès que nous venons d'indiquer et qui, quelle que soit sa valeur, semble suffisamment constatée. Toutes les formes d'état mentionnées dans le droit des personnes viennent des pouvoirs et priviléges que possédait autrefois la famille, et qui sont encore quelquefois invoqués. Si donc nous employons le mot *état,* comme les meilleurs écrivains, dans le sens de ces conditions personnelles seulement, et ne l'appliquons pas aux conditions qui sont de près ou de loin le résultat d'une convention, nous pouvons dire que le mouvement des sociétés progressives a jusqu'à présent consisté à passer *de l'état au contrat* [1]. »

En un mot, élimination du droit impératif et développement du régime des contrats.

Une nation ne doit donc être considérée que comme un grand syndicat dans lequel les individus se meuvent librement.

L'État est le gérant de ce syndicat.

Gouverner, c'est diriger des hommes ; administrer, c'est mettre le mouvement et l'ordre dans les choses. L'État cesse de gouverner pour administrer.

La mission des penseurs est de déterminer rigoureusement cette formule; la mission des hommes mêlés aux affaires publiques est de la faire entrer dans les faits. Dominant de beaucoup les diverses formes politiques, elle doit être le legs du dix-neuvième siècle au vingtième.

III. Cette formule dégagée, reste encore à préciser les règles dans lesquelles doit être limitée cette gestion de l'État. Les travaux publics, par exemple, doit-il s'en charger? doit-il les laisser à l'initiative privée ? doit-il diriger les postes et les télégraphes, exploiter les chemins de fer, allumer les phares ? Peut-il exercer certains monopoles?

Nous ne pouvons indiquer ici que certaines règles générales, résultats d'observations multiples.

1° En vertu de ce principe que les individus qui sont inté-

[1] Sumner Maine, *l'Ancien droit,* p. 162.

ressés à faire une chose la font mieux que ceux qui n'y sont pas intéressés, le gouvernement ne doit faire rien de ce que peuvent faire les particuliers ;

2° L'État doit assurer à chacun le libre usage de ses facultés, c'est la liberté du travail. L'État ne doit entraver aucune action humaine qui, n'étant pas entachée de violence ou de fraude, ne porte préjudice à personne.

L'État doit donc protéger la liberté d'échange, car sans elle l'usage des facultés des citoyens est restreint. S'il la supprime, il ment à sa mission. Quand il croit être protecteur, il devient agresseur. C'est ce qu'il fait quand il établit des tarifs protectionnistes.

C'est par suite de la même erreur que la loi a créé une foule de délits factices, non seulement délits d'opinions, mais délits de mœurs qui, en réalité, n'ont d'autre criterium que des préjugés variables. C'est faute d'observer cette loi que l'État interdit les associations, les réunions, et veut se donner le monopole de l'enseignement [1].

L'État, avons-nous dit, doit assurer la sécurité des citoyens, par l'administration de la justice.

En vertu de la règle ci-dessus, il ne doit pas imposer aux citoyens son intervention quand ils veulent avoir recours à des arbitrages constitués par eux-mêmes. Il ne doit pas intervenir dans les conventions particulières, à moins qu'il n'y ait violence ou fraude. En revanche, il doit donner une sanction efficace à l'exécution des contrats, et c'est là une mission qu'il ne remplit pas, car elle ne pourrait être efficace qu'à une condition : la gratuité de la justice. Or, actuellement elle est organisée comme un instrument fiscal, de sorte que, dans notre pays d'égalité, le pauvre peut toujours être victime de la mauvaise foi du riche.

Il doit assurer la sécurité personnelle et collective. Jusqu'à présent il n'a su que construire de luxueuses prisons et mul-

[1] Voir *Doctrines sociales du christianisme,* par Yves Guyot, 2e édit.

tiplier le nombre des gens qui y sont enfermés. C'est une question d'amour-propre pour sa police et sa justice.

Quant aux faibles, aux enfants maltraités et abandonnés, il les envoie dans des maisons de correction d'où, selon l'aveu d'un magistrat, ils sortent aussi corrompus qu'auparavant.

L'État laisse perdre ainsi une foule de forces vives, et non seulement ces forces sont perdues, mais sous prétexte de défense de la société, d'ordre public, l'État intervient à tout instant pour entraver l'action pacifique des individus.

Il ne doit jamais être un spéculateur, cherchant à tirer profit de ses entreprises, ni faire concurrence à l'industrie privée ; il ne doit faire que des travaux d'utilité publique ou rendre des services publics.

Ainsi il peut être entrepreneur du service des postes et des télégraphes de manière à relier toutes les parties du territoire ; mais il manque à sa mission quand il convertit ces services publics en ressources fiscales. Il doit les accomplir au prix de revient.

IV. L'article 538 du Code civil définit le domaine public :

« Les chemins, routes et rues à la charge de l'État, les fleuves et rivières navigables ou flottables, les rivières, lais et relais de la mer, les ports, les havres, les rades et généralement toutes les portions du territoire français qui ne sont pas susceptibles d'une propriété privée, sont considérés comme des dépendances du domaine public. »

L'article 407 y ajoute les fortifications et leurs dépendances.

Tous ces objets sont des objets d'utilité publique.

Quel est le criterium de l'utilité publique ? Il est évident que des fortifications ne rapportent pas de bénéfices ; des particuliers n'auraient jamais l'idée de les élever dans le but d'en tirer un revenu ; elles ne sont établies que pour les besoins de la sécurité nationale. Seul l'État peut les faire.

En est-il de même pour les autres objets compris dans l'article 538 ? Les chemins, les routes, les rues, les rades, les ports appartiennent, en Angleterre, à des corporations, à des comtés,

même à des particuliers. Ils ne sont donc pas nécessairement du domaine public. Les canaux, les chemins de fer sont également, en Angleterre, des propriétés privées, mais dont l'existence cependant est subordonnée à des actes du Parlement.

Or, il ne faut pas se dissimuler que nous avons été obligés, après le premier empire, d'envoyer nos ingénieurs étudier les routes des Anglais, ils nous en ont rapporté le macadam. Nous les avons envoyés étudier leurs canaux, et c'est de cette étude qu'ils nous ont rapporté le programme de 1820 [1].

Enfin l'Angleterre construisait des chemins de fer depuis dix ans, quand en 1834, à l'École même des ponts et chaussées, dans un cours de chemin de fer, on préconisait l'emploi des chevaux comme moteurs [2]. Il y a cinquante ans, nous ne savions encore ce qu'étaient des docks quand Liverpool en avait depuis 1699.

Voilà des faits qui prouvent que l'intervention de l'État n'est pas indispensable en matière de travaux publics, toutefois ils ne prouvent pas absolument qu'elle doive en être proscrite. Ce sont des instruments de communication destinés à solidariser toutes les parties du territoire d'un pays. Que l'État les ouvre, les entretienne, soit ; mais qu'il ne les exploite pas.

Le chemin de fer, par exemple, doit être assimilé à la route. L'État doit le livrer à l'industrie privée ; il viendra un temps où, sur la même ligne, il y aura des entreprises de messageries et de roulage concurrentes. Le voyageur ni la marchandise ne payeront le péage, qui, en ce moment, constitue la plus lourde charge du tarif ; ils ne payeront exactement que le transport [3]. Ce transport sera presque gratuit.

Le principal rôle économique de l'État, c'est d'être fabricant d'outils de circulation.

Entre toutes les parties du pays doit être établie une solidarité nationale.

[1] Dutens, *Histoire de la navigation intérieure de la France.*

[2] Isaac Pereire, *la Question des chemins de fer,* p. 69.

[3] Voir, pour le développement de cette idée, Menier, *Avenir économique,* t. II.

V. Voilà un devoir positif de l'État auquel ne pensent guère ceux qui veulent en même temps le charger d'une foule de fonctions. Aujourd'hui cette solidarité n'existe pas. Une guerre survient, une partie du territoire est envahie ; pour les nécessités de la défense, on brûle votre maison ; après, on vous chicane l'indemnité de guerre, comme si elle n'avait pas été brûlée dans l'intérêt du pays tout entier.

Il y a des inondations, elles ont été causées le plus souvent par la maladresse ou l'incurie d'une administration que le pays tout entier paye. On a calculé que l'inondation de 1855 a coûté plus de 155 millions à la France. Un crédit de 2 millions fut ouvert pour secours aux inondés. En 1875, on a estimé les dégâts faits par les inondations du Midi à 149 millions. Il a été donné la somme dérisoire de 48 539 fr. 90 de secours. Il est vrai qu'il y a eu des souscriptions privées, mais ont-elles été suffisantes ? doit-on dans de semblables circonstances compter sur la charité privée ? n'y a-t-il pas là une question d'assurance nationale ?

Peuvent être compris dans les attributions économiques de l'État les services intéressant l'universalité des citoyens et ne pouvant rapporter aucun bénéfice immédiat.

Ainsi certaines explorations scientifiques, ainsi l'entretien de laboratoires et de cours d'enseignement supérieur. Je dis ici l'État, prenant l'État comme collectivité, mais je crois qu'il y aurait grand avantage à ce que l'organisation de l'enseignement supérieur fût laissée à l'initiative des communes, ainsi que l'enseignement secondaire.

Quant à l'enseignement primaire, je suis partisan de l'intervention de l'État, dans ce sens qu'il doit veiller à ce qu'il soit donné partout. Mais des faits récents nous ont prouvé que son action était moins puissante et moins rapide que celle des communes [1].

[1] Voir les statistiques de l'enseignement primaire publiées par le ministère de l'instruction publique.

Pour les questions de centralisation et de décentralisation, il n'y a point de criterium absolu. Tantôt l'écrou qui lie entre elles les diverses parties d'un pays est trop serré, tantôt il ne l'est pas assez. Quand il ne l'est pas assez, les peuples éprouvent un besoin de centralisation qui s'est manifesté à plusieurs reprises en Suisse et aux États-Unis, et qui a absorbé l'Allemagne dans la Prusse. Quand il l'est trop, comme en France, les peuples éprouvent le besoin de le relâcher. Cependant ici nous pouvons invoquer la règle que nous avons déjà invoquée pour délimiter les rapports de l'État avec l'individu : L'État ne doit rien faire de ce que la commune ou la région peuvent faire.

Il est évident qu'il y a grand intérêt que le service des postes soit fait par l'État, la commune ne pouvant le faire ; mais il n'y a nul intérêt à ce que l'État intervienne pour approuver le percé d'une rue et diriger la police locale [1].

VI. Le gouvernement doit représenter les intérêts de la nation à l'égard des autres pays.

Sa politique économique internationale doit être subordonnée aux principes suivants :

Les gouvernements, loin d'entraver les échanges internationaux, doivent prendre toutes les mesures qui les favorisent.

Par conséquent, ils doivent poursuivre toutes les conventions internationales : traités de commerce, unification monétaire, unification de poids et mesures, de tarifs de postes, de chemins de fer, etc.

Ils ne doivent jamais combattre une entreprise utile, si avantageuse qu'elle puisse être à une nation rivale.

Non seulement il y a là une règle d'intérêt général, mais encore une règle d'intérêt national. Je ne veux en citer qu'un exemple. L'Angleterre s'est opposée au percement du canal de Suez. Nulle nation n'en a plus profité.

L'État ne doit s'approprier, construire et entretenir que les

[1] Voir le projet d'organisation municipale voté par le conseil municipal de Paris dans sa séance du 6 novembre 1880.

capitaux fixes indispensables à la mise en valeur des propriétés individuelles. Il ne doit jamais se faire fabricant ni marchand de capitaux circulants. Son rôle doit se borner à assurer la circulation entre les diverses parties du pays.

Il ne doit jamais se faire marchand de tabac, ni de poudre, ni autres denrées ; car, une fois sa compétence admise en ces matières, il n'y a pas de raison pour qu'il ne devienne pas demain boulanger, après-demain boucher, et dans huit jours chapelier. Seul fabricant et seul marchand : idéal communiste, idéal de couvent !

CONCLUSION.

CARACTÈRES DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE.

I. Les guerres. — Consommation des richesses. — Budgets de l'Europe. — Coût des guerres. — Forces perdues. — Capitaux perdus. — Emprunts étrangers. — Gaspillages. — II. Les paniques : la houille. — L'or. — Les alarmes des protectionnistes. — III. Le contresens. — L'inventeur. — Le fisc. — L'administration. — Laissez faire, laissez passer. — IV. Les deux tendances de l'homme. — L'intérêt immédiat. — L'accord. — Préjugés. — Solidarité économique. — La paix par la solidarité des capitaux. — V. Modifications psychologiques. — Influence intellectuelle et morale. — VI. Nos constatations. — Idéal ancien et idéal moderne. — Les solutions pacifiques. — La civilisation sacerdotale et guerrière; la civilisation scientifique et productive.

I. Nous n'avons pu que formuler rapidement les principales lois qui régissent la production et la répartition des richesses ; montrer que l'art de grouper les intérêts était encore dans l'enfance et le plus souvent en contradiction avec les données de la science. Les banquiers, financiers, négociants, industriels se considèrent comme très sérieux et très positifs : et ils s'enrichissent en faisant souvent le contraire de ce qui devrait être fait ; l'organisation économique des peuples, même les plus avancés en richesse et en civilisation, repose sur l'empirisme le plus grossier, sur des préjugés qui datent des temps primitifs ; et nous avons constaté avec quelle rapidité les capitaux s'accumulaient en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, en Belgique. Cependant, il y a des milliards, chaque année, jetés dans les dépenses improductives des armements militaires et maritimes ; il y a des centaines de mille hommes dont les forces sont perdues pendant leurs meilleures années, et dont la carrière est brisée à jamais. Enfin, on a fait le calcul de l'effroyable dévastation de richesse qu'ont occasionnée les guerres depuis une vingtaine d'années :

Coût de la guerre de Crimée.	8 500 000 000 fr.
Guerre d'Italie (1859).	1 500 000 000
Guerre civile américaine :	
Le Nord	23 500 000 000
Le Sud.	11 500 000 000
Guerre du Sleswig-Holstein.	175 000 000
Guerre d'Autriche et de Prusse (1866). .	1 650 000 000
Expéditions au Mexique, au Maroc et au Paraguay	1 000 000 000
Guerre franco-allemande.	12 500 000 000
Guerre russo-turque.	6 250 000 000
Total.	66 575 000 000 fr.

Un coup d'œil sur le tableau suivant montre la lourde charge que l'état de guerre latent coûte à l'Europe.

	RECETTES brutes.	RECETTES nettes.	BESOINS.	DONT POUR listes civiles.	DONT POUR dépenses militaires.	DONT POUR la dette.
	(En millions de francs.)					
Allemagne . . .	2 375 »	1 875 »	1 875 »	46 25	537 50	231 25
Autriche-Hongr.	1 712 50	1 531 25	1 640 »	30 »	303 75	531 25
France.	2 781 25	2 717 50	2 717 50	» »	732 50	1 062 50
Grande-Bretagne	2 100 »	1 812 50	1 812 50	16 25	675 »	700 »
Russie.	2 187 50	2 100 »	2 225 »	35 »	795 »	425 »
Italie.	1 562 50	1 412 50	1 412 50	14 »	228 75	457 50
Confédér. Suisse.	41 25	16 25	17 50	» »	15 75	1 875
Belgique.. . . .	250 »	235 »	235 »	3 20	43 75	65 »
Pays-Bas	227 50	212 50	212 50	2 25	78 75	56 875
Danemark. . . .	67 50	60 »	60 »	1 875	24 37	11 »
Suède	122 50	107 50	107 50	2 625	38 50	12 875
Norwège. . . .	68 75	62 50	62 50	0 75	16 75	5 875
Espagne.. . . .	625 »	600 »	687 50	10 »	150 »	275 »
Portugal	143 75	125 »	137 50	3 25	29 37	62 50
Grèce.	37 50	33 75	37 50	1 75	9 75	15 »
Roumanie.. . .	85 »	68 75	108 75	1 06	18 12	50 »
Serbie..	25 »	18 75	22 50	0 51	4 37	0 75
Turquie.	500 »	437 50	750 »	31 25	137 50	375 »
Totaux. .	14 812 50	13 426 25	14 121 25	200 3125	3 839 50	4 339 25[1]

Ceux qui, en raison de leur tempérament et de leur éducation classique, transportent dans notre civilisation productive

[1] Kolb, *Statistique comparée,* 1880.

les anciennes théories romaines, répondent avec un certain dédain, quand on leur montre ces chiffres : — Des lieux communs !

Soit : mais tant que ces chiffres ne seront pas réduits et qu'il y aura dans le cerveau d'un certain nombre de gouvernants l'idée de recommencer les dévastations dont nous venons de donner un total affaibli, — car il faut compter, à côté des chiffres officiels, les ruines particulières, l'interruption de la production pendant un temps plus ou moins long, le capital humain disparu, — il ne sera pas inutile de répéter que toutes ces forces vives, ces milliards, ces énergies dépensées pour la destruction auraient été mieux employés à la production.

Quand on jette un coup d'œil sur les sociétés même les plus productives, on est effrayé du petit nombre de personnes dont l'activité est plus ou moins utilisée [1].

Je dis : plus ou moins, car, prenez les hommes qui font ou tentent de faire œuvre productive : production, échange, transport ; beaucoup, en se donnant beaucoup de mal, ne se livrent qu'à un travail infime ; il est vrai qu'à côté, un inventeur comme Watt, comme Fulton, comme Stephenson, comme Arkwright, va jeter des milliards dans le monde ; il est vrai que, grâce à eux, un chauffeur, un mécanicien vont avoir une énergie de production que ne pourraient atteindre des millions de manœuvres réduits à leurs forces musculaires ; il est vrai que le directeur d'une exploitation industrielle par quelques simples combinaisons qui n'ont souvent l'air de rien va augmenter dans une proportion énorme la puissance de production des instruments qu'il a entre les mains.

Mais même parmi tous ceux-là qui travaillent, combien de temps perdu ! Quel est celui qui consacre à sa besogne toutes les forces et toute l'énergie dont il est capable ?

Nous pouvons donc affirmer que, dans les civilisations qui passent pour les plus laborieuses, une très petite partie de l'énergie humaine est employée à la production.

[1] Voir liv. IV, chap. II.

Il en est de même pour les capitaux. Sans doute, ils devraient avoir un but : produire bien, produire beaucoup, produire à bon marché ! Mais cependant ils obéissent à une foule de préjugés qui les en détournent. Peu de gens ont un programme, un plan, une règle. La plupart, au contraire, ont la paresse d'agir, de chercher l'emploi le plus utile de leurs capitaux ; c'est ainsi qu'ils se laissent prendre aux boniments des charlatans et jettent leurs millions dans des emprunts étrangers, comme à la loterie, s'en remettant au hasard et comptant sur la Providence.

Voici le résultat constaté dans un tableau publié par *The Economist* dans sa revue commerciale et industrielle de 1878.

EMPRUNTS ÉTRANGERS ÉMIS A LONDRES DEPUIS 1860.

Perte totale.

Turquie	2 225 000 000 fr.
Pérou	650 000 000
Mexique	400 000 000
Venezuela	115 000 000
Honduras	87 500 000
Uruguay	57 500 000
Paraguay	75 000 000
Bolivie	42 500 000
Costa-Rica	85 000 000
Etats confédérés	60 000 000
Divers États	130 000 000
Total	3 927 500 000 fr.

Perte partielle.

Égypte	1 140 000 000 fr.
Autriche	172 500 000
Alabama	25 000 000
Colombie	37 500 000
Confédération argentine	35 000 000
Portugal	217 000 000
Hongrie	17 500 000
Chili	17 500 000
Divers	20 000 000
Total	1 672 500 000 fr.

A ce chiffre il faudrait encore ajouter pour l'Espagne 2 milliards 725 millions de francs, en partie perdus.

Mais même en ne tenant pas compte de ce chiffre, on a, de 1860 à 1878, 405 millions de livres sterling, soit 10 milliards 125 millions qui ont été engagés à la Bourse de Londres dans des emprunts étrangers. Sur cette somme, 1 milliard 672 millions sont compromis et 8 milliards 927 millions sont complètement disparus.

En France, on avait proposé une enquête sur les emprunts étrangers; on n'a pas osé donner suite à cette idée.

Ce n'est rien. Tous les jours, il y a des millions dispersés à la Bourse dans des spéculations sans résultat utile. Puis viennent les gaspillages de capitaux par l'Etat, trop souvent dans ses travaux publics aussi bien que dans ses dépenses improductives. En France, nous avons la manie de la bâtisse et nous engloutissons dans des capitaux fixes, non reproducteurs d'utilité, des sommes considérables, de longtemps privées de leur pouvoir d'achat. Enfin, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur le train de vie des gens riches à Paris, pour nous convaincre de l'immensité des capitaux dilapidés chaque jour.

Cette perte vaut encore mieux que l'inertie étroite et mesquine qui pendant si longtemps a dominé toute la petite bourgeoisie française. Les Anglais se plaignent maintenant que les vieux associés se retirent rapidement des affaires. C'est un vice dont a été longtemps empreinte l'industrie française et que fera disparaître l'existence des grandes sociétés. Beaucoup de gens se donnent un idéal restreint, et une fois qu'ils l'ont à peu près atteint, ils se hâtent de « se retirer des affaires ». On ne travaille que pour avoir le droit d'être paresseux. Une fois un idéal limité atteint, on se crée des obligations, pour dépenser le surplus de son activité; on s'ennuie, car on sent qu'elles n'ont point un but utile: on gaspille ses épargnes en futilités absorbantes. Que de forces et de capitaux gâchés!

Quand le père a travaillé, le fils embrasse quelque fonction

parasite, à moins qu'il ne préfère dépenser ses forces et son capital en filles, en chiens de chasse et en chevaux de course. Ce sont ces rejetons qui forment les classes dirigeantes, ainsi nommées parce qu'elles ne savent pas se diriger elles-mêmes.

II. Nous sommes encore si mal équilibrés, que parfois nous sommes pris de paniques qui nous ramènent à l'an mille. On a eu peur des machines, et on les a représentées comme devant jeter tous les ouvriers dans la misère. Proudhon a été jusqu'à demander qu'on enfermât les nouveaux modèles, pendant plusieurs années, au Conservatoire des arts et métiers avant d'en permettre l'emploi.

En 1873, des économistes, plus alarmistes que prévoyants, ont prédit que la houille allait manquer et recommandé aux ménagères de l'économiser dans leurs cheminées, si elles ne voulaient encourir la terrible responsabilité de condamner les arrière-petits-fils — qui naîtraient de leurs petits-fils dans trois ou quatre siècles — à périr de froid, à manger leurs roatsbeefs crus comme de simples Abyssins, à renoncer au thé et à toutes autres infusions et décoctions de ce genre.

Heureusement que le transport de la force par l'électricité est venu rassurer ces alarmistes; mais alors, pour ne pas quitter leurs effarements, ils ont prédit la ruine des compagnies houillères.

En 1880, M. Brassey déclare que l'or va manquer; et tandis que jusqu'à présent on avait imputé la baisse des prix à l'abondance de l'or, il l'impute à la disette d'or. Aussitôt on prend peur, comme on avait pris peur il y a trente ans, quand M. Michel Chevalier prédisait la dépréciation de l'or et l'élévation du prix de l'argent!

Les protectionnistes sont tout particulièrement atteints de la passion dépressive de la peur; ces lypémaniques prédisent périodiquement la destruction de la France par l'invasion des laines d'Australie, des porcs de Chicago, des bœufs de la Plata, tantôt des blés de Russie, tantôt des blés des États-Unis, des

cotons et des fers de l'Angleterre. Ils sont atteints du délire chronique de la persécution.

Depuis quarante ans, toute l'industrie française aurait dû disparaître; nos champs devraient être en friche; la population aurait dû émigrer; les salaires auraient dû être réduits à néant; toutes les usines fermées. Rien de tout cela n'est arrivé. Ils n'en continuent pas moins leurs prédictions; et, ce qui est merveilleux, c'est qu'ils parviennent à les traduire en tarifs douaniers!

III. Prodigieux contresens! le génie de l'invention a pour but de triompher de l'espace et du temps; il se consume en efforts afin d'augmenter la vitesse d'un train ou d'un navire, tout en économisant quelques kilogrammes de houille; il couvre le monde d'un réseau de fils télégraphiques, de manière à établir une communication presque instantanée entre les habitants de ses diverses parties; il cherche, par des combinaisons ingénieuses, à rendre presque gratuite l'avance des capitaux; et puis, quand il a fait tous ces efforts, arrive le génie fiscal, le génie administratif, le génie protectionniste; celui-ci a un tout autre but : il multiplie les formalités, trouvant que les choses simples sont mauvaises; il élève des barrières de douanes en travers des bassins des ports et des rails de chemins de fer; il allonge le temps, et il essaye d'éloigner de l'Europe l'Amérique ou l'Australie; il reprend, par ses tarifs et ses impôts, les bénéfices que l'inventeur avait essayé de donner à l'humanité. Les hommes qui se livrent à cette tâche ont souvent la réputation d'être des financiers et des hommes d'État. Ils traitent avec dédain la vieille formule des physiocrates : « Laissez faire, laissez passer! » c'est-à-dire laissez acheter, laissez vendre, laissez travailler!

Ils avouent ainsi que leur idéal est qu'on ne puisse faire, qu'on ne puisse vendre, qu'on ne puisse acheter, qu'on ne puisse passer!

IV. L'homme a toujours été tiraillé entre ces deux tendances :

augmenter les utilités dont il a besoin et la valeur des utilités qu'il possède.

Chacun cherche, en un mot, à avoir le plus d'utilités possible à sa disposition, et à céder aux autres, au plus haut prix possible, les utilités dont il est détenteur.

De cette contradiction viennent toutes les erreurs, tous les faux systèmes, les théories protectionnistes, les appels à l'État.

Les intérêts sont antagonistes en ce sens que chacun voudrait bien satisfaire tous ses besoins sans effort, et par conséquent, sans réciprocité. De là le vieux préjugé que, pour s'enrichir, le meilleur moyen est de dépouiller les autres.

Puis, peu à peu, l'homme s'est aperçu que la conquête violente l'enrichissait moins que l'échange pacifique. Cet échange ne peut avoir lieu que par un accord précédé d'un marchandage. Cette évolution a rendu les intérêts harmoniques.

Un industriel a pour intérêt immédiat de produire à bon marché et de vendre cher. S'il a un monopole, il pourra obtenir ce résultat. Autrement, la concurrence le forcera de produire le mieux possible des produits de la meilleure qualité possible, et de réduire presque indéfiniment son bénéfice, de manière à augmenter indéfiniment leur écoulement. De cette obligation résulte un avantage réciproque, et pour lui et pour ses clients.

Il y a un vieux préjugé qu'on entend répéter quelquefois, et qui a traîné sous la forme suivante dans des livres prétendus sérieux : — L'Angleterre a intérêt à détruire les fabriques de l'Espagne, pour la forcer d'acheter ses produits.

Je ne dis pas que ce préjugé n'a jamais existé dans le cerveau d'un Anglais ; en tout cas, il y a longtemps qu'il est mort ; tout commerçant sait que sa fortune consiste dans la richesse de sa clientèle ; que si son client est pauvre, il ne pourra rien lui acheter ; et, par la force des choses, il est entraîné, sans sentimentalisme aucun, à désirer à tous le maximum de prospérité ; parce que toute augmentation de prospérité chez les autres sera une augmentation de leur pouvoir d'achat et par conséquent un plus grand débouché pour ses produits.

Ainsi, par la force des choses s'établit la solidarité des intérêts.

Les guerres ont eu pour causes : les questions religieuses, les questions d'amour-propre, les questions dynastiques, la croyance qu'on ne pouvait s'enrichir qu'en dépouillant les autres.

La pratique économique restreint toutes ces causes et les détruit.

Les moyens de communication, l'abondance des capitaux disponibles multiplient les affaires internationales. Dans toute guerre, les possesseurs verront des risques à courir; et peu à peu ils feront une opinion publique tellement forte, que toute guerre deviendra impossible entre nations industrielles.

V. Si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire, nous voyons les hommes se dévorant entre eux pour des chimères; exploités par des prêtres qui leur promettent le bonheur dans ce monde et dans un autre plus ou moins indéterminé; abusés par des héros qu'ils suivent aveuglément et pour qui ils se font tuer bêtement; prêts à lâcher toutes les réalités pour des mirages; s'enthousiasmant pour des mots et se haïssant à propos d'entités; gaspillant leurs forces et leur énergie pour des illusions.

C'est que les faits humains ne sont jamais que des manifestations psychologiques. Or, le progrès économique a pour conséquence des modifications psychologiques profondes chez ceux qui en bénéficient.

Dans la civilisation primitive, l'homme est sans défense contre toutes les forces de la nature. La moindre satisfaction de ses besoins lui coûte des efforts considérables. Dans les civilisations industrielles, il prend toutes ces forces hostiles, il les domestique, il les assujettit à sa domination; il les oblige à collaborer avec lui; et plus il perfectionne ses moyens d'action, moins leur collaboration est onéreuse. L'homme diminue ses risques, substitue la certitude aux hasards, en s'assurant contre l'incendie, la grêle, les accidents, la mort.

Son effort diminue, la satisfaction de ses besoins augmente :

Le progrès économique est en raison de l'action de l'homme sur les choses.

L'individu qui est dévoré par la faim ne peut avoir d'énergie intellectuelle. S'il échappe un moment à la préoccupation de cet irritant besoin, il se réfugie dans des rêveries subjectives. C'est l'histoire du famélique moyen âge.

De temps en temps, on entend des gens récriminer contre les grossiers instincts matériels. En général, ce sont ceux qui n'ont vécu ou qui ne veulent vivre que de l'imbécillité publique.

La science chasse Dieu; l'industrie qui en dérive chasse le miracle; l'homme acquiert la confiance dans ses propres ressources, dans ses combinaisons. Que devient le merveilleux des légendes pieuses en face d'une machine à vapeur ou d'un télégraphe?

La prédominance de la science habituera l'homme à ne plus s'enthousiasmer pour des entités, à ne plus se payer de mots, à considérer les réalités dans leurs rapports complexes, à substituer l'observation voulue à l'impression fortuite; et cette méthode régira tous nos actes.

La notion de morale, basée sur l'intérêt réciproque, domine dans les civilisations industrielles; là on prend l'habitude du doit et avoir, du respect de la parole donnée, de la fidélité aux engagements.

VI. Nous commençons à nous apercevoir de tous ces résultats du développement industriel et scientifique de l'humanité; seulement, en vertu de la loi de survivance formulée par Tylor, de notre fausse éducation, nous ne sommes point encore dégagés des préjugés de la civilisation guerrière et sacerdotale. De là viennent toutes ces richesses perdues, toutes ces forces dépensées inutilement, ces guerres et cette paix armée, presque aussi ruineuse que les guerres.

M. Courcelle-Seneuil a, dans un ingénieux tableau, établi le parallèle suivant :

IDÉAL ANCIEN OU ROMAIN.	IDÉAL MODERNE OU SCIENTIFIQUE.
1° But de l'activité sociale : la guerre ;	1° But de l'activité : l'industrie pacifique ;
2° Propriété fondée sur la conquête ;	2° Propriété fondée sur le travail et l'épargne ;
3° Personnes : ingénus, affranchis et esclaves :	3° Citoyens égaux en droits ;
4° Professions libérales et serviles ;	4° Fonctions moralement égales, tendant à la même fin ;
5° Prépondérance politique des militaires et des fonctionnaires mandataires dits publics ;	5° Prépondérance politique des fonctionnaires industriels ;
6° Pouvoir absolu fondé sur la force militaire :	6° Empire des lois librement consenties par l'opinion de tous ;
7° Classement par privilège fondé sur la tradition et le bon plaisir du gouvernement ;	7° Classement fondé sur le mérite personnel constaté par le concours libre ;
8° Société immobile corrigée de temps à autre par un retour au passé ;	8° Société progressive travaillant à s'améliorer par des inventions ;
9° Société régie par des règlements sous la surveillance de l'autorité publique, investie du pouvoir de contraindre.	9° Société vivant par l'initiative libre des citoyens, réglée par l'observation de la loi morale [1].

Nous avons subi des expériences assez dures pour que nous ayons quelque conscience des prodigieuses erreurs que nous avons commises dans la manière d'envisager et de calculer nos intérêts. Nous nous apercevons que les solutions pacifiques valent mieux que les solutions violentes ; que les coups ne sont pas des raisons, et que les guerres étrangères et les guerres civiles coûtent cher, traînent à leur suite des malheurs certains et des bénéfices aléatoires.

A l'intérieur, le gros problème dont la France est en train d'élaborer la solution, c'est la substitution des moyens pacifiques aux moyens révolutionnaires, de l'évolution à la révolution.

Les désirs des travailleurs, mal définis jusqu'à présent, commencent à se transformer en opinions qu'on peut discuter et saisir ; les capitalistes commencent à comprendre qu'il faut examiner leurs réclamations. Enfin, tout le monde se rend

[1] La loi morale? *Quid?* Il faudrait mettre cette locution au pluriel.

compte qu'une nation ne saurait être puissante si elle se dévore elle-même et si son gouvernement se donne pour politique de se fortifier en affaiblissant les individus.

Une des grandes forces des Anglais, c'est que leurs travailleurs savent que, dans un temps donné, par le libre jeu de leurs institutions, ils peuvent obtenir les réformes qu'ils réclament. A plus forte raison, la même conviction doit-elle exister en France, pays de suffrage universel.

Nos hommes d'État sont timides et ont peur d'encourir la responsabilité des réformes, parce qu'ils ne se sentent pas poussés par une opinion publique, ayant une perception nette de sa volonté. C'est cette opinion que tous les hommes qui ont de l'initiative et foi dans une idée doivent s'attacher à former.

Bentham a rendu un immense service à l'Angleterre en lui traçant un programme très net, qu'elle a suivi à travers des phases diverses, que développent et que soutiennent encore ses plus éminents penseurs. Il faut de même que la France adopte un plan de conduite, se donne un idéal d'action dont elle ne doit pas se laisser détourner par les événements quotidiens de la politique; et ce programme peut se résumer ainsi : substitution, à la civilisation guerrière et sacerdotale, de la civilisation scientifique et productive.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE I.

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE, SA MÉTHODE, SON OBJET, SA DÉFINITION.

CHAPITRE I.

DE LA MÉTHODE DANS LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

CHAPITRE II.

LES MATÉRIAUX DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

CHAPITRE III.

LA PSYCHOLOGIE ÉCONOMIQUE.

CHAPITRE IV.

DÉFINITIONS.

CHAPITRE V.

LA VALEUR.

CHAPITRE VI.

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE : SON OBJET.

LIVRE II.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA VALEUR.

CHAPITRE I.

TENDANCES ÉCONOMIQUES DE L'HOMME.

CHAPITRE II.

LES CAPITAUX.

CHAPITRE III.

LE CAPITAL FIXE ET LE CAPITAL CIRCULANT.

CHAPITRE IV.

NOMENCLATURE DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS.

CHAPITRE V.

DU RÔLE DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS DANS LA PRODUCTION.

CHAPITRE VI.

L'ESPACE.

CHAPITRE VII.

LE TEMPS.

CHAPITRE VIII.

L'ÉCHANGE.

CHAPITRE IX.

LA CIRCULATION.

CHAPITRE X.

LIVRE III.

LA VALEUR DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS.

CHAPITRE I.

UNE CONTRADICTION ÉCONOMIQUE.

CHAPITRE II.

LA MESURE DE LA VALEUR.

CHAPITRE III.

LA MONNAIE.

CHAPITRE IV.

VALEUR RELATIVE DES CAPITAUX FIXES ET DES CAPITAUX CIRCULANTS.

CHAPITRE V.

RAPPORT DE L'ESPACE AVEC LA VALEUR DES CAPITAUX.

CHAPITRE VI.

RAPPORT DU TEMPS AVEC LA VALEUR DES CAPITAUX. PRIX DU CRÉDIT.

LIVRE IV.

LA VALEUR DE L'HOMME.

CHAPITRE I.

LA POPULATION.

CHAPITRE II.

LES PROFESSIONS.

CHAPITRE III.

LA VALEUR DE L'HOMME.

CHAPITRE IV.

DU TRAVAIL HUMAIN DANS LES ORGANISATIONS INDUSTRIELLES.

CHAPITRE V.

LES PRIVILÈGES DES PATRONS.

CHAPITRE VI.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LE DROIT AU TRAVAIL.

CHAPITRE VII.

PRÉJUGÉS ET REVENDICATIONS ÉQUITABLES.

CHAPITRE VIII.

LE COMMERCE DU TRAVAIL.

CHAPITRE IX.

LA COOPÉRATION.

CHAPITRE V.

LES SOCIÉTÉS CIVILES ET COMMERCIALES.

LIVRE VI.

ROLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT.

CHAPITRE I.

ROLE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT.

CHAPITRE II.

LES RESSOURCES ET LES DÉPENSES DE L'ÉTAT.

CHAPITRE III.

LES ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT.

CONCLUSION.

CARACTÈRES DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE.

ERRATA.

Page 121, avant-dernière ligne, *au lieu de* et, *lire* est.

Page 124. Les six premières lignes, *lire* : 208 milliards *et non* 208 millions.

Page 132, graphique, on a oublié d'indiquer l'unité. Elle est de 1 000 kilogrammes.

Page 155, ligne 6, 3e colonne, *au lieu de* 376, *lire* 37.

Page 200. Ne pas tenir compte de la note relative au graphique 28.

Page 243. Quatre premières lignes, *lire :* sh., *et non* fr. Les 0 doivent être supprimés devant les seconds chiffres ; *on doit lire :* 7 sh. 6 d., 19 sh. 6 d., etc.

Page 247. Dernière ligne du second paragraphe, *au lieu de* employé, *lire* employeur.

Page 253, *au lieu de* £, *lire* shillings.

Page 306, avant-dernière ligne, *au lieu de* provisoire, *lire* progressive.

